REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

TOME VINGTIÈME

ANNÉE 1886. — SECOND SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE DU CHATEAU, 1, AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue Saint-Jacques.

1886

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LES

COMÉDIENS DE CAMPAGNE

ET LA

VIE DE MOLIÈRE

(Suite).

§ XV.

Les l'Hermite dans la troupe de Molière. Le premier mariage de Madeleine de l'Hermite et les amours de M. de Modène et de Marie Courtin.

Chose curieuse ! les l'Hermite, c'est-à-dire M. de Vauselle, si fier d'avoir pour prétendu ancêtre le prédicateur de la première croisade, sa femme Marie Courtin de la Dehors et leur fille Madeleine de l'Hermite, la future comtesse de Modène, ont un instant fait partie de la troupe des Béjart. Après les renseignements nouveaux que je donnerai sur leur passage parmi les compagnons de l'illustre comédien, leur séjour au milieu d'eux deviendra désormais indubitable. On peut dire d'ailleurs qu'il est reconnu par tous les Moliè-

ristes qui se piquent d'exactitude. On n'est plus au temps où, lorsqu'on rencontrait sur la célèbre liste des acteurs, jouant l'*Andromède* de Corneille, les noms du sieur de Vauselle, de Mlle Vauselle et de Mlle Magdelon, on ne savait trop à quels personnages rapporter ces désignations (1). Il n'y a plus de doute sur l'identification de Vauselle et de sa femme : quant à Mlle Magdelon elle-même, depuis 1877, c'est-à-dire, depuis la découverte de l'acte de baptême de Montpellier du 6 janvier 1651, on peut dire qu'il était facile de reconnaitre en elle Magdeleine de l'Hermite et même impossible de se méprendre sur son identité (2).

Cette liste des acteurs d'*Andromède*, qui nous fait connaître le personnel de la troupe de Molière, nous apprend que Vauselle remplissait dans cette pièce (véritable drame lyrique) les rôles d'*Eole* et d'*Ammon*, Mlle Vauselle celui de *Cassiope*, et Mlle Magdelon ceux de *Cydippe* et de *Liriope*.

De ces rôles, celui de *Cassiope*, reine d'Ethiopie, était certes le plus considérable ; c'est celui qui du reste ouvre la première scène. Le choix ainsi fait de Marie Courtin de la Dehors, pour le remplir, permet de bien augurer de son jeu et de ses avantages physiques. L'Hermite, (*Eole*), n'avait pas à jouer parmi les dieux (dans les machines) un rôle bien important (voir acte II, scène V). Mais, celui d'Ammon, ami de Phinée, tient une certaine place dans l'acte IV.

(1) Je ne parle pas de la confusion faite entre Jean-Baptiste l'Hermite et son frère François Tristan, l'auteur de *Marianne*, mais des erreurs commises à propos de Mlle Vauselle, dans laquelle les uns voyaient une maîtresse, les autres une sœur de Jean-Baptiste l'Hermite. Quant à Mlle Magdelon, ce n'est que tout récemment qu'elle a été identifiée avec la future comtesse de Modène, prise encore par beaucoup d'auteurs d'ouvrages de seconde main pour la sœur de Jean-Baptiste l'Hermite, tandis qu'elle en est la fille. M. Copin, *Histoire des comédiens de la troupe de Molière*, vient encore de rééditer les anciennes erreurs sur les Vauselle, voir p. 63, *Les premiers camarades de Molière*.

(2) M. Moland a été vraiment trop timoré en émettant récemment un doute sur l'identité de Mlle Magdelon et en posant un point d'interrogation à son égard. V. *Œuvres de Molière*, 2e édition, I, 115.

Melle Magdelon remplissait à la fois un rôle parmi les Néréides, et parmi les Nymphes d'Andromède. Les Nymphes, Aglante, Cephalie et *Liriope* ne figurent que, comme comparses, dans le chœur des Nymphes, acte IV, scènes I et III, tandis que les Néréides, Cymodoce, Ephyre (c'était Melle Menou), et *Cydippe* ne se contentent pas de s'élever au milieu des flots (acte III, scènes IV et V). Elles récitent des vers, comme les autres personnages de la pièce, sinon autant. Mademoiselle Magdelon en avait pour sa part quinze à débiter, alors que quatre vers formaient tout le rôle de Melle Menou, un vrai rôle presque muet de jeune cabotine (1).

Madeleine de l'Hermite n'avait guère alors que treize ans environ, (elle se dit née vers 1640); car, bien qu'on ne puisse fixer d'une façon fort précise la date exacte de l'année lors de laquelle la troupe de Molière joua l'*Andromède*, il y a lieu de croire que ce fut vers 1653 (2).

(1) Voir sur ces rôles, dans les *Œuvres de Corneille*, édit. des grands écrivains de France, la notice de M. Marty-Laveaux, en tête d'*Andromède*, t. V, p. 254.

(2) Voir sur la liste des acteurs inscrite sur l'exemplaire de l'*Andromède*, provenant de la bibliothèque de Pont-de-Vesle, et décrit pour la première fois par M. Lacroix dans le *Catalogue* Soleinne, *La jeunesse de Molière*, du même auteur, p. 67 et suiv ; Soleirol, *Molière et sa troupe*, p. 6 ; M. Loiseleur, *Les points obscurs de la vie de Molière*, p. 155 et suivantes ; M. Bouquet, *Molière et sa troupe à Rouen*, Claudin, 1880, page 104 ; M. Moland, *Œuvres de Molière*, 2e édition, I. 114, etc., etc. Tous ces auteurs exposent les raisons qui font reporter la représentation dont il s'agit à 1653, l'année de l'*Étourdi*, antérieurement à la mort de M. de Lestang, c'est-à-dire de Ragueneau (18 août 1654) et même, mais avec moins de certitude, antérieurement au mariage de Du Parc (23 février 1653). En reconnaissant en Mlle Menou, Armande, encore plus jeune que Mlle Magdelon et n'ayant guère environ que dix ans alors, on est par cela même forcé d'admettre qu'elle accompagna, au moins pendant un instant, les Béjart et Molière dans leurs pérégrinations et qu'elle avait débuté sur le théâtre en province, bien avant de figurer sur celui du Palais-Royal. Si elle a été utilisée une fois dans *Andromède*, il est probable qu'elle dut l'être plus tard dans d'autres pièces encore. Les quatre vers qu'elle avait à y réciter constituaient un vrai rôle de petite cabotine. Certains auteurs ont cru que ce rôle de Néréide n'était en réalité qu'un rôle plastique, qui eût mieux convenu à Mlle Du Parc, en

C'est donc tout vraisemblablement vers la fin de 1652 que l'Hermite de Vauselle, déclassé au point de descendre au rôle de comédien de campagne, était entré dans la troupe de Molière. Ses liens avec les Béjart, le rôle qu'il avait rempli, près de quinze ans plus tôt, dans le baptême de 1638, sa familiarité avec M. de Modène, lui créaient des points de contact avec Madeleine. Quant à Molière, rien ne prouve, contrairement à l'opinion de Paul Lacroix, qu'il ait été pour lui un ami de jeunesse ; il n'a pas même daigné prononcer dans aucun de ses ouvrages le nom du jeune comédien, avec lequel sa vanité de gentilhomme lui faisait peut-être prendre des airs cavaliers. Reste ce qu'on peut appeler l'énigme des rapports de Marie Courtin de la Dehors et de Madeleine Béjart, les deux maîtresses de M. de Modène, qui toutes deux se retrouvaient côte à côte dans la même troupe, où Mme de l'Hermite n'était peut-être même entrée que lors d'un passage de Molière dans le Comtat. Ainsi rapprochées par les circonstances les deux anciennes rivales pouvaient se consoler mutuellement des trahisons de leur volage séducteur !

En 1653 elles jouaient toutes les deux dans l'*Andromède* de Corneille. Cette date n'est pas sans importance, car il en

laquelle Soleirol proposait de voir Melle Menon. Ce serait vrai, s'il s'agissait d'une opérette jouée de nos jours ; mais dans les pièces représentées alors par les troupes de campagne, c'est-à-dire quasi par des comédiens en famille, ces rôles insignifiants étaient tout naturellement dévolus aux *enfants de troupe*, sans que les spectateurs y trouvâssent à redire.

Ceux qui voient dans Armande une fille de Madeleine et de M. de Modène peuvent très bien expliquer sa présence toute exceptionnelle dans la troupe avec les l'Hermite, en supposant qu'élevée par Marie Courtin de la Dehors, c'est-à-dire non loin de M. de Modène, elle l'a suivie lors de son passage dans la troupe de Molière. On remarquera que c'est la seule fois qu'on rencontre Melle Menon, avant de la retrouver dans la lettre de Chapelle, et qu'Armande n'apparait pour la première fois et sous son nom qu'à l'époque de son mariage. Si Marie Courtin avait été chagée de l'élever, ce n'est pas elle toutefois qui eut pu se mêler de l'instruire, à en juger par les défectuosités de l'orthographe de ses lettres, qui est ultra-fantaisiste.

résulte dès lors (et le fait est d'ailleurs certain) que les l'Hermite dûrent accompagner Molière dans les représentations qu'il alla donner à l'automne de 1653, vers le mois d'octobre, non loin de Pézenas, au château du prince de Conti, à La Grange-des-Prés, où il fut appelé par Daniel de Cosnac, qui savait qu'il se trouvait alors dans le Languedoc (1), et le seul témoin dont les dires, aussi curieux que précis, nous renseignent d'une façon certaine sur cette époque de sa vie.

Cette présence de Madeleine de l'Hermite au château de La Grange-des-Prés, lors de l'automne de 1653, résulte d'une façon évidente du curieux acte constatant le baptême dans lequel elle eut Molière pour compère à Montpellier, le 6 janvier 1654 (2). La troupe des Béjart n'avait pas suivi le prince de Conti à Lyon, ainsi qu'on la répété après M. Loiseleur (3). Conti, appelé à Paris par son mariage avec une des nièces de Mazarin, s'était d'ailleurs arrêté quelque temps lui-même à Montpellier, retenu par le comte d'Aubijoux, gouverneur de cette ville, et aussi par les charmes de mademoiselle de Rochette, qui avait succédé à Mme de Calvimont. Sous cette double influence il épuisa la

(1) V. *Memoires de Cosnac*, I, 127. — Il ne parait pas que Molière ait assisté à la session des Etats de Pézenas du 17 mars au 1er juin 1653, ouverte par le comte de Roure. Il est sûr au contraire qu'il figura après son départ de La Grange-des-Prés à celle de Montpellier (16 décembre 1653 au 31 mars 1654), ouverte par le comte de Bieule, puisque nous le verrons à Montpellier au mois de janvier.

(2) Cet acte, découvert par M. Gaudin, a été publié par M. Lacour de la Pijardière, dans le *Moliériste*, t. I, p. 45.

« Le 6 janvier 1654 a esté baptisé, Jean-Baptiste du Julin, né le troiziesme octobre 1653, fils de Jean et d'Elisabeth de la Porte. Le parrain a esté monsr Jean-Baptiste Poquelin, valet de chambre du Roy, *la marraine Mlle Magdeleine de l'Hermite* ».

M. Loiseleur qui a reproduit cet acte, v. *le Temps*, 9 août 1880, a continué, comme dans son livre sur Molière, à voir dans Madeleine la sœur de l'Hermite de Vauselle, comme d'autres l'ont fait encore en ces derniers temps.

(3) *Les points obscurs de la vie de Molière*, p. 173.

coupe des plaisirs les moins relevés, qui furent le triste et singulier prélude de l'union qu'il allait contracter (1)

Molière dut-être le témoin de cette vie de folies et contribuer lui-même aux divertissements plus ou moins publics du prince pendant son séjour auprès du comte d'Aubijoux. Il avait été sans doute aussi amené dans cette ville par la réunion des États du Languedoc, que le comte de Bieule y ouvrit le 7 décembre et auxquels il venait assister selon son habitude et commandé pour leur service (2). Aussi resta-t-il à Montpellier après le départ du prince de Conti, qui dès le lendemain de Noël partait de Bagnols dans la direction de Vienne et se trouvait à Lyon le dernier décembre 1653 en route vers Paris (3). C'est alors qu'on voit dans cette ville, le 6 janvier 1654, Molière servir de compère à la jeune Madeleine de l'Hermite (4).

Revint-il à Lyon dès le milieu de février, pour y prendre part au ballet des *Moyens de parvenir*, dansé le 18 février, comme l'a cru M. Lacroix, toujours si enclin aux hypothèses les plus hazardées? Dans tous les cas la troupe était de

(1) Sur le vicomte d'Aubijoux, la vie d'alors à Montpellier, et les amours du prince de Conti, voir *Mémoires de Goulas*, II, 22, 456, III, 221, 227; M. Ch. Ponsonailhe, *Sebastien Bourdon*, 145, 155 et la bibliographie qui y est citée p. 314 et suiv.; Gariel, *Les gouverneurs du Languedoc*, nouvelle édition, Montpellier, 1873.

On sait que M. d'Aubijoux mourut en 1656 à Graulhet, le 9 novembre, bien peu de temps après le passage de Chapelle et de Bachaumont. Voir encore *Mémoires de Cosnac*, I, 133 137, et M. Pignot, *Un évêque réformateur*, Gabriel de Roquette, 1876, in-8° t. I, p. 27 et suiv.

(2) La session dura jusqu'au 31 mars 1654. Quarante mille livres y furent allouées au comte de Bieule.

(3) *Mémoires de Cosnac*, I, 139. La *Gazette de Loret* trop peu consultée pour tout cela annonce le 10 janvier, son départ de Lyon. Voir *Muse historique de Loret*, edit. Livet, I, 452.

(4) L'enfant qu'ils tinrent sur les fonts était né depuis trois mois. Il était fils d'un sieur du Jardin et non fils de La Porte, ainsi que l'a dit M. Baluffe, *Molière inconnu*, p. 92. La mère seule s'appelait Élisabeth de la Porte. Était-elle sœur, fille ou parente du La Porte, dont parle M. Baluffe en plusieurs endroits de son livre?

retour dans cette ville dès avant le 8 mars, jour où Du Parc y faisait baptiser son premier enfant. A l'aller comme au retour, Molière et les Béjart avaient passé en Avignon, traversé le Comtat, le pays de M. de Modène et suivi, tant par le Rhône que par terre, la route d'Avignon et de Nîmes, ce grand chemin si frayé du Midi, qu'ils devaient tant de fois encore parcourir.

L'acte de baptême du 6 janvier 1654 a son importance pour l'histoire des l'Hermite : il montre que la jeune actrice, commère de Molière, était bien mademoiselle Magdelon de l'*Andromède*, et précise l'époque à laquelle sa famille, ainsi qu'elle même, faisaient partie de la troupe, époque laissée indéterminée par la liste d'acteurs où son nom figure, et dont la date reste malheureusement trop dans le vague.

Les l'Hermite et leur fille, ainsi qu'on le verra bientôt, ne restèrent pas longtemps dans la troupe de Molière : mais la quittèrent-ils à Avignon avant son retour à Lyon et lors de son passage dans le Comtat pour retourner dans le Lyonnais ? Prolongèrent-ils au contraire leur séjour dans ses rangs encore une année, jusqu'au lendemain du *Ballet des incompatibles*, dansé à Montpellier pendant le carnaval de 1655 ? Il est assez difficile d'être bien fixé sur ce point. Ce qui donnerait à penser que les l'Hermite étaient revenus avec la troupe jouer devant les États de Montpellier à la fin de l'année 1654, c'est qu'il est supposable que l'idée de publier son *Recueil des tiltres, qualites, blazons et armes des seigneurs barons des États-généraux de la province du Languedoc, tenus par son Altesse le prince de Conti, en la ville de Montpellier en 1654*, ne vint pas à Joseph Béjart sans lui avoir été soufflée par l'Hermite. C'est ce fabricant émérite de généalogies qu'on se prend à considérer comme l'inspirateur, sinon le collaborateur de cette œuvre, qu'on ne s'attendait guère à trouver signée par un comédien (1). C'est aussi le moment qu'on

(1) On sait que ce recueil, in-4°, se compose de deux parties, toutes les

verra Madeleine de l'Hermite contracter bientôt avec un écuyer du prince de Conti, qui dut la remarquer plus probablement à ce séjour à Montpellier, qu'un au plus tôt à la Grange-des-Prés, alors qu'elle n'avait guère encore que treize ans. Voilà les indices qui sembleraient indiquer que les l'Hermite ne quittèrent pas les comédiens du prince de Conti avant le printemps de 1655, avant leur passage dans le Comtat pour reprendre le chemin de Lyon.

Mais voici maintenant des dates qui semblent contredire ces présomptions et donnent à croire que la séparation se fit à une date antérieure et très probablement, au moins pour Jean-Baptiste de l'Hermite, au lendemain du commencement de l'année 1654, lors du passage des comédiens à Avignon. Elles sont contenues dans les curieuses notes de la seconde édition du *Page disgracié* de 1667, notes dont l'auteur est sans aucun doute Jean-Baptiste l'Hermite lui-même, qui prit soin de la sorte de commenter et d'élucider l'œuvre de son frère, mort depuis douze ans.

Dans ces notes, à propos de la parenté de l'Hermite avec Jean de Velasque, dont il est question dans le roman, il parle des services rendus par le connétable de Castille, Duque Melchior Fernand de Velasque, au chevalier de l'Hermite, cadet de l'auteur ; il dit qu'il rapporta lui-même

deux imprimées à Lyon par Jassermé, l'une en 1655, l'autre en 1657, avec un privilège du 14 mai 1655, et un consentement de M. le procureur du roi, Bolhoud-Mermet, du 11 mai 1657. Je ne crois pas que l'Hermite y ait sérieusement collaboré, sans quoi il eut fait paraître l'œuvre seul, aimant mieux ne pas partager les gratifications des États et du prince avec d'autres et préférant les garder exclusivement pour lui-même. La seconde partie se rapporte aux États tenus à Pezénas en 1655. La troisième, qui devait contenir le tiers état héraldique du Languedoc, n'a jamais paru. Ce recueil, dédié au prince de Conti, où l'on trouve plus d'un renseignement sur les gentilshommes avec lesquels Molière a été en rapport, les comtes de Bieule, d'Aubijoux, du Roure, etc. mériterait d'être étudié plus à fond qu'il ne l'a été jusqu'ici. Paul Lacroix a considéré J. Béjart. *Jeunesse de Molière*, 91, 93, 116, comme n'étant sans doute que le prête nom de l'Hermite.

d'Espagne « de sensibles témoignages de la bienveillance du dit Connestable, divers beaux présents et particulièrement un authentique en parchemin scelé du sceau de ses armes et signé de sa main, par lequel il recognoit ce gentilhomme comme son parent ». J.-B. de l'Hermite donne la traduction de ce parchemin délivré « à illustre et noble Jean-Baptiste, chevalier de l'ordre du roy et un des gentilshommes servans de sa Majesté », et portant comme date : « Donné à Ségovie, le 21e décembre 1654 (1) ». S'il a rapporté lui-même d'Espagne ce certificat de noblesse et de haute parenté, il était donc à cette date *tra los montes*, alors que Molière était à Lyon où on le retrouve le 3 novembre 1654. Cela prouve que Vauselle avait quitté la troupe, car il ne se serait pas montré comme comédien en Espagne devant les *hidalgos* ses parents (2). Avait-il, suivant son habitude, laissé un instant sa famille, dont il ne se préoccupait guère? Vint-il la rejoindre à Montpellier, où la session des États avait commencé dès le 7 décembre et donner là à Joseph Béjart l'idée de l'ouvrage généalogique sur les États, pour lequel ce dernier n'obtint toutefois un privilège que le 14 mai 1655 et qui ne devait-être jamais achevé ?

Ce point ne mérite pas la peine d'être longuement discuté. On ne rencontre pas non plus, il faut bien le dire, le nom des Vauselle, à côté de ceux de Molière et des Béjart dans le ballet des *Incompatibles*, bien qu'on ait voulu voir en Jean-Baptiste de l'Hermite un des auteurs probables des vers de ce ballet, attribué à l'auteur de *l'Étourdi* par M. Lacroix, si riche en attributions risquées ou erronées à l'égard de Molière.

Après avoir passé à Lyon une partie de l'année 1654, Molière, devenu comédien du prince de Conti, avait repris

(1) Voir le *Page disgracié*, édition de 1667, t. I, p. 350-364.

(2) Les parents de sa mère, les Miron d'origine espagnole, étaient pas oubliés dans le Languedoc, où il est probable qu'il se montra cependant lui-même comme acteur.

avant la fin de l'année le chemin du Languedoc, par la vallée du Rhône et le Comtat, afin d'assister, selon sa coutume, à la session des États qu'ouvrit en personne le 7 décembre 1654, à Montpellier, le prince de Conti lui-même (1). « Ce prince, disent Lagrange et Vinot dans leur préface de l'édition des œuvres de Molière de 1682, donna des appointements à sa troupe et l'engagea à son service tant auprès de sa personne que pour les États du Languedoc » (2).

Molière était encore à Montpellier au moment du carnaval vers le 10 février (3). C'est alors qu'il figura dans le célèbre ballet des *Incompatibles* avec le sieur *Béjar*, (très probablement aussi avec Madeleine Béjart), et avec des acteurs et des actrices d'une autre troupe, celle de La Pierre. Celle-ci était vouée plutôt au chant, à la musique et à la danse, et pourrait-être appelée par anticipation une troupe d'opéra, tandis que celle de Molière, bien que ne s'abstenant pas de figurer dans les ballets, (où devait briller Melle Du Parc), s'adonnait plutôt à la tragédie et à la farce. J'aurai l'occasion de retrouver bientôt La Pierre à Avignon, dans le Comtat, d'où il était originaire ; je me bornerai à mentionner ici plus spécialement un des seigneurs figurant dans le même ballet avec les acteurs des deux troupes (4). Je veux parler du

(1) C'était deux jours avant l'ouverture des États que Sarrasin, tour à tour appelé intendant chez Mgr le prince de Conti et secrétaire de ses commandements, avait été inhumé dans le chœur de la grande église de Pézenas, ainsi que l'indique son acte de décès. Voir *Bulletin des antiquaires de Normandie*, t. XI, 1881-1882 p. 71.

(2) C'est dans cette session, qui se prolongea jusqu'au 14 mars 1655, qu'on voit les États accorder une médaille et une chaine d'or au sieur Boni préparateur d'orvietan. V. *Archives du Tarn*, procès-verbaux des Etats-généraux de la Province, C. 65, 1654.

(3) Pâques tomba le 28 mars en 1655. Voir dans la *Muse historique*, II, p. 15, ce que dit Loret du prince de Conti à la date du 6 février.

(4) Les acteurs et actrices de ces deux troupes qu'on y rencontre dénommés sont le sieur Molière, le sieur Béjarre, les sieurs Joachim, La Bruguière, La Pierre, Martial, et parmi les femmes, mesdemoiselles du Fey, Picar, Solas et *Gerar* qu'on croit-être Melle *Bejar*.

gentilhomme qu'on y rencontre portant le nom de « marquis de Lavardin » (1).

S'il fallait en croire tous ceux qui ont parlé des personnages du *ballet des Incompatibles*, depuis Despois jusqu'à M. Baluffe (accord rare et touchant), Madeleine aurait rencontré dansant dans ce ballet le petit-fils de madame de Modène, le fils de Henri de Beaumanoir tué à Gravelines en 1644, le jeune marquis de Lavardin.

Au nombre des seigneurs figurant dans ce ballet on rencontre en effet, d'après le livret imprimé à Montpellier, 1655, in-4°, chez Daniel Pech, un gentilhomme désigné sous ce nom, « le marquis de Lavardin ». Le bibliophile Jacob, qui a le premier réimprimé ce ballet (2), indique ce marquis de Lavardin comme appartenant à la maison militaire du prince. Despois, d'ordinaire plus exact, voit en ce danseur Henri Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils de Marguerite de Rostaing, l'amie de Mme de Sévigné, le futur ambassadeur à Rome, excommunié en 1687 (3) ; M. Baluffe, à son exemple reconnaît de même parmi les officiers de la cour du prince de Conti le fils de l'amie de Madame de Sévigné (4).

Cette identification était cependant bien surprenante, et

(1) Il représente un jeune homme à la quatrième entrée et débite ces vers :

Aucun souci ne me travaille,
J'aime tous les plaisirs et les sais goûter,
Et je suis sans trop me flatter
Un jeune homme de belle taille.

(2) Voir la *Jeunesse de Molière*, 1858, p. 192, 197. Il a été aussi réimprimé dans la deuxième édition des *Œuvres de Molière*, donnée par M. Moland chez Garnier, t. II, p. XI et p. XLV-LV, ainsi que dans le *Molière* des grands écrivains de France, t. I, p. 523 et suiv.

(3) Voir *Œuvres de Molière*, édit. Hachette, des grands écrivains de France, t. I, p. 527.

(4) M. Baluffe, *le Médecin volant à Pézenas*, dans *l'Artiste*, 2e volume de 1881, p. 275.

l'on s'étonne que son impossibilité n'ait pas frappé tout d'abord M. Despois. Au commencement de 1655, le fils de l'amie de Mme de Sévigné, le petit-fils de Marguerite de la Baume, né, comme on l'a vu, le 15 mars 1644, n'avait pas encore onze ans accomplis. On avouera que c'est un âge un peu tendre pour faire partie de la maison militaire et des officiers d'un prince. Comment aussi le jeune gentilhomme manceau aurait-il été transporté du Maine au fond du Languedoc, sur les bords de la Méditerranée, pour remplir cet emploi d'enfant précoce et prodige ? On n'a eu garde de s'en préoccuper, et l'erreur une fois émise à la légère a été répétée sans broncher, comme il arrive toujours, par ceux qui trouvent plus commode d'adopter une opinion toute faite que de s'en faire une à eux-mêmes.

Disons le bien vite, le marquis de Lavardin dont il s'agit à Montpellier, n'est point un Lavardin du Maine, ni même un Lavardin. Ce n'est nullement un enfant de dix ans, presque trop jeune pour figurer parmi les pages. On pouvait le voir clairement d'ailleurs par les dires de d'Assoucy qui parle également de lui, à propos de son passage à Béziers, où il retrouva Molière à la fin de 1656. Comparant sa détresse aux États de Béziers avec le séjour qu'il avait déjà fait lors des États à Montpellier, à la fin de 1655, avec Molière et les Béjart, et se lamentant de ne pas retrouver ses généreux Mécènes de l'année précédente, il dit : « je ne vis plus le prince de Conty, de Lavardin, ny de Guilleragues (1) ». Ce n'est évidemment pas l'absence d'un jeune garçon de douze ans que déplore l'*Empereur du burlesque*, à côté de celle du prince et du secrétaire de ses commandements (2).

(1) Voir *Aventures de d'Assoucy*, édit. Em. Colombey, p. 162. C'est lors de cette rencontre de d'Assoucy et de Molière à Béziers, à la fin de 1656, que Molière fit le couplet de chanson relaté dans les *Aventures* (d'Italie), chap. VII, édit. Colombey, p. 240, et qu'on n'a guère su à quelle date rapporter jusqu'ici, je ne sais en vérité pourquoi.

(2) On voit d'ailleurs, puisqu'il s'agit d'une mention du nom de Lavardin faite plus de vingt mois après le *Ballet des incompatibles*, qu'elle se rap-

Quel est donc le Lavardin dont il est ici question ?

Il s'agit d'un gentilhomme qui figure précisément à la session des États de Montpellier de 1654-1655 et dont le nom se rencontre parmi les signataires de différents actes de cette assemblée : le marquis de Lavardens. On sait que, pour complaire à la volonté du roi, le prince de Conti fit signer par la noblesse de Languedoc un acte par lequel ces gentilshommes s'obligeaient à refuser toute provocation en duel. Au bas de cette délibération des États de Languedoc contre les duels, de janvier ou février 1655, on trouve précisément la signature de Lavardens (1).

Vers la même époque l'abbé de Cosnac, arrivé à Paris le 1er janvier 1655, avec la mission de faire à son Éminence la demande du château Trompette pour le prince, lui disait pour l'obtenir, que le gouvernement de ce château était promis déjà par Conti à *Lavardin*, frère de M. le duc de Roquelaure (2). La promesse de ce gouvernement faite à ce marquis de Lavardin était bientôt si notoire à Paris que Scarron écrivait dans ses épitres en vers, sa *Gazette* du 23 février 1655 :

> Conty, gouverneur, ce dit-on,
> Du chatouilleux Gascon,
> Au frère de mon Roquelaure,
> Duc que tant j'aime et tant j'honore,
> A donné gratuitement
> Un important gouvernement,

porte à une personne devant demeurer habituellement dans le Languedoc. Cela n'a pas empêché M. Emile Coloumbey de prendre aussi ce gentilhomme pour Henri-Charles de Beaumanoir, v. p. 162.

(1) Voir l'avant-propos en tête de l'édition des *Mémoires de l'abbé de Cosnac*, édit. de la Société de l'histoire de France, I, XXIX et XXXII et aussi 189.

(2) *Mémoires de Cosnac*, I, XXIV, 197, 200, 210, 215, etc.

C'est celui du château Trompette
D'où, comme l'on dit, à la baguette
On peut dans Bordeaux commander
En faisant le canon gronder (1).

Tallemant parle aussi de Laverdens, « un gros frère » du duc et du chevalier de Roquelaure, qu'il appelle « un grand gladiateur, un brave ». Il se nommait, disent ses annotateurs, Armand de Roquelaure, baron de Biran et de Lavardens (2). Toutefois l'éditeur des *Mémoires de Goulas*, M. Constant, appelle le marquis de *Lavardens* Jacques de Roquelaure (3).

Il est donc bien établi que Madeleine Béjart ne rencontra pas à Montpellier le petit-fils de Marguerite de la Baume dont elle avait été un instant la rivale. Le petit marquis, Henri-Charles de Beaumanoir, était au Mans pendant les années 1655 et 1656, alors que le marquis de Lavardens est dans le Languedoc. Il habitait alors l'évêché du Mans, dont son oncle était pourvu et y étudiait sous la direction de Costar, ainsi qu'on peut le voir dans la vie de cet hôte célèbre de Philibert de Beaumanoir (4). S'il pouvait y avoir place pour le moindre doute à cet égard, je citerais ici des lettres inédites qui établissent de la façon la plus précise la

(1) V. *Réponse de la Samaritaine, horloge du Pont-Neuf, à Jacquemard, horloge de Saint-Paul*, p. 14, in-4°, Alexandre Lesselin, rue de la Barillerie, devant le Palais. Scarron termine son épitre en disant que le dimanche 21, il a fait chère très singulière avec que l'aimable *Molière* l'homonyme de l'auteur de *l'Étourdi*.

(2) V. *Historiettes de Tallemant*, V, 378, 380. Les *Lettres inédites de Feuquieres*, I, 372 le montrent blessé en avril 1646, en secourant son frère le chevalier, et Tallemant p. 378, raconte les circonstances de sa mort.

(3) V. *Mémoires de Goulas*, II, 148. Il le dit également blessé au printemps de 1646 par les archers du roi, mort en 1678, et frère du chevalier de Roquelaure, fils d'Antoine de Roquelaure, maréchal de France.

(4) Voir la *Vie de Costar* à la suite des *Historiettes de Tallemant des Beaux*, t. IX, p. 76 et suiv.

présence du jeune marquis au Mans à cette époque.

Le nom de Henri-Charles de Beaumanoir ne devait figurer que dix ans plus tard dans les ballets. Du moins je ne rencontre pas cité avant le 4 octobre 1655, où on voit alors le marquis danser dans un ballet du roi (1).

Son oncle, l'évêque du Mans, Philbert-Emmanuel de Lavardin, connaissait le prince de Conti, sans toutefois que la connaissance ait été aussi intime, en 1655, qu'a bien voulu le dire M. Baluffe (2). L'abbé de Lavardin, avant d'être devenu évêque, avait pu connaître Sarrasin par Costar et Ménage; mais alors Sarrasin n'était pas l'intendant du prince de Conti, avec qui il ne devait se trouver en rapports intimes qu'à Bordeaux, après l'avoir entrevu à Chantilly. Pendant qu'il fut attaché à la personne du prince pendant la Fronde, à Bordeaux, et en Languedoc jusqu'en décembre 1654, l'évêque du Mans, dans sa ville épiscopale, ou à Paris, dans le parti royaliste, n'eut certes pas de relations avec le frère de madame de Longueville.

Ce n'est qu'après le mariage du prince avec la nièce de Mazarin, précédant de neuf mois seulement la mort de Sarrasin, que Conti et l'évêque purent avoir des relations un peu suivies. Je ne connais à cet égard qu'une phrase du *Menagiana* qui, mal comprise, a dû causer l'erreur de M. Baluffe. Ce n'est pas Sarrasin, mais bien un autre ami de Ménage que l'évêque du Mans « produisit auprès de M. le prince de Conti (3) ».

S'il fut impossible au jeune marquis de rencontrer Madeleine Béjart à Montpellier, l'évêque put revoir à Paris, à partir de 1658, celle qui avait été la rivale de sa mère. Des

(1) Voir la *Gazette de Robinet* dans les *Continuateurs de Loret*, t. I, 304. La même gazette mentionne aux dates des 3 et 6 février 1667 le premier mariage du marquis avec Mlle de Luynes. Son oncle l'évêque y assista, v. p. 636, 648.

(2) V. le *XIXe siècle* du 25 août 1885.

(3) V. *Menagiana*, édit. de 1694, t. II, p. 120.

fenêtres de l'hôtel de sa belle sœur, du quai Malaquais, il pouvait apercevoir le petit Bourbon, et plus d'une fois dans ses célèbres diners, bavardinant avec La Rochefoucauld, MMes de La Fayette, de Sévigné, de Brissac, ou avec Boisrobert et Benserade, il dut causer de la célèbre actrice et du grand comédien qu'il avait pu voir à Paris dès le temps de l'*Illustre théâtre* (1).

La seule personne ayant des rapports de parenté avec Marguerite de la Baume que put voir la Béjart aux États du Languedoc à Montpellier en 1655, fut le propre frère de Mme de Modène. Joseph Béjart a eu soin de constater qu'il « estoit en personne à cette assemblée. » Je veux parler de « Mgr l'évêque de Viviers, Louys de la Baume Suze..... » fils de messire Rostain...... comte de Suze et de Rochefort et de Catherine de Meullion de Bressieux (2) ». Le prélat devait du reste revoir plus tard la troupe des Béjart à la fin de 1656 aux États de Béziers, qu'il présida en l'absence de l'archevèque de Narbonne, et ce n'est pas sans quelque raison qu'on peut être tenté d'attribuer à sa parenté avec Mme de Modène une part du froid accueil que reçut, dit-

(1) Je ne parle pas ici des relations d'affaires que les parents de l'évêque avaient eues avec les Poquelin, mais avec des Poquelin n'appartenant pas à la branche du père de Molière. Il y a longtemps que Jal a parlé des prêts faits par eux aux Lavardin, en raison même de la gêne de cette famille que j'ai souvent rappelée. V. *Dictionnaire* de Jal, p. 750 et 990. Mais Molière n'a rien à voir là dedans. Si je n'ai pas mentionné jusqu'ici ces relations d'argent, c'est que je me propose d'en dire un mot à propos des Poquelin dans le Maine et des rapports que Molière put avoir avec des manceaux ou des personnes tenant au Maine par divers liens.

(2) V. *Recueil des titres des seigneurs des États de Languedoc*, de J. Béjart, 1re partie. Il dit que ce prélat « *porte d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent, couronné de mesme (d'or), qui est de la Baume de Suze*. M. de Viviers se fit représenter l'année suivante aux États de Pézenas par son vicaire-général, messire Anne de Vissac. Voir encore sur ce prélat les *Mémoires de Cosnac* I, 219, II, 106-108.

ou, la troupe de Madeleine Béjart et de Molière à cette session des États de 1656 (1).

Mais nous ne sommes encore pour le moment qu'au printemps de 1655 dans la ville de Montpellier : la troupe de Molière allait la quitter pour retourner à Lyon, où on la trouve à la fin d'avril. C'est dans cette ville que, pendant l'été, la rencontrait d'Assoucy, qui y passait trois mois en sa compagnie. Puis ils en partaient ensemble, sur le Rhône, pour se diriger vers Avignon, où la troupe resta tout le mois d'octobre, et aller de là aux États de Pézenas ouverts le 4 novembre 1655.

Quelques jours après son départ d'Avignon survenait un événement important dans la vie d'une des personnes qui font l'objet de ces études. La future épouse du comte de Modène, Madeleine de l'Hermite, contractait dans cette ville un premier mariage, resté jusqu'à ce jour complètement inconnu.

Son mariage se fit à Avignon le 11 novembre 1655 (2). Les renseignements inédits que je vais fournir sur elle et les l'Hermite, à l'occasion de cette première union que je suis le premier à révéler, donnent à penser que Mademoiselle Magdelon, comme sa famille, n'avait pas fait longtemps partie de la troupe de Molière.

Voici ce qu'on lit dans un mémoire présenté par « Damoyselle » Madgeleine Lhermite, elle-même, et dont

(1) Si le frère de Marguerite de la Baume était mal disposé à la fin de 1656 à l'égard de Madeleine, cela ne donnerait-il pas lieu de penser qu'entre les anciennes amours de M. de Modène avec la Bejart, il y avait eu une reprise de relations intermittentes entre lui et elle, qui avait pu raviver ou exacerber les ressentiments du prélat ? Mais il est plus vrai de dire que les États, alors en veine d'économie, en firent montre à l'égard de tous et non pas seulement de Molière.

(2) Il y avait deux mois à peine qu'elle avait perdu son oncle François Tristan l'Hermite, mort d'une maladie du poumon, dans l'hôtel de Guise, (mais n'ayant guère à se louer de la générosité de son protecteur), le 7 septembre 1655, à 54 ans, et enterré à l'église Saint-Jean. J'ai déjà dit que Tristan, pauvre mais honnête, était brouillé avec son frère.

nous ferons plus loin connaître les causes, la date, et les principales mentions (1).

« En l'année mil six cent cinquante-cinq étant demeurante avec ses père et mère en la ville d'Avignon, païs au quel ils possédoient et possèdent encore quelques biens, se trouvant lors la dite demanderesse aagée de quinze ans ou environ, fut recherchée en mariage par le sieur Le Fuzelier, défendeur, lequel lors estoit pareillement demeurant au dit Avignon et y avoit des emplois; lesquelles recherches furent suivies de promesses et du contrat du dit.... mariage passé entre les parties, par devant N..... notaire apostolique et royal au dit Avignon, l'onzième novembre de la dite année 1655 et des cérémonies et célébration extérieure du dit mariage faites en la dite église de Saint-Agricol du dit Avignon... (2) ».

On lit en effet dans les registres de la dite église, conservés aujourd'hui à la mairie d'Avignon, cet acte de leur mariage, dont j'ai eu grand soin de me procurer la copie :

« *Die undecima novembris 1655, dominus Petrus Fusilier et domina Magdalena de l'Hermite parisienses, nunc vero hujus civitatis ab aliquo tempore habitatores, per me curatum subscriptum matrimonio conjuncti fuerunt in facie Sancte-Matris ecclesiæ per verba de presenti mutuà corporum donatione interveniente, simulque nuptias celebrarunt, super denunciationibus dispensati ab Illmo et R^mo D. Vice*

(1) Je suis obligé d'ajourner ces révélations, pour ne pas enlever aux faits, et à leur récit, leur imprévu et leur intérêt. Je me borne donc à dire, pour le moment, que ce mémoire date d'environ 1664. J'indiquerai aussi la provenance de ces documents, ainsi que l'obligeant intermédiaire auquel j'en dois la connaissance, et que je ne veux pas tarder plus longtemps à remercier.

(2) On lit de même dans un autre mémoire émané du frère de M. de Modène : « Les parties mettent en fait qu'... en l'année 1655 et dans le mois de novembre la dite dame l'Hermite, pour lors demoiselle, auroit contracté mariage en face de nostre mère Ste Église, dans cette ville d'Avignon, avec le nommé s^r Pierre Fuzelier, escuyer... »

legato. Præsentibus Dno Fabricio Lapis et Dno Petro Saureton, testibus ad ista vocatis et rogatis.

Gehiron Benef. et cur. Sancti Agricolæ ».

Rien de plus certain, on le voit, que ce mariage dont la date elle-même est curieuse. Au mois d'octobre 1655, la troupe de Molière avait précisément séjourné un mois à Avignon en venant de Lyon, ainsi que nous l'apprend d'Assoucy qui l'accompagnait (1). On eut pu dès lors espérer trouver Molière parmi les témoins, ainsi que d'Assoucy l'ancien panégyriste de Jean-Baptiste de l'Hermite ; mais la troupe était pressée d'arriver à Pézenas pour l'ouverture de la session des États (4 novembre). On l'y trouve en effet jouant la comédie à l'hôtel d'Alfonse dès le 9 novembre ; Molière ne pouvait donc se trouver à Avignon à cette date, ni par conséquent assister au mariage de son ancienne actrice, sa commère de Montpellier en 1654 (2).

Qu'était le mari qu'épousait la fille de Jean-Baptiste l'Hermite et de Marie Courtin de la Dehors ? C'est ce que nous fait connaître un témoin qui dépose dans une enquête ouverte, comme on le verra, à l'occasion des différends entre Madeleine de l'Hermite et les héritiers de son second époux, M. de Modène.

Ce témoin, Charles Mulot, lapidaire, dit qu'étant jeune il a suivi des comédiens de Paris, qui étaient allés en province et qu'il a connu à Avignon Le Fuzelier, avec lequel il était resté quelque temps, *assistant à son mariage avec Magdeleine l'Hermite*. Il quitta la troupe, dit-il, quelques

(1) Voir *Aventures de d'Assoucy*, p. 100 et 101.

(2) Il serait curieux de retrouver le contrat de mariage qui doit encore exister, et dont les témoins peuvent être intéressants à connaître (le nom du notaire fait malheureusement défaut). Une pièce qui insiste sur la pauvreté de Madeleine de l'Hermite dit « que le dit mariage fut fait sans aucun dot ou en tout cas peu considérable, s'il en fut constitué quelqu'un ».

années après pour rentrer à Paris. Il ajoute que Le Fuzelier était d'abord « écuyer du prince de Conti (1) ».

Cette déposition ne manque pas d'intérêt. Elle nous révèle que la connaissance entre Le Fuzelier et Madeleine a dû se faire à La Grange-des-Prés ou à Montpellier, pendant que Molière et sa troupe, dont faisait partie la jeune actrice, représentaient leurs comédies devant la petite cour du prince de Conti, où les intrigues amoureuses ne manquaient guère (2).

Madeleine, qui n'était sans doute pas aussi jeune qu'elle veut bien le dire, sut plaire, dès l'année 1653, ou l'année suivante à Montpellier (si elle était encore alors de la troupe), à un écuyer du prince, et Le Fuzelier, séduit par sa beauté, épousa quelque temps après la jeune actrice.

Les renseignements, que nous donnent encore les documents relatifs aux contestations entre Madeleine de l'Hermite et les héritiers de M. de Modène, ne nous permettent pas de douter qu'elle et sa mère aient monté sur les planches. Un mémoire émané, en 1674, de Charles de Rémond, frère du baron, dit et avance en premier lieu (3) :

« Que la dite damoiselle de Courtin mère a été dans une troupe de comédiens et a monté sur le théâtre, mesme en cette ville d'Avignon et dans la maison et jeu de paume du s^r^ Pierre (*le nom en blanc*) appartenant à présent à Mad^e^ de Reynard, *estant appelée dans la dite troupe la Vauzelle.*

« Que de mesme la dite dame l'Hermite a paru aussi et a esté vue sur le théâtre faisant son personnage comme sa dite mère ».

(1) Ce Fuzelier (ou Fusilier, comme l'appellent son acte de mariage et d'autres documents) a-t-il quelques liens de famille avec l'auteur dramatique, un instant joueur de marionettes, qui porta le même nom ? Voir sur ce Louis Fuzelier, né en 1673, mort en 1754, M. Campardon, *Les spectacles de la foire*, I, 345.

(2) Voir ce que Cosnac dit dans ses *Memoires* de Sarrasin et de Mlle Du Parc.

(3) Cette pièce sans titre porte au dos : « Escritures en droit contre dame Magdeleine de l'Hermite».

Un autre mémoire rédigé pour et au nom du même messire Charles de Rémond, dit également que la dite mère de la dame de l'Hermite : « *a esté vue jouer en théâtre faisant la comédie dans la bande du dit sieur de Molière, comédien* ».

Ces curieux renseignements, qui corroborent ceux fournis par la distribution des rôles de l'*Andromède* de Corneille et par l'acte de baptême du 6 janvier 1654 à Montpellier, montrent en outre que Molière avait dû jouer à Avignon avant son passage d'octobre 1655 rapporté par d'Assoucy, et avant son séjour de la fin de l'année 1657. Il est en effet probable qu'il s'y arrêtait chaque année, soit en descendant de Lyon vers le midi, soit en y retournant ; cette mention en est la preuve. Il est certain que Marie Courtin de la Dehors et Madeleine de l'Hermite avaient fait partie avec lui à Avignon de sa troupe de comédiens. Peut-être même n'y avait-il pas longtemps, à l'époque de cette union, que mademoiselle Magdelon avait rompu les liens qui l'unissaient au monde comique (1).

On voit en effet plusieurs acteurs assister à son mariage, Charles Mulot, qui avait suivi des comédiens de Paris partis en tournée de province (2), et Fabrice La Pierre, qui fût un

(1) Quant à l'Hermite, comme il était un mari complaisant, qui ne se faisait pas suivre par sa femme, ainsi qu'on le verra, et que sa femme n'était pas tentée de dire comme les épouses de la vieille Rome « *Ubi tu Caïus, ego te Caia* », on ne saurait affirmer qu'il ait fait partie de la troupe aussi longtemps qu'elle.

(2) Puisque la troupe de Molière était dès lors à Pézenas, il est peu probable que ce Mulot, qui fait songer aux Millot de l'*Illustre théâtre*, fut un de ses acteurs. Appartenait-il à la bande de La Pierre, dont il va être question, et qui n'était cependant pas un chef de troupe « de comédiens de Paris » ou bien à une des autres troupes qui parcouraient en grand nombre le midi et dont il serait grand temps de faire le dénombrement ? On n'a cité jusqu'à ce jour le nom d'aucun des acteurs de l'opérateur Cormier que sa présence à La Grange-des-Prés en même temps que celle de Molière, à l'automne de 1653, a condamné à la célébrité. Lui du moins venait de Paris. On l'a montré récemment (V. le *Moliériste*, VII, p. 53-54), à Marseille le 6 février 1654, faisant don de trois cents livres à l'hôpital de Caux près La Grange-des-Prés. — Voir aussi le *Molière pittoresque*

de ses deux témoins (1). Ce Fabrice est sans doute le La Pierre du *ballet des Incompatibles*, La Pierre d'Avignon, La Pierre le Comtadin, le chef de la troupe qui parcourait depuis longtemps déjà le midi, et qui comme chanteur et danseur de ballets devait paraître pendant de longues années encore sur le théâtre (2).

Nous reprendrons bientôt la suite des curieuses aventures de Madeleine de l'Hermite, qui dit désormais adieu au tripot comique et ne tarda pas à quitter Avignon, tandis que ses parents restaient dans le Comtat auprès de M. de Modène.

Elle nous apprend elle-même à propos de ces parents qu'en 1655, « elle était demeurante avec ses père et mère en la ville d'Avignon, païs au quel ils possédoient et possèdent encore quelques biens ». Cela prouve, à une date fixe, leur présence dans le Comtat, où depuis 1644, il possédaient en effet aux portes du château de Modène, en Saint-Pierre-de-Vassols, le petit bien de la Souquette, en vertu de

d'octobre 1881, p. 342. — J'ai déjà parlé de la mort de François La Cour, « Parisien, de la bande des comédiens », décédé à Carcassonne le 29 mars 1655, âgé de quarante-cinq ans environ. (V. le *Molièriste*, II, 268). — Soulié a cité la permission donnée à Lyon le 6 juillet 1655 à l'opérateur Gilles Barry. — On trouve malheureusement vers cette époque dans plus d'une ville du midi la présence de comédiens innommés : à Vienne les 25 et 26 septembre 1654, et le 28 août 1656, sans parler de 1655, année où M. Brouchoud croit qu'il sagit de la troupe de Molière, comme en 1654 ; à Narbonne, le 21 février 1655 (le *Molièriste*, IV, 19, d'après les archives municipales de cette ville), etc. Je parlerai plus loin des comédiens signalés à Narbonne, Albi, Agen, en 1656 et 1657 et parmi lesquels, sauf Molière, puis Mignot et N. Dubois, comédiens de la troupe de Mgr le duc d'Orléans, aucun n'est désigné par son nom. Je me propose de parler ailleurs des comédiens qui parcouraient d'autres contrées que le midi.

(1) Reste à savoir si le deuxième témoin, Pierre Sauveton, était aussi un comédien.

(2) Je n'ai encore jamais vu cité jusqu'à ce jour le prénom de cet acteur. — Sur La Pierre voir M. Baluffe *Molière inconnu* p. 74, 91, 110, 111, 128, 164, 231, etc. — Je dirai cependant qu'il est surprenant de retrouver en 1688, sur les planches, un acteur qu'on y fait figurer dès 1640 à Dijon. Quarante-huit ans de théâtre, c'est beaucoup pour un seul comédien ; ne s'agit-il pas là de deux acteurs en réalité ?

la vente simulée que leur avait faite M. de Modène, qui dès son séjour à Sedan de 1639 à 1641 « les entretenait de ses biens et rentes ».

Les amours de Marie Courtin de la Dehors et d'Esprit de Rémond remontaient à une date éloignée. L'existence de leurs relations ne peut être mise en doute ; la date et le point de départ pourraient seuls être contestés, bien que l'abandon de la Souquette aux l'Hermite, et la générosité de M. de Modène envers eux, dès son équipée de Sedan, ne laissent guère de doute sur ses véritables sentiments envers la femme de son poète familier. Les apparitions que Jean-Baptiste fait à Paris ne permettent même pas d'induire que sa femme ne soit pas restée pendant ce temps là dans le Comtat, puisque nous verrons bientôt qu'il allait d'un lieu à un autre « sans se mettre beaucoup en peine de sa femme ». Les documents que je vais produire ont surtout pour objet de bien établir la réalité des relations existant entre M. de Modène et Marie Courtin de la Dehors, fixée dans le Comtat d'une façon certaine à partir de 1655, avec son mari, ainsi que le prouvent d'ailleurs les ouvrages de ce dernier, parus en Provence de 1656 à la veille de 1660. Ils montrent aussi la fausseté de la légende de la prétendue continuité, sans intermittence aucune, des amours d'Esprit de Rémond et de Madeleine Béjart, et prouvent qu'au lieu d'être resté fidèle à la fille de l'huissier Béjart, le baron avait installé, sans voiles et sans vergogne, son autre maîtresse dans son château de Modène.

Toujours disqualifié, toujours sous le poids de l'inimitié du duc de Guise, qui était devenu favori du jeune roi et « faisait, avec le comte de Saint-Aignan, l'esprit de cour » comme dit Guéret (1), c'est-à-dire donnait le ton aux courtisans, M. de Modène continuait à faire le mort, à cacher sa vie (2).

(1) Voir le *Parnasse réformé*, édition de 1674, in-12, p. 101.

(2) On dit que les honnêtes femmes ne font pas parler d'elles. On n'eût absolument rien su de M. de Modène de 1650 à 1660 sans ses amours de

loin de Paris, dans le Comtat, où le passage du duc venait parfois même le troubler jusque dans cette retraite reculée, soit en 1654 lorsque Henri de Lorraine alla tenter sa nouvelle expédition de Naples, soit en 1656, lorsqu'il fut envoyé à Marseille pour recevoir la reine Christine de Suède, et l'accompagner dans son voyage à travers la France jusqu'à Paris.

Esprit de Rémond n'avait rapporté qu'un titre de ses aventures d'Italie. Jusqu'à son départ de France, à la fin de 1646, on ne le voit qualifié que « chevalier, seigneur de Modène ». Depuis son séjour à Rome, on le voit appelé baron, comte et même marquis. Je ne parle pas de ceux qui l'ont de plus confondu avec le duc de Modène. Son père, François de Rémond de Mormoiron, n'était lui-même devenu seigneur de Modène qu'en 1620, par suite de la cession de cette seigneurie que lui avait faite une parente. Eut-il le titre de baron, qu'Esprit put bien ne porter qu'après la mort de sa mère ? Je serais plutôt porté à le supposer qu'à partager l'avis de Mgr le duc d'Aumale qui (parlant à la date du 19 mai 1617 de cet oncle du connétable de Luynes), dit qu'il « avait été récemment créé comte de Modène (1) ». Quoiqu'il

contrebande. Je n'ai uniquement à citer sur son compte, en dehors de son histoire amoureuse, pendant cette période qu'un extrait de lettres de *pareatis* du cardinal Chigi, légat à Avignon, du 10 septembre 1660, s'il faut en croire Chérin qui les rapporte, (Voir m[ts] de la Bibl. nat. collection Chérin, 169) relatives à des dégats commis dans son château de Modène, lors de sa captivité à Naples, époque à laquelle *non nulli intraverunt in castrum de Modena*, etc.

M. l'abbé Prompsault, l'historien de la commune de Modène, indique aussi à la date du 24 novembre 1657 une convention entre Esprit de Rémond et la communauté de Crillon d'après le *Mémoire des consuls*, p. 84. En 1662 (p. 91), il mentionne un don fait par lui à l'église de Modène. Les poursuites criminelles intentées en 1650 par le seigneur de Modène contre un habitant qui avait chassé dans ses bois et dont parlent tous les historiens du Comtat, d'après le sommaire des délibérations du Comtat, (m[t] du musée Calvet d'Avignon), n'apprennent rien de relatif à Esprit de Rémond et sont même, peut-être, antérieures à sa sortie de captivité.

(1) *Histoire des princes de Condé*, III, 97.

en soit à cette époque où l'on était si jaloux de relater tous ses titres dans les actes notariés, je ne vois ni Esprit, ni sa femme, recevoir les titres de baron ou de baronne dans les actes qui les concernent. Marguerite de la Baume, à sa mort même, ne porte pas cette qualification.

Ce n'est qu'à partir de l'expédition de Naples qu'on la voit accordée à M. de Modène. Les mémoires du duc de Guise, aussi bien que ceux de l'abbé Arnauld, l'appellent le baron de Modène. Dans son *Histoire des révolutions de Naples*, parue en 1665, il prend lui même le titre de comte, qu'on lui voit donné aussi par Chapelain, qui n'était pas bien fixé sur ses qualités, puisqu'il l'appelle encore baron, marquis, ou tout simplement même M. de Modène dans ses lettres à Colbert (1).

Dans l'acte de baptême de la fille de Molière, en 1665, M. de Modène reçoit aussi le titre de marquis ; mais dans son contrat de mariage d'octobre 1666, il ne prend que celui de comte, sous lequel en somme il est le plus généralement connu et qu'il paraît avoir désormais toujours porté (2). D'où lui venait ce titre de comte ? Il lui avait peut-être été, en sa qualité de gentilhomme comtadin, conféré par le pape pendant son séjour en Italie. C'est un point que je laisse à décider aux généalogistes qui sont créés et mis au monde pour discuter et résoudre les questions de ce genre, et qui attribuent aussi du reste au fils d'Esprit de Rémond la qualité de baron de Gourdan (3).

(1) M. P. Clément dans son recueil de *Lettres de Colbert*, V, 604, 605, l'a même confondu avec le duc de Modène, et il faut se garer de faire une pareille confusion en lisant la *Muse historique* de Loret. Voir notamment t. II, p. 135, 368, etc.

(2) C'est celui que lui assignent Pithon-Curt et Fortia-d'Urban.

(3) Voir la note 4 de la page 35 de l'*Histoire de Modène* de M. l'abbé Prompsault ; La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XVI, p. 723 ; Courcelles, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. V, etc. Le fils de M. de Modène est appelé par d'autres baron de Gourdon.

M. de Modène, caché dans son château du Comtat, s'était refugié dans le culte des lettres, ces éternelles consolatrices, cet asile des désabusés, de ceux que la vie a blessés, et à qui elle a fait verser des larmes. Il préparait son apologie, en écrivant le récit des événements auxquels il avait pris part en Italie et cultivait aussi la poésie, qu'il avait aimée même avant ses disgrâces, ainsi qu'on le voit par la dédicace de *Phaéton*, et le portrait qu'a fait de lui l'abbé Arnauld (1). Mais il lui fallait d'autres consolations plus sensibles, moins immatérielles. Ce fut Marie Courtin de la Dehors qu'il appela à les lui donner.

Les documents qui nous l'apprennent consistent en mémoires judiciaires émanant de la famille d'Esprit de Rémond et produits en justice au lendemain de sa mort, en 1674, par son frère, Charles de Rémond, contre sa veuve Madeleine de l'Hermite, dans les longs démêlés où Charles attaquait à la fois la donation faite à Madeleine et la validité du mariage de son frère. Bien qu'ils proviennent d'adversaires de la famille de l'Hermite, portés à pousser les choses au noir et à la montrer plus tarée peut-être qu'elle n'était en réalité (ce qui devait être difficile), il est impossible de ne pas croire à la réalité d'affirmations produites en justice. Je parlerai plus au long de ces mémoires à propos de la succession de M. de Modène. A cette place, j'en extrais seulement ce qui a trait à ses relations avec Marie Courtin de la Dehors. Après avoir insisté sur la qualité de comédienne de la femme de l'Hermite et sur la pauvreté du mari, le mémoire continue de la sorte :

« Est mis en fait qu'en effet la dite demoiselle de Courtin de Vauselle seroit venue dans la maison et chasteau du dit seigneur comte dans le château de Modène, où elle auroit cohabité avec ledit seigneur comte seul et demeuré *durant longtemps*.

(1) Je parlerai bientôt plus au long de M. de Modène homme de lettres.

» Que par bruit commun leur commerce estoit très suspect, conversant ensemble comme s'ils fussent este mari et femme.

» Que la dite fréquentation et cohabitation auroit continue durant longtemps avec soupçon apparent d'impudicité et scandale du prochain.

» Que l'apparence estoit tres grande, veu que le dit seigneur comte avec la dite demoiselle de Courtin *demeuroient* dans une mesme chambre (1), en sorte mesme que leurs lits estoient joignants et à côté l'un de l'autre, outre plusieurs actes de familiarité indécents qu'auroient esté veus faire ensemble.

» *D'autant plus que le dit seigneur comte estoit communément réputé pour homme adonné aux femmes et coustumier d'avoir des concubines* » (2).

» Que toute la dite conversation et actes illicites auroient été faicts et continués devant le prétendu mariage qui fut puis contracté entre ledit seigneur et la dite dame de l'Hermite, fille de la susnommée ».

Le frère de M. de Modène se fonde incidemment sur ces faits pour arguer de nullité le mariage contracté en 1666 par Esprit de Rémond et Madeleine de l'Hermite. Ils prouvent la continuité des relations existant entre le comte et Marie Courtin de la Dehors, et le long séjour de celle-ci dans le Comtat. On a la preuve, ainsi qu'on le verra, du séjour de Jean-Baptiste de l'Hermite dans cette province de 1655 aux environs de 1660 ; mais sa femme put bien y habiter longtemps sans lui. Le *Sganarelle* était d'humeur assez débonnaire pour ne pas se préoccuper des faits et gestes de sa femme à Modène.

Le mémoire que je viens de citer dit de lui : « Est mis en

(1) Le mot du texte est le même que celui dont se sert Racine dans sa lettre à l'abbé Le Vasseur, en parlant de l'accusation portée contre Molière et Madeleine Béjart par Montfleury.

(2) Ceci est à la marge.

fait que ledit s[r] de l'Hermite père estoit fort pauvre, allant d'un lieu à l'autre pour chercher de quoy vivre, *sans se mettre beaucoup en peine de sa femme.* » Il allègue en effet comme preuve de cette indifférence la demeure de Marie Courtin au château d'Esprit de Rémond.

Ces documents une fois connus, il sera désormais impossible de soutenir que M. de Modène ait été fidèle à Madeleine Béjart, et qu'il lui ait gardé son amour de 1638 jusqu'à 1666, moment auquel il épousa Madeleine de l'Hermite, ce qui devait convaincre les plus incrédules qu'alors au moins leur amour était brisé. On voit qu'il est par là même impossible de prétendre que Madeleine garda une fidélité aussi longue qu'exemplaire à M. de Modène, et ne fut qu'une camarade et une associée de Molière. M. de Modène, bien loin de n'avoir eu qu'un seul amour était un Don Juan, un viveur. Il disait comme le poète :

> Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse,
> Il faut aimer encore après avoir aimé !

J'ai déjà cité ce que l'abbé Arnauld dit de ses débauches, et reproduit les témoignages donnés sur son compte par Mazarin et par Conrart (1). Il existe encore sur la conduite privée de M. de Modène des renseignements tout-à-fait inconnus et qui confirment ceux du mémoire dressé pour le compte de son frère.

On les trouve dans une nouvelle de Donneau de Visé, qu'une clef des *Nouvelles galantes et comiques* (3 vol. in-12, 1669, Claude Barbin, au palais sur le second perron de la sainte Chapelle) dit se rapporter à Esprit de Rémond (2). Ils tendent

(1) M. Baluffe a mis ainsi au nombre de ses conquêtes ou de ses victimes jusqu'à Me de Villedieu, et la Du Parc. — V. *l'Artiste*, 2e semestre de 1881, p. 323.

(2) Le privilège des *Nouvelles galantes et comiques* est du 5 décembre 1668.

à le faire considérer, non-seulement comme un homme de plaisir, un homme à bonnes fortunes sachant faire « le languissant et le passionné », heureux auprès « d'une belle personne qui estoit une des plus charmantes femmes de Paris » mais comme un coureur de filles : « Si tu me veux croire, disoit un jour Philémon à Cléonime (*M. de Modène*) son ami, tu ne verras plus de ces femmes que l'argent rend traitables à tout le monde et tu éviteras sagement les maux qui t'en peuvent arriver. Tu es assez bien fait pour avoir de meilleures fortunes ou tu peux du moins trouver de ces femmes de bien qui se gouvernent un peu mal et qui ne sont infidelles à leurs maris que par ce qu'elles ne sont pas maistresses de leur cœur, etc., (1) ».

« C'est, dit la clef, l'histoire de M. le comte de Modène, qui étoit à feu M. de Guise, qui fut mené sans le savoir chez la femme d'un de ses amis (2) ».

Ces dires de Donneau de Visé, un ami de Molière ou du moins un homme qui connaissait tout son entourage, ne l'oublions pas, montrent bien que M. de Modène était volage en amour, qu'il courait de fleurs en fleurs, et qu'il n'était pas difficile dans ses choix. Il devait ressembler sous ce rapport à Duclos. Marie Courtin de la Dehors eut sans doute plus d'une fois à se plaindre de l'infidélité d'Esprit de Rémond, et Madeleine Béjart put parfois, bien que Marie Courtin fut implantée à Modène, voir ce cœur de papillon revenir à elle lors de ses séjours dans le Comtat, où, je le répète, la troupe passait et repassait en descendant de Lyon vers le Languedoc et en remontant de la Méditerranée

(1) Voir *Nouvelles galantes et comiques* de Donneau de Visé, t. III, nouvelle IX, p. 223-235, « On ne peut éviter sa destinée ».

(2) Voir sur cette clef Paul Lacroix, *Bulletin du Bouquiniste*, du 15 mars 1869 et l'*Artiste* du 15 juillet de la même année. Il serait possible que cette aventure de M. de Modène, vu le narrateur et la date du livre, se rapportât même au temps de son dernier séjour à Paris de 1666 à 1667, ce qui montrerait qu'il joua jusqu'à la fin le personnage de Don Juan.

vers les bords de la Saône. Peut-être la troupe allait-elle jouer en visite chez M. de Modène (1)? On voit d'ailleurs en 1655 Madeleine rôder tout autour du Comtat, comme si elle cherchait à se rapprocher de son ancien amant, et comme si elle était lasse de Molière, épris de Melle de Brie et de Melle Du Parc. Le 18 février 1655, pendant le carême, elle est à Montélimar, alors que la troupe doit être à Montpellier. Le 22, elle est de retour dans cette ville, où elle figure avec Julien Meindre, sieur de Rochesauve, déjà en rapport avec la troupe à Narbonne en 1650. Le 1er avril on la voit aussi, devenue plus riche alors qu'elle ne l'était du temps de l'*Illustre théâtre*, faire un prêt à la province du Languedoc. Ce fut pendant ce mois qu'elle dut passer de nouveau en Avignon pour retourner à Lyon, où la troupe se montre le 29 avril 1655. On a vu qu'elle avait séjourné pendant le mois d'octobre dans cette ancienne ville des Papes (2) avec d'Assoucy et qu'elle ne dut en partir que bien peu de jours avant le mariage de Madeleine de l'Hermite. On peut s'étonner même que la future comtesse de Modène n'ait pas assez pressé son mariage pour qu'il put avoir pour témoin son ancien compère de Montpellier, et l'on se prend à se demander s'il n'y avait pas eu quelque brouille momen-

(1) Castilblaze, originaire du Comtat, raconte qu'il a vu jouer en 1838, à Mormoiron, (où M. de Modène avait un manoir, et dont il était seigneur) *Tartuffe* réduit en trois actes par des amateurs et traduit en vers provençaux. Voir ce qu'il dit de M. de Modène, *Molière musicien*, I, 476 et 477.

(2) J'indiquerai en passant une pièce qui put être jouée alors par la troupe, *Le Grand Magus*, tragi-comédie de La Motte, dédiée à M. de Sifredi. Orange, Édouard Raban, 1656, in-8°. Je rappellerai à propos d'Orange le séjour des *Comédiens du prince d'Orange*, à Narbonne, lors de la session des États au commencement de l'année 1645 (Voir le *Moliériste*, VIII, p. 18.), prouvé par la recette de 90 livres faite par l'hôpital, le 23 mars, lors de leur représentation au profit des pauvres. Je me réserve de donner des renseignements sur cette troupe, dont j'ai déjà parlé (V. la *Troupe du Roman comique*, p. 33-35 et *passim*) et qu'on est plus porté à chercher en Hollande que dans le voisinage de l'enclave possédée par les princes d'Orange au milieu du Comtat.

tanée, quelque scène de jalousie ayant déterminé de bonne heure le départ des l'Hermite de la troupe de Molière.

Avant de donner un résumé très succint des dernières années de séjour de la troupe des Béjart dans le midi antérieures à son retour à Paris, disons ce que faisait de son côté pendant ce temps Jean-Baptiste de l'Hermite, resté avec sa femme dans le Comtat.

§ XVI.

L'Hermite de Souliers généalogiste dans le Comtat.

Pendant que Marie Courtin de la Dehors restait à Modène, auprès d'Esprit de Rémond, son mari poursuivait dans le Comtat la série d'ouvrages généalogiques qui ont une si triste réputation et auxquels il avait déjà commencé à se faire la main dès 1645.

Alors qu'un des mémoires, rédigés par Charles de Rémond, dit que la femme a été la maîtresse d'Esprit de Modène et est restée longtemps avec lui dans son château, un autre dépeint ainsi le mari :

« Le père de la dite dame de l'Hermite a roulé longtemps en ce pays et pour avoir d'argent pour se pouvoir entretenir faisoit profession de faire la généalogie des familles et maisons et mettait au roolle des nobles et illustres des personnes qui ne l'estoient pas, ce que faisoit à mesure qu'il en retiroit du profit. ...Le dit père estoit si pauvre que, partant des lieux où il faisoit résidence, il auroit fait emporter avec soy les meubles qui luy avoient esté prêtes ».

Dans un autre mémoire il « est mis en fait que le dit sieur de l'Hermite père estoit fort pauvre, allant d'un lieu à un autre pour chercher de quoy vivre, sans se mettre beaucoup en peine de sa femme ».

L'opinion émise par Charles de Rémond sur les ouvrages

de J.-B. l'Hermite est, on va le voir, celle de tous les contemporains et c'est aussi celle qu'on a conservée d'eux jusqu'à ce jour. L'imagination de l'auteur, surchauffée par le soleil de la Provence et par le mirage des écus qu'il comptait retirer de sa besogne, lui a fait commettre plus d'un accroc à la vérité. On pourrait croire tous ses livres écrits par M. de Crac, ou plutôt, en songeant à leur impression à Arles sur les bords du Rhône, par un généalogiste de... Tarascon. Faut-il grossir la voix et s'indigner de trouver le chevalier de l'Hermite transformé en chevalier... d'industrie? N'avait-il pas auprès de lui comme complices, sinon comme agents provocateurs, plusieurs des personnages dont il arrangeait la généalogie? S'il exploitait la vanité de bien des gentilshommes de contrebande, plusieurs n'étaient-ils pas heureux de se laisser exploiter et ne prêtaient-ils pas complaisamment les mains à ces fables généalogiques faisant le digne pendant des étymologies de Ménage? En songeant au genre d'ouvrages auxquels il s'était voué, il vaut mieux se contenter de sourire. Cela suffit pour indiquer qu'on est du nombre ni des naïfs, ni des dupes. Au lieu de regretter que la justice n'ait pas mis son nez dans les inventions de cet ancêtre de bien des fabricants de généalogies frelatées, il suffit de dire comme dans l'*Etourdi* :

Vivat Mascarillus fourbum imperator!

Le premier en date des ouvrages que l'Hermite ait composés pendant qu'il *roulait* dans le Comtat, la Provence et le Lyonnais, et auxquels les contemporains n'ont pas épargné les appréciations les plus dures, n'a qu'un intérêt fort restreint. C'est la *Généalogie de Dulaurens, originaire de Naples, par J.-B. Lhermite de Souliers, chevalier ordinaire du roi et l'un des gentilshommes servans sa Majesté*, Arles, Mesnier, 1656, in-4°. Ce fut là son début dans le pays. Il songeait dès lors à faire la généalogie des diverses familles

françaises originaires d'Italie ou soi-disant telles. La maison de du Laurens comptait comme célébrités parmi ses membres un fameux médecin, un archevêque d'Embrun et un archevêque d'Arles (1). Ce fut sans doute la qualité de ce dernier prélat qui fit choisir cette famille par l'Hermite de Souliers (c'est un des noms qu'il prend alors, avant de s'en affubler d'un autre), comme la première dont il mit la vanité à contribution.

Bientôt parurent deux ouvrages d'un intérêt plus général, la *Toscane* et la *Ligurie françoise*.

La *Ligurie françoise*, « du chevalier de l'Hermite, dit *Tristan*, chevalier de l'ordre du roi et un de ses gentils-hommes servans », fut imprimée à Arles, chez François Mesnier, imprimeur du roi et de la dite ville, 1658, in-4°, avec privilège du roi, donné à Paris le 8 mai 1656. Le livre est dit achevé d'imprimer le 10 mars 1658, « aux despens de l'auteur (2) ».

La *Toscane françoise*, du même chevalier de l'Hermite *dit Tristan*, paraît, d'après les dires du Père Lelong, avoir été publiée dès 1657, in-4°, sans nom d'imprimeur. Des éditions portent cependant Arles, 1658. La plus connue est celle qui porte pour date et pour lieu 1661, in-4°, Paris, Jean Piot, 560 pages et qui est dédiée à son Altesse sérénissime, Mlle d'Orléans (3). Il est probable qu'il n'y avait là que le frontispice de changé, et que ce n'était nullement une édition nouvelle.

Samuel Guichenon, l'historien de la Bresse, écrivait au

(1) Voir le Père Lelong, édition Fevret de Fontette, 1771, in-f°, t. III, nos 42, 169.

(2) Le volume n'est ni paginé, ni précédé d'une dédicace. En tête, une planche gravée donne pour titre *La Ligurie françoise du chevalier de l'Hermite*. Cette description est faite d'après l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux. *La Bibliothèque héraldique de la France*, de Guigard, indique, n° 3252, une édition de *La Ligurie*, s. l. 1657, in-4°. C'est aussi la date donnée par le Père Lelong, n° 40,791.

(3) Voir le Père Lelong, n° 40,790, et Guigard, n° 3256.

sujet de ces deux ouvrages à Antoine de Ruffi, conseiller du roi, l'historien des comtes de Provence : « Il y a longtemps que je connois l'Hermite de Souliers, dont la plume est vénale, s'il en fut. Obligez moi de dire où il a fait imprimer ce dernier chef-d'œuvre de la *Ligurie françoise* et de la *Toscane françoise*. Car quoique je pense bien par le jugement que vous en faites et par les lumières que j'ai de son génie, que ce ne doit être rien qui vaille, toutefois, il est bon de voir, pour y remarquer les mensonges dont, sans doute, il est parsemé. Dans une république bien ordonnée, on devroit défendre d'écrire à des gens faits comme cela ».

Il mandait de même à d'Hozier, quelque temps plus tard : « où diable est aller pescher l'espiègle Tristan le marquis *Equipolle* (sobriquet du marquis de Lullin), à Genève et là s'est-il avisé de lui dédier la vie du maréchal de Montjoie ? Je lui en vais escrire afin qu'il se garde de ce fripon fieffé, que je ne voulus jamais voir à Lyon, pendant qu'il alloit débitant de porte en porte la *Ligurie francoise*, qui est un pot pourry de mensonges et de flatteries impudentes ». D'Hozier a ajouté en note sur la lettre de Guichenon, en tête de son exemplaire de la *Ligurie* « Espiègle ! il fallait dire : faussaire ! (1) ».

On lit de même, dans une autre note de Charles-René d'Hozier, écrite sur l'exemplaire de la *Toscane francoise* de la Bibliothèque nationale :

« C'est un ouvrage qui est du même style et du même genre que celui des familles de Touraine, par le même autheur. C'est toujours l'esprit de fausseté qui a composé ces ridicules généalogies, et pour en juger l'estime qu'on doit en faire, on n'a qu'à lire les notes que j'ai faites sur le volume de ses généalogies de Touraine, la *Naples* et la *Ligurie Francoise*, qui sont de la même main et méritent

(1) V. Paul Lacroix, *La jeunesse de Molière*, 118.

la même indignation contre ce hardi et impudent faussaire ».

Jean le Laboureur est encore moins tendre à l'égard de l'Hermite et nous révèle plus clairement ses procédés de fabrication. Il écrit dans le *Journal des Savants*, de décembre 1668, en parlant de vénalité : « Je ne suis guère d'humeur à nommer personne en mauvaise part ; mais je ne puis pardonner cette lâche profession au chevalier l'Hermite, malheureux auteur des livres de la *Toscane*, de la *Ligurie* et de la *Naples françoises*, dont il s'est avisé pour transplanter en France des familles qui n'ont qu'une foible conformité de noms et d'armes avec des étrangers et qui nous vient tout récemment donner un recueil des Maisons nobles de Touraine, où tout est presque inventé et *où les plus illustres sont ceux qui ont contribué plus largement à la capitation qu'il a levée sur cette province* ».

C'est assez parler de ces ouvrages, sans indiquer les familles françaises, soi-disant originaires de Toscane et de Ligurie, dont l'auteur recompose ou invente les généalogies (1).

J'incline à penser, sans toutefois en être certain, qu'il faut rapporter à la même époque un autre œuvre généalogique, sortie de l'officine de M. de l'Hermite : *La noblesse du Dauphiné*, à Mme la marquise du Guépean..., etc..., par Tristan l'Hermite de Souliers, s. l. ni date, in-f° plano. Cette généalogie, excessivement rare, presqu'inconnue, consiste, dit Guigard, dans une seule feuille contenant les blasons gravés des principales familles nobles du Dauphiné, avec une dédicace (2). Nous ferons connaître plus tard un autre

(1) C'est de la *Toscane françoise* que l'Hermite a tiré un autre de ses ouvrages : *Discours généalogique de la maison De' Bene*, [illegible] *des illustres maisons de Florence, intitulée en Toscane françoise*, [illegible] par J.-B. L'Hermite, [illegible] *Chambre du Roi*, Paris, 1662, avec privilège.

(2) Voir *Bibliothèque héraldique* de Guigard, n° 2655. [illegible] de la marquise de Guépean, dans son *Inventaire* [illegible] *noblesse de Touraine*, p. 28.

tableau généalogique du même auteur, celui de *La France espagnole*, mais postérieur au mariage de Louis XIV et de Marie Thérèse.

En 1658 paraissait un nouveau livre de l'Hermite, plus rare encore que les précédents, offrant aujourd'hui plus d'intérêt qu'eux et cette fois relatif à l'histoire de la ville de Lyon (1).

« *Les Forces de Lyon contenant succinctement le pouvoir et estendue de la domination de ceste ville depuis sa fondation et tandis qu'elle a esté au pouvoir des Romains jusques à présent, avec les noms, armes, blasons de tous les chefs de sa milice, capitaines du pennon et autres leurs officiers.* Le tout gravé en taille douce : Ensemble la grande figure représentant ces puissances supérieures qui commandent aujourd'hui ceste ville sous l'autorité du Roy. Dédié à Messieurs les prévosts des marchands et eschevins de ceste ville, par Messire Jean-Baptiste l'Hermite de Souliers, dit Tristan, aux despens de l'auteur, M CCCCC LVIII, Lyon, 1658, in-4° (2). »

Cet ouvrage du fécond et impudent généalogiste ne trouva pas plus grâce que les premiers auprès de Samuel Guichenon. L'année même de son apparition il écrivait de Bourg en Bresse à son correspondant habituel, M. de Ruffi, cette curieuse lettre, qui nous apprend les procédés qu'employait

(1) Ce livre et les lettres de Guichenon, que j'ai rappelées, montrent que Tristan dut faire de fréquents séjours à Lyon et y revoir, entre temps, Molière et les Béjart, surtout Joseph qui, jusqu'en 1657, y continua ce qu'on peut appeler son armorial des Etats du Languedoc. On pourrait se demander s'il n'était pas à Lyon lors de l'entrée du jeune Louis XIV, en novembre 1658, sur laquelle on peut consulter l'*Entrée du roy à Lyon et réception faite à Madame Royale par sa Majesté*, Paris, 1658. C'est bien peu de temps avant l'impression de son livre que Chappuzeau avait fait paraître, en 1656, *Lyon dans son lustre*.

(2) Le Père Lelong l'indique aussi comme paru à la même date sous le titre de *Les forces de Lyon ou les armoiries des capitaines, lieutenants, enseignes de la ville*, etc. V. nos 37,403 et 40,108.

L'Hermite pour placer ses livres et nous donne quelques renseignements sur ses faits et gestes d'alors :

« J'ai lu le livre de l'Hermite à Lyon. Bon Dieu ! quel *farrago* et quelle fatrasserie. Le dessein en étoit assez joli, mais il a été mal ménagé et pourtant ce méchant livre se vend une pistole. L'auteur passa à Lyon à son retour de Provence, et le porta de maison en maison afin d'en tirer pièce, dont toutefois il n'eut pas satisfaction. Je mourrois de faim avant que de faire un si lâche métier (1). »

Son contemporain, le Père Menestrier, le célèbre auteur de l'*Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, a écrit à propos de cet ouvrage à la page 262 de ses *Divers caractères des ouvrages historiques*, Lyon, 1694, in-12 : « Tristan l'Hermite, qui couroit le monde pour faire de l'argent en composant de méchants livres, particulièrement des généalogies qu'il remplissoit de faussetés, présenta au Consulat *Les Forces de Lyon*, qui sont les armoiries des capitaines, lieutenants et enseignes des pennonages avec beaucoup de verbiage. »

En songeant aux ouvrages de l'Hermite les contemporains voyaient surtout l'auteur et sa mauvaise réputation débordait sur ses écrits. Aujourd'hui on oublie Tristan pour ne voir que son œuvre et on le juge parfois avec plus d'indulgence. M. Péricaud, cependant très à même d'apprécier la valeur des *Forces de Lyon*, a écrit à ce propos sans se préoccuper de la véracité de l'auteur :

« Malgré le jugement du Père Menestrier le livre de Tristan contient des noms et des dates que l'on chercherait

(1) Samuel Guichenon, avocat au présidial de Bourg, conseiller et historiographe du roi, dont les manuscrits sont conservés à la Bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier, a lui-même travaillé à l'histoire de Lyon. Voir *Inventaire des titres recueillis par S. Guichenon, précédé de la table du Lugdunum sacroprophanum du P. Bullioud, publiés d'après les manuscrits de Montpellier et ornés de pièces inédites, concernant Lyon*, par M. Allut, Lyon, 1851, in-8°.

vainement ailleurs et qui ne sont pas sans intérêt pour un certain nombre de familles Lyonnaises (1). » L'authenticité des documents mise à part, le livre de l'Hermite est un de ces ouvrages rarissimes que se disputent les bibliophiles ; mais les érudits et les historiens des institutions municipales de Lyon n'auront pas tort de le tenir en suspicion.

J'arrive au dernier ouvrage de l'Hermite composé et imprimé dans le midi de la France : *Les Présidents nés des Estats de la province de Languedoc ou chronologie des archevesques et primats de Narbonne*, Arles, Mesnier, imprimeur du roy et de la ville, 1659, in-4°. En tête se voit un frontispice gravé par Mellan qui l'a signé « *Mellan fecit Avenione, 1659* ». Le livre, d'une exécution beaucoup plus soignée que les précédents, est dédié « à Messeigneurs de l'illustrissime assemblée des Estats-généraux de la province de Languedoc ». C'est à eux et au prince de Conti que Joseph Béjart venait aussi quelques années auparavant de dédier son *Recueil*, dont celui-ci n'est pour ainsi dire qu'un appendice.

L'Hermite fait un pompeux éloge de Mgr le comte de Roure, lieutenant général du roi en Languedoc, qui avait présidé la dernière session des Etats. Il a soin aussi de ne pas s'oublier lui-même. Ses armes s'étalent orgueilleusement en tête du volume (2). Il s'intitule « J.-B. l'Hermite de Souliers, des anciens comtes de Clermont d'Auvergne, chevalier de l'ordre du roy et l'un des gentilshommes servants de Sa Majesté. » Enfin il a soin de faire célébrer son éloge dans des vers liminaires écrits par ses amis. C'est là que se lisent les vers de Rotrou en son honneur, qui étaient inédits lorsque je les ai tirés de l'oubli. D'autres

(1) V. M. Péricaud, *Notes et documents, pour servir à l'histoire de Lyon sous Louis XIV*, 1858-1860. 1re partie, p. 110.

(2) La Chesnaye-Desbois, 2e édition, X, 586, décrit ainsi les armes d'une famille de l'Hermite: « *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 gerbes d'or liées de gueules; aux 2 et 3 d'argent à une tête ou massacre de cerf de sable* ».

« à l'autheur sur ses œuvres », où on le loue d'avoir, à la différence de ses ancêtres, « choisi les lauriers du Parnasse » sont signés « de Marcel (1). » Enfin on y lit comme dans d'autres ouvrages de l'Hermite les vers « pour mettre soubz le portraict du mesme Hautheur » où sont célébrés les illustres aïeux, dont il eût voulu suivre le vol en se signalant dans une nouvelle croisade, et où il se plaint, alors que la vertu le porte vers les Cieux, d'être toujours retenu sur la terre par un mauvais sort. Ce sont là des perles qu'il tenait à montrer plutôt deux fois qu'une.

Quant au livre, il nous donne, dans les cent quarante-quatre pages qui le composent, les armes et l'histoire des prélats qui se sont assis sur le siège de Narbonne depuis saint Paul Sergius jusqu'à Claude de Rebé, soixante-neuvième archevêque de cette ville. Le nom de ce prélat paraît presque à chaque session des États de Languedoc,

(1) Qu'était ce Marcel ? Est-ce le personnage resté fort obscur, auquel on attribue une part de collaboration dans la *Préface* de l'édition des *Œuvres de Molière* de 1682 et dont Bruzen de la Martinière dit : « On l'attribue à Marcel qui joignait à la profession de comédien celle d'homme de lettres ». Le nom de Marcel se trouve trois fois dans le premier volume de l'édition de 1682, au bas d'un madrigal et d'épitaphes de Molière, en latin et en français. M. Édouard Thierry, voyant en lui un lettré et un humaniste, a douté qu'il fût comédien, et le Marcel auteur du *Mariage sans mariage*. On sait que M. Lacroix a cru qu'il s'agissait de Molière dans cette comédie « dont le sujet est en soi très-délicat et très-particulier » et qui fut publiée en 1672. Mais rien ne prouve qu'il y soit question du mari d'Armande Béjart. On ne saurait donc se prévaloir de cette comédie, pour y voir exprimés, à l'adresse de Molière, des sentiments tout autres que ceux que révèlent les épitaphes louangeuses de l'édition de 1682. La comédie du *Mariage sans mariage* pourrait, au contraire, avoir été inspirée par les aventures de la fille de L'Hermite de Soliers, ce qui permettrait d'identifier l'auteur des vers placés en tête des *Présidents nés des États de la province de Languedoc* avec le comédien auteur de la pièce jouée sur le théâtre du Marais douze ans plus tard. Voir sur Marcel, *Préface des œuvres de M. de Molière* (édit. de 1682), publiée avec des notes par M. Georges Monval. M. Éd. Thierry, *Moniteur* du 11 avril 1882 ; M. Despois, *Œuvres de Molière*, t. I, XXII et suiv. ; M. Paul Lacroix, préface de la réimpression du *Mariage sans mariage*, collection moliéresque, Gay, Turin, 186[illegible].

lors du séjour de Molière en cette province. En sa qualité de président né de cette assemblée, il avait eu la présidence honorifique des derniers Etats ouverts par le comte de Roure.

Malgré sa fécondité, l'auteur ne trouva probablement pas la richesse dans ce métier de généalogiste qu'il exploitait avec si peu de vergogne et une si grande ardeur. Ce fut sans doute un des motifs qui le déterminèrent à se transporter sur un autre théâtre, où il serait plus en vue qu'à Arles ou à Avignon, et à aller tenter à Paris la fortune qui lui faisait défaut dans le Midi. Si la misère continua d'abord à être son lot, il devait trouver enfin le moyen de faire sa fille comtesse de Modène. En arrivant à Paris, il allait aussi y rencontrer Molière et Madeleine Béjart, qui l'avaient précédé dans cette ville.

§ XVII.

Les dernières pérégrinations de Molière.

Nous avons laissé Molière arrivant à la session des Etats ouverte à Pézenas le 4 novembre 1655 et qui se prolongea jusqu'au 22 février 1656. C'est l'année où sa réputation est dans tout son éclat dans le midi, où le succès des comédiens du prince de Conti « commandés pour aller aux Etats », comme dit d'Assoucy, bat son plein. C'est l'année, ou si l'on veut, la campagne de Pézenas, pour laquelle le récit de d'Assoucy nous a laissé, sur la vie intime de la troupe, des des renseignements plus concluants encore que ceux de Daniel de Cosnac sur la visite à La Grange des Prés. C'est l'année de la dédicace par Joseph Béjart à Armand de Bourbon de son *Armorial des Etats de Languedoc*, c'est celle dans laquelle les souvenirs légendaires que Molière a

laissés dans le Languedoc se sont pour ainsi dire concentrés à Pézenas et dans les villages voisins. C'est la session qui se termine pour lui par le don de six mille livres, que lui font les Etats, s'il faut accepter pour authentique le célèbre reçu du 24 février 1656, donné au trésorier de la bourse des Etats, et daté du même jour que celui signé par Joseph Béjart, pour les quinze cents livres que son livre lui valait alors de la générosité de la même assemblée (1).

Dès le 26 février la troupe est à Narbonne ; on l'y trouve également à la date du 3 mai, et l'on vient de publier un extrait des *Archives hospitalières* de cette ville constatant que « *le douetziesme juin de la présente année 1656*, il a été receu à la porte de la comédie la somme de quatre-vingts seize livres (2) ; ce reçu a bien l'air de se rapporter à la troupe qui était encore à Narbonne le 3 mai, y restant toujours, ou rayonnant dans les localités voisines. Molière et ses compagnons auraient ainsi fait un long séjour dans la la ville, où ils avaient passé, plus obscurs alors, six ans environ auparavant (3).

En arrivant à Narbonne le 26 février, les comédiens de Son Altesse de Conti avaient cependant annoncé qu'ils désiraient simplement passer quinze jours en cette ville,

(1) Le sieur Louvet, cette même année, ne reçut que 400 livres pour son *Histoire de Languedoc*.

(2) V. le *Moliériste*, t. VIII, p. 20.

(3) Je répète que ce ne peut être qu'au dernier séjour de Molière en 1656, à Narbonne, que se peut rapporter la presence de la future Mme de Villedieu dans la même ville. En 1650, Marie-Hortense Desjardins, née probablement en 1640, n'avait que dix ans ; à peine est-ce en faisant allusion aux souvenirs de sa seizième année, qu'elle pouvait dire à Molière « quand vous jouez a Narbonne, on n'alloit à vostre théâtre que pour me voir », *Historiettes de Tallemant*, VII, 256 et 263. Vers juillet 1664, lorsqu'elle alla à Avignon, trouver Villedieu qui partait pour l'entreprise de Gigery, (V. *ibidem*, 255), et qu'elle dut faire dans cette ville « bien des galliardises » aux dires de Tallemant, M. de Modene avait probablement quitté le Comtat pour venir à Paris, ce qui ne permet guère de la ranger, au moins alors, parmi les *mille e tre* de ce Don Juan, ainsi que l'a fait M. Baluffe. V. l'*Artiste*, 2me semestre de 1881, p. 323.

« sortans de Pézenas de jouer pendant la tenue des Estats et s'en allant à Bourdeaux pour attendre Son Altesse, où elle doibt aller à son retour de Paris ».

Molière alla-t-il alors à Bordeaux ? D'aucuns l'ont cru, et ont attribué même à cette année la présence du grand comédien dans cette ville, rapportée par M. de Tralage à une date antérieure de dix ans. De même que M. Moland (1) je ne crois guère à cette excursion. Le prince de Conti alla-t-il à Bordeaux en 1656 ? Cela n'est même pas probable. Parti de Narbonne il avait passé à Avignon le 26 février, à Lyon le 3 mars, se rendant à Paris où on le voit le 13 et le 28 du même mois (2). La maladie le retint à Paris pendant l'année 1656, ainsi que nous l'apprennent les *Mémoires de Cosnac* (3), et ce n'est qu'au commencement de l'année 1657 qu'il put séjourner à Bordeaux, s'il prit le chemin de cette ville pour retourner dans son gouvernement (4).

D'ailleurs, Armand de Bourbon fut-il revenu à La Grange des Prés *par Bordeaux*, (ce qui seul est douteux), il n'eut probablement pas appelé Molière, même en 1656, à lui donner le divertissement de la comédie. Une réforme dans la vie du prince de Conti, qui eut peut-être une influence sérieuse sur l'avenir du grand comédien, et put le porter à abandonner le midi, pour se transporter à Paris, avait commencé à s'accomplir. Dès le commencement de l'année 1656, Conti s'était trouvé malade, et dès lors, pendant qu'il était retenu au lit, les conseils de M. Pavillon, l'évêque d'Alet, et de son aumônier, l'abbé de Voisin, avaient semé les germes de sa prochaine conversion, qui allait bientôt le

(1) *Œuvres de Molière*, 2me édition, t. I, p. 104.

(2) C'est ce que disent les manuscrits de Beffara, dont les dires sont confirmés par Loret, qui annonce son retour dans sa Gazette du 18 mars, et celui de sa femme dans celle du 8 avril. Voir la *Muze historique*, t. II, p. 172 et 180.

(3) *Mémoires de Cosnac*, I, 246.

(4) Voir sur les incertitudes qui existent sur les séjours de Molière en 1656, *Le Moliériste*, VI, 211, 247, VII, 153.

jeter, ainsi qu'on disait alors, dans la haute dévotion, et en faire un adversaire décidé de la comédie et des comédiens (1).

Ce milieu de l'année 1656 est une des époques des pérégrinations de Molière restée la plus obscure. On ne le voit pas revenu à Lyon, bien qu'il soit étonnant qu'il ait ainsi manqué à ses habitudes d'y retourner à des époques fixes, et qu'il ait risqué de livrer la place à des troupes rivales, et de mécontenter les Lyonnais, comptant sur sa présence au moment de la saison théâtrale en leur ville (2).

D'un autre côté, on trouve à cette époque la présence de troupes de campagne dans le midi, en Languedoc et en Guyenne, sans trop savoir de quels comédiens il peut être question. Vers octobre, Chapelle et Bachaumont rencontrent à Carcassonne, lors de leur célèbre voyage, une troupe « qui n'étoit pas mauvaise » et qui leur donne le divertissement de la comédie (3). Chapelle, ce joyeux épicurien, aurait pu être assez égoïste, quand même il eut rencontré Molière, dont la personne n'intéressait pas d'ailleurs, alors, les beaux esprits de Paris, pour ne pas le nommer par son nom (4).

(1) Voir M. Pignot, *Un évêque réformateur, Gabriel de Roquette*, 1876, in-8, t. I, p. 50; *L'abrégé de la vie du prince de Conti*, de l'abbé de Voisin; *Mémoires de Cosnac*, I, 246, et l'introduction de M. Vollmoller, en tête de son édition du *Traité de la Comédie* du prince de Conti, publiée à Heilbronn, en 1881, p. IX à XI. M. Huvot, *le Moliériste*, VIII, pp. 65-72, vient de reproduire les dires de ces auteurs.

(2) De la fin de juillet à novembre, sa présence pourrait être effective à Lyon, bien qu'elle n'eut pas laissé de tracer dans les registres des paroisses, ou des notaires.

(3) Sur l'année du voyage de Chapelle et de Bachaumont et la question de leur prétendue rencontre avec Molière, voir MM. Loiseleur et Brunetière, dans le *Temps*, des 12 et 18 août 1880, et les *Études critiques* de M. Brunetière, Hachette, 1880, in-12, p. 180. — C'est à Carcassonne qu'était mort l'année précédente, le 25 mars, le comédien François La Cour, mari de Magdeleine du Fresne.

(4) Les leçons de Gassendi reçues en commun, remontaient d'ailleurs à plus de quinze ans déjà. — Celui qui écrira un livre ou du moins un

Molière était-il allé à Bordeaux, malgré l'absence du prince de Conti. Une lettre du marquis de Saint-Luc aux consuls d'Agen annonce l'arrivée dans cette ville, le 9 décembre, d'une *troupe comique venant de Bordeaux* (1). Mais cette date est bien tardive, et coïncide si exactement avec le commencement de la session des Etats de Béziers, auxquels assista Molière, qu'il est, sinon impossible, du moins difficile d'identifier ces comédiens avec la troupe qui allait jouer à Béziers le *Dépit amoureux* (2). Il faut donc se résigner à ne pas tout savoir et à ignorer plutôt que de se lancer dans les hypothèses les plus inattendues, telles que celles de M. Baluffe. Tantôt il voit en décembre, à Agen, Molière revenant de Bordeaux, où il croit qu'il a longtemps représenté en 1656 ; tantôt il dit au contraire qu'il est en novembre et décembre à Béziers (3). D'autrefois il se plaît à le voir en septembre, tantôt à Essonne chez M. Hesselin recevant la reine de Suède, tantôt en Anjou

chapitre exact et documenté sur les amis de Molière, comme on l'a fait pour ses ennemis, (on n'a guère sur ce premier point que des *anas*) fera bien d'indiquer comment il peut se faire qu'après une aussi longue absence, de 1646 à 1658, interrompue par un seul voyage (prouvé jusqu'ici) à Paris en avril 1651, on voit tout de suite Molière entouré d'amis lorsqu'il rentre dans cette ville en 1658. On se demande en quelle année il aurait pu y revenir un instant du fond du midi en échappant à tous les regards. On voit qu'en 1656, à Pâques, il devait être à Narbonne.

(1) Voir M. Magen, *La troupe de Molière à Agen*, 1877.

(2) Voir outre M. Magen, M. Moland, *Œuvres de Molière*, 2me édition, t. I, p. 104.

(3) Voir le *Moliériste*, t. VI, p. 214, t. VII, p. 148, et *Molière inconnu*, p. 301. — Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Baluffe, (voir la *Gironde littéraire et scientifique*, du 25 avril 1886, Molière à Bordeaux), a émis l'avis que Molière était allé à Bordeaux pendant la seconde moitié de l'année 1656, malgré l'absence du prince de Conti, que c'était bien lui qui, revenant de cette ville, se trouvait à Agen le 9 décembre 1656, qu'enfin, la troupe, dont les Etats, le 16 décembre, n'avaient pas voulu accepter les billets, était celle de La Pierre et de ses dix compagnons et non pas celle de Molière. Ce dernier, d'après lui, ne serait venu que plus tard à Béziers jouer le *Dépit amoureux* à l'extrême fin de l'année 1656, au plus tôt.

chez M. de Brissac, l'ami de Chapelle, sans doute pour avoir le moyen de mettre le Mans sur son passage pendant la période de ses années d'apprentissage et de voyages (1).

(1) Je n'ai pas besoin de répéter à cette place qui si tout concourt à prouver que Scarron ne put rencontrer Molière au Mans et le faire figurer dans le *Roman comique*, rien ne permet d'affirmer que le grand comédien soit venu dans cette ville après la publication de la première partie de ce roman, parue en 1651, avec un privilège du 20 août 1650, et composée même antérieurement. Cependant il n'est pas impossible qu'il ait passé au Mans, non-plus qu'à Laval (où existe encore la rue du Jeu de Paume, où les acteurs ont continué à jouer jusqu'à la récente construction du théâtre). Dès lors qu'on ignore quel chemin Molière a suivi pour revenir à Paris en 1651, et les autres années où il a pu y rentrer, on ne peut, avec certitude, éliminer de ces pérégrinations ni ces villes, ni bien d'autres encore. — Je me suis assuré que les comptes des recettes et mises du grand Hôtel-Dieu du Mans, c'est-à-dire de la Maison-Dieu de Coëffort, ne contenaient rien dans leurs recettes extraordinaires de relatif aux comédiens de 1630 à 1659. Ces comptes existent, pour la période qui intéresse à la fois Scarron et les pérégrinations de Molière, de 1631 à 1639, et de 1646 à 1659, toutefois avec quelques lacunes intermédiaires. Voir *Archives des hospices du Mans*, série D. 18/10, 11, 12.

En dehors du Coëffort, dont les délibérations du bureau existent de février 1632 au 22 mai 1651, (D 12/4), il y a aussi les Ardents (voir les comptes de 1646 à 1658, A, 10/8), la Maladrerie de Saint-Lazare et le Sépulcre auxquels la ville eut pu appliquer les produits de ce qu'on appelle aujourd'hui le droit des pauvres. Ce n'est qu'à partir du 13 juillet 1659 que commencent les délibérations du bureau de l'Hopital général, dont le premier registre des comptes va de Pâques 1666, à Pâques 1668. Mais alors les pérégrinations de Molière sont terminées.

Dans les villes où les comédiens jouaient dans les jeux de paume, le droit des pauvres devait être moins élevé que là où ils représentaient dans des édifices municipaux. A Angers, où il y avait cependant un parc des jeux établi à demeure sur la place des Halles, les comptes de recettes de l'Hotel-Dieu ne constatent généralement chaque année, pendant le premier tiers du XVIIe siècle, que la remise par un des administrateurs, d'un écu neuf sols six deniers, touchés des comédiens et formant la moitié d'une représentation, l'autre moitié étant affectée à l'hopital des Renfermés. Voir *Revue d'Anjou*, nouvelle série, t. XII, 1886, notice sur le théâtre d'Angers au XVIIIe siècle par M. Queruau-Lamerie, note p. 165. (Aucune de ces troupes n'est dénommée).

Au Mans, les comédiens devaient encore rester moins longtemps qu'à Angers, où il y avait une Université. Après les foires de la [illegible] et

A la fin de 1656, à la session des Etats du Languedoc à Béziers, ouverte par le comte de Bieule et M. de Bezons, déjà le présent n'est plus aussi riant pour Molière et sa troupe. Pourtant c'est l'année du *Dépit amoureux*, qui fut suivi d'un succès, grâce à Gros René et à Marinette rompant la paille aux applaudissements du parterre. Mais le prince de Conti n'est plus là; les Etats ne sont plus aussi accueillants. Le temps de la générosité est passé sans retour, et a fait place à l'économie. L'archevêque de Narbonne, Claude de Rebé, président né des Etats, qui depuis près de dix ans est habitué à voir revenir Molière et lui fait bon accueil, est remplacé cette année à la présidence par l'évêque de Viviers, le frère de Marguerite de la Baume de Suze, le beau-frère de M. de Modène. Il n'y a pas que les comédiens à pouvoir se plaindre des Etats, qui, le 16 décembre ont refusé les billets distribués à leurs membres, pour ne pas être entraînés à des dons, que les exigences de la cour et la misère publique ne leur permettent pas de continuer. D'Assoucy, le joueur de luth en comédie, qui suit les troupes d'acteurs à la piste et se trouve aussi à Béziers, au lieu d'avoir poursuivi son chemin

de la Toussaint au Mans, ils se rendaient souvent dans la capitale de l'Anjou, pour assister aux foires du Sacre et de la Saint-Martin.

Ce n'est guère qu'à l'aide des minutes des notaires ou bien des présomptions tirées de leur séjour dans les villes voisines qu'on pourra arriver à mieux connaître le séjour des troupes de comédiens au Mans, de 1630 à 1660, c'est-à-dire pour l'époque qui intéresse Molière et le *Roman comique* de Scarron et de son continuateur (j'entends par là l'auteur de la troisième partie dite d'Offray). Les registres de ville font défaut ; les comptes (ceux qui existent), n'indiquent pas de recettes provenant des comédiens ; il n'y a non-plus guère à espérer que les registres des paroisses, autres que celles dont j'ai consulté les actes de baptême et de mariage et où il y avait plus de chance de rencontrer trace des troupes de passage, mentionnent, pour cette époque du moins, les noms d'acteurs qui ne faisaient qu'un court séjour au moment des foires, ainsi que je l'ai dit à propos du comédien des Œillets, dont une minute de notaire m'a heureusement prouvé le séjour au Mans à la fin d'octobre 1633.

A défaut de Molière, comédien au Mans, je ferai connaître le Poquelin qui fut chanoine du Chapitre de Saint-Julien de cette ville.

vers l'Italie, fait grise mine. Il dit qu'il est tombé de fièvre en chaud mal et peste contre la lésinerie des Etats (1), [illegible] qu'ils ont aussi supprimé les allocations d'usage aux musiciens ; ils n'accordent cette fois à Joseph Béjart que cinq cents livres pour la seconde partie de son ouvrage, (avec invitation formelle de ne plus rien demander à l'avenir) au lieu des quinze cents qu'il avait reçues l'année précédente (2).

Aussi la troupe pourrait-elle bien n'avoir pas prolongé longtemps son séjour à Béziers où la clôture des Etats n'eut lieu que le 1er juin 1657, après six mois et demi de session. Le 12 avril, Madeleine Béjart est à Nîmes, sur le chemin du Comtat. Il est vrai qu'il s'agit d'affaires d'argent. Madeleine n'est pas pour rien une fille d'huissier et peut fort bien avoir quitté ses camarades pour s'occuper de leurs intérêts pendant quelques jours. C'est elle qui est l'homme d'affaires de la troupe, la vraie directrice de la compagnie dont Molière est *l'impresario*, et le poète n'a pas assez de loisirs pour poursuivre les remboursements des créances et se défendre contre les débiteurs de mauvais aloi (3).

(1) Voir *Aventures* de Dassoucy, p. 162 et suiv. Sur les rapports de Dassoucy avec Molière, postérieurs à cette dernière rencontre, voir la préface d'Émile Colombey en tête de son édition des *Aventures*, la *Jeunesse de Molière*, de Paul Lacroix, p. 170 et suiv. et la préface de M. Monval en tête du *Recueil sur la mort de Molière*, nouvelle collection moliéresque Jouaust, 1885, p. VI et suiv. Il survécut longtemps à Molière. Il ne mourut ni en 1674, comme on l'a dit, ni en 1679, d'après ce qu'on pourrait conclure des dires de M. Monval qui, p. VIII du *Recueil sur la mort de Molière*, le fait mourir à 74 ans. Son acte de naissance publié par M. Colombey, d'après M. Ravenel, le fait naître le 16 octobre 1605. D'Assoucy, pensionnaire de la musique du roi, mourut le 29 octobre 1677 à Paris, rue de la Calandre, [illegible] et fut enterré le 30 octobre [illegible] [illegible] Sainte-[illegible] [illegible] manuscrits de [illegible].

(2) [illegible] le 1er avril, [illegible] clôture des États [illegible] MM. [illegible]

(3) [illegible]

Si la troupe s'arrêta à Avignon à son passage en cette ville, elle n'y fit pas un long séjour, car en mai elle était revenue à Lyon, ainsi que le montre la lettre du prince de Conti écrite de cette ville à l'abbé de Ciron, le 15 mai 1657. Le prince, désormais converti et placé sous l'influence des jansénistes, désavoue ses anciens comédiens à qui il a fait dire, à son passage à Lyon, de quitter son nom, qu'ils portaient depuis deux ans et demi (1).

Renié par le prince de Conti, Molière s'avisait d'aller chercher fortune auprès de son ancien Mécène, le duc d'Epernon, gouverneur de la Bourgogne depuis cinq ans. Aussi le voyons-nous se rendre à Dijon au mois de juin.

La troupe continue à se dire celle des comédiens du prince de Conti. Elle n'a pas eu le temps de s'acquérir un nouveau nom, un nouveau protecteur dont elle puisse se réclamer. Il lui faut bien s'abriter sous une dénomination princière, sous peine de descendre au rang d'obscurs comédiens innommés. D'ailleurs, Conti est loin de Dijon, et il n'y a pas grand mal à continuer quelques jours encore à se présenter dans cette ville avec le nom sous lequel la troupe est connue depuis sa visite au château de La Grange. Le 15 juin, le conseil de ville l'autorise à donner des représentations au tripot de la Poissonnerie (2).

Bientôt après avoir sans doute repassé par Lyon, la troupe redescend vers le midi. Elle s'est contentée de pous-

cela sans doute que le livre n'a pas été terminé et ne contient pas la partie relative aux députés du Tiers-Etat.

(1) Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. Ed. de Barthélemy, *La princesse de Conti*, Paris, Didot, 1875, in-8°, voir p. 90 et 111, notes ; puis par M. Lacour, *Le Tartuffe par ordre de Louis XIV*, p 62. Conti allait alors un instant en cour avant de prendre part à la campagne d'Italie.

(2) V. *La troupe du Roman comique*, p. 72. Dans ce livre, j'ai le premier fait connaître la date *exacte* de ce séjour de Molière à Dijon, que ne donne pas l'*Inventaire des archives municipales* de cette ville, contrairement à ce qu'ont dit d'aucuns qui m'ont emprunté cette date, en ayant soin de démarquer leur emprunt.

ser une pointe vers le centre-est, plus au nord qu'elle n'avait fait jusque-là. Quand on la retrouve, elle est dans une ville qui lui est bien familière et où il semble qu'il y a un certain attrait invitant Madeleine à ne pas la perdre de vue. Elle est à Avignon en décembre ou en novembre 1657 (1). Cette présence de Molière à Avignon est établie d'une manière formelle par la *vie de Mignard* de l'abbé de Monville. C'est alors et c'est là que se fit la première rencontre du peintre et du grand Comédien, destinés à devenir deux amis. Pierre Mignard arrivait d'Italie avec la belle italienne qu'il avait déjà rendue mère. Il s'était arrêté chez son frère Nicolas, originaire de Troyes comme lui, mais qui, marié à Avignon, s'était fixé dans cette ville (2).

Quel fut le trait d'union entre l'auteur du *Dépit amoureux* et le peintre revenu d'Italie ? Tout donne à croire que ce fut M. de Modène. Mignard avait fait partie de la jeune colonie d'artistes français établis à Rome, et que Poussin nous fait connaître dans ses lettres à M. de Chantelou (3). Déjà hors de pair, lorsque le duc de Guise et M. de Modène étaient arrivés à Rome au commencement de 1647, c'est lui qui avait fait le fameux portrait du duc, envoyé à

(1) Voir sur cette date, M. Taschereau, *Vie de Molière* ; M. Brunetière, *Études critiques*, p. 181 ; M. Loiseleur, *Molière en province*, dans le *Temps* du 12 août 1880.

(2) Sur ce séjour de Mignard *le Romain* à Avignon, voir outre la *Vie de Mignard* de l'abbé de Monville, les études publiées sur la vie du grand artiste, par M. Lebrun Dalbanne, *Mémoires de la société d'agriculture de l'Aube*, t. XXXI, XXXIV, et XLI, 1867, 1870, 1877. C'est alors que Mignard fit à Avignon le portrait de la célèbre marquise de Ganges. On lui attribue aussi à cette date le premier portrait de Molière, peint [illegible], jouant le rôle de César, dans *Pompée*. (V. *Mémoires de la société de l'Aube*, t. XXXIX, 1875, p. 341 et la notice de M. Poisson [?] sur les portraits de Molière). Le portrait du duc [illegible]

(3) [illegible]

Naples, avant que Henri de Lorraine se décidât à risquer de passer à travers la flotte espagnole et devant lequel les Lazzarroni et leurs femmes se pâmaient d'admiration (1). M. de Modène connaissait donc de vieille date Mignard *le Romain*. Il avait un hôtel à Avignon, où il habitait pendant la saison d'hiver. Il était ainsi tout indiqué pour mettre en rapport les deux artistes, qu'une heureuse rencontre faisait séjourner à la même époque dans la ville des papes. Ce qui achève de faire croire à son intervention, c'est que Mignard paraît encore avoir été plus lié avec Madeleine Béjart qu'avec Molière, et qu'il fut choisi par elle comme un de ses exécuteurs testamentaires.

Ce fut aussi dans ce voyage que Madeleine vit sans doute pour la dernière fois M. de Modène avant que le baron vint six ans plus tard à Paris. Entre eux l'amitié avait sans doute fait place à l'amour. Marie Courtin de la Dehors était installée auprès d'Esprit de Rémond et maitresse en titre ; si Madeleine à près de quarante ans avait gardé quelques illusions à l'égard de M. de Modène, il fallait donc qu'elle eut encore toute sa beauté, (ce qui n'a rien que de vraisemblable après tout chez une actrice, qui sait appeler l'art au secours de la nature) et qu'elle eut gardé grande confiance dans le pouvoir de ses charmes sur ce viveur endurci, que l'âge n'avait pas rendu plus sage.

Ce que l'on peut seulement affirmer, c'est que quand nous la verrons à Paris, elle s'y montrera l'homme d'affaires de M. de Modène, son bailleur de fonds, ou simplement l'intermédiaire entre lui et ses créanciers, et sa caution pour tout dire (2). Cela s'explique mieux par l'amitié que

(1) V. *Vie de Mignard*, de l'abbé de Monville 1720, in-12, p. 22 et 23.

(2) Cela en vérité ne s'expliquerait-il pas mieux si Armande était la fille de Madeleine et du comte ? Mais pourquoi alors M. de Modène n'aurait-il pas épousé Madeleine, au lieu de s'acoquiner avec la femme de l'Hermite ? L'aurait-il trouvée trop notoirement enfoncée dans le tripot comique, que Marie Courtin n'avait fait que traverser un instant, sans trainer derrière elle une odeur de coulisses ?

par l'amour, à moitié de supposer une dose formidable de rouerie. Nous aurons occasion du reste d'apprécier ce que pouvaient être les sentiments de Madeleine envers M. de Modène, lorsque Mlle Courtin de La Dehors, dont elle eut pu à bon droit être jalouse, sera à son tour loin de M. de Modène et que les deux actrices rivales ou supposées telles se seront rejointes à Paris, loin du Comtat, et tout près du théâtre du Petit-Bourbon.

Madeleine était alors sur le point de dire adieu au Midi. On sait fort peu de choses des derniers voyages de sa troupe. On s'est demandé si Molière n'avait pas assisté, selon sa coutume, à la session des Etats de 1657-1658, ouverte à Pézenas, du 8 octobre 1657 au 24 février de l'année suivante par le duc d'Arpajon et présidée cette fois par l'archevêque de Narbonne. Peut être les mauvais résultats financiers de sa visite à Béziers, lors de la campagne précédente, l'avaient-ils dégoûté de revenir aux Etats? En outre, on voit une autre troupe de comédiens assister cette année à la session des Trois ordres du Languedoc, celle des *Comédiens de Mgr le duc d'Orléans*, oncle du Roi. Elle venait précisément de représenter devant le duc d'Arpajon à son château de Sévérac et repassait à Albi le 10 septembre 1657 en se rendant aux Etats. Ce lieutenant général de la province du Languedoc lui patronnait et avait donné ordre aux villes de faire transporter à leurs frais le bagage de la bande comique, comme c'était l'usage à l'égard des troupes commandées pour jouer devant les Etats (1).

Cependant il n'est pas rare de rencontrer deux troupes de comédiens jouant devant ces assemblées, soit à des époques différentes de la même session, soit même ensemble. On se rappellera avec [illegible] que les deux [illegible] de la [illegible]

(1) [illegible]

troupe du duc d'Orléans, qui soient alors nommés à Albi, sont Mignot (1) et N. Dubois. Or Mignot, n'est ni plus ni moins que le comédien Mignot dit Mondorge, dont je dois reparler moi-même, et qui devait ressentir plus tard, d'une manière si large et si délicate, les effets de la générosité de Molière, comme le savent tous les moliéristes d'après le récit de Grimarest. D'après ce récit Mignot rapporte à Baron « qu'il avoit été le camarade de M. de Molière en Languedoc » et Molière dit à son tour : « Il est vrai que nous avons joué la comédie ensemble (2) ». Cela ne donnerait-il pas à penser que les deux comédiens, bien que n'appartenant pas à la même troupe, ont pu jouer ensemble pendant la session des Etats de Pézenas de 1657 à 1658 ? Une rencontre à une époque antérieure n'est pas impossible ; mais nulle date n'est plus vraisemblable que celle de cette session des Etats à laquelle Molière a pu assister, soit avant, soit après son passage à Avignon (3).

(1) C'est ainsi que ce comédien a signé, bien que le notaire l'appelle Mingot. Un autre comédien d'un nom presque semblable, Charles Mangot dit Lecoq, figure dans un contrat de société entre comédiens fait le 5 avril 1664 et cité par Soulié, *Recherches par Molière*, p. 210.

(2) Cette touchante anecdote de Grimarest doit se rapporter de 1670 à 1672, c'est-à-dire à l'époque qui suit la rentrée de Baron dans la troupe.

(3) Quelle était à cette date de 1657 la troupe des comédiens du duc d'Orléans ? Je rappellerai ici un résumé de ce que j'ai longuement rapporté dans la *Troupe du Roman comique*, p. 146-152 En avril 1655 la troupe qui représente à Dijon et verse pour les pauvres la somme de cent livres, c'est-à-dire une somme plus élevée que celle payée deux ans plus tard par la troupe de Molière, (il ne faut pas toutefois oublier que la quotité du droit des pauvres devait se régler plutôt sur la durée du séjour des comédiens que sur leur réputation et leur succès), cette troupe, dis-je, est appelée celle des comédiens ordinaires de Son Altesse Mgr le duc d'Orléans et de Mademoiselle. En novembre 1658 la troupe qui affiche à Lyon les *Comédiens de Mademoiselle* est celle de Dorimon. S'agirait-il à Albi de cette troupe ou de celle de Mitallat ? On a longtemps regardé la troupe de Mitallat, qualifiée de *Comédiens de Son Altesse Royale* et qu'on trouve à Lyon de 1644 à 1659, comme étant celle du duc d'Orléans ; on la voit si intimement liée, en 1659, avec la troupe de Dorimon, qu'ils ne font plus alors qu'une seule bande au lieu de deux, qu'il y avait à Lyon. A Chambéry en 1659 tous ces acteurs s'intitulent à la fois « Comédiens de

On croit avoir la preuve de la présence de Madeleine Béjart à Lyon, au commencement de janvier 1658, le 6 de

S. A. R. le duc de Savoie et de Mademoiselle d'Orléans. » M. Baluffe prétend que, dès avant 1649, les comédiens de Son Altesse Royale sont ceux du duc et de la duchesse de Savoie (V. *Molière inconnu*, 286 et 292). Cela ne manque pas d'une certaine vraisemblance ; disons cependant en passant que Hugues de Lan, qui figure à Lyon en 1649 comme comédien de la troupe de Son Altesse Royale, est précisément appelé en 1659, à Lyon, comédien de Mademoiselle. Après la présence du roi à Lyon en novembre 1658, présence causée précisément par son entrevue avec la princesse de Savoie, qui put fort bien être suivie par ses comédiens, on voit aussi plusieurs des acteurs des deux troupes, qui ont joué alors dans cette ville, s'intituler à Lyon *comédiens du roi*. Ainsi font en 1659 Abraham Mitallat lui-même, et le comédien, peintre ordinaire de la chambre du roi, Claude Pélissier, mari de Marie Belleville (Boldville, selon M. Brouchoud qui a défiguré bien des noms), couple sur lequel la *Revue de l'Art français*, de décembre 1885, p. 184-185, a donné de curieux renseignements.

Ce qui rend, je le répète, plus facile la confusion entre les deux troupes qui jouèrent alors à Lyon, celles de Mademoiselle et de son Altesse royale, c'est qu'on les voit ensemble ailleurs que dans cette ville. En 1659 la troupe d'Abraham Mitallat, dit la Source, se trouve pendant l'été à Chambéry en Savoie avec Dorimon, ainsi qu'il résulte de deux actes authentiques passés devant le notaire Georges de cette ville, actes que M. Mugnier, conseiller à la cour de Chambéry, a bien voulu me signaler, et que je ne veux pas déflorer ici, parce qu'il se propose de bientôt les publier. Je dirai seulement que ces actes sont signés de nombreux comédiens (le fac simile de leurs signatures est sous mes yeux) : Philippe Millot (c'est le nom d'un des acteurs de l'Illustre théâtre) et Anne Millot, sa sœur qui méritent tous deux une notice ; Marguerite Prunier (veuve de Hugues de Lan, comédien de Mademoiselle et qui devait bientôt épouser Philippe Millot, au-delà des Alpes) ; Nicolas Dorimon, dont j'ai longuement parlé, ainsi que de plusieurs de ces comédiens dans la *Troupe du Roman comique*, pp. 144, 158 ; La Source (Mitallat) ; Guérin (est-ce bien décidément le futur mari de la veuve de Molière ? Chappuzeau cite un Guérin comme faisant partie de la troupe du duc de Savoie en 1673, et Guérin d'*Etriché* lors de la jonction de la troupe du Marais avec celle de feu Molière était déjà certainement acteur du Marais, où il était entré, dit-on, en 1672. Il semblerait donc qu'il y ait eu alors deux Guérin, si Chappuzeau n'a pas commis d'erreurs de dates) ; J. du Pin, le futur acteur du Marais, le futur mari de Louise Jacob, fille de Montfleury ; Catherine Bidault, qui se remaria plus tard au comédien Grammel ; N. Biet de Beauchamp, signature précieuse, en ce sens qu'elle identifie un comédien qu'on

ce mois (1). La troupe passa, nous dit La Grange, le carnaval à Grenoble ; elle en partit après Pâques, puis, prit le chemin de Paris (2), laissant Melle Du Parc, à Lyon, pour y faire ses couches (3).

Il serait curieux de rechercher quels comédiens allaient remplacer la troupe de Molière à Lyon et dans le sud-est de la France. J'ai longuement parlé déjà des troupes qui se trouvèrent à Lyon lors du séjour de la Cour en 1658, et l'on peut aussi consulter les renseignements donnés par MM. Brouchoud et Soulié. Toutefois on est encore loin de connaître ces différentes bandes de comédiens et les particularités relatives à ceux de leurs membres qui intéressent plus spécialement les Moliéristes.

C'est ainsi qu'on ne sait rien des troupes dont faisaient partie La Grange (Charles Varlet) et du Croisy, (Philibert Gassot) (4), avant d'appartenir à la troupe de Monsieur, où ils entrèrent à Pâques de l'année 1659. De ce qu'ils entrè-

rencontre bien souvent, sur qui on n'était pas encore bien fixé, et dans lequel on pouvait être tenté de voir deux comédiens différents, parce qu'on le rencontrait tantôt sous le nom de Nicolas Biès, tantôt sous celui de Beauchamp, qui l'a fait confondre avec Jean Uscet de Beauchamp. Voir ce que j'ai dit de Biès, de sa femme Françoise Petit (que M. Mugnier trouve faisant baptiser leur fils Thomas à Chambéry le 31 août 1659), de Beauchamp et de Marie Biès, *La troupe du Roman comique*, pp. 80, 83, 93, 94 etc.

(1) On dit qu'elle se sépara un instant de la troupe, afin de poursuivre le paiement de la créance contre Dufort, qui se libéra le 1er avril 1658.

(2) Pâques ayant eu lieu le 21 avril et la troupe étant à Rouen le 19 mai, on ne s'arrêta pas à Dijon. La mort récente de M. de Candale ne rendait pas le moment propice pour un séjour en cette ville des anciens comédiens de la troupe de M. d'Epernon.

(3) On peut se demander si, au cours de ses poursuites contre Dufort, Madeleine n'était pas allée revoir une dernière fois M. de Modène, ou même dans le cas où Armande aurait été élevée par Marie Courtin la reprendre pour l'emmener à Paris, la troupe quittant définitivement le midi et Armande étant âgée de plus de quinze ans.

(4) La femme de Bellerose s'appelait aussi Nicolle Gassot. — D'après M. Monval, *le Moliériste*, V, 243, du Croisy appartiendrait à la famille des Gassot, de Montargis.

rent chez Molière à la même époque et de ce que La Grange les mentionne alors tous deux « comme acteurs nouveaux à Paris », est-on en droit de conclure qu'ils faisaient partie de la même compagnie d'acteurs ? M. Edouard Thierry ne ne sait pas au juste où La Grange se rencontra tout d'abord sur le chemin de Molière (1). Quant à du Croisy, Philibert Gassot, sieur du Croisy, (soi-disant gentilhomme de Beauce?), l'acteur de mérite qui devait créer le rôle de *Tartuffe*, on ne sait rien non plus sur ses débuts, ni sur ceux de sa femme, Marie Claveau, veuve de Nicolas de Lécole, sieur de Saint-Maurice, qui avait beaucoup moins de talent que son mari, avec lequel elle entra dans la troupe de Molière.

On a souvent répété sur le compte de du Croisy les dires tout-à-fait légendaires de Soleirol, qui en fait le chef d'une troupe rencontrée par Molière à Rouen, en 1658, et se réunissant momentanément à celle des Béjart, qui lui avaient détourné son public (2). Ce n'est là qu'une assertion absolument dénuée de preuves. Voici une première mention, authentique et complètement inédite, sur ce célèbre comédien avant son entrée chez Molière. C'est la ville de Mâcon qui me la fournit, de même qu'elle m'a déjà procuré de curieux renseignements sur la présence des Beauval, du jeune Baron et de la troupe de son Altesse royale le duc de Savoie, alors dirigée par Jean Deschamps, dans cette région de la Bourgogne, en 1670 (3).

(1) Voir *Charles Varlet de la Grange, et son registre*, 1876, p. 6.

(2) Voir Soleirol, *Molière et sa troupe*, p. 87 ; M. Loiseleur, *Les points obscurs de la vie de Molière*, p. 217 ; M. Bouquet, *Molière à Rouen*, p. 32-43 et suiv. Soleirol ajoute que les frères Parfaict supposent, d'après M. de Tralage, que du Croisy serait même déjà entré pour un instant dans la troupe de Molière à Lyon. Tout ce que je sais, c'est que M. de Tralage range du Croisy parmi les comédiens vivant chrétiennement. [illegible] de supposer une première rencontre à Lyon, avant celle de Rouen [illegible] du Croisy. M. [illegible] ; Édouard Fournier, *La valise de Molière*, p. [illegible] ; M. [illegible], *Documents sur le Malade imaginaire*, [illegible], p. 251.

(3) V. *La troupe du Roman comique*, p. 91 et suiv.

Le carnet de police de Mâcon mentionne pour l'année 1658 : « Une permission accordée aux sieurs du Croisy, Hubert et *aultres comédiens de sa Majesté*, de réciter leurs comédies en ceste ville de Mâcon pendant un mois et dans le lieu le plus commode qu'ils pourront treuver ». Comédiens de sa Majesté ! avaient-ils donc déjà représenté devant le roi. Etait-ce bien à Paris, sur le théâtre du Marais, ou à Lyon, ce qui paraîtrait plus vraisemblable ? Quoi qu'il en soit on voit, que Molière put aussi bien rencontrer à Mâcon qu'à Rouen du Croisy, qui n'avait encore que vingt-neuf ans lorsqu'il entra l'année suivante dans la troupe de Monsieur (1).

Quant à André Hubert, même obscurité pour le temps de ses premiers débuts. Il ne suivit pas d'abord son camarade chez Molière. S'il était encore comédien de campagne en 1658, il ne l'était plus après Pâques 1659, date de l'entrée de du Croisy au Petit-Bourbon. Un acte de donation qu'il fait à sa femme Catherine Morant, le montre à la date du 29 juin 1659 « *Comédien du Roi*, demeurant au jeu de paume des Marests, Vieille rue du Temple, paroisse Saint-Gervais (2) » Ce ne fut qu'en 1664 qu'il quitta le théâtre du Marais pour devenir à Pâques comédien de la troupe de Molière. Il remplaçait Brécourt qui passait à l'hôtel de Bourgogne (3). Depuis cette époque la vie de théâtre de

(1) De Mouhy, dans son *Journal manuscrit du théâtre français*, t. II, p. 1072, se contente de dire : « Du Croisy, directeur d'une troupe de province, trouva tant de mérite à Molière, qu'il quitta sa troupe pour débuter dans celle de la célèbre compagnie. Molière, flatté de ce sacrifice et de l'attachement qu'il lui marqua, le regent, le forma et en fit un bon comédien ». Cela ne nous apprend absolument rien sur les antécédents de Du Croisy et sur les motifs réels de sa jonction.

(2) Voir M. Campardon, *Nouvelles pièces sur Molière*, p. 190. — En 1658 Hubert n'avait encore que trente-quatre ans, d'après sa déposition du 19 mai 1679, v. *Le Moliériste*, VIII, 74.

(3) Je dois bientôt parler de la partie de la vie de Brécourt antérieure à 1660. Pour ce qui regarde la fin de sa carrière théâtrale et ses aventures après 1678, ajouter aux indications fournies par Ravaisson, *Archives de*

Hubert est bien connue. Je l'ai montré ailleurs figurant en 1683, à côté de Filandre, au mariage d'une fille de la Beauval.

la Bastille, VII, 50-71, que j'ai rappelées le premier dans la *Troupe du roman comique*, p. 126, les curieux renseignements donnés par le marquis de Sourches dans ses *Mémoires* et aussi par le janséniste Charles Lemaître qui, dans le récit de son voyage en Hollande en 1681 (mst. de la Bibliothèque du Hâvre), raconte, ainsi que l'a indiqué M. Fierville, l'aventure de Brécourt qui vaut toute une comédie. Voici du reste l'extrait des *Mémoires du marquis de Sourches*, relatif à l'année 1681, t. I, p. 59 et qui concerne ce comédien :

« Ce fut aussi dans ce temps là qu'il arriva une affaire en Hollande, qui donna matière à de grandes explications. Il y avait un certain comédien nommé Brécourt, lequel, ayant tué deux hommes à Paris en deux rencontres différentes, avait obtenu sa grâce de la bonté du roi qui l'avait pardonné toutes les deux fois ; mais en ayant tué un troisième, le Roi ne voulut plus lui donner de grâce et il fut contraint de sortir du royaume. *D'abord il alla à Rome, de là il vint à Venize*, ensuite étant venu en Hollande, il se donna au prince d'Orange qui le fit chef d'une troupe de comédiens français qu'il entretenait pour son plaisir. Cet homme naturellement inquiet s'ennuyant d'être toujours éloigné de son pays crut avoir trouvé moyen d'y revenir en faisant enlever à Amsterdam un nommé Sardan que le Roi avait depuis longtemps envie de faire châtier. Ce Sardan était de Langres ; il avait autrefois eu le maniement des deniers du roi et avait fait une banqueroute considérable. Outre cela, depuis qu'il était en Hollande où il s'était sauvé, toute son application était de susciter des ennemis à la France et d'entrer dans toutes les négociations qui pouvaient lui être désavantageuses. Brécourt entreprit donc d'enlever cet homme là ; il communiqua son dessein à M. d'Avaux, ambassadeur de France en Hollande, lequel écrivit au roi et Sa Majesté lui remit la conduite de cette affaire. D'Avaux, la trouvant faisable, mande aux officiers qui commandaient dans Ypres de lui envoyer neuf dragons commandés par un officier, avec ordre de venir à Amsterdam déguisé. L'officier avec ses dragons alla prendre un petit bâtiment à Dunkerque et vint débarquer auprès d'Amsterdam où il entra avec ses gens sans être connu. Le dessein de Brécourt était d'enlever Sardan quand il se serait embarqué pour aller en Angleterre où il avait résolu de passer. (C'était Brécourt qui l'avait engagé à faire ce voyage d'Angleterre dans le dessein de l'enlever.) Il n'avait rien communiqué à l'officier ni aux dragons, lesquels avaient seulement ordre de faire ce qu'il leur dirait et qui avaient caché leurs armes derrière une dune sur le bord de la mer. Il se trouva par hasard un de ces dragons qui était marié en Hollande, lequel pour faire sa fortune, alla trouver le prince d'Orange et lui découvrit [illegible], disant qu'il ne savait pas le dessein qu'on avait, mais que selon toutes les apparences on en voulait à sa personne. Le prince d'Orange, ravi d'une occasion de discréditer la France, envoya le dragon détourner ses compagnons à

Cette mention de 1658 doit désormais être considérée comme le point de départ de la biographie de du Croisy et de Hubert (1).

Cette excursion parmi le futur personnel de la troupe de Molière à Paris m'a éloigné pour un instant de celui qui devait en être directeur si aimé et si célèbre.

Les anciens comédiens du duc d'Epernon et du prince de Conti rentraient enfin à Paris après douze ans d'exil. Molière caressait depuis longtemps l'espoir d'y revenir. Fort de sa longue expérience du théâtre, l'auteur de l'*Etourdi* et du *Dépit amoureux* pouvait, à bon droit, être assuré de s'y faire la place qu'il n'avait pu s'y tailler lors de sa prime jeunesse

la justice, qui les fit arrêter aussi bien que leur officier. Pour Brécourt il se sauva en diligence. »

Les dragons arrêtés, le prince d'Orange sollicita les juges de faire justice de l'attentat qu'on avait voulu faire à sa vie. L'officier fut condamné à perdre la tête, les dragons à une prison perpétuelle. Le roi les fit redemander par son ambassadeur, qui déclara naïvement toute la chose comme elle s'était passée, disant qu'il n'avait pas cru défendu d'enlever un fripon public que tous étaient intéressés à voir châtier. Les juges députèrent au prince d'Orange qui fit grâce à l'officier et le mit en liberté avec les huit dragons qui lui restaient.

Le marquis de Sourches ajoute à la fin de décembre, avant le 24 :

« Le même jour on vit arriver à Saint-Germain le comédien Brécourt qui vint se jeter aux pieds du roi et le remercier de ce qu'il lui avait accordé une troisième grâce, en faveur du service qu'il avait eu seulement envie de lui rendre à Amsterdam. »

Ce récit montre bien pourquoi Brécourt, comédien de l'hôtel de Bourgogne depuis son départ de la troupe de Monsieur, n'était plus en France à l'époque de la jonction des troupes de l'hôtel de Bourgogne et du théâtre Guénégaud, le 6 août 1680, et comment il put faire sa rentrée le 8 janvier 1682, ainsi que l'a indiqué M. Bonassies (*Histoire administrative de la Comédie française*, p. 73.) Ses courses en Italie avaient en effet précédé son arrivée en Hollande, pays où il avait pour ainsi dire naguères débuté, ainsi que je le raconterai plus au long que je ne l'ai fait, et où, non content d'être comédien, il voulait s'élever au rôle d'agent marron diplomatique.

(1) D'après le journal du chevalier de Mouhy, t. II, 1079, La Grange aurait aussi passé par la troupe du Marais avant d'entrer chez Molière. Si le fait est vrai, il aurait bien pu faire partie de la même troupe que Hubert en 1658.

et de son obscurité. Cette place lui appartenait désormais par droit de conquête et par le droit du génie. Il était parvenu au but de son ambition ; mais le chemin avait été rude nonobstant les bons dîners racontés par d'Assoucy. Il lui avait fallu faire appel à toutes ses forces vives pour supporter sans défaillance et avec courage toutes les épreuves de ces douze années de vie d'aventures.

On a parlé de protecteurs sur le patronage desquels il comptait tout d'abord pour pouvoir se produire avec chance de succès. Un document nouvellement découvert montre qu'il comptait avant tout sur lui-même, et que Madeleine, l'homme d'affaires de la troupe, je le répète, la Montansier du XVIIe siècle, le secondait vigoureusement dans son projet. Le 12 juillet 1648, alors que la troupe est à Rouen trois mois environ avant le fameux début à Paris dans la salle des Gardes du vieux Louvre, on voit Madeleine prendre la suite du bail du théâtre du Marais, et louer ce jeu de paume « avec toutes les loges, décorations de théâtre » etc., pour dix-huit mois allant du 1er octobre 1658 au 1er avril 1660 (1).

Les troupes qui occupaient le théâtre du Marais n'avaient rien de stable; elles se débandaient sans cesse et ne faisaient guère qu'y passer, n'y figurant pour ainsi dire qu'à l'état intermittent. Rien d'étonnant donc à ce que Madeleine fut à même de prendre la rétrocession d'un bail de ce théâtre, concédé d'abord pour trois ans. Mais comment le *locataire* qui fut cette cession de bail, à lui consenti le 24 mars 1656, se trouve-t-il être un gentilhomme, messire Louis de Talhouet, chevalier, comte de Bluys, qui a bien pris la location d'une salle de théâtre et non d'un jeu de paume, puisque cette salle n'a pas changé de destination et qu'elle a encore tout son mobilier théâtral ?

(1) M. de Beaurepaire, *Bulletin de la Société des Bibliophiles normands*, 1885, pp. 10 et 11, communication [illegible] d'après un acte du tabellionage de Rouen, et le *Moliériste*, t. VII, p. 312.

Madeleine croyait sans doute plus sûr de louer de la sorte un théâtre, pour les débuts de la troupe à Paris, que de compter sur la protection d'un courtisan, pour se procurer une autre salle toute nouvelle. Mieux valait encore avoir un vieux jeu de paume auquel le public fut habitué, bien qu'il semblât frappé de *jettatura*, que de renouveler l'expérience si téméraire de l'*Illustre Théâtre*. Peut-être lors de passage à Paris avait-elle déjà commencé à traiter l'affaire dans cette ville avec le comte de Talhouet, qui par suite d'une coïncidence curieuse, se trouve aussi à Rouen le 12 juillet. Il ne faut point s'étonner de ne pas voir l'acte passé par Molière. Il est sans doute alors à Paris, où il faisait des voyages secrets, cherchant aussi à se ménager des protecteurs. D'ailleurs Madeleine n'est-elle pas la véritable directrice de la troupe, lorsqu'il s'agit de contrats ou d'affaires d'argent? N'est-ce pas elle qui dans le Languedoc a toujours opéré pour le compte de tous (1)? Elle est d'ailleurs si bien l'associé de Molière qu'elle élit domicile chez son père « en la maison de monsieur Poquelin, tapicier, valet de chambre du Roy, demeurant soubz les Halles. »

Le vieux Poquelin content de voir rentrer à Paris l'enfant prodigue, parti quasi vagabond en 1646 et rentré sur un tout autre pied au bout de douze années, a consenti à fermer les yeux sur l'irrégularité de la situation de son fils, dont les rapports avec Madeleine durent depuis quinze ans, et qu'il espère, eu égard à cette durée même, voir bientôt se régulariser (2).

Cette sous location du jeu de paume du Marais, faite à Rouen le 12 juillet 1658, ne se rapporte-t-elle pas à ce que dit Thomas Corneille, dans sa lettre du 19 mai 1658? Il écri-

(1) Molière paraît s'être peu préoccupé de toutes les affaires d'argent. Lui, que M. Baluffe, contre toute vraisemblance, a représenté riche comme un Crésus, en Languedoc, n'avait pas même songé à désintéresser Jeanne Levé avant le 13 mai 1659. Voir Soulié. *Recherches sur Molière*, p. 201.

(2) Voir aussi M. Larroumet, *Un bourgeois de Paris au XVIIe siècle, Jean Poquelin*. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1886.

vit à l'abbé de Pure, en parlant de la troupe de la Béjart : « je voudrois qu'elle voulût faire alliance avec le Marais ; elle en pourroit changer la destinée. Je ne sais si le temps pourra faire ce miracle (1) ».

Cette lettre montre bien que l'état de la troupe du Marais n'était pas florissant. Cependant, depuis le 1er avril 1657, date du commencement du bail de M. de Talhouet, au sortir du succès de *Timocrate* elle avait joué *Bérénice* du même Thomas, et à la fin de 1658, elle devait représenter *La mort de Commode* ; elle avait néanmoins été réduite, selon son habitude, à courir les provinces (2).

Loret, qui, dans sa Gazette, parle souvent, à cette époque, des Grands comédiens et même de la comédie italienne, ne dit mot du théâtre du Marais depuis la représentation de *Timocrate*, à laquelle le roi avait assisté en décembre 1656, et les frères Parfait n'indiquent pas d'autres pièces représentées alors sur ce théâtre que les deux tragédies de Corneille de Lisle, dont je viens de parler (3). La troupe existait cependant ; on en a donné la composition pour l'année théâtrale 1658-1659, c'est-à-dire au moment de la création du théâtre de Molière. C'est ce qu'a fait Léon Guillard,

(1) *La troupe de Molière et les deux Corneille à Rouen*, par M. Bouquet, p. 57. On sait que Thomas Corneille dit aussi dans la même lettre : « J'ai remarqué en Mlle Béjart grande envie de jouer à Paris, et je ne doute point qu'au sortir d'ici cette troupe n'y aille passer le reste de l'année ». On sait que Thomas ne garda pas longtemps ces sentiments bienveillants à l'égard de la troupe de Molière. [illegible] la lettre du 1er décembre 1659, relative à la représentation de *Pylade et Oreste*, de Coqueteau de la Clairière, rapportée par M. Guillard (Nouvelles études sur la troupe de Molière dont il sera parlé tout-à-l'heure). Les comédiens du Marais, depuis Mondory, étaient restés fidèles à leur habitude de venir chaque année à Rouen.

(2) M. Bouquet rappelle, p. 58, la présence à Rouen en 1634 et 1637 [illegible].

(3) On rappelle encore en 1657, sur son théâtre, mais sans date plus précise, la représentation du *Campagnard* de Gillet de la Tessonerie [illegible] de pièces nouvelles dans 1657.

dans ses études sur la troupe de Molière (1). Il indique comme acteur du Marais, à cette date, Duclos, la Thorillière, Hauteroche, La Roque, Champlonneau, Brécourt, Lépy, des Urlis, Chevalier, Jodelet, et pour actrices M[elles] Duclos, Beaupré, Beauchamp, Clérin, Catherine des Urlis et Vallée. Il y aurait des réserves à faire pour quelques-uns de ces noms. Quelques-uns de ces acteurs ne dûrent pas entrer dès 1658 dans la troupe ; mais ces listes à dates fixes, malgré certaines erreurs, sont toujours utiles, et il est plus facile d'y recourir à loisir qu'à celles des manuscrits du chevalier de Mouhy. M. Fournel n'a pas donné de renseignements précis sur la troupe du Marais à cette date (2) et il est à craindre que l'histoire du théâtre du Marais de feu M. de Marescot qui, bien qu'imprimée, tarde tant à paraître, n'en contienne pas davantage.

Reste à savoir comment la sous location du théâtre du Marais par Madeleine ne produisit pas son effet, comment ce bail fut sans doute résilié, et Molière admis sous le patronage de Monsieur, de Philippe duc d'Anjou, frère du roi, à faire son début devant la cour, le 24 octobre 1658, sur un théâtre que le roi fit dresser dans la salle des gardes du vieux Louvre et bientôt pourvu, plutôt qu'il n'avait osé l'espérer peut-être, de la salle du Petit-Bourbon.

Madeleine avait compté, sans doute, briller prochainement sur le théâtre du Marais, où l'attiraient aussi ses souvenirs de jeunesse. Mais Molière, par ses instances à Paris auprès de ses amis, probablement auprès de La Mothe Le Vayer, précepteur du duc d'Orléans, avait obtenu de pouvoir se dire comédien de Monsieur, de débuter le 24 octobre devant leurs Majestés et toute la cour et de partager la salle du Petit Bourbon avec les comédiens italiens (3).

(1) V. le n° du 7 juillet 1871 de l'*Univers illustré.*

(2) Voir *Les Contemporains de Molière*, t. III, XIX et suiv.

(3) Ce qui me fait penser à cette ingérence, c'est que, d'un côté, La Mothe Le Vayer était ami de Gassendi, de Lullier et de Chapelle, et que

Je n'ai pas à dire comment il eut à lutter à la fois contre les deux scènes anciennes de l'Hôtel de Bourgogne et du Marais, à la fois en possession du public et des manuscrits des auteurs qui ne voulaient pas se brouiller avec les Grands Comédiens, comment aussi il eut pour concurrents les acteurs italiens dont il imitait le répertoire, et avec qui il devait partager son nouveau théâtre.

Désormais, je n'ai plus à parler du comédien, mais de l'homme seulement, en tant que ses rapports avec Madeleine, Armande Béjart et M. de Modène offrent un intérêt immédiat pour ces études.

De tous les personnages que j'ai eu à mettre en scène dans ces pages, Molière et Madeleine Béjart étaient rentrés les premiers dans la capitale. Bientôt, comme dans un drame ou dans un roman, tous les autres allaient bientôt les y rejoindre : d'abord, l'Hermite et sa femme, puis leur fille, la mariée Avignon. Bientôt, quelques années plus tard, M. de Modène, qui depuis si longtemps était comme en exil, loin des bords de la Seine, allait y revenir lui-même. Ils allaient tous se revoir, se toucher, comme naguères dans le Comtat. Puis, ainsi que dans la dernière scène d'un cinquième acte d'une comédie, on allait, chose imprévue, surprenante, inouïe, (il faudrait rappeler ici tous les étonnements de Mme de Sévigné, à propos du mariage de Lauzun), on allait voir cette rencontre se couronner par le mariage du comte de Modène avec l'ancienne Magdelon de l'*Andromède*, avec la fille de l'Hermite, avec la mariée d'Avignon, devenue veuve, ou du moins redevenue libre, sans avoir perdu son premier mari.

Molière était intimement lié avec son fils, l'abbé Le Vayer, et avec sa nièce, Honorée de Bussy. — Je n'ai pas besoin de parler de sa lettre à La Mothe Le Vayer, la seule peut-être qu'on connaisse de lui. Fournier [illegible] paraît attribuer un rôle en cette circonstance à l'abbé Le Vayer. Voir *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, 1885, in-12, p. 153. D'autres auteurs ont mis en avant la recommandation de Mignard auprès de Mazarin, qui me semble moins décisive.

§ XVIII.

Les rapports des l'Hermite avec Madeleine Béjart à Paris. — La dissolution du premier mariage de Madeleine de l'Hermite et les derniers ouvrages de son père.

De tous les personnages que nous avons vus groupés dans le Comtat, Molière et Madeleine Béjart, l'Hermite et sa femme, la maîtresse de M. de Modène, leur fille, la mariée d'Avignon, enfin M. de Modène lui-même, c'était Molière et sa troupe de comédiens, qui étaient rentrés les premiers dans Paris en octobre 1658.

Ceux qui vinrent ensuite les rejoindre furent les l'Hermite. Les généalogies de complaisance du sieur de Souliers ne lui avaient été que d'un maigre rapport. Au lieu de sa devise « Prier vault à l'hermite » on eut pu croire qu'il eut été fondé à s'en attribuer une autre : « Mentir vaut à l'Hermite ». Ce serait se tromper. Le généalogiste de contrebande était resté pauvre malgré ses grands airs et ses excès de bonne volonté à l'égard des familles dont il exploitait la vanité. Lui aurait-on trouvé trop d'imagination, même dans le voisinage de Tarascon ? On a vu le mémoire de Charles de Rémond exposer sa profonde misère, malgré ses quémanderies et toutes ses roueries. Il put croire que Paris lui serait plus productif que la Provence, et qu'il trouverait là un champ plus large et plus riche des vanités à exploiter. Il s'y transporta donc avec la plus grande part de ses livres qui lui étaient restés sur les bras et qu'il n'avait pas vendus. Il allait essayer de leur redonner une nouvelle jeunesse et de nouveaux débouchés, en les décorant d'un nouveau frontispice ou seulement d'un autre nom de libraire.

Cette présence de l'Hermite à Paris est établie par les différents ouvrages qu'on l'y voit publier en 1661, et qui ne le firent pas sortir de la gêne extrême où il se trouvait. Sa femme, chose étonnante, l'avait suivi dans son émigration soit qu'elle fût momentanément brouillée avec M. de Modène, ou que ce dernier, à bout de ressources, ne se souciât plus de l'héberger, ou tout simplement que son mari, quittant le Comtat, n'eût pas voulu la laisser derrière lui auprès de son dangereux protecteur. Ils n'avaient pas trouvé la fortune sur les bords de la Seine. Le même mémoire de Charles de Rémond met en fait « que les dits père et mère ont esté vus dans Paris, devant le mariage du dit seigneur Esprit, et au temps d'icelluy, fort mal logés et avec très-peu de meubles dans leur maison, qu'ils estoient à louage »... et « que leur pauvreté étoit notoire ». Ils étaient venus d'abord demeurer dans le voisinage de Molière, non loin de l'emplacement du théâtre du Petit Bourbon, afin de se trouver en pays de connaissance ; cela indique qu'ils ne vivaient pas en mauvais termes avec les anciens comédiens du prince de Conti.

Ce qui achève de montrer à la fois leur gêne extrême et leurs bons rapports avec la famille des Béjart, c'est la vente qu'ils font alors du petit bien de la Souquette qu'ils possédaient dans le Comtat, à Saint-Pierre-de-Vassols, aux portes du Château de Modène, et que depuis 1644, depuis bientôt dix-sept ans, ils tenaient de la libéralité d'Esprit de Rémond. Le 7 juin 1661, ils vendent la Souquette. A qui ? Grand Dieu ! A l'ancienne maîtresse d'Esprit de Rémond, à Madeleine Béjart elle-même. Cette seconde vente n'est pas moins singulière que la première. Elle est même plus énigmatique ; on ne pouvait guère s'attendre à une bonne intelligence de la part de deux rivales, à moins que, délaissées toutes deux alors par M. de Modène, elles n'eussent contre lui les mêmes griefs. Il ne paraît pas au contraire qu'elles fussent mal disposées à son égard, et tout cela doit venir seule-

ment d'une absence de sens moral de la part de toute cette bohème des Béjart et des l'Hermite.

Madeleine avait du loisir à ce moment. L'actrice était libre de se transformer en femme d'affaires. Son théâtre chôma et fit relâche du 27 mai au 12 juin. « On a esté ici quinze jours sans jouer pendant le jubilé », nous dit Lagrange (1). Elle eut donc tout le temps pour se décider mûrement à son acquisition et faire acte de propriétaire.

C'est Eudore Soulié qui a fait connaître d'une façon certaine l'acte de vente consenti le 7 juin 1661, à Paris, par Jean-Baptiste de l'Hermite, écuyer, sieur de Vauselle, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme servant chez le Roi et damoiselle Marie Courtin de la Dehors, son épouse, à Madeleine Béjart, de la grange de la Souquette, à Saint-Pierre de Vassols, moyennant 2,858 livres. Les l'Hermite sont dits logés rue et devant le Petit-Bourbon, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, c'est-à-dire en face le théâtre où avait débuté Molière, à Paris, au retour de ses pérégrinations à travers la France (2) Madeleine n'est pas bien éloignée de la demeure de ses vendeurs. Elle est logée, là où elle habita si longtemps, rue Saint-Honoré, devant le Palais-Royal, après avoir quitté son premier logement du quai de l'Ecole où était mort son frère Joseph. L'acte de vente lui-même constate qu'elle a payé son prix d'acquisition aux L'Hermite qui lui en consentent quittance (3).

Quel intérêt avait-elle à acheter ce petit bien dans le Comtat ? Etait-ce par bonté d'âme pour les l'Hermite, pour les sauver du besoin qu'elle faisait cette acquisition à beaux

(1) V. *Journal de La Grange*, p. 33.

(2) La troupe avait commencé à représenter, le 20 janvier 1661, sur le théâtre du Palais-Royal, nous dit La Grange.

(3) Voir Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 73 et 202, acte passé devant le notaire Pain. On peut voir dans Fortia d'Urban, *Supplément aux éditions de Molière*, p. 149 et suiv., les divagations auxquelles il s'est livré à propos de cet acte, dont il avait inutilement cherché la minute, et qu'a reproduites, d'après lui, Soleirol.

deniers comptants ? J'ai peine à croire à tant de générosité de sa part envers Marie Courtin de la Dehors, dont les relations avec Esprit de Rémond lui étaient bien connues. Dira-t-on qu'elle acheta pour le compte de M. de Modène, désireux de rentrer dans les biens de son père ? Elle n'est morte que plus de dix ans après cette acquisition, et rien ne prouve, ainsi qu'on le verra plus tard, qu'elle ait entendu rétrocéder la Souquette à M. de Modène, dont les héritiers durent la racheter d'Armande Béjart. L'achat de ce coin de terre, dont elle se préoccupa assez peu, puisqu'elle fut près de huit ans sans se faire donner une investiture par le seigneur direct de la Souquette (1), prouve simplement qu'elle était bien aise de se créer de nouveaux rapports, de nouveaux motifs de rapprochement avec M. de Modène et nous amène précisément à parler du singulier rôle qu'on voit alors Madeleine jouer vis-à-vis de son ancien amant. Elle est devenue son homme d'affaires à Paris ; elle prend soin de ses intérêts pécuniaires qui paraissent toujours en assez mauvais état. En 1638 elle était maîtresse du cœur d'Esprit de Rémond. En 1662, vingt-quatre ans plus tard, le premier rapport entre eux, dont nous ayons une preuve évidente après une si longue interruption, plus apparente que réelle il est vrai, nous la montre maîtresse de son coffre-fort, son bailleur de fonds, son *negotiorum gestor*. De la part de la fille d'un huissier, cela a moins lieu de nous surprendre que de la part d'un autre et indique que Madeleine était une habile femme ; mais cela ne suffit pas pour expliquer l'achat qu'elle fit de la Souquette.

Que les l'Hermite eussent besoin d'argent, cela n'a rien que de fort naturel. M. de Modène n'était rien moins qu'un Crésus. Si Madeleine [illegible]

(1) Cette investiture ne lui fut donnée que le [illegible]

tirer parti de la situation, d'avoir un pied dans le Comtat, de se raccrocher à M. de Modène. Si elle n'espérait plus rien pour elle de son ancien amant (1), n'avait elle plus aucun espoir de ce côté pour sa jeune sœur, pour Armande?

Grimarest a parlé de la violente opposition que fit Madeleine au mariage de Molière, qui n'eut lieu, on le sait, que le 20 février 1662, (le contrat civil est du 23 janvier), et qu'on peut supposer prévu dès Pâques 1661, d'après les dires du journal de La Grange. Tous les moliéristes connaissent ce qu'il dit des suites de cette opposition neuf mois durant. Qu'y a-t-il de vrai dans son allégation, contraire à celle de la *Fameuse Comédienne*? Il est difficile de le savoir (2). Ne peut-on cependant pas supposer que Madeleine aurait nourri l'arrière pensée, le secret espoir de faire épouser Armande (si elle était bien en réalité sa sœur) par M. de Modène et que c'est pour cela qu'elle n'aurait pas brisé tout rapport avec le gentilhomme comtadin. M. de Modène, bien qu'ayant dépassé la cinquantaine, aimait le fruit vert, et on verra bientôt le vieux débauché, le vieux libertin, épouser une femme presqu'aussi jeune qu'Armande, Madeleine de l'Hermite, la fille de son autre maîtresse.

La Béjart et Marie Courtin de la Dehors, tout en semblant amies, n'en étaient peut-être pas moins rivales au fond et

(1) Voir ce que disent à cet égard Taschereau, *Vie de Molière*, 2e édition, p. 15; Fournier, *Roman de Molière*, p. 58, et *Etudes sur la vie de Molière*, p. 64; M. Loiseleur, *Les points obscurs de la vie de Molière*, p. 254 et M. Larroumet, *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1885, pp. 140, 151. Tous ces auteurs, ignorant les liaisons de M. de Modène avec Marie Courtin de la Dehors, n'ont pu évidemment se rendre compte de l'abandon qu'il avait fait de la Béjart.

(2) Je n'ai pas besoin de rappeler ici toutes les divagations auxquelles on s'est livré à propos des sentiments de Madeleine à l'égard du mariage d'Armande. Alors que les uns parlent de la fureur jalouse de l'ancienne maîtresse délaissée, Michelet a supposé de sa part les calculs les plus odieux pour arriver à ce mariage, tandis que d'après Madame Sand Madeleine aurait été une sainte, sacrifiant son amour tout platonique pour Molière à l'avenir de sa jeune sœur Armande.

jouaient au plus fin, comme on dit vulgairement. On verra bientôt l'une pousser sa fille à faire annuler son premier mariage, sans doute avec la pensée de lui faire épouser son vieil amant M. de Modène. L'autre pouvait fort bien acheter la Souquette, aux portes du château de Modène, avec la pensée de renouer des liens plus étroits avec Esprit de Rémond, soit en l'épousant elle-même, soit en la mariant à sa jeune sœur Armande Béjart. J'avoue que cette dernière hypothèse est purement gratuite. Mais comment expliquer sans quelque dessein, sans quelque visée de ce genre, l'achat fait par Madeleine de ce coin de terre situé à plus de cent quatre-vingts lieues de Paris, lorsqu'elle est arrivée à l'âge de quarante-trois ans, et sept mois et demi seulement avant l'union d'Armande avec Molière ? Pouvait-elle encore nourrir pour elle-même l'espoir de voir revenir à elle et d'épouser M. de Modene ? Il lui avait été infidèle depuis si longtemps et devait avec ses goûts de vieux galantin, comme le donne à penser la grossière critique faite de Madeleine à l'occasion de son rôle dans la représentation du *Facheux* à Vaux, préférer *une jeune nymphe à un vieux poisson*. Si elle ne se berçait pas de cette illusion pour elle-même, elle la caressait peut-être pour Armande Béjart (1).

Dans cette bataille de dames, dans cette lutte possible et secrète de Madeleine et de Marie Courtin de la Dehors, (d'anciens durant de deux mères rivales), ce fut cette fois encore Madeleine qui succomba. Armande Béjart dédaigna

(1) *Tant qu'on ne sera pas absolument fixé sur la filiation d'Armande, niée par tous les contemporains, même les plus indifférents, la fille de Madeleine Béjart et même fille de M. de Modène*, il sera difficile *et même impossible de voir clair dans ces rapports d'abord de Madeleine avec la femme de l'Hermite et M. de Modène*. [illegible] de Madeleine de [illegible] des liens plus étroits avec M. de Modène, [illegible] de la Souquette peut aussi bien se comprendre [illegible] Armande était fille de Madeleine et de M. de Modène. Cet achat n'indiquerait [illegible] de sa part le désir de rattacher plus étroitement le père à la fille et de créer quelque lien [illegible] au profit d'Armande.

une couronne de comtesse ou de baronne pour épouser Molière qui, quoique déjà bien plus âgé qu'elle, comptait quatorze années de moins que M. de Modène, âgé de cinquante-quatre ans en 1662.

Si le mariage ne se fit point, ce ne fut sans doute pas la faute de Madeleine. Armande, éblouie par l'éclat de la scène, effrayée peut-être par l'âge du baron, préféra devenir reine de comédie plutôt que comtesse de Modène, et Madeleine resta l'homme d'affaires d'Esprit de Rémond, qu'il n'avait pas tenu à elle de faire son gendre. C'était la fille des l'Hermite qui était destinée à épouser cinq ans plus tard l'ancien amant de sa mère, bien que son premier mari fut toujours vivant.

Ce sont ces curieuses aventures de Madeleine de l'Hermite, avant son mariage avec M. de Modène, dont il faut maintenant dire un mot.

Magdelon, la fille des l'Hermite, la mariée d'Avignon, qui avait épousé Le Fuzelier en novembre 1655, était elle-même revenue rejoindre ses parents à Paris. Son sort n'avait pas été le moins singulier de tous, et est assez difficile à raconter. Tout d'abord rien n'avait paru annoncer la singularité de son union.

Madeleine avait suivi son mari en la ville de Vienne en Dauphiné, où ils demeurèrent un an environ. De là ils furent demeurer en Auvergne en la ville de Brioude, où les affaires de Fuzelier l'appelaient (1). Ils y demeurèrent environ trois ans. Peu après, ils vinrent à Paris où ils habitèrent ensemble quelque temps. C'est alors que Madeleine de l'Hermite argua de la nullité de son union (2). Le Fuzelier, comme Langey,

(1) Brioude est aussi la ville qu'habitait Julien Meindre, dont le nom est mêlé dans le Midi à l'histoire de Molière et de Madeleine Béjart.

(2) Tout cela est tiré du mémoire, présenté vers 1664 par « Damoyselle Magdeleine l'Hermite, en déclaration de nullité du prétendu mariage célébré entre les parties, non consommé par l'impuissance du défendeur ». — Le frère d'Esprit de Rémond, après la mort de ce dernier, contesta la

était, paraît-il, un mutilé du mariage et n'était pas devenu, par sa faute, le mari de sa femme, Madeleine était toujours restée fille, et digne de la couronne de fleur d'oranger. Elle avait trouvé le veuvage au seuil de la chambre nuptiale, contracté en un mot un *Mariage sans mariage*, comme dit la comédie de Marcel, jouée au théâtre du Marais en 1671, où M. Paul Lacroix, sans aucune preuve, a voulu reconnaître Molière lui-même (1).

Prise, dit-elle, par un scrupule de conscience, Madeleine de l'Hermite avait quitté son mari et s'était retirée chez ses parents ; ce ne fut qu'un an après que, lasse de son veuvage anticipé, elle intenta un procès en nullité de mariage à Le Fuzelier. Elle était restée environ sept ans avec lui. Après visite et examen de médecins, chirurgiens et matrones jurés de la ville de Paris, l'official de Saint-Germain-des-Prés prononça la nullité dudit mariage *propter imbecillitatem mariti*. Je passe rapidement et pour cause sur ces faits qui auraient pu former un chapitre de plus au livre de M. Ulbach sur *Les Inutiles du mariage*. Continuer plus longtemps, serait s'exposer à marcher sur des char-

décision de l'officialité de Paris, prétendant « que le dit mariage aurait esté consommé entre lesdits mariés ayant cohabité ensemble, tant en cette ville d'Avignon qu'audit pays d'Auvergne, où ledit Fuzelier l'auroit conduite, de sorte que ledit sieur Fuzelier et ladite dame Lhermite seroient été réputés de tous pour vrays et légitimes espoux. »

(1) Il s'agit dans cette pièce d'un mari brusque, hypocondre et méchant, qui n'a d'un époux que les fureurs jalouses, le seigneur Anselme, et de sa femme Isabelle. Si, malgré les dires de Paul Lacroix, rien ne prouve que cette pièce du comédien Marcel (dont le privilège est du 17 novembre 1671 et qui parut chez Loyson, 1672, in-12), fasse allusion à Molière, rien ne montre aussi, malgré ce que j'ai dit des vers signés de Marcel, qu'on voit en tête des *Présidents nés des États de Languedoc*, de l'Hermite, que l'auteur dans sa comédie ait visé le sort de Madeleine de l'Hermite et de Le Fuzelier, qui n'était pas simplement un invalide du mariage, mais un mutilé. Il dit dans sa préface : « Vous qui [illegible] [illegible]

bons ardents, bien qu'il s'agisse d'un mari qui avait poussé la froideur plus loin que de raison.

Il n'y avait pas longtemps que la procédure en nullité du mariage de Langey, annulé par arrêt du 8 février 1659, (il s'était marié en 1653) avait été l'objet de si gauloises conversations, tant de la part des harengères de Paris que des honnêtes femmes de la société polie du temps, telles que Mme de Sévigné et Mme de Lavardin. Comme Madame de Langey, Madeleine de l'Hermite put donc voir son nom placé désormais à côté de ceux de Gabrielle d'Estrées, de Catherine de Parthenay, et autres victimes de leurs faux mariages.

Est-ce bien à un scrupule de conscience qu'elle avait obéi en demandant, comme c'était d'ailleurs son droit, la nullité de son union avec Le Fuzelier? En ne la demandant que si tardivement et surtout un an après s'être retirée chez ses parents, ne céda-t-elle pas plutôt aux conseils intéressés de sa mère, qui avait d'autres vues sur elle, et qui voulait tirer parti de sa fille, pour lui faire contracter un nouveau mariage avec un mari ayant la bourse mieux garnie et faisant plus grande figure dans le monde? Les l'Hermite étaient pauvres. Un mémoire de Charles de Rémond avance « que les dit père et mère ont esté vus dans Paris devant le mariage du dit seigneur Esprit et au temps d'icelluy fort mal logés et avec très peu de meubles dans la maison, qu'ils estoient à louage ». Le mariage n'avait pas non plus enrichi la mariée d'Avignon; le même mémoire nie expressément « que Le Fuzelier aye restitué quelque dot à la dite dame de l'Hermitte, ny autre pour luy. » Il ajoute « que d'ailleurs la dame de l'Hermitte a aussy esté veue dans Paris très mal logée et très mal équipée et si pauvre que des persomes charitables la seroient allée visiter et lui auroient laissé de l'argent par aumosne à son chevet. » En un mot ce mémoire établit comme un fait « notoire » la pauvreté de la famille l'Hermite.

Rien d'étonnant après cela que Marie Courtin de la Dehors ait conseillé à sa fille d'invoquer la nullité de son mariage, pour lui faire contracter une union plus profitable et la tirer de la misère, elle et tous les l'Hermite. Elle avait vu Madeleine Béjart rêver, pour elle ou pour Armande, le titre de comtesse de Modène. Elle avait vu que Molière avait pris femme, il y avait bien peu de temps encore, dans la seule famille où il ne devait pas la choisir. Pourquoi, d'après cet exemple, ne reprendrait-elle pas pour son compte, des projets aussi ambitieux et d'apparence aussi irréalisable? Ancienne maîtresse elle-même du baron de Modène, ne pourrait-elle pas parvenir à marier sa fille à son ancien amant? Pourquoi en sa qualité de mère fort peu scrupuleuse, ne pas exciter chez Magdelon des scrupules qui paraissent avoir été lents à s'éveiller chez elle? Une fois sa fille démariée et devenue libre, cette union avec le baron, ne serait pas impossible. Marie Courtin avait passé par le théâtre; actrice entre temps, et mère d'actrice, elle avait sans doute le goût des intrigues. Les obstacles ne l'effrayaient pas quand il s'agissait d'arriver à ses fins et de faire de sa fille l'épouse d'un baron, voire même d'un comte. Voilà par quel piquant concours de circonstances, grâce à la rouerie maternelle pour ne pas dire de la sienne, Madeleine de l'Hermite, redevenue jeune fille comme avant son mariage d'Avignon, allait pouvoir aspirer à mettre sur son front une couronne de comtesse, et à s'installer bientot dans le Comtat, comme femme légitime de M. de Modène.

Un voyage du comte à Paris allait lui permettre de ne pas tarder à voir son rêve se réaliser.

Avant de montrer Marie Courtin de la Dehors, l'ancienne maîtresse de M. de Modène, ainsi arrivée à satisfaire enfin ses ambitieuses visées, il nous reste à ne pas négliger son mari, autant qu'elle devait le faire elle-même. Voyons quels furent les derniers produits du métier de généalogiste, que l'Hermite de Soulier continua à exploiter jusqu'à sa mort.

Installé à Paris, l'Hermite avait recommencé à opérer ses fabrications de généalogies et à chercher à vivre au moyen de ses dédicaces (1).

Dès 1661, on voit paraître divers ouvrages de lui, sans parler de sa nouvelle édition ou plutôt de son nouveau frontispice de la *Toscane françoise*. L'un est le *Cabinet du roi Louis XI*, Paris, Gabriel Quinet, 1661, in-12. L'auteur, « L'Hermite de Souliers, dit Tristan », céda au libraire Quinet, le privilège qui lui avait été accordé le 22 janvier. L'impression fut terminée le 15 avril. Ce livre était composé d'après un manuscrit interpolé de la *Chronique scandaleuse*, que l'Hermite ne citait même pas, disant la substance de son ouvrage « recueillie de divers archives et trésors ». Il était dédié à M. de Guénégaud, dont l'auteur faisait l'éloge sans le connaître, disait-il, espérant trouver en lui la générosité d'un autre Montauron (2). Etaient-ce ses recherches sur le fameux prévôt de Louis XI, auquel il avait emprunté sa devise *Prier vaut à l'hermite*, qui lui avaient fait rencontrer ce manuscrit, relatif à l'histoire du fils de Charles VII et surtout à Antoine de Chabannes comte de Dammartin, grand maître de la maison du roi (3) ?

Le second ouvrage vise de plus illustres patrons dont l'auteur attendait sans doute plus encore que de M. de Guénégaud. C'est le *Discours historique et généalogique sur l'illustre et ancienne maison de Mancini*, Paris, 1661, in-4°, par J.-B. l'Hermite de Soliers, dit Tristan. Ce n'est pas une de ses œuvres les moins rares, car je n'ai pas eu l'occasion de la rencontrer, même à la Bibliothèque Mazarine, où sa place était naturellement indiquée.

(1) V. aussi Paul Lacroix, *La Jeunesse de Molière*, p. 118.

(2) Messire Henri de Guénégaud, marquis de Plancy, fut enveloppé dans la disgrâce du surintendant Fouquet, peu de temps après cette dédicace.

(3) Voir Quicherat, *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XVI, p. 231 et suiv : « Un manuscrit interpolé de la chronique scandaleuse. »

A la même époque, paraît la *France espagnole*, sortie de l'imprimerie de Jacques le Gentil, rue des Noyers, avec privilège du roi. C'est un grand tableau in-f° plano, représentant d'abord les blasons gravés, puis les noms et qualités de trente-six familles françaises, originaires d'Espagne « et qui ont été en France ». La dédicace signée « le chevaler l'Hermite de Souliers » permet de dater cette pièce excessivement rare et presqu'unique. Guigard, la dit faite vers 1660 (1). Elle est postérieure à la naissance du Dauphin, né le 1er novembre 1661, ainsi qu'on va le voir par la dédicace « à très illustre et très excellent seigneur don Gaspard de Terves et de Gusman, marquis de la Fuente, ... ambassadeur extraordinaire du roy catholique en la cour de France », dédicace dont je reproduis les principaux passages.

« Monseigneur, nous avons assez long-temps sacrifié au jaloux démon de la guerre. Nous en avons assez enfumé les autels de ce fantosme. Enfin, le Ciel vient de nous faire connoistre que ses décrets sont connuables et, par la quinzième alliance formée entre les couronnes de nos monarques, que l'union de ces deux empires n'est pas moins nécessaire au repos de la chrestienté que la concorde des élémens sert à la conservation de la nature. Nos affections qui sembloient estre ensevelies dans le tombeau de l'incomparable Isabelle se réveillent aujourd'hui, se reproduisant en la personne de sa fille nostre Reine, le fruit des vœux publics, l'ange de la paix et *la mère de noster Dauphin*. C'est, Mgr, par l'amoureuse chaisne de ce nouveau Mariage, que la France devient espagnole et que les terres d'Hyberie vous promettent encore des héros tels que furent les princes de la Cerda.....

« C'est avec autant de justice que je luy présente les peintures parlantes des plus braves de nos deux nations qui se sont autrefois devouez pour cette mutuelle conservation des

(1) V. *Bibliothèque héraldique de la France*, n° 3257

plus florissants royaumes de l'univers. *L'exemple de mes Ayeuls* me fait entrer dans cet intérest avec plus de zèle et m'oblige de publier avec cette vérité que je suis de vostre excellence, le très-humble serviteur, etc... »

Continuant d'exploiter le même filon, Tristan faisait bientôt pour Naples ce qu'il avait fait pour la Toscane et la Ligurie, afin de compléter l'historique des familles d'origine italienne, ou soi-disant telles, naturalisées françaises (1).

En 1663, paraissait, à Paris, chez Sébastien Martin, en un volume, petit in-4°, *Naples Francoise*, par messire J.-B. l'Hermite dit Tristan, chevalier, seigneur de Soliers et l'un des gentilshommes de la maison du roy. Le privilège est dit avoir été accordé le 8 mai 1656, pour les *Estrangers Francois*. C'est probablement le titre général sous lequel l'Hermite englobait toutes les publications du même genre qu'il se proposait d'entreprendre. Ce volume, qu'il dit devoir être le premier de cette série, fut achevé d'imprimer le 20 juillet 1663. Il était dédié « à Mgr le comte de S'Aignan », le protecteur de feu François Tristan l'Hermite. Il est consacré à l'éloge des familles françoises qui avaient suivi à Naples les princes de la maison d'Anjou. Parmi elles, l'auteur n'oublie pas celle des Scudéry, et a soin de faire grand éloge de son fameux confrère en poésie, Georges Scudéry, l'auteur d'*Alaric* (2).

Charles-René d'Hozier n'a pas plus ménagé ses critiques à cet ouvrage de l'Hermite, qu'à ses précédentes œuvres généalogiques. On lit sur son exemplaire aujourd'hui à la Bibliothèque nationale : « On accorde des privilèges pour

(1) En 1662, il avait fait imprimer à nouveau un extrait de sa *Toscane francoise*. Voir *Discours généalogique de la maison Del Bene, tiré du livre des illustres maisons de Florence, intitulé la Toscane francoise, fait depuis peu*, par J.-B. Tristan l'Hermite, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Paris, in-4°, 1662, avec privilège.

(2) Voir *Naples francoise*, in-4°. p. 378, 385 etc. On eut pu sans peine y trouver la date du mariage de Scudéry, que Tristan (p. 387) rapporte au 14 juin 1654.

l'impression d'aussi indignes ouvrages ! Il faloit punir l'autheur et en faire de même de tous ceux qui font des livres de cette espèce, où l'on ramasse tout ce que le mensonge, l'absurdité, l'extravagance, l'ignorance et la misère, font imaginer à des hommes corrompus et fripons à l'excès (1) ».

L'appréciation était sévère, mais juste. L'ouvrage, d'ailleurs, se vendit sans doute fort difficilement ; car l'année suivante il reparaissait, avec un autre titre, chez un autre libraire. *L'Italie Françoise*, Paris, Hénault, 1664, in-4°, sans privilège, n'est autre chose que le précédent ouvrage. La pagination est absolument la même; le titre seul est modifié. C'est encore là un tour de l'Hermite, un vrai tour de page, comme celui de la linotte, commis par le jeune Tristan, à la cour de Gaston ; mais l'auteur ne pouvait pas, comme son frère, invoquer sa jeunesse pour s'excuser.

C'est à la même époque que se place la composition d'un autre ouvrage de l'Hermite, encore moins connu que les précédents (2) : « *L'entrée solennelle en la ville de Lyon de Mgr l'éminentissime cardinal Flavio Chigi*, neveu de sa Sainteté et son légat *a latere* en France, avec les noms, qualités et blasons des prélats, seigneurs et gentils-hommes de sa suite, pareillement les noms, qualités, blasons et harangues des personnes qui composent le corps de la ville de Lyon, selon l'ordre qu'ils ont tenu dans la prononciation des harangues qu'ils ont faites à cette Eminence, par J.-B. l'Hermite de Soliers, dit Tristan, Lyon, Alexandre Fumeux, rue Mercière, 1664, in-f°, 122 ff, sans chiffre ni réclame, comprenant 322 blasons, imprimé au recto seulement ».

C'est à peine si quelque historien de Lyon a su que cet ouvrage était de l'Hermite de Soliers. Tous l'ont cité sans nom d'auteur, ou l'ont attribué au père Menestrier, le savant

(1) Voir Guigard, *Bibliothèque héraldique*, n° 3260.

(2) Guigard, *Bibliothèque héraldique de la France*, n° 2715, le dit « singulier et rare ».

jésuite Lyonnais. On en trouve un long extrait reproduit dans *les Relations des entrées solennelles dans la ville de Lyon*,.... Lyon, de La Roche, 1752, in-4°, pp. 233-248, sous le titre de Réception solennelle dans la ville de Lyon, de Mgr l'ém. cardinal, F. Chigi, tiré du livre imprimé à Lyon, 1664, in-f°, chez Alexandre Fumeux (1). Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, sous Louis XIV*, deuxième partie, p. 25 et suiv. lui a fait de nombreux emprunts, sans citer davantage son auteur : « Au verso du titre, dit-il, est le portrait de Mgr Chigi au bas duquel est son anagramme, *I, fide Gallis charus tuis salus unica*, suivi de huit vers élégiaques. Ce livre, dont l'auteur est resté inconnu, est dédié par le libraire au prélat... ; les blasons dont il est enrichi ont été gravés par Claudine Brunand (2) ».

La même année paraissait à Lyon, chez A. Julliéron, 1664, in-f°, un autre récit de la même entrée, dû à la plume du Père Claude Menestrier, si expert en matière d'entrées royales, et qui dirigea à Lyon celles de 1658, et de 1667. Montfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, 1847, t. II, p. 775, s'est trompé en attribuant au célèbre jésuite l'*Entrée* parue chez Alexandre Fumeux ; mais il se plaît à remarquer que l'auteur y célèbre l'éloge du paysage, du climat, des jésuites, de la piété des habitants, qu'il fait connaître les blasons, noms et qualités des prélats, seigneurs, gentilshommes de la suite, échevins, chanoines, comtes de Saint-Jean, officiers de la ville, conseillers au présidial et bourgeois notables ». C'est, du reste, la nombreuse nomenclature de noms qu'on

(1) C'est à tort que dans cet ouvrage, l'entrée du cardinal Chigi est rapportée au *3 juillet* 1664.

(2) Quatre ans plus tard, en 1668, Claudine Brunand fit paraître l'*Armorial véritable de la noblesse pour les pays de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, avec une épitre dédicatoire au consulat. Péricaud (ibidem, p. 14) se demande quel est l'auteur qui a composé ce livre sous le nom de Claudine. Ne serait-ce pas L'Hermite de Souliers ? Voir encore le P. Menestrier, *Divers caractères*, p. 277.

trouve dans ce livre qui en fait aujourd'hui l'intérêt, plutôt que les longues harangues qu'on y rencontre.

Que l'auteur des *Forces de Lyon*, à qui cette ville était bien familière depuis longtemps, ait fait paraître un nouvel ouvrage d'histoire Lyonnaise, il n'y a pas lieu, tout d'abord, de s'en étonner. Mais, cependant, comment Tristan l'Hermite, dans l'état de gêne où il vivait, a-t-il pu effectuer à ses dépens, le voyage de Paris à Lyon, pour assister en témoin le *31 mai* 1664, à cette solennelle entrée, qu'il décrit *de visu*, le fait est certain. On sait ce qui amenait à Lyon le légat, Mgr Flavio Chigi, neveu du Saint-Père, envoyé à Paris par le Pape, pour donner satisfaction au roi, de l'insulte faite à l'ambassadeur de France à Rome, en 1662. L'Hermite avait pu le connaître, alors qu'il était légat *à latere* à Avignon ; mais le désir de se rapprocher du prélat n'est peut-être pas suffisant pour expliquer son séjour à Lyon. Aussi, suis-je tenté de donner une autre explication de sa présence.

Le duc de Guise, comme on le verra bientôt plus au long, était tombé malade à Paris, le *21 mai*. Il ne voulut pas s'en aller de ce monde, sans avoir pardonné à M. de Modène, ou plutot sans avoir reconnu ses torts envers lui. L'Hermite était le frère de Tristan, le *poète domestique* de M. de Guise. Il était le protégé du comte de St-Aignan, l'ami le plus intime du duc. N'est-il pas judicieux de penser que l'Hermite fut dépêché vers M. de Modène, pour le tirer du Comtat et le faire venir à Paris, auprès du lit de son ancien patron, et que précisément, dans ce voyage, il se trouva à Lyon *le 31 mai*, jour de l'entrée du Cardinal, qu'il s'empressa de raconter, dans la pensée de tirer un bon parti de cette actualité et de cette rencontre opportune? J'aime mieux croire à cette présence fortuite de sa part, que penser qu'on lui ait fait l'honneur de le choisir pour accompagner M. de Montausier, envoyé au devant du Cardinal (1).

(1) Sur le voyage du Cardinal [illegible]

L'année suivante, le chevalier de l'Hermite de Souliers, dont l'imagination était plus féconde que jamais, reprenait son métier de généalogiste quémandeur. Il publiait l'*Histoire généalogique de la maison de Souvré*, Paris, 1665, in-4°, 22 pages, imprimée chez Jacques Langlois fils, rue d'Ecosse aux trois Gramillières. Les Souvré dont il est question, d'ailleurs, dans le *Page disgrâcié*, lui avaient sans doute ouvert leurs archives. Sans m'arrêter plus longtemps sur cette maison, dont l'auteur, pour se mettre plus à l'aise, dit les titres pillés, je me contenterai de signaler, à titre d'intérêt historique, que l'Hermite célèbre les bienfaits des Souvré envers le Chapitre et l'église cathédrale du Mans, (p. 5), ainsi qu'envers l'abbaye de Saint-Vincent de la même ville. Fut-ce cet ouvrage qui lui donna l'idée de tirer parti des généalogies des familles nobles de la Touraine ? C'est fort probable ; car il allait bientôt faire paraître, chez le même libraire, l'histoire généalogique de la noblesse de cette province.

Cela ne l'empêchait pas de continuer la série de ses anciens ouvrages. Au commencement de 1667 paraissaient *Les Corses françois*, par M. le chevalier de l'Hermite-Souliers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Paris, Langlois, in-12, de 203 pages, 1667, avec privilège. Ce privilège, accordé pour « *Les Estrangers françois*, contenant les éloges des plus illustres personnages sortis d'Italie, Allemagne, lesquels ont été affectionnés à cette couronne », est dit enregistré le 21 octobre 1663, et cédé à Jacques Langlois, imprimeur libraire. L'achevé d'imprimer est du 8 janvier 1667. *Les Corses françois* sont dédiés à « haut et puissant seigneur messire Henry-Louis d'Alougny, marquis

Muse historique de Loret, t. IV, 176, 204, 208, 212, 219, 229, 231, 268. On sait que c'est devant lui, pendant les fêtes célébrées par la cour en son honneur, que la troupe de Molière joua le 30 juillet 1664 à Fontainebleau *La Princesse d'Elide*, et que c'est alors aussi que Molière donna en sa présence lecture de *Tartuffe*.

de Rochefort, premier baron d'Anjou ». L'histoire de la maison d'Ornano y tient la plus large place, et celle d'Alphonse d'Ornano occupe les deux premiers chapitres. C'est à propos de la captivité du Maréchal, que M. de l'Hermite parle avec éloge de François de Rémond, le père de son gendre, M. de Modène (pp. 141 et 155). Cette partie de son livre était sans doute imprimée avant la célébration du mariage de Madeleine de l'Hermite avec M. de Modène, sans quoi il n'eut pas manqué de se prévaloir de cette alliance, comme il allait le faire dans un dernier ouvrage.

Ce dernier ouvrage, c'est l'*Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, in-f°, Paris, Jacques Langlois, par le chevalier de l'Hermite de Souliers.

Ce bel in-folio de 451 pages (1), qui est accompagné d'une carte gravée, de cette province, s'il est un des ouvrages les plus volumineux qu'ait composés le chevalier de l'Hermite-Souliers, n'en a pas pour cela une plus grande autorité. Ses généalogies de complaisance jouissent auprès des véritables érudits d'une mauvaise réputation bien méritée. On a vu le cas que Charles-René d'Hozier et Jean le Laboureur faisaient de ce livre. Guigard ne le tient pas en meilleur estime : « On a reproché, avec raison, à l'auteur, dit-il, d'y avoir fait de fausses citations et d'avoir produit des titres dénués de ce caractère d'authenticité qu'on exige des travaux de ce cette nature ».

L'auteur le dédia à François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, son patron de prédilection et celui de son frère. « Nostre famille, lui dit-il, fait son bouclier de l'honneur de votre protection. Après la mort de mon frère, vous daignez encore, par une enchaisnure continuelle de vos faveurs, m'attacher au nombre de vos créatures ». Aussi, proteste-t-il de son entier devouement envers ce noble Mécène. Bien

(1) A la page [illegible] se termine la première partie, puis viennent les additions.

que portant la date de 1665, l'*Histoire généalogique de la noblesse de Touraine* n'en parut pas moins que deux ans plus tard. Le privilège est bien du dernier septembre 1665, mais l'achevé d'imprimer est daté du 27 juillet 1667.

L'auteur annonçait qu'elle aurait une suite. Il se borna deux ans plus tard à faire une nouvelle édition plus ample de son livre, sous le titre d'*Inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, par M. le C. D. L. S. (le chevalier de l'Hermite Souliers), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Paris, chez la veufve Alliot et Gilles Alliot, 1669, in-f° (1). La dédicace, la carte de Touraine et le privilège sont les mêmes que dans l'*Histoire généalogique* ; mais l'ouvrage a plus de développement, c'est-à-dire cent pages de plus. Il est suivi, comme l'*Histoire*, d'additions ; on lit à sa dernière page (p. 553), « *fin de la première partie* », ce qui indique que dans la pensée de l'auteur, la suite annoncée déjà deux ans auparavant était destinée à voir le jour, si d'autres vanités de Touraine consentaient à se laisser exploiter par lui. Il indique, du reste, son mode de composition, tout en protestant impudemment de son amour pour la vérité : « J'ai dressé ces généalogies, dit-il dans son avant-propos, sur les originaux qui m'ont esté communiquez *durant mon séjour dans la dite province*....... J'ai fait imprimer les généalogies des additions, selon les temps que je les ay receues..., je n'ai eu pour objet que de faire eeclatter la vérité dans cet ouvrage au-dessus de toutes les parties de l'histoire ».

Quelques-uns des mémoires généalogiques qu'il attendait pour la composition de la suite de son livre lui furent cependant fournis. Car l'abbé de Marolles écrivait dans ses *Mémoires* à propos du poète Tristan : « Son frère qui s'*appliquoit* à écrire des généalogies, n'y a pas oublié celle de ma

(1) Le Père Lelong la dit à la fois « plus ample et plus estimée. »

famille pour son *Histoire de Touraine*, mais la seconde partie où elle est, n'a pas été imprimée (1).

L'Hermite avait eu surtout soin de ne pas s'oublier lui-même. Au lieu de parler des familles dont les ancêtres sont énumérés dans son *Inventaire*, je me bornerai à parler de la part qu'il s'est faite, à lui et à sa famille, dans cette œuvre qui est, à vrai dire, le couronnement de sa vanité (2).

Au début de son livre, dès sa première édition, il avait inséré la généalogie de la famille Alamand (3). Catherine Alamand, femme de François de Rémond, baron de Modène, était la mère du comte de Modène. A ce propos, il avait fait un pompeux éloge de la mission de François en Italie et des exploits d'Esprit de Rémond, lors de l'expédition de Naples, éloge que je n'ai pas besoin de citer ici, puisque je l'ai déjà mentionné (4).

Au moment où ces lignes avaient été imprimées, Madeleine de l'Hermite n'était pas encore comtesse de Modène. Il en était autrement lors de l'impression des nouvelles additions qui vinrent augmenter la seconde édition de son livre. Il eut soin, à l'article de la famille de Chasteau-Chaalon (*Additions*, p. 510), de rattacher à cette maison « sa mère Elizabeth Miron, femme de Pierre l'Hermite, chevalier, seigneur de Souliers, gouverneur du fort de la Chapelle Taille-Fer, d'où Tristan, chevalier, seigneur de Souliers.... et Jean-Baptiste l'Hermite chevalier, gentilhomme servant du Roy, dit chevalier de l'Hermitte, autheur de ce présent ouvrage, lequel de son mariage avec Marie Courtin de la

(1) *Mémoires de l'abbé de Marolles*, édition de 1755, in-12, t. III, p. 370.

(2) Je rappellerai seulement les noms des Courtin p. 435 et celui de la marquise de Guépean (p. 28), dont on a déjà vu le nom dans [illegible] *Nobiliaire de Dauphiné*.

(3) V. *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, pp. 21-25. A la table cette famille est désignée sous le nom d'Allemand.

(4) On trouve également p. 28 des renseignements [illegible] Charles et de Marie de Rémond, frère et sœur du comte de Modène.

Dehors, a une fille unique, Magdelaine de l'Hermitte de Souliers, femme de Messire Esprit de Raymond, comte de Modène, cy-devant chambellan de feu Mgr le duc d'Orléans et depuis mestre de camp général de la ville et du royaume de Naples sous l'autorité de la République (1) ».

Cette alliance avec les parents du duc de Luynes ne le dispensait pas de songer à ses nobles aïeux. Les l'Hermite et le prévôt de Louis XI ne sont pas oubliés dans les généalogies de Touraine ; mais la plume n'est pas seule appelée à les glorifier. C'est le burin surtout qu'il appelle à son aide; les gravures de l'*Inventaire* ont pour but de célébrer lui et ses nobles aïeux (2).

On voit d'abord s'étaler son portrait in-fº gravé par Antoine Sanson en 1667, d'après son portrait peint par Christ. Hubersen en 1659 (3). Là le chevalier de l'Hermite est représenté et pose en vrai gentilhomme. Il a pris la longue perruque à la Louis XIV, qui sent sa noblesse de vieille race et provoque au respet. La physionomie de son visage encore jeune respire la douceur plus que la franchise. La lèvre est surmontée d'une petite moustache. Le riche costume n'est plus celui du temps de Louis XIII, mais bien celui de l'année même de la représentation des *Précieuses*. L'Hermite n'y semble pas à l'aise ; il a l'air emmitouflé comme le vicomte de Jodelet et le marquis de Mascarille dans les habits de leurs maîtres. Malgré cela le baron de Modène pourra ne pas rougir de son beau-père..... en peinture et le placer dans sa galerie d'ancêtres. Mais ce qui est plus curieux que la figure même du chevalier, ce sont

(1) V. *Inventaire de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, p. 511.

(2) V. pp. 41, 56, 58, 60.

(3) L'épreuve que j'ai sous les yeux porte *Christ. Hubersen pinxit 1659*, Ant. Sanson, sculp. 1667. Le Père Lelong indique *Chr. Emberson pinxit 1664*, comme le répète Paul Lacroix, *Iconographie moliéresque*, 2me édition, 1876, p. 104.

les ornements, devises et armes placés aux quatre coins de ce portrait en médaillon et qui ne sont autre chose qu'une sanctification et une exaltation des aïeux paternels et maternels de l'Hermite par l'auteur pontifiant.

Cela est indiqué tout de suite par l'épigraphe : *Deus est in utroque parente*. Le côté gauche est consacré aux ancêtres du père du sieur de Souliers. En haut, la scène gravée dans un cartouche représente l'entrée des croisés dans la ville sainte, indiquée par cette inscription : *Hierusalem* ; elle est surmontée de l'éternelle devise : *Prier vaut à l'hermite*. En bas, sont les armes des l'Hermite-Souliers surmontées d'une couronne. La partie gauche est réservée à la famille maternelle de l'auteur, aux Miron. Au-dessus de la scène gravée en haut on lit : *Levanta te que Dios te ha perdonado*. Elle représente une femme, derrière laquelle on voit des soldats, disant à un homme nu à genoux à ses pieds les paroles que je viens de rappeler. Au-dessous : *Miranda Mironis*, En bas les armes de Miron et ces mots : *Miron Barcelone*. Ce n'est pas tout encore. Au centre, au haut du médaillon, s'étend une Renommée ailée tenant deux trompettes, et au bas se trouve une inscription formée des quatre vers qui décoraient déjà le portrait in-4° gravé par Patigny (1) :

Cet hermite en suivant le vol de ses ayeux
Se seroit signalé dans une sainte guerre.
Mais comme la vertu le porte vers les cieux
Toujours un mauvais *sor* le retient sur la terre.

Autour du médaillon se développe la légende : *I. Baptiste Lhermite de Souliers chevalier, seigneur de Souliers*.

Combien je préfère à ce portrait si prétentieux, celui bien

(1) J'ai déjà indiqué que je n'avais pas trouvé au Cabinet des Estampes le troisième portrait de l'Hermite de Souliers indiqué dans le Père Lelong, gravé par C. Randon, n° 8.

plus vrai et plus sincère de François Tristan, gravé en 1648 par Daret, d'après du Guernier, et également encadré dans un médaillon. Là du moins nous n'avons pas affaire à un poseur. On y lit simplement à la suite de son nom : *gentilhomme de la Marche.* A travers le poète, perce même l'allure du bohême, mais la physionomie s'adapte bien à ces vers gravés au bas du portrait :

> Elevé dans la Cour dès ma tendre jeunesse,
> J'aborday la fortune et n'en eus jamais rien.
> Car j'aimay la vertu cette ingrate maitresse
> Qui fait chercher la gloire et mépriser le bien.

Jean-Baptiste l'Hermite, quoi qu'il en ait dit, ne poursuivait pas le même but, et la différence du caractère des deux frères éclate dans leurs physionomies.

A cet étalage de ses titres généalogiques, inscrits dans son livre à côté de ceux des gentilshommes de Touraine, il joignit la pièce plus étonnante encore, mais moins publique et plus intime des VIII quartiers paternels et maternels de sa noblesse, qui se trouve au Cabinet des titres, et où sont gravés les armes et les noms de la longue suite des l'Hermite et des Miron, dont il prétendait descendre en se déclarant issu des anciens comtes de Clermont d'Auvergne (1). Il pouvait désormais dire : *Exegi monumentum.* Il avait étalé aux yeux de la postérité, la gloire de sa famille. Il ne lui restait plus qu'à mourir. La seconde édition de l'*Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, de 1669, est le dernier livre qui soit sorti de sa plume aussi féconde que vénale.

(1) Voir sur la famille de l'Hermite *Bulletin de la Société Dunoise*, janvier 1886, p. 139-145, note sur la famille chartraine des l'Hermite, par M. Jules Doinel, qui cite l'opinion de M. Riant sur la famille de Pierre l'Hermite, originaire du centre de la France et possessionnée à la fois vers 1100 en Picardie et en Auvergne.

Ce fut sans doute la mort qui vint mettre un terme à son exploitation de la vanité d'autrui et au métier dont il tirait une maigre pitance depuis près de vingt-cinq ans. Paul Lacroix (1) l'a supposé mort vers 1670, et n'a pas dû beaucoup se tromper. On sait d'une façon certaine qu'il n'existait plus lors du décès de son gendre, à la fin de 1673.

Avant sa mort, son orgueil avait été amplement satisfait : sa fille Madeleine, l'ancienne petite cabotine, la Magdelon de l'*Andromède*, la femme démariée de Le Fuzelier, avait épousé, dès la fin de 1666, Esprit de Rémond et était devenue comtesse de Modène. Ce fut-là pour lui un succès plus beau et plus profitable que celui de ses livres de généalogies, et le couronnement le plus singulier et le plus inattendu de sa longue vie d'aventures et d'aventurier.

Comment M. de Modène en était-il arrivé à épouser la fille de son ancien poète *domestique* et de son ancienne maîtresse, lui qui s'était uni naguères à la célèbre famille des la Beaume de Suze ? C'est ce qui me reste maintenant à raconter.

H. CHARDON.

(*A suivre.*)

(1) *Iconographie Moliéresque*, 2e édition, p. 104.

LES

COESMES

SEIGNEURS DE LUCÉ ET DE PRUILLÉ

(DEUXIÈME PARTIE)

INTRODUCTION

En 1880, M. Victor Alouis commençait la publication de son *Histoire de Lucé*. Il avait tout lieu d'espérer alors qu'il aurait le bonheur de mettre lui-même la dernière main à son œuvre de prédilection et de léguer aux érudits les annales de la seigneurie dont il s'était fait l'historien. Enfant de Lucé, il avait tant à cœur de faire connaître à ses compatriotes le passé de leur petite ville !

Mais l'homme propose et Dieu dispose ! M. Alouis mourut le 24 octobre 1885, en plein labeur, avant d'avoir pu prononcer son *Exegi*. Il laissait son *Histoire de Lucé* inachevée, n'ayant donné que deux volumes sur quatre qu'il avait projetés.

Par bonheur, les nombreuses notes du regretté défunt restaient en mains fidèles. Madame Alouis, témoin des dernières et justes préoccupations de son mari au sujet de l'*Histoire de Lucé*, ne crut pas devoir ensevelir dans la tombe,

avec les restes de celui qu'elle aimait, l'abondante moisson de documents qu'il avait recueillis. Elle chercha les moyens d'assurer l'intégrité du travail commencé. Dans cette pensée, elle nous proposa — et nous acceptâmes — de reprendre la plume que la mort avait arrachée des mains de M. Alouis.

C'est donc comme continuateur de M. Alouis, avec ses notes, avec son plan, que nous présentons au lecteur. Les deux volumes que nous publierons — *Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé*, 2e partie, de 1508 à 1601 (1), et *3e partie, de 1601 à la Révolution*, — seront l'œuvre posthume de l'érudit dont le nom est désormais inséparable de celui de Lucé et qui repose maintenant dans la terre de son affection au milieu des morts qu'il a tirés de l'oubli. Puisse le continuateur être à la hauteur de sa tâche !

Amb. LEDRU.

(1) Les quatre premiers paragraphes de cette deuxieme partie ont été entièrement rédigés par M. Alouis.

DEUXIÈME PARTIE

DE 1508 A 1601

CHAPITRE PREMIER

CHARLES DE COESMES, IIIe DU NOM.

Grâce aux nombreux documents qui nous restent, Charles de Coesmes nous est mieux connu que ses prédécesseurs.

On peut le suivre assez facilement dans sa vie militaire et l'on aime à constater qu'avant de devenir capitaine, il fut l'un de ces vaillants hommes d'armes qui portèrent si haut le nom français dans la première moitié du XVIe siècle.

D'un autre côté, les détails abondent sur son existence de grand seigneur à Lucé et dans ses autres domaines.

Les procès ne font pas défaut. Deux surtout sont extrêmement curieux et sortent par leur gravité du cadre ordinaire des causes dont nous avons parlé jusqu'ici. Il s'agissait, en effet, pour Charles de Coesmes de défendre contre les plus puissants ennemis, non-seulement ses biens, mais sa personne elle-même. Dans des circonstances aussi critiques on voit Madeleine de Chources n'épargner ni argent ni démarches. Pour sauver son fils, elle vend de ses propres terres, elle fait intervenir ses parents, ses amis et jusqu'aux plus grands personnages de la Cour. Les lettres qu'elle

écrivit alors, ont été en partie conservées. Elles montrent dans la veuve de Nicolas une femme pleine de cœur et de bon sens, qui, malgré son âge, avait déployé une activité admirable.

Après avoir échappé à ces deux tempêtes, Charles reparaît à la Cour, où il avait été autrefois l'objet d'une grande bienveillance, et il y jouit d'une nouvelle faveur qu'il conserve jusqu'à sa mort. Entre autres preuves de cette rentrée en grâce, citons seulement l'érection des châtellenies de Lucé et de Pruillé en baronnie avec toutes les prérogatives attachées à ce titre.

Le premier baron de Lucé avait épousé successivement les deux héritières de Bonnétable, Jehanne et Gabrielle d'Harcourt. C'était à propos de son mariage avec Gabrielle qu'il s'était attiré le dernier des fameux procès dont nous venons de dire quelques mots et les biens apportés par sa seconde femme, avaient comblé et au-delà les brèches faites à sa fortune depuis le commencement de ses adversités.

Les lettres de Madeleine de Chourees ne sont pas les seules qui aient droit à notre attention. Nous en possédons beaucoup d'autres également intéressantes, écrites par des personnages de tout rang.

Nous n'avons trouvé aucun des aveux que Charles rendit à ses suzerains, ou qu'il reçut lui-même de ses vassaux. Quelques-uns seulement sont signalés par des pièces qui ne peuvent les remplacer. Il en est de même pour les déclarations. Certains comptes échappés à la destruction, n'en seront pour nous que plus précieux et nous ne pouvons trop nous féliciter d'avoir mis la main, par exemple, sur ceux d'un receveur du Chapitre de Pruillé, qui nous permettront de faire connaître tout le temporel de la collégiale à la fin du règne de Louis XII.

On sait que sous ce prince et du temps de François Ier, la

prospérité dans le Maine a pris un magnifique essor, malgré quelques maux passagers.

L'un des signes principaux de cette prospérité dans notre petit pays, c'est l'empressement avec lequel on s'est mis à l'œuvre pour restaurer ou pour agrandir les églises paroissiales. Nous donnerons une foule de renseignements sur ce mouvement remarquable, qui semble avoir commencé à Lucé.

Mais, chose bien frappante, nos populations rurales n'avaient pas fini de montrer ainsi leur attachement à l'antique religion que déjà paraissaient sur divers points du Haut-Maine, des adeptes de Calvin. Nous produirons une pièce judiciaire qui prouve qu'à Lucé même, dans les dernières années de Charles de Coesmes, vivait une famille complètement gagnée aux idées nouvelles, essayant de faire de la propagande et correspondant avec des gens du dehors qui avaient également renié la foi de leurs pères.

Comme on le voit, si en fait de documents, nous avons le nombre, la variété aussi ne manque pas.

Dans ce chapitre, nous conduirons notre récit jusqu'au premier mariage de Charles. Nous embrasserons ainsi une période de douze ans qui ne sera pas la partie la moins agitée de sa vie.

§ I.

On se rappelle que le 31 mai 1508, Charles de Coesmes avait été nommé par Nicolas, l'un de ses exécuteurs testamentaires. Peu de temps après, le 28 juin, il donnait à l'un des vieux serviteurs de la maison, Pierre de la Garelaye, sieur du Trac, une procuration en bonne forme pour remplir en son nom un devoir féodal. Ces deux faits suffisent pour montrer qu'il était majeur avant la mort de son père. D'un

autre côté, Madeleine de Chourees nous apprend dans une de ses lettres qu'il était né un jour de Toussaint, pendant vêpres. On peut donc affirmer qu'il jouissait de ses droits de majeur le 1er novembre 1507.

Mais avait-il atteint ce jour-là seulement sa majorité, fixée, comme l'on sait, à l'âge de vingt ans, pour les garçons de naissance noble ? La lettre de Madeleine n'étant pas datée, il est impossible de le dire. Dans le cas contraire, on est du moins en droit de penser que le nouveau seigneur de Lucé était encore loin de ses vingt-cinq ans, et pour preuve nous citerons le billet suivant, daté du « Vergier » le 15 juillet. Charles dut le recevoir au château d'Orthe, où nous l'avons laissé le 11 du même mois avec sa mère, souffrante et alitée :

« Ma nourriture,

J'ay receu la lettre que m'avez escripte par Pierre du Trac, ou ay sceu par luy vtre arrivée devers madamoiselle de Lucé, vtre mere, et davantaige ay sceu par led. du Trac qu'estes deliberé de croire le bon conseil de vtre mere, après qu'il a plut a Dieu prendre ung si homme de bien de père que vous avyez, et de vtre bonne deliberacion ay esté aussi joyeulx que je pousvois estre, cognoissant l'âge en quoy vous estes, que vous ne scariez prendre meilleure voye ne chemin que d'obeyr et complaire a vtre bonne et sage mere, car nul aultre ne vous scaroit mieulx dresser vos affaires qu'elle (1) ».

Ces lignes curieuses ne pouvaient, en effet, être adressées qu'à un tout jeune homme, devenu inopinément maître d'une grande fortune et dépourvu de l'expérience nécessaire pour la bien administrer.

(1) Lettre [illegible] parchemin (Arch. du ch. de Lucé).

On voudrait connaître celui qui appelait le fils aîné de Nicolas « sa nourriture », et le félicitait si cordialement de sa « bonne deliberacion ». Malheureusement, la signature est illisible. Nous savons seulement par un autre billet de cet ami de la maison de Coesmes, qu'il possédait un fief relevant de Marigné. Ajoutons que la résolution de Charles de confier ses intérêts à sa mère, ne fut point dictée par un caprice d'un jour. Tant que vécut Madeleine de Chources, il lui laissa presqu'entièrement la gestion de ses biens. On ne peut en douter en lisant les lettres qu'elle écrivait aux différents receveurs de son fils et dont dont quelques-unes seront reproduites plus tard.

Du billet, daté du « Vergier » le 15 juillet, se dégage pour nous un autre fait marquant de la jeunesse de Charles. Il est impossible en effet, de voir dans ces mots : « J'ay sceu votre arrivée devers madamoiselle de Lucé, votre mère », le retour du fils à Lucé après une courte excursion dans le Maine ou dans l'Anjou. L'auteur ne se serait pas exprimé ainsi à propos d'une chose aussi simple. On sait que cette « arrivée » avait été tout un évènement dans la triste position où s'était trouvée Madeleine de Chources, et l'on se représente facilement ce qui avait dû se passer. Depuis longtemps déjà, Charles vivait loin de la maison paternelle et il n'y revenait que rarement, en congé. Lorsque la maladie de son père avait pris tout-à-coup des proportions inquiétantes, on lui avait envoyé un courrier pour le presser de venir. Mais, malgré toute sa diligence, lorsqu'il était « arrivé », il n'avait plus trouvé que sa mère. D'où venait-il donc ?

Si nous ne nous trompons, il venait de la frontière de Bourgogne, et voici comment nous avons été amené à faire cette conjecture. D'après des textes que nous produirons, il avait d'abord été « nourry chez le Roy », probablement en qualité de page ; puis, dans le courant de 1509, on le verra servir en Italie sous les ordres de La Trémoille. Plus

tard, en 1513, lorsque le Milanais sera perdu, on le retrouvera en Bourgogne, près du même capitaine et en danger d'être pris par les Suisses qui menaçaient Dijon. Or, La Trémoille, nommé par Louis XII, gouverneur de Bourgogne vers 1505, n'avait depuis ce temps quitté sa province qu'au printemps de 1507, pour suivre le roi devant Gênes et en Lombardie ; il devait défendre son gouverneur contre une entreprise quelconque de Maximilien, et il resta à son poste avec des forces suffisantes, au moins jusqu'à la trêve conclue en octobre 1508, entre le « soi-disant » Empereur et le Roi. N'est-il pas naturel alors, de supposer que Charles de Coesmes était dès 1507 et même plus tôt dans les rangs de la « compagnie d'ordonnance », qui avait pour chef illustre « Loys » de La Tremoille. Peut-être avait-il pris parti avec lui à l'expédition de Gênes ? Ce n'était pas par hazard, d'ailleurs, qu'au sortir de la Cour, et pour faire ses premières armes, le jeune Charles avait été placé près de celui que Jean Boucher de Poitiers appelle « Le chevalier sans reproche » (1). Nicolas, conseiller et chambellan du roi, seigneur de belles terres en Anjou, avait dû entretenir depuis bien des années, d'étroites relations avec la famille de la Trémoille, qui possédait aussi de grands biens dans la même province, et il n'avait pu remettre son fils en meilleures mains. Remarquons aussi que Thouars en Poitou était l'une des principales seigneuries du Gouverneur de la Bourgogne, et que Jehanne de Coesmes, sœur de Charles, avait été admise comme religieuse, dans l'abbaye de Saint-Jehan de Bonneval près de Thouars. Voilà, certes, un autre rapprochement qui n'est pas à dédaigner.

Quoiqu'il en soit, Madeleine avait donc son fils aîné près d'elle avant la fin de juin 1508.

(1) Sous le titre de « Panégyric du Chevalier sans reproche », Jean Bouchet de Poitiers a fait l'histoire de Louis de la Trémoille. V. Collection Petitot, t. XIV.

Elle ne manque pas de profiter de sa présence pour le mettre autant que possible au courant des affaires de la maison, et pour lui donner tous les conseils dont il avait tant besoin.

Il nous reste seulement quelques pièces de cette époque : ce sont des règlements divers, datés de septembre, et qui doivent être faits en présence et avec l'agrément de Madeleine. Dans l'un de ces documents paraît, comme procureur de Charles, le vieux Jehan de Coesmes, « protonotoire du Sainct Siège apostolique », d'où l'on doit conclure que la succession de Nicolas n'avait pas altéré l'amitié de l'oncle pour le neveu (1).

Quant au règlement qui fixait la position du jeune Jehan, il a disparu. Mais on ne peut douter du respect de Charles, pour les dernières volontés de son père. La rente donnée à son puiné fut donc assise sur tous les biens laissés par le défunt, et principalement sur la terre de Chartrené. On sait, au reste, par un compte de 1509, que « Jehannot », sans pouvoir toutefois disposer de cette terre, en avait pris le nom. Il ne sera plus appelé, en effet, que M. de Chartrené, dans les pièces dites officielles.

Pendant ce même mois de septembre se faisaient les préparatifs d'une Assemblée qui gardera toujours dans l'histoire du Maine, une place considérable. Jacques Tahureau, lieutenant-général du Sénéchal (2), convoquait au Mans, en vertu de lettres patentes du roi, les trois ordres de la province, pour l'adoption et la publication de la Coutume. La liste des députés a été conservée : on y voit le nom de Charles de Coesmes, « seigneur d'Orte et de Lucé ». Mais les procès verbaux des séances sont perdus. On sait seulement qu'elles commencèrent le 9 octobre et eurent lieu dans le réfectoire des Jacobins, qu'elles furent présidées

(1) Trois pièces sur parchemin (Arch. du château de Lucé).

(2) Le sénéchal était Brandelis de Champagne.

par deux commissaires royaux, Thibault Baillet et Jehan Lelièvre, membres du parlement de Paris, que la publication se fit le 15, et que les députés se séparèrent immédiatement après. On en comptait 27 du clergé, 49 de la noblesse, 67 du Tiers-Etat.

Il n'est pas sans intérêt de nommer ici les parents, amis, vassaux et serviteurs de Charles de Coesmes qui firent partie de cette assemblée.

Dans l'Ordre du Clergé on trouve :

Yves Morisson, abbé de Saint-Vincent-lès-le-Mans.

Jehanne de Cré, abbesse du Pré.

Adam Morin, prieur de Château-Lhermitage.

François de Saint-Mars, prieur de Grandmont.

Dans celui de la noblesse :

François d'Harcourt, seigneur de Bonnétable.

Beaudouin de Tucé, seigneur de Tucé.

Jehan d'Averton, seigneur de Belin et du bourg d'Averton.

Jehan de Baif, seigneur de Mangé.

Jacques Despeaux, seigneur de Fontenailles.

Jehan Morin, seigneur de Loudon et du Tronchet.

Jehan de Clinchamp, seigneur de la Buizardière.

Jehan Le Vasseur, seigneur de Cogners.

Louis du Bellay, seigneur de Langey.

Dans celui du Tiers-Etat, y compris les officiers du Roi, et les praticiens :

Jacques Talureau, lieutenant-général du Sénéchal du Maine.

Pierre de Courthardy, juge ordinaire du Maine.

Raoul Blanchet, lieutenant du siège du Maine et bailli de Lucé.

Jehan Duperroux, châtelain de Lucé.

Macé Soulay, procureur des habitants de Lucé.

Comme aussi, parmi les suzerains de Charles, Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, ayant le bail de son fils, pour le vicomté de Beaumont, et Pierre [illegible] [illegible]

chal de France et baron de Château-du-Loir, qui s'étaient fait représenter par des procureurs.

Le 28 septembre, la Coutume d'Anjou avait été publiée à Angers devant les mêmes commissaires royaux. On peut croire que le nouveau maître de Marigné, de Chartrené, du Thaurail et autres terres, situées dans le « duché d'Anjou » avait assisté à cette cérémonie. Parmi les députés de la noblesse figurait par procureur, le gouverneur de la Bourgogne, « Loys de la Trémoille » baron de Craon (1).

On ne sait au juste quand Charles dit adieu à sa mère pour retourner à son poste. Peut-être ne la quitta-t-il qu'à l'approche du printemps. En effet, la trêve d'octobre, puis le traité de Cambrai, signé en décembre, par Marguerite de Flandre et le cardinal Georges d'Amboise, avaient assuré la tranquillité sur les frontières, et pendant l'hiver, les hommes d'armes avaient eu tout le loisir de s'équiper, soit dans leurs garnisons, soit dans leurs terres, pour la campagne qui allait s'ouvrir contre les Vénitiens au retour de la belle saison.

Mais avant de suivre notre jeune seigneur dans le nord de l'Italie, occupons-nous un instant d'un petit cahier en forme d'agenda, qui mérite vraiment l'attention ; c'est le « pappier des comptes faitz avecques les gens de Lucé » par le receveur Pierre Lemarié, de 1506 à 1508. Il est plein de renseignements sur ce qu'une maison comme celle des Coesmes pouvait se procurer dans notre petite ville.

Pour abréger, nous nous bornerons à l'analyse suivante des comptes arrêtés et soldés en 1508, entre la Saint-Martin et Noël.

Le « serreurier » Mathurin Potier a reçu la somme de « vingt-neuf solz tournois pour ses parties a luy deues, tant de serreures, clefs, boucles de rideaulx, que pour avoir exploicté sept livres de cire a cinq deniers tournois par chacune livre, et rabillé des mors de brides ».

(1) *Annuaires de la Sarthe*, 1830 et 1839.

Le pelletier Jehan Lespinay avait « fourré deux jacquetes l'une pour Monseigneur, l'aultre pour Jean de Coesmes » ; il avait « fourré une robe pour madamoiselle Anthoinette » (une des « filles » de la maison) et fait aussi d'autres ouvrages. Il a reçu « trente et ung solz dix deniers tournois ».

A Jehan Leproust, « menuzier », a été payée la somme de quatre livres, ung sol, sept deniers tournois pour avoir *fait et fait faire la chappelle* de feu Monseigneur, pour une table, pour une escramne (*sic*), pour avoir fait certains cuviers et sallouars, pour avoir relié cinq pippes et poinczons de vin.....

Le « cellier » Jehan de l'Espine a reçu « sept livres tournois pour ses parties a luy deues a cause de son mestier, tant de faczon de celles, de harnoys de chevaulx, regnes, embourreures de celles que pour toutes et chacunes les choses qu'il pouvoit avoir baillées et faictes pour la maison de ceans ».

Guillaume Maillart, « cordouennier », a été payé pour la « faczon de soixante peres de soulliers a dix deniers tournois pièce, et pour cent semelleures a cinq deniers tournois par chacune semelleure ».

Le barbier Jehan Duboullay « tant pour la despence des gens et chevaulx qui ont logé en sa maison et dont il a esté respondu par Monseigneur, que pour aultre choses » a reçu « quatorze solz, neuf deniers tournois ».

Un tanneur et « houstelier », Jacques Challumeau, avait « tanné treze cuirs et demy, tant de bœufs, de vaches que de bouvards, vallant a raison de sept solz six deniers tournois piece la somme de cent ung solz troys deniers tournois ».

Jehan Branlart, maréchal, avait « fourni et posé aux chevaulx et jumens de ceans et a aultres par commandement troys cens vingt et ung fers a raison de neuf deniers tournois pieces ». Il a reclamé également « deux solz six

deniers pour deux cens de clou a cheval que *Monseigneur avoit fait porter à sa garnison* ».

Au « cousturier » Pasquier Guinif a été payée la somme de « soixante trois solz six deniers tournois, tant pour faczon de robes, de jacquectes, de chausses que pour aultres habillemens et rabillemens qu'il avait faitz pour la maison de ceans ».

Pierre Maillart a réclamé « trente et ung solz troys deniers tournois, tant pour despence faicte en sa maison par ung fourrier d'Aussonne (*sic*), ung archier et leurs chevaulx, pour deux peres de soulliers au lacquays et a Franczois Maridort, que pour aultres despences faictes par les gens du Roy ».

Le cordier Thibault Broussin, pour avoir « fourni une douzaine de renges (*sic*), deux licouts, quatre resnes, six cordes à bœufs et aultres menues cordes qui font quinze brasses », a reçu « douze solz, neuf deniers tournois ».

Au boucher Pierre Bosse, a été payée la somme de « douze solz, unze deniers tournois pour certaines chairs et viandes qu'il avoit baillées à la maison de ceans ».

Il était dû à Guillaume Bothereau « quarante et ung solz, troys deniers, tant pour despence faicte en sa maison par gens dont on avoit respondu de ceans, pour *fromaiges et oysons bailles a l'enterraige de feu Monseigneur*, que Dieu absolve, pour quatre perdrix baillees autreffoiz a Pierre du Trac, que pour aultres choses ».

A un autre Jean Branlart, serrurier, a été payée la somme de « cinq solz pour ses parties a luy deues ».

Jehan Maillart et Julien Branlart ont reçu quatre livres « pour le reste du paiement de ce qui leur povoit estre deu de la fauchaison des prez de ceans ».

Au même Julien Branlart, était dû « quarante et ung solz, six deniers tournois, tant pour avoir vacqué douze journees a relier les tonneaulx, et pour deux aultres journees, quand les vins furent venuz (du Thourail), pour les journees qu'il

est allé querir du poisson au Mans, que pour vingt et huit journées de luy et de son feu pere, qu'ilz fûrent a plesser aux garennes de Rideaux ».

Ainsi Pierre Lemarié avait eu affaire à une quinzaine de marchands et d'ouvriers. Ce nombre ne devait assurément pas représenter tous les fournisseurs et travailleurs que le château faisait vivre en grande partie. On ne voit, en effet, figurer parmi ceux qui furent expédiés par le receveur, ni maçons, ni charpentiers, ni couvreurs, ni tisserands. Une autre remarque c'est que, au bas de chaque compte on trouve une signature requise par Pierre Lemarié pour sa décharge. Mais deux seulement des marchands et des ouvriers, ont signé de leur « seing manuel ». Le premier était Jacques Challumeau ; le second Julien Branlart. Tous les autres ne savaient sans doute ni lire ni écrire. Ils ont prié de signer à leur place tel ou tel des serviteurs et officiers de la maison de Coesmes. C'est ainsi que l'on voit les signatures de Pierre de la Garelaye, de Jehan Pastoureau, de Pierre Guyart, de J. Rendel et de M. Frezeau (1).

Il serait peut-être téméraire de juger en général du degré d'instruction des habitants de Lucé, d'après l'infime minorité de ceux qui avaient pu apposer leur signature sur le registre de Pierre Lemarié ; mais nous devions signaler un pareil fait.

(1) On connaît déjà Pierre de la Garelaye, appelé le plus souvent Pierre du Trac, parce qu'il possédait la maison de ce nom, qui existe encore. Pour le récompenser de ses bons et longs services, Nicolas lui avait fait don de la Grande-Fontaine.

Jehan Pastoureau et Pierre Guyart marcheront sur les traces de Pierre de la Garelaye ; ils ne lui céderont ni en fidélité ni en dévouement pour la famille de Coesmes. Remplissaient-ils déjà, le premier, l'office de greffier, le second, celui de procureur ? Nous ne pouvons l'affirmer.

J. Rendel était tabellion ; il avait rédigé [illegible] Nicolas et de Madeleine de Chourses. Quant à M. Frezeau, qui paraît ici pour la première et dernière fois, [illegible] de J. Rendel ?

Disons enfin que, d'après les comptes de Jehan Leproust et de Guillaume Bothereau, il faut croire que Nicolas était mort à Lucé. On ne s'expliquerait pas pourquoi le premier aurait fait une « chappelle », si ce n'était pour exposer le corps du défunt.

§ II.

Par le traité de Cambrai, Louis XII, mal inspiré, s'était entendu avec ses nouveaux alliés, le pape Jules II, Maximilien, le roi d'Aragon, le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, pour enlever aux Vénitiens leurs conquêtes en terre ferme. Il voulait pour sa part : Crémone, Brescia, Bergame et autres villes qui avaient été autrefois distraites de son duché de Milan. Dès le commencement de mai 1509, il se trouvait près de l'Adda, avec une armée d'environ trente mille hommes, commandés par ses meilleurs capitaines, La Trémoille, Bayard, d'Alègre, Molard, La Palice et autres. Le 14, les Vénitiens essuyèrent une grande défaite près d'Agnadel. Pendant la bataille, le roi « s'était exposé au feu, comme le plus petit soudoyer » répondant aux représentations de ceux qui l'entouraient « que quiconque avoit peur, se mit derrière luy, que vrai roy de France ne mouroit point de coup de canon ». La victoire des Français, prompte, amena la reddition de Brescia, de Cremone et de Bergame. Bientôt, Peschiera, qui avait osé résister, fut prise d'assaut, et Crémone ne tarda pas à succomber. En quinze jours le Roi avait achevé sa tâche.

Nous n'avons point à dire les succès de ses alliés : la besogne leur avait été singulièrement facilitée par cette courte et brillante campagne. Si, du moins, ils avaient été fidèles à leurs engagements !

Le Roi, trop confiant, licencia la plus grande partie de

ses troupes, et repassa les Alpes, après avoir fait dans Milan une entrée triomphale.

Charles de Coesmes avait pris part à l'expédition parmi les hommes d'armes de la compagnie de la Trémoille, et il avait eu la chance de sortir sain et sauf des différents assauts auxquels il avait été exposé.

Pour preuve de ce que nous avançons, nous citerons d'abord, deux passages des « lettres royaulx » obtenues par lui, au mois de janvier de la même année, à propos d'un procès de chasse, dont nous parlerons plus tard. Au commencement on lit ces mots : « De la part de notre amé et feal Charles de Coaesmes, chevalier, seigneur de Lucé..... nous a esté exposé que icelluy de Coaesmes est noble, vivant noblement, homme d'armes de la compaignye de notre amé et feal cousin, conseillier et chambellan le sieur de la Tremoille, qu'il est de nos ordonnances et suyct les guerres ainsi que ont fait ses prédécesseurs..... » Plus loin, après avoir exposé les griefs du seigneur de Coesmes, le Roi ajoutait : « (et cela se faisoit), pendant que le suppléant estoit en guerre de la les monts en notre service et en notre compaignie en ceste présente année contre nos ennemys les Venissiens.....»

Voilà certes, des témoignages bien précis, qui ne laissent aucun doute et sur l'enrôlement du seigneur de Lucé dans le corps d'élite commandé par La Trémoille, et sur ses services pendant la première année de la guerre contre Venise. Quant au titre de chevalier, que lui donnent les « lettres royaulx », ne l'avait-il point gagné à la journée d'Agnadel, par quelque trait de bravoure ? Ce qui est certain, c'est que nous ne l'avons trouvé qualifié ainsi, dans aucune pièce de 1508.

La lettre suivante montrera que, non-seulement Charles de Coesmes, mais tous ceux de ses gens qu'il avait emmenés avec lui, avaient échappé aux dangers des champs de bataille et « faisaient bonne chère ». Elle est datée de Pas-

quaire (Peschiera) le vendredi 15 juin, et a adressée à Pierre du Trac.

« Mon cousin, mon amy, je me recommande à vous tant et de si très bon cueur comme je puis, sans oublier ma bonne cousine. Jay veu des lettres que vous m'avez escriptes des quelles par cy davant je vous ay faict responce. Je ne vous escry point de nouvelles pour ce que je say que vous voyrés les lettres que Monseigneur escript a Madamoiselle par lesquelles vous saurez tout. Jescry une pere de lettres a ma femme vostre cousine, je vous prie que les luy envoyez. Je vous advertis que Monseigneur fait bonne chère et est plus sain et plus gaillard que je ne le vy jamays et de touz nous aultres il ny a celuy qui ait oublié a boyre, et se recommande toute la brigade a vous, vous priant faire nos recommandations premierement a la bonne grace de Madamoiselle, de madamoiselle Anthoynecte, a Cherone, a Peschere, a Jehane de Champelione (?) de Glandu (?) et au demeurant des femmes, pour les hommes a mons[r] de la Tesserie, a mons[r] Janot que je deusse avoir nommé le premier, a Godebille, a Mathurin et aultres soubz ses semblables et au demourant des autres hommes de la maison. Comme jestoys en cest endroict de mes lettres, mons[r] de la Chem....... et mons[r] de Bazouges sont arivez en nostre logys qui mont prie vous escripre que faciez humblement leurs recommandations à la bonne grace de Madamoiselle et a tous les aultres si dessus nommes, de rechef je vous prie faire faire mes recommandations a messieurs les chappelains de Pruille et de Luce, et que je leur prie quilz aient tous jours monseigneur et tous nous aultres en leur memento, car je croy que se neust este la vostre priere, de Madamoiselle et de eulx, que il y eut eu quelcun d'entre nous qui eust acquicte le passaige. Noubliez anssi a me recommander à tous ceulx de Luce, et quand il vous plaira me commander quelque chose, je le fere de tres bon cueur, aidant nostre seigneur, auquel je prie vous donner

ce que plus desirez. A Pasquayre, ce vendredy 15e de juyn, par

Vostre bon et loyal cousin,
R. DE BORDIGNE (1).

Un pareil document se passe de commentaires ; remarquons seulement les curieux renseignements qu'il nous donne sur les serviteurs de la maison, hommes et femmes, à l'époque où nous sommes arrivés. Si on les joint à ceux qui ont signé sur le registre de Pierre Lemarié, on se fera une idée du personnel employé par Madelaine et par son fils.

On doit croire que « la brigade » ne savait pas encore quand elle rentrerait en France. L'ordre de repasser les monts ne vint sans doute qu'après le départ du courrier qui emportait la lettre de notre écuyer. Mais nous pouvons assurer que Charles était de retour près de sa mère, au plus tard en septembre. Le 28 de ce mois, en effet, il se trouvait au Thaurail. Là, dans un moment de colère, il se mettait sur les bras, un procès long et dispendieux dont les « lettres royaulx » mentionnées ci-dessus ne forment qu'un simple épisode.

§ III.

Aucune de nos pièces ne nous fait connaître que Charles ait repassé les monts avant les derniers mois de 1511. Les choses avaient bien changé de face depuis les succès de 1509. En janvier 1511 (n. st. 1512), les Vénitiens avaient

(1) La signature est celle d'un individu qui [illegible] [illegible] plume, le corps de la lettre [illegible] R. de Bordigne [illegible] Charles de [illegible]

pour alliés Jules II, le roi d'Aragon et les Suisses. Maximilien allait bientôt conclure avec eux une trêve de dix mois ; sa fille, Marguerite de Flandre, se disposait à attaquer la Picardie, et le roi anglais, Henri VIII, gendre du roi d'Aragon, envoyait une armée en Espagne pour attaquer les Pyrénées et s'emparer de la Guyenne.

Un jeune héros, Gaston de Foix, retarda pour quelque temps les funestes conséquences de cette nouvelle ligue. Il se débarrassa d'abord des Suisses, qui menaçaient Milan. Puis il marcha au secours de Bologne, bloquée par les troupes du Pape et de Ferdinand, parvint à entrer dans la ville, et en fit lever le siège (7 février). Apprenant alors que Brescia s'était rendue aux Vénitiens, il se dirigea vers cette ville avec une telle diligence qu'il arriva sous les murs en neuf jours, malgré les efforts d'un gros de Vénitiens qui avaient essayé de l'arrêter. Brescia tomba en son pouvoir le 19, et il faut lire dans la chronique du Chevalier sans peur et sans reproche, ce qui se passa dans cette malheureuse cité. Moins de deux mois après, Gaston, enfermé entre Ravenne et l'armée de Jules II et de Ferdinand, commandée par Raymond de Cardonne, essaya d'abord de prendre la ville d'assaut : puis, repoussé avec perte, il se retourna contre Raymond, et lui fit, le jour de Pâques, 11 avril 1512, essuyer une éclatante défaite. Mais, emporté par son ardeur, il s'élança contre les fuyards, et il périt au milieu de son triomphe.

Jean Bouchet raconte ainsi la mort de Gaston : « Le dict duc de Nemours, suyvant sa martialle fureur et se confiant en la riant face de fortune, tout yvre de la doulceur de gloire par luy en ceste bataille acquise, contre l'oppinion des anciens capitaines et la doctrine de Vigue, qui deffend suyvre une armée desconfite, s'en alla gester entre ung grant nombre d'Espaignols qui se retiroient ou fut suyvy pour la deffense de sa personne par plusieurs gens de bien, a leur grant regret non sans cause, car en ceste suyte il fut

occis et avecque luy le seigneur d'Alègre, le capitaine Molart.... »

Charles de Coesmes avait-il suivi Gaston de Foix, à Bologne et à Brescia ? Nous ne pouvons l'affirmer, mais ce qui est sûr, c'est qu'il prit part à la bataille de Ravenne. Voici, pour le prouver, un extrait fort important de l'histoire de l'Anjou par le vieux de Bourdigné. Il montrera que le seigneur de Lucé se distingua par sa valeur, dans cette journée mémorable et qu'il n'occupait pas le dernier rang, parmi les gentilshommes angevins.

« Et pour certain la fleur des Espaignolz, Itallyens et François la estoit, mesmes du noble pays d'Anjou ne déffaillirent a ceste cruelle journee plusieurs illustres chevaliers et escuyers, lesquelz j'ai bien voulu icy nommer, afin que d'eulx soit au temps advenir memoire, et aussi ad ce que leurs successeurs portant leurs noms et armes y preugnent exemple. Et premier, se y trouverent en bon ordre et bien deliberez les sires Charles de Coesmes, seigneur de Lucé au Meine, et de Chartrené et Marrigné en Anjou ; Francoys de Daillon, seigneur de la Crotte ; Charles Bourré, seigneur de Jarzé ; Jehan de Dureil, seigneur de la Barbée ; messire Magdalon de la Jaille, seigneur de la Tuauldière ; Pierre de Coaisnon, seigneur de Noyrieulx, qui ce jour le mortel conflict commença ; parquoy a luy est deu partie de l'honneur de la victoire ; Christolle de Champaigne, seigneur de Ravault ; Yvon Pierres ; Bauldouyn de Champaigne ; Pierre Le Roy ; François de Chemens ; Charles de la Roussière ; Francois Gueryn ; Jehan de Lescaze, seigneur de la Garlandière ; Francois et Jehan de Maille ; Jehan d'Aubigny ; Jacques du Bellay ; Artus de la Bouteille ; Pierre Jarret ; Nicolas Pierres ; Rene de Sainct-Aignan ; Loys de Quatrebarbes ; Jacques de Brie ; Lancelot de Jonchères ; Olivier Tillon, seigneur de Courtevoilles ; Rolland de Bordigné ; Jehan de Dureil, seigneur de la Mychallière, ... (1). »

(1) Jehan de Bourdigné, *Histoire agrégative des Annalles et croniques d'Anjou*, nouv. édit. *Angers* [illegible] t. II, p. 290.

§ IV.

La mort de Gaston avait rendu stérile la victoire de Ravenne. Au mois de juillet suivant, malgré les efforts de La Palice, le roi Louis XII ne conservait plus en Italie que les châteaux de Milan, de Novarre, de Crémone et de Gênes. Mais Maximilien s'était déclaré ouvertement contre lui, et Milan allait bientôt recevoir le fils de son ancien souverain Sforza. Mais l'avidité des vainqueurs pour se partager les dépouilles, fut telle que la désunion se mit entre eux. Les Vénitiens maltraités se retournèrent vers la France. Ils firent avec Louis, un traité par lequel ils lui garantissaient la possession du Milanais (24 mars). De là, une nouvelle expédition au-delà des monts, confiée à La Trémouille, quoique nos frontières fussent menacées par Henri VIII, Maximilien et les Espagnols. Mais la déroute de Novarre (juin 1513) que ne put empêcher La Trémouille, mal secondé par ses lieutenants, mit fin à la lutte en Italie. Tout fut perdu, notre armée repassa les Alpes. Pendant ce temps, le nord du royaume était en danger. Bientôt le roi anglais et l'empereur assiégèrent Térouanne et la prirent après la honteuse échauffourée de Guingate (août). Tournai tomba ensuite au pouvoir des Anglais et l'on ne sait ce qui serait arrivé si Henri VIII n'était rentré en Angleterre, brouillé avec Maximilien et obligé d'aller combattre nos alliés les Ecossais. L'orage, détourné de ce côté, se rabattit alors sur la Bourgogne. Vingt mille Suisses arrivèrent devant Dijon (7 septembre). La Trémoille jugea que tout était perdu, s'il résistait. Il essaya donc de traiter, et il réussit à leur faire reprendre le chemin de leurs montagnes, après leur avoir promis bien des choses, sans l'autorisation du Roi (18 septembre).

Charles de Coesmes n'était point resté tranquillement à Lucé pendant ces grands événements. Nous savons, par

une lettre de sa mère, qu'il faisait partie de l'armée conduite en Italie par La Trémoille, pour la recouvrance du Milanais.

Cette lettre est datée de Grandmont. Madeleine était-elle allée au prieuré pour emprunter quelque somme, comme elle le fera plus tard dans un moment de détresse? Ou bien séjournait-elle près des bons religieux, pour obtenir, par leurs prières et par les siennes, que son fils fût préservé au milieu des dangers qu'il devait affronter? En tout cas, elle avait grand besoin d'argent. Voici ce qu'elle écrivait au receveur de Chartrené :

« Recepveur de Chartrené, Pierre du Trac s'en va par » delà ; vendez tous les blez qui sont en la recepte jusques » à ceste heure et les prez fors troys ou quatre chartées ; » baillez de l'argent pour poyer la faczon des trouveaulx? » car l'on na riens prins sur votre recepte, et baillez argent » content et vous faictes poyer de ce qu'il vous est deu, car » il faut aider et en baillez au recepveur de Thoureil pour » faire les vignes car il luy en est deu, et aussy ne faillez à » recouvrez votre argent et voz blez, car il faut en recouvrez » pour ce que mon filz qui est oultre les monts en a besoing » comme vous scavez. Et adieu, qu'il vous ait en sa sainte » garde.

« De Grantmont, ce XVIII jour de may mil Ve XIII.

» M. DE CHOURSSES. »

Charles, échappé au désastre de Novarre, avait suivi La Tremouille en Bourgogne. Il nous le fait entendre lui-même dans cette lettre, écrite à Pierre du Trac, moins d'un mois après la retraite des Suisses.

1513 ou 1514, 16 octobre. – d'Aupenat.

« J'envoye Petit Jean par della par lequel je mande des nouvelles à Madamoiselle et vous prie que prenez bien garde de tout par della et ne faillez à me mander de tout par ce porteur, et comment tout cest porte et sy nous avons heu force vins. Je m'en cuidois aller à cest Toussains, mays j'ay eu un grand coup de pié par l'os de la jambe qu'il y a quinze jours que je ne bouge du lit, toutes fois j'ay ung seurgien qui m'a promi qu'il me garira, mays ce ne peut pas estre sy promptement car j'ay ung orrible mal, toutes foys je gueriroy au plaisir de Dieu, mais ce n'est pas si toust que je vouldroys. Je vous avoys escript par Baudeins que recouvrissiez l'argent que l'on me doit à Saumeur et regardez ce que luy fault rabatre et s'il ne veult payer fetes le exécuter car vous en avez l'oblige cheulx vous et me envoyez l'argent par Petit Jehan car vous savez à cest heure yci que je suis malade qu'il men fault et sy ne povez recouvrer ailleurs envoyez le moy et vous me ferez plaisir et au demourant regardez a tout pour men advertir, mays que soye de retour, et adieu. A Aupenat se 16e jour d'octobre.

Votre maistre,

DE COAESMES (1) ».

Le 5 novembre suivant, Madeleine confirmait cette nouvelle dans ces quelques lignes écrites à son receveur d'Armençay, messire Antoine Huet, et les détails qu'elle donnait sur les plus récens évènements survenus en Italie montrent que dans ses conversations avec quelques-uns de ses receveurs, elle s'occupait volontiers des affaires publiques.

(1) Arch. du château de Lucé.

1513, 5 novembre.

A messire Anthoine Huet, recepveur d'Armenezay.

« Recepveur, jay veu les lettres que maves escriptes et ay faict recepvoir les troys pourceaux que aves envoyez par le mestaier d'Armanezay et suis bien marye que ne les aves vendus, car vous aves affaire d'argent...... Mon filz est demeure malade au lit en Bourgoingne et croy qu'il n'est pas prest de venir, veu le bruict qui est des Souysses et est vray que le chasteau de Millan est pris et perdu toute l'artillerie qui est dedans..... A Lucé.

M. DE CHOURSSES ».

Charles devait être à peu près rétabli au mois de février suivant. Il se trouvait alors à Lucé, comme l'indiquent ces mots d'une lettre de sa mère à Benoit Mauxion, receveur de la Présaye, datée de Lucé, le 16 février 1513 :

« Benoit, mon filz et moy sommes esbayz que vous ne vous en venez, car vous savez bien qu'il n'a point de ses gens ceans et quil en a affaire a ses terres et davantaige que l'assise de Coaesmes tient lundy..... Allez vous en tout incontinent à Monsr du Bellay et vous depeschez le plus toust que vous pourrez pour vous en venir.... »

M. DE CHOURSSES.

Mais il avait sans doute besoin de ménager encore sa jambe. Sans cela, au lieu de se tenir tranquille à Lucé, il eût été à Paris, pour assister à l'enterrement de la reine Anne, morte le 14. Son beau-frère, Loys de Rouville, avait

vu la funèbre cérémonie. Voici comme il en parle dans une lettre à sa belle-mère, et datée de Paris le 17 :

« Je suis venu faire ung voyage devers monseigneur l'admiral pour ce que le Roy veult que je sois conduicteur de sa compaignye, laquelle chose jay acceptée pour plusieurs raisons, et mesmement se Dieu nestend sa grâce à nous donner paix, il commendra que tout le monde sarme cette année. Jayme mieulx aller en la guerre en compaignye que tout seul. Je ne scays encore sy le Roy menvoyra a la mer, mais je vouldroys bien qui plaise a Dieu estre commis à garder la terre, car elle est plus sceure que la mer, et sy je suis contrainct dy aller, je vous pry, Madamoiselle, que je soys à vos bonnes pryères, et soyez assurée que je nyray point à Bloys que je ne vous voye au retour. Madamoiselle, quant je partys, vostre grosse fille et tous ses petit enffans faisoyent bonne chère et aussi son gros Loys que nous souhaictons souvent entre vos bras. Vous prendrez grand plaisir a voir sa taille et sa façon de faire. Vostre d. fille est bien fière et me dit bien quelle mest bien obeyssante puisqu'elle faict ce que je demande. Nos débats sont tous jours telz que vous vistes à nostre commencement..... Je donray congé a vostre fille de vous aller veoir à ceste Pasques, et si je puys, je yray moy mesme...... Madamoiselle, je suis venu icy a lenterrement de la Royne ou jay veu une triomphle la plus piteuse que je vys jamais.

Vostre humble filz et loyal amy,

LOYS DE ROUVILLE ».

V. ALOUIS.

(A suivre).

STATUETTE ÉQUESTRE EN BRONZE

(Vue de face).

STATUETTE ÉQUESTRE EN BRONZE

(Vue de dos).

UNE

STATUETTE ÉQUESTRE

EN BRONZE

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

TROUVÉE À VILLAINES-LA-CARELLE, PRÈS MAMERS (SARTHE)

Au mois de septembre 1885, des ouvriers creusant une pièce d'eau à Villaines-la-Carelle, dans la vallée, sur le bord du ruisseau la Bienne, près du Gué-d'En-Hair, ont trouvé les fragments d'une statuette en bronze, enfouis dans la tourbe, à une profondeur d'environ un mètre. Ils reposaient sur le terrain solide au milieu de morceaux de bois et de divers petits objets en bronze, parmi lesquels : deux sphères creuses de peu d'épaisseur, d'un diamètre de huit centimètres, avec ouvertures supérieure et inférieure de cinq centimètres. Les deux sphères ornées de tores et de moulures sont trop légères pour avoir pu être utilisées telles qu'elles sont actuellement ; elles devaient être remplies par du bois qu'elles servaient à orner, une hampe peut-être. D'autres fragments de feuilles de bronze peuvent former par leur réunion une plaque mesurant vingt centimètres de long sur quinze centimètres de large. Le milieu de chaque côté est légèrement évidé et arrondi par une

courbe intérieure ; cette plaque est ajourée en son centre par une ouverture quadrangulaire de cinq centimètres sur trois. La feuille de métal n'a qu'un millimètre d'épaisseur et porte sur ses bords des traces de soudure au plomb ; elle a toute l'apparence de la partie supérieure d'un socle ou piédouche.

Cette statuette en bronze mesure, dans son état actuel, c'est-à-dire sans la tête et sans le cheval, trente centimètres depuis l'attache de la tête jusqu'à la pointe du pied, ce qui permet de fixer à cinquante centimètres environ, la hauteur primitive de la statue complète, cheval et cavalier. Le bronze ne possède pas cette belle patine des bronzes anciens, mais une patine d'un fauve clair qui lui donne l'apparence d'une statue en fer oxydé par la rouille. Cette couleur est naturellement expliquée par un long séjour dans une eau chargée de sels ferrugineux, qui a déposé à la surface de la statuette un carbonate ferreux, dont le grain s'écrase facilement sous le frottement du doigt.

Elle est creuse et ne pèse que 2,250 grammes ; elle n'a pas été fondue d'un seul jet, mais formée par l'assemblage de plusieurs pièces, au nombre de sept probablement, sans compter celles qui composaient le cheval ; une pièce pour la tête, deux pour le buste et une pour chacun des quatre membres. L'assemblage est différent pour chaque morceau ; en principe le raccord est fait sous une draperie ou sous une moulure qui le recouvre. Nous ne pouvons savoir de quelle façon la tête était ajustée, sinon qu'elle était retenue à la chlamyde par un goujon en bronze qui traversait le cou et était rivé à ses deux extrémités. Un trou pratiqué sur les deux faces du cou est le seul indice de l'attache de la tête. Le bras droit est enté sur la jambe droite, sous la ceinture ; les deux pièces amincies à leurs extrémités sont réunies par une soudure au plomb avec un rivet en bronze ; le raccord avec le buste est dissimulé sous les plis de la chlamyde ; un seul goujon en bronze, traversant l'épaule,

maintient par ses extrémités rivées, l'adhérence au buste. Le côté gauche était monté d'une façon identique, mais la jambe n'a pas été retrouvée. La draperie ou chlamyde qui couvrait le buste se composait de deux pièces ; celle de la poitrine avait son point de jonction caché sous un pli à l'épaule droite ; mais à l'épaule gauche le raccord est fait par un simple contact, ce qui semble indiquer qu'un objet quelconque devait recouvrir cette épaule et dissimuler la juxtaposition. A la partie inférieure chaque pièce de la chlamyde avait un tenon dont les deux extrémités superposées et rivées, consolidaient l'ensemble et reposaient sur le cheval où la statue était maintenue par deux écrous dont les têtes étaient dissimulées dans les retroussis produits en avant et en arrière par la courbe de la selle. C'est du moins l'explication que nous proposons pour les deux petites ouvertures pratiquées au fond des retroussis.

Le personnage est complètement vêtu ; le buste est couvert par une tunique courte, ajustée sans plis, croisée sur la poitrine et maintenue fermée par une ceinture. Une chlamyde aux plis nombreux retombe en avant et en arrière ; sur l'épaule droite les deux pans sont réunis par une agrafe ou une fibule dissimulée sous le pli formé par la pointe rejetée en arrière. Les jambes sont couvertes par un vêtement tellement ajusté que l'on pourrait les croire nues, si les coutures n'avaient été creusées fidèlement par le burin.

La chaussure se compose d'une forte semelle munie d'une légère empeigne garantissant le talon et courant le long du pied. A cette empeigne se rattache un réseau de lacets qui couvre le talon et monte jusqu'à la cheville ; sur le dessus du pied un lacis se relie à l'empeigne; ce système est fermé par un nœud au cou-de-pied. Tous les détails de cette chaussure sont traités avec beaucoup de soin, et l'artiste a poussé le scrupule dans la copie de son modèle jusqu'à la reproduction des clous qui garnissent la semelle. Ainsi on y peut remarquer une ligne de clous figurés sur le pourtour de la

semelle, doublée par un second rang sur le côté extérieur, à la pointe et au talon, avec deux petites rosaces au milieu de la semelle et du talon.

Nous avons présenté ce fragment de bronze comme ayant fait partie d'un sujet équestre ; en avançant ce fait nous n'énonçons qu'une hypothèse, car le témoin, c'est-à-dire le cheval, n'a pas été trouvé. Malgré cela notre hypothèse se présente avec des probabilités sérieuses fournies par l'étude des détails. Ce personnage a évidemment été représenté dans une position assise, l'inflexion des jambes le prouve surabondamment ; pour la position équestre les preuves se relèvent aussi facilement avec un peu d'attention.

Le buste du personnage est rejeté en arrière, comme on le peut remarquer dans les statues équestres connues, celle de Marc Aurèle entre autres, à Rome (1) ; la position des bras ne fournit aucun renseignement, elle peut être commune à toute statue en pied, assise ou équestre (2). La main droite est brisée au ras du poignet, la main gauche levée à mi-corps est légèrement écartée ; les doigts fermés devaient tenir un objet cylindrique, tel qu'un bois de lance. Le retroussis inférieur de la chlamyde en avant et en arrière, l'écartement des genoux, le bas de la jambe ramené légèrement en arrière sous la cuisse, et surtout la pointe du pied, rentrée en dedans et beaucoup plus basse que le talon, sont des détails précis qui s'accordent parfaitement avec la pose connue du cavalier ; tandis qu'ils ne pourraient être expliqués que par des contorsions difficiles à admettre dans une statue assise. Une autre preuve est fournie par les détails de la chaussure qui sont observés, comme nous l'avons déjà dit, jusque dans la reproduction

(1) Cfr. Montfaucon. *Antiquité expliquée.*

(2) Comme exemple il nous suffit de citer la statuette *Dis Pater* du Musée de Saint-Germain, qui quoique en pied offre une disposition des bras absolument identique.

des clous sous la semelle, ce qui indique que le dessous du pied pouvait être vu.

Pour expliquer la présence de ce bronze gallo-romain, dans le pays de Villaines-la-Carelle, nous ne pouvons citer aucune villa, ni même indiquer aucune trace d'occupation romaine (1) dans un rayon de plusieurs kilomètres, à moins que nous ne proposions de rattacher à cette époque un emplacement situé dans la forêt de Perseigne et connu sous le nom de Châtellier. Il n'offre plus aujourd'hui aucun vestige indiscutable de fossés ou de talus, ce qui ne peut surprendre quand on sait que cet emplacement a été donné en 1484 par Catherine d'Alençon, à des religieux Minimes, qui y élevèrent un monastère, réuni plus tard aux Minimes du Mans, et détruit avant 1768 (2). Malgré toutes ces transformations, l'emplacement a conservé quelques lignes de sa forme primitive, le plan quadrangulaire et barlong, les mêmes proportions et les mêmes dispositions topographiques qu'un lieu voisin, de la forêt de Bellême, lieu qui porte encore le nom de Châtellier, mais qui a conservé ses fossés et ses talus intacts, avec une plate-forme jonchée de débris de poteries et de tuiles romaines (3). Du reste ce nom de *Châtellier* est généralement considéré comme nom générique (4). Si en recherches scientifiques l'analogie est permise et acceptée, elle ne doit pas souvent être présentée avec plus de chances de probabilités que dans la comparaison de ces deux emplacements.

(1) Nous ne citerons ici que pour mémoire l'emprunt fait à M. de [illegible] par Pesche, qui rapporte que deux légions de César se seraient réfugiées dans la forêt de Perseigne. *Dictionnaire historique*, tome V, p. 759, v° Saosnois.

(2) Pesche, *Dictionnaire historique de la Sarthe*, v° Neufchâtel, tome IV, p. 235.

(3) Cf. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1866, p. 708. *Le Châtellier de la forêt de Bellême*, par M. Bonnet.

(4) Cf. *De l'origine et de la destination des camps romains dits Châtelliers en Gaule, principalement dans l'Ouest*, par M. Ledain, 1888.

Une dernière question reste à étudier : quel personnage l'artiste a-t-il voulu représenter ? Sur ce point nous ne pouvons rien proposer, nous connaissons peu de bronzes romains trouvés dans le Maine, d'une provenance certaine (1), et même parmi les richesses des musées du Louvre, de Cluny et de Saint-Germain, nous n'avons observé aucun sujet qui puisse guider nos recherches. Toutefois le musée de Saint-Germain offre un rapprochement possible au point de vue du costume, il possède une petite statuette en bronze, qualifiée *Dis pater*, avec costume identique à celui de la statuette de Villaines, même tunique, même manteau ; de plus, la pose des deux bras est semblable quoique à Saint-Germain le sujet soit en pied. Donc pour préciser la qualité du personnage, pour indiquer à quel ordre il appartient, nous sommes dans le même embarras avec ce bronze que le statuaire de La Fontaine avec son bloc de marbre.

> Qu'en fera, dit-il, mon ciseau,
> Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?

Devant ce bronze, la même perplexité nous accable, et notre plume ne pouvant, comme le ciseau du statuaire, en faire un dieu, nous laissons à de plus compétents, le mérite de décider s'il fut empereur, consul ou même simple mortel.

Gabriel FLEURY.

(1) En plus des bronzes possédés par le musée archéologique du Mans, M. l'abbé R. Charles a signalé une main votive en bronze, trouvée à René en 1875. Cfr. *Bulletin monumental*, 1876, p. 623.

LES

MONNAIES ANGLO-FRANÇAISES

FRAPPÉES AU MANS

AU NOM DE HENRI VI

(1425-1432)

Assiégée le 20 juillet 1425 par les troupes anglaises, la ville du Mans se rendit le 10 août de la même année (1). Le 22 octobre suivant, une ordonnance royale, signée du jeune souverain Henri VI, enjoignait de faire « de nouvel » une monnaie au Mans (2). « Comme de nouvel la ville du Mans soit réduicte et mise en nostre obéissance, par l'advis de nostre très cher et très amé oncle Jehan, regent nostre Royaulme de France, Duc de Bedford (3), voulons et ordonnons estre faicte et édifiée, de nouvel, en ladicte ville du Mans, une monnoye en laquelle soit faicte, ouvrée et monnoyée autelle et semblable monnoye d'or et d'argent, que

(1) Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. V, p. 88, note 2.

(2) Henri VI, âgé d'un an, avait été proclamé roi, à Paris, le 22 octobre 1422, sous la régence des ducs de Bedford et de Glocester (Bibl. nat., ms. fr. 5524, f. 123 r° et v°).

(3) Jean, duc de Bedford, régent de France, avait pris, dès le 21 juin 1424, les titres de duc d'Anjou et de comte du Maine (Siméon Luce, *Le Maine sous la domination anglaise en 1433 et 1434*, p. 1).

nous faisons et ferons faire en noz aultres monnoyes, en mettant et establissant de par nous tous les officiers qu'il conviendra en ladicte monnoye, aux gages acoustumez », etc (1). Ces lettres ont été reproduites intégralement par M. E. Hucher dans son *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine*.

L'ordre est envoyé, le 26 octobre, aux généraux maitres « pour bailler des fers à la monnoye du Mans, faicts par le tailleur de la monnoye de Paris, sçavoir : deux paires de fers pour deniers d'or nommez *saluts*, que nous faisons faire en noz aultres monnoyes ; six paires pour *grands blancs* de 10 d. ts pièce, *petits deniers blancs* aians cours pour 5 d. ts pièce, et deux paires pour *petits deniers tournois* aians cours pour 1 d. ts, et les delivrez à nos amez et féaux Jehan Pophin, chevalier (2), chancelier de nostre très cher et très amé oncle Jehan, regent nostre Royaulme de France, Duc de Bedford, et Jehan Ffastolf (3), grand maistre de l'hostel de nostre oncle, et gouverneur d'Anjou et du Mayne, » etc., (4). Le texte de ces lettres a été également publié par M. E. Hucher.

Au mois de novembre de la même année, Jehan Morin, bourgeois du Mans, est nommé, pour un an, maitre parti-

(1) Archives nationales, reg. Z. 1b, 60, 3 vo. — Sorb., H., 1, 13, no 173, 15 ro. — Ces monnaies sont reproduites dans l'*Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France*, par F. de Saulcy, Paris, 1878. — Voir aussi le *Recueil manuscrit de l'Hôtel des monnaies de Paris*, B., vol. de 1420 à 1426, publié par la *Revue Numismatique*, année 1837.

(2) Voir, sur John Popham, « chancellor of Anjou, » les *Letters and papers illustrative of the wars of the English in France during the reign of Henry the sixth*, London, 1864.

(3) Jehan Fastolf, « souverain maitre d'hôtel du duc de Bedford, » est le personnage dont Schakespeare a fait, dans son drame de Henri VI, un type de la lâcheté, et que les acteurs chargés de ce rôle représentent sous la forme d'un goinfre. Ce reproche de couardise est immérité. Il fut aussi gouverneur d'Alençon.

(4) Arch. nat., reg. Z, 1b, 60, 3 ro et 4 vo. — Sorb., H., 1, 13, no 173, 15 vo. — Sorb., H., 1, 9, no 174, 139 vo.

culier de la monnaie de cette ville, par « messire Jehan Pophin, chevalier, messires Guillaume Le Duc et Richard Ruault, conseillers du Roy, nostre sire (1) ». Le 8 du même mois, maître Jehan de Drosey, notaire et secrétaire du roi, recevait des instructions spéciales et des mémoires détaillés, « pour les officiers nouvellement ordennez en la monnoye du Mans, pour iceux porter au chancelier de M. le Regent, et au gouverneur d'Anjou et du Mayne (2) ». Le différent adopté pour cette monnaie était « une rachine » (3).

En 1426, Lucas Morin fut nommé, pour un an, à la maitrise de la monnaie du Mans, qui lui fut adjugée à la chandelle (4). Il fut renommé en 1427, également pour un an, par les gardes (5). Cependant les Français avaient réussi à s'emparer du Mans, le 25 mai 1428, qui était le mardi de la Pentecôte. Mais, au bout de quatre jours, la place avait été reconquise par Talbot (6). Le samedi 24 juillet de la même année, Lucas Morin suppliait les généraux maitres de le décharger de son marché parce « qu'il avoit esté desrobé, à l'entrée faicte par les adversaires en ladicte ville du Mans », si bien, dit-il, qu'il n'a plus « de quoy faire l'ouvrage d'icelle monnoye ». S'il plait au roi de confier cette fonction à un autre, il en sera fort aise, et il est prêt à lui remettre les ustensiles nécessaires à la fabrication, pourvu qu'on lui en rembourse le prix (7).

(1) Sorb., H., 1, 9, n° 174, 15 r°.

(2) Arch. nat., reg. Z, 1b, 3, 58 r°. — Sorb., H., 1, 9, n° 174, 139 v°.

(3) Registre entre deux ais, 80 r°. — Manuscrit français n° 5920 de la Bibliothèque nationale.

(4) Sorb., H., 1, 9, n° 174, 45 v°. — « L'antique hôtel des monnaies du Mans était bâti dans l'emplacement de l'ancienne prison, actuellement démolie, adjacente à la maison de ville actuelle », dit J.-R. Pesche, dans son *Dictionnaire*, t. III, p. 17.

(5) Sorb., H., 1, 9, n° 174, 38 v°.

(6) Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 26-27.

(7) Arch. nat., reg. Z, 1b, 3, 117 v°. — Sorb., H., 1, 9, n° 174, 143 r°.

Regnault du Moncel est nommé à ce poste, pour trois ans, en 1429, par sire Jehan Le Goupil, général maître des monnaies. Il est spécifié, dans son bail, qu'il sera dispensé de payer les tailles et aides des villes ainsi que les autres subsides. Il ne sera pas astreint à faire le guet, pas plus qu'à garder les portes et les murailles, « ne temu de jour, ne de nuit » (1). Le samedi 2 juillet de la même année, on touche, au comptoir, une boîte contenant « treize deniers d'or saluz, faicte à la monnoie du Mans par Guillemot de Mondelif, » commis pour le roi à la fabrication de cette monnaie. Or, on découvre que cette boîte est « ung huitiesme de carat hors du remède ». Guillemot de Mondelif est condamné à payer au roi cent sols tournois d'amende (2). Les juges considèrent qu'il n'était que « commis à faire l'ouvraige, et que le prouffict dudict ouvraige vient au Roy, et aussy qu'il a perdu la plus grant partie de sa chevance audict lieu du Mans. » Le 15 juin 1431, Thomas de Hires, le jeune, est contregarde de la monnaie du Mans, et Andriet Marcel en tient le compte (3).

Le 17 juillet 1432, à la requête d'Andriet Marcel, on décide qu'au Mans on mettra un petit point sous l'étoile qui suit le mot *Regnat* (4). Depuis le 4 février, Loys Bruneau, « changeur du Mans », avait été commis à la maitrise de la monnaie, sur la présentation de sire Pierre Baille, « tresorier de monseigneur le gouverneur et regent le royaulme de France » (5). En octobre de la même année, Andriet Marcel, naguère maitre particulier, est renommé pour trois ans. Tous ces documents, comme l'indiquent les notes, sont empruntés aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale et à celle de la Sorbonne.

(1) Sorb., H., 1, 9, n° 174, 15 v°.
(2) Arch. nat., reg. Z, 1b, 3, 134, r°.
(3) *Ibid.*, 156 r°.
(4) *Ibid.*, 165 r°.
(5) Arch. nat., reg. Z, 1b, 3, 170, r° et v°.

Le salut d'or fin était de 63 au marc ; il pesait, par conséquent, 4 gr. 1276 et valait 25 s. 1d. En voici la description : + HENR : DEI : GRA : REX : ANGL : HERES : FRANCI'. Écu écartelé de France et d'Angleterre, entre l'ange Gabriel et la Vierge Marie, dont la tête est nimbée ; au-dessus de l'écu, un phylactère contenant le mot AVE, sous les rayons du soleil. ℟. ✝ XPC ˙ VINCIT ˙ XPC ˙ REGNAT ˙ XPC ˙ IMPERAT. Longue croix entre une fleur de lis et un léopard ; sous son pied, la lettre H. Le tout dans un contour de dix arcs de cercle, fleuronnés de demi-fleurs de lis. Le salut frappé au Mans avait, comme nous l'avons déjà dit, un petit point sous l'étoile qui suit le mot REGNAT. Racine. HENRICVS : etc (1). Double nimbe autour de la Vierge. AVE écrit de haut en bas. Type habituel. ℟. Type et légende habituels. L'inscription des blancs était ainsi conçue : Couronnelle. FRANCORVM : ET : ANGLIE : REX. Dans le champ, HERICVS, au-dessus de l'écu de France et de l'écu écartelé de France et d'Angleterre. ℟. Couronnelle. SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Dans le champ, croix longue entre une fleur de lis et un léopard, le tout au-dessus de HERICVS. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de F. de Saulcy pour la description du denier tournois.

Dans son *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine*, M. E. Hucher, après avoir constaté que M. Cartier avait découvert, dans un manuscrit déposé à la bibliothèque de l'Arsenal, à l'appui de l'ouvrage d'Haultin, que le signe caractéristique ou le différent de l'atelier du Mans est celui vulgairement appelé *racine*, ajoute que, selon lui, cette dénomination est mauvaise. « La prétendue racine, dit-il, » n'est autre chose que la représentation de la source mira- » culeuse que S. Julien, patron de l'église du Mans, fit

(1) F. de Saulcy, *Ibid*, p. 82, 91, 96. — Cet auteur dit que c'est le 12 décembre 1422 que les généraux maîtres adoptèrent, pour le différent du Mans, en tête des deux légendes, une racine. (*Ibid.*, p. 85). Cette racine était ainsi figurée ‡.

» jaillir pour constater sa mission. Il existe, au Mans, plu-
» sieurs représentations du premier miracle de l'apôtre du
» Maine ; mais l'une d'elles, surtout, qui appartient au XIVe
» siècle et qui couvre le tympan d'une fausse porte de
» l'église cathédrale, nous a visiblement frappé par la
» manière dont le sculpteur a rendu le ruisseau ; la forme
» contournée, les bifurcations nombreuses de la nappe
» d'eau ont la plus grande ressemblance avec les racines
» d'un arbre, surtout si l'on a égard à cette circonstance,
» qu'elles paraissent appartenir à la crosse, qui semble
» ainsi littéralement *avoir pris racine* » (1). Depuis cette époque, M. E. Hucher pense que cette racine se rattache plutôt à une devise à l'usage du duc de Bedford. Il nous faisait l'honneur de nous écrire, en 1879, qu'il possédait toutes les monnaies énumérées plus haut, à l'exception de l'*angelot* qu'il n'avait pas encore vu.

De nouvelles recherches nous ont permis de vérifier les assertions ou plutôt les suppositions émises par M. E. Hucher, dans la lettre que nous avons citée précédemment, au sujet de la signification de la racine, signe distinctif des monnaies anglo-françaises frappées au Maine au nom de Henri VI (2). Nous avons, en effet, découvert les armoiries authentiques du duc et de la duchesse de Bedford dans un volume qui se trouve à la Bibliothèque nationale sous la cote Nx 1213 et dont voici le titre : « *An account of a rich illuminated Missel executed for John, duke of Bedford, Regent of France under Henri VI, and afterwards in the possession of the late duchess of Portland*, London 1794, in-4° ». On sait que Jean Plantagenet, duc de Bedford, de la branche de Lancastre, né en 1389, mort en 1435, était le troisième fils du roi Henri IV et le frère de Henri V. Régent de France au nom de Henri VI, comme

(1) E. Hucher, *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine, Institut des provinces de France, Mémoires*, 2e série, t. I, p. 724 et suiv.

(2) *Histoire numismatique*, pp. 96, 97, 98.

MONNAIES ANGLO-FRANÇAISES

FRAPPÉES AU MANS PAR HENRI VI

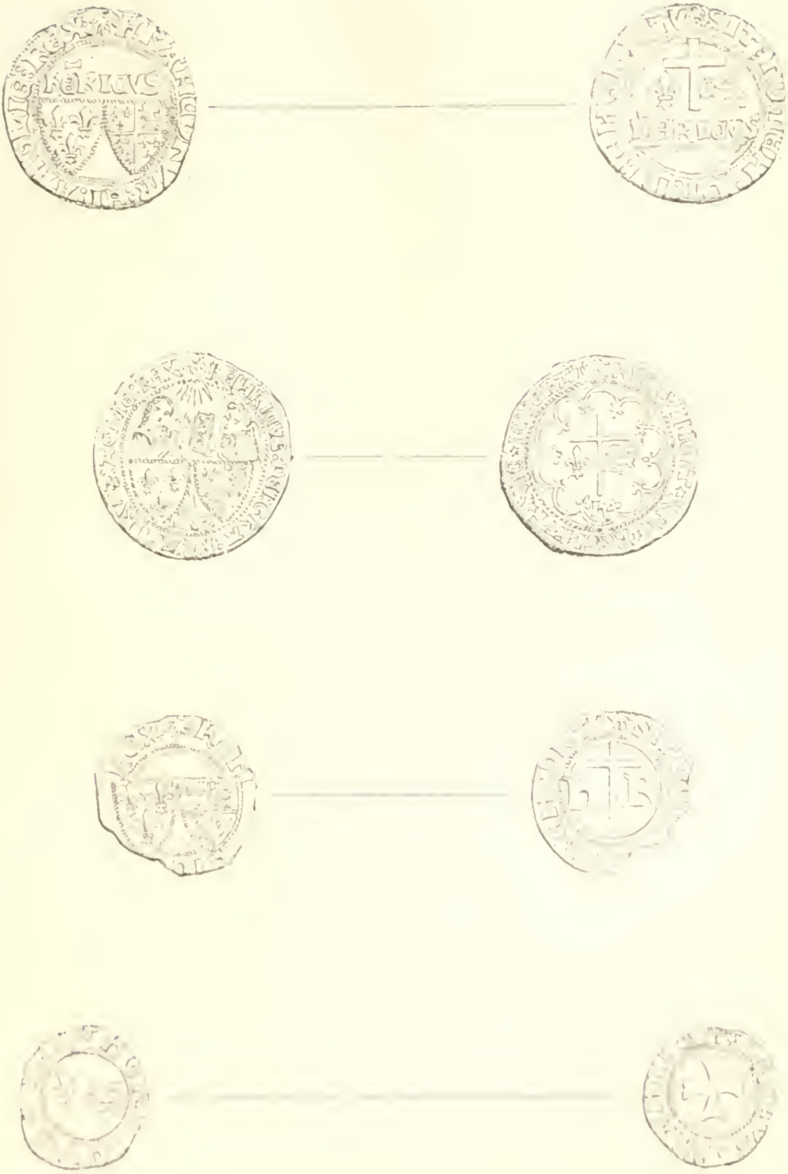

ARMES DU DUC DE BEDFORD

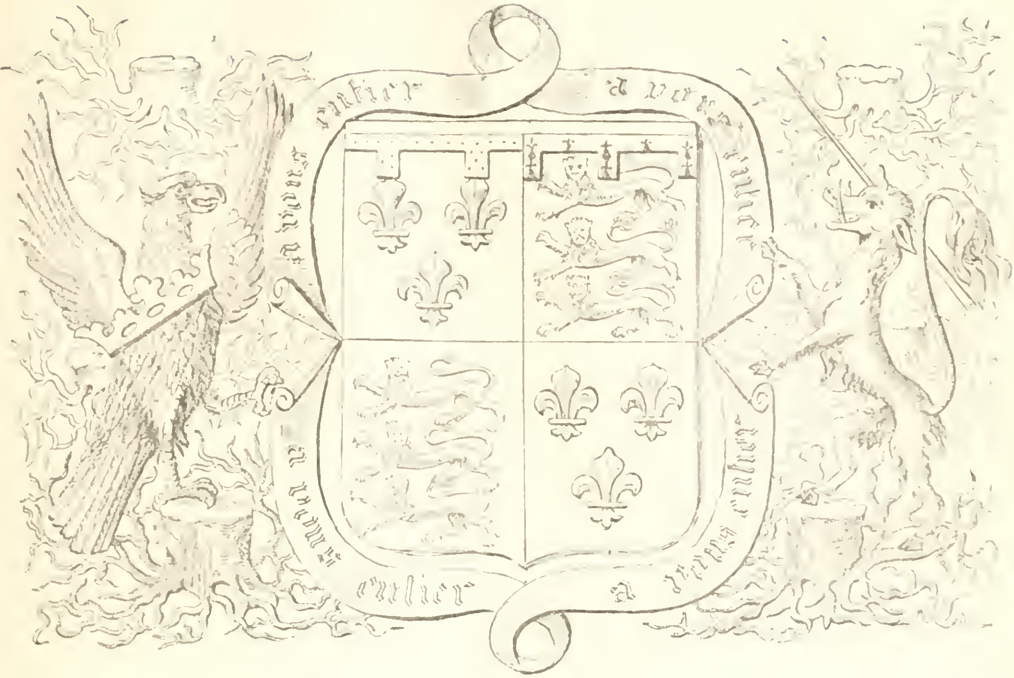

ARMES DU DUC ET DE LA DUCHESSE DE BEDFORD

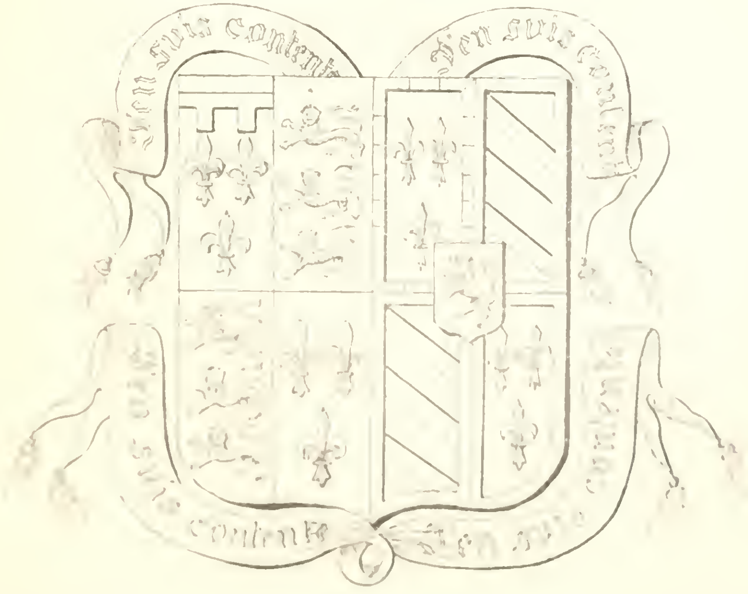

nous l'avons déjà dit, il avait épousé Anne, sœur de Philippe, duc de Bourgogne, le 14 juin 1424 (1). Sa devise était : « *A vous entier* » ; celle de sa femme : « *J'en suis contente* ».

Nous empruntons à l'ouvrage anglais la description de ces curieuses armoiries, dont nous avons pu reproduire le dessin, grâce à l'obligeant concours de M. Adrien Planchenault et au talent de M. Houdayer, sous-bibliothécaire de la ville d'Angers. Le premier nous a communiqué le texte et a décalqué les armes du duc et de la duchesse, que le second a dessinées, en les agrandissant, avec son adresse et sa précision ordinaires : « The duke's arms on his seal in Sandfort, p. 246, are France and England quaterly over all a » label of five points, the two towards the dexter side of » the excocheon Ermine, to shew his descent from John, » duke of Lancaster, and three charged with fleurs de lis, to » shew his descent from Henry duke of Lancaster. Crest » a lion passant, guardant, crowned and gorged, with the » same label, and placed with his helmet betwen two feathers » wreathed with scrolls containing some illegibile letters : » traces of an antelope's hoof for supporter. In a window » of St Stephen's church, Walbrock, his arms were sup» ported by two eagles, A. gorged, with large coronets » composed of roses O. »

Ces lignes sont mises en note dans le volume. Le dessin des armes est pris au bas d'une gravure représentant une page du manuscrit fait pour le duc de Bedford, de même pour les armes du duc et de la duchesse réunies et dont voici la description extraite du texte même : « The motto,

(1) *Grafton's Chronicle or History of England*, vol. I, p. 551-552. London, 1809. — Le mariage du duc de Bedford avait été célébré à Troyes, en Champagne, en présence de son frère, duc de Bretagne, son oncle, des comtes de Suffolk et de Salisbury, des ducs de ... et d'une brillante assistance. (Barante, t. IV, p. 91. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 390.)

» j'en suis contente, wich is repeated at the other corner at » top and four times on branches with berries round the » arms of the duke impaling those of the duchess Az. in a » border gobone A. and G. three fleurs de lis O. Burgundy » modern ; quatering Bendy of 6 O. and Az. Burgundy » antient (1), without supporters, and on a shield of pre- » tence O. a lion rampant S.

« She bore quaterly 1. 4. a lion rampant queue fourchee » G. crowned O. Luxemburg. 2. 3. a star of 12 points A Baux » de Andre » (2). Comme on le voit par l'inspection de la gravure, la *racine* joue un rôle important dans les armoiries du duc de Bedford ; elle sert de base aux supports et encadre le tout.

En 1845, on trouva au Mans cent-cinq monnaies anglo-françaises, dont sept demi-blancs seulement tous variés, qui étaient enfermées dans une boîte de métal, cachée dans les murs d'une vieille maison de la rue Basse. Les blancs à la racine n'étaient pas en majorité, comme on aurait pu le croire ; « c'étaient, dit l'auteur, ceux au léopard et à la cou- » ronne ; et il n'existait qu'un ou deux spécimens au crois- » sant, à l'étoile et au signe appelé, improprement sans » doute, fer de moulin ». C'est également au crayon si expérimenté de M. Houdayer que nous devons l'excellente reproduction de la série des monnaies anglo-françaises insérée dans cette notice. Nous le prions de recevoir, ici, ainsi que M. Adrien Planchenault, l'expression de notre bien sincère gratitude.

André JOUBERT.

(1) Sandfort, p. 313.
(2) *Ibid.*

MARGUERITE CORBIN

DAME DE SOUGÉ-LE-GANELON

I.

INTRODUCTION

Ce Mémoire que nous publions sur Marguerite Corbin, dame de Sougé-le-Ganelon, est une de ces nombreuses épaves qui vont échouer çà et là, et s'engouffrer le plus souvent dans l'oubli. Grâce à un amateur perspicace et infatigable (1), nous pouvons reproduire avec quelques modifications de style et d'orthographe un document intéressant pour tous et infiniment précieux pour nos Chroniques de Sougé-le-Ganelon, publiées en 1880 ; avec les nombreuses notes dont nous le faisons suivre, il en sera le complément pour la partie féodale.

II.

AVIS AU LECTEUR

M. Ledru, avocat consultant, demeurant proche l'Hôpital général de la ville du Mans, comme parent de demoiselle

(1) Ce Mémoire nous a été communiqué par M. [illegible], inspecteur [illegible] ; nous [illegible] de recevoir [illegible] nos remerciements [illegible].

Marguerite Corbin, vivante dame de Sougé, possède les pièces d'écriture en parchemin, concernant les partages de ladite demoiselle Corbin ; ils contiennent au net tous les titres de la chapelle, prestimonie de l'Ecole-Corbin, desservie en l'église de Sougé.

Avec raison, tous mes parents se plaindraient de moi à tort, si j'emportais au tombeau la véritable connaissance que j'ai tirée de plusieurs titres anciens bien notables, qui m'ont été mis entre les mains par des personnes de la première condition de la province du Maine, parents, comme je suis, en même ligne paternelle de défunte demoiselle Marguerite Corbin, vivante dame de Sougé.

La vérité de ces titres ressort clairement dans mes copies fidèles, attestées par notaires royaux, non sans beaucoup de fatigue, sans parler des frais considérables pour y réussir.

Après avoir ainsi recueilli le tout avec la plus grande attention, j'ai pris la résolution de le communiquer à tous ceux qui nous touchent par le lien de parenté, afin d'obliger une infinité de personnes, et notamment ceux qui n'ont aucune connaissance de leur généalogie, qui regarde les deux chapelles fondées en la province du Maine : la chapelle Corbin (1), en Sougé-le-Ganelon, la chapelle du Mont-

(1) Le 12 août 1719, Julien Véron, prêtre d'Assé-le-Boisne, ayant pris possession du collège de Sougé, vacant par le décès de Charles Bouglier, âgé de 80 ans, titulaire depuis le 21 mars 1675, Laurent Corbin, prêtre, demeurant à Saint-Martin-de-Connée, forma inutilement opposition à la publication de cette prise de possession, par un exploit de Ribot, huissier royal à Assé-le-Boisne, en date du 13 du même mois.

Laurent Corbin, qui possédait une généalogie de sa famille, remontant à 14?2, ainsi que l'établit l'inventaire fait en 1775, après la mort d'un abbé Launay, réclamait le bénéfice de Sougé, en 1719, en qualité de parent de la fondatrice, Marguerite Corbin. Mais, comme nous le voyons souvent, ceux qui ont des droits ne parviennent pas toujours à les faire prévaloir.

La famille Corbin avait des membres à Saint-Pierre-de-la-Cour et à Saint-Martin-de-Connée. Ils possédaient la Grande et la Petite Chesnaie.

Le 20 juin 1454, Jehan Corbin est cité dans un aveu fait par le Chapitre du Mans, seigneur de Montfaucon, aux plets de Courceriers.

Carmel, en Gesvres. Si je me suis étendu sur la matière, c'est afin d'inviter la postérité à se souvenir à jamais de prier Dieu pour moi.

Il y a encore à noter les tribunaux ou juridictions où l'on doit plaider quand il y a contestation pour les chapelles (prestimonies) ci-dénommées. Pour la chapelle Corbin de Sougé, l'on va directement plaider pardevant Messieurs tenant le siège présidial du Mans, et pour la chapelle du Mont-Carmel, en Gesvres, il faut aller à la barre ducale de Mayenne. Dans ces villes on rend très-bien la justice. (Vous pouvez voir dans les liasses de mes papiers d'écritures notre généalogie pour les deux chapelles de la province du Maine.)

III.

GÉNÉALOGIE, EN PARTIE, DES PARENTS EN LIGNE PATERNELLE ET HÉRITIERS DE DÉFUNTE DEMOISELLE MARGUERITE CORBIN, VIVANTE DAME DE SOUGÉ, FONDATRICE DE LA CHAPELLE-CORBIN, EN SOUGÉ, PROVINCE DU MAINE, 1631.

I° JEAN CORBIN. — De Jean Corbin et de Marguerite Loudil, sa femme, aïeul et aïeule de damoiselle Marguerite Corbin, vivante dame de Sougé, étaient issus six enfants, savoir : Jean Corbin, sieur de Laignelière, lequel épousa Anne Bernoust.

pour deux pièces de terre nommées les Grandes-[illegible], contenant cinq journaux, près de la [illegible].

Laurent Corbin, ci-dessus nommé, était probablement l'auteur du mémoire que nous publions. Il était prêtre, vicaire, puis [illegible] de Saint-Martin-de-[illegible], où il mourut le [illegible] 17[illegible] [illegible] enfant de Mathurin Corbin et d'Anne [illegible], il fut baptisé en 1673 et avait pour frères et sœurs : Jean Corbin l'aîné, Anne, Mathurin, Renée, Françoise. (M. A. Bernard, ancien notaire, possède des notes [illegible] sur cette famille.)

2° Marie. — Marie Corbin qui épousa Messire Gervais Le Seurre (1), licencié ès-lois, lieutenant de la Poôté.

3° Léonarde. — Léonarde Corbin qui épousa Fouques Langlois.

4° Marguerite. — Marguerite Corbin qui épousa Guillaume Ferré, écuyer, sieur de La Lande (2).

5° Suzanne. — Suzanne Corbin, mariée à André Mellet (3).

(1) Le 6 juin 1643, apparait sur l'état civil de Saint-Paul-le-Gaultier, Pierre Le Seurre, chirurgien; le 31 janvier 1660, il fait baptiser son fils François, issu de Jeanne Trezain, sa femme.

(2) Ferré *de Ferris*, seigneur de Roullée, de Saint-Georges, dans le Passais, famille noble, venue d'Alsace. Robert, écuyer, vivait en 1265 et a pour sceau : *De..... à 3 fers à cheval, 2 et 1 ;* et depuis : *De gueules à 3 annelets d'or.* (De Maude.) Marc Ferré, secrétaire de Marguerite de Lorraine, un des exécuteurs de son testament, décédé le 15 décembre 1556, repose dans l'église de l'Ave Maria, à Alençon.

(3) André Mellet. « Lots et partaiges des choses héritaux vendues et adjugées par arrest de la court à chacuns de Guillaume Ferré, sieur de la Lande (demeurant à Gesvres), Gervais Leconte, sieur des Écurettes, (demeurant à Saint-Léonard-des-Bois), Jean Vasse, sieur de la Melle, (demeurant à Saint-Léonard), Jehan Corbin, le jeune, sieur de la Bigottière, (demeurant à Saint-Mars-du-Désert), et Marc Pinart, sieur de Bozé, (demeurant à Sillé), et chacun par indivis, à la poursuite dudit Ferré sur André Mellet, suivant les arrests de la court, des 25 juin et 23 décembre 1577, pour estre choisis au sort. »

Au premier lot, échu à Guillaume Ferré : le lieu, domaine et métairie de Sevinière, en Saint-Paul-le-Gaultier, consistant en bâtiments, prés, terres, étang et taillis Alleaume, et usage dans la forêt de Chamaczon ; avec les franchises dont jouissait ledit Mellet, avant la vente et adjudication.

Au second lot, échu à Gervais Leconte, la métairie de la Croix-de-Pierre, en Saint-Paul-le-Gaultier, avec droit d'usage en la forêt de Pail. Elle est exploitée par Jean Béasse, et appartenait audit Mellet tant de patrimoine que d'acquêt. Il faut joindre à ce lot les maisons et jardins qui furent à Me Jehan Mellet et aux Fougerets, sis au bourg de Saint-Paul, avec droit d'usage dans la forêt de Pail. Ces maisons sont exploitées par Geoffroy Delelées, gendre dudit Vasse, avec la piece Augis, en pré et en terre labourable, distraite du lieu de la Seviniere, au premier lot, plus cinq quartiers de vigne à prendre au clos de la Saulaye, paroisse de Pezé, sur le chemin de Monné à Montreuil.

Troisieme lot, échu à Jehan Vasse, lieu et metairie du Chesnay ès paroisses de Saint-Paul et de Saint-Aubin, avec droit d'usage dans la forêt de Pail, lieu exploité par Gervais Guichard, patrimoine et acquêt

Cette généalogie est justifiée par les partages des successions des défunts Jean Corbin et Marguerite Loudil, attestée par Me André Guyot, notaire de la baronnie de Sillé, demeurant au bourg de Saint-Germain-de-Coulamer, faits et présentés le 16 novembre 1580, par ledit Seurre, sa femme, aînée ès dites successions, partages choisis par lesdits Jean Corbin, Ferré, Langlois, Lemarchand, Mellet et leurs femmes, le même jour, la minute des partages dénommés est en le protocole de Jacques Lemaitre, notaire royal, demeurant à Fresnay ; c'est un titre bien considérable.

Du mariage de Jean Corbin, sieur de Laygu[illegible]hère, et d'Anne Bernoust, serait issue Marguerite Corbin qui épousa en premières noces Jean Le Féron, écuyer, sieur de

dudit Mellet ; le lieu et métairie de la Mesnerie, en Mont-Saint-Jean, exploitée par Guillaume Gaudemer, avec réserve de l'étang et pré des Bois en dépendant, portés au quatrième lot.

Quatrieme lot, échu à Marc Pinart, lieu et métairie de la Marchandiere, paroisse de Champgeneteux, patrimoine dudit Mellet, exploité par Marin Vannier ; de plus le tiers du domaine de La Huvetiere en ladite paroisse et droit de présentation à la chapelle dudit lieu « à raison de la dite tierce partie et selon qu'elle est fondée avec le seigneur des deux parts..... » Plus le bordage de la Noë de Paul, en la paroisse de Prez ; plus une maison au Mans, pres du pont Ysouard que ledit Mellet a recueillie de la succession de son pere.

« Item, les droictz d'huictiesmes des vins et autres breuvaiges, brennaiges qui se vendent en detail es paroisses de Saint-Léonard, le bourg d'Averton et Saint-Paul-le-Gaultier, selon qu'ils appartenoient audit Mellet, au moyen des acquests par luy et défunct son père, faictz du Roy, notre Sire, et à la charge d'en prendre le proffict et émoluments suivant les édictz et ordonnances dudict seigneur. »

Item, le pré et étang des Bois, en Saint-Georges-le-Gaultier, faisant partie de la composition dudit lieu de la Mesnerie et distrait du troisieme lot.

Cinquieme lot et dernier, échu à Jehan Corbin, le lieu et métairie de Musseviliain, en Assé-le-Boisne, maisons, jardins, prés, terres labourables..., avec le moulin de Rancé, jardins, pré, [illegible], droits de [illegible] et étang dudit moulin, qui est à présent en pré. Plus [illegible] [illegible], dit le [illegible], paroisse de [illegible] près de Beaumont.

Ces partages ont été faits par les cinq copartageants [illegible] égaux. Avec charge [illegible] de contribuer, chacun pour un cinquième.

Boisaprès (1), maître des forges de Laune, et en secondes noces Antoine de Boispitard, écuyer, seigneur de Sougé, décédés sans enfants.

De sorte que la succession de ladite Marguerite, deuxième du nom, fut déférée auxdites Marie, Léonarde, Marguerite, Suzanne et Françoise Corbin, ses tantes en ligne paternelle ou à leurs descendants.

De Fouques Langlois et de Léonarde Corbin étaient issus Marie, Jean et Anne Langlois. Jean fut curé de Gesvres ; Marie épousa Célerin Morenne, dont était issue Gervaise Morenne.

Anne Langlois épousa en premières noces maître Roger Renoul, vivant contrôleur du grenier à sel d'Alençon et chambres qui en dépendent (ladite Anne était cousine germaine de la dame de Sougé) ; et en secondes noces, Ambroise Vasse, sieur de La Chevalerie. De ce second mariage serait issue demoiselle Louise Vasse, mariée à Christofle de La Varie (2), écuyer, sieur de Courtoussaint,

au payement et satisfaction du domaine coutumier qui pourra être dû sur les dites choses partagées à Françoise Corbin, femme dudit Mellet et autant qu'elle sera fondée. » Acte passé au Mans, dans la maison de Me René Vasse, sieur de la Pommeraie, le 17e jour de février 1578, par devant Me Michel Brullé, notaire au Mans.

(1) Boisaprestre ou mieux Boisaprès, fief et seigneurie, en Saint-Aubin-de-Locquenay, fut possédé pendant des siècles par la famille de Mellay qui, dans le XVe siècle, se fixa à Cerisay, en Assé-le-Boisne, par un mariage avec l'héritière de Martin. Les Le Feron possédèrent le fief et seigneurie de Prez, en Assé également. (Voir les *Recherches historiques sur la châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne,* par P. Moulard, 1885.)

Jehan Le Feron devait être veuf quand il se maria avec Marguerite Corbin, dont il n'eut pas d'enfants. M. Robert Triger, dans ses *Recherches historiques sur Douillet-le-Joly*, page 344, donne à Jean Le Feron un fils nommé Jacques, 1588, devenu plus tard capitaine de Sillé.

(2) Christophe de La Varie ou Vayrie, écuyer, seigneur de Courtoussaint, en Douillet, épouse le 14 janvier 1613, dans l'église de la Roche-Mabille, Louise Vasse. Il est enterré à Montreuil, le 11 juillet 1629. Ils eurent : René, baptisé le 9 juin 1614, il fut curé de Dampierre-des-Landes ; Christophe, le 13 janvier 1620, il fut curé de Douillet ;

de la paroisse de Doullet, et de leur mariage serait issue.... de la Varie (Vayrie), fille, mariée à........ Pernelle, dont est issue Marguerite Pernelle, demeurant proche la ville de Mayenne. Il y a des descendants.

Du premier mariage de Roger Renoul et d'Anne Langlois étaient issues Marthe, Jacqueline et Marie Renoul. Ces trois sœurs ont perdu chacune en leur particulier plus de quarante mille livres de la succession de demoiselle Marguerite Corbin, fondatrice de la prestimonie Corbin de Sougé.

Marthe Renoul aînée de ses sœurs, fut mariée à Jean Yver, sieur des Bordeaux, de la ville d'Argentan, dont serait issue Isabeau Yver, mariée à Madelain Bouglier, maître orfèvre dudit Argentan. De cette union naquit maître Charles Bouglier, prêtre, titulaire de la chapelle Corbin, en Sougé, neveu de ladite dame de Sougé, en ligne paternelle, et le premier chapelain, en qualité de parent de la fondatrice, demoiselle Marguerite Corbin.

Jacqueline Renoul épousa Jean Amyot, écuyer, sieur de la Poterie (1), garde du corps du Roi, de la paroisse de Bérus, dont il y a des descendants.

Marie Renoul épousa Guillaume Amonette, sieur des Haies, de le paroisse de Saint-Martin-Léguillon, proche Carrouges. Cette lignée est éteinte depuis longtemps.

Il est bien à remarquer que demoiselle Corbin, suivant sa fondation et codicile, présente sa chapelle à Jacques Amyot, son proche parent, fils aîné de Jean Amyot, sieur de la Poterie et de demoiselle Jacqueline Renoul, son épouse. Jacques Amyot quitta le monde à la fleur de son âge et se fit religieux. Il était cousin maternel, tenant germain sur maître Charles Bouglier, prêtre.

Jacques, le 30 décembre 1620, Renée, le 30 décembre 1626, Louise, le 28 décembre 1628. (M. R. Leger, p. 357.)

(1) La Poterie, en Bérus.

Famille Reau, héritière pour un quart de la ligne maternelle de Marguerite Corbin, dame de Sougé (1).

15 avril 1636. « Lots et partages des choses échues de la succession de défunte honorable femme Jacquine Chartier, dame de la Bourdonnière, veuve lors de son décès de M. Robert Reau, avocat au siège présidial et sénéchaussée du Maine, et héritière en une quarte partie de la ligne maternelle de demoiselle Marguerite Corbin, veuve de messire Antoine de Boispitard, chevalier, seigneur de Sougé-le-Ganelon, venues et échues à chacune d'honnêtes personnes Anne Reau, femme de messire Mathurin Martin, sieur de Boiscochin, et non commune en biens... ; Marie Reau, veuve de M. Pierre Lefebvre, sieur de La Tacherie, huissier audiencier, en la sénéchaussée du Maine ; Louis Reau, sieur de la Bourdonnière ; Françoise Reau, veuve de Me Louis Hardouineau, sieur de Guyneux et avocat au Mans, et à nous Michel Reau, notaire royal, tous enfants et héritiers dudit Me Robert Reau et de ladite Chartier..... pour être procédé à l'option et partages..... »

1er lot. Moitié du lieu et métairie des Hayes, en S. Paul... Item, par indivis la moitié dans le droit de la forêt de Pail et tout ainsi qu'il appartient à ladite hérédité, à cause dudit lieu des Hayes. Item, ce premier lot est chargé de faire célébrer, en l'église de Gourdaine, une grand'messe et vigiles, le cinquième jour de novembre, pour le temps de dix ans, qui fut le jour du décès de ladite Chartier et suivant son codicile fait le dernier jour d'août 1635, reçu par Louis Chauvin, notaire au Mans.....

2e Lot qui se compose de l'autre moitié du lieu et métairie des Hayes. Suit l'énumération des bâtiments, champs, prés..... les deux premiers lots font annuellement, par moitié, soixante sols de rente à l'église de Saint-Germain-de-

(1) Archives de l'église de Saint-Paul-le-Gaultier.

Coulaines, la grand'messe avec vigiles dans l'église de Gourdaine. Le deuxième lot fera au cinquième lot un retour de quatre cents livres.

Le 3e lot comprend le lieu de la Barre, en Sougé, exploité par Pierre Orry. Il recevra un retour de deux cent trente-six livres, avec obligation de faire célébrer pendant six ans une oraison avec le *Stabat* et l'oraison ensuivant, sur la tombe de la défunte Chartier, dans l'église de Gourdaine, le jour S. Jacques et S. Christophe.....

Le 4e lot comprend le lieu et bordage des Chauvières, en Sougé, occupé par Michel Garnier, avec soixante livres de prise. On voit figurer deux journaux de terre que loue Me Mathurin Chouin, curé de Sougé.

Item, le quart indivisé de la grosse forge de Laune et du fourneau à fondre fer du lieu du Ferret (M. Robert Triger, Douillet-le-Joly, p. 210), situés ès paroisses de Montreuil et Douillet, ainsi que les exploite honorable homme Jacques Vasse et Mathurine Goujon, sa femme, sieur de la Chevalerie, et comme la quarte partie est contenue dans les partages faits entre les héritiers maternels de ladite Marguerite Corbin et aux mêmes charges et conditions des partages, et est échu à ladite Jacquine Chartier.... deux cent quatre-vingts livres à prendre sur le premier lot.

Le 5e lot comprend le lieu et bordage de Maiegnier, en la paroisse de Notre-Dame d'Aigné près la Milesse. Il reçoit quatre cents livres du deuxième lot.

IV.

TERRE NOBLE DE LA GRANDE-CHAPELLE (1).

La terre, fief, seigneurie et domaine de la Grande-Chapelle

(1) Jusqu'au commencement du XV[illegible] siècle, la famille de [illegible]
[illegible]

des Chardonnerets, qui est une terre noble, située en la paroisse de Sougé, a été vendue par Roland de Marcé (1), écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général du ressort de la ville de Baugé, éloignée de quatre lieues de la ville de la

cette paroisse, de Chesnaye, en Souday, Loir-et-Cher, posséda la seigneurie de la Chapelle-des-Chardonnerets ou de la Grande-Chapelle, le lieu de Puigné (Paigné). Ces domaines sortirent de cette famille par suite de mariages : celui de Puigné, par le mariage de Marguerite de Saint-Berthevin avec Guillaume de Boiscornu, seigneur de la Haberdière, au pays du Maine. Elle était veuve au moment de son décès, 1487. (*Notice sur Souday*, p. 31, par P. Moulard, 1884.)

Philippe de Boiscornu, leur fils, figure dans l'aveu de Jehan de Mathefelon, seigneur d'Assé-le-Boisne, 14 juillet 1492, fait au seigneur de Fresnay, pour divers héritages.

En 1488, Catherine de Saint-Berthevin, fille de Jehan, de Jeanne de Tucé, épousa messire François de Mesange, écuyer, fils de René, seigneur de Saint-Paul-le-Gaultier et de la Bussonnière, en Mareschè, et de Marguerite de Saint-Paul, sa femme.

Le 9 mars 1518, Jean Guillon, curateur ordonné par justice aux enfants de messire François de Mésange, fait aveu de foi et hommage aux assises de Fresnay, pour raison de la terre, fief et seigneurie de Sougé. (Archives départementales, E, 16.)

Christophe de Mésange, chevalier, seigneur de la Rivière, Sougé-le-Ganeron, Saint-Paul et la Chapelle-des-Chardonnerets, maréchal ordinaire des logis du Roi, épousa Jeanne Girard, dame de la Bardillère, fief et seigneurie de la paroisse de Trizay, diocèse de Chartres. François de Mésange, leur fils, ou leur neveu, seigneur de Sougé et de la Bussonnière, en Mareschè, mari de Jeanne de Clermont, apparaît dans l'acte de fondation de la chapelle de la Chalonnière, en 1554. A cette époque, la famille de Saint-Berthevin, du moins une branche collatérale, ne conservait plus que Corbusain et le Molland.

Les de Mésange disparaissaient pour être remplacés par François de Boispitard qui épousait une de leurs héritières.

La Grande-Chapelle se trouvait entre les mains de Roland de Marcé, qui la vend à Marguerite Corbin, le 14 août 1606. A la suite des partages de la succession de ladite dame, faits le 27 juillet 1632, devant Etienne Roulland, notaire, les héritiers de François de Bordeloy ou Bordelay, marié à Jeanne Le Seurre, Me Gilles de Bordeloy, prêtre, sieur de la Girardière et Renée de Bordeloy sa sœur, qui épousa Thomas de Courtarvel, sieur de Boisgeney, héritaient de la Grande-Chapelle. Leur fille, Françoise de Courtarvel, épousa François Loubat de Charlor.

(1) Roland de Marcé est l'auteur d'une tragédie : *Achab* (Paris, Fr. (?) 1601, in-8° de 46 feuillets, non compris 4 feuillets préliminaires.). Il n'y est fait distinction ni d'actes ni de scènes. Elle est dédiée au président Forget, du Parlement de Paris.

Flèche, dans la province d'Anjou. Cette vente fut ratifiée par demoiselle Lancelotte de La Barre, son épouse, pour le prix de sept mille livres, suivant le contrat passé devant maître Pierre Chaillou, notaire royal, demeurant à Baugé, le 14 août 1606, au profit de demoiselle Marguerite Corbin.

Cette terre est chargée de la rente foncière de cent cinquante livres due au terme de Pâques, à perpétuité, chacun an, au titulaire de la chapelle, prestimonie Corbin, lequel a un privilège sur ladite terre de la Grande-Chapelle-des-Chardonnerets.

De plus, le moulin blaret de La Rivière, situé en S. Georges-le-Gaultier, est pareillement affecté à ladite rente de cent cinquante livres, suivant la subdivision des partages, passés devant René Jobidon, notaire à la Poôté, le 8 juillet 1635, que l'on peut voir dans mes papiers.

V

ECOLE CORBIN, 1700 (1).

Les beaux bâtiments et édifices du titulaire de la chapelle Corbin, avec le jardin et enclos, qui est un séjour très beau et très agréable en sa situation, ont été acquis par demoiselle Marguerite Corbin, fondatrice de ladite prestimonie, pour une somme bien modique de cinq cents livres seulement, suivant le contrat que l'on voit encore aujourd'hui au tabellionage de la ville de Fresnay.

Maître Charles Bouglier, prêtre, n'a rien épargné pour mettre en bonne réparation tous les bâtiments et édifice de ladite chapelle Corbin, qui étaient bien en décadence lorsqu'il prit possession. Le jardin et l'enclos, qui étaient

(1) Nos *Chroniques de Sougé*, pages 288, 289 et suivantes, où est le testament et le codicile de Marguerite Corbin, et des détails sur l'École-Corbin.

comme une lande, ont été si bien ménagés, non pas sans une grande dépense, puisqu'il a fait enlever et charroyer plus de cinq cents banneaux de pierres pour y faire un plan merveilleux que l'on voit aujourd'hui de toutes sortes de bons fruits à couteau et à cidre.

En outre, la fontaine faite aux dépens dudit Bougler, dans l'enclos, flue et coule dans le jardin, d'une manière si agréable que chacun en est charmé et amené à dire que l'on ne peut voir une plus belle demeure, ni un si beau séjour pour un ecclésiastique, dans la province du Maine. Enfin Me Bouglier a fait de grandes dépenses pour dresser l'enclos et le jardin aussi bien que les bâtiments qui sont en très bon état à présent.

La raison pour laquelle on appelle le logis du titulaire de la chapelle Corbin le lieu de l'École-Corbin. 1700.

Il est à remarquer que l'on tient, suivant la souvenance de plusieurs anciens de la paroisse de Sougé, qu'il y avait deux ecclésiastiques demeurant ensemble, très capables ; de ce temps-là, il y a plus de sept vingts ans passés, ils tenaient l'école ouverte publiquement à toute la jeunesse, et notamment pour les enfants de qualité et de noblesse du pays, à qui on enseignait les lettres humaines. Comme ils avaient beaucoup de pensionnaires, ils faisaient avec les étrangers un petit collège.

Il faut remarquer que l'ignorance de ce temps-là était presque universelle, puisqu'il n'y avait point encore de Jésuites à régenter, dans la ville d'Alençon ; ils n'y sont établis que depuis cent cinquante ans (1). C'est ce qui

(1) En 1629, les habitants d'Alençon s'adressaient à Marie de Médicis, duchesse d'Alençon, pour obtenir des Jésuites. C'était, dit l'abbé Gautier, le moyen d'avoir de bons maîtres et un beau collège. Ils s'établirent très modestement dans la rue des Étaux ; mais bientôt ils

mettait pour lors en grande estime l'école de Songé, pour enseigner les belles lettres, et pour former à la vertu des enfants de qualité.

Depuis une si longue série d'années, le nom d'école a toujours été donné jusqu'à présent audit logis pour en perpétuer le précieux souvenir.

J'ai bien voulu faire ici un recueil tout particulier et une fidèle relation à quiconque lira ce manuscrit, pour la satisfaction de toute personne intéressée sur une matière importante, touchant notre parenté en ligne paternelle. Elle est décrite d'une manière bien claire, suivant l'arbre généalogique qui se trouve dans mes papiers. J'ai cherché avec soin et exactitude jusques aux moindres circonstances tout ce qui s'est passé de plus remarquable entre tous les plus nobles de la province du Maine, parents et héritiers de demoiselle Corbin, vivante dame de Songé. Enfin l'on remarquera non pas, à la vérité, une histoire fort exacte, mais, du moins, une ébauche grossière de ce qui s'est passé de plus considérable et de plus curieux dans la vie et après la mort de ladite dame de Songé, fondatrice de la chapelle, desservie en l'église de Songé, en 1631.

La paroisse de Songé qui est éloignée de trois trop grandes lieues d'Alençon, et d'une grande lieue de la ville de Fresnay-le-Vicomte, est en très bel air et très sain, est très plaisante, agréable et fertile en toutes sortes de grains, fruits et châtaignes (1).

La rivière de Sarthe, qui est celle d'Alençon, prend sa source dans le Perche, arrose une grande partie du territoire de Songé, et produit de très bons poissons en abon-

cherchèrent à s'agrandir, et ils obtinrent de la Reine, mère de Louis XIV, l'emplacement du Petit-Parc. Ils y élevèrent une superbe chapelle, y bâtirent une très belle maison, qui était à peine finie, lorsque la société fut dispersée, 1764. Aujourd'hui la bibliothèque de la ville d'Alençon est logée dans la chapelle des Jésuites.

(1) Voir les *Chroniques de Songé-le-Ganelon*, par P. Moulard, 1880.

dance. Cette rivière, après plusieurs tours et circuits, va se dégorger à la Loire, un des grands fleuves de France.

La demoiselle Corbin, de son temps, n'avait point un train superflu, ni n'ambitionnait aucun rang honorable dans l'estime des hommes, tant dans la vie qu'après sa mort. On remarquait en sa conduite qu'elle ménageait très prudemment toute sorte de biens que Dieu lui avait remis entre les mains en abondance. Elle nourrissait largement, chaque jour de la semaine, tous les pauvres qui se présentaient à la porte de son logis seigneurial, les soulageait dans toutes leurs nécessités temporelles par de grandes aumônes. Sa grande libéralité lui avait mérité la vénération universelle des vivants ; elle était regardée comme la mère de tous les pauvres qu'elle arrachait, chaque jour, aux étreintes de la misère.

Dans sa bienfaisance largement pratiquée, Marguerite Corbin était devenue le refuge de toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles fussent. On voyait sans cesse un flux et reflux de personnes de toutes sortes d'âges, de sexe, notamment de la noblesse du pays, accourir pour chercher de l'argent par emprunt. Elle en prêtait librement à qui en voulait, soit par obligation ou sur gages. Cela est si vrai que l'on remarque, encore à présent, un nombre infini de minutes de contrats faits au nom de demoiselle Marguerite Corbin, dans le tabellionage de la ville de Fresnay. Les partages même faits entre les parents en ligne paternelle de ladite demoiselle, attestés par maître Étienne Roulland, le 27 juillet 1632, font foi de tout ce que j'avance. Ici, Messire René de Froullay, chevalier, comte de Tessé, devait à ladite demoiselle, par obligation, la somme de 4,550 livres.

VI.

HISTOIRE DU BARON DE SACY.

Dès l'heure même que demoiselle Corbin fut veuve, le bruit se répandit aussitôt que sa maison était la plus puissante en or et en argent, qu'il y eût dans toute la province du Maine, sans parler de ses terres et des revenus dont elle jouissait. La nouvelle du veuvage de la dame de Sougé, la grande situation de fortune où elle se trouvait mirent en éveil le baron Sacy, personne de grande condition, puisqu'il était parent de M. le comte de Belin, à qui le bourg d'Averton appartient (1).

Sans perdre un instant, il s'achemina vers la paroisse de Sougé, en se faisant accompagner d'un carrosse, de vingt cavaliers, tous gens remarquables, et autres à sa suite, pour enlever par la force ladite demoiselle Corbin, afin de l'épouser. Il tâchait par tous les moyens d'avoir plutôt la bourse de la bonne femme Corbin que sa personne.

Mais ne voulant point se prêter à un tel désordre, ne

(1) François II d'Averton, comte de Belin, fils du ligueur, gouverneur de Ham et de Calais, de Paris et de l'Ile-de-France pour la Ligue, en 1592, était seigneur du Belinois, près du Mans. Son comté de Belin et la châtellenie de Vaux, récemment acquise, formaient une terre suzeraine, dont la mouvance s'étendait sur vingt-quatre paroisses. Dans le Bas-Maine, il était seigneur d'Averton, Saint-Paul-le-Gaultier, Courcité, Pré-en-Pail..... Il était baron de Milly en Gâtinais. Ses grands biens provenaient de sa mère, Renée d'Averton, fille de Payen III et de N... La Tour-Landry, qui, veuve de Jacques d'Humières, avait épousé, en 1582, Jean-François de Faudoas-Sérillac, ardent ligueur, connu des lors sous le nom de François I d'Averton.

François II avait épousé Catherine de Thomasson, fille de Henri de Saint-Barthélemy, morte le 9 octobre 1626, après lui avoir donné huit enfants. Il partageait son temps entre Averton, où il fit construire un magnifique château, et Le Mans, où l'attiraient [illegible] de l'évêque Charles de Beaumanoir, [illegible] des lettres. Il mourut [illegible] regretté, le 29 septembre 16[illegible], dans son pavillon de l'Orgerie, situé dans la [illegible]

voulant point faire tort à tous ses héritiers, tant elle les aimait, n'osant paraître en public, elle se mit incontinent en fuite, après s'être revêtue d'un habit de fille de village, pour n'être point connue. Elle s'alla réfugier et cacher exprès dans des bois, où elle fut contrainte, dans l'âge caduc, déjà se faisant sentir, de passer la nuit obscure à l'injure du temps, avec sa suite, et se reposer dans un vieux fossé, sur des feuilles d'arbres, pour tout lit.

Le lendemain, dès la pointe du jour, par l'entremise et sous la conduite de maître Gilles de Bordeloy, prêtre, sieur de la Girardière, et autres de ses parents qui accompagnaient ladite demoiselle Corbin, ils partirent aussitôt, non sans crainte et frayeur de quelque mauvaise rencontre.

Enfin, Dieu permit par sa Providence qu'ils arrivèrent tous à bon port, et firent ainsi sauver ladite demoiselle, à la bonne heure, dans le monastère des dames Ursulines de la ville de Falaise. Là, elle fut à l'abri des dangers et accidents à redouter, et ses héritiers commencèrent à se rassurer sur leurs intérêts communs.

Le baron de Sacy, seigneur de la paroisse de Fresnay-la-Mère (1), et autres lieux, à deux lieues de la ville de Falaise, ayant fait tous ses efforts en vain, vit tous ses projets échouer dans leur exécution. C'était en vain qu'il poursuivait en toute diligence Marguerite Corbin et la cherchait sans trêve ni repos, tant de jour que de nuit, dans toutes les maisons de la paroisse de Sougé, mais avec tant de vigueur et de violence qu'il n'est pas possible de plus.

Étant ainsi frustré dans ses espérances, et n'ayant pu réussir dans toutes ses prétendues entreprises, puisqu'il voyait tous ses projets renversés, ledit baron fut contraint, bon gré mal gré, avec toute sa suite, de se retirer honteusement à petits pas. Et par ainsi, mademoiselle de Sougé triompha du sieur de Sacy par une résistance victorieuse

(1) Fresnay ou Fresné-la-Mère, canton et arrondissement de Falaise, Calvados, 617 habitants.

au-delà de ce qu'elle pouvait espérer. Voilà comme cette demoiselle prudente se tira adroitement de ce mauvais passage.

Enfin, ladite demoiselle de Sougé demeura seulement six mois ou environ dans le monastère des dames Ursulines de Falaise, tout proche de Guibray, où son corps est inhumé. Elle leur donna dix mille livres en argent et mille livres pour acheter des ornements d'église que l'on voit encore aujourd'hui. C'est un très riche ornement de velours, couleur de feu, étoffé d'un passement d'or et d'argent, le tout bien considérable. Ces dames reçurent en outre, de la vaisselle d'argenterie pour leur église.

Voilà la donation que ladite demoiselle a faite au monastère des dames Ursulines, qui la reconnaissent pour une de leurs bienfaitrices et font célébrer, dans leur église, seulement chaque mois de l'année, à perpétuité, une messe pour le repos de son âme.

Remarquez bien, à cette occasion, que demoiselle Corbin a donné en pur don aux dames religieuses, la somme de onze mille livres et plus en argent, et autres meubles, comme le prouvent les comptes écrits. Cette somme produirait aujourd'hui cinq cent cinquante livres de rente ; au décès de la donatrice, elle valait bien davantage.

En exécution du legs, on fait célébrer seulement, tous les ans, dans leur monastère, douze messes pour la défunte. Il faut avouer que les prières des religieuses sont bien chères, pour cinq cent cinquante livres de rente, douze messes par an ! pour avoir bien voulu se dépouiller de tout ce qu'elle avait de riche et de précieux, et le distribuer si libéralement aux dames Ursulines de Falaise !

Demoiselle Corbin, pour la grande amitié qu'elle portait à ses parents, voyant la mort approcher, fit assembler en toute diligence, au son de la cloche, toutes les dames Ursulines, et les supplia de bien vouloir prendre en sa

place une de ses parentes, après son décès, pour être religieuse gratuitement.

Voyant le grand bien qu'elle donnait, tant à leur église qu'à leur communauté, pour en jouir à perpétuité, les religieuses, avec joie et promptitude, firent aussitôt un vœu solennel en présence de ladite demoiselle, lui promettant d'exécuter fidèlement en conscience et devant Dieu, de point en point, ses ordres en reconnaissance de ses bienfaits, ne pouvant jamais oublier ladite demoiselle Corbin, ni tous ses parents dans leurs prières.

Un long espace de temps s'étant écoulé sans qu'il se rencontrât aucune fille de la parenté, qui se présentât pour remplir la place laissée par demoiselle Corbin, suivant ses pieuses intentions et sa dernière volonté, les dites dames cherchèrent un autre expédient et s'avisèrent d'un commun accord de présenter requête sur ce sujet à messire Jacques Camus, pour lors Évêque de Séez et supérieur dudit monastère. Le prélat, après avoir mûrement examiné l'affaire en question, déchargea les religieuses à pur et à plein de leur dit vœu.

Incontinent après, un certain normand, parent de demoiselle Corbin, ayant appris tout ce qui s'était passé chez les dames religieuses, s'en alla trouver personnellement Monsieur l'Évêque de Séez qu'il avait l'avantage de connaître particulièrement. D'abord qu'il fut arrivé, après avoir présenté ses respects au sieur Évêque, il lui exposa en peu de paroles le sujet de son voyage, comme étant beaucoup intéressé dans l'affaire dont il s'agissait, puisqu'il espérait mettre religieuse, gratuitement, une de ses filles, en profitant de l'occasion.

Voici la reponse formelle que fit Monsieur l'Évêque à ce normand : Monsieur, mon ami, je suis bien fâché que vous ayez tant différé votre voyage, je vous aurais rendu bonne justice, suivant votre désir ; mais comme j'ai relevé les dames Ursulines de la ville de Falaise de leur vœu, dont il

est question, depuis peu de jours, cela fait que je ne puis plus vous rendre aucun service, à mon grand regret. Il n'y a plus rien à faire présentement, tenez-vous en repos et me croyez.

On peut conjecturer facilement, suivant l'histoire véritable ci-dessus exposée, que maître Gilles de Bordeloy, prêtre, sieur de la Girardière, avait fait transporter exprès la demoiselle Corbin hors de la province du Maine, et séquestrer loin d'ici, pour en ôter la connaissance à toute la parenté, et par suite, l'on a perdu une place de mille écus, pour une religieuse de la famille de la demoiselle de Songé.

Depuis l'an 1656, ou environ, dans la foire royale de Guibray (1) où les orfèvres du royaume se rencontrent ordinairement, sans parler des étrangers, pour trafiquer entre eux, en particulier de tout ce qui peut se rencontrer de plus curieux et de plus riche. Il faut avouer que c'est souvent la rareté qui donne le prix et la valeur à toutes choses. En ce temps-là, on exposa en vente un collier de perles très fines, au nombre de trente-deux, de la grosseur de gros pois chaux, mais si bien proportionnées, et si égales en grosseur, en rondeur, en poids et en beauté, que pas une seule ne différait de l'autre. Il semblait à les voir que la nature avait pris un singulier plaisir à les former, tant elles étaient semblables.

Ce collier de trente-deux perles fut estimé à trente-deux mille livres par les orfèvres, qui déclarèrent tous, unanime-

(1) Guibray, faubourg de Falaise, Calvados, est renommé pour sa foire qui dure quinze jours, à partir du 11 août de chaque année. En 1708, il fut apporté pour 3,602,204 livres de marchandises, il en fut vendu pour 2,971,295 livres. En 1781, il fut apporté pour 11,773,200 livres, il en fut vendu pour 4,936,700 livres. [illegible]

1658. — [illegible]

ment, qu'ils n'avaient jamais vu un collier de perles si rares. C'était un vrai charme de beauté pour quiconque voulait les regarder. Ces perles appartenaient à une maison, la plus noble et la plus puissante du duché de Bretagne.

Suivant l'exposé tracé ci-dessus, avec la plus grande fidélité, je vous laisse à penser combien pouvaient être estimées les perles fines, ci-après dénommées que la demoiselle de Sougé a laissées à tous ses héritiers, à proportion de celles qui avaient été appréciées à Guibray par un si grand nombre d'orfèvres. Qu'y a-t-il de plus nécessaire que de savoir, au vrai, ce que ces choses valent ?

Il est bon de faire remarquer que ladite demoiselle a laissé après son décès un précieux filet de perles, qui se compose de colliers de perles fines, au nombre de soixante aunes d'une valeur inappréciable. Mentionnons aussi son argenterie, quantité de bagues, de chaînes d'or, de pendants d'oreilles, toutes de pierreries précieuses et rares, enchâssées en or, comme diamants fins, rubis, émeraudes, qu'on appelle ordinairement joyaux de femme. Est-il possible de passer sous silence les autres richesses d'une valeur inestimable qui n'ont jamais été mises en lumière dans la succession de ladite demoiselle Corbin ? Pourtant, elles ont été séparées, en secret, entre deux familles particulières ci-après dénommées, sans parler de l'or et de l'argent, tant cassés que monnayés, le tout également pesé à la balance.

Ces familles étaient d'intelligence et de concert entre elles : chaque membre prenait joyeusement son bassin plein alternativement. Voilà comme ils partageaient également entre eux le butin sans précompter la somme tant il y en avait, pour expédier plus promptement, et pour cacher entre eux, par un consentement secret, lesdites espèces d'or et d'argent, aux autres copartageants.

Voilà comme on s'est emparé du bien des autres héritiers,

par des moyens injustes et illicites ; ce qui est notoire pour toute la parenté.

Demoiselle Marguerite Corbin, vivante dame de Soügé, a laissé à tous ses parents et héritiers à partager trente mille livres de rente en fonds. Elles ont été très mal séparées entre la plupart de ceux qui n'avaient aucune connaissance des biens et des ressources de ladite demoiselle, sans pour lors qu'il y ait jamais eu aucun différend, ni aucune assignation intervenue entre eux, pour une si riche succession. Ce qui est très rare et le plus étonnant dans pareille occurrence. On a remarqué que la maison seigneuriale de demoiselle Marguerite Corbin était si garnie de tant de bons et précieux meubles, et ses fermes si fournies de toutes sortes d'ustensiles, de bestiaux, grains et meubles, que l'on n'a pu en expliquer la valeur.

A ce sujet, on peut dire, sans hésiter, que d'un temps presque immémorial, l'on ne verra une succession pareille à celle de demoiselle Corbin, pour tous les grands biens qu'elle a laissés ; elle avait même en réserve, de son vivant, un poinçon d'or et d'argent.

P. MOULARD.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE DU MAINE

ANNÉE 1885

ABRAHAM (Tancrède). — Un Talisman de Catherine de Médicis trouvé à Laval. Laval, L. Moreau, in-8. Tiré à 100 exemplaires. — Extrait des *Procès-verbaux et documents de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. III.

ABRÉGÉ de la vie de Sœur Marie-Colombe Coxe, de la Visitation Sainte-Marie du Mans. Le Mans, A. Leguicheux, 1 vol. in-4.

ADRESSE aux électeurs de la Mayenne. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

ADRESSE électorale aux ouvriers de Renazé. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

AGRICULTEURS ! devant les urnes ! Laval, Jamin, in-4.

ALMANACH-ANNUAIRE de la Sarthe pour l'année 1885, 11e année. Le Mans, Albert Drouin, 1 vol. in-32.

ALMANACH (Petit) de la Sarthe pour 1885. Le Mans, Beauvais, in-32.

ALMANACH de la Sarthe et de l'Ouest pour l'année 1885, contenant le calendrier, foires et marchés de douze départements, assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Beauvais, 1 vol. in-32.

ALMANACH des magasins de l'entrepôt des fabriques (J. Péan) pour l'année 1885. Le Mans, A. Drouin, 96 p. in-32.

ALMANACH du Maine, 1885, 10e année. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-32.

ALMANACH du Maine et de l'Anjou, agricole, horticole et commercial. Année 1885. Château-Gontier, Leclerc, 1 vol. in-16.

ALMANACH du Petit Bonhomme Manceau, 1885, 1re année. Le Mans, bureau, rue Dubignon, 1, 1 vol. in-32.

ALMANACH historique et patriotique du département de la Sarthe, pour l'année 1885. Le Mans, Calais (Paris, imp. Goupy et Jourdan ; Le Mans, Leguicheux - Gallienne), 144-72 p. in-24, avec fig. et carte.

ALMANACH Manceau (le Grand), pour l'année 1885, contenant les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, la liste des maires, adjoints et curés du département de la Sarthe, etc., etc., plus des éphémérides historiques, nécrologies bibliographiques et anecdotes amusantes, 20e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 224 p. in-32.

ALMANACH Manceau journalier pour l'année 1885, contenant les foires et marchés de cinq départements, les assemblées de la Sarthe, etc., etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-32.

ALMANACH SARTHOIS, 1885, contenant des faits historiques spéciaux au Maine, les marchés, assemblées et foires de la Sarthe et départements limitrophes, une statistique administrative, des notices biographiques, recettes utiles, histoires amusantes, etc., etc., 17e année. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 192 p. in-32.

ALOUIS (Victor). — Les Goesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé. Première partie, de 1370 à 1508. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1884, 1 vol. gr. in-8, VI-334 p. Tiré à 100 exemplaires.

AMI (L') des Familles, almanach de la Mayenne, publié par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Laval, année 1885. Laval, Chailland, 192 p. petit in-16.

ANGOT (l'abbé). — Monographie paroissiale de Saint-Pierre de Senonnes, diocèse de Laval. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, IV-51 p. in-8. Tiré à 100 exemplaires et extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

— Monographie paroissiale de Saint-Pierre de M[illegible], diocèse

de Laval, d'après les notes de M. le chanoine Guiller. Textes inédits : Fondations du XVe siècle (1412-1444) ; Généalogie de Cervon ; Comptes de la châtellenie de Meslay (1435-1436). Mayenne, Deremne (C. Lebas, successeur), 136 p. in-8.

— Les Bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval (1621-1795). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, IV-74 p. in-8. — Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

ANNUAIRE administratif et commercial de la Mayenne. 4e série, 15e année (1885). Laval, Moreau, 1 vol. in-12, 442 p.

ANNUAIRE de la Sarthe pour 1885. Partie administrative, complétée par l'Indicateur des Adresses. Au Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. petit in-18, XVIII-502 et 108 p., plus 16 p. de table et 76 d'annonces.

ANNUAIRE de l'association des anciens élèves du Collège et du Lycée de Laval, 1885. Laval, Moreau, 1 vol., in-8.

ANTIENNES et Répons de l'office de Noël, *selon le rite monastique*, avec un ton propre pour les leçons du premier nocturne. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 fascicule in-8,

ARMÉE (la deuxième) de la Loire aux environs du Mans. Le Mans, Beauvais, in-8.

ASSASSIN (Un) de quinze ans. Laval, Moreau, in-12.

ASSOCIATION AMICALE des anciens élèves du Lycée du Mans. Rapport et compte-rendu. Le Mans, Ed. Monnoyer, 40 p. in-8.

ASSOCIATION AMICALE de l'Institution libre de Mamers. Rapport et compte-rendu. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8.

ASSOCIATION catholique de Saint-François de Sales pour la défense et la conservation de la foi. Diocèse du Mans : 1° Historique de l'Œuvre ; 2° Compte-rendu (1883). Le Mans, Leguicheux et Cie, 1884, 12 p. in-8.

— Id. Compte-Rendu. Le Mans, Leguicheux et Cie, 20 p. in-8.

ASSOCIATION des anciens élèves de l'Ecole mutuelle du Mans. Situation financière de l'Association pendant sa

16e année d'existence (Exercice 1884-1885). Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 p. in-4.

— Id. Circulaire relative au renouvellement du Bureau et de la Commission. Le Mans, Ed. Monnoyer, 25 juin, 2 p. in-8.

Association des médecins de la Sarthe. 6e bulletin (1884-1885). Le Mans, Albert Drouin, 32 p. in-8.

Association libre des agriculteurs de la Mayenne. 15e bulletin. Compte-rendu des séances du 15 novembre 1884 et du 24 janvier 1885. Laval, Camille Bonnin, 31 p. in-8.

Association médicale de la Sarthe, 42e année. Allocution du docteur Lejeune, président, et Rapport du docteur Bourdy, secrétaire. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8.

Auguy. — Observations sur le transfèrement de l'Hôpital du Mans, présentées au Conseil général de la Sarthe. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8. Tiré à 50 exemplaires.

Baïf (Jean-Antoine de). — Euvres en rimes de Jean-Antoine de Baïf, secrétaire de la chambre du roy. Avec une notice biographique et des notes par Ch. Marty-Laveaux. Paris, Lemerre, 2 vol. petit in-8, VIII-423 et 481 p.

Bardy (H.). — Le comte de La Suze et la seigneurie de Belfort de 1636 à 1654. Saint-Dié, imp. Humbert, 40 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société philomathique Vosgienne*.

Basserie (colonel). — Drainage hygiénique des locaux à sol ou pavé horizontal, etc. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

— De l'Origine, de l'effet et de l'avenir du drainage hygiénique des écuries et des étables à sol ou pavé horizontal. Mémoire présenté à la Commission permanente de la [illegible] de production chevaline. Paris, Société de typographie, IV-19 p. in-8. — Extrait du *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*.

Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour d'appel de Paris. — Notice sur les baillis d'Anjou et du Maine, à la fin du XIIIe siècle et sur leurs familles [illegible]. Orléans, [illegible], 24 p. in-8. — Extrait du compte-rendu de l'*Académie des sciences morales et politiques* (Institut de France), par M. Ch. Vergé.

Bonhommet (Victor). — Une Voix mancelle à l'inauguration du monument de l'armée de la Loire. Le Mans, A. Drouin, 8 p. in-4.

Boudhors (C.), professeur de rhétorique. — Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du Lycée du Mans, le 3 août 1885. Le Mans, Ed. Monnoyer, 15 p. in-8, tiré à 50 exempl.

Broc (vicomte Hervé de). — Quarts d'heure poétiques. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-18, tiré à 200 exempl.

Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de La Flèche, année 1885. La Flèche, Besnier-Jourdain, 1 vol. in-8, tiré à 100 exempl.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe, année 1885. Le Mans, Ed. Monnoyer, 96 p. in-8, plus 24 p. du *Bulletin* de la Commission météorologique de la Sarthe.

Bulletin de la Société philotechnique du Maine. 4e année. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8.

Bulletin du comice agricole de Château-Gontier. Château-Gontier, Leclerc, in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire pour le département de la Mayenne, année 1885. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

Bulletin officiel de l'instruction primaire pour le département de la Sarthe, année 1885. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8.

Caillaux. — Circulaire du Comité départemental de la société française de secours aux blessés militaires. Le Mans, Chenu, in-8.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse de Laval. Compte-rendu de l'année 1884. Laval, Chailland, in-8.

Caisse des retraites ecclésiastiques du diocèse du Mans. Compte-rendu de l'année 1884. Le Mans, Ed. Monnoyer, 36 p. in-8.

Calendrier du diocèse du Mans suivant l'Ordo, à l'usage des fidèles, 29e année. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-32.

Calendrier liturgique du diocèse de Laval pendant l'année 1885. Laval, Chailland, 32 p. in-32.

Candidats (les) républicains ; ce qu'ils disent et ce qu'ils font. Laval, Chailland, in-4.

Cercle des instituteurs de la Sarthe. — Statuts. Le Mans, E. Lebrault, 19 p. in-8.

— Ibid. Bulletin. Le Mans, E. Lebrault, 110 p. in-8.

Chaignon (R.-P.), S.-J. — Méditations religieuses, ou la Perfection de l'état religieux, fruit de la parfaite oraison. 11e édition, revue et augmentée, t. III, IV et V. Paris, Blériot et Gautier, 3 vol. in-12.

Chambois (l'abbé Emile). — Table des noms de personnes et de lieux contenus dans les deux volumes des Recherches sur Changé-lès-Laval, par l'abbé Guiller, dressée par l'abbé Em. Chambois. Laval, Chailland, IV-90 p. in-8 à deux col.

Champagné (marquis de). — Élections au conseil général de la Mayenne, canton de Craon. Profession de foi du marquis de Champagné. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

— Circulaire aux électeurs du canton de Craon. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

Chanson électorale du père Jérôme. Laval, Moreau, in-8.

Chanzy (le général) et programme des fêtes du Mans du 16 août 1885. Le Mans, Beauvais, 2 p. in-4.

— Ode à Chanzy, dédiée à la 2e armée de la Loire, par A. C. Le Mans, E. Lebrault, 1 p. in-4 imp. en rouge, avec encadrements de dessins noirs.

Chardon (Henri). — La Vie de Tahureau ; documents inédits sur sa famille, son mariage et l'Admirée. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 76 p. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine* et tiré à 135 exempl.

Chouippe (Dr). — Réponse du docteur Chouippe à M. Fleury, maire et pharmacien de Vibraye. Le Mans, Blanchet, 32 p. in-8.

Commission historique et archéologique du département de la Mayenne. Procès-verbaux et documents. t. III, 1882-1883. Laval, Léon Moreau, 1 vol. in-8, 376 p., avec grav. et vign. dans le texte.

Compte rendu de l'assemblée des catholiques tenue au Mans en 1885. Rapport sur les œuvres du comité depuis la der-

nière assemblée générale. Le Mans, Leguicheux et Cie, 12 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour l'œuvre de la Propagation de la foi dans le diocèse du Mans, année 1884. Le Mans, Leguicheux et Cie, 16 p. in-8.

COMPTE-RENDU des recettes et dépenses faites pour les œuvres de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François-de-Sales dans le diocèse de Laval. Exercice 1884. Laval, Chailland, 20 p. in-8.

COMPTE-RENDU des travaux de la Chambre de commerce du Mans, année 1884. Le Mans, E. Lebrault, in-8.

COMPTOIR d'escompte de la Sarthe. Assemblée générale des actionnaires et compte-rendu des opérations présenté en mars 1885. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

CONCOURS départemental d'animaux reproducteurs, année 1885. Catalogue des animaux exposés. Le Mans, Edmond Monnoyer, 20 p. in-8.

— Ibid. Liste des prix. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. gr. in-8.

CONSEIL d'arrondissement de Saint-Calais, session ordinaire de 1885, 1re partie. Rapport présenté par le sous-préfet. Saint-Calais, Peltier, 24 p. in-8, tiré à 150 exempl.

CONSEIL général du département de la Mayenne, année 1885. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Laval, L. Moreau, 2 vol. in-8.

CONSEIL général du département de la Sarthe. Session extraordinaire de février 1885. Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Albert Drouin, 71 p. gr. in-8.

— Proposition pour la réduction du tarif des prestations. Le Mans, A. Drouin, 16 p. in-8.

— Ibid. Deuxième session ordinaire de 1885. — Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Le Mans, Albert Drouin, 1 vol. gr. in-8, 784 p., avec tableaux.

COSNARD (Charles). — Tables générales des vingt premiers volumes de l'Année Dominicaine, 1859-1881. — Tables des matières ; tables nécrologiques ; tables bibliographiques. Paris, (Solesmes, imp. P. Vannier), IV-86 p. in-8.

Coutris (l'abbé) et l'abbé Albin, vicaires capitulaires. — Mandement de MM. les vicaires capitulaires, administrateurs du diocèse du Mans, le siège vacant, pour annoncer le carême 1885. Le Mans, Ed. Monnoyer, 11 p. in-4. (nº 4).

— Mandement pour annoncer la prise de possession de l'évêché du Mans par Sa Grandeur Monseigneur G.-M.-Joseph Labouré, et la cérémonie de son intronisation. Le Mans, Ed. Monnoyer, 7 p. in-4. (nº 5).

Crise agricole (la). — Château-Gontier, Sinoir, in-4.

Delisle (Léopold). — Les collections de Bastard d'Estang à la bibliothèque nationale. Catalogue analytique. (Chartes, sceaux, peintures et ornements des manuscrits, recueils divers). Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur, 1 vol. gr. in-8, XXII-338 p.

Denais (J.). — Armorial général de l'Anjou, tome III et dernier. Angers, Germain et Grassin, 1 vol. in-8, XXXVI-454 p.

Deshayes-Dubuisson (Mme A.). — Éloge historique de Christophe Colomb; discours en prose, in-8º.

Désigné (A.). — Éloge de Pierre Belon. Le Mans, Beauvais, 16 p. in-8, tiré à 100 exempl.

Destriché. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de la libre pensée de Château-du-Loir. Le Mans, A. Drouin, 33 p. in-4.

Drouard (Clément). — Statuts et règlement de la Société de secours mutuels de Cérans-Foulletourte. Le Mans, Ed. Monnoyer, 20 p. in-8, tiré à 200 exempl.

Élections au Conseil général de la Mayenne, canton de Craon. Circulaire aux électeurs. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

Élections législatives. — Profession de foi des candidats conservateurs aux élections du 4 octobre 1885. Laval, Jamin, in-4.

— Ibid. Circulaire aux électeurs. Laval, Chailland, in-4.

— Ibid. Où mène la république? Circulaire aux électeurs. Laval, Chailland, in-4.

— Ibid. Électeurs de la Mayenne! Circulaire électorale. Laval, Chailland, in-4.

Élections législatives. — Profession de foi des candidats conservateurs républicains. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

— Ibid. Circulaire aux électeurs. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

— Ibid. Un dernier mot aux électeurs. Château-Gontier, Leclerc, in-4.

Élections municipales d'Évron. — Circulaire aux électeurs. Laval, L. Moreau, in-4.

Ernout. — Ce que les Manceaux doivent penser en présence de la statue du général Chanzy, poésie. Le Mans, Drouin, 8 p. in-4.

Esnault (l'abbé Gustave). — Michel Chamillart, contrôleur-général des finances et secrétaire d'État de la guerre (1699-1709). Correspondance et papiers inédits recueillis et publiés par l'abbé G. Esnault. Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 vol. in-8, VIII-416 et IV-352 p.

Farcy (Paul de). — Note sur la sépulture mérovingienne d'Argentré. Laval, L. Moreau, in-8. Extrait des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. III.

— Sceaux du chartrier de Goué aux archives de la Mayenne. Laval, Moreau, in-8.

Faucon (A.). — Notes archéologiques sur Saint-Denis-de-Gastines (Mayenne). — Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8, avec 1 plan et photogr. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, tiré à 50 exempl.

Fête (la) du dimanche 15 mars 1885 à l'institution Fouqué, au Mans. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 12 p. in-8.

Fleury (Gabriel). — L'Église Saint-Nicolas de Mamers. Mamers, Fleury et Dangin, 47 p. in-8, avec planches et vignettes. Extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

Foudras (comte de). — Une page d'histoire. Les Francs-Tireurs de la Sarthe, journal d'un commandant. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1 vol. in-18 j., VIII-305 p.

Foulon (Mgr). — Mgr Victor Postel, sa vie, ses œuvres. Paris, Josse, 1 vol. in-12.

Frain (E.). — Le Tiers-État au Petit Maine et paroisses environnantes, avec listes et documents inédits. Vitré, Lécuyer frères, 110 p. petit in-8.

Froger (l'abbé Louis). — Philbert de Vanssay, notice biographique. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 22 p. in-8. Tiré à 50 exempl. et extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine.*

Gadbin (René). — Notice biographique sur M. l'abbé Pierre Bréhéret, chanoine honoraire du Mans, curé de Saint-Rémy de Château-Gontier, décédé le 10 novembre 1842. Laval, Chailland, 19 p. gr. in-8. Extrait de la *Semaine religieuse,* de Laval.

Garde à vous..! Circulaire publiée par un groupe d'électeurs de la Mayenne. Laval, Moreau, in-4.

Manifeste aux électeurs, par les mêmes. Laval, Moreau, in-4.

Garnier (Léon). — Conférence sur la situation économique et politique, tenue au Grand-Lucé, le 7 février 1885. Saint-Calais, Th. Peltier, affiche in-fol., tirée à 50 exempl.

Gautier (Dr Jules). — Chiromancie : chirognomonie, ou l'art de lire dans la main. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-18.

Gentil (Ambroise). — Liste des plantes rares ou peu communes de la Sarthe. Le Mans, Ed. Monnoyer, p. in-8. Extr. du *Bulletin de la Société d'agricul., sciences et arts de la Sarthe.*

Gillet (l'abbé). — Camille LeTellier de Louvois, bibliothécaire du roi, chanoine de Notre-Dame de Reims, vicaire-général de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1675-1718). Paris, Hachette et Cie, 1884, 1 vol. in-8, IV-381 p., avec portrait.

Guéranger (Dom Prosper). — Sainte Cécile et la société romaine. Nouvelle édit. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-8.

— L'Année liturgique. Supplément aux premiers volumes. Paris, Oudin, 69 p. in-18.

GUÉRANGER (Dom Prosper). — L'Année liturgique. Deuxième vol. de la continuation : Le Temps après la Pentecôte, t. I et II. Paris, Oudin, 2 v. in-12, VI-584 p.

— L'Anno liturgico. L'Awento; vol. I. Torino, tip. P. Marietti, 1 vol. in-16, 541 p.

— Explication des prières et des cérémonies de la messe, d'après des notes recueillies aux conférences de Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, 2e édition. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-16, avec l'Ordinaire de la messe.

— Notions sur la vie religieuse et monastique. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol in-16, papier chiné.

— Règle de Saint Benoît, traduite par Dom Guéranger. Petite édition de poche. 2e édition. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-32, pap. chiné.

— L'Église ou la Société de la louange divine, 3e édition. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-18.

HÉRY (Paul). — Rapport lu à l'audience solennelle du Conseil des Prud'hommes du Mans, le 29 novembre 1885 (au sujet des prix des vertus ouvrières). Le Mans, Ernest Lebrault, 15 p. in-8.

HIRON (l'abbé Donatien). Discours prononcé à la distribution des prix de l'institution Notre-Dame à Saint-Calais. Saint-Calais, Th. Peltier, 63 p. in-8.

HUBLIN (Léon). — La Salle de la Société philarmonique du Mans, de 1869 à 1884. Le Mans, A Drouin, 4 p. in-8.

— Notice sur le Théâtre et sur les anciennes salles de spectacle du Mans. Le Mans, Pellechat (imp. A. Drouin), 64 p. in-8, accomp. d'une photogravure montrant la disposition des places dans la salle actuelle.

— Le Vieux Mans illustré. Histoire étymologique de ses rues et recherches sur ses antiquités, monuments et maisons remarquables. — La rue Saint-Pavin-la-Cité, quartier de la Grande-Rue. Le Mans, Ernest Lebrault, 4 p. gr. in-8, avec 1 planche grav. et vignette dans le texte. Tiré à 100 exempl.

HYMNAIRE noté (Hymni de tempore et de Sanctis in textu antiquo et novo). Avec le texte ancien et le texte nou-

veau, contenant en outre les hymnes propres de la Congrégation bénédictine de France, et celles des principaux offices du Supplément au Bréviaire romain. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-8, papier chiné.

Joubert (André). — Documents sur l'histoire de Craon : 1° Discours de ce qui s'est passé au pays de Bretagne, le Maine et Anjou ; 2° Lettre d'un gentilhomme sur la bataille de Craon. Laval, L. Moreau, 1883, broch. in-8. Réimpr. faite à petit nombre de ces deux pièces rares.

— René de la Rouvraye, sieur de Bressault, 1570-1571. Appendice. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 7 p. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*, tiré à 100 exempl.

— Ibid, 2e tirage.

— La Châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs, d'après les documents inédits (1052-1789). Angers, Germain et G. Grassin, IV-83 p. in-8, avec 2 héliogravures. Extrait de la *Revue de l'Anjou*.

— Un Mignon de la cour de Henri III : Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou. Angers, Germain et G. Grassin, 1 vol. in-8, VIII-280 p., orné de 3 eaux-fortes de Pierre Vidal.

— Le Collége de Requeil, d'après des documents inédits (1676-1793). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 14 p. gr. in-8. Extr. de la *Revue historique et archéologique du Maine*.

— Histoire de Saint-Denis-d'Anjou (Xe-XVIIIe siècle). Première partie. Laval, L. Moreau, 88 p. gr. in-8, avec 7 pl. gr. Tiré à 100 exempl. dont 10 sur papier de Hollande. Extr. des *Procès-verbaux et documents de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. III.

— La Démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier, d'après les documents inédits (1592-1657). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, IV-35 p. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*, tiré à 100 exempl.

— Un Mariage seigneurial sous Louis XV (1737). Angers, Germain et Grassin, p. in-8. Extr. de la *Revue de l'Ouest*, n° de mai 1885.

La Beauluère. — Notice historique sur la commune d'Entrammes. Le prieuré de Saint-Martin de Laval. Recherches sur les corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789. Laval, Chailland, 1 vol. in-8, XVI-296 p.

La Blanchère (Henri Moullin de). — Les Animaux racontés par eux-mêmes : Mémoires d'une ménagerie ; aventures d'une fourmi rouge. Paris, Ch. Delagrave, 1 vol. in-8, 302 p., avec grav.

— Les Amis des plantes et leurs ennemis. Paris, Delagrave, 1 vol. in-8, 230 p., orné de 127 fig.

— Plantes et animaux ; récits familiers d'histoire naturelle. Paris, Delagrave, 1 vol. in-18 j., VIII-314 p., avec grav.

— Choses et autres ; causeries de l'oncle Tobie. Paris, Delagrave, 119 p. in-8, avec grav.

— Récits de pêche et de voyage. Paris, Delagrave, 1 vol. in-8, 239 p., illustré par de Bar et Lix.

Labouré (Mgr G.-M.-Joseph), évêque du Mans. — Lettre pastorale à l'occasion de son arrivée dans son diocèse. Arras, imp. de la Société du Pas-de-Calais, 31 mai 1885, 18 p. in-4 (n° 1).

— Règlement sur les sonneries des cloches, arrêté entre le préfet de la Sarthe et Mgr l'évêque du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 7 p. in-4 (n° 2).

— Lettre circulaire donnant communication au clergé et aux fidèles de son diocèse du décret pontifical *Inter plurimos*. Le Mans, Ed. Monnoyer, 6 p. in-4 (n° 3).

— Lettre au clergé de son diocèse pour le rétablissement des conférences ecclésiastiques. Le Mans, Ed. Monnoyer, 14 p. in-4 (n° 4).

La Sicotière (Léon de). — Les Soumissions dans l'Ouest. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 42 p. in-8. Tiré à 150 exempl. et extrait de la *Revue historique et archéol. du Maine*.

Launay. — Rapports à la Société des agriculteurs de la Sarthe des commissions du concours d'enseignement agricole et du concours d'exploitations rurales, année 1885. Le Mans, Ed. Monnoyer, 16 p. in-8.

La Valette (A. de). — Société d'organisation du Crédit agricole en France. Adresse à MM. les sénateurs, députés, conseillers généraux, présidents et membres des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles du département de la Sarthe, par A. de La Valette, président de la commission. Paris, E. Grandremy, 6 p. in-4.

Lebert (Arthur), président de la Chambre de commerce. — Rapport présenté à la Chambre de commerce du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 16 p. in-8, tiré à 200 exempl.

— Loi sur les Sociétés en action. Rapport présenté à la Chambre de commerce du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-8.

Leblanc (Edmond). — Villaines-la-Juhel et la fondation de son collège en 1656. Mayenne, Poirier-Béalu (Laval, imp. L. Moreau), 37 p. in-8. Extr. des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. III.

Le Breton (P.). — Le Vagabondage et la mendicité dans les campagnes. Discours prononcé à l'assemblée générale des agriculteurs de France, le 13 février 1885. Paris, imp. de la Société de typographie, 8 p. gr. in-8.

Ledru (l'abbé Ambroise). — Mort de François Pelé, sieur de Landebry, 1593. Angers, Germain et G. Grassin, 8 p. in-8. Extr. de la *Revue de l'Anjou*.

— Damiens dans le Maine. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 14 p. gr. in-8. Extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*, tiré à 50 exempl.

— Un Paroissien de la Selle-Craonnaise (Antoine Le Moyne). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 12 p. in-8, tiré à 50 exempl. et extr. de la *Revue hist. et archéol. du Maine*.

Le Fizelier (Jules) et P. de Farcy. — Essai sur les sépultures mérovingiennes et les objets de la même époque dans le département de la Mayenne. Notes rassemblées par M. J. Le Fizelier, coordonnées et mises à jour, par M. E. Moreau, suivies de la description de la sépulture d'Argentré, par M. P. de Farcy. Laval, L. Moreau, 46 p. in-8, avec 2 planches et vignettes dans le texte. Extr. des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. III.

Legeay (F.). — Les Archives de la Sarthe. Le Couvent des Jacobins du Mans. Le Mans, Leguicheux et Cie, 15 p. in-8. Tiré à 25 exempl.

— Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans le département de la Sarthe, t. Ier. Le Mans, Leguicheux et Cie, 1 vol. in 16, XII-575 p. Tiré à 50 exempl. Extrait en partie du *Petit Courrier Manceau*.

— Recherches historiques sur Chemiré-le-Gaudin. Le Mans, Ed. Monnoyer, 53 p. in-8. Tiré à 50 exempl. et extr. du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

Le Hardy du Marais (Mgr). — Lettres pastorales et Mandement de Mgr l'évêque de Laval au clergé et aux fidèles de son diocèse. Laval, Chailland, 3 broch. in-4 (nos 68 à 71).

— Conférences ecclésiastiques (six), années 1884-1885. Laval, Chailland, 6 broch. in-8.

— Programme des conférences ecclésiastiques. Laval, Chailland, in-8.

Lelièvre (Alexis). — Le Grrrand Festin !!! Chanson en 21 couplets (contre le banquet du 16 août 1885). Le Mans, A. Drouin, 1 p. gr. in-fol.

Léopold de Chérancé (R.-P.) — Saint François d'Assise. I. Vie de saint François, par le R. P. Léopold de Chérancé. II. Saint François après sa mort : 1o L'Ordre de Saint-François, par le R. P. Henri de Grèzes ; 2o Les fils de saint François, par le R. P. Hubald de Chanday ; 3o Saint François dans l'Art, par M. ***. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1 vol. gr. in-4, XVI-438 p., avec 35 pl. hors texte et 200 gravures.

— Vida de san Francisco de Asis, traduction en castillan de l'ouvrage du P. de Chérancé, par le P. Joachim de Slevaneras, de l'ordre des Capucins. Madrid, Pardiguero, 1 vol. in-8, 500 p.

— Der heilige Franciscus v. Assisi (1182-1226). Autoris. Uebersetzg. aus dem Franz. Von e. Priester der rheinisch-westfäl. Provinz d. Capuziner-Ordens. Mit 1 Photograv. u. 8 Holzschn. Einsiedeln, Benziger, 379 p. in-8.

Lettre de MM. les vicaires généraux au clergé du diocèse de Laval. Laval, Chailland, in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée à Laval, au Grand-Séminaire, en 1885. Laval, Chailland, in-4.

Liste des prêtres qui ont assisté à la retraite ecclésiastique donnée au Grand-Séminaire du Mans et prêchée par le R. P. Le Doré, supérieur des Eudistes, du 27 juillet au 1er août 1885. Le Mans, Ed. Monnoyer, 8 p. in-4.

Livet (Auguste). — La Chanzyenne, chanson en 7 couplets, paroles d'Auguste Livet. Le Mans, imp. Massiette, 1 p. in-8.

— Souvenir d'un Moineau, chanson. Le Mans, Massiette, in-4.

Loge Maçonnique. — Les Amis du Progrès. Règlement particulier. Le Mans, E. Lebrault, 8 p. in-8.

Martonne (A. de). — Généalogie des seigneurs de Château-Gontier. Laval, L. Moreau, 31 p. in-8. Extr. des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. III.

— Rapport sur les archives du département de la Mayenne, présenté au Conseil général, session d'août 1885. Laval, Moreau, in-8.

Mattei, sous-préfet. — Conseil d'arrondissement de Mamers. Session ordinaire de 1885. 1re partie. Rapport présenté par le sous-préfet. Mamers, G. Fleury, 1 vol. in-8, tiré à 80 exempl.

Montesson (vicomte Charles de). — Souvenirs d'ambulance, 1870-1871. Le Mans, Ed. Monnoyer, 1 vol, in-8, tiré à 30 exempl.

Montozon (de). — Memento de Pêche, par un pêcheur. Château-Gontier, Leclerc, in-8.

Moriceau (...), chanoine de Laval. — Vie admirable du B. Robert d'Arbrissel, fondateur des abbayes de la Roë, de Fontevrault, etc. Laval, Chailland, 86 p. in-18.

Moulard (P.). — Recherches historiques sur la baronnie et la paroisse d'Assé-le-Riboul, canton de Fresnay-sur-Sarthe. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. gr. in-8, VIII-519 p.

N[illegible] (de). — Circulaire aux électeurs de l'arrondissement de La Flèche. Le Mans, [illegible]

Noms des députés de la Mayenne qui ont voté la guerre du Tonkin. Laval, Chailland, in-4.

Notice sur diverses religieuses de la Visitation Sainte-Marie du Mans. Le Mans, A. Leguicheux, 64 p. in-4, tiré à 180 exempl.

Notice sur M. Eugène Boudet. Le Mans, Leguicheux et Cie, 12 p. in-8, tiré à 150 exempl.

Notice sur M. l'abbé Moreul, curé doyen du Lude. Le Mans, Leguicheux et Cie, 12 p. in-8. Extrait de la *Semaine du Fidèle.*

Œuvre de la propagation de la foi dans le diocèse du Mans. Compte-rendu des recettes et dépenses faites par l'œuvre pendant l'année 1884. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 16 p. in-8.

Œuvre de la Sainte-Enfance dans le diocèse du Mans. Compte des recettes et dépenses du 1er janvier 1884 au 1er janvier, 1885, présenté par sœur Françoise Cormier. Le Mans, Edmond Monnoyer, 8 p. in-8.

Office noté de la fête de Noël, avec le texte complet des vêpres, des matines et des laudes, conforme au Bréviaire romain. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 fascicule in-8.

Ordo divini officii recitandi missæque celebrandæ in tota diœcesi Valleguidonensi servandus, pro anno 1885. Laval, Chailland, 1 vol. in-12.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi ad usum insignis ecclesiæ Cenomanensis, pro anno 1885. Cenomani, Ed. Monnoyer, 1 vol in-12.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi in ecclesia abbatiali Sancti Petri de Solesmis, pro anno 1885. Cenomani, Ed. Monnoyer, 1 vol. in-12.

Palmarès de la distribution des prix de l'École libre de Notre-Dame de Sainte-Croix. Le Mans, Leguicheux et Cie, 48 p. in-8.

Palmarès de la distribution des prix de l'institution Fouqué, au Mans. Le Mans, Leguicheux et Cie, 20 p. in-8.

Palmarès de la distribution des prix des Religieuses du Sacré-Cœur au Mans. Le Mans, Leguicheux et Cie, 16 p. in-8, tiré à 100 exempl.

Palmarès de la distribution des prix du Lycée de Laval. Laval, Bonnieux, in-8.

Palmarès de la distribution des prix du Lycée du Mans. Le Mans, E. Lebrault, 71 p. in-8.

Paré (Ambroise). — Le Siège de Metz en 1552. Relation extraite de ses œuvres et publiée avec notes par M. Dussieu. Paris, Lecoffre, 29 p. in-8.

Pélerinage (Septième) du diocèse du Mans à Notre-Dame de Lourdes. Le Mans, Leguicheux et Cie, 95 p. in-8.

Perchaux, pharmacien. — Proverbes et Barbier : étude sociale et politique. Le Mans, E. Lebrault, 1 vol. in-4.

Perretti della Rocca (de). — Éloge de Sampiero Corso. Le Mans, E. Lebrault, 20 p. in-8.

— Pour la Patrie : hymne (en musique), dédiée à Chanzy et à l'armée de la Loire 70-71, chantée par l'auteur le jour de l'inauguration de la statue, 16 août 85 ; paroles de Perretti della Rocca, musique de Marcel Legay. Paris, imp. Chaimbaud, 2 p. gr. in-8 grav. par Mlle Vareil.

Piolin (R. P. Dom Paul). — Supplément aux Vies des saints et spécialement aux Petits bollandistes, d'après les documents hagiographiques les plus authentiques et les plus récents. Tome I (du 1er janvier à fin avril). Paris, Blond et Barral, 1 vol. in-8, 701 p.

Pointeau (l'abbé Ch.). — Certificats de l'état religieux de la noblesse du Bas-Maine, en 1577. Doyenné de Laval. Publication annotée par M. l'abbé Pointeau. Laval, L. Moreau, 51 p. in-8. Extr. des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. III.

Prosper (R. P.), capucin. — La Scolastique et les traditions franciscaines. — Saint-Bonaventure. Amiens, Rousseau-Leroy, 98 p. in-8. Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*.

Quentin (l'abbé Aurèle). — Du prétendu parallélisme entre les inscriptions cunéiformes et la Genèse. Première partie : De la création au déluge. Thèse pour le doctorat, présentée à la faculté de théologie de la Sorbonne, le 12 mai 1885. Paris, H. Oudin, 1 vol. in-4.

QUENTIN (l'abbé Aurèle). — Paroissien des lycées et collèges. Paris, H. Oudin, 1 vol. in-32.

QUERUAU-LAMERIE (E.). — La Commission Félix et les suspects du département de la Mayenne. Angers, Germain et Grassin, IV-84 p. gr. in-8. Extrait de la *Revue de l'Anjou.*

— Les Conventionnels du département de la Mayenne (Bissy, Esnue-Lavallée, Grosse-Durocher, Enjubault-la-Roche, Serveau, Plaichard-Choltière, Villard, Lejeune, Destriché). Laval, Moreau, 175 p. in-18.

QUESNAY DE BEAUREPAIRE. — L'Étude Chandoux, par Jules de Glouvet. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1 vol. in-18 jésus, 310 p.

RECUEIL des Actes administratifs de la préfecture de la Mayenne. Laval, L. Moreau, 1 vol. in-8.

RECUEIL des Actes administratifs de la préfecture de la Sarthe. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8.

REMERCIEMENTS des députés conservateurs aux électeurs du département de la Mayenne. Laval, Moreau, in-4.

RENAULT (P.). — Notice géographique et historique sur la commune de Saint-Christophe-en-Champagne. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 1 vol. in-18. Tiré à 100 exempl.

REVUE historique et archéologique du Maine. Tomes XVII et XVIII. Le Mans, Pellechat (Mamers, impr. G. Fleury et A. Dangin), 2 vol. gr. in-8, 376 et 480, p. avec pl. et vign. dans le texte.

REVUE littéraire du Maine, 4e année. Le Mans, A. Drouin, 1 vol. in-8.

ROUSSEL (l'abbé). — Almanach de la France illustrée. Paris-Auteuil, imp. des App. orph., 1 vol. in-18, avec grav.

— Almanach illustré de la première communion et de la persévérance Paris-Auteuil, imp. des App. Orph., 1 vol. in-18, avec grav.

SAINT-MARTIN (Charles). — Rouget le braconnier. Paris, Blériot et Gautier, 1 vol. in-18 jésus, 356 p.

SARTHOIS (le Petit), almanach pour 1885, contenant un calendrier, des notices agricoles et horticoles, les marchés et foires du département de la Sarthe, les foires de l'Orne et

de la Mayenne, une statistique administrative du département et le service des postes et télégraphes. Le Mans, Leguicheux et Cie, 80 p. in-32.

SAVARY (G.). — Étude sur les noms romains dans le pays des Cénomans. Laval, L. Moreau, in-8. Extr. des *Procès-verbaux et documents de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, t. III.

SCARRON (Paul). — Le Roman comique peint par Pater et J. Dumont le Romain, peintres du Roi, réduit d'après les gravures au burin de Surugue, B. Audran, Jeannot, Lepicier, Scotin, par T. de Mare et accompagné de notices explicatives par A. de Montaiglon. Paris, Rouquette, 1884, suite de 17 gravures et 1 portrait in-4.

SCHAUFFLER (Ch.). — Dindonnette-Polka, dédiée à madame Albert Dugué. Le Mans, Leguicheux et Cie, 4 p. in-4, tiré à 110 exempl.

SCHMITT (R. P. Dom), bénédictin de Solesmes. — Méthode pratique de chant grégorien, pour la bonne exécution du plain-chant. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1 vol. in-8 lith., 180 p., avec tableaux et exemples notés.

SÉNART (E.). — Une inscription buddhique du Cambodge. Paris, 1883, 12 p. in-8. Extrait.

— Projet d'annexion à La Ferté-Bernard. Discours de M. Sénart, conseiller général. Le Mans, Chenu, in-12.

SOCIÉTÉ anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. Assemblée générale ordinaire des actionnaires, en avril 1885. Laval, C. Bonnieux, 15 p. in-8.

SOCIÉTÉ d'assurance mutuelle immobilière du Mans contre l'incendie. Rapport de la commission. Le Mans, Edmond Monnoyer, 28 p. in-4, tiré à 130 exempl.

SOCIÉTÉ de Saint-Vincent-de-Paul. — Conférences du Mans. Procès-verbaux des assemblées générales des 20 juillet et 8 décembre 1884. Rapports par MM. le docteur Le Bèle et Pavy. Le Mans, Leguicheux et Cie, 19 p. in-8.

SOCIÉTÉ des arts réunis de la Mayenne. [illegible] exposition de Laval en 1884. Laval, Moreau, in-8.

SOCIÉTÉ des pharmaciens de l'Orne et de la Sarthe. 2e assemblée. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 16 p. in-8.

Société du Matériel agricole de la Sarthe. Procès-verbaux des conférences et compte-rendu des travaux, 32e livraison. Le Mans, Ed. Monnoyer, 53 p. gr. in-8.

Société générale de secours mutuels de la ville du Mans. Compte-rendu de l'exercice 1884. Le Mans, Ed. Monnoyer, 64 p. in-8.

Société nautique de la Sarthe. Projet de statuts. Le Mans, E. Lebrault, 24 p. in-8, tiré à 150 exempl.

Sourches (marquis du Bouchet de). — Mémoires sur le règne de Louis XIV, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc Des Cars, par le comte de Cosnac et Ed. Pontal. Tome IV (janvier 1692 - décembre 1695). Paris, Hachette, 1 vol. in-8, IV-518 p.

Statue (la future) du général Chanzy devant l'opinion publique. Le Mans, A Drouin, in-fol.

Statuts de la Société de secours mutuels des comptables de la ville du Mans. Le Mans, Ed. Monnoyer, 47 p. in-8.

Syndicat agricole de Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe). — Statuts. Le Mans, Leguicheux et Cie, 8 p. in-8.

Syndicat agricole de Viré-en-Champagne (Sarthe). — Statuts. Le Mans, A. Leguicheux et Cie, 18 p. in-18.

Syndicat du commerce de vins et spiritueux en gros dans la Mayenne. Laval. Moreau, in-4.

Thorel. — Palmarès de la distribution des prix du collège de Courdemanche. Le Mans, Ed. Monnoyer, 24 p. in-8.

Tisseron (H.). — Notice historique sur la famille Tabouet, Maine et Berry. Paris, 8 p. in-4, avec blason. Extr. des *Annales historiques, nobiliaires, biographiques et nécrologiques.*

Triger (Robert). — Un Bénédictin de Saint-Vincent du Mans, amateur d'art et collectionneur en 164? (frère Jacques Coignard). Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 22 p. gr. in-8. Extr de la *Revue hist. et archéol. du Maine*, tiré à 100 exempl.

Valframbert (Charles). — Répertoire politique et historique de 1884, contenant une revue politique de l'année, les élections sénatoriales et législatives, le compte-rendu du Sénat et de la Chambre des députés, les lois, décrets,

circulaires et documents divers concernant chaque ministère, une revue des beaux-arts, de la nécrologie, etc., publié sous la direction de M. Charles Valframbert. Paris, Quantin, 1 vol. in-8.

Vélo (le), organe spécial de la légion vélocipédique internationale (rédigé par M. Henri Leguicheux). Le Mans, Ed. Monnoyer, 2 n^os in-8.

Véron-Duverger. — De l'Organisation des travaux publics en Belgique et en Hollande. Paris, Imp. nat., 1 vol. gr. in-4, 431 p.

Visite (une) à Luçon, en 1885. Le Mans, Chenu, in-12.

L. BRIÈRE.

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre dernière livraison, le Conseil de la *Société historique et archéologique du Maine* a admis comme membre associé :

M. l'abbé Chenon, directeur de l'Institution Saint-Paul, à Mamers.

M. LE MARQUIS DE JUIGNÉ.

La *Société historique et archéologique du Maine* doit un tribut de reconnaissance à la mémoire de M. Charles-Léon-Ernest Le Clerc, marquis de Juigné, l'un de ses membres fondateurs, ancien conseiller général, ancien représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, enlevé à l'affection et au respect de tous, le dimanche 6 juin, dans sa soixante-deuxième année.

Ce n'est pas seulement notre compagnie qui a ressenti douloureusement cette perte, c'est toute la contrée de Sablé, c'est toute l'élite de la Société française ; aussi aux funérailles qui eurent lieu à l'église Sainte-Clotilde, sa paroisse, à Paris, une foule profondément sympathique était accourue, et l'on entendait répéter : « jamais on n'a vu une pareille as-

sistance ». Cette manifestation devait se renouveler quelques jours après à Juigné même.

Le lundi, 14, le corps de M. le marquis de Juigné avait été apporté au lieu où il avait exprimé le désir de mourir et où il devait être inhumé, les funérailles ont été célébrées au milieu d'un deuil général. Plus de deux mille personnes étaient présentes ; elles appartenaient à toutes les classes et toutes semblaient avoir perdu un parent ou un ami.

Ces regrets unanimes n'ont rien de surprenant pour tous ceux qui ont connu M. le marquis de Juigné. La dignité et la noblesse de son caractère imposaient le respect à tous, même aux adversaires déclarés des principes qui furent les guides de sa conduite durant tout le cours de sa carrière. A la pratique des vertus chrétiennes il unissait la fidélité aux traditions les plus honorables. A la distinction la plus parfaite, il joignait une finesse d'esprit qui le rendait un juge assuré dans tout ce qui tenait aux ouvrages de l'intelligence et du goût. Mais il excellait surtout par la sûreté du caractère et la bonté du cœur.

Il n'avait, du reste, qu'à regarder les exemples de sa famille, car les annales du pays de Sablé parlent des générosités que Jean de Lessillé et Colas Le Clerc, seigneurs de Juigné dans la seconde moitié du XIVe siècle, répandirent dans la contrée. Au XVIIe siecle, nous voyons Joseph-Ignace Le Clerc de Coulennes qui fit au Mans des prodiges de charité pour secourir les indigents. C'etait un ancêtre dont le père du regretté défunt était particulièrement fier. Il pouvait l'être avec non moins de raison de son oncle Antoine-Éléonore-Léon Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, qui durant la terrible année 1788 dépensa des sommes énormes pour venir au secours des malheureux, et qui trouva un rival de générosité dans le marquis son frère. Le petit-fils de celui ci, dont nous déplorons la perte récente, était le digne héritier de ces traditions, et il suffira de dire

que dans la seule année 1848, il dépensa 300,000 francs pour fournir de l'ouvrage aux ouvriers. M. le marquis de Juigné était heureux de ne trouver près de lui que des encouragements dans ses générosités.

Dès l'origine de notre Société, M. le marquis de Juigné voulut prendre rang parmi les membres fondateurs. Il suivait nos travaux avec assiduité et il les jugeait avec son indulgence habituelle, mais aussi avec beaucoup de sincérité. Lorsqu'il se rencontrait avec l'un d'entre nous il aimait à parler de la *Revue*. La Société qui s'honorait de ce membre distingué n'est que juste en déposant ici un témoignage public de son respect et de ses regrets.

Dom Paul PIOLIN.

NOTES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LE MAINE

196. — Action récitée dans le barreau de Beaumont, le 2 juin 1643, par J. Brissard. S. L., 1643, in-4 de 12 p.

« Ce discours, prononcé par un jeune avocat au siège royal de Beaumont, a dû être imprimé au Mans, ainsi que le constate une note manuscrite émanant, sans doute, de l'auteur, qui a fait quelques corrections à son discours, après l'impression ».

N° 136 du même cat.

197. — Dans une lettre datée de Rennes, le 22 décembre 1756, le duc d'Aiguillon dit qu'il veut bien s'intéresser à l'économiste Forbonnais ; mais il lui est difficile de le faire

nommer député du commerce de Nantes, parce qu'il est né au Mans.

N° 4 du 98e nº de la *Revue des autographes*, *Paris*. *Eug. Charavay*.

198. — Le 1er septembre 1852, dom J.-B. Pitra écrit, de Troyes, une lettre où il dit qu'il a appris avec plaisir que le ministère avait souscrit à 50 exemplaires de son ouvrage, *Spicilegium Solesmense*. « Nous sommes d'autant plus flattés de l'encouragement que le ministère de l'Intérieur veut bien nous donner (à l'abbaye de Solesmes) que nous avions plus de raison de n'y pas compter ».

N° 185 du même nº 98 de la *Revue des autographes*.

199. — Contrat de mariage de Germain Pilon, 27 avril 1567, publié par le baron Pichon, dans le Bulletin de la *Société de l'histoire de Paris*, 1886, 6e liv.

200. — Guillaume des Arglentiers, sgr d'Aron-le-Bruant, vend à Raoul Girart, écuyer, sgr de Barenton, la terre de Chasteillon, au pays du Maine. La Cour de Vitré a collationné et certifié conformes les dites lettres de vente, le 27 avril 1427. — Grande pièce sur parchemin, datée du 28 décembre 1419.

N° 7,079 du 56e cat. A. Voisin. Paris.

201. — Mémoire pour les prieure, religieuses et couvent du prieuré de N.-D. de Bellhomer, ordre de Fontevrault, contre dame Bonne-Marie-Charlotte de Farcy, ve de Louis-Charles, marquis de Langan et autres. (*Paris*, 1761), 18 p. in-fol.

N° 7,156 du 56e cat. A. Voisin, Paris.

202. — Mémoire par Gabriel-François de Préaux, chevalier, seigneur et patron de Menil-Imbert (Orne), contre Marie-Madeleine Sourdille, veuve de Guy-Pierre Chevrier de Marthebize, président au présidial de Château-Gontier (*Paris*, 1757), 28 p. in-4.

N° 7,340 du 56e cat. A. Voisin.

203. — Le 17 prairial an III, Bollet, député à la Convention, écrit de Rennes, au représentant Réville, une lettre où

il lui fait part de l'arrestation de Cormatin et autres chefs chouans. « Depuis cette arrestation, les chouans se sont beaucoup remués, principalement dans le Morbihan et dans la partie de Vitré, Laval, La Gravelle et La Guerche. Grenot et moi l'avions bien prévu et nous invitâmes les généraux Hoche et Aubert Dubayer de faire mouvoir en tous les sens les troupes qui sont à leur disposition afin de profiter du désordre et de la confusion que l'arrestation de l'état-major-général des chouans avait causé dans leur parti... »

N° 333 du cat. de livres et autogr. de feu M. Eugène Ruelle, vendus à Angers, le 8 avril 1886.

204. — Le 1er janvier 1528, Nicolas-Guy XVI, comte de Laval, gouverneur et amiral de Bretagne, écrit, de Vitré, à M. d'Acigné, sgr de la Roche-Jagu, une lettre relative à la terre de Quimper-Guegenec, qui a appartenu à sa tante, Catherine d'Alençon.

N° 100 du cat. de lettres autog. et pièces historiques, vente le 14 avril 1886, *Paris, Eug. Charavay.*

205. — Par une lettre signée, datée de Montbezon,.... décembre 1471, Louis XI donne ordre à Aubert Le Groing, son courrier et chevaucheur de se rendre auprès de M. de Craon (Georges de la Tremoille).

N° 105 du même cat.

206. — Le 3 octobre 1685, A.-J. de Rancé, abbé de la Trappe, écrit, de cette abbaye, au R. P. prieur de Perseigne, une lettre de 2 p. 1/2 in-4°, où il lui donne des conseils pour sa conscience et pour son régime ; on peut modifier ses engagements pourvu qu'on se laisse guider par la justice et la piété ; « pour le cidre, vous ne devez point faire de difficulté de le quitter ; l'usage du vin convient beaucoup mieux à vos infirmités ». Il lui conseille de garder le religieux de Fontaine-Daniel, mais il n'a pas besoin, près de lui, d'un autre prieur qui, de même dignité que lui, paraîtrait un censeur aux autres religieux.

N° 149 du même cat.

207. — Par une pièce datée du Mans, le 3 août 1392, les maréchaux de France envoient au trésorier des guerres la monstre de Mathieu de Montmorency, qui va servir le roi « en certain voiage qu'il entend faire présentement en aucune » contrée et pour aucunes choses touchant grandement » l'honneur et proffit de roy et de son royaume ». — Il s'agit du voyage de Charles VI vers la Bretagne.

N° 21 du cat. d'une collection de curiosités autographiques, vente le 29 mai 1886, *Paris. Eug. Charavay.*

208. — Le mardi après le Noël 1330, frère Hugues, abbé du Gué-de-Launay, donne quittance à Gui de Châtillon, comte de Blois, d'une rente de 10 livres tournois sur les revenus du Dunois, par les mains d'Étienne Rabeau, bailli de Châteaudun.

N° 97 du même cat.

209. — Dans un acte daté de Château-Gontier, le 15 janvier 1402 (v. s.) Philippot de Bares, châtelain de cette ville, annonce aux gens des comptes de son seigneur, qu'il a fait une enquête sur Perrin Meczu, Perrin Hardy et Jehan Juneau ; « ils sont solvables pour poier la somme de cinq » cens livres tournois ».

N° 132 du même cat.

210. — Le 3 janvier 1494 (v. s.), Jeanne de Feschal, dame de Malicorne, Aubigny, Faye et Chemeré-le-Roy, nomme Guillaume Paen, seigneur de Chourray, à la charge de sénéchal des châtellenies d'Aubigny et de Faye. — Pièce sur velin, datée de Malicorne.

N° 170 du même cat.

211. — Le 29 mars 1500 (v. s.), une sentence en appel du Parlement de Paris condamne Louise [illegible], à payer onze mille livres tournois aux [illegible] de la [illegible]

N° 172 du même cat.

[illegible]

LIVRES NOUVEAUX

R. Charles. — la maison du Buat .... au Maine et en Anjou ; Mamers, 1886, viii-356 p. in-8°, orné de 5 planches et de 51 vignettes.

En 1885, M. Henry Le Court a fait paraître la *Généalogie des branches Normandes et Percheronnes de la Maison du Buat* ; (Lisieux in-4°) dans laquelle une partie de l'histoire de cette famille a été étudiée. M. l'abbé Robert Charles, vient de compléter cette œuvre en consacrant un volume luxueusement édité, à l'histoire des branches angevines et du rameau fixé dans le Maine.

Après avoir rappelé que l'histoire fait mention de Payen du Buat en 1189 ; après avoir rapidement énuméré quelques-unes des illustrations de la famille et étudié ses armoiries, M. l'abbé Charles, prenant pour premier degré de la généalogie Jean du Buat, tombé en combattant pour la France, à Azincourt le 25 octobre 1415, énumère à sa suite les différents membres de la famille avec toutes leurs alliances ; il nous montre la branche aînée, les du Buat de Barillé, s'éteignant en 1581, la branche cadette, les seigneurs de Brassé et de la Subrardière, existant encore dans la personne de notre confrère M. le comte du Buat et le rameau des du Buat du Teillay s'éteignant vers le milieu du XVIIIe siècle.

Preoccupé « de ne rien affirmer sans une base solide »

et de fournir à la critique « la faculté d'un contrôle sérieux et la preuve irrécusable de toute assertion », M. l'abbé Charles a multiplié les notes et donné aux pages 133-287, soixante-huit pièces justificatives depuis l'année 1356, jusqu'en 1743, aussi importantes pour l'histoire que pour la généalogie.

De nombreuses vignettes, après avoir figuré dans le texte comme blason de l'alliance contractée par chaque degré, reparaissent ensuite en tableaux dans les planches hors texte où sont groupées toutes les alliances de chaque branche. Quelques-unes d'entre elles méritent une mention spéciale ; elles représentent des monuments inédits et seront appelées un jour à prendre place dans la *Sigillographie du Maine* :

1356, 11 avril, sceau de Jean du Buat.

1410, 23 septembre, sceau de Robert du Buat.

1435 (v. s.) 19 janvier, contre-sceau de la cour de Craon.

1624, cachet de Jean du Buat.

Ce volume, couronné par une bonne table alphabétique de tous les noms cités, peut servir de modèle à ceux qui désirent établir *sérieusement* une généalogie. MM. Fleury et Dangin, nos imprimeurs, en ont fait un chef-d'œuvre de typographie.

BERTRAND DE BROUSSILLON.

Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440), par l'abbé Eugène Bossard, *d'après les documents inédits réunis par* M. René de Maulde. Paris, Champion, 1886, XIX-426-LXXVIII p. in-8°.

Guy de Laval, seigneur de Blaison et de Chemillé, petit-fils du deuxième fils de Guy IX de Laval, [illegible]

Rais, grâce à son adoption par la dernière héritière de la maison de Rais, Jeanne-la-Sage qui, en 1400, l'avait établi « solennellement son héritier à la seule condition qu'il abandonnât pour lui et ses descendants le nom et les armes de Laval ». Guy, le 23 septembre 1401, avait accepté cette condition, et le 30 septembre, il prenait les armes de Rais *« d'or à la croix de sable »* puis épousait, en 1404, Marie de Craon, dont la mère lui avait contesté les bénéfices de son adoption.

C'est en cette même année 1404, en septembre ou en octobre vraisemblablement, que naquit l'aîné de leurs deux enfants, Gilles de Rais, cet homme « brave, courageux, habile dans le métier de la guerre où ses talents militaires et ses grands services l'ont porté aux plus hauts grades de l'armée, libéral, généreux jusqu'à la prodigalité ; magnifique dans ses goûts jusqu'à la folie ; épris de la science et de la gloire, plus épris encore peut-être des lettres et des arts. Les vingt-cinq premières années de sa vie furent presque celles d'un héros ; puis tout-à-coup, dans les dix années qui suivirent de si heureux débuts, il devint avide d'or, cruel, débauché, impie, et le monstre humain apparut dans l'artiste et le chevalier ».

Gilles perdit son père à la fin d'octobre 1415 et se trouva, malgré le testament de celui-ci des 28 et 29 octobre 1415, sous la tutelle de son aïeul maternel, Jean de Craon qui « mou et indulgent gouvernait ses petits-enfants, moins d'après les règles de la saine raison, qu'au gré de leurs capricieuses natures ». Il maria son pupille, le 30 novembre 1420, à Catherine de Thouars, fille de Miles de Thouars et de Béatrix de Montjean.

Presque au sortir de l'enfance, en 1420, Gilles avait commencé ses exploits militaires et pris parti pour les Montfort contre les héritiers de Charles de Blois et de Clisson ; jusqu'en 1432 il ne cessa de prendre part à toutes les luttes, fut l'un des compagnons les plus ardents de la Pucelle, et

reçut la dignité de maréchal de France le 21 juin 1429 (1), un mois avant le sacre de Charles VII, un mois aussi avant le jour où son cousin et compagnon d'armes, Guy XIV de Laval, devait obtenir l'érection de Laval en comté.

A vingt-cinq ans, couvert de gloire, il commença la série de ses crimes : dominé par le besoin de l'or nécessaire à ses goûts fastueux, il dissipa peu à peu les domaines auxquels il devait ses immenses revenus ; il s'adonna à l'alchimie, puis à la magie; il devint la proie d'une furie diabolique que ne pouvaient assouvir de monstrueuses débauches et de véritables hécatombes d'enfants.

Enfin les cris désolés des populations, décimées pendant huit longues années, vinrent jusqu'à l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit, qui prit en main la cause des victimes. Après avoir, par ses lettres du 30 juillet et du 13 septembre 1440, désigné publiquement le coupable, il fit procéder à son arrestation et entama un procès suivi parallèlement par l'autorité civile.

Convaincu des forfaits épouvantables, dont la voix publique l'accusait, Gilles, après avoir reconnu ses crimes, après avoir accepté son supplice comme une juste expiation, fut brûlé vif, ou plutôt pendu au-dessus d'un bûcher à Nantes, le 23 décembre 1440.

En traçant cette biographie — dont l'étude lui a servi de thèse pour le doctorat ès-lettres, — M. l'abbé Bossard s'est surtout préoccupé des dernières années de Gilles. A notre gré il a trop négligé la première partie de son existence ; il ne nous semble pas avoir rencontré tous les documents qui subsistent encore sur ce sujet. Mais il est absolument complet dans son récit des forfaits de l'ancien compagnon de Jeanne d'Arc et dans l'analyse des procédures suivies contre lui.

(1) [illegible]

Dans ce volume on trouve aussi des détails circonstanciés sur le sort des siens ; sa femme s'est remariée en 1441 à Jean II de Vendôme, vidame de Chartres ; sa fille, Marie, épousa Prégent de Coëtivy, le 14 juin 1442 ; devenue veuve, le 20 juin 1450, elle contracta une seconde alliance avec André de Laval Lohéac et mourut le 1er novembre 1457, laissant pour héritier le frère de son père, René de Rais, qui mourut à son tour en 1474.

Cette importante publication est couronnée par 160 pages de pièces justificatives relatives au procès et aux prodigalités de Gilles. Leur publication ne laisse rien à désirer, toutes sont éditées par un savant paléographe, qui n'a plus à faire ses preuves, M. René de Maulde.

Dans un volume aussi considérable il se trouve nécessairement quelques taches : à la page 1, au tableau généalogique, Foulques de Laval est donné comme frère — au lieu de fils — de Guy IX ; Jeanne-la-Folle est portée comme fille — au lieu de sœur — de Gérard Chabot, époux de Catherine de Laval. Page 30 il est question d'un combat donné à « Ambrières chef-lieu de canton de la Mayenne » alors que la défaite des Anglais eut lieu à Ambriers, près Sainte-Suzanne. Nous signalerons le beau sceau de Gilles de Rais, publié à la page 122 de la *Description des sceaux-matrices, de M. E. Dongé*. (Paris, 1873, 357 p. in-8°) et qui n'est pas mentionné par M. Bossard.

BERTRAND DE BROUSSILLON.

SCEAUX

DE

PHILIPPE DE LUXEMBOURG

ÉVÊQUE DU MANS

Naguères, nous ne possédions que peu de documents sur l'illustre Prélat connu sous le nom du Cardinal Philippe de Luxembourg. Depuis, on a successivement fait connaître plusieurs monuments intéressants qui donnent une haute idée de son goût pour les arts, de son attachement à sa famille et du role qu'il a joué dans l'histoire générale de son temps.

Parmi les plus importants, nous citerons le Jubé de la cathédrale du Mans, détruit par les Huguenots en 1562, magnifique monument de pierre qui a figuré pendant plus d'un demi-siècle à l'entrée du chœur de notre cathédrale et dont on voit encore les vestiges sur les piliers.

Dans le texte de cet ouvrage (1), nous avons reproduit le grand sceau de l'illustre Prélat ; nous le redonnons ici,

(1) [illegible] XV siècle, [illegible] planches et une description complète [illegible] par [illegible] Hucher, accompagnée [illegible] Cet ouvrage a été honoré d'une [illegible] l'Institut de France.

bien qu'il ne soit pas entier ; mais les restes en sont si importants, qu'ils feront plaisir à ceux de nos confrères qui ne l'auraient pas vu.

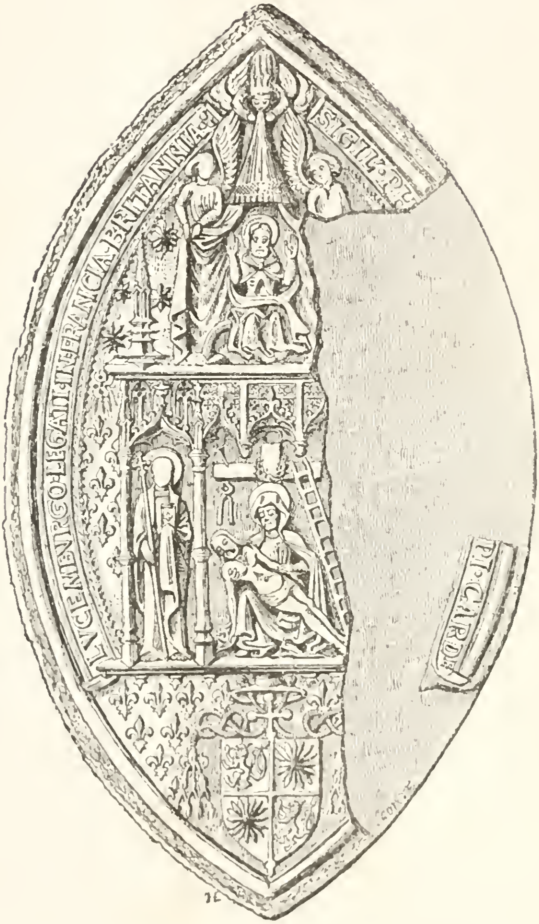

Tout est intéressant dans ce sceau, qui se rattache intimement par ses représentations, aux scènes figurées dans le Jubé.

C'est d'abord la figure supérieure de Notre-Seigneur, montrant ses plaies, copie réduite mais presque textuelle, du motif qui décore le haut de l'autel de Notre-Dame de Pitié à gauche du Jubé ; ce qui est remarquable surtout dans cette représentation, c'est le pavillon qui abrite la scène de Jésus montrant ses plaies ; ici l'on sent bien que les artistes se sont entendus à merveille, puisque l'ange de la partie supérieure est représenté dans les deux cas, la tête en bas, et soutenant le sommet du pavillon.

Dans le compartiment inférieur du sceau, on voit la Notre-Dame de Pitié qui est placée comme dans le Jubé entre saint Philippe très reconnaissable sur notre sceau, à sa croix longue et saint Jérôme, en cardinal, expressément dénommé, et représenté extrayant une épine de la patte d'un lion.

Malheureusement, notre sceau est brisé à cet endroit, et ne permet pas de voir saint Jérôme ; mais il est très probable qu'il y était figuré ; on peut aussi penser à saint Julien.

Saint Philippe qui nous paraît bien avoir été représenté sur le sceau, est remplacé par saint Grégoire en pape, reconnaissable à la tiare et à la colombe placée près de l'oreille.

Le tout est surmonté dans le sceau et dans le Jubé, d'un travail architectural très développé et très fleuri.

En bas, dans la pointe de l'ogive, sont les armes du Cardinal, que l'on voit répétées à profusion dans le Jubé : *écartelé au 1er et au 4e d'argent au lion de gueules, la queue fourchue, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or et au 2e et au 3e de Baux, qui est de gueules, à une comète ou étoile à seize rais d'argent.*

La légende n'est pas moins intéressante : SIGIL' PHIL... [illegible] episcopi CARDinalis DE LVCEMBVRGO LEGATI IN FRANCIA BRITANNIA. Le mot *Britannia* fait penser à la bonne Anne et doit être une petite flatterie [illegible] On sait, en effet, que lors de son mariage avec

Louis XII, la duchesse Anne qui s'intitulait dans l'acte : *Vraye Duchesse de Bretagne*, se réserva l'administration de son duché et obtint du Roi, une déclaration qui garantissait, dans toute leur intégrité, les vieux privilèges de la province qui conserva ainsi une sorte d'autonomie (1).

Nous devons maintenant faire passer sous les yeux de nos confrères, deux autres sceaux du même Philippe de Luxembourg qui nous ont été signalés pour la 1re fois par notre excellent confrère M. Bertrand de Broussillon ; ces sceaux ont été découverts par lui dans les archives du château de Courcival ; ils provenaient de la Freslonnière.

Le plus ancien est le suivant. Il porte :

s. Phĩ de lucemburgo episc. cenoman

Au centre ; sous un dais d'architecture : Evêque bénissant de la main droite, tenant la crosse épiscopale de la gauche ; de chaque côté, dans de petits édicules, un ange assis ou agenouillé. Le tout est soutenu par 3 ogives formant encorbellement.

Au-dessous : Le blason de Philippe que nous connaissons surmonté de la crosse.

Philippe n'est encore qu'évêque du Mans.

Ce sceau nous a été donné, en original (cire rouge), par notre ami et vénéré curé du Pré, M. l'abbé Livet ; il est

(1) *Hist. des Peuples bretons*, par M. Aurélien de Courson.

actuellement déposé au musée archéologique de la ville du Mans.

Le second sceau est plus moderne ; j'en juge ainsi par les fragments de caractères qui restent à gauche et dans lesquels on lit : ...OMAN... sans doute les vestiges du mot CENOMAN. Ces caractères sont en majuscules de la renaissance. Philippe de Luxembourg, du reste, surmonte son blason du chapeau de Cardinal.

Deux personnages accostent le blason à droite, on peut voir une figure de saint Julien (1) ; à gauche le Saint personnage est trop oblitéré pour qu'on puisse le reconnaître.

Le blason et les deux saints personnages sont abrités sous une triple arcature qui est encore toute de style ogival.

E. HUCHER.

(1) L'autel des miracles de saint Julien, figurait avec une statue du Saint, au centre de la partie inférieure de l'autel placé à droite du jubé. Le Saint était représenté, crosse en main, faisant jaillir la fontaine de l'Éperon.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LES

COMÉDIENS DE CAMPAGNE

ET LA

VIE DE MOLIÈRE

(Suite).

§ XIX.

Les premières poésies de M. de Modène

Depuis que les l'Hermite étaient retournés à Paris où les avait précédés Madeleine Béjart (1), M. de Modène était resté dans le Comtat. Il y avait bien des années qu'il n'avait pas mis les pieds à Paris, depuis son court séjour à la veille de partir pour l'Italie. La présence dans cette ville du duc de Guise et même aussi de Gaston d'Orléans, qui mourut le premier, le 2 février 1660 à Blois, l'empêchait toujours d'y

(1) On trouve cependant Marie Courtin de retour à Paris dès le 26 août 1659. On l'y voit figurer à cette date avec les comédiens et les comédiennes de la Troupe de Molière, et entre autres avec Molière, Madeleine Béjart et Marie Hervé, comme témoin du contrat de mariage de son voisin Jean-Louis Citoys, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-

faire sa rentrée (1). L'ancien chambellan de Gaston, et de M. de Guise, l'ancien combattant de La Marfée, l'ancien conquérant d'Averse avait fait peau neuve. Le courtisan et l'homme de guerre avaient disparu. Il n'y avait plus à Modène qu'un homme de lettres, en laissant pour un instant de côté le don Juan; non-seulement il préparait son apologie, l'*Histoire des Révolutions de Naples*, ouvrage de longue haleine, très travaillé et écrit longtemps avant sa publication, mais il occupait ses longs loisirs forcés à cultiver la Muse.

Esprit de Rémond avait toujours eu du goût pour la poésie, ainsi que le prouvent les termes de la dédicace de la *Chute de Phaëton* que lui adressait, dès 1639, son familier Jean-Baptiste L'Hermite, et le témoignage plus probant de l'abbé Arnauld, qui dans ses Mémoires parle de lui à propos de leur commun séjour à Rome, en 1647. Après avoir dit qu'il « étoit homme de mérite assurément s'il n'eut point corrompu par ses débauches les belles qualités de son esprit », il ajoute : « Il faisoit d'aussi beaux vers qu'homme de France et il me montra un jour quelque chose d'une ode où il faisait voir la différence de l'ancienne Rome avec la moderne. Cette ode méritoit bien selon moi l'estime pu-

l'Auxerrois avec Anne Gobert, veuve de Pierre Quéneaux, mercier. Cette Anne Gobert est sans aucun doute celle qui avait figuré avec les l'Hermite dans le procès intenté au duc de Guise, lors de la conspiration de Sedan et dont j'ai cité le nom parmi les prisonniers qui se trouvaient avec eux à la Bastille. Sur les témoins de ce contrat passé dans la maison de la future épouse, voir le *Moliériste*, VIII, p. 136 et 174. La présence de Marie Courtin de la Dehors au milieu de tous les Béjart montre bien les liens intimes qui continuaient d'exister entre elle et la troupe à laquelle elle avait un instant appartenu.

(1) Il dit lui-même dans l'*Avis au lecteur* en tête des *Révolutions de Naples*, que les fautes de son livre qui choquent l'usage et la pureté du langage, partent d'un homme qui a séjourné et vécu quinze ans à Naples, ou à Rome ou dans le Comtat d'Avignon. — V. *Mémoires de M. de Modène*, I, p. 5.

blique ; on en jugera par cette stance qui m'est demeurée imprimée dans la mémoire :

« Rome n'a plus cette beauté
Qui charma César et Pompée
Et qui leur fit tirer l'épée
Pour captiver sa liberté.
Elle n'a plus cette fortune
Qu'elle avoit au temps que Neptune
A son Tibre faisoit la cour,
Et que cette reine féconde,
En mettant mille enfans au jour,
Donnoit mille maîtres au monde (1) ».

Il est regrettable qu'à l'exemple de l'abbé Arnauld d'autres contemporains n'aient pas pris la peine de recueillir quelques miettes des autres œuvres de M. de Modène. Bordelon dans ses *Diversités curieuses pour servir de récréation à l'esprit* (7 vol. in-12, 1699), et Mme Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, t. III, 1723, in-12, ont tous deux rapporté le fameux sonnet sur la mort du Christ, dont nous parlerons bientôt plus en détail et qui est la perle de l'écrin poétique de l'auteur de l'*Histoire des Révolutions de Naples*. A part cela, il faut attendre plus d'un siècle et demi après sa mort, c'est-à-dire jusqu'à la publication du *Supplément aux éditions des œuvres de Molière*, par Fortia d'Urban, en 1825, pour trouver imprimées d'autres poésies de M. de Modène que celles qui virent le jour de son vivant.

On savait bien toutefois qu'il en avait composé. Pithon-Curt, l'historien de la noblesse du comtat Venaissin, dit en 1750, qu'outre son *Histoire des Révolutions de Naples* il était l'auteur d'un ouvrage burlesque en vers provençaux

(1) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, collection Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 259.

sur les mœurs de son pays, imprimé à Paris, et d'autres œuvres manuscrites en vers : une paraphrase du Psaume cinquante, (le *Miserere*), une autre paraphrase en prose du second chapitre du livre troisième des Rois, *Salomon ou le Pacifique*, des prières en vers pour la messe, enfin des odes et des sonnets (1).

Ces dires de Pithon Curt, qui ne prend pas le soin d'indiquer les vers imprimés de M. de Modène, et en mentionne d'autres comme sortis des presses, bien qu'ils soient peut-être restés manuscrits, ont été littéralement répétés par tous les historiens du baron, sans être soumis par eux au plus léger contrôle (2). Ceux-là même qui, dans ces derniers temps ont réveillé ou surfait même la renommée poétique de M. de Modène, comme M. Arsène Houssaye, en hésitant sur l'attribution de telle ou telle pièce anonyme soit à lui, soit à Molière, ne se sont guère préoccupés de retrouver les titres réels pouvant valoir au baron son droit de cité parmi les poètes du XVIIe siècle.

Seul Fortia d'Urban, en 1825, nous a donné un échantillon du talent poétique du gentilhomme comtadin (3). En entrouvrant ses manuscrits, il a malheureusement oublié de nous dire d'où provenaient les vers qu'il citait, quelle était leur authenticité, ce qu'étaient devenues les pièces mentionnées par Pithon Curt, et si les poésies qu'il mettait au jour étaient les seules qui eussent subsisté jusqu'à la fin du premier quart de ce siècle. En somme les pièces qu'a publiées le

(1) Voir Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*, t. III, p. 21.

(2) Voir Barjavel, *Dictionnaire historique du département de Vaucluse*, 1841, t. II, p. 200, les Biographies Michaud et Didot, etc., etc. — [illegible] ... Louis XIII, et qu'en 1640 [illegible] le président de Grammont, auquel le [illegible] communiqué [illegible] Rémond.

(3) Voir dans le *Supplément aux Œuvres de Molière* [illegible] 1825, p. 91-10[illegible].

premier le marquis de Fortia se réduisent à peu de chose. La plus importante est le petit poème satyrique sur le pays d'*Adioussias* (p. 91-101); les autres ne sont que des broutilles, un sonnet sur le tabac, une épitre à Inisul de douze vers sur une seule rime en *if*, une autre « à une jeune personne » qui allait se faire religieuse (1). Le magnifique sonnet sur la mort du Christ n'est, ainsi qu'il le dit lui-même (p. 104), qu'un emprunt fait par lui aux *Lettres* de Mme Dunoyer, une habitante d'Avignon elle aussi, et n'était nullement inédit. Bien que le marquis ne nous ait rien révélé sur l'origine et le lieu de dépôt des manuscrits d'où il tirait les œuvres qu'il attribue à Esprit de Rémond, et sur les motifs de cette attribution, je ne crois pas qu'il y ait de doutes à avoir sur l'authenticité de ces poésies. Les bonnes relations qu'il avait avec les représentants de la famille de Modène, ses compatriotes, qui lui ont communiqué à lui et à M. de la Porte plus d'un document relatif au baron, donnent à croire que c'est à leurs archives qu'il emprunta également les vers qu'il crut devoir rappeler à la lumière.

La pièce sur les mœurs du pays comtadin n'est pas en vers provençaux, ainsi que l'indiquait Pithon Curt. C'est bien cependant celle à laquelle il faisait allusion. Mis en erreur sans doute par le titre *le Pays d'Adioussias*, il l'aura crue composée en langue provençale; l'erreur se comprend facilement. S'est-il également trompé en la disant imprimée à Paris? c'est probable; car s'il l'avait eue sous les yeux, il aurait su qu'elle était écrite en vers français. Cependant la pièce pourrait être anonyme,

(1) On ne sait comment Paul Lacroix a pu supposer que cette pièce, ainsi qu'une gavotte qu'il attribue gratuitement à Molière, avait été faite « au sujet d'une fille de Jean-Baptiste l'Hermite, sieur de Soliers, laquelle entra dans un couvent après s'être destinée et même essayée au théâtre »! Voir *Poésies diverses attribuées à Molière*, Lemerre, 1869, p. 104. Au reste ce recueil tout entier n'est qu'une longue erreur, pour ne pas dire une continuelle mystification, involontaire sans doute de la part de son auteur.

et avoir partagé d'ailleurs la mauvaise fortune d'autres vers de M. de Modène qui, bien que signés de lui, sont pour ainsi dire restés inconnus jusqu'à ce jour.

Ce poème satyrique sur son propre pays, sur ses compatriotes, sur le pays d'*Adioussias*, paraît avoir été écrit par Esprit de Rémond après ses malheurs de l'expédition de Naples et son retour dans le Comtat, où, après son changement de fortune, ses concitoyens ne lui firent sans doute plus aussi bon accueil qu'auparavant.

Il est surtout le développement de la maxime d'Ovide, appliquée aux Comtadins :

« Donec eris felix multos numerabis amicos,
Tempora si fuerint nubila solus eris. »

Il suffit pour s'en convaincre de lire la stance finale :

« On a peine de voir un ami véritable.
Les lâches et les feints y sont en quantité,
Surtout alors qu'on est dans la félicité
Ou qu'on tient une bonne table ;
Mais quand le beau temps est passé,
Et que le pot est renversé,
Ou que la table est réformée,
On ne les a plus sur les bras ;
Leur feu court après la fumée,
Et tous vos faux amis vous disent: *Adioussias* (1). »

(1) Ce petit poème, après avoir été publié par l'abbé d'Urban (*Supplément aux éditions de Molière et Poésies du comte de Modène*), sous le titre de : La Peinture du Pays d'Adioussias, c'est-à-dire de l'État d'Avignon et du [illegible] au pays », pp. 91-101, a été de nouveau par Paul Lacroix, *Poésies attribuées à Molière*, p. 135-145. M. l'abbé [illegible] a cité la dernière de ses vingt-trois stances dans son *Histoire de Modène*, in-8°, 1875, p. 85. Une copie en existe dans le [illegible] du recueil de Tissot, à la Bibliothèque de Carpentras.

Dès le lendemain de l'échec de la conspiration de Sedan, M. de Modène avait d'ailleurs éprouvé les coups du sort ; retiré dans le Comtat, loin de la cour, il avait pu ressentir les effets de l'inconstance et de la malignité de ses voisins de Carpentras et d'Avignon. Si la pièce où il critique les défauts de ses compatriotes, trop familiers avec l'opportunisme, était postérieure à son retour des prisons de Naples (1), où il eut tant à souffrir de la dureté du comte d'Ognate (2), il faudrait reconnaître alors qu'il n'était pas l'auteur de son titre, et que cette qualification de pays d'*Adioussias*, appliquée au Comtat, était *un blason* antérieurement en usage à l'adresse des Comtadins. On trouve en effet dans une lettre de Costar, qui alors n'était pas encore le familier de Malicorne et de Madame de Modène, lettre écrite à l'abbé de Lavardin dès l'année 1639, la preuve qu'il connaissait ce brocard. Il lui mande, à propos d'un précepteur qu'il lui avait choisi : « Il me promit qu'il vous suivroit par toute la terre quand ce seroit *au païs d'Adieusias* (3) » Ce blason, Costar l'avait donc emprunté soit au langage courant, c'est-à-dire aux renseignements de Mme de Modène sur les mœurs du Comtat, soit aux vers d'Esprit de Rémond lui-même, qui de la sorte auraient pu être composés avant le départ pour Rome (4). Quoiqu'il en soit, la pièce, qui est plutôt une poésie burlesque, comme on disait alors, qu'une satyre, se lit avec assez d'agrément (5).

(1) Il eut plusieurs démêlés avec ses vassaux au sujet de l'inobservation des statuts de sa seigneurie (1653-1664).

(2) Le comte d'Ognate n'était plus lorsque Modène publia ses *Mémoires*. Loret mentionne sa mort au mois de mars 1658, voir t. II, p. 459.

(3) Voir *Lettres de Costar*, I, 193.

(4) Il est à craindre que la lettre ait été refaite après coup, d'après l'habitude de Costar qu'indique l'auteur de sa vie, et que ce témoignage sur ce dicton ne puisse être sûrement rapporté qu'à 1658, date de la publication du premier volume des lettres du chanoine du Mans.

(5) Fortia d'Urban voit lui-même dans ce tableau peu flatté des mœurs comtadines « un style qui n'est pas dépourvu d'agrémens » Paul Lacroix

La satyre et même les vers burlesques ne semblent pas avoir été le genre de poésie le plus familier à M. de Modène; lors de sa jeunesse il en avait seulement pris le goût, un instant sans doute, à la cour et parmi les poètes de Gaston d'Orléans. La poésie grave et soutenue, l'Ode surtout, paraît avoir été lors de son âge mûr la forme poétique qu'il adopta de préférence, ainsi que le montrent d'un côté les indications de Pithon Curt, et d'un autre, les nouveaux renseignements qu'il me reste à donner sur ses relations avec le prince des critiques du temps.

M. Paul Lacroix, dans les diverses notices qu'il a consacrées incidemment aux œuvres de M. de Modène, s'est plu à répéter que l'ancien amant de la Béjart avait pris Molière non-seulement pour conseiller, mais pour collaborateur de ses œuvres. Il a montré la main de Molière dans bon nombre de ses écrits, et reconnu la marque du grand comique à tel endroit précis. Grâce au tic et à la manie qu'il avait de grossir, vaille que vaille, l'œuvre de l'auteur du *Misanthrope*, il a ainsi dépouillé M. de Modène d'une part de ses écrits, tant en prose qu'en vers, et créé une légende de collaboration mutuelle, qu'il n'est que temps de ne pas se laisser s'accréditer.

Au lieu de ce prétendu conseiller littéraire de M. de Modène, dont nous reparlerons du reste, à propos de la question des rapports qu'ils purent avoir ensemble, et des autres ouvrages de l'auteur du *Pays d'Adioussias*, Esprit de Remond en avait un autre qui, en 1660, avait une réputation bien supérieure à celle de Molière. C'était le grand avocat consultant de l'époque en matière de poésie, celui auprès de qui les gens de lettres prenaient conseil aussi bien sur le mérite de leurs œuvres, que le Roi et Colbert le consultaient sur le mérite des lettrés et des sa-

[illegible]

vants. Ce prince des critiques, en possession d'une autorité si générale et si incontestée, c'était Chapelain, et c'est à lui à qui M. de Modène demandait des avis sur ses vers.

Cette particularité nous est révélée par une lettre de Chapelain lui-même. Le comte, peut-être mis en verve par le passage de la cour à Avignon, à la veille du mariage de Louis XIV, qui suivit le traité des Pyrénées, s'était, je m'imagine, mis en tête, comme tant d'autres poëtes alors, de célébrer l'éloge du jeune roi et de la paix, afin de se faire bien voir du prince et de Mazarin, et de rentrer en grâce auprès d'eux. Il écrivit une ode, sans doute toute d'actualité (1) et la soumit à Chapelain. Celui-ci, le 6 octobre 1660, lui adressait de Paris la lettre suivante (2) :

A M. le baron de Modène, à Modène en Provence.

« Monsieur, le petit office des remarques que j'ay faittes sur vostre belle Ode, dont vous me tesmoignés tant de ressentiment, n'auroit que fort peu de mérite envers vous, si je ne les avois faittes dans le fort d'une maladie qui m'a exercé cinq semaines entières fort rudement, de laquelle je ne me trouve pas encore bien délivré. Le mauvais estat où me rencontra la prière qui me fut faitte de vostre part me servira d'excuse, si les avis que je vous donnois n'estoient pas dignes d'estre suyvis et se sentoient de ma faiblesse. Je vois pourtant, Monsieur, que vous avés fait réflexion dessus et corrigé la pluspart des endroits que j'avois marqués selon mon sens peut-estre plus que selon le vostre, en quoy vostre modestie et vostre déférence se sont signalées en me couvrant de confusion. Je vous assure au moins que les

(1) C'est toutefois une pure hypothèse de ma part de supposer que cette ode célébrait l'éloge du roi. La date seule me le fait croire, mais Chapelain ne dit pas à quel sujet elle avait été composée.

(2) Voir *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 101 et suiv. Chapelain ne conserva pas sans doute les lettres de M. de Modène, car le nom de ce dernier n'est pas mentionné parmi les correspondants du savant critique dont les lettres existaient encore à sa mort. Voir M. Rathery, *Bulletin du Bibliophile*, 1863.

changemens que vous y avés faits n'ont pas empiré l'ouvrage, et que vous m'avés fait bien voir la facilité de vostre esprit et la fécondité de vostre veine en cette rencontre. C'est tout ce que je puis dire sur ce sujet et je ne croy pas que vous en désiriés davantage. Un seul mot m'a arresté que je voudrois que vous eussiés pris la peine de changer encore, qui est celuy de *radoter*, qu'une poésie *grave et soutenue* comme la vostre ne peut que malaisement recevoir, quelque significatif qu'il puisse estre. Je le dis au gentilhomme qui me rendit vostre lettre et je le priay de vous le mander, mais *si l'impression est pressée* vous le pourrés corriger pour la seconde édition.

Cependant je ne scaurois m'empescher de vous dire qu'encore que je n'aye jamais eu d'habitude avec vous, je ne laisse pas d'estre bien instruit de ce que vous valés et dès que vous donnastes vostre *Memento homo*, je conceus de vous la plus avantageuse opinion du monde et je souhaitay que Bellone souffrist à vostre beau génie de se délasser quelquefois avec les Muses, qui s'estoient monstrées si fort de vos amies. Maintenant que je vous connois davantage, vous pouvés juger si je le souhatte de plus en plus et surtout que vous ne vous repentiés point de l'obligeante marque d'estime et de confiance que vous m'avés donnée en une chose qui vous importoit tant et de la disposition où vous m'avés paru estre de m'aymer et de me recevoir, Monsieur, pour vostre etc...... »

Cette « belle ode » sur laquelle M. de Modène avait consulté l'oracle du goût a-t-elle été imprimée? Esprit de Rémond, un peu lent, comme il semble, à produire ses œuvres, a-t-il trop tardé à se décider à le publier, et a-t-il renoncé à la mettre sous presse dans la crainte que l'heure de l'actualité ne fût déjà passée ? Il y a eu tant d'odes anonymes écrites alors en l'honneur du roi qu'on ne saurait se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Chapelain parle du *Memento homo* qu'il a donné à une date qui semble déjà éloignée et paraît indiquer par là que cette poésie avait eu les honneurs de l'impression. C'était

sans doute une pièce dans le genre de la paraphrase inédite du Psaume *Miserere mei* qu'a citée Pithon Curt et dont je reparlerai tout à l'heure. Les Bibliographes de Provence devraient bien essayer de retrouver les vers imprimés de M. de Modène, à défaut de ceux qui sont restés manuscrits et de recomposer les pièces de sa valise poétique. Il ne faut pas s'étonner de voir M. de Modène choisir de pareils sujets. C'était dans le goût du temps ; nous avons déjà eu l'occasion de citer une paraphrase du *Memento homo* signée de l'acteur Desfontaines en 1643 (1), et à propos du sonnet d'Esprit de Rémond, sur la mort du Christ, nous rappellerons le nom de son contemporain Desbarreaux, l'auteur du sonnet moins beau, mais beaucoup plus célèbre cependant, qu'on ne devait guère attendre d'un pareil « libertin ». Ce n'en est pas moins une curiosité psychologique assez piquante de voir ce viveur endurci dont Donneau de Visé et sa famille étalent les folies amoureuses, faire pénitence en vers et paraphraser les chants les plus désolés et les plus émus du Psalmiste.

Ce n'est pas la seule fois que M. de Modène donna à Chapelain « une marque d'estime et de confiance ». Quinze mois après, il lui demandait de nouveau son avis sur une œuvre nouvelle. Cette fois nous connaissons le nom du gentilhomme qu'il employa comme intermédiaire auprès de l'auteur de *La Pucelle*.

Le 7 janvier 1662, comme M. de Roquemartène avait apporté à Chapelain pour qu'il l'examinât et le corrigeât, « un gros rouleau de vers » de la part du comte de Modène,

(1) Si cette pièce n'avait pas été réimprimée plus tard une seconde fois en 1648, ainsi que je l'ai dit, dans le *Poëte chrétien* de Desfontaines, on eut pu croire qu'il n'avait été que le prête nom de M. de Modène. Cette réimpression (au moment toutefois où Esprit de Rémond était prisonnier) prête peu dès lors à cette supposition, sans cependant la détruire complètement.

le critique écrivit à ce dernier (1) qu'une telle mission a fait « peur à un homme qui a beaucoup d'années, une très longue besogne entre les mains ... et la plus mauvaise santé du monde, dans la ville de distraction où l'on vit le moins à soy. » Il continue en disant :

« Je me vis tenté par toutes ces considérations de m'excuser de ce qu'il me demandoit, croyant d'ailleurs par vostre silence que vous ne passionniez pas trop cela et ne voyant point non plus d'engagement qui m'obligeast à m'endosser cette charge au préjudice de mes occupations forcées ». Chapelain se décida pourtant à s'occuper de la révision du poème des *Larmes de la Pénitence* (2). On voit que décidément M. de Modène était un pénitent en vers, s'il était un galantin impénitent en prose.

« Vous verrés, (poursuit Chapelain), par les fréquentes remarques que j'y fis aux marges si j'y apportay plus d'attention que l'estat où j'estois me le permettoit. Vous vous apercevrés par mes observations du temps que j'y ai donné; je vous diray seulement que je n'ay de ma vie entrepris pour mes plus particuliers amis de travail d'une telle estendue, ni qu'aucun d'eux ne m'en a recherché, afin que si vous ne me sçavés gré des avis que je vous y ay donnés, peut-estre mauvais et à ne pas suyvre, vous me le sçachiés au moins de m'estre mis en devoir de vous en donner de profitables et de bons. Ce que je juge en gros de vostre poésie, Monsieur, *c'est que vous avés du feu et de l'élévation, que partout vous vous efforcés d'y porter vostre stile au point le plus sublime et que souvent vous y arrivés ; qu'il y a beaucoup de vos stances qui ne se peuvent faire meilleures et des tours de vers qu'on ne sçauroit souhaiter plus beaux.*

(1) Voir *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque, t. II, p. 190, d'après le ms. des lettres de Chapelain, Bibl. nat. fr. 887, nouvelles acquisitions, f° 261 v.

(2) L'édition ne comprend pas *Les Larmes de la Pénitence*. [illegible] *Les Larmes de la Pénitence* et [illegible] précède la paraphrase du *Miserere* ?

Vous y avés toutesfois laissé couler en plusieurs endroits de certaines négligences de versification, qui ne semblent pas estre d'un homme qui l'a si belle ».

Cela nous fait bien voir, comme l'a déjà remarqué Paul Lacroix à propos d'une autre ode, que M. de Modène était un poète fort inégal, et qu'il y a dans ses pièces de vers des différences de style et de manière, sans qu'on soit pour cela autorisé à les supposer, comme il l'a fait, émanées de deux écrivains différents (1).

Si le gentilhomme comtadin était souvent, comme poète, à court d'haleine, il était aussi plus fréquemment à court d'argent. Chose piquante, le même messager qu'il dépêchait à Chapelain pour soigner ses intérêts poétiques, il l'envoyait aussi à la même époque à Madeleine Béjart pour s'occuper de ses affaires d'argent. Le jour où cet intermédiaire apportait au critique le gros rouleau des vers des *Larmes de la Pénitence*, le 7 janvier 1662, le même M. de Rocquemartène (2) empruntait à Paris une somme de mille livres pour le compte de M. de Modène.

On trouva en effet à la mort de Madeleine Béjart, parmi ses papiers d'affaires, une pièce ainsi désignée dans son inventaire (3) :

« Un écrit signé Rocquemartène, daté du 7e janvier 1662, contenant le soussigné avoir reçu, pour et au nom de Monsr. de Modène, de Daniel Brillard, chapelier, la somme de mille livres, pour employer aux affaires du dit sieur de Modène, et promis le dit faire rendre par le dit sieur de Modène ou de payer de ses propres deniers dans le temps de deux

(1) Voir *Poésies diverses attribuées à Molière*, Lemerre, in-12, 1869, p. 107.

(2) Ce nom, qui est celui donné par Soulié, se présente ici sous une forme qui a plus l'allure méridionale que celle de Rocquemartine, reproduite par l'éditeur des *Lettres de Chapelain* d'après une simple copie de ses lettres manuscrites.

(3) Voir Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 256 et 74.

mois prochains ». Il est à peu près certain que ni M. de Modène, ni son mandataire, ne furent en mesure de rembourser le prêteur Daniel Brillard, deux mois plus tard, c'est-à-dire au terme fixé dans l'obligation. Qui rendit cette somme au créancier? Ce fut sans doute Madeleine Béjart, a remarqué Soulié, puisque la pièce constatant le prêt se trouvait encore à sa mort entre ses mains. Il semble en outre que ce créancier qu'elle désintéressait, c'était elle qui l'avait indiqué à M. de Rocquemartine chargé des intérêts financiers et littéraires du comte. On peut le supposer d'après ses relations et celles d'Armande, à la même époque, (1661-1664) avec Anne Brillart, femme de Marin Prevost, soi-disant bourgeois de Paris (1). Sans doute même, elle avait cautionné M. de Modene auprès de ce prêteur de sa connaissance. Il n'en est pas moins curieux, près de vingt-quatre ans après le baptême de la petite Françoise, de retrouver ici, pour la première fois et en pareille circonstance, une preuve formelle et explicite des rapports toujours existants entre Madeleine Béjart et le comte de Modène (2).

Le comte, toujours enfoui au fond du Comtat, ne donne malheureusement que de bien rares signes de vie. Il eût continué sans doute à n'avoir longtemps encore pour prin-

(1) Marin Prévost et sa femme Anne Brillart appartenaient même en réalité à la troupe de Molière. Anne Brillart, dite *la Prevost*, était chargée de la distribution des billets au bureau d'entrée du théâtre. Voir Soleirol, *Molière et sa troupe*, p. 124, et M. Hillemacher, *Galerie historique des portraits des comédiens de la troupe de Molière*. Après la mort de son mari, Armande fut aussi marraine le 16 juillet 1673 d'un enfant de Marie Brillart, sa voisine de la rue Saint-Honoré, mariée à Philippe [illegible], bourgeois. Voir *Dictionnaire* de Jal, 184.

(2) On remarquera aussi que cette procuration de M. de Rocquemartine [illegible] Paris, le 7 janvier 1662, ne précède guère que de quinze jours le contrat de mariage de Molière et d'Armande [illegible] Modène [illegible] qu'Armande [illegible] mort [illegible] M. de Modène [illegible] malle [illegible].

cipaux appréciateurs de ses vers, loin des beaux esprits de Paris, que les poètes du crû, les lettrés du terroir d'Avignon, d'Orange, d'Arles ou de Carpentras, parmi lesquels Chapelain comptait aussi plus d'un correspondant. Il eut été réduit probablement, en sa qualité de gentilhomme et de lettré, à devenir un des vingt membres de l'académie royale d'Arles, dont M. l'abbé Rance vient de raconter l'histoire (1), si un événement imprévu n'était enfin venu le tirer de sa retraite, lui rouvrir les portes de Paris, et contribuer à la fin de son exil et à sa réhabilitation (2).

Il n'avait pas osé pendant toute la durée de la vie de Henri de Lorraine aller à Paris affronter la présence du duc, favori intime et grand chambellan du roi, un des héros de toutes les fêtes royales et des brillants carrousels d'alors, un des grands seigneurs le plus en faveur et les plus écoutés de la cour, protégeant encore les poètes, et donnant l'hospitalité à Corneille dans son hôtel. En 1664, le duc fut emporté, avant l'heure, par une brusque maladie. Sa mort vint à la fois rendre à M. de Modène la liberté, et le laver de l'accusation de trahison qui continuait de peser sur lui depuis plus de quinze ans. Henri de Guise avait encore figuré comme un héros romanesque dans les fêtes galantes et magnifiques, données par le roi, à Versailles le 7 mai 1664, prolongées pendant plusieurs autres jours et pendant lesquelles furent représentés les *Plaisirs de l'Isle enchantée* et les trois premiers actes de *Tartuffe*. Il y avait paru sous le nom et le costume d'Aquilant le noir, ayant pour fière devise un lion qui dort avec ces mots : « *Et quiescente pavescunt.* »

Bien peu de jours après il tombait malade inopinément.

(1) *L'Académie d'Arles au XVIIe siècle*, par A. Rance, docteur en Sorbonne. Librairie de la Société Bibliographique. 1886.

(2) Une convention du 24 novembre 1657 entre lui et la communauté de Crillon est indiquée dans le mémoire manuscrit des consuls de Modène, p. 84.

Loret annonce cette maladie dans sa *Gazette* du 31 mai, et le dit atteint depuis dix jours, d'une fièvre ardente et maligne, bien qu'il soit heureux d'annoncer que le malade n'est plus en état « que l'on doive craindre pour lui (1) ».

Le duc, depuis sa brouille avec M. de Modène, au commencement de 1648 et le terrible manifeste l'accusant de haute trahison, ne s'était pas réconcilié avec l'ancien gentilhomme de sa chambre et ne lui avait pas octroyé un généreux pardon, malgré leurs communs malheurs. Plus de quinze ans s'étaient écoulés de la sorte, sans qu'il eut voulu laver M. de Modène de la tache imprimée à son front, et lui rendre son honneur qu'il lui avait ravi. Mais l'approche de la mort fit taire chez lui le ressentiment. L'Église n'a jamais cessé de prêcher le pardon des injures et la réconciliation entre ennemis. Le duc, malgré tout son orgueil, sur le point de paraître devant Dieu, voulut se réconcilier avec M. de Modène, et daigna reconnaître ses torts envers lui. Il manda à Paris, à son lit de mort, le paria qui restait confiné depuis 1650, comme un lépreux et un pestiféré, dans le Comtat, afin de sceller avec lui cette réconciliation suprême.

Le peu de durée de la maladie de M. de Guise, qui était mort dès le 2 juin 1664, le lendemain de la Pentecôte (2), ne permit sans doute pas à M. de Modène d'arriver à temps pour recevoir ce pardon *in extremis* et d'entendre le mourant lui assurer qu'il avait abdiqué son ressentiment et oublié tout ce long passé de discordes qui les avait divisés (3). Mais les sentiments du duc envers lui, à la dernière heure de sa vie, n'en sont pas moins certains. M. de Modène parlant lui-même, à la fin de ses *Mémoires*, de cette mort du

(1) Voir *La Muze historique*, IV, 204.

(2) Voir *La Muze historique* de Loret, IV, 206 et 207.

(3) [illegible] de Simiane, [illegible] M. de Modène pour cette suprême réconciliation.

duc de Guise et de l'*amant* qui l'avait précédée, s'exprime de la sorte (1) : « Tout l'hôtel de Guise et presque tout Paris savent avec quelle tendresse et avec quelle confiance il le rappela près de lui quelque temps avant sa mort, que cet infortuné gentilhomme a pleurée et qu'il pleurera toujours par cette extrême affection qu'il avoit pour le duc, plutôt que par la perte qu'il a faite de plus de 30,000 écus qu'il lui devoit depuis longtemps (2) ».

Il se hâta de quitter le comtat d'Avignon (3), de profiter de la liberté qu'il avait reconquise, d'accourir dans la capitale où il pouvait dès lors ne plus courber le front et de se retremper dans cet air parisien dont il était sevré depuis dix-huit ans. Il dut arriver à Paris au lendemain de la mort du duc, peut-être en même temps que le cardinal Chigi. Il y rentrait âgé de cinquante-six ans, n'ayant fait qu'y passer quelques jours depuis 1639, depuis un quart de siècle. Le vieux beau y était certes bien oublié, démodé, dépaysé sans doute, ridicule, comme aurait dit Vardes après une si longue absence, et ressemblant quasi à un Parisien de Naples ; mais il y arrivait à un moment opportun pour devenir intéressant, ce qui est à toutes les époques l'important dans la vie parisienne. Il allait se retrouver placé dans son ancien milieu, rencontrer sur les bords de la Seine les l'Hermite et les Béjart, avec lesquels il avait vécu naguères sur les bords du Rhône, et se voir exposé à être tiraillé entre ses deux anciennes maîtresses.

(1) *Mémoires de M. de Modène*, II, p. 501.

(2) Le rappel de la dette des trente mille écus est de trop à cette place; mais Modène tenait peut-être à expliquer la gène dans laquelle il se trouvait.

(3) Par suite des dissentiments de Louis XIV avec le pape, la ville et le Comtat d'Avignon avaient été saisis et réunis à la couronne par arrêt du parlement de Provence en date du 20 juillet 1663 et ne devaient être rendus au pape que le 15 février 1665.

La Gazette de Loret du 8 novembre 1664, IV, 268, mentionne l'insurrection qui eut lieu à Avignon après le départ de M. de Modène.

§ XX.

M. de Modène à Paris. — Ses rapports avec Madeleine Béjart et Molière. Son Histoire des révolutions de Naples et l'Ode sur le portrait du roi. — Son mariage avec Madeleine de l'Hermite.

A l'arrivée du comte de Modène à Paris, Molière et Madeleine n'étaient plus dans leur humble condition d'autrefois. Ils étaient à la veille de devenir comédiens du roi. Louis XIV avait pris leur troupe sous son patronage ; non content de la pensionner, il avait daigné faire à Molière le grand honneur de servir de parrain à son premier enfant, le 19 janvier 1664. Molière s'était marié le 20 février 1662. Il n'avait pas épousé Madeleine auprès de laquelle il vivait depuis depuis dix-neuf ans. Les infidélités réciproques qu'ils avaient commises l'un envers l'autre avaient sans doute mis fin à leur amour, peut-être même à leur amitié. Ce mariage, qui eut dû se faire dans les premières années de leurs voyages dans le Midi, était devenu impossible après tant de retards et n'eut pu même, après leurs communes défiances, être considéré comme un mariage de raison. Cependant il eut peut-être mieux valu pour Molière que l'union qu'il avait contractée si imprudemment avec la jeune et énigmatique Armande, sœur sinon fille de son ancienne maîtresse, et auprès de laquelle il ne devait pas rencontrer le bonheur, comme il était facile de le prévoir.

La gloire et la fortune lui avaient souri à défaut de bonheur (1). Il n'en était plus au temps où on ne voyait

(1) Il avait tout [illegible] depuis son [illegible]. — Molière [illegible] [illegible] de son temps [illegible]. On sait que 1659 [illegible] de la troupe de S. A. [illegible] duc de Savoie [illegible]

en lui que l'auteur du *Médecin volant* et où il avait à subir les rebuffades du prince de Conti. Le succès de l'*Ecole des maris*, le grand bruit qui s'était fait autour de l'*Ecole des femmes*, avaient mis le comble à sa renommée. Le roi l'appelait à le divertir dans toutes les fêtes de la Cour. Celles de Versailles, les *Plaisirs de l'Isle enchantée*, où il avait rempli un si grand rôle au commencement de mai en représentant la *Princesse d'Elide*, le *Mariage forcé* et les trois premiers actes de *Tartuffe*, l'avaient tout-à-fait mis hors de pair. Il n'était pas, pour cela, plus que d'autres, exempt de larmes. La lettre et les vers à La Mothe Le Vayer, sur la perte de son fils mort en septembre 1664, montrent que Molière, dont le premier enfant allait aussi bientôt mourir, savait pleurer comme les simples mortels. Les contemporains ont été du reste les premiers à remarquer cette tristesse d'*Elomire*, le contemplateur et l'hypocondre.

La polémique qui avait suivi l'*Ecole des femmes* avait mis à ses trousses les comédiens et les auteurs de l'Hôtel de Bourgogne ; ils l'avaient harcelé de leurs critiques. Mais il y avait pour lui une autre source de soucis plus amers, c'était le mariage qu'il avait contracté avec tant d'imprévoyance avec Armande Béjart, et la coquetterie de sa femme.

Melle d'Orléans, Nicolas Dorimond, dans l'acte de société dressé par la troupe à Chambéry avant de partir pour l'Italie, avoir trois parts, tant pour lui que pour sa femme « en considération de la poésie à laquelle il s'applique particulièrement ». (Communication de M. Magnier, conseiller à la cour de Chambéry.) Outre les acteurs de cette troupe dont j'ai déjà parlé, et qui ont signé à Chambéry le contrat de mariage de Philippe Millot et de Marguerite Prunier, on voit dès lors parmi eux Pierre Oysillon de Montpellier, destiné à devenir le second mari de Marie Dumont, femme de Nicolas Dorimond, dont le frère Louis figure aussi dans la troupe, ainsi que François de Beauleville, décorateur de Paris, probablement le frère ou le parent de Marie Belleville ou Boldville, femme de Claude Pelissier, comédien et peintre ordinaire de la chambre du roi, que l'on trouve lors de son veuvage « apprentie sage femme a l'Hotel-Dieu de Paris » en 1666. Voir *Revue de l'Art français*, décembre 1885, p. 183.

C'était la jalousie qui lui torturait le cœur, et que la vaniteuse fille des Béjart faisait tout pour exciter, en attirant autour d'elle un cortège de galants et d'adorateurs, au lieu d'essayer, par des allures d'honnête femme, de remettre le calme dans l'âme inquiète de son mari. C'était même lors des fêtes des *Plaisirs de l'Isle enchantée*, que s'étaient formés les premiers nuages noirs qui étaient venus assombrir leur union.

On est allé jusqu'à supposer que, dès l'*Ecole des femmes*, Molière avait peint dans *Arnolphe* l'état de son âme et que les plaintes, les cris de passion et de fureur du vieil amoureux d'Agnès, étaient l'écho des souffrances du mari d'Armande, promptement désabusé des rêves de bonheur dont il avait eu le tort de se bercer en épousant la jeune fille de vingt ans, qui avait dans les veines du sang trop chaud et trop ardent des Béjart. Lorsqu'on songe, ainsi que l'a dit M. Vitu, que l'*Ecole des femmes* fut représentée dès la fin de l'année 1662, — dix mois après le mariage de Molière, et composée sans doute au lendemain même de cette union, sinon même commencée auparavant, — on voit combien est fausse l'application de la thèse de ceux qui veulent voir le cœur de Molière à travers toutes ses œuvres, aussi bien dans l'*Ecole des femmes* que dans le *Misanthrope*.

D'ailleurs, ce qui montre l'invraisemblance de ces suppositions, c'est que Molière avait tiré le sujet de sa pièce d'une nouvelle de Scarron publiée sept ans auparavant. Cet emprunt fait par le poète comique à l'auteur du *Virgile travesti* est aujourd'hui trop connu pour que je prenne la peine d'insister (1) ; mais ce qui est encore ignoré, c'est l'emprunt

(1) Voir sur les origines de cette pièce de Molière la Notice de M. P. Mesnard, *Œuvres de Molière*, édition des grands écrivains de France, t. III, p. 117 ; celles de M. Moland, édition Garnier, de M. de Montaiglon, 9e fascicule du *Molière* Jouaust, M. R. Mahrenholtz, *Molière's Leben und Werke*, Heilbronn, 1881, [illegible], et M. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1882, p. 451.

fait par Scarron lui-même à dona Maria de Zayas, dont il n'a fait que traduire une des Nouvelles. L'étude toute particulière que j'ai faite des sources des *Nouvelles* de Scarron me permet de dire que sa *Précaution inutile* n'est autre chose qu'*El prevenido engañado*, c'est-à-dire la quatrième Nouvelle du recueil espagnol de Maria de Zayas. Je renvoie en note la preuve de cet emprunt fait à l'Espagne par Scarron et de d'autres encore utilisés par Molière, afin de ne pas détourner trop longtemps de M. de Modène l'attention des lecteurs (1).

(1) Il est étonnant qu'aucun Moliériste jusqu'à ce jour, à ma connaissance, n'ait signalé la source immédiate à laquelle a puisé Scarron, non seulement pour *La Précaution inutile*,, mais pour les *Hypocrites* et le *Châtiment de l'Avarice*, c'est-à-dire pour ses nouvelles dont s'est inspiré Molière. M. Brunetière a bien dit : « *La Précaution inutile* de Scarron est-elle l'œuvre originale ? » M. Sardou a bien écrit : « Molière et Beaumarchais ont pris l'idée de l'*Ecole des femmes* et du *Barbier* dans la *Précaution inutile* de Scarron, qui l'avait empruntée aux *Facétieuses nuits* de Staparole, qui l'avait trouvée lui-même dans le *Pecorone* de Ser Giovanni, qui le tenait d'un autre..... » Mais personne en France n'a remarqué que Scarron n'avait fait autre chose, dans sa nouvelle, que traduire dona Maria de Zayas, à laquelle on savait pourtant, d'après le témoignage de M. Fournel, qu'il avait emprunté une des quatre nouvelles intercalées dans son *Roman Comique*, « *Le juge de sa propre cause*, » (II, 14) traduite du neuvième récit des *Novelas exemplares y amorosas* de dona Maria de Zayas, (Saragosse, 1637, in-4°.)

Cette découverte était pourtant moins difficile à faire pour la *Précaution inutile* que pour toutes les autres Nouvelles également empruntées à l'Espagne par Scarron. Il n'y avait qu'à ouvrir le recueil de ses *Nouvelles tragi-comiques*, que le privilége lui-même, donné au libraire A. de Sommaville, dit « tournées de l'Espagnol en Français, par le sieur Scarron » et aussi celui des *Nouvelles amoureuses et exemplaires par cette merveille de son siècle dona Maria de Zayas y Sotomayor* traduites de l'Espagnol par Anthoine de Methel, escuier, sieur d'Ouville (Paris, de Luynes, 1656, in-8°), qui a également inséré dans son recueil et emprunté à Maria de Zayas la *Précaution inutile*, mise par lui en tête de son livre.

Scarron avait publié à part sa première nouvelle la *Précaution*, comme il fit aussi pour la seconde, les *Hypocrites*, (Le privilége est du 23 avril 1655, et l'achevé d'imprimer du 26 octobre 1655,) sans avouer qu'il n'était à vrai dire qu'un simple traducteur, sans indiquer la source à laquelle il avait puisé. Il écrit au contraire à propos des *Hypocrites* qu'il n'y a rien d'emprunté dans cette nouvelle et qu'il l'estime davantage, ce

Le portrait de l'Agnès de l'*École des Femmes*, de même que celui de la Rosine de Beaumarchais, est copié sur celui qui a amené simplement M. Mesnard à se demander si elle était plus originale que les autres (IV, 352), bien que tout en elle révélât son origine espagnole.

Bien peu de temps après, paraissait à diverses reprises le recueil des *Nouvelles* de Douville, avec un privilège du 25 octobre 1655, et deux achevés d'imprimer, l'un du 20 novembre 1655, l'autre du 1er février 1656. Douville les avait traduites au Mans, où il achevait alors sa vie, ainsi que je le dis ailleurs plus longuement. Dans sa dédicace à Mme de Mancini, il faisait connaître que ces six Nouvelles étaient simplement traduites de Maria de Zayas, dont il faisait un grand éloge et il ajoutait ensuite dans l'Avis au Lecteur :

« Entre plusieurs nouvelles composées en Espagne par une Dame, qui se peut égaler..... aux plus célèbres escrivains de son siècle, je vous en ai choisy six qui m'ont paru les plus agréables et les plus dignes d'estre traduites en nostre langue. Ne vous estonnez pas, lecteur, si je débute par une que vous aurez desja veue de la traduction de M. Scarron, et que je vous donne encore le mesme titre qu'il lui a donné *la Précaution inutile*, qui m'a paru plus naturel que si je l'eusse nommée après l'Espagnole *Précautionado engagnado le Précautioné attrappé* ; outre que M. Scarron, qui certainement mérite la réputation qu'il s'est acquise, affecte un stile comique qui luy est tout particulier et auquel il a tousjours réussi, et que de mon costé j'ay affecté de m'attacher au sens tout pur, comme au stile tout sérieux de la Dame que j'imite, ce qui par conséquent rend la chose assez différente, je vous ay encore fait connaître cette Dame par son nom, ce que M. Scarron n'a pas voulu faire. Je ne scay si c'est qu'il l'ait ignoré, ayant, comme il l'a confessé lui-même, receu ce présent d'un amy qui peut-être l'ignoroit encore, ou si c'est ce qui me paroist plus vraisemblable, ne vous ayant donné qu'une seule nouvelle de cette excellente femme qu'il vous ait voulu cacher son sexe de crainte que vous ne jugeassiez moins favorablement de son travail. »

Douville continuait par un pompeux éloge de Maria de Zayas, et plaçait en tête de son recueil la *Précaution inutile* qui formait la quatrième nouvelle de l'auteur Espagnol.

Scarron, qui avait déjà eu maille à partir à cause des *Généreux ennemis*, avec le frère de Douville, c'est-à-dire avec Boisrobert, qui était toujours de moitié avec lui dans ses publications, prit la mouche à la lecture de cet avant-propos, et dans une préface « A qui lira » il [illegible] aussitôt avec sa meilleure plume de Tolède :

« Il faut que j'adjoute icy ce que je crois estre obligé de respondre à l'avant-propos qu'un libraire imprimeur a [illegible] quelque [illegible] celle [illegible] de la nouvelle [illegible] de *la Précaution inutile*, que l'on a depuis peu imprimée sous le nom de Douville.

de Laure des *Novelas exemplares y amorosas*. Il est dès lors impossible de croire que Molière ait mis dans sa pièce

Cet avant-propos est un grand menteur en beaucoup d'endroits en ce qui me touche, est peu sincère en François et fort ignorant Espagnol, puisqu'en ces deux mots *Precaucionado Engagnado* il a fait deux fautes, l'une d'avoir oublié l'article, l'autre d'avoir écrit *Engañado* avec un G ce qui ne se fait jamais en Espagnol, mais toujours avec un N con tilde. Dans le temps que je faisois imprimer la *Précaution inutile,* M. de Boisrobert me fist l'honneur de me venir voir et dans la conversation que nous eusmes ensemble il me dit qu'il alloit faire imprimer les Nouvelles de Marie de Zayas mises en françois par son frère. Je l'advertis qu'un de mes amis (c'estoit de moi que je parlois) avoit fait une version du *Prevenido Engañado* qui est le vrai titre Espagnol et non pas *Precautionado*, comme l'a mis témérairement et faussement le gaillard avant-propos à qui je parle ; je l'avertis que cette Nouvelle s'imprimoit sous le titre de *la Précaution inutile* et qu'elle feroit tort à celle de son frère, parcequ'elle auroit l'advantage de la nouveauté et que l'on l'avoit comme refaite parce qu'elle est déplorablement écrite en Espagnol, n'en déplaise à l'Avant-propos qui dit le contraire. L'heureux succès qu'a eu ma nouvelle a fait voir que je luy avois dit vray et ce que je dis icy fait voir que l'Avant-propos a déguisé la vérité en tout ce qui me touche. Il a donné sujet de se plaindre à plusieurs personnes à la fois, à moy de m'avoir imputé des choses fausses et d'avoir pris mon tiltre à Marie de Zayas, d'avoir falsifié le sien, à M. de Boisrobert d'avoir mis un tiltre à la nouvelle de son frère que mon libraire luy a fait changer par sentence du Bailly du palais et il fait tort aussi à toutes les personnes du sexe de Marie de Zayas qui savent bien écrire d'avoir mis cent picques au-dessus d'elles cette Espagnole, qui écrit tout d'un style extraordinaire et rien de bon sens..... »

On voit qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute quant à la source immédiate à laquelle Scarron a puisé sa nouvelle. C'est donc bien Maria de Zayas qui en réalité a inspiré Molière dans l'*Ecole des Femmes*. C'est également à la même source qu'avait puisé Dorimond, qui, deux mois au moins avant l'*Ecole des Maris* de Molière, avait fait imprimer sa comédie de la *Précaution inutile* à laquelle il donna bientôt un autre titre plus grossier, celui d'Ecole des...... maris trompés, qu'il appelait du nom que leur donnait Molière. (V. M. Mesnard, *Œuvres de Molière*, t. II, p. 343.) Ticknor (*Histoire de la littérature Espagnole*, traduction Magnabal, Hachette, in-8°, t. III, p. 178) a connu cet emprunt de l'auteur du *Roman comique;* il écrit à propos de Maria de Zayas : « *El prevenido engañado* a servi de modèle à Scarron pour sa *Précaution inutile* avec de légères modifications. » Mais ce qu'il n'a pas dit c'est que Scarron a encore traduit de Marie de Zayas d'autres de ses contes dont Molière s'est également inspiré, notamment le *Châtiment de l'Avarice* (nouvelle insérée dans ses

les pressentiments de sa jalousie et que par anticipation il il ait fait de ses vers l'écho de sa souffrance intime.

Dix-huit mois après la représentation de *l'École des femmes*, au commencement de la seconde moitié de 1664, au lendemain des fêtes de Versailles et de Fontainebleau (1), les

œuvres posthumes), qui est le troisième conte du recueil de Marie de Zayas, *El castigo de la Miseria*. C'est au même auteur que Scarron a également emprunté la troisième nouvelle de son recueil l'*Adultère innocent*, *Al fin se paga todo*, qui se trouve aussi à la fin du volume de Douville. On peut facilement consulter les *Novelas exemplares* de Maria de Zayas dans la collection espagnole de Baudry, Paris, 1 vol. in-8°, 1847. Elles ont été du reste toutes traduites en français par Vanel et publiées en cinq volumes in-12, Paris, Quinet, 1686 ; mais les titres donnés par le traducteur sont souvent différents de ceux du texte espagnol.

Quant à la deuxième nouvelle de Scarron les *Hypocrites*, où paraît Montufar, le prototype de Tartuffe, elle est tirée de *La Ingeniosa Elena, hija de Celestina*, nouvelle de Salas Barbadillo, parue en 1612 à Lérida, ainsi que l'a dit Ticknor, III, 171, et qu'ont cependant oublié de le remarquer, si je ne me trompe les Molièristes, depuis M. Mesnard jusqu'à M. Mangold.

Au reste je reviendrai longuement ailleurs sur tous les emprunts faits par Scarron, Douville et Boisrobert aux Nouvelles et au Théâtre Espagnol. J'ai voulu simplement aujourd'hui me borner à prendre date dans cette question d'origines. — M. Knorich vient encore d'indiquer récemment l'*Héritier ridicule* de Scarron comme une des sources françaises de l'*Avare*. Mais l'*Héritier ridicule* est tiré évidemment lui-même du théâtre espagnol. Ticknor l'indique comme ayant pu être emprunté à Moreto.

(1) Sur le séjour de Molière à Fontainebleau, les représentations qui y furent données et la lecture de *Tartuffe* au légat, voir, outre le *Journal de Lagrange* et *Molière à Fontainebleau*, par M. Ch. Constant, 1875, in-8°, le curieux journal de Paul Fréart de Chantelou, dont M. Lalanne a oublié de signaler l'existence, mss. de la Bibliothèque nationale, Cinq cents de Colbert 175. M. de Chantelou a eu soin de noter les pièces jouées devant le cardinal Chigi : « Le 30 juillet il fut à la comédie du *Prince d'Ithaque*, qui fut la même qui fut jouée aux fêtes de Versailles. Le 31 il vit *Othon* de Corneille, le 2 août, les Comédiens italiens, le 3, l'*Œdipe* de Corneille. » — De ce que Lionne écrit le 1er août au duc de Créquy : « Le soir du même jour 30 juillet le roi a fait voir à M. le légat la comédie de Molière qui fut représentée à Versailles, non pas celle de *Tartuffe* que sa piété lui a fait entièrement supprimer, mais une autre [illegible] », on n'est pas en droit d'en conclure, ainsi que l'a fait M. Charles Gérin, *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1884, p. 482, que les trois premiers actes de

temps étaient changés. Lorsque survint M. de Modène, dont l'arrivée à Paris coïncida peut-être avec celle du cardinal Chigi, la brouille existait entre les deux époux, bien qu'elle ne fut pas aussi vive qu'elle le devint un an plus tard, puisque leur second enfant ne naquit qu'au commencement d'août 1665 (1). Molière lui-même prêtait bien imprudemment le flanc aux représailles de sa femme. Il était revenu demeurer dans ce phalanstère, je ne veux pas dire dans cette maison de Mormons, du coin de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où logeaient à la fois Madeleine, alors âgée de quarante-six ans et Melle de Brie, auprès de laquelle il se consolait de l'indifférence et des galanteries d'Armande.

C'est à ce moment psychologique que M. de Modène arrivait à Paris, et qu'il allait pénétrer dans cette maison, trop largement ouverte, de la rue Saint-Honoré, revoir cette même rue où, en 1638, c'est-à-dire vingt-six ans auparavant, était née l'enfant dont il avait rendu mère Madeleine Béjart.

Qu'il ait revu Madeleine, le fait est indubitable et il y en a deux preuves pour une.

La première, c'est le concours qui lui fut apporté par Madeleine dans un emprunt qu'il était réduit à contracter. L'indice qui, avant tout autre, nous révèle la présence de M. de Modène à Paris, n'est autre, en effet, qu'un contrat d'emprunt. Il était resté fidèle à son passé qui pesait sur lui lourdement, et continuait à subsister d'expédients, ce qui a même fait supposer qu'il était réduit à vivre aux crochets de son ancienne maîtresse, et qu'il demeurait lui aussi sous le même toit que Madeleine Béjart.

Le lendemain du jour où Molière faisait enterrer son

Tartuffe n'ont pas été *lus* devant le cardinal Chigi et que le légat dont Molière se vante d'avoir obtenu l'approbation ne peut-être que le cardinal de Vendôme, légat en 1667 au baptême du dauphin. — Voir aussi le *Moliériste*, VIII, 156.

(1) V. M. Loiseleur, *Les Points obscurs*, p. 303, 304.

premier enfant (11 novembre 1664), Esprit de Rémond souscrivait le 12 novembre 1664, devant Jean Desnots et Arnault Vallon, notaires au Châtelet de Paris, une obligation de trois mille livres envers Marin Tabouret, sieur de Tarny, conseiller, secrétaire du roi, créancier qui ne devait pas être payé par l'emprunteur et que nous verrons plus tard désintéressé par Madeleine Béjart (1).

L'autre preuve des rapports de Madeleine et de M. de Modène a une tout autre importance et un caractère plus énigmatique. C'est la commune présence, le 4 août 1665, de l'actrice et du comte dans l'église *Saint-Eustache*, au baptême du second enfant de Molière, qu'ils tiennent tous les deux sur les fonts. Voici cet acte de baptême que je reproduis d'après Beffara, qui l'a inséré dans deux endroits de ses manuscrits (2) :

« Du mardi 4 aoust 1665 fut baptisée Esprit Magdeleyne, fille de Jean-Baptiste Maulier, bourgeois et d'Armande Gresinde Bejart sa femme, demeurant rue Saint-Honoré. Le parrain Mre Esprit de Rémond, marquis de Modène, la marraine Magdeleine Bezar, fille de J. Bejart vivant procureur (3) ».

(1) V. Eudore Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 254.

(2) Voir ms. Fr. de la Bibl. nat. 12527, p. 17, et 12528, p. 15. Cette fille est, on le sait, le seul enfant qui devait survivre à Molière. Il y avait vingt-sept ans que la petite Françoise avait été baptisée dans la même église et qu'on n'avait eu une preuve formelle d'une nouvelle réunion des deux anciens amants. — On a remarqué que Molière fit inhumer son premier enfant et baptiser le second à *Saint-Eustache*, quoiqu'il dût demeurer sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Voir Loiseleur, *Les Points Obscurs*, p. 325. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les doutes qui peuvent exister sur la question des résidences diverses de Molière dans la rue Saint-Honoré de 1660 à 1672. Voir M. Vitu, *Figaro* du 1? septembre 188?.

(3) Le mardi 4 août 1665, nous apprend le *Journal de La Grange*, p. 75, on joua *Dom Japhet*, qui ne rapporta que [illegible] [illegible] Molière [illegible]

L'importance morale de cet acte n'échappera à personne. Comment Molière, dont le premier enfant avait été tenu sur les fonts au nom du roi et de Henriette d'Angleterre, consentit-il à prendre pour parrain de sa fille l'ancien amant de Madeleine, et à ressusciter aux yeux de tous et surtout aux yeux de sa femme ce lointain passé qu'il avait tout intérêt à faire oublier? Comment s'exposait-il, surtout au milieu de sa crise conjugale, à donner à Armande la preuve d'un pareil oubli de sens moral, d'une pareille tolérance, véritable déchéance de la part d'un galant homme?

Ce singulier compérage ne s'explique facilement que pour ceux qui voient en M. de Modène et en Madeleine le père et la mère d'Armande. Alors tout est clair, tout est naturel. M. de Modène, qui était absent de Paris lors de la naissance du premier enfant d'Armande (1), est appelé à tenir le second avec Madeleine. Le grand-père et la grand'mère sont parrains et marraines, comme cela se passe dans toutes les familles. La présence de M de Modène, loin d'être anormale, est comme une reconnaissance de sa paternité à l'égard de la fille de Madeleine; elle couvre Molière contre les calomnies de Montfleury, et tout en laissant Armande entachée de la tache originelle est la preuve implicite et morale qu'elle n'est pas un enfant de la balle, qu'elle a pour père un gentilhomme, un ancien chambellan de Gaston et du duc de Guise. Cette présence d'Esprit de Rémond, libre cette fois de tous liens, à côté de Madeleine, peut aussi laisser croire qu'il est disposé même à régulariser sa situation et à donner son nom à la mère de son enfant.

Si au contraire, Armande est bien la fille de Marie Hervé, ainsi que le déclarent les actes qui la concernent, ce bap-

s'appela dès lors la troupe des Comédiens du roi et reçut six mille livres de pension.

(1) J'ai déjà fait remarquer que la présence à Paris de M. de Roquemartène, mandataire d'Esprit de Rémond, coïncidait avec l'époque du contrat de mariage d'Armande et de Molière.

tème devient aussitôt énigmatique, et l'on peut dire que Molière a fait choix pour parrain de sa fille du seul homme qu'il était peut-être dans la nécessité morale d'écarter. Alors qu'un bon nombre de Moliéristes ont peint l'auteur de l'*École des femmes* et Esprit de Remond comme des amis intimes, d'autres voyant les choses avec plus de sang-froid ont dit, pour expliquer ce choix, qu'il était la preuve que Molière n'était pas maître chez lui, et qu'il lui avait été imposé par l'impérieuse Madeleine Béjart, fière d'avoir à son bras un comte, décoré même ce jour-là du nom de marquis, aux risques de réveiller les souvenirs de sa jeunesse. Ce passé pour une actrice, je le veux bien, n'avait rien de trop gênant ; mais elle eût bien dû en épargner la mémoire à Molière et surtout à Armande, à qui, tout au moins, elle servait de sœur mère. Si les choses sont arrivées de la sorte, il faut avouer que l'oubli de sens moral, qui paraît de si bonne heure chez les Béjart, survivait toujours dans leur famille, s'était étendu même jusqu'à leur entourage et que Molière, harcelé par cet entourage féminin, avait fini de guerre lasse par subir pour ami d'un jour M. de Modène.

C'est ici qu'il me faut enfin examiner la question des rapports de M. de Modène et de Molière, sur laquelle, excepté dans ces derniers temps, on a écrit les choses les plus impossibles sans songer à mal, ou plutôt sans songer à leur énormité. La plupart des Moliéristes, même ceux qui ont parlé du grand écrivain tout-à-fait de sens rassis, ont vu en Molière un ami dévoué de M. de Modène, tout en reconnaissant que Madeleine avait accordé ses faveurs à l'un et à l'autre, et à la même époque, et qu'en remplaçant M. de Modène, Molière le laissait [illegible]. Ce qu'il y a de plus [illegible] c'est que MM. Vitu et Larroumet[1] ont [illegible] Béjart de cette [illegible] et [illegible] Molière [illegible] que Molière [illegible] que pour M. de Modène et que Molière était [illegible]

elle un camarade et un associé. M. Arsène Houssaye avait aussi dans un de ses livres, émis cette idée, après en avoir soutenu d'abord une autre toute opposée, et qui était loin de faire honneur à l'auteur du *Misanthrope*.

Mais je crois avoir prouvé que cette prétendue continuité de l'amour unique de M. de Modène et de Madeleine et réciproquement ne tient pas un seul instant debout. De 1637 à 1639, Madeleine fut la maîtresse d'Esprit de Rémond qui, entraîné ensuite loin de Paris, la perdit de vue. Les sens, chez lui, parlaient plus haut que le cœur. Marie Courtin de la Dehors, pendant qu'elle fut à Sedan, et plus tard dans le Comtat, tint auprès de M. de Modène la place qu'y avait antérieurement occupée Madeleine. A partir de 1643, la galante actrice partagea la vie de Molière et ses courses à travers les provinces. Étant données, les libertés de la vie de théâtre, Madeleine ne se départit-elle pas envers Molière d'une fidélité, dont celui-ci fut loin, d'ailleurs, de lui donner l'exemple, et n'y eut-il pas dans leur commune vie de singulières tolérances, avouées ou non, faciles sinon à excuser, du moins à comprendre dans le milieu où ils se trouvaient ? On est forcé d'avouer que c'est assez vraisemblable. Le fils du tapissier de la rue Saint-Honoré, connaissait sans doute le passé de Madeleine, et les attaches que la naissance d'un enfant lui avait créées envers M. de Modène. Quand les pérégrinations de la troupe à travers le midi mirent de nouveau en présence dans le Comtat, après une longue séparation, la fille de l'huissier Béjart et le descendant du favori du duc de Luynes, quelles durent être les dispositions de Molière envers le comte ? Fut-il porté, ainsi qu'on l'a dit, à voir tout de suite en lui un ami ?

On reconnaîtra que cette disposition d'esprit n'est pas celle qu'on se prend tout d'abord à croire le plus probable. Pour en arriver à l'expliquer, il faudrait supposer à la fois qu'au moment où le comte et l'actrice ont pu se revoir, Molière était déjà las de Madeleine, épris de Mlle de Brie

et de la Du Parc, et aussi qu'il avait déjà formé le projet d'épouser Armande qu'il eût connue pour fille de Madeleine et de M. de Modène. Mais, on le voit, pour que la naissance de cette amitié fût vraisemblable, il faudrait tout un concours de suppositions, dont la principale même manque toujours de preuves. Je ne crois donc guère pour ma part, à cette amitié que les Moliéristes et Paul Lacroix à leur tête ont acceptée comme un article de foi. M. de Modène devait être plutot pour Molière un importun, un gêneur dirait l'argot de nos jours, dont Madeleine entre temps, à de rares intervalles heureusement, le forçait à subir le voisinage lors de leur séjour dans le Comtat, où la présence de Marie Courtin de la Dehors le rassurait d'ailleurs contre les souvenirs du passé. Quand Esprit de Rémond vint à Paris, vers juillet 1664, il y avait vingt-six années déjà qu'avait eu lieu le baptême du 11 juillet 1638. La Béjart était dès lors âgée de plus de quarante-six ans. Lors de la naissance d'Esprit Madeleine, en 1665, il y avait eu entre la fille des Béjart et le grand comédien plus que des scènes de dépit amoureux, de véritables brouilles que le voisinage de Mlle de Brie et la coquetterie d'Armande n'avaient fait qu'aviver. La paille était rompue depuis longtemps : je veux dire que l'amour n'existait plus entre les deux anciens amoureux de l'*Illustre théâtre*.

Ils se supportaient mutuellement en vertu d'une vieille habitude, et de ce long passé qu'ils avaient vécu en commun. Rivés l'un à l'autre par la vie sur le même théâtre, avaient-ils encore l'un pour l'autre de l'amitié, ou en étaient-ils, comme bien des gens dans la même situation, dont l'amitié est plus apparente que réelle, arrivés à se détester cordialement ? Il est assez difficile de le dire. Molière, pour éviter une scène de récriminations, put céder à Madeleine, en consentant à accepter un parrain de son choix pour sa fille, sans qu'il [illegible] un intime [illegible] M. de Modène. Esprit de Rémond était un familier des Béjart [illegible] plus peut-

le mari d'Armande, qui devait, au contraire, se trouver mal à l'aise à ses côtés et lui faire grise mine. Voilà comment on peut expliquer le singulier choix du parrain d'Esprit-Madeleine, sans être obligé de croire, entre les deux anciens amoureux de Madeleine, à une amitié qui serait difficile à expliquer (1).

J'ajoute qu'avec la réputation de don Juan si bien acquise, dont jouissait M. de Modène, ce n'était pas un homme que Molière dut être disposé à accueillir dans son intérieur (2). C'est pendant la présence même de M. de Modène à Paris que Molière acheva la peinture de son don Juan, amoureux de toutes les femmes qu'il trahit toutes indifféremment, criblé de dettes et de vices, et couvrant son athéisme du masque de l'hypocrisie. Ce portrait, on doit le reconnaitre, ainsi que celui de Dorante, du *Bourgeois gentilhomme*, cadre mieux avec la vie d'Esprit de Rémond, que celui d'Adraste du *Sicilien*, dans lequel ceux qui ignoraient sa vie réelle ont songé à voir un crayon de sa personne. Chapelain pouvait être ébloui de loin par la qualité de gentilhomme de M. de Modène ; mais Molière, qui l'avait vu de très-près, devait, sans même entrer dans le rigorisme d'Alceste, trouver que son amitié n'était pas de celles qui honorent et rendent fiers les gens qui en sont l'objet.

Avec l'absence d'amitié entre l'auteur du *Misanthrope* et le compagnon de l'expédition du duc de Guise à Naples tombe la légende de la collaboration de Molière et de M. de

(1) Il n'y aurait pas matière à ces explications, bien entendu, si M. de Modène était le père d'Armande. Je ne puis que répéter que tant qu'il n'y aura pas certitude absolue sur l'origine d'Armande, il sera impossible d'être fixé sur la nature des rapports du comte avec Madeleine Béjart après son retour de Naples, et sur ses relations avec Molière.

(2) Je suis même forcé de dire qu'il y a des gens qui pensent que pour l'honneur d'Armande et de Molière mieux eut valu peut-être qu'Armande et le comte ne se fussent jamais rencontrés. On le voit, on ne prête qu'aux riches. Ce sont eux surtout qu'attaquent les premiers la médisance et la calomnie.

Modène, créée de toutes pièces, par Paul Lacroix. M. de Modène prolongeait alors son séjour à Paris pour surveiller l'impression de l'œuvre à laquelle il avait consacré ses longs loisirs à Modène ; il y attachait d'autant plus d'importance qu'elle contenait son apologie. La mort du duc de Guise donnait à son *Histoire des révolutions de Naples* comme un regain d'actualité; sa publication pressait d'autant plus que le secrétaire de Henri de Lorraine, Sainct-Yon, mettait la dernière main aux Mémoires laissés par le duc sur l'expédition qu'il avait dirigée. Il fallait, tant au point de vue du succès de son livre que de celui de sa justification, ne pas se laisser prévenir par le secrétaire du duc. M. de Modène fit donc tout le possible pour arriver bon premier.

Ce n'était pas assez d'avoir été réhabilité aux yeux des contemporains par sa réconciliation avec M. de Guise qui l'avait innocenté avant de mourir. Il lui fallait une autre réhabilitation vis à vis de la postérité. Il en avait sans doute, en venant à Paris, apporté les matériaux avec lui, c'est-à-dire le manuscrit de son *Histoire des révolutions de Naples*, contenant le récit des faits auxquels il avait pris part avec Henri de Lorraine et présentant sa justification.

Il est en effet impossible que dans le peu de temps qui s'écoula entre son arrivée et l'impression de cette histoire, repris par la vie de Paris, il ait eu le temps de composer cette œuvre écrite en style très travaillé, à la manière antique, sur le modèle de Thucydide, et dont la première partie surtout, celle qui raconte l'histoire du royaume de Naples avant l'arrivée de Henri de Lorraine, est tout le contraire de mémoires écrits au courant de la plume. Il avait dû, depuis son retour, préparer à loisir le récit apologétique des événements dont il pouvait dire *quorum pars magna fui*, afin d'être prêt quand viendrait l'heure propice. Au moment de son séjour à Paris, qui avait immédiatement suivi la mort du duc, l'occasion était favorable ; il s'empressa de la saisir et de mettre la dernière main à l'ouvrage qu'il avait

depuis longtemps sur le chantier, à cette œuvre capitale de sa vie, grâce à laquelle son nom a été sauvé de l'oubli, et qui a servi de base jusqu'à ce jour à sa réputation.

Le 28 juin 1665, Jean Boullard, marchand libraire à Paris, au-dessous du carrefour Sainte-Geneviève, obtenait un privilège pour un livre contenant *Les révolutions de la ville et du royaume de Naples*, composé par messire Esprit de Raymond, comte de Modène, privilège donné pour sept ans, à compter du jour que l'impression en serait terminée. L'impression du premier volume fut achevée pour la première fois le 6 novembre de cette année (1).

L'impression du second volume, qui porte pour titre : « *La seconde partie jusqu'à l'arrivée de l'armée navale de France* », dut suivre de près celle de la première, bien que Fortia d'Urban ait écrit qu'elle n'avait été achevée que le 12 mai 1667, c'est-à-dire dix-huit mois après le volume précédent. Le *Journal des Savants*, qui avait rendu compte de la première partie, dans son numéro 18 du 3 mai 1666, p. 216, rendait compte, dès le 7 février 1667, p. 43, de la seconde, également publiée dans le même format in-12, chez Jean Boullard, rue de la Harpe, et Thomas Jolly au Palais.

On pourrait croire même, d'après une lettre de Chapelain, que le deuxième volume avait paru dès avant la moitié de décembre 1665 ; mais après le compte-rendu séparé des deux volumes dans le *Journal des Savants*, cela ne semble guère probable. Esprit de Rémond s'était empressé d'envoyer à Chapelain des volumes de son *Histoire des révolutions de Naples*. Bien qu'il souffrît de la goutte, il avait eu soin de ne pas omettre cette gracieuseté à l'adresse de son protecteur littéraire. L'auteur de *La Pucelle* écrivit le

(1) *Histoire des Révolutions de Naples*, Paris, in-12, Jean Boullard. — Boullard céda la moitié de son privilège à Thomas Jolly, libraire à Paris. La veuve de Boullard céda l'autre moitié à Louis Billaine, Jean Guignard fils et Théodore Girard, tous marchands à Paris.

19 décembre 1665 à « M. le comte de Modène à Paris » pour le remercier (1) :

« Si vostre goutte, Monsieur, donne le loysir à ma foiblesse de se fortifier assés pour l'aller visiter, je ne manqueray pas de la luy mener pour m'acquitter au moins une fois en bonne forme de ce que je dois à vos soins, à vos civilités, et je drois encore à vostre amitié, si je n'estois convaincu d'y avoir fidellement satisfait desja par mon estime et par un zèle très-ardent pour tout ce qui regarde vostre honneur et vos intérests. J'auray une inquiétude perpétuelle, Monsieur, jusques à ce que je sois quitte envers vous du reste et que je vous aye trouvé chés vous. Mais si cela ne se peut autrement qu'en vous y trouvant malade, j'aime encore mieux vous manquer dix fois pour ne pas dire toujours.

Cependant je vous rends mille grâces tres-humbles *des volumes de vostre histoire de Naples* dont vous m'avés gratifié (2). Ce sera désormais ma plus agréable lecture et *de ceux à qui j'en feray part*, et je vous en rendray un conte exact à nostre première veue. Sa beauté ne servira qu'à m'en faire souhaiter davantage l'accomplissement, afin que ce ne soit plus un buste et que le corps se monstrant tout entier, on n'y puisse plus rien trouver à dire. Je vous exhorte à y mettre la dernière main et à ne nous pas faire languir longtemps dans l'attente. Il me seroit bien glorieux que ma prière eust contribué quelque chose à avancer ce contentement au public et qu'il pust sçavoir que vous y avés considéré, Monsieur, vostre, etc. »

Le troisième volume ne parut qu'en 1667. Il est intitulé : « Troisième et dernière partie depuis l'arrivée de l'armée navale de France jusqu'à la réduction de tout le royaume au pouvoir des Espagnols et la prise du duc de Guise ». L'im-

(1) *Lettres de Jean Chapelain*, II, 426.

(2) Cela doit se rapporter à l'envoi de [illegible] exemplaires [illegible] [illegible] la phrase suivante [illegible] [illegible] [illegible]

pression en fut terminée le 12 mai 1667 (1). Ce fut seulement le 6 juin que le sieur de Sainct-Yon, secrétaire du feu duc de Guise, obtint un privilège pour la publication des *Mémoires du duc de Guise sur la conduite qu'il a tenue dans son premier voyage à Naples* ». M. de Modène avait donc pleinement réussi à devancer l'œuvre de Henri de Lorraine, qui ne parut que l'année suivante 1668. La même année 1668, paraissait une seconde édition de la première partie de l'ouvrage d'Esprit de Rémond (2)

Les exemplaires de la première édition de l'*Histoire des révolutions de Naples* sont d'une rareté excessive, a dit Paul Lacroix, qui s'en est étonné et a déclaré en ignorer la cause. Aussi l'œuvre de M. de Modène n'est elle guère connue que par les éditions qu'en ont données en 1826, Fortia d'Urban, et en 1827, Mielle, qui a republié en deux volumes in-8° l'édition de M. Fortia, sous le titre de *Mémoires du comte de Modène*.

Ainsi que je l'ai dit, l'histoire de M. de Modène, désignée à tort sous le nom de *Mémoires* (3), est plus estimée que le récit du duc de Guise, et a été généralement appréciée d'une manière favorable par la critique. Ecrite en style soutenu, compassé, périodique sans lourdeur, allant par fois cependant jusqu'à l'emphase, elle constitue une véritable œuvre historique qui, par sa composition et l'élévation de vues de son auteur, mérite d'être placée dans un

(1) Le *Journal des Savants* n'a pas rendu compte de cette troisième partie qu'on attendait, disait-il dans son article du 7 février 1667.

(2) V. *Histoire des revolutions de la ville et du royaume de Naples, contenant les actions les plus secrètes et les plus mémorables de tout ce qui s'y passa jusqu'à la mort du prince de Massa*, composée par le comte de Modène. Première partie, seconde édition, à Paris, chez Louys Billaine, au second pillier de la grande salle du Palais, au Grand César, 1668, avec privilège du Roi.

(3) Bien qu'elle n'ait pas l'allure et les qualités primesautières de véritables mémoires, elle a les défauts de ce genre de composition, en ce sens que le récit de l'expédition de Naples est surtout une apologie de la conduite de M. de Modène.

bon rang parmi les produits de la littérature historique du XVIIe siècle.

Paul Lacroix est enfin venu lui donner un regain de célébrité en prétendant que M. de Modène avait eu pour collaborateur ni plus ni moins que Molière lui-même. C'est une légende qu'il a tenté d'accréditer dans le *Bulletin du Bouquiniste* de 1857, p. 412, dans ses *Énigmes et découvertes bibliographiques*, Lainé, 1866, in-12 (1), enfin, dans sa *Bibliographie moliéresque*, 2e édition, 1875, no 228, p. 61, et qui, depuis, a fait son chemin dans le monde. Non-seulement Paul Lacroix prétend que les rapports entre Modène et Molière amenèrent une sorte de collaboration, qui ne fut de la part de Molière qu'un acte de complaisance, mais il affirme n'avoir pas de peine à reconnaître le style franc et ferme de l'auteur de l'*École des Femmes*, au milieu de la narration souvent emphatique du vieil ami de M. de l'Hermite. « Quant à la dédicace *Au Roi*, dit-il, elle porte évidemment le cachet de son style » et il la croit tout entière de lui (2). Ailleurs, il déclare que c'est Molière qui a tenu la plume pendant que Modène racontait ses aventures, et lui attribue ainsi carrément la rédaction de l'œuvre.

Tous les bibliographes n'ont heureusement pas accepté les yeux fermés les inductions si risquées de l'aventureux bibliophile. Les continuateurs de Brunet pensent que Modène a dû soumettre son livre à Molière, que celui-ci n'a pas dû marchander ni les avis, ni les corrections, mais que de là à la rédaction il y a loin. « Où aurait-il trouvé les lo-

(1) Voir dans ce volume la lettre du bibliophile Jacob sur les Mémoires du comte de Modène, attribués à Molière, pp. 53 à 57.

(2) Il n'y a pas de dédicace au roi, mais bien une dédicace à la duchesse de Chevreuse, femme du connétable de Luynes. C'est ce que Paul Lacroix n'a vu qu'en 1880 à peu près. On peut dire qu'il a été un grand semeur d'erreurs dans le champ qu'il a défriché [illegible] [illegible]

sirs nécessaires pour ce travail ? » disent-ils en finissant.

N'est-ce pas même faire encore la part trop large à Molière ? Sans revenir en effet sur l'impossibilité matérielle qu'aurait présenté pour lui un pareil labeur au milieu du travail incessant de la composition de ses comédies, au milieu des fatigues de sa vie si absorbante de directeur de théâtre et d'acteur, des soucis de sa vie domestique, et de ses fréquentes maladies (1), ne faut-il pas ajouter à tout cela ce que j'appellerai l'impossibilité morale. Si Paul Lacroix, et à sa suite la plupart des Moliéristes, même les plus judicieux, ont supposé et répété à l'envi que Modène s'était établi à Paris auprès de la famille Béjart, et qu'il resta l'ami dévoué de Molière, son compère, jusqu'à sa mort, si de cette cohibatation et de cette intimité prétendues ils ont conclu à une collaboration littéraire (2), il n'en reste pas moins à donner la première preuve de cette intimité? A part le choix de M. de Modène pour parrain d'Esprit-Madeleine, à part aussi l'épitaphe inédite de Molière composée par Esprit de Rémond et dont je parlerai plus loin, y a-t-il un autre indice, je ne dis pas de l'amitié du comte et de la Béjart, mais de son intimité avec Molière (3)?

(1) A la fin de 1665, Molière était à la fois malade et brouillé avec sa femme. (Voir Loiseleur, *Les Points obscurs*, 305.)

(2) On va jusqu'à dire que Molière a placé nombre des scènes de ses comédies à Naples, pour faire plaisir à l'ancien compagnon du duc de Guise, sans parler des reconnaissances finales qui rappelleraient celle de la fille de Madeleine Béjart, faite par le comte de Modène. D'autres ont imaginé, au contraire, de faire collaborer Esprit de Rémond à diverses scènes des comédies de Molière, ou comme M. Houssaye, de lui attribuer la paternité de certains vers « à *Bélise*, » des poésies dont Paul Lacroix s'était avisé de prendre Molière pour auteur. (Voir les *Comédiennes de Molière* p. 30 et P. Lacroix, *Poésies attribuées à Molière*, p. 4-19.

(3) Quand même Armande eut été fille de M. de Modène, il ne s'ensuit pas naturellement qu'il y aurait eu, à partir de 1664, des rapports étroits d'amitié entre le gendre et son beau-père, ni surtout collaboration littéraire entre eux. — Je n'en reconnais pas moins que les deux à trois ans de séjour de M. de Modène à Paris (1664-1667) doivent être tout particulièrement étudiés par les Molieristes, surtout au point de vue de ses

En vérité, il faudrait y réfléchir à deux fois avant de répéter toutes ces opinions traditionnelles qui ne reposent sur aucun fait certain, qui traînent dans tous les livres de seconde main, comme les clichés sur les marbres des imprimeries, et ne tiennent pas debout dès qu'on s'avise de les toucher du doigt.

Il n'est pas plus prouvé que Molière ait été l'ami de M. de Modène, que son conseiller littéraire. Au lieu de s'adresser à l'auteur de *Don Juan* pour lui faire réviser ses ouvrages, M. de Modène prenait langue auprès d'un autre avocat consultant, qui est aujourd'hui bien connu.

Ce qui achève en effet de prouver qu'il n'appela pas Molière à être le conseiller ou le réviseur de son œuvre en prose, c'est qu'il ne le choisissait pas même pour corriger et émonder ses poésies, ce qui eût été plus facile à concevoir pour quelques pièces de vers de moins longue haleine, rentrant mieux dans la spécialité du poète, et cadrant davantage avec le peu de loisirs que lui laissait sa vie si occupée et si fiévreuse. C'était Chapelain qu'il chargea de la mission de revoir ses œuvres, une fois arrivé à Paris, de même qu'il l'avait investi déjà du fond du Comtat, trois ans auparavant, de cette mission de confiance.

C'est ce que nous montrent deux lettres de Chapelain à Colbert, insérées d'abord dans le recueil de M. P. Clément, et dans celui des *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Larroque (1). M. de Modène voulait rentrer en grâce auprès du roi. Il avait composé dans ce but une ode panégyrique qu'il avait chargé Chapelain de limer et de faire parvenir à Louis XIV par l'intermédiaire de Colbert.

rapports avec Molière, et des reflets possibles de son caractère dans certains personnages [illegible] dans les écrits [illegible] par l'auteur du *Misanthrope*.

(1) Voir *Le* [illegible], t. V, p. [illegible]; *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 313-315.

Le tout-puissant critique écrivait, le dix septembre 1665, au ministre d'état qui daignait avoir confiance en ses lumières :

« Monsieur........ je vous diray que M. de Modène, celuy qui a esté tant meslé dans les affaires de Naples, m'ayant communiqué *le dessein qu'il avoit de servir Sa Majesté de la plume aussy bien que de son espée*, je le confirmay dans ce projet ; et tenant la main à la production de l'Ode panégyrique qu'il avoit conceue, elle a réussi, à mon avis, non du tout disproportionnée à la grandeur de son sujet. Avant qu'il soit huit jours je me donneray l'honneur de vous l'envoyer afin que vous en jugiés souverainement. *La condition de l'homme peut donner quelque relief à l'ouvrage* et il n'est que bon qu'entre les orateurs et les poètes qui célèbrent nostre adorable monarque, l'on conte des gens de qualité de qui l'on ait ouy parler avantageusement dans le monde. »

Vingt jours après, il faisait parvenir à Colbert les vers qu'il lui avait annoncés d'une façon si obligeante pour Esprit de Rémond, que dans sa tendresse pour les lettrés gentilshommes et panégyristes du roi, il allait rehausser encore du titre de marquis. Il lui écrivait le 1er octobre.

« Je vous envoye l'*ode de M. le marquis de Modène* pour Sa Majesté. Elle pourra vous plaire après les coups de lime que nous y avons donnés et je vous avoue que j'en ay pris d'autant plus de soin, qu'il m'a semblé que, son autheur estant plus qualifié, la gloire qui en reviendroit au Roy seroit plus haute et plus grande ».

Il ne semble pas que l'Ode pour sa Majesté, ainsi revue par le prince des critiques et soumise à Colbert, ait été alors imprimée. Elle n'était encore qu'à l'état de manuscrit. Reçut-elle les honneurs de l'impression ? C'est probable ; mais il faut que M. de Modène ait été possédé du démon

de la procrastination, comme dit Faguet, ou qu'il n'ait pas été très empressé de bien se faire voir de sa Majesté : car l'*Ode au Roi*, composée par M. de Modène, si peu connue, bien qu'elle ait été imprimée et dont nous parlerons bientot, ne parut qu'en 1667. Si c'est bien là l'Ode qui avait été écrite dès avant la fin de septembre 1665, il faut avouer que son auteur manquait d'esprit d'à-propos (à moins qu'il ne manquât d'argent) et qu'il n'était pas du tout opportuniste. Il n'avait pas le droit, dès lors, de dire comme Molière au roi, dans ses vers sur la conquête de la Franche-Comté, qui ne furent, il est vrai, publiés eux-mêmes que dans l'édition de l'*Amphytrion*, donnée en 1670 par J. Ribou :

« Ce sont faits inouïs, Grand Roi, que tes conquêtes,
. . . .
Mais nos chansons, Grand Roi, ne sont pas sitôt prêtes
Et tu mets moins de temps à faire tes conquêtes,
Qu'il n'en faut pour te bien louer ».

Après tout c'étaient les vers eux-mêmes, et non leur impression qui étaient de nature à attirer sur le poète les yeux et la faveur de Louis XIV, et il pourrait fort bien se faire que l'ode revue et corrigée par Chapelain n'ait été imprimée au commencement de 1667, que parcequ'elle le fut aux frais du roi, ce qui innocenterait M. de Modène des retards apportés à son impression.

L'ode publiée en 1667 et dont n'ont parlé, ni Pithon Curt, ni Barjavel, ni Fortia d'Urban, est la suivante :

ODE / AUX MUSES / sur le portrait / du Roy / . A *Paris, chez Sebastien Mabre Cramoisy* / Imprimeur de sa Majesté / M.DC.LXVII, in-4° de 17 pp. et 1 f. blanc. Au titre, la marque de Mabre Cramoisy, représentant des cigognes. L'ode, qui se compose de vingt-huit strophes, est signée à la fin *le comte de Modène*. Au-dessous de la signature, se trouve un grand fleuron représentant un soleil que deux

amours entourent de lauriers (1). C'est dire que cette pièce, avec vignettes gravées, est imprimée avec beaucoup de luxe, comme bon nombre de celles qui sont sorties des presses de Mabre Cramoisy et que recherchent tant aujourd'hui les bibliophiles.

Les gazettes du temps ne laissèrent pas passer sans la signaler l'*Ode aux Muses sur le portrait du Roy*, et l'auteur eut le plaisir de lire cet éloge de ses vers dans la *Muse Dauphine* de Subligny, du jeudi 17 mars 1667 (2).

« Pour revenir au Roy, SEIGNEUR
Monsieur le COMTE DE MODÈNE,
En a dit quatre vers avec bien du bonheur ;
Je voudrois en devoir tout autant à ma veine.
« *Je voy* » dit-il, « *par les portraits divers*
Que l'Europe fait de ses Princes,
Qu'ils sont tous nez pour leurs Provinces,
Mais que tu l'es pour l'Univers ».

(1) Voir *Catalogue des livres composant la bibliothèque du baron James de Rothschild*, par M. Picot, Paris, grand in-8°, 1884, p. 567, n° 838, et Paul Lacroix, *Poésies diverses attribuées à Molière*, Lemerre, 1869, in-12, p. 107. — Voici la première strophe de l'*Ode aux Muses sur le portrait du Roy* que je reproduis d'après le texte de l'exemplaire de la bibliothèque de Mme James de Rothschild, dont je dois communication à l'obligeance si parfaite de M. Picot :

« Doctes sœurs, de qui le pinceau
Sçait mieux deffendre ses ouvrages
De la violence des âges
Que le burin et le ciseau ;
Vous, dont la parlante peinture
Peut enchérir sur la nature
Et ranimer ce qui n'est plus,
Rassemblez au siècle où nous sommes
La fleur de toutes les vertus
Que les siècles passés virent aux plus grands hommes. »

(2) Voir *Les Continuateurs de Loret*, publiés par M. Picot, t. II. 731.

Le reste de son Ode aux neuf sœurs du Parnasse
A bien d'autres traits que cela,
Qui tiendroient bien ici leur place ;
Mais, mon beau *Prince*, lisez-la.
J'ay d'autres choses à vous dire.
Pour ce coup, il doit vous suffire
Qu'il ne pouvoit pas dire mieux
Et qui voit ce qu'il voit, sans doute a de bons yeux ».

Les compatriotes de M. de Modène ont été moins empressés que Subligny à signaler ses vers en l'honneur du roi. Son ode est devenue si rare qu'elle a échappé à la plupart de ceux qui ont recueilli les matériaux de la Flore littéraire du dix-septième siècle. Un des auteurs qui connaît le mieux les pièces rarissimes du temps, M. Tamizey de Larroque, a même écrit récemment, en 1884, dans la *Revue critique*, que « cette pièce paraissait être inconnue à tous les bibliographes ».

Paul Lacroix l'avait cependant fait connaître dès 1869, et en avait inséré les deux dernières strophes dans ses *Poésies diverses attribuées à Molière ou pouvant lui être attribuées*. Pris de la manie de voir partout des vers de Molière, il écrivait à propos de cette pièce : « Cette ode à laquelle Molière a probablement mis la main, est néanmoins assez faible, sans images, sans couleur, sans véritable inspiration ; mais les deux dernières strophes qui s'en détachent pour ainsi-dire, et qui semblent faites après coup, nous paraissent devoir être attribuées au *teinturier* ordinaire du comte de Modène. Celui-ci en effet avait toujours eu le goût de la poésie et avec un peu d'aide, il n'y réussissait pas mal ; mais il y a dans ses pièces de vers, tant de différences de style et de manière qu'on est bien obligé de reconnaître plusieurs auteurs sous son nom. Ce fut d'abord, c'est bien là, pour François Tristan l'Hermite qu'il eut recours, ensuite

grande, pour ne pas dépouiller à son profit M. de Modène des plus beaux vers qui peuvent assurer sa renommée poétique et qui n'ajouteraient rien à l'illustration de l'auteur du *Misanthrope*. Si Modène n'est pas absolument fondé à dire (puisqu'il a eu recours à la lime de Chapelain) :

> Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

il n'a pas du moins appelé Molière à le remplir ; il a soumis les produits de sa Muse au plus célèbre critique du temps, au grand prêtre de la littérature, comme l'ont fait la plupart des poëtes de sa génération, mais il n'en résulte pas même de là que Chapelain ait été, dans le vrai sens du mot, son collaborateur. Il a été simplement pour lui un donneur d'avis, un correcteur, un conseiller après coup et non avant la lettre. Telle nous paraît être la vérité et le rôle de l'auteur de *La Pucelle* dans la révision des vers de M. de Modène. Il faut donc, en somme, laisser à Esprit de Rémond la responsabilité des beautés comme celle des taches et des défauts de ses ouvrages tant en prose qu'en vers.

Les deux dernières strophes de l'*Ode aux Muses sur le portrait du Roy*, sont particulièrement curieuses pour l'histoire de M. de Modène, qui y raconte sa propre vie en se recommandant au roi.

> Apprenez lui donc, doctes sœurs,
> Que je suis héritier du zèle
> Qu'eût un père ardent et fidèle,
> Pour trois de ses prédécesseurs.

[illegible]

J'ai tâché de suivre ses traces,
Mais vous savez quelles disgrâces
Ont toujours traversé mon sort :
Il n'est point de nochers sur l'onde
Qui puissent arriver au port,
Si leur art ne rencontre un vent qui les seconde.

Paroissez devant ce grand Roi,
Aussi modestes que brillantes.
Ne faites pas les mendiantes,
Ni les mercenaires pour moi :
Vous savez bien que ma pensée
Ne fut jamais intéressée,
Dans vos déserts ni dans la Cour,
Et que le but de mon ouvrage
Est que ma plume et mon amour
Lui fassent voir mon cœur plutôt que mon visage (1). »

Au lieu de diminuer la part poétique de M. de Modène, il faudrait voir s'il n'y aurait pas plutôt lieu de l'augmenter, et s'il n'y aurait pas quelques poésies de lui dans les nombreux recueils imprimés (surtout pendant le temps de son séjour à Paris) chez Barbin, Sercy et Chamhoudry, qui contiennent tant de vers écrits en l'honneur du roi, même par les poètes les plus illustres comme les plus humbles, et aussi de vers pieux, à côté d'autres qui le sont beaucoup

(1) Ces vers expliquent bien ce que Chapelain dit dans sa lettre du 10 septembre 1665, à Colbert, au sujet de M. de Modène « qui avoit le dessein de servir Sa Majesté, de la plume aussi bien que de son espée », et cela montre qu'ils n'ont pas été faits après coup, comme le prétendait Paul Lacroix. Ils sont le paraphrase poétique de ce qu'il dit à la duchesse de Chevreuse à la fin de sa dédicace des *Révolutions de Naples* : « Je serois ravi de pouvoir vous faire paroître mon zèle ; mais *la fortune, qui me lie depuis tant d'années les bras* ne me laisse rien que l'usage d'un cœur dont toutes les pensées et tous les vœux auront toujours pour but la passion de faire voir à tout le monde que je suis et veux être toute ma vie.... etc... »

moins (1). Il est, il est vrai, assez difficile de les découvrir. Beaucoup de ces vers sont anonymes ; d'autres sont signés simplement M, et l'on sait qu'on a rapporté cette signature à Mollier le poète musicien, à Montreuil, à Montplaisir, à l'abbé de Montfuron, à Malleville, et même parfois à tort à Molière. Ce n'est donc qu'autant qu'il s'agirait des poésies signalées par Pithon-Curt, qu'on serait en droit, sans témérité, d'attribuer à M. de Modène celles qui se produisent sous cette signature malheureusement trop vague et incertaine.

On pourrait même se demander si les vers portant le nom de Molière dans une ancienne copie trouvée *à Avignon* par le marquis Henri de la Garde, publiés pour la première fois dans le *Journal des Débats* des 4 et 6 mai 1859 par M. d'Ortigues et que les critiques les plus sérieux ont refusé avec raison de prendre pour du Molière, comme l'avaient fait Fournier et Paul Lacroix, ne sont pas sortis de la plume du comte de Modène (2). Je me contente d'appeler sur ce point l'attention de la critique, sans vouloir appuyer plus que de raison.

M. de Modène, à Paris (3), ne songeait pas seulement à la

(1) Tel est le cas de la seconde partie des *Poésies diverses contenant épigrammes, élogues, stances, madrigaux, chansons, etc.*, parues chez Barbin en 1668, in-12. Privilège du 5 avril 1668, et achevé d'imprimer du 18 août. A côté de vers sur les progrès de l'armée du roy en Flandre en 1667, p. 53, on y trouve, p. 161-166 la paraphrase du psaume *Credidi propter quod locutus sum* et p. 167-172 celle du psaume CLV *Lauda anima mea Dominum*.

(2) Je n'ai pas besoin de dire que c'est une simple hypothèse que j'émets, sans y attacher d'importance aucune. Ces trois pièces se composent de deux madrigaux et de vers irréguliers, suivis des trois lettres P. A. B., que M. d'Ortigues expliquait ainsi : *Pour Armande Béjart*. Voir P. Lacroix, *Jeunesse de Molière*, pp. 75-86 ; Fournier, *La Valise de Molière*, et M. L. Lalanne, *Correspondance littéraire*, t. III, 255.

(3) [illegible] Modène, [illegible] 1666 [illegible] Archives du département de Vaucluse, B. [illegible]

poésie. Joubert a écrit : « La punition des hommes qui ont trop aimé les femmes, est d'être condamné à les aimer toujours ». Les dernières années d'Esprit de Rémond, confirment la vérité de cette pensée du sage ami de M. de Châteaubriand. Le portrait que faisait de lui un Molieriste du temps, Donneau de Visé en 1669, montre que le vieux galantin ne s'était pas corrigé, et qu'il était resté jeune, très-jeune même, en vieillissant.

A Paris il n'avait pas retrouvé comme ancienne connaissance que Madeleine Béjart, il avait revu les l'Hermite, Marie Courtin de la Dehors, à qui il était lié par de vieux liens d'habitude, et sa fille Madeleine, aussi revenue à Paris depuis quelques années seulement.

La jeune mariée d'Avignon, en 1665, n'avait guères plus de vingt-cinq ans. Depuis l'arrivée de M. de Modène, qui n'avait probablement pas été étrangère à la demande en nullité de son premier mariage, dont sa mère lui avait soufflé l'idée, elle venait d'être démariée à la suite des aventures que j'ai racontées. En sa qualité de *fresh girl*, elle était faite pour exciter les désirs d'un libertin blasé. M. de Modène commençait à ressentir les effets de la vieillesse ou plutôt de sa vie de plaisirs. Ainsi que le montre la correspondance de Chapelain, il était atteint de la goutte, une des maladies qui sont aussi le châtiment de ceux qui ont abusé de la vie et des vins des côtes rôties des rives du Rhône. Il avait besoin à Paris, loin de Modène, de soins autres que ceux de mercenaires pour apporter du soulagement à son affection chronique. Nul doute que Marie Courtin de la Dehors n'ait cherché à tirer parti de cette situation dans son intérêt et aussi dans celui de sa fille, qui dut être le principal agent de ses intrigues et le principal objectif de ses manœuvres.

Si Madeleine Béjart avait réellement échoué dans le projet de devenir ou de faire d'Armande une comtesse de Modène, comme on peut être tenté de le supposer, Marie Courtin de

la Dehors n'en reprit pas moins pour son compte cette ambition, et à forces de rouertes, de captations, elle devait triompher là où Madeleine n'avait pas réussi. Mais elle avait sa fille dans son jeu (1). Madeleine de l'Hermite, qui avait passé par les planches d'un théâtre, préférait une couronne de comtesse au rôle d'une soubrette de comédie. Ainsi que le prouveront les actes dont elle eut soin d'accompagner et de faire suivre son mariage, ce qu'elle cherchait avant tout en épousant M. de Modène, c'était de sortir de la misère ; c'était une affaire d'argent qu'elle concluait. On sait à quelle extrémité elle en était réduite : « Elle a été veue dans Paris (dit un des mémoires judiciaires produits par Charles de Rémond), très-mal logée et très-mal équipée et si pauvre que des personnes charitables la seroient allées visiter, et lui auroient laissé de l'argent par aumosne à son chevet. » — « Ses père et mère estoient très pauvres et en état presque de mendicité », s'il faut en croire le même factum. Devenir dame de Modène après cela, tout gêné que pouvait être Esprit de Rémond, c'était pour elle et sa famille le Pactole et l'or du Pérou.

(1) Si Madeleine Béjart échoua réellement dans son prétendu projet d'épouser le comte de Modène, de se le rattacher *in extremis*, grâce à ses souvenirs d'*antan* et à ses bons offices, quel en fut le motif? Le baron trouva-t-il qu'elle était trop enfoncée dans le tripot comique, qu'elle avait trop brûlé les planches et trop rôti le balai? Il est probable que la jeunesse de Madeleine de l'Hermite fut le véritable motif de son triomphe sur la Béjart, si toutefois il y eut concurrence dans leurs vues sur Esprit de Rémond. Il n'en est pas moins étonnant que Madeleine Béjart n'ait épousé ni Modène, ni Molière, et l'on ne paraît pas jusqu'ici avoir assez insisté sur ce double échec d'une femme ayant pour elle à la fois sa beauté et une habileté rare. Si l'on peut expliquer maintenant son échec vis-à-vis de Modène, il n'en est pas de même toutefois vis-à-vis de Molière. On doit reconnaître, que l'espoir qu'avait Madeleine, d'épouser Modène, [illegible]

La date de ce mariage, jusqu'aux recherches d'Eudore Soulié sur Molière, a été ignorée d'un bon nombre d'historiens de M. de Modène ; plusieurs d'entre eux, même dans ces derniers temps, ne l'ont pas connue (1). Un des motifs de cette ignorance, c'est que la mésalliance contractée par M. de Modène, et les différends qui furent le résultat de ses libéralités envers sa femme, empêchèrent les parents d'Esprit de Rémond de donner une place d'honneur à Madeleine de l'Hermite dans la généalogie de leur famille, et d'insister sur le second mariage du comte (2). Fortia d'Urban n'en savait pas la date réelle lors de la publication de son *Supplément aux diverses éditions des œuvres de Molière*, en 1825, et a contribué plus que personne à répandre sur cette union les erreurs qu'a répétées Soleirol. Il l'a connue cependant l'année suivante et l'a insérée dans son édition, malheureusement assez rare, de l'*Histoire des révolutions de Naples* (1826), qu'il a fait précéder de la généalogie de la famille de Modène (3). Au temps même de ce mariage, un auteur qui, plus que tout autre avait lieu de s'en applaudir, et dont la vanité était le moindre défaut, avait eu soin pourtant de le mentionner dans un de ses livres généalogiques. C'était le père de la mariée, Jean-Baptiste de l'Hermite, tout fier d'être devenu le beau-père de M. de Modène.

Dans son *Inventaire généalogique de la noblesse de Touraine*, paru en 1669, c'est-à-dire peu de temps après l'union de sa fille et du comte, il écrivait, ainsi que je l'ai dit déjà,

(1) Bon nombre d'auteurs ont répété jusqu'à ce jour, d'après Barjavel, qu'il avait épousé Madeleine de l'Hermite dès 1632, c'est-à-dire huit ans environ avant qu'elle fut née.

(2) En outre des généalogies imprimées, il en existe une manuscrite de la famille de Modène, conservée dans ses archives, datant de 1690.

(3) Voir *Histoire des Revolutions de Naples*, 2 vol. in-8°, 1826, Paris, Sautelet, t. I, p. 53. Il indique le 26 octobre 1666 comme date du contrat de mariage et dit que le comte institua Madeleine de l'Hermite son héritière universelle.

qu'il avait de son mariage avec Marie Courtin de la Dehors « une fille unique, Magdelaine de l'Hermite de Souliers, femme de messire Esprit de Raymond, comte de Modène ».

En 1873, Soulié indiquait en note, sans autre détail, comme inscrit à la date du 26 octobre 1666 sur le répertoire du notaire Moufle, qui reçut aussi le testament de Madeleine Béjart, le contrat de mariage des deux époux (1). Depuis cette indication, qui n'a pas même empêché de répéter les anciennes erreurs, personne n'a pris la peine de recourir à l'acte lui-même. C'est grâce à cette abstention que je puis donner aujourd'hui aux lecteurs la primeur du contrat de mariage de Mme de Modène, seconde du nom, copié par moi sur la minute elle-même de l'étude de Me Chevillard :

« Du XXVIe octobre 1666.

« Furent présens haut et puissant seigneur messire Esprit de Rémond, chevalier, comte de Modène, demeurant rue Saint-Claude, marais du Temple, paroisse Saint-Paul, pour luy et en son nom d'une part ; et messire Jean-Baptiste l'Hermite de Souliers, chevalier, gentilhomme servant du Roi, demeurant dite rue et paroisse, au nom et comme stipulant en cette partie pour damoiselle Magdeleine Lhermite de Souliers, fille de luy et de la dame Marie Courtin de la Dehors son espouse, la dite damoiselle à ce présente et de son consentement, d'autre part ; les quelles parties, en la présence et par l'avis de dames Anthoinette d'Illiers, espouse de M. Estienne le Morhié, chevalier, seigneur de Villiers le Morhié et autres lieux, cousin germain du dit l'Hermite, haut et puissant seigneur M^re^ de l'Hospital, comte de Sainte-Mesme et autres lieux, chevalier d'honneur et premier escuyer de Madame, duchesse douairière d'Orléans, de haut et puissant seigneur Mre Armand Louis Gouffier, chevalier, comte de Caravas, et de Mre François de Chardonnet, chevalier, seigneur de Vigny et autres lieux et aussi cousins du dit l'Hermite, recognurent et confessèrent avoir faict et

(1) V. Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 75.

formé entre elles un traicté de mariage et choses qui en suivent : savoir que le dit sieur l'Hermite a promis bailler et donner la dite damoiselle Magdeleine de l'Hermite, sa fille, au dit seigneur comte de Modène, qui, de sa part, promet la prendre pour sa femme et légitime espouse et le dit mariage faire solempniser en face de nostre mère Sainte Eglise, dans le plus bref temps que faire se pourra et soubz la licence d'icelle. Ce faisant, seront le dit seigneur et dame future espouse uns et communs en tous biens, meubles et conquests immeubles suivant la coutume de Paris au désir de la quelle la future communauté sera réglée en cas qu'ils fissent ci-après des acquisitions ou establissent leur demeure en lieu situés soubz coustumes contraires, aux quelles ils ont expressément dérogé et renoncé par ces présentes. Ne seront néammoins tenus des debtes et hypothèques l'un de l'autre faites et créées paravant leur future mariage ; mais si aucunes y a, elles seront payées et acquittées par celui du costé du quel elles seront procédées. Le dit s^gr^ futur espoux prendra la dicte damoiselle future espouse avec les biens et droicts qui lui appartiennent et luy seront baillés et fournis par le dit sieur son père, dont sera faict un estat entre les parties incessamment. Le tiers des dits biens et droits entrera en la dicte future communauté et les deux autres tiers demeureront propres à la dicte damoiselle future espouse et aux sieurs de son costé et ligne, ensemble ce qui constant le dit mariage luy eschéera par succession, donation ou autrement.

Le survivant des dicts seigneur et dame future espouse aura et prendra par préciput, sçavoir icelux s^gr^ futur espoux de ses habits, livres, armes, carosses et chevaux et la dite dame future espouse de ses habits, bagues et joyaux, carosses et chevaux jusqu'à la somme de 3,000 livres, ou la dite somme en deniers au choix du dit survivant.

Le dit s^gr^ futur espoux a donné à la dite damoiselle future espouse du douaire coustumier ou de 2,000 livres de rente de douaire préfix au choix et option de la damoiselle future espouse ou l'un ou l'autre des dits douaires et que choisy sera à avoir et prendre sur tous et chacuns les biens du dit s^gr^ futur espoux.

En oultre la dite damoiselle future espouse aura son habitation dans la maison principale appartenant au dit sr futur espoux ou jouira de 400 livres de rente viagère [illegible] à prendre sur tous les biens du dit sr futur espoux, le tout au choix et option des héritiers d'icelluy futur espoux, s'il n'y en a enfants du dit futur mariage, et s'il y en a à l'option de la dite damoiselle future espouse.

Esprit de Remond de Modene

de Lhermite. *M. de l'Hermite.*

On lit à la suite de ces signatures :

« Si constant le dit mariage, il est vendu et aliéné quelques héritages ou racheplé rentes appartenans en propre à l'un ou l'autre des dits futurs espoux, remploy en sera fait avec héritages en rentes pour sortir pareille nature de propre à celuy ou celle à qui les choses aliénées auront appartenu.

Et oultre, en considération du dit mariage futur et de l'amitié que le dit sgr futur espoux porte à la dite damoiselle future espouse, il a faict et faict par les présentes donation irrévocable entre vifs à icelle damoiselle future espouse, ce acceptant, de tous et chacun les biens meubles propres acquês et conquês et immeubles qui appartiennent au dit sr futur espoux et se trouveront luy appartenir au jour de son décceds. Pour en jouir par elle en usufruit, sa vie durant, au cas qu'elle survive le dit sgr futur espoux, pourveu qu'il n'y ait aucun enffant du dit mariage lors vivant et tant qu'elle demeurera en viduité. Et a esté ainsy le tout esté accordé entre les dites parties, lesquelles, pour faire insinuer les présentes au greffe des insinuations du Chastelet de Paris et par tout ailleurs où besoin sera, ont faict et constitué leur procureur le porteur d'icelles, auquel elles donnent pouvoir de le faire.... Faict et passé à Paris, en la maison où le dit seigneur et damoiselle future espouse [illegible]

rants, l'an 1666, le 26ème jour d'octobre avant midy, étant signé :

Esprit de Remond de Modene.

de Lhermite de Souliers.

Magdelaine de l'Hermite (1).

A. d'Illiers. *Hospital Ste Mesme.*

Armand Louis Goufier. *de Chardonnet.*

Le Vasseur. *Moufle.*

On voit que du côté de M. de Modène, personne n'assiste au contrat, tandis que les l'Hermite ont eu soin de se faire chaperonner par d'illustres parents. C'était indiqué du reste; ce cortège d'alliés était pour eux un moyen de contrebalancer leur pauvreté et d'effacer la tache que leur entrée dans une troupe de comédiens avait pu faire à leur blason. M. de Modène, brouillé, d'ailleurs, avec les siens, ne devait pas tenir, au contraire, à avoir des témoins de cette union qui était bel et bien pour lui une mésalliance, ni des avantages pécuniaires qu'il consentait dès lors à la fille de l'Hermite. On remarquera que ni Madeleine Béjart, ni Molière, ni Armande, ne sont mentionnés parmi les assistants. Leur absence, d'ailleurs, est assez naturelle ; mais n'en est pas moins à signaler, alors même qu'il est difficile d'en tirer aucun argument pour ou contre la filiation d'Armande (2).

Une autre mention curieuse à relever dans le contrat,

(1) Magdelaine signe avec un grand paraphe compliqué, digne d'un notaire.

(2) Le *Journal de La Grange*, p. 84, nous apprend que le mardi 26 octobre, la troupe joua *Le Fascheux et les Médecins*, qui produisirent 248 livres dix sous. — Molière et Madeleine n'assistèrent probablement pas davantage au mariage religieux en décembre. La troupe, comme nous le dit encore La Grange (p. 85), partit le 1er décembre, par ordre du roi, pour Saint-Germain-en-Laye, où elle joua le *Ballet des Muses et le Sicilien*. Son retour n'est mentionné que le 20 février 1667.

c'est que les l'Hermite sont dits demeurer rue Saint-Claude, au Marais, comme M. de Modène ; cela indique qu'ils avaient sans doute une habitation commune, et aide à comprendre bien des choses, et surtout la captation exercée par la future épouse et les siens. Le mariage ne suivit pas immédiatement le contrat. Il eut lieu en décembre dans l'église paroissiale de Saint-Paul. Ni Beffara dans ses manuscrits, ni Jal, ni MM. de Chastellux et Herluison n'ont songé à nous faire connaître l'acte qui en fut dressé. Une copie reproduisant les noms des témoins, fut expédiée le 19 janvier 1674, après la mort du baron de Modène et pourra heureusement permettre de suppléer à l'original.

Ce mariage ne releva pas la considération de M. de Modène, et ne fit que le déclasser davantage, malgré la noblesse réelle de l'épousée, alors qu'il eut eu besoin, arrivé presqu'à la vieillesse, et après la publication de son *Histoire des révolutions de Naples*, de se rendre digne de l'intérêt qu'il voulait appeler sur ses malheurs.

On peut juger de l'effet qu'il produisit sur l'opinion, par ce qu'en dit l'abbé Arnauld, le seul contemporain qui se soit fait l'interprète des sentiments des honnêtes gens de l'époque. Si Arnauld a fait erreur sur l'identité de l'inconnue qu'épousait M. de Modène, il ne s'est pas trompé sur la mésestime qui résulta, pour le baron, de ce mariage disproportionné d'un vieillard de cinquante-huit ans avec une jeune fille de vingt-sept, ayant passé par les aventures les plus diverses, fille de son ancienne maîtresse, et qui, bien que d'origine noble, n'était pas moins issue d'une famille de bohêmes.

Voilà son témoignage, d'autant plus précieux sur ce second mariage de M. de Modène qu'il est unique : « Par une continuation des désordres de sa vie, il épousa en secondes noces la sœur de la Béjart, fameuse comédienne (1). »

(1) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 250. Voir dans le *Moliériste*, t. V, p. 261 et suiv., un extrait des manuscrits de Beffara relatif à ce passage.

Cette seule phrase suffit pour montrer le cas que fit l'opinion de cette union du comte avec la fille de l'Hermite, qui avait elle-même un instant figuré dans une troupe de comédiens. Que Madeleine de l'Hermite fut une personne « agréable » comme dit Mme Dunoyer, c'est possible ; mais M. de Modène n'en était pas moins le seul qui ne dut point l'épouser, non pas parce qu'elle avait été comédienne, (il n'eut pas été le seul à commettre une pareille mésalliance, autorisée par des exemples venus de haut) (1), mais parce qu'elle était la fille de Marie Courtin de la Dehors, son ancienne maîtresse. Ce mariage annonce chez lui une absence complète de sens moral. Ceux qui voient en Madeleine Béjart la mère d'Armande, ont accusé Molière d'en avoir fait tout autant. Si le fait était vrai, ce serait déjà bien risqué de la part de l'auteur du *Misanthrope*, dans lequel on s'est complu à supposer les vertus d'*Alceste*, mais enfin, Molière était un comédien ; il avait roulé pendant douze années de sa jeunesse à travers la France, avec des acteurs de campagne, il avait hélas, les mœurs de cet entourage si disposé à se prêter à toutes les tolérances, à toutes les compromissions. Mais M. de Modène était un gentilhomme, le fils de l'ami du connétable de Luynes. S'il n'avait pas plus de répugnance à s'encomédiéner qu'un roué de la Régence, il eut dû au moins ne pas songer un seul instant à épouser la fille de la femme avec laquelle il avait vécu si longtemps dans le Comtat.

des *Mémoires de l'abbé Arnauld*, écrit après la mort de M. de Modène. Le neveu de l'évêque d'Angers s'est certes trompé ; mais cela ne donne-t-il pas lieu de croire à des liens réels d'alliances, sinon de parenté entre Marie Courtin et Madeleine Béjart. Autrement, pour prendre ces dires à la lettre, il faudrait supposer des calomnies analogues à celles de Montfleury, à l'égard de Molière, c'est-à-dire supposer qu'Armande et Magdelon seraient filles du même père, et ce qui s'en suivrait.

(1) On sait le rôle que jouaient les actrices, notamment Nelly Gynn, à la cour de Charles II, et celui qu'elles ont rempli dès lors et jusqu'à nos jours dans certaines petites cours d'Allemagne.

Marie Courtin ne fut sans doute pas sans comprendre tout ce qu'un pareil mariage avait d'étrange. Elle s'était prudemment éclipsée. Outre l'absence des Bejart au contrat de Mlle de Modène, il en est une autre en effet, plus caractéristique qui a lieu tout d'abord d'étonner, mais dont on ne tarde pas à saisir le motif, c'est la sienne. L'ancienne maîtresse de M. de Modène avait senti que sa présence eut été un vrai trouble-fête, pour ne pas dire davantage, aux noces de sa fille ; en mère dévouée, elle avait fait le sacrifice de sa vanité et elle avait mieux aimé, en s'effaçant, assurer l'avenir de Madeleine, que de risquer de le compromettre par sa présence.

Peu de temps avant le mariage de sa fille *La Muse Dauphine* de Subligny nous donne d'ailleurs sur elle un renseignement inattendu. Marie Courtin de la Dehors, trouvant sans doute trop maigres les profits que l'Hermite de Souliers tirait de ses généalogies, se serait mise elle-même fabricante de verrerie et de cristal et aurait embrassé une profession qui lui permît de faire le commerce sans déroger. Est-ce le besoin, ou le désir de colorer son éloignement d'un motif plausible qui lui avaient fait prendre cette détermination ?

Voici ce qu'on lit dans la *Gazette* du 30 septembre 1666 (1) :

« Au reste Madame Tristan,
Belle-sœur du fameux Tristan,
S'en va faire enrager Milan.
Elle a, je croy, trouvé cette pierre bénite,
Dont jadis tant de monde estoit devenu fol ;
Car elle a fait du *Girafol*
Et composé un cristal de roche,
Dont tout le Milanez avecque son cristal,
Tout naturel qu'il est, n'a rien qui s'en approche.

(1) V. *Les Continuateurs de Loret*, II, 532. C'est d'après Subligny, qu'Edouard Fournier, *Roman de Molière*, p. 78, la dit fabricante de verrerie.

L'ouvrage s'en fait au Courval :
Si nous allons en Normandie,
Il nous en faut un jour visiter les ouvriers.
J'en diray peu, quoy que j'en die ;
Ses tables, ses buffets, lustres et chandeliers,
Surpassent de si loin toute manufacture
Que Madame l'Hermite, à parler franc et net,
Est une rare créature,
D'en avoir trouvé le secret. »

Il reste à savoir de quel œil Madeleine Béjart vit le le mariage de son ancien amant avec celle qui, jadis, avait été une petite cabotine de sa troupe et qui y avait joué les rôles de comparse, alors qu'elle y représentait les reines de théâtre. Eprouva-t-elle une déception ? Avait-elle espéré qu'à plus de quarante-huit ans, elle aurait encore assez d'empire sur un galantin tel que M. de Modène, pour pouvoir devenir sa femme, alors que depuis 1650, depuis plus de quinze ans, M. de Modène, devenu doublement libre par sa sortie de captivité et par la mort de sa femme, ne l'avait pas épousée ? Je ne le pense pas, et ce qui donne à croire qu'elle n'eut aucune amère déception à subir, c'est que, malgré ce mariage de M. de Modène, non-seulement elle ne rompit pas avec lui, mais elle continua à lui rendre, comme on le verra, les services qui lui étaient les plus sensibles, c'est-à-dire des services d'argent.

Avant de quitter Paris, M. de Modène, au lendemain de son mariage, donna les derniers soins à l'impression de son *Ode sur le portrait du Roy* et du troisième volume de son *Histoire des révolutions de Naples*, puis il retourna dans le Comtat avec sa femme et le cortège d'affidés qu'elle emmenait avec elle. Madeleine de l'Hermite avait sans doute hâte de s'installer au château de Modène pour y jouer « pour de bon » son rôle de nouvelle comtesse, ce qui lui serait plus aisé sans doute que rue Saint-Claude, au Marais, au

milieu de ceux qui l'avaient vue naguères vivant dans une étroite gène, et en pleine bohème. C'est désormais dans le Comtat qu'il nous faut voir s'écouler, à côté de Mme de Modène, seconde du nom, les derniers jours de la vie de son mari, si pleine de singularités et d'accidents de toute sorte.

§ XXI.

Madame de Modène deuxième du nom. — Les dernières années de la vie de son mari. — Le sonnet sur la mort du Christ. — Mort de M. de Modène. — Débats sur sa succession. — Une lettre inédite sur la veuve de Molière. Son intervention dans la liquidation de la succession de M. de Modène.

Madeleine de l'Hermite, qui ne comptait que vingt-six printemps, n'avait pas épousé un vieillard de cinquante-huit ans pour ne goûter que la satisfaction d'être appelée du titre de baronne ou de comtesse, voire même de marquise. Dans sa position, aussi précaire que celle de sa famille, elle visait surtout au solide et à tirer parti pour ses vieux jours de la fortune de M. de Modène. Sa mère était là du reste pour la prêcher et lui rappeler tout l'empire qu'une jeune femme peut exercer sur l'esprit et la bourse d'un vieillard, qui veut encore jouer les Don Juan à soixante ans.

Aussi commença-t-elle par se faire reconnaître par son mari un apport de 25,925 livres. D'après un inventaire « *familier et domestique*, fait et dressé pour lors, pièce à pièce, entre le dit seigneur espoux et la dite dame espouse, le dit inventaire soussigné en presence des estimateurs des dits meubles et de quelques domestiques des dits seigneur

et dame », M. de Modène reconnut avoir reçu de sa femme « la somme de vingt-cinq mille neuf cent vingt-une livres et huit sols, tant en joyaux, perles, pierreries, or et argent monnayé, vaiselle d'argent au poinçon de la ville de Paris, tapisseries, lits avec leurs garnitures que en meubles appartenant en propre à la dite dame de l'Hermitte, sa dite épouse, au temps de leur mariage ».

Il est difficile de croire que dans l'état de gêne et même de pauvreté où se trouvait Madeleine de l'Hermite et que nous avons retracé, elle eut en sa possession un avoir aussi considérable, pouvant équivaloir aujourd'hui à cent ou cent vingt-cinq mille francs (1). Nul doute que, si tout cet apport de joyaux, argenterie, argent monnayé, tapisseries et meubles existait réellement, il ne lui ait été donné par M. de Modène lui-même, et que l'inventaire n'ait eu pour but de cacher une donation déguisée.

Nous verrons du reste à quelles contestations il donna lieu à la mort de M. de Modène, et à quels actes recourut Madeleine, avant le décès de son mari, pour tâcher d'en établir la véracité. Ainsi que le dit le mémoire de Charles de Modène : « La pauvreté notoire des dits père et mère de la dite dame mesme, devant le mariage contracté avec le dit seigneur Esprit et au temps d'icelluy, preuve suffisamment l'invrerisimilitude de la prétendue recognoissance ».

Lorsque Mme de Modène arriva à Avignon, reconnut-on en elle la Magdelon qui, douze à treize ans plus tôt, y avait joué la comédie avec la troupe de Molière, et s'était mariée fort modestement le 11 novembre 1655 dans l'église de Saint-Agricole avec Le Fuzelier, toujours au nombre des vivants ?

Elle parut au château de Modène avec un assez modeste train de maison, contrastant avec la somptuosité de son

(1) Il ne faut pas oublier qu'aux dires de Charles de Modène, ses pères et mère ainsi qu'elle « estoient très pauvres et en estat presque de mendicité ».

apport prétendu. Le mémoire de Charles de Rémond allègue « que la dite dame fut emmenée au lieu et chasteau de Modène n'ayant aucune personne de service (1), couchant tousjours dans une mesme chambre du dit seigneur Esprit et dans un lit qui estoit joignant celuy du dit seigneur...... Que la dite dame de L'Hermitte ayant esté emmenée en ce pays, après le mariage contracté avec le dit seigneur, auroit dict souvent et advoué, devant des personnes dignes de foy et de croire, que Monsieur de Modène l'avoit espousée et prise pour femme n'ayant rien valant et qu'elle n'avoit que le seul titre de noblesse ».

Elle s'efforça de faire oublier son passé et de gagner les sympathies du pays par ses dons à l'église de Modène. Son mari du reste lui avait donné l'exemple de cette générosité. En 1662 il avait donné un tabernacle en bois doré pour le maître autel de l'église, fait placer une balustrade en bois à l'entrée du sanctuaire et daller l'église et la chapelle qu'il y avait fondée. En 1668, le 7 décembre, il y fondait aussi un service anniversaire à célébrer à perpétuité le jour de son décès (2). On serait tenté de dire qu'il vivait de la sorte en partie double et qu'il expiait par ses œuvres pies à Modène les actes trop profanes qu'il avait commis ailleurs ; mais ce serait peut-être un jugement téméraire. Il s'était sans doute

(1) Nous verrons qu'ailleurs on la dit au contraire accompagnée des sœurs de Belleval.

(2) « L'an 1668 et le 7me jour du mois de décembre, haut et puissant seigneur messire Esprit de Rémond de Modène a fondé à l'église parroissiale du dit Modène un chanté anniversaire, que M. le vicaire du dit lieu dira à tel jour que sera son decès, qui fut le second de décembre 1673 et il la dotte d'un écu tous les ans, comme plus amplement appert par son testament, reçu par M. [illegible], notaire de Bedoin, au jour et an susdits. (Extrait des anniversaires fondés dans l'église de Modène, communiqué par M. l'abbé [illegible]). Ainsi que je le dirai plus loin, le testament de M. de Modène est du 14 décembre 1667, et ne paraît pas avoir été reçu par un notaire de Bédoin, qui d'ailleurs s'appelait Jean-Esprit [illegible], à la date de 1668. Aussi n'est-il pas, à cette dernière date, en [illegible] dans l'étude de Bédoin, [illegible] [illegible] du titulaire actuel M. [illegible].

assagi avec l'âge. Le diable en vieillissant se fait ermite. Cela était simplement vrai pour lui comme pour autrui. Ces actes ont pu même faire illusion sur sa vie réelle antérieure, et des historiens du Comtat ne connaissant guère de lui que ces libéralités se sont pris à vanter son cœur généreux. Sa femme elle-même s'associait à ses dons, qui d'ailleurs étaient comme une nécessité de sa qualité de seigneur de paroisse. En 1669, « Noble dame Madeleine de l'Hermite, femme de M. le comte, seigneur de Modène, donne à la confrérie du St-Sacrement pour l'usage de la paroisse, un ostensoir d'argent au pied duquel étaient gravées ses armes ». Elle faisait aussi restaurer l'ancienne église où étaient placés par ses soins deux tableaux représentant saint Denis et sainte Madeleine (1).

Elle ne négligeait cependant pas pour cela le soin de ses intérêts personnels ; il semble même que, dans son égoïsme, elle alla jusqu'à en prendre souci au préjudice de ceux de Madeleine Béjart son ancienne directrice, qui avait acheté en 1661, tout près de Modène, un petit coin de terre que les l'Hermite avaient un instant possédé, grâce à la libéralité d'Esprit de Rémond.

De la part de la Béjart, cette acquisition avait été si peu en réalité une affaire d'argent, qu'elle avait négligé de se faire donner l'investiture de la grange de la Souquette. Madame de Modène voulut en profiter pour la rendre nulle, en se faisant céder les droits du seigneur direct auquel les droits de lods et vérités n'avaient pas été payés. Par acte du 11 octobre 1668, devant Jean-Esprit Rey, notaire de Bedoin, Jean Thomas, rentier des religieux de Montmajour et du prieuré de Saint-Martin de Bedoin, en vertu d'actes d'arrentement datant du 1er mars 1662, vendait à dame Madeleine de l'Hermite, femme de messire Esprit de Rémond de Mormoiron, seigneur et comte de Modène,

(1) Voir *Histoire de Modène,* par M. l'abbé Prompsault, p. 91-92.

présente et stipulante avec la permission de son époux, le droit de premier lods, avec celui de rétention par droit de prélation, et autres droits résultant de la première aliénation qui pouvait avoir été faite, depuis ledit 1er mars 1662, de la portion de la grange de la Souquette, qui relevait du prieuré de Saint-Martin de Bedoin, dépendant de l'abbaye de Montmajour. Cette vente fut consentie moyennant soixante écus payés comptant et signée au château de Modène (1).

Mais Madeleine Béjard avait plus que jamais ses raisons pour tenir à conserver son bien. Ses droits sur la Souquette dataient du 7 juin 1661 et étaient antérieurs à l'arrentement de Jean Thomas. Elle se fit donner, bien que tardivement, l'investiture de la Souquette, le 18 avril 1669, par frère Gilles Benoist, religieux du monastère de Montmajour-lès-Arles et seigneur direct de la dite grange, en qualité de prieur de Saint-Martin de Bedoin d'où elle relevait. Le dit frère Gilles Benoit lui donna quittance de la somme de deux cents livres, qu'elle paya pour entérinement de son contrat d'acquêt et pour tous les droits de lods et ventes (2).

Alors M. et Mme de Modène, trompés dans leur attente, intentèrent contre Jean Thomas une demande en restitution des soixante écus qu'ils lui avaient payés sans utilité pour eux et qu'il avait reçus de son côté sans aucun titre légitime, puisque la vente de la grange avait été faite avant l'acte d'arrentement que les religieux ne lui avaient consenti qu'au 1er mars 1662 (3).

(1) Voir Fortia d'Urban, *Supplément* ..... p. 150.

(2) V. Fortia, *ut supra*, p. 122, et Soulié *Recherches sur Molière*, p. 256. Dans l'inventaire de Madeleine Béjart on mentionne, outre l'acte d'acquisition de la Souquette et l'entérinement d'icelui portant quittance, deux autres contrats et onze pièces relatives à ce petit coin de terre du Comtat.

(3) V. Fortia, *ut supra*, p. 120-121, 151. Dans son mémoire de 1664 contre le rentier du prieuré de Bedoin pour restitution du droit de lods par lui vendu à feu dame Madeleine de l'Hermite, dit que « depuis *quelques jours* il avait eu connaissance comme quoi la dite dame sa mère avait vendu la dite grange à demoiselle Madeleine Béjard à Paris,

Le différend relatif à la Sonquette fut assoupi pour un temps, jusqu'au lendemain de la mort de M. de Modène, et Madeleine de l'Hermite obligée de renoncer momentanément à ses singulières prétentions.

Cependant les bonnes relations entre M. de Modène et Madeleine Béjart ne semblent pas s'être ressenties de cette petite algarade ; six mois avant sa mort, Madeleine venait encore aider de sa bourse son ancien amant, toujours pressé par ses créanciers et fort peu entendu en matière d'affaires d'argent. Elle désintéressait les créanciers qu'il était habitué à ne pas payer. C'était beau de la part d'une fille d'huissier !

On se rappelle peut-être que le 12 novembre 1664, Esprit de Rémond, pendant qu'il était à Paris, avait emprunté trois mille livres de Martin Tabouret, sieur de Tarny, conseiller et secrétaire du roi. Le créancier n'avait pas été remboursé; il avait besoin de son argent. Les intérêts même ne paraissent pas lui avoir été régulièrement payés ; il fit une demande en prestation en justice (1). Afin de le tirer d'embarras, Madeleine Béjart s'employa pour chercher un autre prêteur qui voulut bien rembourser le créancier primitif en lui étant subrogé. Elle fit plus même, ainsi qu'on va le voir. Elle remboursa de ses deniers M. de Tarny ; mais comme elle se défiait sans doute des héritiers de M. de Modène, elle prit ses précautions, et fit fournir les fonds en apparence par un tiers, qui n'était qu'un simple prête nom. Le 10 août 1671, devant Mouflle, notaire de Madeleine Béjart et son collègue Levaseur, le dit Tabouret, sieur de Tarny, faisait un transport des trois mille livres et des intérêts qui lui étaient dus à Romain Toubel, bourgeois de Paris ; mais le même jour Romain Toubel déclarait, devant les mêmes

le 7 juin 1661, devant Mes Ogier et Pin, notaires. » Le *depuis quelques jours* est joli ! Mais il fallait bien expliquer ou excuser, vaille que vaille, la prétention non fondée de Madame de Modène.

(1) Sans doute vers 1669 ; car une grosse de la dite obligation signée « *Ità est*, Lescuyer et Desnots » fut scellée le 4 septembre 1669.

notaires, que l'acceptation qu'il avait faite du dit transport n'avait été que pour prêter son nom à Madeleine Béjart, à laquelle le contenu au dit transport appartenait. Il ajoutait qu'il lui avait mis entre les mains le transport avec la grosse de l'obligation. Le paiement fait par Madeleine est également établi par un écrit sous seing privé du même jour, passé entre elle et le sieur de Tarny en conséquence et au sujet de ce transport (1). Romain Toubel était un marchand de la rue St-Honoré, dont Molière avait tenu un enfant, le 10 septembre 1669, à St-Roch, avec Catherine du Rozet, c'est-à-dire avec Mlle de Brie, ce qui prouve que des relations d'intimité existaient entre lui et la troupe de Molière, et qu'il était par conséquent disposé à se prêter à tout acte de complaisance sollicité par les Béjart (2).

Bien qu'il fut ainsi dans la gêne, la fortune de M. de Modène n'en excitait pas moins vivement les désirs de Madeleine de l'Hermite. Aussi depuis son départ de Paris jusqu'à sa mort, peut-on dire que l'histoire des sept dernières années de sa vie se borne presque au récit des obsessions exercées à son égard par sa femme, pour s'emparer de son esprit et de s'assurer de la jouissance de sa fortune après lui. Elle s'était fait accompagner à Modène de domestiques complètement à sa discrétion, des deux sœurs de Belleval, dont l'une était femme de Pierre Baret, gens propres à tout faire, qui l'aidèrent dans ses tentatives de captation et surent aussi, comme on le verra, vivre aux dépens de M. de Modène et se faire une part à même son patrimoine.

(1) Voir Soulié, *Recherches sur Molière*, pp. 74 et 256. C'est d'une somme de 3,000 livres qu'Armande Béjart, héritière de Madeleine, se porta créancière de la succession de M. de Modène.

(2) V. Jal, *Dictionnaire*, p. 282. Fournier, *Études sur la vie de Molière*, p. 19. Soulié, dans son rapport inséré dans les *Archives des missions scientifiques*, 2me série, t. I, p. 494, dit aussi avoir rencontré à [illegible] [illegible] 1668, [illegible] Philippe [illegible]

Le procès auquel donna lieu l'ouverture de la succession de M. de Modène, et dans lequel ses héritiers voulurent récuser le témoignage intéressé de ces intrigantes, nous édifie sur la moralité des gens dont Madeleine de l'Hermite avait composé l'entourage de son mari pour le réduire complètement à sa discrétion :

« Est mis en faict que Belleval, belle-sœur de Pierre Barret, produicte en témoing de la part de la dite dame, a été domestique de la dite dame de l'Hermitte, mesme devant son mariage contracté avec ledit sieur Esprit.

Qu'elle a esté et est personne de mauvaise vie, ayant faict un enfant sans estre mariée.

Que mesme après l'enfantement, le dit enfant n'auroit plus esté veu, n'estant seu ce qu'elle en avoit faict.

Qu'attendu la mauvaise vie et déportement de la dicte Belleval, le dit seigneur Esprit l'auroit chassée de sa maison ne l'ayant voulu voir.

Que non obstant la dite dame de Lhermitte, aimant grandement la dite Belleval, l'auroit tousjours assistée sans considérer que la volonté du dit seigneur estoit contraire.

Item que Barbe de Belleval, sœur de la susdite et femme du susdit Pierre Barret, estoit aussy domestique de la dame de Lhermitte et par elle menée en ce pays.

Que la dite dame a tousjours assisté la dite Barbe, son mary et ses enfants, et mesme iceux habillé, prenant des meubles du chasteau et aliments contre la volonté du dit seigneur Esprit.

Que lors de leur mariage ou en autre temps le dit seigneur Esprit auroit donné aux dits mariés des terres dépendantes de la seigneurie et leur auroit aussy affranchi d'autres des cens et autres droits....

Que les dites Belleval sœurs sont très pauvres, personnes viles et de mauvaise réputation et amies intimes de la dite dame de Lhermite ».

On voit que c'était là des gens tout prêts à aider Mme de

Modène dans le siège qu'elle établissait autour de son mari pour s'emparer de sa fortune.

La première preuve de séduction exercée par Madeleine de l'Hermite sur son vieux mari, on la trouve dans le testament de ce dernier, par lequel il lègue tous ses biens à sa femme, au préjudice de son frère Charles de Rémond, que leur père commun avait appelé par substitution à hériter des biens de la famille en cas de mort d'Esprit sans enfants. Au reste, les deux frères étaient brouillés et Esprit « avoit de longtemps conceu une haine capitale envers le dit Charles son frère, en sorte qu'il ne l'avoit jamais voulu voir avant sa mort ».

Voici les principales dispositions de ce testament « de messire Esprit de Rémond, chevalier, seigneur de Modène » fait environ un an après son mariage, le 14 décembre 1667, dans le couvent des frères Mineurs près de Caromb (1).

Par cet acte il nomme pour son héritière dame Madeleine de l'Hermite son épouse, et lègue à chacun de ses enfants mâles, à naître de la dite dame, la somme de 12,000 livres, autant aux filles et à chacun de ses parents. Sa femme est instituée son héritière universelle. Au cas qu'il n'ait point d'enfants, il la charge de rendre son hérédité à celui ou à celle de ses parents qu'elle voudra, à messire Charles de Rémond son frère, ou à son défaut à quelqu'un de ses enfants mâles, ou à dame Marie de Rémond, comtesse d'Alègre, sa sœur.

Comme Madeleine de l'Hermite ne vit pas se réaliser l'espoir qu'avait apparemment encore Esprit de Rémond à la fin de 1667 de devenir père, elle songea à des moyens

(1) J'extrais cette analyse, (donnée d'après l'original sur papier), du manuscrit de la collection Chérin, Bibl. nat. n° 169. La minute se retrouverait sans doute chez le notaire actuel de Caromb, qui a bien voulu me communiquer la copie d'un acte de 1673 intéressant M. de Modène, qu'on trouvera plus bas et auprès duquel je ne me suis pas enquis de son testament, que j'avais cru d'abord reçu par un notaire de Bédoin.

plus certains et moins problématiques de s'assurer une part des biens de son mari. L'inventaire dressé au lendemain de leur mariage lui reconnaissait bien un apport de 25,925 livres ; mais elle n'était pas sans savoir elle-même combien serait réputé suspect cet inventaire *familier* sous signature privée, sans date authentique, et dont les principales énonciations étaient rendues invraisemblables et contredites par son ancien état de gêne et celui de sa famille. Voyant la santé de M. de Modène décliner, et se sentant menacée de perdre le fruit de ses longues obsessions, elle essaya de donner à cette reconnaissance imparfaite, une authenticité qui lui faisait défaut, et obtint de son mari un nouvel acte de résignation à sa volonté.

Le 27 janvier 1673, Esprit de Rémond, complètement dominé par sa femme (1), passa en faveur de Mme la comtesse de Modène, devant Me Reynaud, notaire à Caromb, l'acte d'acquit et de reconnaissance qu'on va lire et qui existe encore aujourd'hui dans les minutes de son successeur, Me Lombard, qui a bien voulu, avec une parfaite obligeance, m'en donner une copie.

Acquit et recognoissance en faveur de Mme la comtesse de Modène.

« L'an mil six cent septante trois et le vingt-septième jour du mois de janvier, pardevant moy notaire et témoings cy après nommés, estably personnellement Haut et puissant seig^r^ messire Esprit de Rémond de Mormoiron, seig^r^ comte de Modène, lequel pour le deschargement de sa consience, de son bon gré, pour luy et les siens et hoirs, et successeurs à l'advenir quelconques, a confessé et confesse avoir eu et reçu d'haute et puissante dame Magdelleine de l'Hermite,

(1) C'est le destin des vieux beaux, d'être réduits le plus souvent à de pareils actes, qui sont comme le couronnement de la vieillesse des Don Juan.

son espouse, icy présente et deüement stipulante, pour elle et les siens et advenir quelconques, sçavoir est la somme de vingt-cinq mille neuf cent vingt-une livres et huit sols, tant en joyaux, perles, pierreries, or et argent monnayé, vaisselle d'argent au poinçon de la ville de Paris, tapisseries, litz avec leurs garnitures, que en meubles appartenants en propre à la dite dame de l'Hermitte, sa dite épouse, au temps de leur mariage, fait et consomé en ladite ville de Paris, suivant l'inventaire familier et domestique, fait et dressé pour lors pièce à pièce entre ledit Seigneur espoux et ladite dame espouse, et par ledit inventaire soussigné en présence des estimateurs desdits meubles et de quelques domestiques desdits seigneur et dame. Lequel invent^re a été remis par lesdites parties en mains de moi notaire pour estre mis et attaché dans mon cahier des actes et cousu au pied dudit acte et scellé de mes armes à la réquisition desdits seigneur et dame, laquelle somme de vingt-cinq mille neuf cent vingt-une livres et huit sols ledit seigneur comte de Modene de son gré, comme dessus, a recognu et assuré, recognoit et assure en faveur de ladite dame Magdeleine de l'Hermitte ici prés^te et stipulante pour elle et les siens, pour quelle dite somme avoir loyalement et franchement receue au prix et valeurs desdits meubles, et promet par ces présentes les tenir de ladite dame sa dite épouse à compte de ses deniers dotaux, en et sur tout et sur chascun ses biens, noms, droits, raisons et actions présents et advenir quelconques où que soyent et en quoi consistent, puissent être et consister. Promettant ledit seigneur et comte de Modene, ainsi que par ces présentes promet, lesdits meubles ou prix et argent d'iceulx ci-dessus mentionnés rendre et restituer à ladite dame sa dite épouse stipulante ou à autres à qui de droit ladite restitution appartiendra, le cas d'icelle arrivant.

Et de même, sans divertir à d'autres actes, personnellement estably ledit seigneur comte de Modene, lequel de son gré a dit et confessé, en faveur de ladite dame de l'Hermitte, son épouse, le susdit inventaire estre contre signé de lui le même inventaire qu'il a fait et signé de sa propre main avec ladite dame en la ville de Paris, advenant par ces présentes tout le contenu aud. inventaire et au profit de ladite dame son espouse [illegible]

icelny être son propre seing et caractère dont s'est servi audit temps et se sert à présent.

Et le présent acte d'acquit et recognaissance et tout le contenu audit acte les parties contractantes en ce que chacune d'elles touche et concerne duement, et réciproque stipulation de part et d'autres intervenant, ont promis et promettent agréer et observer et n'y contrevenir....

Fait et récité audit Modène et dans la salle du château, en présence de M. Louis de Sallis du lieu de Mazan, M. Jean Pierre Gautier du lieu de Caromb, et Laurent Barbeiron de Ste-Cécile, témoins requis et signés, avec lesdites parties.

Signé : *Modène.* *de l'Hermitte.*

de Sallis. *Barbeyron.* *Reynaud*, *notre.*

Il était temps que Mme de Modène prit ses précautions. L'année 1673 n'allait pas s'écouler sans qu'Esprit de Rémond passât de vie à trépas. Madeleine de l'Hermite savait d'avance qu'elle se trouverait en présence de parents de son mari naturellement peu disposés à la bienveillance envers elle. Mais avant de mourir, M. de Modène avait été précédé dans la tombe par bon nombre de ceux avec qui il avait véeu et dont nous avons raconté les rapports avec lui.

Pendant qu'il achevait sa vie dans le Comtat, sous la domination de sa femme, les personnes de son entourage, auxquelles son existence avait été naguères si intimement mêlée, mouraient avant lui pour la plupart, à Paris.

Mort son beau-père, l'Hermite de Souliers, qui n'avait pas survécu longtemps à la joie de voir sa fille comtesse de de Modène et avait pu, avant de mourir, entonner dans son orgueil son *Nunc dimittis*. Il était disparu bien obscurément, sans que personne fit attention à sa fin, à la différence de son frère François Tristan, mort environ quinze ans auparavant, triste, mais le cœur toujours fier, et plein d'espérance en Dieu. Après son édition de 1669 de l'*Inven-*

taire généalogique de la noblesse de Touraine, on n'entend plus parler de lui, et je ne sais si sa fin a été relevée par d'autres que sa fille, qui le mentionne comme n'existant plus en 1674 dans ses actes de procédure contre les héritiers de M. de Modène, et par l'abbé de Marolles dont les Mémoires parlent de lui comme d'un auteur défunt (1).

Morte Marie Hervé, l'ancêtre de *Mlle Cardinal*, la complaisante mère d'actrices qui, en 1638, avec L'Hermite, appelé alors M. de Vauselle, avait tenu sur les fonts de Saint-Eustache, l'enfant de sa fille et de M. de Modène. Elle était décédée le 9 janvier 1670, vers le même temps que son compère, âgée seulement de 75 ans dit son épitaphe (ce qui ne lui donnerait qu'environ 47 ans au moment de la naissance d'Armande). Grâce à sa fille Madeleine, elle avait eu

(1) L'Hermite de Souliers devait avoir dépassé la soixantaine et être né avant 1610. Son frère aîné, l'auteur de la *Mariamne*, était venu au monde dès 1601. L'Hermite de Souliers, après sa mort, ne fut pas honoré d'un éloge aussi ému que celui que Quinault, le disciple de François Tristan, place dans l'épître dédicatoire des *Coups de l'Amour et de la Fortune* adressée à leur commun protecteur le duc de Guise. Je ne sais si on a cité, dans son texte original, ce que dit Scarron de cette pièce dans l'avis *Au lecteur* mis en tête de l'édition originale de ses *Nouvelles tragi-comiques*, qui n'a guère été connu jusqu'ici que par un extrait rapporté par les frères Parfaict, *Histoire du théâtre françois*, VIII, 155. Après avoir parlé de l'Avant-Propos du libraire imprimeur, qui avait édité les *Nouvelles* de d'Ouville et sans doute la comédie de Boisrobert, parue sous le même titre que celle de Quinault, il ajoute : « Je crois que M. l'Avant-Propos m'a donné un autre sujet de plainte... C'est d'avoir fait imprimer la comédie des Coups de l'Amour et de la Fortune sous le nom de M. Quinault. L'heureux succès de cette pièce de théâtre est dû à Mlle de Beauchasteau qui en a dressé le sujet, à feu M. Tristan qui en a fait les quatre premiers actes, et à moy qui en ai fait le dernier à la prière des comédiens, qui me le firent faire pendant que M. Tristan se mouroit. Si M. Quinault avait fait les quatre premiers, qui l'empeschoit de faire le dernier que j'ay fait en deux après-soupées [illegible] de l'Hôtel de Bourgogne [illegible] Mlle de Beauchasteau [illegible]

l'honneur posthume d'une tombe placée sous les charniers de l'église Saint-Paul (1).

Morte Madeleine elle-même qui, le 17 février 1672, s'était éteinte à l'âge de 55 ans accomplis depuis neuf jours, dans sa maison rue Saint-Thomas-du-Louvre. Elle était allée rejoindre sa mère sous les charniers de l'église de sa paroisse natale, et son convoi avait été suivi par Molière accouru de Saint-Germain pour suivre jusqu'à sa dernière demeure celle qui avait été la compagne de ses bons et de ses mauvais jours. Elle avait fait Armande sa légataire universelle, laissant à son frère et à sa sœur Geneviève, c'est-à-dire à chacun d'eux, 400 livres de rente viagère. Avant de rendre le dernier soupir, cédant aux obsessions d'Armande, elle l'avait dispensée, par un codicille, de la charge d'emploi de ses revenus en œuvres pieuses qu'elle lui avait d'abord imposée par son testament (2).

M. de Modène donna-t-il l'aumône d'une larme à celle qui lui avait sacrifié jadis sa jeunesse et sa beauté, qui avait été la mère de son enfant et qu'il avait récompensée avec tant de désinvolture par un si prompt abandon. Daigna-t-il se souvenir qu'elle n'était pas moins restée son amie, jusqu'à la fin, rachetant en partie sa faute par son dévouement et qu'elle s'était vengée des trahisons de son ancien amant et de son manque de cœur, en lui ouvrant sa bourse jusqu'à la veille de mourir (3) ?

(1) Voir sur la fondation faite par Madeleine Béjart, le *Moliériste* t. V, p. 48 et suiv.

(2) Voir sur les défiances que le testament de Madeleine révèle envers Armande et sur le drame qui dut se jouer auprès du lit de la mourante, M. Loiseleur, *Les nouvelles controverses sur Molière*, parues d'abord dans le *Temps*. Voir le n° du 27 octobre 1885. On sait que Pierre Mignard, qu'elle avait rencontré à Avignon à la fin de 1657, fut choisi par elle comme un de ses exécuteurs testamentaires.

(3) Si M. de Modène était le père d'Armande, cette conduite de Madeleine deviendrait compréhensible ; dans le cas contraire, il faut avouer que l'absence de sens moral d'un gentilhomme pauvre, vivant des bienfaits de la Béjart, serait inqualifiable.

Madeleine, faisant d'Armande sa légataire universelle, lui léguait à la fois la Souquette et ses créances contre M. de Modène. Nous aurons bientôt à voir les rapports qui en résultèrent pour elle avec les héritiers d'Esprit de Remond.

La mort n'avait pas non plus épargné le seul fils de Marguerite de la Baume, première femme du comte de Modène, qui eut survécu à sa mère. L'évêque du Mans, Mgr Philbert Emmanuel de Beaumanoir, qu'elle avait naguères chargé de poursuivre sa séparation de corps contre son mari, avait été enlevé lui-même à Paris, le 27 juillet 1671, comme par un coup de foudre. Il avait eu bien plutôt les qualités d'un homme de cour que les vertus d'un prélat. La mort était venue le surprendre sans qu'il eût le temps de penser à elle. L'on ne peut se rappeler sa fin sans songer aussitôt à la lettre dans laquelle Mme de Sévigné, son amie et celle de sa belle-sœur la marquise de Lavardin, la raconte d'une façon si pittoresque à Mme de Grignan le 2 août suivant (1).

Des personnes qui, dans le Maine, avaient été les témoins intéressés de l'abandon de Mme de Modène, première du nom, il n'y avait plus guères que sa fille et sa bru, c'est-à-dire la comtesse de Tessé et la marquise de Lavardin, qui survécussent à Madeleine Béjart, comme elles survécurent à M. de Modène, dont la déchéance morale put les venger en quelque sorte de l'humiliation et de l'abandon qu'il avait fait subir naguères à leur mère.

Enfin, un an après Madeleine Béjart, était venu le tour

(1) Mme de Sévigné n'était pas alors à Paris, mais aux Rochers. Elle écrit à sa fille : « La mort de M. du Mans m'a assommée ; je n'y avois jamais pensé non plus que lui ; et de la manière dont je le voyois vivre il ne me tomboit pas dans l'imagination qu'il pût mourir ; cependant le voilà mort d'une petite fièvre, sans avoir eu le temps de penser ni au ciel ni à la terre ; il a passé ce temps-là à s'étonner ; il est mort subitement de la fièvre tierce. » M. de Beaumanoir était mort dans un hôtel du quai Malaquais, peut-être le même que l'hôtel de Tessé, un de ceux que le Maréchal de Tessé possédait à Paris, quai des Théatins, au coin de la rue des Saints-Pères.

d'un grand mort. Molière lui-même avait succombé dans la triste soirée du 17 février 1673, miné à la fois par la maladie et par le chagrin que lui avait apporté son fatal mariage avec Armande, dont les courts instants de bonheur qu'il avait cru d'abord y trouver s'étaient à la fin changés pour lui en un lent martyre (1).

Seule de ses amies des anciens jours, Marie Courtin de la Dehors restait à M. de Modène. Elle n'avait pas suivi sa fille dans le Comtat. Elle avait eu, bon gré mal gré, la sagesse de se tenir à l'écart. On la voit résider à Paris où elle servait de factotum à sa fille et à son gendre, avec lesquels elle entretenait une correspondance d'affaires.

Quelques débris des lettres qui leur furent alors écrites par Marie Courtin subsistent encore aujourd'hui. Quatre ou cinq, où il est uniquement question des affaires privées de M. de Modène, sont venues à l'état d'épaves à la bibliothèque de Carpentras. Il en est une plus curieuse que les autres écrite deux mois et demi après la mort de Molière. Consacrée à des détails d'affaires domestiques, elle contient un précieux post-scriptum relatif à la veuve du grand comédien, et à la réputation posthume de son mari. Ce document mérite d'autant plus d'attention qu'on ne sait presque rien d'intime sur Armande au lendemain du décès de Molière. On voudra bien reconnaître, je l'espère, que ce n'est ni le témoignage le moins curieux émané des contemporains, sur Molière, sa femme et son théâtre, ni le document le moins intéressant révélé par cette étude sur M. de Modène et son entourage.

Voici ce post scriptum de la lettre de la femme de l'Hermite de Souliers à son gendre, datée du 3 mai (1673) et

(1) Je ne veux pas traiter ici la question des torts d'Armande ; mais, sans me ranger au nombre des *Armandistes* dont je suis plutôt un adversaire, je ne puis m'empêcher de reconnaître qu'il y eut des torts réciproques de la part des deux époux, qu'ils n'étaient nullement faits l'un pour l'autre, et que Molière devait bien s'attendre, en somme, à ce qui arriva.

dans laquelle, après avoir surtout parlé d'affaires, elle ajoute (1) :

« *Je n'ay veu persone de chez Mademoiselle Moliere, c'est pourquoy je ne vous puis rien dire ; pour l'epitaphe, l'on l'a trouvée fort belle. Je n'ay pas encore eu le tems de la montrer au Sr. Imprimeur. De plus vous scavez que d'abord que les choses ne sont plus nouvelles à Paris que l'on n'en fait pas grand cas. Je vous asseure que l'on ne parle non plus du pauvre Molière que sy il n'avoit jamais este et que son théâtre qui a fait tant de bruit, il y a si peu de tems, est entièrement aboly. Je crois vous l'avoir mandé que tous les comediens sont dispersés. Ainsy la veuve a esté trompée par ce qu'elle s'attendoit bien à jouer, mais on ne croit pas que jamais la troupe se réunisse. Elle a voulu un peu faire trop la fière et la maîtresse.*

Je vous renvoie la lettre de change que M. Faleseau n'a pas voulu accepter, disant qu'il l'a paiée au mois de janvier dernier, et qu'ainsy il ne la pourroit pas paier deux fois. Je fis tout ce que je pus pour lui faire mettre son refus sur ladite lettre de change, mais il ne le voulut pas faire, disant que la somme ne valoit pas la peine de faire tant de bruit et qu'il croit estre honteux de renvoyer tant de fois la personne, qui alla pour recevoir cette somme sy petite que sy l'on luy escrivoit à l'avenir qu'il ne feroit pas de mesme. Je vous prie donc si vous m'en envoies de me mander le nom du marchand, afin que je l'aille avertir.

Je ne doute pas que votre ouvrage ne soit fort bien receu. Je crois que cela sera très-beau et que cela se vendra fort bien. Je parlerai à des gens pour cela.

Je vous prie aussy de me mander si le port de l'huyle que vous m'envoies est paie, parceque, comme vous ne m'en parlez pas, on me la feroit paier deux fois. Je ne l'ay pas encore receue.

DE LHERMITE. »

(1) Je rectifie seulement l'orthographe qui est [illegible] qu'il n'y a aucune utilité à reproduire ici.

Je mettrai tout-à-l'heure en relief l'intérêt de cette lettre de la belle-mère et de l'ancienne maîtresse de M. de Modène. Mais je vais d'abord au plus pressé et je me demande si on peut tirer quelques conclusions de ce post-scriptum quant à la filiation d'Armande. Si Armande Béjart avait été la fille de M. de Modène, Mme de l'Hermite aurait-elle ainsi pris plaisir à la *débiner* auprès de lui ? Tout d'abord on se prend à douter ; puis on se rappelle que la lettre émane d'une aventurière sans scrupules, intéressée à accaparer toute sa fortune au profit de sa nouvelle épouse et qu'elle a été écrite par une ennemie, disposée à être d'autant plus hostile à Armande, que les liens la rattachant au baron auraient été plus intimes et faisaient plus craindre qu'elle ne fut l'objet d'une libéralité de la dernière heure. Alors on reconnaît qu'il n'est guère possible de se servir de cette pièce pour conclure avec certitude pour ou contre la paternité de M. de Modène (1).

Quelle est l'épitaphe de Molière dont-il est question dans la lettre de Marie Courtin de la Dehors ? Cette épitaphe « trouvée fort belle », et consacrée par Modène au mari d'Armande, serait bien curieuse à identifier, et le seul fait qu'il en a composé une est intéressant à relever. Je ne sais si un Moliériste aura assez de flair pour la reconnaître au milieu des nombreuses épitaphes anonymes, imprimées au lendemain de la mort de Molière, ou qui nous sont parvenus à l'état manuscrit. Pour ma part, ignorant même si en fin de compte, celle du baron a eu les honneurs de la presse, je n'ai pas la témérité de risquer un choix. Marie Courtin l'a-t-elle *donnée* à l'imprimeur ? Si elle a été imprimée, elle a dû l'être de mai à fin novembre 1673, c'est-à-dire avant la mort d'Esprit de Rémond. Figure-t-elle parmi les

(1) Bien qu'elle paraisse mal disposée en faveur de la veuve du *pauvre Molière*, Mme de l'Hermite n'est cependant pas sans avoir des relations avec elle, puisqu'elle dit à son gendre : « Je n'ay veu personne de chez Mlle Molière ».

cent-seize épitaphes de Molière, dont M. Monval a dressé l'inventaire récemment (1) ? L'habile directeur du *Molieriste* serait mieux en mesure que personne de la découvrir.

Après une pareille rencontre dans les débris des archives de M. de Modène, je ne saurais trop insister auprès des Moliéristes sur l'intérêt qu'il y a à en fouiller tous les recoins. Déjà le marquis de Fortia qui les a explorées, il y a soixante ans, en a tiré une lettre de Mlle Molière et des actes relatifs à Madeleine Béjart ; qui sait s'il ne s'y trouve pas encore aujourd'hui d'autres pièces aussi curieuses ? Je ne parle pas de lettres de Molière, ce serait trop beau, mais de lettres de Madeleine Béjart, des l'Hermite, de Chapelain, en un mot de pièces aussi intéressantes que le post-scriptum de Marie Courtin de la Dehors, qui aujourd'hui voit le jour pour la première fois, et dont je n'ai pas besoin de faire ressortir plus longuement l'intérêt (2).

(1) Voir *Recueil sur la mort de Molière*, publié avec une notice et des notes par Georges Monval, Paris, collection Moliéresque, librairie des Bibliophiles, 1885, p. 77 et suiv. La plupart de ces épitaphes imprimées soit à Paris soit à Lyon, sont anonymes ; il en est même parmi elles qui se sont perdues, comme la *Descente de l'âme de Molière aux Champs-Elysées*, mentionnée par Paul Lacroix dans son *Catalogue de la bibliothèque Soleinne* et dans *La jeunesse de Molière*.

(2) En outre de quatre ou cinq lettres de Marie Courtin, il existe au même dossier, deux lettres de sa fille, la comtesse de Modène, se trouvant dans une autre liasse, mais qui sont postérieures à la mort d'Esprit de Rémond. C'est par suite d'un heureux hasard que ces documents, faisant partie des anciennes archives du comte de Modène, existent encore aujourd'hui. La plupart de ces papiers se trouvaient naguères au château de Bacchus, (sur le territoire de Carpentras, près de Caromb), appartenant à la famille de Modène qui en fut dépouillée pendant la Révolution. Les archives furent détruites ou dispersées. Quand ce château passa, il y a environ cinq ans entre les mains de M. Naquet d'Avignon, qui le possède aujourd'hui, ce qui restait de ces papiers fut, dit-on, jeté au feu, sauf une certaine partie relative surtout au XVIIIe siècle, se trouvant aujourd'hui à la bibliothèque de Carpentras qui a également acquis les pièces que je viens de citer et celles dont je parlerai plus loin. La courtoise obligeance de M. Barrès, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Inguimbert, et ses bienveillantes communications, dont je lui suis très reconnaissant, m'ont permis de faire connaissance avec ces documents inédits, prove-

On voit comment le silence s'était fait promptement autour du *pauvre Molière*, bien que dans la vie d'alors, plus calme qu'aujourd'hui, les événements fussent clairsemés, et qu'ils dussent dès lors défrayer plus longtemps la conversation de tous. La postérité n'avait pas encore parlé pour Molière. Aux yeux des contemporains, il n'y avait hélas, qu'un comédien de moins, pour ne pas dire un bouffon, qui tout grand qu'il fut, n'en était pas moins oublié comme ses pareils, bien peu de temps après sa mort, moins de trois mois après la triste soirée du 17 février 1673.

La mention relative à la dispersion des acteurs de son théâtre déjà *entièrement aboli*, n'est pas moins intéressante, vu la part qu'elle attribue à Armande dans cette « abolition ». « Aussy la veuve a été trompée par ce qu'elle s'attendoit bien à joner... Elle a voulu un peu faire trop la fière et la maîtresse ». Voilà Armande peinte en deux mots ! Il est vrai que Mme de l'Hermite ne devait pas être bienveillante envers la fille de Madeleine Béjart, et qu'elle était fort contente de rencontrer l'occasion de la critiquer et de la trouver en défaut. Cela est si vrai, qu'elle fut mauvaise prophète, et que, le roi aidant, la jonction se fit sinon avec l'hôtel de Bourgogne, comme il en avait été question tout d'abord, du moins avec le Marais. Deux mois après cette lettre, le théâtre de Molière, soi-disant aboli, renaissait de ses cendres et c'était lui qui absorbait les comédiens du Marais (1).

nant des anciennes archives de la famille de Modène et que je publie au cours de cette étude. — Parmi les quatre portraits des Modène que l'on voit encore au château de Bacchus, ne se trouve malheureusement pas celui d'Esprit de Rémond. Se trouverait-il aux châteaux de Verneuil (Indre-et-Loire) ou de Villars, (Nièvre)? On m'a dit les y avoir vainement cherchés. Je signale cette découverte à faire aux curieux de l'Iconographie moliéresque.

(1) Bien plus, le jour même où Marie Courtin écrivait sa lettre, le 3 mai, les débris de la troupe de Molière, toute disloquée depuis le départ de La Thorillère, de Baron, et des deux Beauval passés à l'ennemi, voyaient poindre pour eux des jours meilleurs. Le 3 mai ils passaient un contrat

Quant à *l'ouvrage* de M. de Modène que Marie Courtin ne doute pas de voir bien reçu et bien se vendre, de quoi s'agit-il là ? On ne connaît pas d'autre ouvrage imprimé sous le nom de M. de Modène pendant sa vie que l'*Histoire des Révolutions de Naples* et l'*Ode aux Muses sur le portrait du Roy* (1). La veuve de l'Hermite parle sans contredit d'un ouvrage destiné à l'impression ; mais comme elle s'exprime au futur, il n'est pas absolument certain qu'elle veuille donner à entendre qu'il soit déjà sorti de la presse. Bien qu'on ait dit :

> Un sonnet sans défauts vaut seul un long poème,

je ne crois pas non plus qu'elle eut donné à un simple sonnet la qualification d'ouvrage et d'un ouvrage destiné à bien se vendre.

Quoiqu'il en soit, il me faut néanmoins dire un mot, à cette place, du sonnet de M. de Modène sur la mort du Christ, qui doit être une œuvre de sa vieillesse, sans quoi Chapelain en eut certes parlé dans sa correspondance. Ce

avec Rosimond qui, abandonnant le Marais, entrait dans leurs rangs, ainsi que la fille de du Croisy. Bientôt la Troupe, qui avait été menacée un instant de se trouver sans comédiens comme sans théâtre et de rester « sur le carreau », traitait le 23 mai avec le marquis de Sourdéac pour la salle de M. Laffemas, rue Mazarine, et revenait presque à son point de départ, tout près de l'endroit où avait débuté l'*Illustre théâtre*. Le 23 juin, un mois plus tard, était rendue l'ordonnance qui supprimait le théâtre du Marais et réunissait ses acteurs à ceux du théâtre Guénégaud. Marie Courtin dut se mordre les lèvres en présence du triomphe inattendu d'Armande Béjart et des anciens camarades de Molière. Voir le *Registre de La Grange*, p. 145 et suiv. ; M. Ed. Thierry, *Charles Varlet de La Grange*, p. 58, et *Documents sur le Malade imaginaire*, p. 325 et suiv. ; M. Fournel, *Les Contemporains de Molière*, III, XXXVIII et 450 ; M. Bonnassies, *Histoire administrative de la Comédie-Française*, p. 23-32 ; *Le Moliériste*, t. VIII, p. 53, etc.

(1) Pithon-Curt, III, 21, parle aussi d'un ouvrage burlesque en vers provençaux, c'est-à-dire probablement de la pièce [illegible] ; mais cette indication doit être le résultat d'une erreur.

magnifique sonnet sur la mort du Christ en croix, est une œuvre tellement hors ligne, qu'on pourrait l'appeler le roi des sonnets et qu'il place tout simplement M. de Modène au nombre des grands poètes, mais des poètes à courte haleine, du XVIIe siècle.

Où ce sonnet s'est-il produit pour la première fois ? Paul Lacroix, qui l'a inséré dans les *Poésies diverses attribuées à Molière ou pouvant lui être attribuées*, a signalé ailleurs sa paremière apparition, sans nom d'auteur, dans les *Diversités curieuses* de l'abbé Bourdelon, qui datent de 1699, c'est-à-dire qui sont postérieures de plus de vingt-cinq ans à la mort de M. de Modène (1). Dans ce cas, ces vers auraient attendu bien tard pour être imprimés, car ils méritaient de l'être du vivant de leur auteur. Paul Lacroix dit en avoir trouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, une copie du temps, un peu différente du texte antérieurement imprimé et où il était tout disposé même à reconnaitre l'écriture de Molière.

La première fois que ce sonnet ait été cité avec le nom de son auteur, c'est par Mme Dunoyer, qui lui a donné place dans le tome III, p. 259 et suiv. de ses *Lettres historiques et galantes*, Cologne 1723, in-12.

« Je lus l'autre jour, dit-elle dans une de ses lettres, un sonnet qui, quoiqu'il ne soit pas nouveau, vaut bien la peine que je vous en fasse part. Il est de la façon du feu comte de Modène... Je l'ai connu sur ses vieux jours (2). Mais venons à son sonnet ; le sujet en est pris du mouvement que Nostre-Seigneur fit en mourant : *il baissa la tête et rendit l'esprit.*

(1) Je n'ai pas besoin de dire que le bibliophile Jacob, attribue à Molière une part de collaboration dans ce sonnet, p. 146 : « Nous n'avons pas le cœur, dit-il, de laisser à M. de Modène en toute propriété un des plus beaux sonnets de la langue française. » !

(2) Mme Dunoyer devait être bien jeune lorsqu'elle vit M. de Modène, puisqu'on la fait naitre à Nimes en 1663, et qu'elle n'avait que dix ans lorsqu'il mourut. Son séjour à Avignon dut toutefois lui rendre familiers les souvenirs du gentilhomme comtadin ; son témoignage est précieux pour l'attribution de ce beau sonnet à Esprit de Rémond.

SONNET.

Quand le Sauveur souffroit pour tout le genre humain,
La mort, en l'abordant au fort de son supplice,
Parut toute interdite et retira sa main,
N'osant pas sur son maître exercer son office.

Mais Jésus, en baissant sa tête sur son sein,
Fit signe à l'implacable et sourde exécutrice
De n'avoir point d'égard au droit de souverain,
Et d'achever sans peur ce sanglant sacrifice.

La barbare obéit, et ce coup sans pareil
Fit trembler la nature et pâlir le soleil,
Comme si de sa fin le monde eut été proche.

Tout pâlit, tout s'émut, sur la terre et dans l'air,
Excepté le Pécheur qui prit un cœur de roche,
Quand les rochers sembloient en avoir un de chair (1).

Je ne doute pas que vous ne trouviez ce sonnet très-beau, et que, supposé que vous ne l'eussiez pas encore vu, vous ne me sachiez bon gré de vous l'avoir envoyé ».

Bien que Pithon Curt n'eut pas parlé de ce sonnet, il était donc bien connu en Provence. Il fit même son chemin dans le monde, car il était gravé (sans nom d'auteur) sur la porte principale du cimetière qui entourait jadis l'église paroissiale Sainte-Trinité à Cherbourg.

En 1825 Fortia d'Urban eut soin de l'insérer, d'après Mme Dunoyer, à la page 105 de son *Supplément aux diverses éditions de Molière, et Poésies du comte de Modène son beau-père*. En 1869 Paul Lacroix le faisait figurer, ainsi que

(1) Voir dans les *Poésies* [illegible] *Molière*, 116 et dans le *Ménagiana*, VII, p. 14 [illegible]

je l'ai dit, à la fin de son recueil de poésies apocryphes de Molière.

Trois ans plutôt, grâce à M. Piédagnel, il avait pris place dans le tome Ier des *Lectures choisies de la littérature francaise du colonel Staaf* (1) Il n'était pas oublié dans les *Sonneurs de sonnets* d'Alfred Delvau en 1867, pas plus que dans *Le livre des sonnets* publié en 1874 par Charles Asselineau. Divers journaux de tous les points de la France, *l'Indépendant du Pas-de-Calais*, journal de Saint-Omer, *l'Union de Vaucluse* à Avignon l'inséraient dans leurs colonnes, avec commentaires, l'un le jour de Pâques 1873, l'autre le 17 avril de la même année.

En 1883, M. l'abbé Prompsault le reproduisait dans son *Histoire de Modène* p. 86, en traitant des œuvres historiques et littéraires d'Esprit de Rémond.

Enfin le *Moliériste* le publiait dans son numéro d'avril 1885 (2), en ajoutant : « Tout porte M. Piedagnel à penser que ce chef-d'œuvre date du dix-septième siècle et qui a été composé par le comte de Modène, *poète natif d'Avignon, de nos jours complètement oublié*, et qui fut même plus connu de ses contemporains par ses aventures nombreuses et singulières que par ses écrits ». C'était rabaisser par trop la notoriété de M. de Modène qu'on ne pouvait pas dire si complètement oublié comme poète et comme écrivain, après les publications de Fortia d'Urban et du bibliophile Jacob. C'était aussi se placer un peu à côté de la vérité que de dire (surtout lorsque c'est un Moliériste qui parle), ce sonnet complètement inconnu avant la publication de M. Piedagnel. Quoi qu'il en soit, les deux articles du recueil spécialement consacré à Molière étaient pavés de bonnes intentions ; ils n'ont pu, malgré leurs légères inexactitudes, que raviver la renommée littéraire

(1) Paris, Didier, in-8° 1866, t. I. p. 900.

(2) *Le Moliériste,* t. VII, p. 19 et 57.

de M. de Modène trop ignorée, paraît-il, d'un bon nombre de Moliéristes.

Il ne viendra désormais à personne, j'en suis sûr, l'idée d'attribuer ce sonnet à Molière, maintenant que Paul Lacroix a quitté ce monde au regret de tous ceux qui étaient reconnaissants de son obligeance si parfaite, de son empressement à tout communiquer, même ses erreurs ; mais qui déploraient ses fantaisies d'érudition surmenée comme sa mémoire et les écarts de son imagination. « Pourquoi veut-on que ces vers soient de Molière », disait en passant le *Molieriste* du 5 avril 1885 ? C'était tout simplement un résultat de la manie du bibliophile Jacob, de voir du Molière partout où il lui prenait fantaisie d'en découvrir sans la moindre raison. Moins que d'autres, ils pouvaient lui être raisonnablement attribués. J'ai dit déjà que le sentiment religieux faisait complètement défaut à Molière, et M. Larroumet répétait hier d'après Sainte-Beuve : « Molière fut surtout un épicurien : il échappa complètement au christianisme ». Il n'y a donc nulle raison pour lui attribuer ce sonnet et l'enlever à son véritable auteur (1).

Oui ce sonnet est bien de M. de Modène, qui avait traduit en vers plusieurs chants du Psalmiste et que Chapelain complimentait de son *Memento homo* et de ses *Larmes de la Pénitence*. On peut s'étonner qu'il y ait une si grande divergence entre le caractère de l'homme et les vers du poète. Après tout, on ignore la date de leur composition, qui peut appartenir aux derniers jours les plus calmes de sa vie. Ne sait-on pas que quand le diable devient vieux il se fait ermite et que les vieillards, à la fin de leur existence, sont heureusement repris souvent par les pieux souvenirs

(1) On peut dire la même chose du sonnet *le Concerto*, inséré à la page 27 du recueil de Paul Lacroix, *Poésies attribuées à Molière*. Presqu'en même temps que M. Larroumet, M. Henri Becque vient d'écrire aussi que Molière « apportait plus que de l'indépendance même dans les questions religieuses ». — Voir *Revue politique et littéraire*, 1886, 16 avril, p. 455.

de leur enfance? Le fameux sonnet de Desbarreaux, au XVIIe siècle, et de nos jours le sonnet sur la Vierge, de l'auteur de la *Lanterne*, ne sont-ils pas émanés d'écrivains dont les noms ont tout lieu de nous surprendre et de la bouche de qui on est étonné de voir sortir de pareil accents? Je l'ai déjà dit, du reste, au dix-septième siècle la plupart des gens qui dans leur vie se permettaient de nombreux écarts n'en étaient pas moins sensibles à la beauté de l'idéal et du sentiment religieux et en reconnaissaient la grandeur dans leurs écrits. Ce sonnet et l'*Histoire des Révolutions de Naples*, surtout les vers sur la mort du Christ, ce sont là les titres de survie de M. de Modène auprès de la postérité. L'amant de la Béjart et de Mme de l'Hermite sera oublié depuis longtemps, quand on répétera encore ce roi des sonnets, qui est un des chefs d'œuvre de la poésie du temps de Louis XIV.

Après ce sonnet, qu'on peut appeler son chant du Cygne, M. de Modène pouvait dire lui aussi : *Exegi monumentum*, et quitter ce monde, sa mémoire embaumée, il l'espérait du moins, par l'odeur d'encens s'exhalant de ces vers si émus. Après une vie si agitée, on pourrait enfin inscrire sur sa tombe « *Sub umbra crucis quiescit* ».

Lorsqu'il reçut la lettre de madame de l'Hermite relative à la veuve de Molière, six mois, à peine le séparaient de sa fin. Il s'éteignit à l'âge de soixante cinq ans le 1er décembre 1673 (1). En mourant il pouvait croire aller

(1) Cette date, donnée par Fortia en tête de son édition des *Révolutions de Naples*, en 1826, et confirmée par Chérin et par l'extrait des registres de décès de la paroisse de Modène rapporté par M. l'abbé Prompsault, *Histoire de Modène*, p. 36, n'a cependant guère été adoptée jusqu'ici par les historiens de M. de Modène A la suite de Pithon Curt et de Giberti dont la notice sur M. de Modène, dans son histoire manuscrite de Pernes, n'est qu'un long tissu d'erreurs, ils se sont obstinés à le faire mourir en 1670 ou 1672. Son épitaphe a été rétablie en 1881 dans l'église de Modène, où il fut inhumé, de même que celle de son frère Jean-Baptiste, chevalier de Malte, décédé, dit-on, le 19 août 1648.

dormir en paix sous les dalles de l'église de Modène et espérer que sa mémoire jouirait outre tombe du repos dont sa vie avait été dépourvue. Il se trompait. Juste châtiment de cette existence manquée, c'est surtout après sa mort que les scandales de sa longue vie de débauche furent mis au jour, et qu'au lieu de jouir du repos de la tombe il vit les siens remuer ses cendres, et étaler au grand jour ses liaisons avec des comédiennes pour se disputer les restes de sa fortune !

Par son testament du 14 décembre 1667 il avait institué sa femme Madeleine de l'Hermite son héritière universelle. Son frère Charles, toujours existant, et que son père lui avait substitué comme héritier, en cas de mort sans postérité, par son testament du 16 avril 1631, voulut faire valoir les droits de substitution que son père lui avait donnés par ce testament. Il refusa en outre à la veuve d'Esprit les prétendues reprises dotales qu'elle réclamait et que son mari avait reconnues, avant de mourir, dans l'acte authentique du 27 janvier 1673.

Pour appuyer ses prétentions il arguait de la nullité du mariage d'Esprit et de Madeleine ; celle-ci n'ayant pu contracter, disait-il, un mariage valable du vivant de son mari, Le Fuzelier, toujours existant.

Voici le préambule du mémoire qu'il présenta à cet effet en justice, dans le procès qui ne tarda pas à s'engager entre lui et la veuve de son frère (1).

« Pour faire apparoir à vous monseigneur le Révérendissime auditeur et lieutenant-général, faisant droit et rendant justice, que Dame Magdeleine Lhermite de Souliers, fille à feu messire Jean-Baptiste de Souliers, sr de la Vauzelle et de dame Marie Courtin de la Dehors, n'a jamais esté la femme légitime d'illustre seigneur messire Esprit de Remond,

(1) Cette pièce [illegible] contre dame Magdeleine de l'Hermite [illegible].

comte de Modène et que par conséquent elle ne peut prendre le titre de veuve d'icelluy seigneur et que davantage elle n'a pu être instituée héritière par ledit seigneur, et par ainsi qu'elle ne peut rien prétendre sur ses biens et héritage, moins encore sur les biens et héritage de feu haut et puissant seigneur messire François de Rémond son père, qui se trouvent substitués, pour et au nom d'illustre seigneur messire Charles de Rémond seigneur du lieu de Modène, les soubsignés disent et advancent ce qui s'en suit, en toutes meilleures formes contre la dite dame de l'Hermite, à quoy requièrent estre respondu en propre personne pertinement, cathégoriquement et moyennant serment, le tout par *si* ou *ni*. On nye les dits soubsignés estre admis à preuve sans se charger de preuve superflue et non nécessaire de la quelle ils ont protesté et protestent ensemble de tous despens dommages et intérêts.

Protestent encore que par tout ce qu'ils diront et advanceront cy-après, ils n'entendent offenser personne et que ce sera tant seulement pour le soutien du bon droict du dit seigneur de Rémond.

Toutes les quelles protestations et autres en tel cas requises et accoustumées ainsi présupposées, disent et advancent en premier lieu que la dite demoiselle de Courtin mère a esté dans une troupe de comédiens et monté sur le théâtre mesme en ceste ville d'Avignon et dans la maison et jeu de paume du s[r] Pierre...... appartenant à present à Mad. de Reynard, estant appelée dans la dite troupe la Vauselle.... »

Le mémoire donne ici sur la vie des l'Hermite tous les détails que j'ai déjà reproduits, et après avoir insisté surtout sur la cohabitation de Marie Courtin avec Esprit de Rémond au château de Modène, il avance :

« Que toute la dite conversation et actes illicites auroient esté faicts et continués longtemps devant le prétendu mariage qui fut puis contracté entre le dit seigneur et la dite dame de l'Hermite, fille de la dite d[elle] de Courtin.

De sorte que s'estant ensuivi ce dessus, le dit seigneur comte n'auroit peu de droict contracter mariage avec la dite dame de l'Hermite, fille de la sus-nommée.

Que le prétendu mariage contracté entre le dit seigneur comte de Modène et la dite dame de l'Hermite n'a pas esté seulement nullement contracté par les actes et empeschements que dessus, mais encore par le suivant ».

Les avocats de Charles de Rémond parlent à cette place du mariage contracté et consommé entre Madeleine de l'Hermite et le s[r] Pierre Fuzelier, à Avignon en 1655.

« De sorte que le dit Fuzelier et la dite Dame Lhermite auroient esté réputés de tous pour vrays et légitimes espoux.

» Que la dite dame L'Hermite auroit contracté le prétendu nouveau mariage avec le dit seigneur comte de Modène, bien que le dit sieur Fuzelier fût encore pour lors vivant, et que le dit s[r] Fuzelier ne fut mort au dit temps et que mesme le soit encores à present est nyé par expert.

» D'où se voit que non seulement la dite dame Lhermite ne peut prétendre droit sur les biens du dit seigneur comte de Modène, mais encore elle est punissable du crime de polygamie, d'autant plus que ca été avec science de la vie de son mari et que néantmoins elle a voulu contracter ledit prétendu mariage contre tout droict et raison.

» Que le dit seigneur Charles de Rémond est frère dudit seigneur comte et partant il a droict de succession comme son plus proche.

» Que le dit seigneur Charles est encore appelé par substitution littérale à la succession des biens dudit seigneur François son pere, sans mesme aucune detraction.

» Ce qui soit dict sans préjudice d'autres plus grands droicts qui lui compétent sur les biens dudit seigneur comte, tant à occasion des aliénations par luy faictes qu'autrement.

» Tout ce dessus est vray et notoire.

» Par quoy, *singula singulis congrue referendo*, les soubsignés concluent comme dessus aux nullités susdites

et exclusions de la dite dame de toutes prétentions et autrement en toute meilleure forme implorant votre office ».

Charles de Rémond ne se bornait pas à refuser à Madeleine le titre d'épouse légitime de son frère et n'attaquait pas seulement la validité du mariage de Madeleine de l'Hermite et du testament fait en sa faveur ; il contestait la réalité du prétendu apport de Madeleine en bijoux, joyaux, argenterie, argent monnayé, tapisseries, meubles etc., se montant à une valeur de 25.925 livres, constaté par l'inventaire familier fait à l'amiable au lendemain de son mariage et reconnu dans l'acte authentique passé par le comte de Modène, peu de temps avant sa mort, le 27 janvier 1673. Pour en prouver la fausseté, il appuyait surtout sur la pauvreté de Madeleine au moment de son mariage, et niait la véracité des témoins qu'elle produisit dans l'enquête par laquelle elle s'efforça d'établir la réalité de ses prétentions. Il se croyait fondé à soutenir que c'était là un apport fictif ou tout au moins majoré ; et qu'au fond ce n'était pas autre chose qu'une donation déguisée d'Esprit de Modène à sa femme.

Voici, entre autres actes, un des mémoires par lesquels il attaque les revendications de Madeleine.

« Les soubsignés pour et au nom d'illustre seigneur messire Charles de Remond seigneur du lieu de Modène pour faire voir que la dame Magdelaine de Lhermitte, veuve de feu illustre seigneur messire Esprit de Rémond comte de Modène, doibt estre deboutée de sa demande par elle faite de la somme de vingt-cinq mille et tant de livres qu'elle présuppose avoir esté recognue en sa faveur pour cause du dit par led. seigneur Esprit son mary, disent et advancent ce que s'ensuit tant conjointement que séparément et à toutes meilleures fins contre ladite dame. A quoy requierent estre respondu en propre personne pertinement et cattégoriquement et moyennant serment, le tout soubz les accoustumées requisitions et protestations notamment de tous despens, dommages et intérèts.

Toutes lesquelles protestations et autres en tel cas requises et accoustumées ainsy présupposées disent et advencent pour fait notoire que la dt prétendue recoignoissance a esté et est de tout invraysemblable et faicte pour frauder led. seigr Charles du fideicommis apposé en sa faveur par le testament de feu haut et puissant seigt, messire Francois de Rémond leur pere, se voyant ledt sieur Esprit sans enfants et hors d'espérance d'en avoir, et ce d'autant qu'il est mis en faict que ledt seigr comte avoit de longtemps conceu une haine capitale envers ledt sr Charles son frere, en sorte qu'il ne l'auroit jamais voulu voir avant sa mort.

Et pour preuve de ce désirant de luy nuire et d'avantager tout autant qu'il pourroit ladite dame, sa femme, auroit intenté contre luy un procès pour faire liquider les pretendues détractions qu'il croyoit pouvoir faire sur les biens du susdit fideicommis.

Que cette façon d'agir avant le temps de la restitution dud. fideicomis faict assez voir ladite haine et la mauvaise volonté que ledt seigr Esprit avoit contre ledt sr Charles son frère.

Et pour faire d'autant mieux voir l'invérisimilitude de la dite confession de la reception de la dite somme pour dot et de l'intention que ledt seigr Esprit avoit de frauder et rendre inutile le susdit fideicomis, est mis en faict que les pere et mère de ladite dame de Lhermitte estoient très pauvres et en estat presque de mendicité [1].

Le mémoire continue en insistant sur les faits qui établissent la pauvreté et le genre de vie des l'Hermite et de leur fille, « n'ayant rien valant et ne possédant que le seul titre de noblesse », sur le mariage de cette dernière avec Fusilier, où il ne paraît pas qu'il lui eût été constitué de dot et sur les autres actes de son existence besogneuse, que j'ai déjà fait connaître d'après ce document lui-même, « prouvant suffisamment l'invérisimilitude de la prétendue confession et recognoissance [2] ».

Il poursuit en établissant :

« Premièrement que lhors du contrat de mariage dudit seig^r^ Esprit avec lad. dame de l'Hermitte, si elle eusse heu tel dot ou par elle constitué ou par son père et surtout d'une somme si notable, on n'aurait pas omis d'en faire faire une constitution spéciale avec expresse recognoissance en faveur de la dame et avec obligation de rendre et de restituer en cas de mort.

Secondement que par led[t] contrat de mariage est porté de bailler quelques meubles et estre ce faict par le père et neantmoins par la prétendue recognoissance après faicte sans qu'il aye apparu que le père aye baillé aucuns meubles à sad. fille, led[t] seigneur Esprit a confessé d'avoir receu lesdits meubles de sa dite femme et non du père.

Que comme disent il n'est vraysemblable que led. père eusse baillé ny à sa fille ny aud[t] seigneur Esprit telle quantité de meubles et de si notable valeur sans en avoir acquit avec promesse de rendre à tout cas de restitution.

3° Il n'est pas vraysembiable que soit le père ou la fille se fussent contentés d'une recognoissance privée suspecte d'antidate et même sans date et laquelle peut estre facilement impugnée, voire mesme, elle n'a aucune exécution en France ou ailleurs.

4° La qualité des témoins descripts dans ladite prétendue escripture de femmes, personnes viles, affidées et suspectes, oste aussy assez la foy de telle prétendue escripture et la rend totalement suspecte.

5° La quantité aussy des meubles, bagues, vaisselle d'argent qui se trouvoient décrites fait aussy d'autant plus voir l'invérisimilitude de telle confession. Sur quoy il suffit la lecture, joincte à cela la pauvreté, comme dict est, des susdites personnes.

Item est mis en faict que lad[te] prétendue escripture privée contenant la susdite recognoissance ne peut estre adminiculée, ny rendue vraysemblable par le dire et dépositions des prétendus tesmoings produits de la part de la susd[te] dame de Lhermitte, comme ne faisant ny pouvant faire aucune foy en jugement ni dehors, attendu les grands défaults qu'ils souffrent en leurs personnes et dires... »

Le mémoire, « venant à la spécialité », établit l'indignité des témoins produits dans l'enquête par la veuve de M. de Modène tels que les sœurs de Belleval, « personnes très-pauvres, viles et de mauvaise réputation, et amies intimes de la dite dame de l'Hermite, qui par conséquent ne peuvent faire aucune foi ».

Il paraît que Charles voulut même faire mettre en prison le mari de l'une d'elles, René Barret, car le mémoire dit :

« Que la dite dame Barbe de Belleval, croyant que Barret son mary avoit esté constitué prisonnier à la querelle et poursuite du dit seigneur Charles et se sentant de ce grandement fâchée, auroit dit par devant des personnes dignes de foy et de croire, parlant dudit seigneur de Reimond, qu'il auroit fait constituer prisonnier son mary, mais qu'elle s'en vengeroit bien, se publiant ennemie capitale du dit seigneur....

» Tout ce dessus est vray, notoire et manifeste, par quoy *singula singulis congrue referendo*, lesditz soubssignés concluent comme dessus et autrement en toute meilleure forme implorant votre office....

Eymonier. *Esberard* (1).

C'est dans l'enquête dont il vient d'être question dans ce mémoire et qui eut lieu pour connaître l'apport prétendu de Madeleine de l'Hermite et les orfèvres qui avaient soi-disant prisé les joyaux, pierreries, argenteries etc (2), que figura ce curieux témoin, *Charles Malot* lapidaire, dont j'ai déjà parlé. Il déposa qu'étant jeune il avait suivi des comé-

(1) Copie faite sur une pièce manuscrite de la bibliothèque publique de Carpentras. — Dossier Esprit Reimond de Modène. — N° 1.

(2) Cette enquête faite de 1674 à 1675 à la requête [illegible] procès entre le frère et la veuve du comte de Modène et qui concerne [illegible] allégations relatifs surtout à l'état de fortune ou plutôt de pauvreté des l'Hermite, existe encore aujourd'hui à la bibliothèque de Carpentras avec toutes les autres pièces du procès.

diens de Paris qui étaient allés en province, qu'il avait connu Le Fuzelier à Avignon, avec lequel il était resté quelque temps, assistant à son mariage avec Magdeleine L'hermite et qu'il avait ensuite quitté plus tard pour rentrer à Paris. Qui eût cru pouvoir trouver dans un document de ce genre un renseignement sur l'histoire des comédiens de campagne !

Le procès engagé entre Charles de Rémond et la veuve du comte de Modène fut long à n'en pas finir et je ne saurais citer tous les actes de procédure auxquels ils donna lieu. Chacune des parties avait eu soin cependant de ne pas perdre son temps. Dès le lendemain de la mort de son frère, le 2 décembre 1673, Charles de Rémond prêtait hommage à la chambre apostolique, c'est-à-dire au Pape, souverain du Comtat, pour le fief de Modène, comme frère d'Esprit et substitué à ce fief dans le testament de son père, par suite du décès d'Esprit sans enfants. De l'autre côté, deux lettres, de Madeleine de l'Hermite, écrites par elle les 16 et 25 décembre 1673, nous apprennent qu'elle est encore alors dans le château de Modène avec tous les enfants de la partie adverse et qu'elle s'en va à Avignon pour obtenir la main levée de ses rentes. Le 3 février 1674 on la voit en effet dans cette ville d'Avignon donner une procuration à Pompée Madon, pour faire acte de propriétaire, non seulement vis-à-vis de Charles de Rémond, mais vis-à-vis d'Armande Béjart à propos de la Souquette.

On a vu que du vivant de son mari elle avait déjà fait de vains efforts pour rentrer en possession de ce petit bien vendu par ses parents à la mère d'Armande. Le comte de Modène mort, elle s'empressa, bien qu'elle n'eût absolument aucun droit, d'agir de nouveau comme propriétaire de la Souquette. C'était faire montre de beaucoup de hâte et de peu de scrupules. Le 19 février 1674, en prenant la qualite d'héritière bénéficiaire du comte, elle affermait cette grange (qui n'appartenait pas même à son mari), comme étant comprise dans son héritage. Son mandataire, Pompée-Madon, agissant en vertu

de la procuration du 3 février, arrentoit la grange de la Souquette pour six ans, à partir de Noël, à prud'hommes Laurens et Jean Pierre Meynards père et fils du lieu de Saint-Pierre-de-Vassols (1). L'acte fut passé à Caromb, devant Antoine François Reynaud, son notaire attitré, qui avait déjà reçu l'acte par lequel M. de Modène reconnaissait la réalité de l'apport prétendu de sa femme.

Ce même jour, 19 janvier 1674, elle se faisait expédier un extrait des registres paroissiaux de l'église Saint-Paul de Paris, constatant son mariage avec M. de Modène en décembre 1666, qu'elle faisait suivre des pièces prouvant la nullité de l'union qu'elle avait précédemment contractée à Avignon.

On voit qu'elle était aussi ardente à se défendre que ses adversaires à l'attaquer. Ce qui contribua à rendre plus longue encore et plus embrouillée la liquidation de la succession d'Esprit de Rémond, à côté des prétentions de Charles substitué à son frère, et des revendications de Magdeleine de l'Hermite, agissant comme héritière universelle de son mari sous bénéfice d'inventaire, et comme créancière de ses reprises dotales, ce fut le désordre dans lequel se trouvaient les affaires pécuniaires du défunt (2). De nombreux créanciers intervinrent, et parmi eux, le plus intéressant de tous pour nous et pour l'histoire, l'héritière de Madeleine Béjart, la veuve de Molière.

Armande Béjart n'intervint pas seulement dans la liquidation de la succession du comte de Modène en qualité de créancière ; on l'y voit figurer d'abord en qualité de propriétaire de la Souquette, de ce petit bien qu'elle avait

(1) Fortia d'Urban, *Supplément aux Œuvres de Molière*, p. 125, 151, 152.

(2) Fortia d'Urban lui-même, [illegible] reconnaît, à propos du procès entre Charles de Rémond et Madeleine de L'Hermite, que les affaires d'Esprit [illegible] de [illegible] sa mort. V. *Supplément aux Œuvres de Molière*, p. 66.

recueilli dans la succession de sa mère et que le comte et sa veuve enviaient depuis longtemps. Cet ancien moulin, réduit à l'état de grange, ce coin de terre perdu au fond du Comtat, était pour elle d'un maigre rapport. Le château de Modène touchant au contraire à Saint-Pierre-de-Vassols, Charles de Rémond désirait naturellement rentrer dans cette propriété de son père. Quand il eut triomphé des prétentions de Madeleine de l'Hermite, des négociations s'engagèrent entre Armande et lui pour la vente et l'achat de la Souquette. Deux ans et demi après la mort du comte de Modène, Mlle Molière écrivait de Paris 29 mai 1676 à M. Charles Rémond de Modène, à Avignon, la lettre que voici, reproduite d'après Fortia d'Urban et où elle lui annonçait qu'elle consentait à lui retrocéder ce bien, mais moyennant argent comptant seulement (1) :

Monsieur,

« Si je n'avois point été indisposée, je n'aurois pas manqué à faire réponse à votre première lettre, et à vous marquer que je suis toujours dans la résolution de faire affaire avec vous pour ma grange de la Souquette, aux termes que nous sommes convenus. Mais comme j'ai moins d'habitudes à Avignon que vous en avez à Paris, vous pouvez plus facilement envoyer ici votre procuration pour traiter. En même tems, je vous prie, monsieur, de vous souvenir que vous m'avez promis que ce seroit de l'argent comptant à la Madelène prochaine, parce que j'en ai besoin dans ce tems là, et que je fais mon compte sur cette partie. Je ne m'arrête point à ce qu'on m'a voulu faire croire ici que vous vous étiez vanté, depuis votre retour de Paris, que vous m'aviez fait donner dans le panneau, et que vous me vouliez surprendre ; parce que je suis trop persuadée de

(1) V. *Supplément aux éditions de Molière*, p. 152, 122, 130. Fortia a remarqué qu'au fond de cette lettre il y avait une certaine méfiance d'Armande envers Charles de Modène. « Elle est signée seulement, dit-il aussi, par la veuve de Molière, et écrite d'une autre main ».

votre probité, et que vous avez trop d'honneur pour vous prévaloir du peu d'expérience d'une pauvre veuve. J'attends votre réponse pour conclure avec celui qui aura votre pouvoir, et suis, monsieur votre, etc.

MOLIÈRE (1).

Quel fut le sort de cette négociation? Si Fortia d'Urban avait eu une curiosité plus vive, il eût certes pu facilement nous apprendre quel avait été son résultat final, et nous dire, si la Souquette, ce qui est probable et assez aisé en somme à savoir, était rentrée dès lors dans la main du propriétaire de la seigneurie de Modène.

Chose surprenante! Armande n'avait pas encore reçu le paiement des sommes dont elle était créancière de la succession du comte de Modène, lorsqu'elle écrivait à Charles de Rémond la lettre du 29 mai 1676. Madeleine Béjart était morte créancière de M. de Modène, et ses créances étaient passées entre les mains d'Armande, sa légataire universelle. Mlle Molière eut donc à réclamer à la succession du comte les 3,000 livres dont Esprit était débiteur envers Madeleine. Six mois environ après la lettre relative à la Souquette, le 13 novembre 1676, son mandataire, François Garcin, docteur ès droits de la ville d'Avignon, produisait à l'appui de sa demande le testament de l'ancienne amie du comte de Modène reçu par Maîtres Ogier et Mouffle, qui lui donnait le droit d'intervenir (1). L'inventaire de la comédienne établissait qu'elle était créancière d'Esprit de Rémond pour la somme de trois mille livres qu'elle avait remboursée, ainsi qu'on l'a vu (2), à M. de Tiny. Madeleine avait eu trop bien soin de prendre ses précautions pour qu'on ne pût soutenir que sa créance n'était pas

(1) Fortia d'Urban, Supplément aux œuvres de Molière, p. [illegible].
(2) V. Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 74.

réelle, et sa légataire dut très probablement en recevoir le remboursement.

C'est le dernier indice de rapports que je connaisse entre la famille de Madeleine Béjart et celle du comte (1).

La veuve de M. de Modène avait terminé sans doute son procès avec Charles de Rémond par une transaction. Les différents actes relatifs à ses contestations avec la famille de son mari sont nombreux en 1674 et 1675.

Elle survécut longtemps à Esprit de Rémond, ce que la grande différence d'âge existant entre eux faisait d'ailleurs présumer, ainsi qu'à son adversaire Charles de Modène. En 1695 elle figure encore dans la quittance d'une somme payée sur la rente viagère que lui faisait son neveu Gabriel de Modène. Elle n'avait guère alors plus de cinquante cinq ans. Elle habitait probablement Avignon et c'est là que dut la voir Mme Danoyer, qui dit l'avoir connue et parle d'elle comme d'une « très-aimable personne, fille du fameux Tristan l'Hermite » (2).

Il y avait longtemps déjà que Charles de Modène n'était plus. Il avait fait son testament à Avignon, le 20 mai 1677, demandant à être inhumé à Sarrians, s'il y décédait. Il mourut le 19 octobre 1680 (3). Par son testament il avait institué son héritier universel, Jean Gabriel, son fils aîné du second lit, « sous la condition qu'il n'épouserait pas la nommée *Nanon*, dont il couroit un bruit qu'il avoit eu deux enfants » et il assignait des pensions à ses autres

(1) Lorsqu'on lit les diverses quittances de 360 livres de rente constituée en 1635 sur les Gabelles données par la veuve de Molière, on en vient aussi à se rappeler que M. de Modène en 1638 avait vendu lui-même « 1,333 livres six sols 8 deniers de rente constituée sur l'hôtel de ville de Paris en la partie de trois millions sur le sel en 1635 ».

(2) V. *Lettres historiques et galantes* par madame Dunoyer, Cologne, 1723, III, 259 et Fortia d'Urban, *Supplément*, p. 105.

(3) V. Fortia d'Urban, généalogie de la maison de Modène en tête de son édition de *l'Histoire des Révolutions de Naples*, p. 58. Charles était né le 14 avril 1614, et avait été marié deux fois. Il fut inhumé à Carpentras.

héritiers (1). On voit que Charles en avait assez des mésalliances de famille, et qu'il voulait préserver son fils des suites des désordres et des captations qui avaient rempli la vie de son frère aîné.

La mémoire d'Esprit ne resta guère en honneur dans sa famille ; aussi les généalogistes, qui ont travaillé sur les communications faites par les Rémond de Modène, ont-ils toujours été sobres de renseignements intimes sur le gentilhomme qui, bien que le plus célèbre de sa race, s'était déclassé et avait toute sa vie frayé avec des comédiennes, au point de faire sa femme de l'une d'elles et de l'installer au château de Modène en qualité de châtelaine légitime, avec la pensée de lui léguer ses biens au préjudice de sa famille.

Ce n'est pas sans peine que j'ai pu recomposer dans ses grandes lignes la vie de M. de Modène. Aux historiens du Comtat et aux Moliéristes d'en faire connaître à présent les menus détails. Mme Dunoyer dit en parlant de lui (2) : « C'étoit un gentilhomme de la comté d'Avignon dont les diverses aventures pourroient fournir matière à tout un volume ». C'est précisément le nombre et le caractère de ces aventures, aussi étranges que celles d'un héros de roman, qui a fait tenir dans une ombre discrète la plus grande partie de son existence. Tandis qu'on mettait en relief son rôle dans l'expédition de Naples, on gardait sous le boisseau tout ce qui avait trait à ses mésalliances de la main droite et de la main gauche, ses accointances avec les comédiennes et sa quasi-entrée dans le monde comique, qui

(1) V. d'Hozier, *Armorial général*, t. I, 1re et 2e parties, p. 465. Dans les *Carrés* de d'Hozier, n° 525, pag. 47, on trouve à la date du 20 septembre 1664 les preuves de la noblesse de François [illegible] Rémond, fils de Charles, demeurant à Avignon, faites dans le [illegible] pour être reçu page en la qualité de chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, au grand prieuré de Saint-Gilles. [illegible] baptisé le 28 octobre 1652 à Saint-Étienne d'Avignon.

(2) *Lettres*, p. 2[illegible].

aurait pu lui faire occuper une place dans le roman de Scarron.

Ce sont en effet les vies pleines d'honneur sur lesquelles les familles aiment à faire briller la lumière, tandis qu'on se plaît à ensevelir dans un profond silence celles des déclassés et des dévoyés.

Heureusement pour lui, le comte de Modène a écrit le récit de ses aventures à Naples et a eu soin de s'y tailler un beau rôle avec sa plume, comme il l'avait fait d'ailleurs avec son épée. Il s'y est drapé pour la postérité en habile politique et en capitaine. Ses *Mémoires* et son inoubliable sonnet sur la mort du Christ assureront son nom contre l'oubli. De plus sa vie a été mêlée un instant à celle de Molière et longtemps à celle de Madeleine Béjart. Rien que cela suffisait pour appeler sur lui l'intérêt et essayer de fixer les traits de sa figure restés jusqu'à ce jour trop effacés.

Désormais, je l'espère, les écrivains du Comtat voyant ce qu'un écrivain, au fond d'un bourg du Maine, éloigné de plus de deux cents lieues d'Avignon, a trouvé à dire sur M. de Modène, pourront être pris de l'envie de consulter bien à leur aise et à loisir les débris des archives de sa famille, surtout les pièces du procès auquel donna lieu sa succession. Il leur sera facile de ramasser les miettes qui s'y trouvent encore contenues. Désormais aussi les Moliéristes, qui ne connaissaient guère que le nom d'Esprit de Rémond, pourront ressentir plus d'attrait pour l'étude de ses aventures. L'éveil leur est dès à présent donné sur l'intérêt que présente son histoire intime pour la connaissance des énigmes de la vie de Molière. Qui sait si l'énigme de la naissance d'Armande Béjart ne pourra pas elle aussi recevoir bientôt sa solution, grâce aux nouvelles lumières que l'avenir nous réserve encore sur la vie de celui qui fut l'amant de Madeleine Béjart au temps de sa folle jeunesse,

et qui, un quart de siècle après, tint sur les fonts de Saint-Eustache l'héritière d'Armande et de Molière (1).

H. CHARDON.

(1) Je pense avoir moi-même un peu éclairci la question dont je regrette de n'avoir pu donner une solution [illegible] par suite de l'absence de documents [illegible] que je n'ai pu encore rencontrer. Ce problème, je le pose [illegible] pour moi en ces deux termes : Armande est-elle la fille de Marie Hervé ou celle de M. de Modène et de Madeleine Béjart ? Si elle n'est pas la fille du comte, Madeleine n'est pas sa mère et c'est à [illegible] certaine et non pas seulement probable que Marie Hervé peut revendiquer la maternité.

MARGUERITE CORBIN

DAME DE SOUGÉ-LE-GANELON

(*Suite et fin*)

VII.

GÉNÉALOGIE D'ANTOINE DE BOISPITARD, SEIGNEUR DE SOUGÉ (1).

Messire Antoine de Boispitard, vivant chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de

(1) François de Boispitard, écuyer, seigneur de Cheviers, paroisse de Sept-Forges, et de Chênesee, de La Barilliere et du Lude, naquit à Domfront (Orne), le 3 septembre 1533, et fut baptisé à l'église Saint-Julien de cette ville. Sa famille appartenait à la noblesse et formait la branche cadette de la famille Pitard, dont la généalogie commence d'une maniere certaine à Jean Pitard, qui, en 1484, épousa Jeanne Cousin. Ils eurent deux fils : Nicolas, l'ainé, seigneur de Boudé et de Saint-Hilaire, et Étienne, seigneur de Chênesee et de Boispitard.

La branche ainée, dont les membres prirent plus tard le titre de seigneurs de Saint-Jean-du-Corail, pres Mortain, a conservé les noms patronimiques et les armoiries des Pitard : *D'azur à l'épervier essoré d'or, tenant entre ses griffes une perdrix de même.*

François, probablement fils d'Étienne, épousa, en 1558, la fille de François de Mésange, seigneur de Sougé, la Bussonniere, et de Jeanne de Clermont. (Armes de Mésange : *D'azur à la bande d'argent côtoyée*

Songé, jouissait seulement de quatre cents livres de rente, lorsqu'il épousa demoiselle Marguerite Corbin, sans parler

de deux étoles de ... La Chaîne ... eurent pour enfants Antoine et Marguerite de Boispitard. Antoine épousa Marguerite Corbin, fille de Jehan ; elle n'eut point d'enfants et mourut, en 1632, chez les Ursulines de Falaise et y fut inhumée. Marguerite de Boispitard, sœur et unique héritière d'Antoine, 1631, épousa Arthur Le Silleur. Elle mourut, le 27 novembre 1647, et fut enterrée dans l'église de Songé, par M. René Cohon, curé de Douillet, entouré de seize prêtres.

François de Boispitard, à l'âge de vingt ans, suivit le roi Henri II en Allemagne ; à la bataille de Renty, le 13 août 1555, son cheval fut tué sous lui. En 1562, il se mettait de nouveau à la disposition du Roi, et, à sa rentrée dans sa demeure de la Barillière, il prenait le commandement des défenseurs de Domfront. Quelque temps après il prit une part très-active à l'assaut de cette ville, dont les frères de Hercé s'étaient emparés, 1574. Sa demeure de la Barillière fut surprise par l'ennemi et il lui fallut s'enfuir précipitamment la nuit, avec ses enfants et ses serviteurs, en laissant derrière lui le pillage et le désastre le plus complet. « Nous montâmes à cheval mes enfans et moy, à l'obscurité de ladite nuit, dit-il dans son journal, et le lendemain le reste suivit à Tessé chez mon cousin, duquel lieu avec partie de mon ménage, partîmes de compagnie et allâmes à Verrue, puis de là me retiray à Songé avec ma belle-mère (Antoinette de Mésange). »

Les représailles, dont usa François de Boispitard à l'adresse des Le Hercé, furent terribles et barbares. Les guerres de religion et les guerres civiles nous ont trop souvent donné ces exemples que réprouve la civilisation. François après avoir relevé la Barillière de ses ruines dut y terminer ses jours et aller reposer auprès de la tombe de sa femme, dans l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, près de Domfront.

François mania l'épée avec énergie et tint la plume avec succès : dans son journal il raconte les événements dont il fut témoin et ceux auxquels il avait pris une part active. Ce journal n'a point encore été reproduit en entier ; on a bien la copie, peu complète, faite par Lodin Moulins, en 1739, et communiquée à Caillebotte, qui ne l'a pas publiée en son entier.

Le manuscrit original de ce journal, composé à la Barillière, demeura entre les mains des descendants de l'auteur. Il était en la possession de Marguerite Le Silleur, femme de Louis-Pierre ... comte de Montesson, dame de Songé, décédée le 12 avril 1787, laquelle le prêta, quelque temps avant son décès, à Odolant Desnos, l'historien d'Alençon. Il est plus que probable que le manuscrit ne fut jamais restitué à qui de droit, et qu'il doit, aujourd'hui, se trouver en la possession des héritiers d'Odolant-Desnos. M. ... Le

des dettes antérieures à son mariage. Antoine fut enlevé de ce monde par une mort subite et imprévue.

Dans la communauté d'Antoine de Boispitard et de Marguerite Corbin, son épouse, survint une donation mutuelle et réciproque de tous leurs biens ; mais elle fut révoquée par précaution, à la sollicitation de quelques parents de demoiselle Corbin, prévoyant qu'elle était bien plus âgée que son époux. Deux mois après la révocation, ou environ, Antoine de Boispitard mourut subitement, le 24 mai 1631. On a remarqué dans la suite, que le seul acte de révocati n a causé cent mille écus de perte et plus à tous les parents et héritiers de demoiselle Marguerite Corbin.

Dame Marguerite de Boispitard, veuve d'Arthur Le Silleur (1), vivant sieur de Cheviers, sœur et unique héritière d'Antoine de Boispitard, son frère, lui succéda, l'an 1631. Après le décès de Marguerite de Boispitard, René Le Silleur, son fils, sieur de Cheviers, entra en possession de tous les biens et revenus acquis dans la communauté d'Antoine de Boispitard, son oncle, et de demoiselle Marguerite Corbin, son épouse, la bienfaitrice de toute leur famille.

Du mariage de René Le Silleur, sieur de Cheviers, et de Françoise Le Vayer, son épouse, étaient issus sept enfants, savoir quatre fils et trois filles, qui étaient tous nés au Bas-Maine, proche Lassay, en la paroisse d'Étrigé.

Jacques Le Silleur, aîné de ses frères et seigneur de Sougé, par succession, décédé le 13 avril 1694, avait épousé

Sicotière, Hector de La Ferrière, Hippolyte Sauvage n'ont reproduit en totalité ou en partie le journal que d'après les deux transcriptions de Caillebotte qui proviennent de celle de Mauby. Le détenteur du journal de François de Boispitard, amateur très avare de son trésor, pourra un jour, il faut le souh uter, se départir de sa réserve et la lumière se fera.

(1) Voir les *Chroniques de Sougé*, p. 12, 13 et suivantes. Voir à la fin de ce mémoire la Liste chronologique des seigneurs de Sougé.

en premières noces Marguerite de Loynes, parisienne ; elle mourut le 6 octobre 1655, sans laisser d'enfants ; elle avait toujours vécu noblement par sa vertu, dans son ménage, où elle ne fut que six mois environ.

Remarquez bien en passant que Louis-le-Grand, XIV, roi de France, invincible monarque de son temps, n'a pas fait meilleure chère que ledit Jacques Le Silleur, se voyant ainsi maître absolu de la grande succession, si grasse et si riche de demoiselle Marguerite Corbin, sa tante. Il y a de si bon gibier et de si bon poisson sur les belles terres, fiefs et seigneuries tant de Songé que de Corbuzain.

Jacques Le Silleur épousa, en secondes noces, Marguerite Fournier, de la ville du Mans. De ce mariage sont issus huit enfants, dont quatre filles et quatre fils. Leur aîné, Jacques-Emmanuel, petit neveu d'Antoine de Boispitard, seigneur de Songé, possède maintenant les fruits et revenus de toutes les terres bien vivantes tant de la seigneurie de Songé que de celle de Corbuzain. Il a épousé demoiselle Marie Renard, du Mans, où elle décéda, en langueur de maladie bien pénible, le 17 mai 1708. Le seigneur de Songé a épousé, en secondes noces, le 6 mars 1714, Louise-Catherine de Faudoas, fille de défunt Pierre de Faudoas, comte de Cerillac et de dame Marie-Charlotte de Courtarvel de Pezé.

L'on dit, comme l'on m'a rapporté, qu'Antoine de Boispitard et Marguerite, sa sœur, étaient issus de la noble famille de Fervaques, d'où il est sorti un maréchal de France (1). Sa demeure était à une lieue de la ville de Lisieux, évêché en Normandie.

(1) Hautemer Guillaume, seigneur de Fervaques, fut [illegible] de la maison [illegible] duc d'Alençon [illegible] Après la mort [illegible] Henri IV, qui le fit maréchal de France en 1595. Il mourut en 1615, âgé de 7[illegible] ans.

La minute du contrat de mariage d'Antoine de Boispitard, avec Marguerite Corbin, est dans le protocole de défunt Michel Vétillard, notaire à Fresnay, passé le 24 mai 1591. Demoiselle Antoinette de Mésange, vivante dame de Sougé, aïeule dudit Antoine de Boispitard, y a signé en cette qualité ; elle cherchait sa gloire et sa réputation, non-seulement dans le temps, mais aussi dans l'éternité ; elle se cherchait afin de n'être point ensevelie dans un éternel oubli. C'était-là sa devise, la fin et le but de ses désirs qu'elle s'est proposés, suivant sa dernière volonté, par un testament du. . . . . que l'on voit encore aujourd'hui. Par ce testament elle veut espressément qu'après son décès, l'on fasse une oraison funèbre en sa louange, et donne à ce sujet, à l'orateur, la somme de...

On remarque dans la grande succession de demoiselle Corbin, qu'il n'y a que deux familles qui ont été ses véritables héritières, contre toute justice et équité. Elles étaient d'intelligence et de concert à ce sujet.

La première famille a été celle de maître Gilles de Bordeloy, prêtre, sieur de La Girardière, de ses sœurs et de leurs alliés, comme la famille des nobles de Charlor, sieurs de Chambourg, d'où est descendue demoiselle Marie-Françoise de Charlor, dame, aujourd'hui propriétaire de la terre, fief et seigneurie de la Grande-Chapelle-des-Chardonnerets. Il faut y comprendre demoiselle Renée de Bordeloy, ou Bordelay, épouse de Thomas de Courtarvel, écuyer, sieur de Boisgency (1), aïeule de ladite Marie-Françoise de Charlor et de René de Charlor, écuyer, sieur de Beauchêne, son frère.

Il est permis de conjecturer par ce manuscrit qu'il ne s'agit pas d'une perte de biens de peu d'importance. Renée de Bordeloy, étant à la fin de la vie, restitua onze cents livres à tous les héritiers de défunte Marguerite Corbin ;

(1) Boisgency, en Saint-Georges, est une grande ferme.

mais cette somme est encore à recevoir et à separer entre lesdits cohéritiers. Si Renée eut de bon cœur, en conscience, restitué soixante mille livres pour sa part, elle eut bien mieux fait pour le salut de son âme.

Voilà, la première famille, qui a mécompté avec tous ses cohéritiers, et s'est nantie injustement, pour sa part, de l'or et de l'argent, à leur insu, avec bien d'autres meubles précieux, dont on n'a pas connaissance, comme celà n'est que trop constant par la déclaration de demoiselle Renée de Bordeloy de onze cents livres. Cette demoiselle devait restituer soixante mille livres, qui, il est vrai, étaient un précieux héritage dans sa famille ; elle ne put se dépouiller pendant sa vie, ni après sa mort.

Maître de Bordeloy, écuyer, sieur de La Girardière, prêtre, avait formé dans sa jeunesse le dessein de se faire capucin ; mais voyant une si riche succession échue dans sa famille, il se fit aussitôt ecclésiastique, et il sut si bien profiter des avantages que lui présentait demoiselle Corbin, devenue veuve. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à se reporter au codicile passé par devant les tabellions de Falaise, le 17 avril 1632. Maître de Bordeloy a pu élever tous ses parents et alliés au-dessus du commun, en leur faisant épouser les plus riches et les plus nobles partis de la province du Maine, avec autant d'avantage qu'ils pouvaient souhaiter, disant qu'il ne fallait rien épargner pour arriver à la fin qu'on se propose.

La seconde famille qui en a usé aussi mal que la première, puisqu'elle a fraudé les héritiers de demoiselle Corbin, comme vous le remarquerez ci-après. Les membres de cette famille ont été : dame Marguerite de Boispitard, René Le Silleur, son fils, sieur de Cheviers, et Jacques Le Silleur, fils de René, avec Marguerite Fournier, son épouse. Toujours joyeux et contents en apparence, ils ont presque consommé tous leurs biens venus de la succession de demoiselle Corbin, par les compagnies qu'ils recevaient fré-

quemment, par les banquets et les festins qu'ils faisaient. Journellement, tant à Sougé qu'au Mans, enfin, l'on ne voyait autre choses que réjouissances, délices et friandises, avec une telle profusion qu'ils ont vendu et absorbé pour quarante milles livres de contrats grâcieux, pignoratifs et de rentes hypothéquées, pour traiter à la royale les plus considérables et les plus riches de la province du Maine et d'ailleurs. Ils ouvraient même leur porte indifféremment à toutes sortes de compagnies, et tenaient table ouverte à qui se présentait. En sorte qu'ils ont dissipé et dévoré par des dépenses superflues, en festins, toute la grande succession de demoiselle Corbin. Le désordre le plus complet régna nécessairement dans leurs affaires, de sorte que toutes les terres ci-dessus dénommées, étaient grevées d'hypothèques; la misère et les dettes les accablaient de toutes parts, quand la mort les atteignit.

De plus, ils ont toujours voulu se prévaloir de leur autorité, et se faire craindre et redouter dans leur domaine, et partout, s'ils avaient pu. Leur tactique était de se maintenir par une infinité de présents qu'ils fasaient en tout temps, à quelque prix que ce fut. N'avaient-ils pas de bon gibier, de bon poisson..... qui provenaient des terres bien vivantes de la succession de demoiselle Corbin, à laquelle ils devaient des obligations éternelles.

De sorte que s'ils eussent mieux ménagé le grand bien qu'ils possédaient, ils auraient avantagé leurs enfants, au-dessus du commun, et il n'y aurait point de famille à jouir de plus d'estime, de réputation, et enfin, à posséder une plus grande aisance, dans toute la province, que ledit Jacques, seigneur de Sougé, avec ses descendants.

Remarquez bien ce dernier article, par lequel je vous dirai que la dame de Boispitard, avec tous ses parents qui sont les Silleurs ci-dessus nommés, étaient venus du Bas-Maine à Sougé, bien pauvres et bien chétifs, au rapport de tous les habitants de Sougé, et des paroisses circonvoisines.

Ils avaient grand besoin d'une succession pareille à celle qu'ils ont palpée avec tant de plaisir et de contentement, sans aucun obstacle de la part des autres cohéritiers qui ont perdu en partie un bien immense. Ce bien ils pouvaient légitimement le revendiquer, suivant leur part afférente dans la succession de demoiselle Corbin, dont ils avaient touché peu de chose, comme on peut voir dans les lots et partages faits entre eux de la succession. Ils ont été héritiers seulement de nom et non pas de fait.

Depuis longtemps, tout est prescrit : si le temps n'était point expiré, on ferait rendre gorge, c'est-à-dire restituer toutes ces personnes là ci-dessus nommées, qui ont ainsi pillé injustement la succession de demoiselle de Sougé. Il n'est plus jour à présent, c'en est fait, tout est prescrit. Je laisse volontiers le reste au bout de ma plume, je l'ai passé sous silence pour raison.....

VIII.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE AMBROISE DE CHARLOR, ÉCUYER, SIEUR DE CHAMBOURG ET LE MARQUIS DE CHATILLON, AVEC LA GÉNÉALOGIE DE MESSIEURS DE CHAMBOURG.

Ambroise de Charlor, écuyer, sieur de Chambourg, étant un jour à la chasse, accompagné de sept à huit amis, rencontra par cas fortuit le marquis de Châtillon, qui se divertissait aussi à la chasse, ayant pour lors, à sa suite, quinze à seize personnes de condition. Ambroise de Charlor, donc d'un caractère peu tendre, encore moins endurant, après avoir eu différend déjà, au sujet de la chasse avec son voisin, le marquis de Châtillon, en vint aux prises sur le champ avec lui, le blessa, et tua, sur place, malheureusement dans la mêlée, un marquis de Bretagne, qui était venu

exprès pour voir le sieur de Châtillon et l'accompagnait.

Les poursuites judiciaires qui suivirent cette mort furent cause de la décadence et de la ruine complète de toute la noble famille de Messieurs de Chambourg. C'est ce qui amena les parents d'Ambroise de Charlor à vendre audit marquis de Châtillon la belle terre de Beauchesne, qui vaut toujours en fonds quarante mille livres. Elle est située au Bas-Maine, en la paroisse de Colombiers, à une lieue de la paroisse de Châtillon, à deux lieues de la ville de Mayenne (1).

Or, ce qui causait noise ordinairement entre eux, c'est qu'ils étaient éloignés d'une lieue seulement l'un de l'autre, ledit Châtillon redoutait fort ledit Ambroise, qui était généreux comme l'épée qu'il portait. Après ce malheur, Ambroise de Charlor n'osant paraître en public disparut promptement, et s'alla rendre au régiment de Vendôme, durant la guerre civile de Paris : il fut tué à Étampes, d'un coup de mousquet, à l'âge de quarante ans environ. Ce brave guerrier se défendait avec une intrépidité surprenante.

Ambroise de Charlor avait épousé de son temps demoiselle Jacquine de Courtarvel ; il la laissa veuve, à l'âge de quarante ans, avec quatre enfants mineurs et en bas-âge. Elle cherchait à se marier malgré l'opposition de ses parents, lorsqu'elle mourut en ce dessein, à Paris, par empoisonnement.

Demoiselle Jeanne de Courtarvel étant veuve et ayant des enfants de Louis de Tragin, écuyer, sieur de Cohardon, cousin germain de Monsieur le marquis de Langey, dont la noble famille jouissait de quarante mille livres de rente, épousa en secondes noces Alexandre de Vancelles, chevalier, seigneur de Ravigny. Jacquine et Jeanne de Courtarvel,

(1) La terre de Châtillon fut érigée en marquisat en 1620, par le roi Louis XIII, en faveur de François du Plessis-Châtillon.

étaient sœurs et filles de Thomas de Courtarvel, écuyer, sieur de Boisgeney et de demoiselle Renée de Bordeloy, son épouse.

De l'union de Jeanne de Courtarvel et d'Alexandre de Vaucelles, chevalier, seigneur de Ravigny, est issu Emmanuel de Vaucelles, chevalier, seigneur de Ravigny, qui a épousé demoiselle Marie de La Fournerie.

Du mariage d'Ambroise de Charlor et de Jacquine de Courtarvel étaient issus Charles, René et Marie-Françoise de Charlor. Charles de Charlor, aîné, écuyer, sieur de Chambourg, fut marié à demoiselle Charlotte de Goué, dont serait issue demoiselle Gilonne de Charlor, veuve d'Antoine de La Fournerie, vivant seigneur du Plessis-Bouchard, paroisse de La Poôté. Gilonne est seule héritière de demoiselle Marie-Françoise de Charlor, dame de la Chapelle-des-Chardonnerets, sa tante, et de René de Charlor, écuyer, sieur de Beauchêne, son oncle, demeurant à La Poôté. Marie-Françoise de Charlor est décédée, le 26 octobre 1706.

Le grand père et la grand'mère en ligne paternelle desdits Charles, René et Marie-Françoise de Charlor, dame de la Chapelle, se nommaient Thomas de Courtarvel, écuyer, sieur de Boisgeney, et Antoinette de Corbon, son épouse, et douairière.

Dans les partages de la succession de Marguerite Corbin, dame de Songé, passés le 27 juillet 1632, devant Étienne Roulland, notaire, sont mentionnés par écrit noble François de Bordeloy, sieur de la Chochonnière et demoiselle Jeanne Le Seurre, son épouse. Ils sont le père et la mère de maître Gilles de Bordeloy, prêtre, sieur de la Girardière et de Renée de Bordeloy, sa sœur unique, aïeul et aïeule desdits Charles, René et Marie-Françoise de Charlor (1), dame de la Chapelle-des-Chardonnerets, en ligne maternelle.

(1) Marie-Françoise de Charlor, dame de la Chapelle-des-Chardonnerets, demeurant en sa maison [illegible] dudit lieu, fut inhumée dans l'église de Songé, le 16 octobre 1706. Par son testament, à la date du 15

Voyez comme la généalogie de Marie Corbin s'ensuit.

De Marie Corbin, qui épousa maître Gervais Le Seurre (1), licencié ès-lois, lieutenant de La Pòoté, fille aînée dudit Jean Corbin, aïeul de demoiselle Marguerite Corbin, dame de Songé, sont issus les Le Seurres, desdits Le Seurres sont issus les Bordeloys, de ceux-ci sont issus les nobles de Charlor, sieurs de Chambourg, qui sont Charles, René et Marie-Françoise de Charlor, propriétaire de la Grande-Chapelle-des-Chardonnerets, en Songé, laquelle avait épousé Gabriel de Moloré, sieur de Glatigny...

IX.

GÉNÉALOGIE DU FONDATEUR DE LA CHAPELLE DU MONT-CARMEL, EN GESVRES.

Marguerite Corbin, sœur de Jean Corbin, sieur de l'Aygnelière et tante de demoiselle Marguerite Corbin, dame de Songé, en ligne paternelle, avait épousé Guillaume Ferré, écuyer, sieur de La Lande, le trisaïeul de monsieur des Loges, de Saint-Paul-le-Gaultier. De ce mariage sont issus deux enfants : François de Courtarvel, écuyer, sieur de La Lande, aïeul dudit sieur des Loges, et René de Courtarvel, écuyer, sieur de Colombiers, aïeul de madame de Carle ou Charlor; lesdits François et René de Courtarvel étaient cousins germains de messire Brandelys Laigneau, prêtre, vivant curé de Gesvres.

octobre de la même année, elle lègue à perpétuité une messe basse dans ladite eglise, le vendredi de chaque semaine, moyennant vingt livres, elle legue encore vingt livres pour l'entretien de la première messe des fêtes et dimanches, à perpétuité, de plus donne quarante livres pour aider à édifier la chapelle de Sainte-Marguerite.

(1) Pierre Le Seurre, chirurgien, apparait à Saint-Paul comme parrain, 1643 ; il fait baptiser une fille, 13 août 1652.

François de Courtarvel, écuyer, sieur de La Lande, avait épousé demoiselle Renée d'Erard ; de ce mariage est issu François de Courtarvel, écuyer, sieur des Loges, de Saint-Paul-le-Gaultier. Du mariage du sieur des Loges, est issue seulement demoiselle Françoise-Thérèse de Courtarvel, laquelle a épousé Louis de Biars (1), écuyer, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, 1705.

René de Courtarvel, écuyer, sieur de Colombiers, avait épousé demoiselle Françoise Cocherel (2) ; ils eurent Charles de Courtarvel, écuyer, sieur de Colombiers, qui épousa demoiselle Françoise Piau ou Peau ; de ce mariage est issue demoiselle Jeanne-Françoise de Courtarvel, leur fille unique. Charles de Courtarvel était cousin-germain de monsieur des Loges, de Saint-Paul-le-Gaultier. Le sieur des Loges était remué germain, et exécuteur testamentaire de messire Brandelys Laigneau, prêtre, vivant curé de Gesvres, fondateur de la chapelle du Mont-Carmel.

Demoiselle Jeanne-Françoise de Courtarvel épousa, en premières noces, François Loubat, sieur de Carles, fils d'un banquier de la ville de Lyon, dont est issu François Loubat, sieur de Carles, et en secondes noces, Charles Fourcroy, parisien, sieur de Varipont, dont un fils. Tous demeurant à Doullet.

Le sieur Brandelys Laigneau, prêtre, curé de Gesvres, tenait germain sur les dits François et Charles de Courtarvel ci-dessus nommés.

De Guillaume Ferré, écuyer, sieur de La Lande, et de Marguerite Corbin, sa femme, est issue Yolande de Ferré, cousine germaine en ligne paternelle de demoiselle Margue-

(1) Marie-Madeleine de Coutance, veuve de Pierre de Baars, chevalier, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier, mère de Louis de Baars, professait la religion réformée ; elle descendait des seigneurs de Baillou, dans le Vendomois.

(2) M. Robert Triger, dans son *Étude historique sur Doullet-le-Joly*, à la page 146, donne la généalogie des Cocherel.

rite Corbin, dame de Sougé, qui l'a couchée par écrit dans les partages de la succession, 27 juillet 1632.

Yolande de Ferré avait épousé René Laigneau, écuyer, sieur de la Bouessière, noble d'extraction du Vendômois. Cette union donna le jour à noble Brandelys Laigneau de la Bouessière (1), prêtre, vivant sieur de Beton et curé de Gesvres, fondateur de la chapelle de N.-D. du Mont-Carmel, en la paroisse de Gesvres, qui vaut au titulaire, prêtre, 400 livres de rente (2). Cette chapelle doit être présentée au plus proche parent, prêtre, du côté paternel, et à défaut, du côté maternel. Le tout suivant la fondation faite, le dernier août 1653, passée devant maître Marin Saichet, notaire royal, demeurant au bourg de Gesvres.

Maître Brandelys Laigneau, prêtre, était cousin germain de Me Gilles de Bordeloy, prêtre, sieur de La Girardière, et neveu de demoiselle Marguerite Corbin, dame de Sougé, en ligne paternelle.

François de Courtarvel, écuyer, sieur des Loges, en Saint-Paul, est cousin remué germain de MM. de la Bouessière, écuyers, sieurs de Coutance. Ils étaient issus d'Yolande de Ferré. Leur sœur vit encore ; elle présente ladite chapelle du Mont-Carmel, à cause de sa mère, Marie Laigneau, épouse de François de Courtarvel, écuyer, sieur de Villeprouer.

Yolande de Ferré épousa, en premières noces, François de Courtarvel le jeune, écuyer, sieur de Montreuil, de la paroisse de Gesvres, qui décéda sans enfants. Il était beau-père du fondateur de la chapelle du Mont-Carmel. Ledit François le jeune, était frère de François de Courtarvel, sieur de La Varanne, ci-après dénommé, et oncle du fondateur de la chapelle du Mont-Carmel, en ligne maternelle.

(1) Brandelys Laigneau est curé de Saint-Léonard-des-Bois, en 1629.

(2) Le *Dictionnaire* de Le Paige, à l'article Gesvres, ne mentionne point cette chapelle.

En secondes noces, ladite Yolande de Ferré épousa René Laigneau, écuyer, sieur de la Bouessière. Ils eurent cinq enfants, dont le cadet Brandelys, curé de Gesvres et fondateur de la chapelle du Mont-Carmel.

François de Courtarvel, écuyer, sieur de La Varanne, suivant les partages de 1602, époux de René de Ferré, demeurant à Saint-Paul-le-Gaultier, était l'aïeul du sieur des Loges. De leur union est issu François de Courtarvel, écuyer, sieur de La Lande, père du sieur des Loges, qui était cousin germain de Thomas de Courtarvel, écuyer, sieur de Boisgeney.

René de Ferré, Yolande et ses sœurs étaient issus de Guillaume de Ferré, sieur de La Lande, et de demoiselle Marguerite Corbin, son épouse, suivant l'acte passé devant maître Julien Blanche, notaire de Saint-Paul-le-Gaultier, le 1er juillet 1709. Par cet acte, la généalogie de maître Charles Bouglier, prêtre, est très bien décrite, pour justifier que la mère du fondateur du Mont-Carmel, en Gesvres, est tante en ligne maternelle dudit Bouglier, prêtre.

Le lecteur retiendra même sans peine, et goûtera avec plaisir la généalogie qui est ici écrite, tant pour les parents vivants que pour ceux qui naîtront ou viendront après nous. Ils pourront l'étudier avec profit. J'en ai fait l'exposé avec mon soin et ma diligence particulière.

Avis important au lecteur, 1700.

Il n'y a plus que deux familles seulement, aujourd'hui, que l'on peut remarquer pour véritables parents en ligne paternelle, du coté du sieur fondateur de la chapelle du Mont-Carmel, en Gesvres, savoir : Maître Michel Cadieu, notaire royal, et Henri Gareau, marchand, demeurant au bourg de Gesvres, tous deux beaux-frères, comme ayant épousé les deux sœurs, qui sont nièces du dit fondateur de la chapelle du Mont-Carmel, en qualité de plus proches

parents et au même degré parents entre eux. Et en cas qu'il ne se rencontrât, dans ces deux familles, aucun ecclésiastique, capable de posséder la chapelle du Mont-Carmel, à leur exclusion, les parents, tant du côté de maître Charles Bouglier, prêtre, de Sougé, que du côté de maître Louis-René Amyot, aussi prêtre et curé de Gesnes, y pourraient prétendre, sans aucune contestation, comme véritables parents du côté maternel de demoiselle Yolande de Ferré, mère du fondateur de la chapelle du Mont-Carmel, et tante des dits Bouglier et Amyot, en ligne maternelle.

C'est maintenant le sieur curé de Gesvres qui a l'honneur de présenter la chapelle du Mont-Carmel, suivant la fondation, puisque tous les parents de monsieur de Beton, fondateur de la dite chapelle, sont décédés.

Pour la chapelle du Mont-Carmel, en Gesvres, j'en ai aussi décrit assez amplement les moyens faciles pour nos parents, qui prétendent en jouir, comme étant véritables parents, en ligne maternelle du fondateur, suivant mes pièces d'écritures que l'on peut voir clairement sur le dit sujet, suivant la fondation passée en 1653.

Il est bien à remarquer que dans le contrat de mariage de Marthe Renouf, passé au château de la Rochemabille, le 19 octobre 1660, la demoiselle Yolande de Ferré, dame de la Bouessière, reconnaît Marthe Renouf pour sa cousine, laquelle était mère de messire Brandelys Laigneau, prêtre, curé de Gesvres, fondateur de la chapelle de N.-D. du Mont-Carmel. La copie du contrat ci-dessus dénommé est parmi mes autres papiers. Le cousin Yver d'Argentan est saisi du dit contrat de mariage, qui est écrit sur parchemin ; on pourra y avoir recours, en cas de besoin.

Contrat de donation du 28 avril 1631. Pardevant Me Jean Letessier, notaire royal, demeurant à Sougé, Marguerite Corbin, veuve de messire Antoine de Boispitard, vivant chevalier, seigneur de Sougé, et Marguerite de Boispitard, veuve d'Arthur Le Silleur, écuyer, sieur de Cheviers, belle-

sœur de ladite demoiselle Corbin, lesquelles donnent, par une pure, franche et libérale volonté, à Toussaint Helliand, le jeune, à son fils, en considération des services rendus aux dites demoiselles Corbin et Boispitard, savoir est une maison manable avec une petite chambre y joignant, avec un journal de terre à prendre au bas du clos du Pressoir. Le tout situé aux environs du bourg de Songé. En cas que les dits Helliand viennent à décéder sans enfants, les héritiers des dites demoiselles rentreront en la possession et jouissance du contenu de la présente donation...

Jacques Le Silleur, seigneur de Songé, héritier de dame de Boispitard, est décédé le 13 avril 1694. Il a eu la jouissance paisible, pendant 70 ans et plus, de tous les biens ci-dessus expliqués, desdits Helliand depuis leur décès, sans postérité, jusqu'à la présente année 1700. Sur quoi le sieur de Songé en a reçu pour sa part, plus de 500 écus, à raison de 20 livres de rente, que vaut le revenu des biens des Helliand, sans avoir jamais fait aucune part ou portion aux héritiers de demoiselle Corbin, à qui la moitié dudit argent est dû par toute justice divine et humaine.

La minute du contrat ci-dessus écrit, est dans le protocole de défunt maître Antoine Chauvin, tabellion royal de Fresnay ; on peut le délivrer, toutefois et quantes, chez maître Jean Godemer, notaire royal au Maine, demeurant à Fresnay. Le contrat ci-dessus écrit est maintenant prescrit, il n'y a plus rien à espérer.

Grande restitution supprimée et perdue à jamais pour le titulaire de la chapelle Corbin.

Demoiselle Renée de Bordeloy, veuve de Thomas de Courtervel, écuyer, sieur de Boisgency, demeurant à La Garapière, paroisse de La Poôte, a laissé un écrit, signé de sa main, par lequel elle restitue onze cents livres à tous

les cohéritiers de défunte demoiselle Marguerite Corbin, dame de Songé. Demoiselle de Boisgency devait en conscience restituer soixante mille livres pour sa part, qui était un précieux héritage dans sa famille : elle n'a pu se dépouiller que d'une petite portion, seulement à la fin de sa vie.

Enfin la demoiselle de Boisgency depuis ce temps-là, par un remords de conscience a renouvelé, par précaution un autre acte notarié (1), par lequel elle donne volontairement,

(1) 20 août 1663. Devant Charles Duval, notaire à La Poôté, Renée de Bordeloy, veuve de Thomas de Courtarvel, écuyer, sieur de Boisgency, habitant La Girardière, a fait son testament en la forme qui ensuit: elle veut qu'après son décès son corps soit enterré dans l'église de La Poôté, qu'au jour de son inhumation, il soit célébré un service de trois messes chantées à diacre et sous-diacre, avec vigiles des morts, et que le lendemain soit commencé et continué un trentain *pro defunctis* à diacre et sous-diacre et un nocturne des morts. A la fin du trentain, elle veut qu'on fasse un service pareil à celui de l'enterrement et on y fournira un sceau et treize torches qui seront allumées et portées par treize pauvres, à chacun desquels sera donné une aulne de drap-burez ou autre sarge. Le luminaire, pour le jour de son enterrement et du septime, sera en rapport avec sa condition.

La testatrice entend qu'après son décès, sa fille, religieuse au couvent des Bénédictines de Lassay, jouisse, sa vie durant, de la somme de trente livres qu'elle lui a donnée et affectée sur la métairie de Melagne.

La testatrice donne aux Pères Capucins d'Alençon la somme de deux cents livres, une fois payée, et celle de trente livres pour dire en leur église trente messes, pour le repos de son âme. Elle donne en aumone aux religieuses de Sainte-Claire du couvent d'Alençon la somme de soixante livres, une fois payée. Elle reconnaît les bons services de Marie Noury en lui donnant la somme de quatre-vingts livres avec trente livres de rente annuelle à prendre sur une maison derrière la maison de la Corne.

La testatrice a fondé à toujoursmais une messe dans la chapelle de Sainte Marguerite, dans la paroisse de Songé, au jour de dimanche. Elle a légué, à cet effet, au prêtre, qui célèbrera ladite messe, le lieu et bordage des Pastys, en Saint-Paul-le-Gaultier, valant la somme de trente livres ou autre somme de fermage. Elle y ajoute dix livres à prendre sur son lieu de Villeneuve.

Mr Marin Lemore, prêtre, demeurant à Songé, est choisi pour chapelain, avec la charge de célébrer ladite messe. Après son décès, la pré-

à perpétuité, au prêtre titulaire de la chapelle de l'Étude-Corbin, en Songé, cinquante livres de rente affectées sur une de ses terres, située en la paroisse, . . pour célébrer à jamais deux messes par semaine de chaque année dans l'église de Songé, au lieu et place de onze livres de rentes qu'elle restituait ci-devant de bonne foi à tous les cohéritiers de demoiselle Corbin. Cet acte a été injustement détourné et brûlé, même par ses proches parents, ce qui se dit publiquement, pour posséder et jouir paisiblement du revenu de la prétendue fondation, ci-dessus expliquée. Par ce moyen, sans aucun scrupule, ils en ont effacé le souvenir à toute la postérité.

On peut remarquer facilement, par cette juste restitution mentionnée ci-dessus, que ce sont maintenant des biens légitimement dus à l'église. Ils ne doivent jamais être convertis au profit des particuliers, sous prétexte que ce soit, sans encourir dès l'heure même, suivant le saint concile de Trente, les censures de l'Église.......... (Fin du Mémoire.)

X.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SEIGNEURS DE SOUGÉ-LE-GANNELON.

Les premiers seigneurs de Sougé et de Corbinon appartenaient à la famille Garin de Saint-Berthevin.

1371. Gervaise de Saint-Berthevin et Pierre de Corbuzain doivent trente sous à la recette de la châtellenie de Fresnay, pour la rivière de Sarthe.

1404. Hugues de Saint-Berthevin, seigneur de Sougé-le-Garneron (Ganelon) était aussi seigneur des fiefs de la Chênaie, en Souday (Loir-et-Cher). Il eut pour fils Jehan Ier de Saint-Berthevin. (Voir la *Notice sur Souday*, par P. Moulard, 1884, pages 22 et les suivantes.)

Jehan Ier mourut en 1413, laissant un fils nommé Jehan comme lui. Jehan II épousa Jeanne de Courtarvel, dont il eut une fille, Marguerite de Saint-Berthevin, laquelle, dans la suite, épousa Guillaume de Boiscornu, seigneur de la Haberdière, et dont le fils Philippe, paraît dans un aveu fait au seigneur de Fresnay, en 1492, en qualité de seigneur de Puisgné (Paigné), en Sougé, déjà détaché de la seigneurie de Corbuzain.

Jehan II de Saint-Berthevin perdit Jeanne de Courtarvel au bout de quinze mois de mariage, et épousa dès 1433 Jacquette de Vassé. De cette union naquirent Jehan et Roberde de Saint-Berthevin.

En 1448, Jacquette mariait Roberde à Jehan de Corbon, seigneur du lieu, en Douillet. Ils eurent Pierre et Jehanne de Corbon.

Vers 1468, Jehan III de Saint-Berthevin épousa Jehanne de Tucé, qui lui donna Guillaume et Catherine.

Jehanne de Tucé mourut dès 1474. Jehan III épousa Renée de Vendômois en secondes noces ; elle devint infidèle et le fit assassiner en 1483. (Voir notre *Notice sur Souday*.)

De cette union naquit François de Saint-Berthevin. Marguerite, veuve du seigneur de Boiscornu, fut tutrice de ses petits neveux et de sa petite nièce.

Guillaume de Saint-Berthevin, âgé de dix-huit ans, épousa Catherine de La Tour, fille de Raoulet de La Tour, seigneur de Glatigny et d'Anne d'Avaugour, en mai 1487, et mourut

en Anjou, au service du duc d'Anjou, le 14 octobre de la même année.

En 1488, Girard de Tucé maria sa nièce, Catherine de Saint-Berthevin et de Jehanne de Tucé, à messire François de Mésange, écuyer, fils de René, seigneur de Saint-Paul-le-Gaultier, et de Marguerite de Saint-Paul, sa femme. François de Saint-Berthevin vécut célibataire jusqu'en 1500. Alors, François de Mésange, son beau-frère, du chef de sa femme demeura seul héritier.

1521. Christophe de Mésange fait hommage à la baronnie de Fresnay, pour la seigneurie de Songé. Il s'intitule seigneur de Saint-Paul-le-Gaultier, de la chapelle des Chardonnerets, maréchal ordinaire des logis du Roi.

1554. François de Mésange, seigneur de Songé et de la Bussonnière, en Mareschè, mari de Jehanne de Clermont, règle ses droits dans la dotation de la chapelle de la Chelonnière. « Le chapelain et ses successeurs iront ou enverront devers le seigneur et dame de Songé, étant en ladite ville de Songé, les advertir de l'heure que sera dicte la messe d'icelle chapelle et les prier d'y assister. »

Une branche collatérale de la famille de Saint-Berthevin demeura en possession de Corbuzain, en Songé, et du Molland, en Assé-le-Boisne, jusqu'en 1589, dans les personnes de Christophe et de Pierre de Bordigné, veuf d'Antoinette de Saint-Berthevin, sœur de Christophe. (Voir les *Recherches historiques sur la châtellenie et la paroisse d'Assé-le-Boisne*, page 256, par P. Moulard.)

1558. François de Bouspitard par son mariage avec la fille de François de Mésange et de Jeanne de Clermont (ou Ségrie), devint seigneur de Songé ; son fils, Antoine de Bouspitard, époux de Marguerite Corbin, figure dans l'acte de partage des biens d'André Mellet et de Françoise Corbin, du 17 février 1578.

Antoine décéda sans enfants, le 19 juin 1631, et laissa pour héritière sa sœur, Marguerite de Bouspitard, veuve

d'Arthur Le Silleur. Leur fils, René, écuyer, sieur de Cheviers, demeurait dans la paroisse d'Étrigé, 1636. Marguerite Corbin était décédée en 1632.

René Le Silleur fut inhumé dans l'église de Sougé, le 24 avril 1653. Il s'intitulait seigneur de Sougé, Cheviers, Mebzon, la Barillère et Corbuzain. De son union avec Françoise Le Vayer, étaient issus sept enfants : l'aîné, Jacques Le Silleur, décéda le 13 avril 1694, laissant de son mariage avec Marguerite Fournier quatre fils et quatre filles.

Leur aîné, Jacques-Emmanuel, qui épousa, en premières noces, Marie Renard, en deuxièmes, Louise-Catherine de Faudoas, décéda le 24 octobre 1745.

Il eut pour héritière la fille aînée de son frère, Balthazar Le Silleur, chevalier, lieutenant de vaisseau, et de Marie-Marguerite-Yvonne Le Long. Elle épousa, le 29 septembre 1738, Louis-Pierre-Joseph comte de Montesson, seigneur de Douillet. Il survécut jusqu'en 1798 à sa femme qui était décédée le 12 avril 1787.

Balthazar-Michel de Montesson, leur fils cadet, substitué à son aîné, fut assassiné à Ballon, le 23 juillet 1789. Il laissait de son union avec Marie-Charlotte Cureau de Roullée une fille et un fils, René-Charles, grand père des trois Messieurs de Montesson.

P. MOULARD.

Sougé-le-Ganelon.

LIVRES NOUVEAUX

Un gouverneur de Vendôme et sa famille (notes et documents), par M. l'abbé DESVIGNES. — Extrait du *Bulletin de la Société du Vendômois*. (Vendôme, 1886, 31 p. in-8°.)

Divers documents des archives de Sourches ont permis à M. l'abbé Desvignes de réunir les éléments de cette notice et de nous faire connaître un personnage, dont jusqu'ici on savait à peine le nom : Geoffroi de Beaufils, sieur de Jumeaux, nommé gouverneur de Vendôme le 27 août 1607, et qui était déjà, en septembre 1621, remplacé par Jean Bude, sieur de la Courbe. Il appartenait à une famille protestante du Perche et épousa en 1598 Madeleine de Verdun, puis Geneviève Chalopin. M. Desvignes nous fait connaître aussi son neveu, Lancelot du Bouchet qui, grâce à des titres falsifiés, figure dans Moréri et de Maude, comme ayant été lui aussi gouverneur de Vendôme, alors qu'il fut seulement lieutenant du gouverneur. Ajoutons que la notice est terminée par onze pièces curieuses des années 1607 à 1616.

Nous n'avons que des compliments à adresser à M. l'abbé Desvignes. Qu'il nous permette cependant de lui dire que

dans la reproduction des textes il s'est écarté des règles fixées par les maîtres de la science. L'absence de ponctuation, d'accent et d'apostrophe, le maintien des abréviations rendent la lecture des textes rebutante et n'augmentent en rien l'exactitude de leur publication.

BERTRAND DE BROUSSILLON.

NOTES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LE MAINE

212. — Lettres de Madame la marquise de Sablé, petit in-fol. cart.

Copie manuscrite de la fin du XVIIe siècle, d'une bonne écriture, composée de 277 pages. Le texte a été soigneusement révisé par MM. Monmerqué et Rochebillière qui ont noté chacun, en marge, des variantes et des différences de texte d'avec les imprimés.

N° 382 du cat. des livres de M. C. de P., vente les 24-26 juin 1886. *Paris, Claudin.*

213. — Notes historiques et documents divers sur Ambroise Paré, recueillies par le docteur Chéreau. — Une liasse in-8 et diverses fiches.

N° 292 du cat. de ses livres vendus les 6-10 juillet 1886. *Paris, Claudin.*

214. — Notes et documents sur Urbain Grandier et la possession des Ursulines de Loudun. — Liasse in-fol., mss. du Dr Chéreau. — Copies de documents mss. et procès-verbaux du temps. — Notes diverses sur la biographie d'Urbain Grandier, etc.

N° 405 du même cat.

215. — Lettre autog. signée adressée à Louis XI, par le duc René d'Alençon, et datée du château de Chinon (1481), 4 pages in-fol. — Dans cette lettre, le duc fait le récit de son arrestation à la Roche-Talbot, il donne de longs détails sur les motifs de cette arrestation, qu'il dit être erronés, et essaie de justifier sa conduite.

N° 221 de la collection Benjamin Fillon, vente les 16 et 17 février 1877. *Paris, Etienne Charavay.*

216. — Le 8 juin 1538, Jean du Bellay, évêque de Bayonne, du Mans et de Paris, cardinal, écrit, de Nice, au chancelier, une lettre, signée, relative au payement du prévôt de Thouersais, en Poitou.

N° 312, coll. B. Fillon.

217. — Le 28 août 1536, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, adresse au chancelier, une lettre, signée, datée de Valence.

N° 313, coll. B. Fillon.

218. — Le 26 mars 1557, Martin du Bellay, prince d'Yvetot, adresse, de Glatigny, au duc de Guise, une lettre « relative au congé que demandent au roi les marchands de morue, pour le voyage de Terre-Neuve. »

N° 314, coll. B. Fillon.

219. — Le 18 février 1636, Jean-Martin de Laubardemont, conseiller d'Etat, adresse, de Loudun, au cardinal de Richelieu, une lettre autog. signée, relative aux possédées de Loudun. — « Les Peres exorcistes demandent la permission de conduire la supérieure des Ursulines au lieu de la sépulture du bienheureux M. de Sales... » Ils croient, Monseigneur, que le demon, qui reste seul dans son corps, est ordonné de Dieu pour estre chassé en ce lieu-là... Un capucin, le P. Tranquille, est possédé. » Je n'ay, Monseigneur, rien veu en toute ceste affaire qui m'ait donné tant d'estonnement que l'accident arrivé à ce bon religieux,

lequel en tire de grands proffitz et advantages pour le bien de son âme.....

N° 346, coll. B. Fillon.

220. — Dans une lettre autog. signée, datée de Courcelles, le 6 octobre 1715, Michel Chamillart, qui vient d'apprendre par le duc de Saint-Simon que le Régent lui continue ses pensions, exprime à celui-ci toute sa reconnaissance.

N° 365, coll. B. Fillon.

221. — Le 29 décembre 1789, Pierre Philippeaux écrit, de Paris, au Président de l'Assemblée Constituante, pour faire hommage à cette Assemblée d'un projet de législation « sur les hommes et sur les choses, où le droit romain et les coutumes sont rapprochés dans un ordre simple. »

N° 566, coll. B. Fillon.

222. — Dans une lettre adressée à l'évèque d'Auxerre, et datée de Venise, le 13 mai 1532, Lazare de Baïf parle des bulles de provision de l'abbaye de la Grainetière, en Poitou, dont il fut pourvu vers cette époque.

N° 868, coll. B. Fillon.

223. — Quittance signée à Alençon, le 20 novembre 1546, par laquelle Charles de Sainte-Marthe, lieutenant criminel d'Alençon, poète et prosateur, reconnait avoir reçu un quartier de ses gages de l'office de procureur général du vicomté de Beaumont.

N° 874, coll. B. Fillon.

G. E.

JEAN PORTIER

CURÉ DE SAINT-HILAIRE DU MANS

AUTEUR LATIN

Le 18 février 1660, vers une heure de l'après-midi, plusieurs personnages se rencontrèrent à la porte d'une maison de modeste apparence, située sur la paroisse de Saint-Hilaire, au Mans ; les uns portaient écritoires et dossiers de gros papier, attirail ordinaire des hommes de loi ; les autres avaient la mine grave et compassée de gens qui vont accomplir un devoir solennel, ou figurer à un enterrement.

La servante du logis reçut les visiteurs comme des hôtes attendus, sans faire aucune question, et leur fit aussitôt gravir les degrés de l'escalier conduisant au premier étage. Parvenue au corridor supérieur, elle les introduisit dans une chambre à moitié close et referma silencieusement la porte derrière eux.

Cette pièce était occupée par un moribond étendu sur le lit. Au chevet, veillait un homme qui, ayant entendu le mouvement de l'entrée, se leva et dit : — « Messieurs, depechons-» nous, je vous prie, mon oncle a grande hâte de voir terminée » l'affaire pour laquelle il vous a mandés. » — Incontinent, les nouveaux venus, comme des gens bien au fait de leurs rôles, prirent position tandis que l'un d'eux, jetant un regard circulaire autour de lui, commençait à dicter, d'une

voix ferme, quoique contenue par égard pour la faiblesse du malade :

« Nous, Jean Loiseau, notaire et tabellion royal au Mans, » demeurant paroisse du Grand-Saint-Pierre, ayant été » appelé par vénérable et discret Me Jean Portier, curé de » Saint-Hilaire, nous sommes transporté en sa maison » presbytériale et nous l'avons trouvé au lit, malade de » corps, mais sain d'esprit et d'entendement. Lequel nous » a dit que ses héritiers n'étant pas de cette province, » il désirerait faire un inventaire, pendant sa vie, de ses » meubles, titres et crédits et charges pour la constatation » des droits qu'il appartiendra, pour empêcher les frais, » scellés et inventaires par les juges.

» S'en suit, premièrement, le lit dans lequel le sieur » Portier est couché avec deux pentes de broderies et six » rideaux de serge verte, couverts de passement, une cou- » verte verte, un travers, un oreiller, le tout rempli de » plume, avec la paillasse et chaslit de bois de noyer.

» Une grande table à neuf piliers, de bois de noyer, tirante.

» Un buffet, aussi de bois de noyer, avec ferrures, fermant » à clef.

» Huit chaises de bois, couvertes de toile, plus une chaise » à bras, couverte de serge verte et un guéridon.

» Une grande carte ou Mappemonde.

» Deux tableaux avec carries, représentant, l'un Ste Cécile, » l'autre St Jean.

» Le tableau *(portrait)* dudit sieur Portier, avec carrie ». Le notaire ayant énuméré tous les meubles de la pièce, allait passer outre et déjà ses aides se dirigeaient vers le cabinet voisin, lorsque le malade arrêta l'opération, en faisant signe à l'officier public d'approcher de sa couche. Après un entretien à voix basse, Me Jean Loiseau reprit :

« Le tableau dudit sieur Portier, avec carrie, lequel icelui » Portier nous a déclaré vouloir être délivré à son neveu » Bourier, pour le conserver en mémoire de lui.

» Deuxièmement, dans le cabinet à côte...

» Les habits du sieur Portier, savoir : deux habits de » sarge minime avec les bas. Un manteau court, de drap » noir. Deux soutanes de ras, avec deux manteaux longs » de pareille étoffe. Un domino (1) de sarge. Une robe parée » de velours. Un bonnet carré. Un chapeau. Un surplis et » un rochet ».

Ici nouvel arrêt, nouveau colloque et nouvelle rectification, formulée de la façon suivante :

« Lesquels rochets, le sieur Portier a dit donner à » Mr Tranger, prêtre. Et aussi a déclaré qu'il voulait être » délivré un de ses habits avec un chapeau, à Charles, » Massue, son valet, avec la somme de dix livres ».

A côté du porte-manteau, se dressait un large bahut rempli de papiers. Me Portier, en ayant recommandé au notaire l'examen minutieux, celui-ci se mit à l'œuvre et fit enregistrer sur l'inventaire : trois vieux cahiers de baptêmes et sépultures de Saint-Hilaire, diverses pièces relatives aux rentes de la fabrique, plusieurs titres concernant les créances et les dettes particulières du curé, « un petit livre » écrit en plusieurs feuillets » que Me Portier reconnut pour être son journal, enfin, « son testament olographe, » avec un mémoire aussi de ses intentions, le tout mis » présentement es mains de Me Charles du Tertre (2), pour » être reporté aux héritiers ».

(1) Les chanoines portaient jadis, au chœur, un grand manteau surmonté d'un capuchon dont ils se voilaient entièrement à certaines parties de l'office. Ce vêtement ressemblait au costume qui sert dans les bals masqués. Aujourd'hui le rudiment de capuchon qui orne, derrière le cou, la mozette des chanoines est un souvenir de l'ancien usage.

(2) Charles Dutertre, avocat au siège présidial du Mans, né en cette ville, était fils de Charles Dutertre, sieur de la Bagottière, avocat au dit siège et de Gabrielle Pentard, et frère de Jacques Dutertre, dit le père Raphaël du Mans, missionnaire franciscain dont parle Hauréau dans son *Histoire littéraire du Maine* (t. IV, p. 205, 2e édition).

L'opération étant terminée de ce chef, l'assemblée passa dans la seconde chambre, où se trouvait, outre les meubles meublants, enfermé dans une armoire, tout le linge du maître de céans : 38 draps de diverses qualités, 6 ensouillures d'oreiller, 22 nappes, 102 serviettes, 60 torchons, 30 chemises de toile de brin, 5 caleçons de brin, 24 mouchoirs de poche, 36 collets, 8 coiffes de bonnet de nuit.

De là, on fut inventorier la bibliothèque située au bout d'une galerie, puis la cuisine, la salle basse, les caves et les greniers. Me Portier déclara qu'il voulait donner à son vicaire, Michel Coustard, 17 boisseaux de sa provision de froment, mais on ne put mesurer la quantité totale des grains parceque le mouvement inusité de la maison, ainsi que les instructions relatives à l'examen général avaient considérablement fatigué le malade.

Avant de prier les notaires et les témoins de se retirer, il leur déclara n'avoir chez lui, en fait d'argent liquide, que 53 livres, destinées à la dépense de sa maison ; puis il signa l'acte avec Jean Loiseau, Charles du Tertre, Pierre Hudan, Pierre Goudet, serrurier, et Pierre Bourier.

Délivré d'un souci qui paraîssait être le dernier de son existence mortelle et rentré dans le calme, Jean Portier ne tarda pas à s'assoupir entre les bras de son neveu, qui, dès l'origine de sa maladie, le soignait fidèlement. Ses souffrances ne remontaient pas loin, du reste, car, le 8 janvier, il avait fait un baptême et le 13 une sépulture (1) ; au moment de l'inventaire, il était sans doute alité depuis une dizaine de jours seulement.

Aucun art ne put arrêter les progrès de cette crise et le 29 février, après plusieurs jours d'agonie, le curé de Saint-Hilaire rendit son âme à Dieu.

(1) Registres de la paroisse de Saint-Hilaire.

Le lendemain eut lieu sa sépulture, ainsi consignée sur les registres de la paroisse :

« Le dimanche vingt et neufième jour de febvrier et le » dernier, 1660, mourut vénérable et discret maistre Jean » Portier, prestre, curé de céans, et le lendemain lundy, » premier de mars, au susdit, fut inhumé son corps dans » l'église, au costé du grand autel où se lit l'évangile ; il a » fondé un service solemnel chaque année, au jour de sa » sépulture (1). — M. Coustard. »

Pour mieux conserver la mémoire de leur curé, les prêtres de Saint-Hilaire, inscrivirent la note suivante, à la première page du second registre de la paroisse :

« Vénérable et discret maître Jean Portier, vivant curé » de cette paroisse et qui mourut le dernier jour de febvrier » mil six cent soixante, a fondé et laissé un service, à per- » pétuité, de vigiles et grande messe, où doibvent assister » quatre prêtres, avec le curé, auxquels et à chacun doibt » être payé cinq sols ; le dict service doibt estre célébré » autant commodément que faire se pourra, au même jour » de son décès ; a voulu, outre cela, que tous les dimanches » de l'année, vers la fin du prosne de la messe, soit dict à » voix haulte : *Anima Joannis Porterii requiescat in pace*, » puis sur sa fosse que l'on jette de l'eau béniste ».

Le testament de Jean Portier auquel fait allusion cette note est daté du 1er avril 1659 et est ainsi conçu :

« Je soussigné, curé de Saint-Hilaire, au Mans, certifie » que je désire, en cas que je ne puisse faire autre testa- » ment, ce présent escrit de main, soit exécuté comme s'en » suit : Premierement, mon corps soit inhumé dans l'église » du dict Saint-Hilaire, prez du pilier du costé de l'évangile, » que douze prestres soient conviés pour aider à faire la » sépulture de mondict corps. Le luminaire soit de dix » cierges, chacun de demie livre, et un flambeau et cierge

(1) Registres de la paroisse de Saint-Hilaire.

» de deux livres, avec une simple croix plate, garnie d'un » crucifix ; le tout de cire blanche, comme il convient aux » prestres, tous allumés. Secondement qu'il soit livré à la » fabrique de ladicte église cent cinquante livres tournois, » une fois payées, sur laquelle somme mise à constitution » sera payé à M. le curé, quatre livres, tant pour célébrer » tous les ans, au jour de mon obit, si faire ce peut, un » service solemnel des morts, scavoir : grande messe et » vigiles entières et avec quatre prestres sans M. le curé, » auxquels sera aussi payé par le procureur fabricien, » chascun cinq sols pour leur assistance, au sacriste cinq » sols ; tant aussy pour estre dict par le sieur curé tous les » dimanches à la fin du prosne à haute voix : *anima Joannis* » *Porterii requiescat in pace*, en aspergeant la fosse d'eau » béniste. Troisièmement que la dicte fabrique fournira, » pendant la messe, trois cierges allumés ; c'est à scavoir » deux sur le grand autel et un sur la fosse, et pour ce » faire, aura le reste de la rente des dictes cent cinquante » livres, sans pouvoir rien diminuer à M. le curé, ni à ses » prêtres, quoi qu'il arrive.

» Quatrièmement, qu'il soit attaché une épitaphe au pilier » prez ma sépulture et ce en cuivre ou pierre, le plus com- » mode qu'on jugera, en la forme et terme escrits cy- » dessous.

» Et pour ce je supplie messieurs Tranger, prestre, et du » Tertre, advocat, avoir par charité le soing de faire exécu- » ter les choses susdictes.

» Faire livrer à la fabrique vingt livres pour ayder à » avoir des tuniques revenantes à la chasuble qui sert » pour blant et rouge aux festes solennelles (1).

(1) On admettait autrefois qu'un même ornement put servir pour deux couleurs, si par exemple la croix était rouge et le fond blanc ou si la croix était blanche et le fond vert, etc. Une chasuble d'or peut aussi s'employer pour le blanc et pour le rouge.

Par le mot *tunique*, J. Portier entend ici les vêtements du diacre

» Faire départir demye charge de méteil aux plus pauvres » honteux du dedans et du dehors.

» Mettre entre les mains du procureur fabricien ma » chasuble noire, laquelle je donne à la paroisse.

» Faict le premier jour d'avril mil six cent cinquante et » neuf.

» PORTIER ».

HEIC
SUNT RELIQUÆ
HOMINI PACIFICO (1)
CUI
PORTERIUS NOMEN ; NIVERNUM PATRIA ; SEDES
CENOMANUM ; PARTES HUJUS OVILIS ONUS
RHETORICA ARS ANNIS TERDENIS ; PUBLICA MERCES
PENSIO, UT HANC CUMULES GENS PIA JUNGE PRECES.
AD SUAM, SUORUMQUE SALUTEM, CENTUM QUIN-
QUAGINTA LIBRIS TURONENSIBUS FABRICÆ NUMERATIS
QUOTENNE SACRIFICIUM, ITEMQUE SINGULIS DOMINICIS
SUI COMMENDATIONEM REDEMIT, QUI TESTATUS EST
RITU ET VERBIS. PORTIER.

Toute la famille de Jean Portier habitait Nevers, ville où lui-même était né.

Elle se composait :

1° De Claude Portier, sa sœur, veuve de Pierre Callot,

et du sous-diacre. A proprement parler, le vêtement du diacre se nomme *dalmatique* et celui du sous-diacre, *tunique*.

(1) Ce début semble une adaptation du psaume 36, verset 37 : « Custodi innocentiam et vide æquitatem, quoniam sunt reliquiæ homini pacifico ».

Mais c'est une adaptation vicieuse et détournée de son vrai sens, car le verset ci-dessus signifie, « Gardez l'innocence et n'ayez en vue » que l'équité, parce que plusieurs biens *resteront à l'homme pacifique*.

Le curé, pour exprimer son idée en bon latin, aurait dû dire : *Hic sunt reliquiæ hominis pacifici*.

marchand, et d'André Callot, son neveu, fils des précédents, notaire royal et secrétaire de l'hôtel-de-ville de Nevers.

2° De Pierre Portier, son frère, maître architecte.

3° De Françoise Portier, sa sœur, veuve en premières noces de Charles Bourier, épouse en secondes noces de Jean Thin, et de Pierre Bourier, son neveu, enfant issu du premier mariage de Françoise Portier, marchand tanneur.

4° De Jean Grault, son neveu, boulanger, et de Jeanne Garreau, sa nièce, femme d'Adam Rat, enfants de feue Marie Portier, sa sœur, laquelle s'était mariée deux fois.

5° Enfin, de Denis Portier, diacre, qui, ne figurant pas au nombre des héritiers, était seulement son cousin (1).

Après la mort de leur parent, tous les intéressés envoyèrent au Mans André Callot, muni d'une procuration, signée le 7 mars, qui lui donnait plein pouvoir pour liquider les affaires et les biens du défunt.

Son premier acte, en arrivant, consista, le 20 mars, dans la reconnaissance de l'inventaire, suivi de la libération des exécuteurs testamentaires et de la mise en possession de la succession. Dès ce jour-là, il délivra à Pierre Bourier, 60 livres, que leur oncle commun avait déclaré vouloir lui être données, sur la part revenant à sa mère, Françoise Portier, en reconnaissance des soins qu'il en avait reçus pendant sa maladie.

Les 22, 23 et 24 mars, André Callot fit procéder, par le ministère de Jean Loiseau, notaire, et de Pierre Goulette, « marchand, banisseur ordinaire de la ville du Mans », à la vente publique d'une grande partie des meubles ayant appartenu au défunt.

On vendit : les ustensiles de la cuisine ; un lit, adjugé 60 l. à la Dorizon, marchande, à la charge de ne l'enlever qu'après le départ dudit Callot, c'est-à-dire dans les pre-

(1) Au moment de la mort du curé de Saint-Hilaire, Denis Portier était au Mans.

miers jours après Pâques — ceci prouve que l'étranger avait pris gîte dans la demeure de son oncle — ; une robe de prêtre parée de velours, adjugée 10 l. 10 s. à la Dorizon ; deux flambeaux d'étain émaillé, adjugés 64 s. ; une robe de chambre violette, adjugée 10 l. 10 s. à Mademoiselle du Tertre ; un tapis de tapisserie ; un pourpoint de couleur tannée ; un tableau représentant Sainte Cécile, adjugé 60 s. à Goulette ; un autre représentant Saint Jean, adjugé 15 s. ; une mappemonde, adjugée 3 l. à Mᵉ Tranger, prêtre ; 6 chemises adjugées à Michel Boillon, prêtre, demeurant au Gué-de-Maulny ; 85 livres de vaisselle, adjugées à 16 s. la livre à Mademoiselle Raguindel ; les livres de la bibliothèque, adjugés à diverses personnes pour 50 l. ; etc.

André Callot s'occupa ensuite du classement des titres de créances ; il en conserva la plus grande partie, mais quelsques-uns lui ayant semblé peu productifs, il préféra s'en défaire. Aucun des héritiers ne demeurait au Mans, il leur fallait des valeurs bien assises et bien liquides.

Ce fut ainsi que le 7 avril, André Callot vendit à demoiselle Catherine Le Vayer, veuve de noble Jean Philippe, vivant conseiller du roi, bailli des eaux et forêts au comté du Maine, demeurant paroisse de Saint-Pierre du Mans, la somme de 27 l. 15 s. 6 d. tournois de rente annuelle, avec tous les droits et actions qui peuvent appartenir pour s'en faire payer d'honorable femme Françoise Maudroux, veuve d'André Godard, sieur de Saint-Pavasse, débiteurs vis-à-vis de défunt Jean Portier, par contrat passé devant Blaise Fourmy et Simon Fréard, notaires au Mans.

Cette cession fut faite, moyennant 500 l., en la maison de vénérable et discret Mᵉ Jacques de Clermont-Roger, prêtre, chantre et chanoine de l'église royale de Saint-Pierre, oncle de Catherine Le Vayer, et en présence de Nicolas Lareau, huissier audiencier.

Restait à exécuter le legs relatif à la fabrique de Saint-

Hilaire. Cette dernière et importante opération fut règlée par un acte, daté du 8 avril, ainsi conçu :

« Par devant Jean Loiseau notaire.... furent présents : » Me André Callot, notaire royal.... et Me Charles du Tertre, » avocat au siège présidial du Mans, exécuteur testamen- » taire, d'une part, et Me Pierre du Val, Me François Roger, » avocat au siège présidial du Mans, et René Goudet, serru- » rier, députés et commis du général de la paroisse de Saint- » Hilaire, d'autre part. Lesquels ont fait et accordé ce qui » suit, c'est à savoir que les paroissiens ayant accepté... » le legs fait par le sieur Portier aux charges énoncées par » le testament...... Me Callot a présentement délivré et mis » es mains du dit Goudet, comme procureur fabricien, du » consentement des dits sieurs du Val et Roger, la somme » de cinq livres pour être employée à avoir des tuniques » de couleur. Il a aussi délivré la chasuble de velours noir » léguée par le testament, avec une autre de (un mot en » blanc) pour et au lieu d'une autre qui a été donnée par la » fabrique pour la sépulture du défunt.

» Pour la somme de cent cinquante livres laissée afin » d'être constituée à rente, au profit de la fabrique, le dit » Callot l'a également délivrée, du consentement des sus- » dits, à discret Me Pierre Tranger, prêtre, demeurant en » la paroisse de Saint-Hilaire, lequel, par ces présentes, » vend et constitue, au profit de la fabrique, la somme de » 8 l. 6 s. 7 d. tournois de rente annuelle, payable entre les » mains de Goudet ou de ses successeurs en la charge de » procureur fabricien, au jour et date du présent contrat. » Cette vendition faite moyennant la somme de cent cin- » quante livres remise par ledit sieur Tranger, en tant que » d'icelle il s'est tenu content et payé pour ce qu'il était » débiteur de plus grande somme vers le sieur Portier, » dont il a été d'autant tenu quitte par Me Callot ». Pour plus parfaite sûreté Me Tranger donne hypothèque aux paroissiens sur tous ses biens et spécialement sur une

maison située au-dessous de la Cigogne, proche les Trois-Sonnettes, et sur le lieu de la Perrière en la paroisse de Saint-Aubin. Il se réserve la faculté « de pouvoir racheter « la dite rente quand il le voudra, en remboursant à la fabri- « que en un seul paiement la somme de cent cinquante « livres, en donnant avis huit jours avant, afin que le fond « ne demeure pas inutile.....

« Fait et passé en la maison presbytérale de Saint-Hilaire « en présence de Louis Haton et de Jacques Regnard, pra- « ticiens ».

La tâche d'André Gallot se trouvait ainsi terminée. Il reprit la route du Nivernais et s'en fut partager avec ses cohéritiers les fruits de son voyage.

Les pièces que nous venons de citer, d'où nous avons extrait ce qui précède et dont nous devons la connaissance à M. l'abbé G. Esnault, éclairent d'un jour tout nouveau la personnalité d'un auteur manceau à peu près complètement inconnu. Jean Portier appartient, en effet, à l'histoire littéraire du Maine, mais on ne possédait jusqu'ici, sur lui, que des notions imparfaites.

Hauréau n'en prononce même pas le nom.

Desportes, à son sujet, dit : « Portier (Jean) ou Porterius, « ancien professeur au collège de la [illegible] du Mans, curé « de Saint-Hilaire du Mans, poète latin, né à Nevers, mort « au Mans ». Puis il cite comme ses œuvres : 1° Un distique latin en l'honneur de Julien Bodreau, imprimé en tête des *Illustrations sur les coutumes du Maine* (1658) et ainsi [illegible] :

Ut Cenomanos [illegible] hic, sed florens lex
Sic [illegible] [illegible]

2° Trois tragédies latines intitulées : *Pantœgle*, — 1619 — *Athamantis furor*, — 1623 — *Tennes*, — 1624.

Dom Piolin, dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 140, écrit : « La science liturgique fut soutenue avec » honneur par Jean Portier, né à Nevers, principal du col- » lège de la Juiverie et curé de Saint-Hilaire. Il composa » des leçons pour l'office de Saint-Hilaire d'Oizé, qui furent » insérées dans le bréviaire et que les Bollandistes ont » reproduites. Il est encore auteur de quatre tragédies » latines ».

Voilà tout ce que l'on savait sur le personnage dont nous nous faisons en ce moment le biographe.

Nous avons mis sous les yeux du lecteur plusieurs circonstances relatives à sa mort ; essayons de retracer quelques traits de sa vie et de sa carrière littéraire.

Jean Portier, né à Nevers, vint au Mans fort jeune, mais nous ignorons comment et pourquoi. Il entra professeur au collège de Saint-Benoit et fut pourvu de la cure de Bouer (1). Ces renseignements préliminaires sont fournis, avec d'autres, par deux passages très curieux du remarquable journal manuscrit de Julien Bodreau, journal qui se trouve dans les collections de M. l'abbé G. Esnault.

Voici le premier texte de l'illustre avocat :

« Le 28 novembre 1649, Mr Jacques Marsault, prêtre, » curé de Sainct-Hilaire de ceste ville et principal du col- » lège de Sainct-Benoist de la ville de Nevers *[sic]* est » décédé. Il estoit mon inthime amy avecq Me Jean Portier, » aussy p^tre curé de Bouer près la Ferté, et régent aud. » collège de la même ville de Nevers (2) *[sic]*. Il y a trente- » et-six ans que tous deux estoient aud. collège, et led.

(1) Aujourd'hui petite commune et paroisse de 348 habitants, au canton de Tuffé (Sarthe).

(2) Le bizarre lapsus qui a transformé deux fois, le nom du Mans en celui de Nevers, vient sans doute de ce que Julien Bodreau songeait en écrivant, à l'origine de Jean Portier.

» Me Jean Portier a tou-jours faict la rhétorique estant un
» très docte homme et grand poete, qui a mis en lumière
» sept tragédies latines qui rendent témoignage de son
» scavoir. »

Le deuxième texte est celui-ci :

« Le 2 mars 1660, Me Jean Portier, p^tre curé de Sainct-
» Hylaire de ceste ville, est décédé et a esté, le lende-
» main, inhumé en lad. église. Il estoit originaire de
» la ville de Nevers et avoit autresfois (esté) régent au
» collège royal de Sainct-Benoist. Il estoit très docte et
» excellent poëte latin ; il a composé plusieurs tragédies,
» scavoir la *Panteyle ou la Virginie Romaine* ; l'*Atamas*,
» le *Tennes*, l'*Arsinoë*, avecq autres poëmes dramatiques
» qui sont imprimez. Il a faict d'autres pièces qu'il n'a
» [*encore*] (1) données au public, entre lesquelles est une
» excellente pièce intitulée *Le Démon compagnon d'Ulysse*.
» Requiescat in pace. »

Le collège de Saint-Benoit avait d'abord existé à l'état de classes de grammaire isolées, professées par des maitres qui logeaient en ville, chacun de leur côté. Un bon chanoine, Jean Dugué, frappé de l'incommodité qui résultait de cette situation, affecta, le 25 août 1532, une maison qu'il avait achetée, rue de la Tannerie (2), au logement des maitres et à l'installation des élèves ; il céda le droit de collation du principal de l'établissement ainsi formé au Chapitre de Saint-Pierre de la Cour, qui exerça son privilège, pour la première fois, le 12 juillet 1538, en nommant directeur Jean Ducloux, prêtre (3).

(1) Julien Bodreau a relu ce passage, ce qu'il avait omis de faire pour l'autre, et il a effacé le mot *encore*. L'auteur des pièces dont il parle étant mort, il n'y avait plus aucune chance qu'il les publiât.

(2) Jean Dugué avait acheté cette maison vers 1527-1528.

(3) Cauvin — *Recherches sur les établissements de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans*, pp. 102, 115 et suiv.

Bellée — *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe*, pp. 175 et 176.

Cette école ne tarda pas à prospérer de telle façon qu'on y réunit, au commencement du XVIIe siècle, le collège de la Juiverie, autrefois fondé par la reine Bérengère, veuve de Richard I, roi d'Angleterre et comte du Maine, et dont la direction appartenait aussi au Chapitre de Saint-Pierre.

Pesche, dans son *Dictionnaire* (t. III, p. 573), dit que le collège de la Juiverie avait été établi dans la rue du même nom ; cette assertion, sans preuve à l'appui, est contraire à celle de Cauvin. Ce dernier, presque toujours bien informé, place l'établissement dont il s'agit sur le territoire de la paroisse de Gourdaine, qui n'a jamais eu dans ses limites la rue de la Juiverie (1). La seconde proposition est confirmée par le texte d'un acte notarié de 1654, récemment découvert, où il est relaté, d'une manière incidente, que la veuve Simon Fréart possédait une maison, située rue Danse-Renard, paroisse de Gourdaine « vulgairement appe- » lée les vieilles écoles ». Cette désignation s'applique, sans contredit, au local jadis occupé par l'école de la Juiverie et fixe, croyons-nous, son ancienne position, exactement soupçonnée par Cauvin et déplacée à tort par Pesche, qu'une similitude de noms a trompé.

Le collège *de Saint-Benoit*, appelé aussi *de la Tannerie*, à cause de la maison Dugué, ou encore *de la Juiverie* après l'annexion, eut pour derniers directeurs : René Leroy, qui fit abandon pur et simple en 1615 ; Simon Couturier, curé de Saint-Benoit, nommé le 17 octobre 1617, mort en 1617 ; Jacques Marsault, nommé le 16 décembre 1617 (2), décédé, comme nous l'avons vu, au mois de novembre 1649. Peu de temps après, le collège de Saint-Benoit fut réuni à l'Oratoire. Nous sommes donc obligé de rectifier le Révérend Père Dom Piolin et de dire que Jean Portier n'a jamais

(1) Cauvin, ouvrage cité pp. 103, 110 et 111.

(2) Registres des délibérations de la collégiale de Saint-Pierre de la Cour, arch. dép. de la Sarthe, G 490.

exercé la charge de principal : il est toujours resté, selon l'affirmation de Julien Bodreau, dans sa chaire de réthorique et il y tint une place assez belle pour ne pas chercher à lui en octroyer d'autre.

Les élèves jouissaient, à Saint-Benoit, d'une liberté enviée par ceux de l'Oratoire et qui amenait certains troubles, alors que surtout des jeunes gens sortaient du premier collège pour entrer en philosophie dans le second. Dès 1643, les oratoriens présentèrent une requête pour obtenir la réunion des deux établissements : on profita de la mort de Jacques Marsault en 1649, pour activer les démarches et obtenir les ratifications du Chapitre de Saint-Julien, de l'évêque et de l'hôtel de ville ; celles des héritiers de Jean Dugué et du Chapitre de Saint-Pierre furent acquises en 1652 (1).

Plusieurs professeurs, dépossédés de leurs chaires par cette transaction, méritaient une compensation. Parmi eux se trouvait en première ligne Jean Portier, recommandable non seulement au regard de la durée de ses services, mais encore à cause de son talent littéraire. La mort de Jacques Marsault avait, outre la charge de principal, laissé vacante la cure de Saint-Hilaire. Jean Portier, voyant la désorganisation de l'école de Saint-Benoit et présageant la conclusion de l'annexion réclamée par l'Oratoire, demanda la cure de Saint-Hilaire. Ce titre était à la présentation de l'abbaye de Sainte-Marie de Fontgombault (2).

Il sut se faire agréer et prit possession vers le commencement de l'année 1650 (3). Sa signature apparait sur les

(1) Cauvin : ouvrage cité : pp. 112, 115 et suiv.
Bellée : ouvrage cité p. 176.

(2) Le Paige, article Saint-Hilaire, dans son *Dictionnaire*.

(3) Fontgombault est situé dans le département de l'Indre et fait partie du canton de Tournon-Saint-Martin.

registres de la paroisse, pour la première fois, le 28 avril 1650, à l'occasion d'un baptême (1).

L'église Saint-Hilaire, adossée à la muraille romaine, près de la grande poterne, n'avait d'abord été qu'une chapelle érigée par saint Aldric, évêque du Mans (822-856), pour recevoir le corps de saint Hilaire, solitaire, mort vers la fin du Ve siècle, à Oizé, paroisse du Maine. Un cimetière y attenant fut détruit en 1736, afin d'élargir la rue Danse-Renard sur l'alignement de laquelle il empiétait (2). L'édifice lui-même fut démoli pendant la révolution ; il n'en resta qu'un pan de mur oublié parmi les constructions modernes, comme un témoin du passé.

Jean Portier administra cette paroisse l'espace de dix ans, jusqu'à sa mort survenue le 29 février 1660. L'acte de décès ne fait pas connaître l'âge auquel était parvenu le curé. Mais, si nous nous rappelons qu'en 1649 il était depuis trente-six ans au collège de Saint-Benoit et si nous lui supposons vingt-cinq ans lors de son entrée à ce collège, nous serons amené à le faire vivre environ soixante et onze ans.

Le 12 mars 1660, Pierre Mornet, clerc tonsuré, du diocèse de Bourges, docteur en droit canon, demeurant au Blanc en Berry, s'étant prétendu pourvu de la cure de Saint-Hilaire, vacante par le décès de Jean Portier, vint au Mans faire valoir ses droits et passa ce même jour un bail, par lequel il louait à Me Michel Coustard, vicaire, tous les revenus, profits, émoluments et droits dépendant dudit titre. Le contrat était fait pour un an, moyennant 275 l., à la charge par le preneur de desservir la paroisse et sous les signatures de Michel Jeudon (3), receveur de MM. de la cathé-

(1) Elle y avait déjà figuré le 11 février 1641, au bas d'un acte relatant un mariage où il avait assisté.

(2) Pesche, t. III, pp. 352, 353. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. IX, p. 142.

(3) Michel Jeudon, receveur des décimes du diocèse du Mans, en 1673, conseiller au siège présidial du Mans, en 1680, avait épousé Marie de l'Abbaye. Il demeurait paroisse Saint-Nicolas.

drale, et de Jean Trochon, sieur de Mortreux (1).

Les prétentions de Pierre Mornet, complètement illusoires, furent aussitôt contestées et mises à néant, au profit de François Champion, prêtre, sieur de la Guérinière. Ce dernier eut besoin, pour la conservation de ses droits, d'avoir une copie du bail fait par l'intrus pendant sa courte jouissance. Michel Coustard refusa cette communication, mais fut condamné, le 2 avril 1660, par une sentence du bailli de la prévôté.

Presque toute la vie de Jean Portier avait été consacrée à l'éducation et à la culture des lettres. Le témoignage de Julien Bodreau est formel à cet égard. « Il fut trente-six ans » au collège de Saint-Benoît et professa toujours la réthorique ».

Non content d'enseigner aux autres l'art de bien écrire et de bien dire, il le mit lui-même en pratique. Ses œuvres eurent un certain succès quand elles parurent.

Il est impossible d'en reconstituer aujourd'hui la liste complète, bien qu'elles aient été comprises dans l'inventaire de 1660. En effet, Jean Loiseau, parvenu dans la bibliothèque, s'exprime ainsi :

« Dans un petit cabinet au bout d'une gallerie, se sont » trouvés les livres dudit sieur Portier.

» Vingt in-folio reliés tant en cuir que parchemin.

» Trente-deux in-quarto et cent dix petits volumes, tant » in-octavo, in-douze, in-seize.

(1) Jean Trochon appartenait à une famille de Château-Gontier. Il était fils aîné de Lancelot Trochon et de Françoise Amelot. Il vint se fixer au Mans où il [illegible] un grand établissement pour [illegible]. Il devint échevin de l'Hôtel de Ville du Mans, en 1670, et mourut en cette ville le 18 septembre 1684. Le 15 janvier 1657 il avait épousé, en l'église Saint-Nicolas, Marie le M[illegible], dont il eut quatre enfants. [illegible] Jean Trochon, sieur de [illegible], fut conseiller au siège présidial du Mans.

» Une vieille table sur deux tréteaux ployants.

» Quatre vieilles torches de sépulture.

» Une vieille chaise de bois.

» Huit gros paquets d'imprimerie de tragédies faites par » ledit sieur Portier, de chacun deux rames de papier ou » environ ».

La vente mobilière ne nous renseigne pas davantage ; l'article qui la termine est ainsi conçu :

« Plusieurs imprimés de tragédies, avec les ais qui ser- » vaient de dressoir pour mettre les livres, le tout mis à » huit livres par Olivier, libraire, et à dix livres par le » sieur de la Croix, apothicaire, à lui adjugé ».

Ainsi donc, inconstance de la renommée ! les œuvres du pauvre curé, vantées un jour par la société polie, ne trouvent même pas un amateur au moment de son décès. Personne ne songe à les acheter ; ceux qui les ont éditées ne s'en soucient guère et les voilà tombant, comme vieux papier, dans l'officine d'un apothicaire, où elles serviront à envelopper des drogues. Leur destruction est assurée, elles passeront à l'état de curiosités.

Il faut être juste ; le dédain des manceaux et de Me Olivier en particulier, s'explique parfaitement. Les tragédies de Jean Portier, sans le patronage d'hommes illustres, sans le soutien d'une mode passagère, en un mot livrées à leurs propres forces, ne sauraient ni prendre rang parmi les œuvres marquantes, ni surtout parmi celles qui restent.

Le style fourmille de locutions appartenant à la basse latinité. On y rencontre à chaque instant des tournures telles que celle-ci :

Cumulus bonorum est vita. (Pantægle act. I)

et que cette autre :

PTOLEMEUS : *Sed quid moratum tandiu ? tantis opus cum fœminea ?*

AXIOGENUS : *Ne pluribus quam cum viris*
Centum ! (Arsinoe act. II.)

La versification est lourde et trop souvent formée de remplissages comme au passage suivant :

Soli supremus contigit mundus loci,
Dominatur ipsi, temperat, tenet, regit,
Tonat ipse solus, fulminat, serit, ferit,
Prodest obestque nec opis alienae indigens ;
(Pantaegle : act. I.)

Elle présente bien peu de nobles traits semblables à celui-ci que nous pouvons citer. Au quatrième acte de *Tennes*, le fils du roi, condamné, implore le pardon paternel et s'écrie :

Pater ! Pater ! Quid nomen acerbus patris,
Exasperatum contrahis frontem ? Pater !
Pater inquam id unum filio indulge tuo :
Indulge id inquam genitor et natum tuum
Vultu paterno contuere, oculos tuos
In me retorque ! Sit satis natum mori,
Ne moriar infensus tibi ! offensam precor
Et crimen adimat poena ! Quid tandem tibi
Peccavi ut in me tanta concipias parens
Truculentus odia ?

Et encore remarquons-nous dans cette période trois vers successifs tombant sur le même mot, ce qui est une négligence.

La conception de l'intrigue n'est généralement pas beaucoup meilleure. L'auteur reléguant l'action en dehors de la scène, procède par descriptions et par narrations. Les personnages arrivent, bien d'ordinaire, racontent ce qu'ils ont fait ou vu et se répandent en longs discours.

Avec nos idées modernes, les tragédies de Jean Portier sont devenues peu lisibles et restent dignes, tout au plus, de jeux d'écoliers.

Nous en donnerons cependant une courte analyse, afin de faire connaître au moins les sujets choisis et d'apprendre la manière dont ils sont développés.

La première, datée de 1619, imprimée en in-8°, chez François Olivier, intitulée PANTÆGLE et dédiée *ad nobilissimum Virum Dominum D. Carolum de Beaumanoir, Cenomanensium Antistitem Venerandissimum, Belliloci abbatum, in utroque Regis consessu Consiliarium, etc.*, est une œuvre de pure imagination.

Pantæglé, vierge romaine, a perdu sa mère ; son père est absent, il est aux armées ; elle reste, sans autre aide que celui d'une vieille nourrice, livrée aux poursuites du sénile préteur Gérastes. En proie à un sombre désespoir, repoussant même les consolations de son fiancé Eromédon, elle songe à se donner la mort.

Pendant ce temps Gérastes et le lieutenant Parthénalus méditent le guet-apens qui doit mettre en leurs mains la victime. Parthénalus choisit l'heure où Pantæglé vient adorer les Dieux, il s'avance et feignant de la reconnaître pour une de ses esclaves évadée, il la réclame dans le but secret de la livrer ensuite à Gérastes. La jeune fille résiste, pousse des cris perçants, ameute vingt femmes irritées qui font lâcher prise à l'audacieux. Parthénalus, en appelle au tribunal.

Le père de Pantæglé revient couvert de gloire ; sa marche triomphale est interrompue par un groupe d'amis de la bouche desquels il apprend l'attentat dont sa fille est l'objet. Suivi de tous ses compagnons, il court au forum et délivre Pantæglé, qui, malgré les efforts d'Eromédon, vient d'être adjugée à Parthénalus.

Cet échec, loin d'effrayer le préteur excite sa passion. La jeune fille fatiguée d'une pareille obsession, propose alors

à son père d'en finir en simulant un consentement aux vœux de Gérastes. Tandis que tous les deux seront inclinés devant les autels pour être unis, elle s'engage à frapper son ennemi. Le père consent. Mais l'heure est venue, c'est dans son propre sein que la vierge enfonce le poignard. Gérastes terrifié s'enfuit. Eromédon survient au même instant, on ne sait pourquoi, et se tue sur le cadavre de sa fiancée.

Chacun des cinq actes de la pièce est suivi d'un intermède mythologique dialogué entre Cupidon, Diane, Pallas et Junon.

En tête du volume sont imprimées trois poésies latines, composées en l'honneur de Jean Portier. La première, de huit vers, est signée : *Rollandus Cheve, cenomanensis, Praeceptori quondam charissimo*. La seconde, de six vers, est due à la plume de *Stephanus Guelon*, la troisième, de huit vers, se termine ainsi : *Jacobus Marsault, benedictini Cenomanensis Gymnasiarchus*.

Hauréau mentionne l'épigramme de Rolland Chevé (t. III, p. 19, 2e édition), mais il passe sous silence celles de Stéphane Guelon et de Jacques Marsault ; cependant, ce dernier, surtout, était un personnage de quelqu'importance, étant devenu, comme nous l'avons dit, principal du collège Saint-Benoit, sur les bancs duquel il s'était d'abord assis en qualité d'élève.

La seconde pièce de Jean Portier, imprimée en 1621, au Mans, chez François Olivier, intitulée ATHAMANTIS FUROR, est dédiée : *ad singularissimum iurisque et iusticiæ consultissimum virum Dominum D. Franciscum le Peletier, in supremo Parisiensi senatu Consiliarium, primarumque apud Cenomanos Divi Juliani æde decanum, etc.*

François le Peletier, un des plus illustres doyens du Chapitre du Mans, prit possession, le 16 novembre 1581, d'un canonicat en l'Église du Mans et de l'archidiaconé de Château-du-Loir ; il se démit de ces deux titres au mois de mai 1586. Après un procès qui dura cinq années, il redevint

chanoine de Saint-Julien, par droit de régale, le 19 avril 1596. Le 26 novembre 1597, il fut élu doyen en remplacement de Marguerin de la Bigne ; le 10 décembre suivant, il prit possession.

Dès l'année 1606, il avait fait une fondation en faveur du Chapitre qui, jusqu'à la Révolution, célébra son anniversaire, au mois d'août (1).

Il était également le doyen des conseillers clercs au parlement de Paris (2).

En 1621, sentant peut-être sa fin prochaine, il résigna son canonicat à François le Peletier, son neveu, qui prit possession le 21 juillet. Peu de temps après, le 14 août, le Chapitre apprit son décès survenu à Paris. Il fut arrêté, le 18 du même mois, que le défunt serait enterré dans la chapelle du Doyenné.

La dédicace dont Jean Portier honora Me le Peletier, précéda, par conséquent, sa mort de quelques mois seulement.

La donnée d'Athamas appartient à la mythologie historique. Athamas, fils d'Eole, était roi de Thèbes. Il épousa d'abord Néphèlé, dont il eut Phryxus et Hélène, puis il la répudia pour prendre Ino. Cette dernière conçut une haine violente à l'égard des enfants de sa rivale, héritiers du royaume par leur droit d'ainesse ; elle sut inspirer au roi le funeste projet de les faire périr. Phryxus, averti par un prêtre, fit équiper un vaisseau, sur lequel, après avoir enlevé la plus grande partie des trésors paternels, il s'embarqua de concert avec sa sœur. Durant la traversée, Hélène se noya dans cette partie de la mer qui, depuis, a reçu le nom d'Hellespont.

Telle est l'histoire dont les poètes ont fait la fable du bélier à toison d'or.

(1) Notes manuscrites de M. l'abbé Esnault.

(2) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 521.

Jean Portier, ci-dessus, traite le thème suivant : Sémélé, fille de Cadmus et mère de Bacchus, fut condamnée par la perfidie de Junon et brûlée par les foudres de Jupiter. L'enfant qu'elle portait, retiré de ses entrailles, fut enfermé dans la cuisse du maître, puis élevé par Ino, sœur de Sémélé. Junon, dont la rancune s'était étendue à Bacchus et à sa mère nourricière, ne pouvant rien contre le premier, résolut de punir la seconde. Elle profita du désespoir d'Athamas, qui après avoir voulu la mort de ses enfants, déplorait leur fuite : elle lui envoya deux furies chargées de lui faire perdre la raison. En proie à la folie sanglante, le roi prit Ino pour une lionne, et ses deux fils, Léarque et Mélicerte, pour des lionceaux ; il se rua sur eux, tua Léarque et eut infligé le même sort à Mélicerte et à Ino, s'ils n'avaient évité ses coups, en se précipitant dans la mer.

Jacques Aubert, de Saint-Calais, jadis élève de l'auteur, a signé quelques vers laudatifs, insérés avant le premier acte de cette tragédie, qui peut passer pour supérieure à la précédente. Ils sont mentionnés par Hauréau, dans le tome I de la seconde édition, à la page 80.

La troisième tragédie, livrée au public en 1623, sortie comme les autres des presses de François Olivier, a été nommée TENNES et a reçu le patronage de Mr Sébastien Pierre, *in regio Canonicorum, vulgo de Vado Maliquidi, concilio Thesaurarium, regioque pariter Divi Petri apud Cenomanos æde Canonicum.* Ce personnage nous est demeuré inconnu.

Philonome, que Cycnus avait épousée en secondes noces, s'éprit d'une violente passion pour son beau-fils, Tennes. Le trouvant rebelle à ses désirs, elle l'accusa, auprès de son époux, d'avoir voulu lui faire violence. Le père trop crédule condamna le prétendu coupable à mort. Cependant, étant parvenu à s'échapper, il fonda la ville de Ténédos, dont il fut le premier roi. Plus tard Cycnus, ayant reconnu l'erreur

dans laquelle il était tombé, s'en fut porter amnistie complète à son fils. Mais Tennes, refusant cette grâce tardive, coupa le câble qui retenait au rivage le navire paternel et le repoussa fièrement. Son nom est resté, depuis, synonyme d'inexorable. Dans son royaume, il y avait toujours, derrière le juge, un homme armé d'une hache, prêt à couper la tête de quiconque serait convaincu de faux témoignage. Il avait édicté des lois prononçant la peine capitale contre l'adultère ; il ne fit jamais grâce, pas même à son fils, qui fut, une nuit, surpris dans la demeure d'une jeune fille.

Des pièces laudatives précèdent le texte de l'auteur. Elles sont signées : Louis Denis — I. Savigné — Jean du Val — Maurice Rigolet. Les trois premiers se glorifient d'avoir été les élèves de Jean Portier. Aucun de ces noms ne se rencontre dans Hauréau, généralement très fidèle à recueillir les moindres indications littéraires.

La quatrième tragédie de Jean Portier, imprimée en 1624, par la veuve de François Olivier, porte en titre : *Arsinoe Tragœdia et Momus Derisus seu Hebes connubium. Diverbium Tragicomicum ad insignem et admodum illustrem virum Dominum D. Simonem Marion, Baronem de Druy, Regis christianissimi sive publicis sive privatis in rebus consiliarium, in magno consilio præsidem, etc.*

La donnée appartient, cette fois, à l'histoire primitive de la Macédoine. Après la mort d'Alexandre-le-Grand, l'empire fut partagé entre ses lieutenants, qui ne tardèrent pas à se faire mutuellement une guerre acharnée. L'un d'eux, Lisimaque, non content de la Thrace qui lui était échue, s'empara de la Macédoine. Peu après, l'an 281 avant J.-C., Séleucus, roi de Syrie, le battit et le tua. Arsinoë, femme du vaincu, contrainte à l'exil, se réfugia près de Cassandre, laissant son royaume en proie à maintes compétitions. Ptolémée Philadelphe, son frère, roi d'Egypte, parvint à réduire successivement tous les prétendants. Mais il lui parut alors,

qu'avoir travaillé pour le compte de sa sœur et de ses jeunes neveux, était un sort stérile et qu'infiniment préférable serait une combinaison qui lui permettrait de s'approprier le territoire dégagé par ses armées. Pour ce faire, et pour vaincre les défiances d'Arsinoé, peu soucieuse de quitter les murailles tutélaires de Cassandre, il feignit pour elle un violent amour et la fit demander en mariage. Arsinoé tomba dans le piège. On massacra ses enfants et on la chassa elle-même avec dédain.

Le mariage d'Hébé, disposé comme intermède entre chaque acte, est une facétie assez drôlement tournée.

En versant le nectar, Hébé se laissa tomber d'une façon si peu décente que l'Olympe éclata de rire et que Jupiter la chassa pour avoir troublé la majesté des Dieux. La pauvre abandonnée fit partager sa douleur à sa mère Junon et à Mercure ; ce dernier résolut pour la consoler et pour se divertir lui-même, de la faire épouser par Momus. Il présente à celui-ci l'amour endormi, son arc et ses flèches gisant à terre. Momus, enchanté de l'occasion, veut en profiter pour percer le petit dieu de ses propres traits, mais ils sont ainsi faits qu'ils rejaillissent contre lui et le blessent cruellement. Cupidon, Mercure et Vénus se moquant de lui, le forcent à implorer un remède. Ils ne lui en donnent d'autre que d'épouser Hébé. Le mariage s'accomplit ; Momus plein de joie, bavard et railleur plus que jamais, s'avise de demander à Vénus de lui prêter le lit où elle a couché avec Mars, afin d'enseigner à sa jeune femme, « adhuc rudem et novam », la façon dont se pratique le « [illegible] numbum [illegible] ». Vénus fort offensée, répond à Momus que la chose est inutile, son épouse étant fort bien exercée à tous les usages du mariage. Le moqueur, moqué, s'apprête à déclarer nul son contrat, lorsque Mercure lui en évite la peine en apportant un ordre de Jupiter qui unit Hébé à Hercule.

Telles sont les quatre seules pièces connues de Jean

Portier. Peut-être en découvrira-t-on d'autres plus tard, car selon le dire de Julien Bodreau, il y en eut un plus grand nombre qui furent imprimées. Mais celles-là étant les dernières venues, n'auront pas eu le temps de se répandre et seront restées dans les ballots maltraités par le pilon de l'apothicaire.

Quant à celles-ci, il en existe plusieurs exemplaires, un entre autres à la bibliothèque du Mans, compris sous le n° 2550 du catalogue des Belles-Lettres.

Les quatre œuvres reliées ensemble forment un volume in-8° qui porte sur la garde le nom d'*Adam Coignard, du Mans, autrefois élève de l'auteur, 1625-1627*. Avant la dernière tragédie, sur la feuille blanche, on lit également : *F. Jacobus Coignard R. Benedictinus authoris huius libri auditor quondam benevolus 1628*. Enfin, le titre montre une note manuscrite qui prouve que le livre a appartenu à la bibliothèque de Saint-Vincent.

M. Robert Triger a consacré, dans le tome XVIII de la *Revue du Maine*, un fort intéressant article à la personne de cet Adam ou Jacques Coignard, religieux bénédictin de Saint-Vincent. De son nom de baptême, il s'appelait Jacques. En recevant la confirmation, il prit celui d'Adam, qu'il conserva jusqu'au 19 février 1627. A cette époque, âgé de seize ans, il revêtit l'habit de moine et revint à son premier patron. Nous renvoyons le lecteur, pour plus amples détails, à la notice de notre savant collègue.

Jean Portier ne trouvera pas, croyons-nous, beaucoup de lecteurs aussi fidèles que nous. Plusieurs amis lui conseillèrent dans le temps d'abandonner le latin pour écrire en français. Il repoussa cet avis, et développa ses raisons dans une de ses préfaces.

1° Platon donne un précepte absolu en affirmant « qu'avant » de puiser l'eau du voisin pour arroser ses terres, il faut » avoir employé toute celle qu'on peut trouver en creusant » son propre champ ». Or, lui, Jean Portier, professeur de

rethorique, chargé d'instruire la jeunesse, ne voulait pas, aux yeux de ses élèves, passer pour inhabile, pauvre et dénué de ressources personnelles.

2° La langue latine est la langue des érudits qui sont nombreux dans la ville du Mans. D'ailleurs mieux vaut être goûté par quelques hommes choisis que d'être lu par la foule vulgaire.

Peut-être, au fond, n'avait-il pas tort ; incontestablement, il avait étudié les anciens et possédait bien leur langue, mais il lui manquait le génie qui met un homme hors de pair.

Dans notre siècle de science, de télégraphes et de machines à vapeur, on lit à la rigueur Virgile ou Cicéron ; quant à s'occuper des rimailleurs latins, s'il en existe encore, personne n'y songe.

S. DE LA BOUILLERIE.

HISTOIRE
DE MENIL
ET
DE SES SEIGNEURS
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS
(1040-1886)

CHAPITRE PREMIER.

PAYSAGE ET VUE DE MENIL. — APERÇU TOPOGRAPHIQUE.

Le bourg de Menil, situé à sept kilomètres de Château-Gontier, non loin de la limite qui sépare les départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne, est coquettement assis sur le bord de la rivière (1), où se mirent ses blanches maisons dominées par la tour du clocher décoré du blason des Racappé (2), surmonté de la couronne de marquis,

(1) Mayenne (la), rivière. — *Medanum flumen*, 859 (cart. de Redon). — *Super fluvium Meduane*, IXe s. (Gesta pontif. Cen.) — *Ultra Medanam*, IXe s. (Gesta dom. Aldrici). — Après avoir arrosé Château-Gontier, Azé, Menil, cette rivière sort du département de la Mayenne à Daon pour entrer dans le département de Maine-et-Loire.

(2) On écrit *Racappé*, *Raccapé* et *Racapé*. Toutes les signatures des

accosté de deux lions et encadré de deux branches de chêne, au pied des coteaux boisés qui encadrent le château de Magnannes. Vis-à-vis se dresse, sur la rive opposée, le castel moderne de la Porte, belle construction de style Louis XIII, appartenant aujourd'hui à M. le comte S. de Rasilly et d'où la vue s'étend sur un splendide horizon. Les épais taillis de Bréon, derniers vestiges de la vieille forêt seigneuriale qui entourait jadis le manoir féodal (1), font également face à Menil. La mélodie joyeuse des écluses, dont les flots d'argent ruissellent en nappes diaprées au soleil de l'été, s'unit au caquetage familier des moulins rustiques.

Autrefois, des halliers, des futaies et des bois giboyeux couronnaient les rives de la Mayenne, sur un vaste parcours, et alternaient avec les vignes. Il en subsiste encore une importante partie, comprise dans les domaines de Bréon et dans ceux de la terre de Magnannes, où les chevreuils ont élu domicile.

D'après le témoignage des anciens censifs, la culture de la vigne, au moyen âge, était très répandue dans la contrée, et les raisins mûrissaient à merveille sur le penchant de ces collines escarpées. Les clos sont singulièrement clair-semés actuellement. Dès 1761, suivant le papier décimal de l'abbé de Saint-Maur-sur-Loire, Étienne Delisle, dont les prédécesseurs avaient acquis de vastes propriétés sur le territoire du Menil, quatre-vingt-dix quartiers de terre, antérieurement plantés en vignes, avaient été successivement transformés, depuis plusieurs siècles, en champs et en prairies, par leurs divers possesseurs.

membres de cette famille, très nombreux dans les anciens registres, portent *Escappe*. — Autour de ce blason règne un câble qui lui sert de cadre et qui porte à la partie inférieure un médaillon.

(1) Le château de Bréon Sabert, résidence des anciens seigneurs de Bréon, a été entièrement détruit. Il a été remplacé par une habitation nouvelle, construite par M. Godivier qui y habite actuellement.

Quatre moulins animent les abords de Menil: *le Gué* (1), *la Goure*, *la Grande* et *la Petite-Roche*. Plus loin, l'écluse et le moulin de la *Petite-Bavouse* (2). Les moulins de *Bressac*, mentionnés dès le XIIIe siècle, n'existent plus (3). Ils relevaient de la seigneurie de Magnannes.

Le bourg de Menil comprend une agglomération de 359 habitants ; la population rurale s'élève à 856, soit un total de 1,215 personnes pour la commune entière, d'après le recensement fait en 1881. Les hameaux sont au nombre de six : Les Sourdières (3 f.), les Taleusières (3 f.), les Paubellières (3 f.), la Haute-Chesnaie (2 f.), les Beucheraies (2 f.), les Laurencières (2 f.). Les trois châteaux sont : les Vaux, Magnannes et la Rivière. A chacun d'eux est annexée une ferme. La superficie totale est de 2,869 h. 56 a. 41 c. L'ensemble des propriétés bâties est de 303.

Deux carrières fournissent un granit assez dur, employé pour les constructions de la campagne, mais elles ne sont que faiblement exploitées. Si l'on fouillait le sol à une certaine profondeur, on y trouverait du minerai de fer. On peut même affirmer que des forges étaient établies, à une époque reculée, aux environs de la ferme de la Grande-Lande.

Il se tenait jadis deux foires très importantes à Menil, le 23 avril et le 29 septembre. La première a été supprimée depuis environ dix ou douze ans, et la seconde ne va pas

(1) Gué (le), moulin, commune de Menil. — Il y avait deux moulins en 1564 (*abb. de la Roë*, H. 184, fo 68). — Voir aussi les *Arch. de Maine-et-Loire*, E. 3,912. — Nicolas Cochelin, seigneur de la Porte, possédait ce moulin en 1598. (*Bibliothèque d'Angers*, ms. 1,005, 5e vol. p. 245).

(2) Le moulin de la Grande-Bavouse est sur le territoire d'Azé. — Le moulin et la ferme de la Bavouse d'Azé donnent leur nom à un ruisseau affluent de la Mayenne.

(3) Bressac, moulin, commune de Menil, auj. détruit. — *Moulin de Brechesac*, 1229 (Cab. la Baulucre). — Dès 1769, ces moulins tombaient en ruines.

tarder à suivre sa sœur aînée. Les dimanches les plus rapprochés des époques des foires ont lieu des assemblées, mais elles sont peu fréquentées.

Menil est desservi par la poste de Château-Gontier et dépend de la perception de Chemazé. L'école des garçons est dirigée par un instituteur laïque. La mairie est installée sur la classe des garçons. Le bâtiment a été construit vers 1840. L'école des filles est libre et dirigée par trois sœurs de la congrégation d'Évron. Elle date de 1847. Une compagnie de sapeurs pompiers a été organisée.

La commune de Menil est bornée au nord et au nord-ouest par la commune de Saint-Fort ; à l'est par les communes d'Azé, Coudray et Daon ; au sud par les communes de Marigné, la Jaille-Yvon et Montguillon (Maine-et-Loire) ; à l'ouest par la commune de Chemazé.

Dans sa plus grande longueur, c'est-à-dire de la limite de Saint-Fort à celle de la Jaille-Yvon, la commune de Menil occupe la direction nord-sud, sur une distance d'environ 9 kilomètres ; elle est étroite dans sa partie nord ; sa plus grande largeur est d'environ 7 à 8 kilomètres, des Landelières (limite de Daon), en suivant de l'est à l'ouest jusqu'à la limite de Chemazé.

Le chemin vicinal de Menil à Château-Gontier mesure 3 k. 8 h., celui de Menil à Saint-Fort, 2 k. 4 h. ; celui de Menil à Mollière, 5 k. ; celui de Menil à la Jaille-Yvon, 5 k. ; celui de Menil à Coudray, 0 k. 422 m. Ce sont les longueurs que ces voies occupent sur la commune. Il faut y ajouter : le chemin d'intérêt commun de la Ricoulière à Bouère qui mesure 5 k. 4 h. ; le chemin vicinal de la Ricoulière à Mollière, construit en 1881 et inachevé, 1 k. 520 m. La route nationale d'Angers à Château-Gontier longe la commune de Menil à l'ouest sur une longueur de 4 k. 2 h. Un bac met en communication les deux rives.

Le principal cours d'eau est la rivière la Mayenne qui borne la commune de Menil à l'est, si toutefois on en excepte

deux moulins et deux fermes situées sur la rive gauche de la rivière, et non loin du château de la Porte.

Les ruisseaux sont : 1° le ruisseau du Bourg ou des Bourdonnières, connu aussi sous la dénomination de ruisseau de Valles, probablement parce qu'il prend sa source dans la petite forêt de ce nom (commune de Chemazé) (1). Il traverse la route nationale d'Angers à Château-Gontier, passe au Pont-de-Valles, à la Maison-Neuve, la Basse-Chesnaie, la Haute-Chesnaie, se divise en deux branches à la Blanchisserie, et se jette dans la Mayenne près de cette dernière ferme et non loin du bourg; 2° Le ruisseau de la Guertinaie, qui prend sa source sur Chemazé, traverse la commune dans sa partie nord, passe aux Taleusières, franchit la route de Menil à Château-Gontier, passe à la Guédonnière, à la Gauvenière, et se jette dans la Mayenne près des Sourdières; 3° Le ruisseau des Sergentières, qui prend sa source à l'extrémité ouest de la commune de Menil, traverse les routes d'Angers à Château-Gontier, de Menil à la Jaille-Yvon, passe à la Planche, aux Basses-Herpinières, près de la Grande-Lande, et se jette dans la Mayenne, à la ferme de Braye, non loin de Fourmusson (2); 4° Le ruisseau de l'Épinay, qui prend sa source près des Gaucheraies, passe à la Fuye, à la Cheminée, à la Grande et à la Petite-Chesnaie, au Haut-Lattay, à Raimbault, et se jette dans la rivière près de cette dernière ferme, après avoir servi, dans son parcours, de limites entre les communes de la Jaille-Yvon et de Menil. Il sépare le département de la Mayenne du département de Maine-et-Loire. On doit remarquer que ces quatre petits cours d'eau traversent la commune de l'ouest à l'est et

(1) Valles, fief de Chemazé, vassal du marquisat de Château-Gontier. — La forêt de Valles s'étend sur les communes de Chemazé, de Saint-Fort et d'Ampoigné. — Les landes de Valles sont aujourd'hui défrichées.

(2) Fourmusson, ferme et moulin, commune de Daon. — *Au moulin de Furmuczon*, 1564 (*abb. de la Roë*, H. 184).

suivent continuellement cette direction, si toutefois on fait abstraction des sinuosités qu'ils présentent (1).

Les moulins de Menil méritent une mention particulière. L'un des moulins de Bressac était le moulin banal où, d'après les archives de la famille de Racappé, conservées au château de Magnannes, les sujets et vassaux de la seigneurie devaient faire moudre leurs grains, selon la coutume féodale. Les archives de Maine-et-Loire citent les « moulins du Gué, relevant du fief des Vaux, à foy et hommage simple et cinq sols de service, tant à froment et à seigle, lesdits moulins sis en la paroisse de Menil. » Le même document nomme « le chemin des moulins à Coudray. »

Dans l'aveu rendu par Mathurin de Montalais, seigneur de Daon, le 19 aout 1525, à « madame Loyse, mère du Roy, duchesse d'Anjou, » on remarque le passage suivant : « Item, ma praerje de Bressac, commencant depuis le bout de la veille chaussée de Brez, ainsy que la rivière l'enleve, jousques à ung foussé estant au-dessus des moulins de Bressac (2). » Ces moulins étaient en ruines au XVIe siècle (3).

On voit énumérés, dans le *Censif et État général de la Chastellenie de Daon, Brion-sur-Bert et Forge*, appartenant « à Mre Jean-Charles de Laurent, chevalier, seigneur des chastellenies de Daon, Brion-sur-Bert, le Tremblay et autres lieux, » en 1760, « le port Marot et passage du port

(1) Nous devons tous les renseignements ci-dessus à l'extrême obligeance de M. [illegible], instituteur communal à Menil. — Le *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, à la page 25[illegible], mentionne le ruisseau de la Planche, dit aussi de *Cumbretière*, qui est un affluent de la Mayenne et qui prend son nom de la ferme de la [illegible], dans la paroisse de Menil.

(2) [illegible]

(3) Voir pour les moulins de Menil, les *Archives de Maine-et-Loire*, E [illegible] et E 1259.

» Marot rendant au bourg de Menil.... les chaussées des » moulins de Bressac et de Brez, celle-ci en ruine et démolie....... (1). » Le *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne* porte Brée ou Bray, au lieu de Brez (2).

Le 28 octobre 1665, Mathurin Moreul confesse aux assises de la châtellenie de Menil devoir, chaque année, 32 sols au collège de Menil, (prestimonie des Herpins), sur la maison située sur le placître. Le four banal est souvent cité.

Par bail passé devant Mᵉ Millet, « notaire à Chateau-gontier, » le 15 octobre 1711, les religieux du prieuré de Lévière d'Angers affermèrent à Michel Clavreul les dîmes qui leur appartenaient à Menil, à la charge, entre autres,« de payer, chacun an, les gros dus aux sieurs curés de Menil. »

Dans la partie méridionale du bourg de Menil, on ne peut fouiller à 80 centimètres de profondeur sans découvrir des tombeaux formés d'une seule pierre de granit, creusée en forme de cercueil et recouverts d'une large dalle d'ardoise. Les ossements s'y présentent dans leur position naturelle.

(1) La famille Laurens ou de Laurent de Joreau, commune de Saint-Saturnin (Maine-et-Loire), possédait le fief de Joreau dès le XVIᵉ siècle. Gilles Laurens fut tué en duel par Denis de Rohan, blessé du même coup à mort, et tous les deux inhumés ensemble en l'église Saint-Véterin le 14 avril 1508. Leur épitaphe existe au Musée d'Angers. V. *Répert, archéol.* 1858, p. 222, avec leur image à genoux, sur plaque de cuivre. Elle a été reproduite dans les *Promenades artistiques* de M. Morel. — Pierre de Laurens avait épousé le 13 août 1731 Geneviève-Eulalie Leclerc de Brion, dont la fille Élisabeth se maria dans la chapelle le 26 décembre 1769 avec Joseph de Maury d'Ayrous, lieutenant-colonel de carabiniers. Ces de Laurent furent les derniers seigneurs de Daon. — *Le Censif et État général de la Chastellenie de Daon* appartient aujourd'hui à M. Godivier.

(2) *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, p. 52. — On lit *Brez* dans tous les titres anciens. — De même, on écrit *Magnannes, Magnanne, Meignanne, Meignannes.* La seconde orthographe est celle des lettres patentes octroyées en 1701, mais la quatrième est la plus ancienne.

Dans l'un d'eux, on a trouvé deux petits vases remplis de charbon. Dans un autre, une monture d'épée et une agrafe de baudrier. Les objets ont malheureusement disparu (1). Ces sépultures appartiennent à l'époque mérovingienne.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE.

I.

Époque féodale.

La paroisse de Menil est appelée dans les anciens titres : *Meduanilis*, *Meduanillis*, *Meduanuillum*, *Mesnilium*, *Mesnillum*, *Meneil*, *Mesnil* (2). Aujourd'hui on écrit *Menil* et *Menil*.

En l'an 1040, Geoffroy II, dit Martel, comte d'Anjou, fils de Foulques Nerra et d'Hildegarde, donne, au monastère de Vendôme, qu'il vient de fonder, les églises de Menil :

(1) *Enquête archéologique* de 1838.

(2) *Medvanilis*, *Meduanillis*, *Meduanuillum*, *Mesnilium*. — *Le Menil*. — Paroisse de l'Anjou, du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné d'Écuillé, sur la rive gauche de la Mayenne, 20 S.-E. de Château-Gontier, réunie au diocèse du Mans par le concordat de 1801. Patrons : saint Georges et saint Martin. Présentateur : l'abbé de Vendôme. Collateur : l'évêque d'Angers. — *Mesnilium* (État des paroisses du diocèse d'Angers). — (*Géographie ancienne du diocèse du Mans*, [illegible], p. 112). — Menil, canton de Château-Gontier. — [illegible] *Medvanilis* [illegible], 1040 (Cart. de la Trinité). — [illegible] 1058 [illegible] — [illegible] *Mesnilio*, XIIe [illegible] II, 151, [illegible] — [illegible] 1547 [illegible] — [illegible] XVIIe [illegible] II, 181). — Le prieuré de Saint-Georges de Menil dépendait de l'abbaye de Vendôme. — [illegible] — Menil [illegible] (*Dictionnaire topographique de la Mayenne*, p. 215).

ecclesias Vici Meduanilis et curtem totam (1). Le pape Victor II confirme, à l'abbaye, la jouissance de l'église de ce bourg : *ecclesiam vici Medualinis*, en 1056 (2). Foulques IV, dit le *Réchin* ou le *Hargneux*, comte d'Anjou, successeur de Geoffroy II, dit Martel, défendit, au seigneur de Château-Gontier, d'inquiéter les moines pour les coutumes dans le bourg de Menil, *in burgo Meduanillis*.

Cette lettre est rapportée par Dom Housseau dans son *Extrait des Archives de l'abbaye de la Trinité de Vendôme* (3). On y remarque surtout le passage ci-après, qui montre jusqu'à quel point certains feudataires faisaient alors respecter le clergé : « .... Unde indubitanter scias, quod si amodo aliquam injuriam, sive inquietudinem, Monachis propter hoc feceris, non tam illis quam mihi molestiam intuleris.... Vale. Et si me diligis, Monachos Vindocinenses hujusmodi occasionibus non inquietes. » Une bulle d'Innocent II confirma, de nouveau, le second jour des ides

(1) *Gall. Christ.*, II, 125.

(2) *Gall. Christ.*, VIII. 417.

(3) Voici la lettre en entier : « Fulco, Comes Andegavorum, Rainaldo de Castroguntcrii. Mando tibi, sicut carissimo mihi Fideli, et interdico ut de consuetudinibus quas in Burgo Meduanillis me tibi donasse asseris, ulterius Monachos Vindocinenses molestare non præsumas : neque cum eis super hoc placitare contendas; quia nec tibi dedi, nec dare potui. Nam Gaufredus avunculus meus, qui Monasterium Vendocinense fundavit, et rebus propriis dotavit, quidquid Monasterio donavit, quietum, et ab omni consuetudine liberum, Beato Petro Apostolorum Principi ; Cujus alodium Monasterium esse dignoscitur, sine cujusquam hominum retractatione ; contulit : me ipso etiam concedente, et testimonium perhibente. Unde indubitanter scias, quod si amodo aliquam injuriam, sive inquietudinem, Monachis propter hoc feceris, nom tam illis quam mihi molestiam intuleris. Meum est enim, Monasterium, et possessiones ejus universas, contra omnes homines defendere, ac tueri. Vale. Et si me diligis, Monachos Vindocinenses hujusmodi occasionibus non inquietes. » (Sans date). — (Extrait des archives de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, par Dom Housseau. — Ménage, *Hist. de Sablé*, première partie, liv. III, p. 99-100.) — Le seigneur de Château-Gontier était alors Renaud II. (*Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier*, par Léon Maître, p. 25.)

de janvier (12 janvier 1136), la possession des biens de l'abbaye de Vendôme : *Hæc propriis nominibus duximus exprimenda.... ecclesias de Medunnaillo* (1).

Jean de Villeray, prieur de Menil, devint ensuite prieur de l'abbaye de Vendôme en 1140 (2). Le cartulaire du monastère de la Roë mentionne en 1150 Jean de Menil, *Johannes de Mesnillo* (3). Geoffroy de Craon, abbé de Vendôme, élu en 1093, avait assujetti le prieuré de Saint-Clément de Craon, entre autres redevances, à lui envoyer, chaque année, à Vendôme, un bon cochon. Menil lui en devait deux (4). Le prieuré de Lévière, l'abbaye de la Roë et l'abbaye de Vendôme possédaient les grosses dîmes de Menil.

Hugues de Clers, né en Anjou d'une famille de chevalerie, récemment attirée de Bretagne auprès des comtes, gentilhomme « très discret et très avisé (5) », est cité dans une charte de l'abbaye de la Roë comme l'un des juges du plaid tenu à Tours par Gosselin, sénéchal du roi d'Angleterre, pour examiner la réclamation de Michel, abbé de la Roë, contre Haimeric, fils de Simon de Torillé, qui voulait reprendre à l'abbaye l'église de Saint-Pierre-des-Vaux, au Menil, donnée par son père (6). Les juges décidèrent que cette réclamation devait être soumise à Ulger, évêque d'Angers (1125-1149), qui avait reçu le don et pouvait seul en apprécier la validité ; que jusque-là, Haimeric ne toucherait pas aux propriétés de la Roë, parce qu'elles étaient sous la sauvegarde du Roi (7). Cet Hugues de

(1) Voir *Thes. Anecd.* I, 387.

(2) *Chronique Craonnaise*, p. 55.

(3) Voir l'[illegible] 177.

(4) *Chronique Craonnaise*, p. 59.

(5) [illegible] *Histoire d'Anjou*, p. 25 [illegible] Hugues de Clers.

(6) Voir [illegible] — *Chronique Craonnaise*, p. 150. — *H.* [illegible] Cart. de la Roë, fol. 6, ch. 51.

(7) *Chronique Craonnaise*, p. 150.

Clers figure, pour la première fois, dans une charte de 1143, avec un de ses frères, Geoffroy. Dans un acte de 1146, il porte le titre de sénéchal, *dapifer*, de la Flèche et de Baugé, qu'il prenait encore en 1170. Le nom de *Clers* est aujourd'hui, transformé en celui de Clefs, commune du département de Maine-et-Loire (1).

La seigneurie de Menil relevait, au moyen âge, pour partie, des baronnies et seigneuries de Craon et de Château-Gontier. Certains fiefs, situés sur son territoire, appartenaient, à la fin du XIIIe siècle, à la famille de Quatrebarbes, suzeraine d'une terre dont la mouvance s'étendait sur Menil et rejoignait la Bavouse. Ces biens étaient possédés, vers 1290, par Macé Quatrebarbes, IIe du nom, chevalier, « seigneur de la Membrolle, de la Touche-Gelée, la Vallière, la Guillonnière, Juigné-sur-Mayenne, » époux de Jeanne Brochessac (2).

Il est probable que Menil fut au nombre des bourgs voisins de Château-Gontier qui furent occupés par les Anglais, quand ils s'emparèrent par ruse, en 1368, de cette ville, où ils pénétrèrent sous les ordres de Jehan Cressewell, de Toumelin Bell, de Hochequin Russel et de Folequin l'Alemant. Les ennemis, « ne pouvant tous se logier en ladicte ville », se répandirent dans les villages environnants, qu'ils rançonnèrent et saccagèrent (3). Dès cette époque, la terre et seigneurie de Chambellay, portant, au XIVe siècle, le titre de châtellenie, relevait, pour partie, de

(1) La terre de Clefs constituait une châtellenie, avec haute, moyenne et basse justice, dont le poteau seigneurial, planté à la Croix-Verte, figure aujourd'hui au Musée à Angers. La famille de Clers, qui semble se rattacher à celle de Claye, devint surtout puissante au XIIe siècle et resta longtemps aux premiers rangs de la cour angevine.

(2) Voir l'*Histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes*, ms. 991 de la Bibliotheque d'Angers.

(3) Voir notre article sur l'*Occupation de Château-Gontier par les Anglais en 1368*, publié dans l'*Annuaire de l'arrondissement de Château-Gontier* (1881).

Menil (1). La seigneurie de Mortiercrolles en dépendait également (2).

Messire Guillaume de l'Épervier rendit aveu (3), « le samedy après la St Denis » (1384), pour sa terre de Menil, à Pierre de Valois, IIe de nom, comte d'Alençon, du Perche, de Porhoet, pair de France, vicomte de Beaumont, baron de Verneuil, de Domfront, de Fougères, de Château-Gontier, seigneur d'Argentan et de Sonnois, époux de Marie de Chamaillard (4).

Gilles de l'Épervier, fils du précédent, faisait, à son tour, « foy et hommage simple », à Jehan, IIe du nom, duc d'Alençon, comte du Perche, pair de France, vicomte de Beaumont, etc., le 2 décembre 1426 (5). Le fief de l'Épervier, dont cette famille portait le nom, était situé non loin de Chemazé (6).

Le 18 décembre 1431, des lettres furent données à Angers entre le seigneur de Château-Gontier et Gilles de l'Épervier, seigneur de Menil, par lesquelles « *le dit sieur de » l'Espervier est maintenu en le droit de chasser toutes » bestes, tant avec chiens que tessure en les lieux nommés » Rousse, Moreul, Letesbelin ou l'Abbé-Roussin* (7), *et la » Lecerie* (8), *dépendante de la dite terre de Ménil*, toute-

(1) La seigneurie de Chambellay appartenait alors aux Montalais qui portaient : *D'or à trois chevrons de gueules à la fasce d'azur brochant sur le tout.* L'ancien château existait encore en 1634 sur la motte entourée de douves.

(2) Mortiercrolles, château, commune de Saint-Quentin. — Siège d'une baronnie vassale du duché d'Anjou, qui en faisait sa mouvance sur Mée, Châtelais et l'Hôtellerie-de-Flée. — Les Rohan en étaient seigneurs au XVe siècle.

(3) Archives de la Mayenne, E. 68, f. 35.

(4) *Ibid.*, f. 167.

(5) *Ibid.*

(6) *Dict. topog. de la Mayenne*, p. 118. — La carte de Cassini porte *Les [illegible]*.

(7) Ces lieux [illegible].

(8) Lecerie, ferme, commune de Chemazé. (*Dict. topog. de la Mayenne*, p. [illegible]).

» fois sans que le dit sieur de Ménil puisse empêcher » le dit seigneur de Chateaugontier et ses gens et venneurs » de chasser à force de chiens sur les dits lieux, sans » cependant pouvoir y tessurer ». Le procureur de la cour de Château-Gontier se plaignait et prétendait que « ès » dits lieux étoit la Garenne du seigneur de Chateau- » gontier et sont assis et situés ès confins de la forêt de » Chateaugontier. Et, de la part du deffendeur, etoit dit » que les dits lieux étoient à son domaine de Ménil, lequel il » tenoit à foy et hommage de Chateaugontier. Pourquoi » croyoit y avoir droit de chasser (1) ».

Le nom caractéristique de *Chêne des potences*, donné encore aujourd'hui par les habitants de la contrée à un carrefour situé près de la lisière du bois de Magnannes, sur la route de Daon à la Ricoulière, non loin de Menil, perpétue le souvenir de l'emplacement du gibet seigneurial.

En 1461, le sire de la Roche-Corbon était seigneur de Menil (2). Le 8 mai 1470, H. de Montalais rend aveu à Jehan du Perrier, seigneur des fiefs de Menil, pour la terre de Chambellay, qui en relevait (3). Au XVIe siècle, la seigneurie est divisée en plusieurs parties. Les unes appartiennent aux seigneurs de la Porte, les autres aux membres des familles de Villebranche et de Bellebranche. Claude de Bellebranche, seigneur de Brains, devait, en 1588, à « Madame Catherine de la Trémoille, veuve de Henri Ier de Bourbon-Condé, dame de Craon », pour ses terres situées en la seigneurie de Menil, « foi simple et 5 sols de devoirs » (4).

(1) Archives de la Mayenne, E. 68, f° 118.

(2) Voir *l'Aveu rendu par Georges de la Trémoille, IIe du nom, sire de Craon, de Dracy et Courcelles, l'an 1461, à René d'Anjou.* (Arch. nat., P. n° 339).

(3) Bibliothèque d'Angers, ms. 917, f° 59.

(4) Archives de la Mayenne, E. 99 et H. 68.

La peste désolait Menil en 1485, comme nous l'apprend une délibération inscrite sur les anciens registres de l'hotel-de-ville d'Angers. Le maire, Jean Bernard, sieur d'Étriau et de Longué, enjoignait de mettre hors les réfugiés de Château-Gontier, Saint-Georges de Menil, Sablé et autres paroisses infectées par la contagion (1).

On lit, dans un censif du XVe siècle, que les seigneurs de Menil doivent, au seigneur de Château-Gontier, « pour haye » double et margis à conils appelez la Haye-Veray, 5 sols, » et pour ung cloteau auprès la Marchaiserie, 2 deniers ». Le lieu de la Marchaiserie est situé sur le territoire de Chemazé.

II.

Époque moderne

Nous avons déjà retracé, dans une précédente étude, publiée dans cette *Revue*, l'histoire des troubles qui désolèrent le pays, pendant les guerres religieuses, et nous avons raconté le sinistre rôle joué par René de la Rouvraye, sieur de Bressault en Menil, dont la cruauté est restée légendaire (2).

Pendant douze années, de 1560 à 1572, comme nous l'avons dit, il promena dans toute la contrée le fer et l'incendie. Voler, piller, brûler les fermes, démolir les châteaux, les logis, les chaumières, détrousser les bourgeois, les marchands et les voyageurs, mutiler et assassiner

(1) Archives historiques de la Mairie d'Angers, BB 3, f° 45.

(2) *René de la Rouvraye, sieur de Bressault, (Revue historique et archéologique du Maine*, tome X, deuxième livraison, année 1881, ... pp. 129-177. — Voir aussi notre volume intitulé *Études sur les ... XVe et XVIe siècles*, d'après des documents inédits.

les prêtres et les religieux, tels furent les principaux exploits du *Diable de Bressault*. Il avait entassé, dans son repaire, les nombreuses dépouilles de ses victimes (1). Il n'épargnait même pas ses propres domaines, car il avait tué, lui-même, son « closier » de la Roche-Paillère, Guillaume le Paige. Enfin, il poussait l'audace jusqu'à attaquer le castel de Magnannes appartenant à Claude de Racappé, son seigneur de fief. Assiégé dans son manoir et fait prisonnier par le grand prévôt général de France, au mois d'octobre 1571, il parvenait à s'échapper, mais, l'année suivante, il était repris et emmené, sous bonne escorte, à Angers, le 8 octobre 1572. Le 8 novembre, il était condamné à mort, en punition de ses forfaits, et ses biens confisqués. Il fut décapité, le surlendemain, 10 novembre, sur la place du Pilory, à Angers. Quelques jours après, la tête sanglante de René de la Rouvraye, apportée à Château-Gontier par le bourreau, était mise au bout d'une lance et « placée sur la principale porte et entrée de la dite ville », comme un terrible épouvantail destiné à inspirer aux émules du féroce huguenot une crainte salutaire.

Au temps des guerres de la Ligue, les troupes des deux partis saccagèrent les alentours de Menil. C'était un passage continuel de bandes indisciplinées. Au mois d'avril 1591, Bois-Dauphin s'empara du fort de Daon, de Mortreux, des Vaux de Menil et des châteaux voisins. Le 11 mai de la même année, deux pièces de canon furent placées sur un bateau et amenées d'Angers pour attaquer les forts occupés par les Ligueurs. Mais la présence du prince de Conti et l'arrivée de son armée décidèrent les capitaines du parti de l'Union à se rendre par composition. Bois-Dauphin, « qui estoit de l'aultre costé de la rivière de Daon », ne chercha pas à intervenir en faveur de ses alliés (2).

(1) Voir le procès-verbal d'information contre René de la Rouvraye, 25 octobre 1572, Angers, (*Archives municipales du Mans*, n° 984).

(2) *Revue de l'Anjou*, 1854, t. II, pp. 181-182.

L'année suivante, les hostilités recommencèrent. « Le » dimanche troisiesme dudict mois audict an (mai 1592), il » a sorty d'Angers, dit le *Journal de Louvet*, trois pièces de » canon et grande quantité de pouldres et boulletz, pour » mener battre le chasteau et la ville de Craon, qui ont » esté mis en ung batteau et menez jusques à Menil, près » Chasteaugontier ».

Au commencement du XVIIe siècle, pendant les désordres qui signalèrent la minorité de Louis XIII, les régiments qui traversaient la région ruinèrent les environs de Menil. Les Vendômistes se distinguèrent par leurs déprédations et leurs brigandages.

De 1627 à 1629, une peste épouvantable décima la contrée. Le fléau sévit en 1631 avec une nouvelle violence (1). Une partie de la population de Menil fut enlevée par la contagion. La veuve Boucher, après avoir perdu son mari et plusieurs enfants, victimes de la maladie impitoyable, avait quitté précipitamment Menil et s'était retirée chez un nommé Gaudin, au village de la Martinière, près Saint-Michel-de-Feins. A la nouvelle de son arrivée, l'alarme se répand dans le bourg. Maître Hériveau, curé de Saint-Michel-de-Feins, escorté des notables, se rend en députation auprès du lieutenant de la châtellenie de Bréon-Subert. Il lui présente une supplique rédigée par les habitants, qui demandent l'expulsion immédiate de la veuve et de ses deux enfants, dont le séjour pourrait causer un grand préjudice au pays, en y introduisant la peste. Une sentence déclare que les paroissiens de Saint-Michel-de-Feins sont autorisés à murer d'abord, puis à brûler la porte de la maison où la malheureuse femme s'est réfugiée avec les siens, si elle s'obstine à n'en pas sortir. Il est défendu de lui donner aide, sous peine de dix livres d'amende et de punition

(1) [illegible] publié dans l'*Annuaire de l'arrondissement de Château-Gontier* (1881).

exemplaire en cas de récidive (1). En 1649, le fermier du temporel du prieuré de Saint-Georges-de-Menil était Emile Martinet (2).

Il y avait, en 1650, un notaire royal et un sénéchal à Menil (3). Ce dernier s'appelait René Morteau. Le four à ban est souvent cité dans les titres de la seigneurie. L'hiver de 1659 à 1660 fut très rigoureux. On trouve, dans les registres de la sénéchaussée et siège présidial de Château-Gontier, en 1668, un procès-verbal intéressant, rédigé par le lieutenant général du présidial et constatant que la procession solennelle, qui depuis un temps immémorial se faisait du grand Saint-Jean de Château-Gontier à Saint-Georges de Menil, le 23 avril (4), n'eut pas lieu cette année, quoiqu'elle fût de fondation, et cela par suite d'une défense de M. l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, lequel avait interdit les processions à plus d'une lieue (5).

Un ouragan terrible renversa, le premier dimanche d'octobre 1672, sur les deux heures de l'après-midi, la croix placée en haut du clocher de l'église paroissiale (6). Toute l'église fut découverte, le clocher fût jeté dans la rivière « par-dessus le » grand autel, sans l'incommoder aucunement, dont la pointe » vint tomber auprès dud. maître autel. » Le procès-verbal de » Messieurs de l'élection, » assistés des experts, évalua les

(1) Voir nos *Recherches historiques sur Daon et ses environs.*

(2) Archives de la Mayenne, B. 2284.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, B. 2348. (*Sénéchaussée et siège présidial de Château-Gontier.*)

(5) Voir, sur Henri Arnauld, second fils d'Antoine Arnauld, évêque d'Angers, de 1650 à 1692, le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. I, pp. 136-138. Après sa mort, il fut regardé comme un saint par ses paroissiens qui « s'empressoient de faire toucher à son corps des chapelets, des linges » et allaient « jusqu'à couper ses cheveux et de ses habits, quelque soin qu'on prit pour l'empêcher ». (*Reg. capit. du Chap. de Saint-Laud d'Angers*).

(6) *Chronique de l'église de Menil.*

dommages à 25,000 livres. Le 20 juillet 1676, M. Guernet, prêtre et curé de Saint-Georges, bénit la croix destinée à remplacer l'ancienne (1). Le nouveau clocher, bâti par maître René Troullard, architecte de Château-Gontier, avait coûté trois cents livres (2). M. de Menil avait fourni toute la charpente et le tuffeau. De 1678 à 1690, plusieurs personnes abjurèrent, dans la même église, le protestantisme, en présence des autorités ecclésiastiques (3). Le role de la répartition de la taille et de ses accessoires sur les habitants et manants de la paroisse de Menil s'élevait, en 1683, à 4,738 livres (4).

Le mardi 5 juin 1691, François Bablineau, conseiller du roi, président au siège de l'élection et grenier à sel de Château-Gontier, assisté du procureur du roi au dit siege, et de maître René Gilles, commis-greffier ordinaire, arrivait dans la paroisse de Menil, pour dresser procès-verbal « de l'estat de la ruisne et dommage causés en plusieurs » lieux de la dite parroisse par la grande quantité de la » gresle qui y étoit tombée le jeudy dix-septiesme du moys » de may dernier et la nuit suivante ».

Ils se transportèrent d'abord au lieu de la Ricoulière, pour commencer leur expertise. Jean Meslon et René Poisson, marchands, établis au bourg de Saint Martin-du-Bois, furent chargés de constater les dégâts, après avoir prêté serment de dire la vérité. Le total des sommes et estimations monta à 1,367 livres. Ce chiffre représentait les pertes éprouvées par les fermiers, pour les terres ensemencées, sans compter les fruits d'arbres fruitiers, dont une quantité considérable jonchait les champs et les chemins. Les paysans affirmaient qu'il leur serait impossible

(1) *Chronique de l'abbé de Menil.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Archives de la Mayenne, C, 203.

de payer les deniers royaux des impositions et de nourrir leurs bestiaux, pendant toute l'année, par suite des ravages de l'ouragan, qui avait dévasté les campagnes (1). En 1692, le présidial condamna un habitant de Menil pour exercice illégal de la médecine. Deux malades étaient morts, victimes du charlatan (2).

Le 25 avril 1693, le curé de Saint-Georges bénissait les images de saint Georges et de saint Martin, patrons de la paroisse, faites à Angers par maître Jean Simon, sculpteur architecte, et posées sur le grand autel de l'église (3). Elles coûtèrent cent dix livres. Jean Simon travailla à Angers de 1693 à 1697. Sa femme avait nom Michelle du Breil. Le nom de Simon est le seul qu'il signe dans tous les actes (4). Mais, en 1682 et en 1687, les actes lui donnent celui de *Saint-Simon*, que prirent dès lors ses enfants. Ses fils, Christophe et Jacques, furent associés presque partout aux mêmes travaux et désignés dans les marchés d'un même nom : « Messieurs de Saint-Simon (5) ». Ils construisirent le grand autel de l'église de l'Hôtel-Dieu d'Angers, les statues de saint Venant et saint Sébastien, encore existantes dans l'église de la Meignanne, un bel autel dans une petite chapelle de l'église des Ursulines d'Angers, les trois autels de l'église de Villemoisant, bénite en 1705 et dont il reste une statue de saint Pierre, les autels et les statues de l'église

(1) Archives de la Mayenne, B. 232. — Les fermes les plus éprouvées furent : la Ricoulière, la Hardonnière, la Courtinire, la Bourdaiserie, la Brardière, la Maison-Neuve, la Letonnière, la Chanterie, la Hairenvière, Les Fistaults, la Petite-Prunellaye, la Grande-Prunellaye, la Fougellerais, la Tayenterie, la Beusseraye, les Petites-Coudrayes, les Boissarts, les Guertinais, les Herpinières, les Basses-Herpinières, la Chaussinière, Palaron, Taigné, la Brochardière, la Beucheraye. Plusieurs de ces fermes n'existent plus. (Voir la pièce justificative nº 5)

(2) Archives de la Mayenne, B, 2710.

(3) *Chronique de l'église de Menil.*

(4) Archives de Maine-et-Loire, GG. 36, 225, 226, 229.

(5) *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 458.

de Chantocé, l'autel, en 1707, de Saint-Martin-du-Bois, dont le rétable, subsistant encore en 1876, a été misérablement brisé. Par conclusion du 20 juillet 1718, la ville exempta les deux frères de toute charge publique (1). Jacques avait épousé le 22 juillet 1715, au Lion-d'Angers, Françoise Gaultier, fille d'un notaire royal. Il fit seul en 1718 le grand autel d'Andigné et en 1723 celui de Saint-Maurille des Pont-de-Cé. Christophe avait fait seul en 1717 le grand autel de Saint-Pierre de Saumur. La signature du premier figure à des actes du 11 septembre 1714 et de 1718. Celle du second les 19 février 1712 et 17 septembre 1713 (1).

Claude Geslin, vicaire, mort le 30 novembre 1692, est inhumé dans l'église, près de l'autel St Laurent. Le 20 février 1694, on bénit les images de saint Michel et de saint Sébastien, et le 2 juin celle de la sainte Vierge (2). Le 29 septembre, on procède à la bénédiction du chœur. Il avait été fabriqué par René Torlore, menuisier à Château-Gontier, et coûta deux cents livres (3). Le 30 septembre 1696, le petit cimetière, réservé aux enfants, fut bénit à son tour, « depuis la porte du presbytère jusqu'au bout de la sacristie (4). »

En 1694, André Brochard, de Laval, fut accusé d'avoir tué d'un coup d'épée Guillaume Fardeau, dragon de la compagnie du sieur de Racappé. Une procédure fut instruite (5).

Deux habitants de Menil, accusés de vols, de violences et de blasphèmes, furent poursuivis, en 1699, et condamnés, par ordonnance du présidial de Château-Gontier, l'un à

(1) *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 458. — Dans le corps central du rétable du grand autel de Saint-Martin-du-Bois figurait une remarquable *Resurrection du Christ*, superbe bas-relief dont les têtes, pleines d'une expression vive et vraie, attestaient la main et le style d'un artiste. Ce specimen si rare de l'art angevin a été brisé et abattu, sans qu'il se soit trouvé personne pour le recueillir. (*Ibid.*, t. III, p. 426)

(2) Archives de Maine-et-Loire, G. 223, 125 et 253.

(3) *Chronique de l'église de Menil.*

(4) *Ibid.*

(5) Archives de la Mayenne, B. 2712.

cinq ans de galères, l'autre à la marque sur les épaules, à la fustigation et à cinq années de bannissement des provinces d'Anjou et du Maine (1).

Le curé, Noël Jarry, mourut le 6 août 1703 et fut enterré dans la chapelle Saint-Lyen « qui fait le bras gauche de l'église ». Une épidémie sévit dans la paroisse en 1707 (2). Cent cinquante-deux personnes périrent. On fit, en 1709, une déclaration générale des grains récoltés et des graines nécessaires aux semailles, sur toute l'étendue de la contrée comprise dans le territoire de Menil (3). Un habitant, René Menard, domestique à la Rehoraie, périt pendant la nuit du 18 au 19 janvier, dans les landes communes du Grand-Mortier, au milieu des neiges de ce terrible hiver dont l'histoire a gardé le souvenir (4). Le notaire royal avait nom, à cette date, François Nepveu.

Le 5 juin 1732, trois cloches furent bénites par François Drouault, curé de Menil. La grosse fut appelée *Marie* par haut et puissant seigneur Mre Henri-François de Racappé, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, et par Marie-Louise-Charlotte Leroux de la Roche-des-Aubiers, épouse de Mre Henri-Michel-Augustin de Racappé, chevalier, marquis de Magnannes. La seconde, *Michelle*, par Mre Henri-Michel-Augustin de Racappé, chevalier, seigneur de Magnannes, Menil, Brez, Bressault, Taigné et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes des ordonnances du Roi, et par haute et puissante dame Renée-Françoise Belossier, épouse de Mre Charles-François de Salles, seigneur de Beaumont et de Miré. La troisième, la petite, *Gabrielle-Barbe*, par haut et puissant seigneur Mre Gabriel-Augustin de Racappé, chevalier, comte de Menil, et par

(1) Archives de la Mayenne, B. 2721. (Poursuites et condamnations criminelles).

(2) *Chronique de l'église de Menil.*

(3) Archives de la Mayenne, B. 2898.

(4) *Chronique de l'église de Menil.*

haute et puissante dame Jeanne-Thérèse-Henriette de Racappé, épouse de haut et puissant seigneur Mre Salomon-François de la Tullaye, procureur général de la Chambre des Comptes de Nantes (1).

Une chaire neuve, faite par Nicolas Ragot, fut placée dans l'église le 1er octobre 1732 ; on pava l'intérieur du sanctuaire en 1734 et 1735 (2). Il en coûta cent écus pour peindre le chœur, vernir la chaire et les boiseries, pour l'aigle et le pavé posé. Le 26 avril 1742, benédiction d'une grosse cloche, appelée *Henriette* par Mre Henri-François de Racappé et Marie-Louise-Charlotte Leroux de la Roche-des-Aubiers.

Peu de temps après, un habitant de Menil fut condamné à la fustigation, à la marque et au bannissement pendant cinq ans, par ordonnance du présidial de Château-Gontier, pour avoir volé deux moutons dans une métairie de Saint-Fort (3). René A., dit *l'Angevin*, soldat aux Gardes Françaises, et Guillaume S., milicien, dit *la Fortune*, accusés d'avoir commis plusieurs actes de pillage dans les fermes de Menil, à main armée, d'avoir maltraité les habitants et d'avoir tenté de violer une servante, furent condamnés à cinq ans de galères, à la même époque. Ils firent appel en parlement (4). En 1751, un individu, accusé d'avoir voulu incendier le château de Magnannes, fut reconnu fou et remis aux soins de sa famille, qui le séquestra. La fermière de la Petite-Valette et d'autres paysans furent aussi poursuivis pour rébellion et outrages envers un huissier dans l'exercice de ses fonctions (5).

René Carré était chapelain de Magnannes en 1751 (6). Le 13 octobre 1761, Jérome Gélo, nommé curé de Menil

(1) *Chronique de l'église de Menil.*
(2) *Ibid.*
(3) Archives de la Mayenne, B. 2273.
(4) *Ibid.*, B. 2275.
(5) *Ibid.*, B. 2278.
(6) *Chronique de l'église de Menil.*

le 20 juillet 1760, mort des suites d'une chute de cheval, était inhumé, à l'âge de 25 ans, dans l'église, près de la porte du clocher (1).

Le 23 octobre de la même année, Sébastien-Grégoire Omo, « docteur en théologie, gradué nommé par l'Université d'Angers, » vicaire de la paroisse d'Andard, prenait possession de la cure, en remplacement du défunt, sur la présentation du R. P. Abbé de la Trinité de Vendôme (2). Parmi les personnages de marque présents à la cérémonie, on remarquait : Maître J. Dubois, chapelain du château de Magnannes, Mre René-Mathurin Boucault, seigneur de la Ragottière (3) et de la Porte de Daon, conseiller du roi, lieutenant général de la police en la sénéchaussée et siège présidial de Château-Gontier, et d'autres prêtres et seigneurs du voisinage (4). C'est Sébastien-Grégoire Omo qui bâtit la nouvelle cure ; le marché fut adjugé pour 6,400 livres. Le 4 juillet 1762, il était nommé par le roi, « pendant la Régale, » au bénéfice de Magnannes.

Le 26 juin avait eu lieu une tenue des assises aux Vaux. Jean Laurent, chapelain de Magnannes, fut inhumé, en 1762, entre l'autel et le clocher. On bénit le nouveau presbytère, attenant à l'église et orné d'un joli jardin, le 23 avril 1765 (5). La chapelle du prieuré de Saint-Georges était alors possédée par les religieux de l'abbaye de Saint-Maur (6). On plaça le 10 février 1768 les fonts baptismaux de marbre dans la chapelle de Pitié.

L'année 1769 fut très mouillée ; les récoltes manquèrent

(1) *Chronique de l'église de Menil.*

(2) *Ibid.*

(3) Ragottière (la), f. c[ne] de la Juille-Yvon, (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 218). — Jean-Bertrand Martin y résidait avec sa femme, Marie Boucault, en 1687.

(4) *Chronique de l'église de Menil.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

presque totalement dans la paroisse. La balustrade de fer servant de table de communion et le bureau de la sacristie, où étaient déposés les registres paroissiaux, enfermés sous clef, furent placés en 1770; le bureau coûtait 236 livres (1). Cette balustrade a été détruite pendant les désordres de la révolution et les guerres de la Chouannerie. Elle avait été donnée par Renée-Perrine Dézérée, veuve de messire Louis de Varice, qui avait offert en 1768 et 1769 les ornements destinés au curé et pillés pendant les troubles.

Trois nouvelles cloches furent bénites le 29 octobre 1774. La première reçut le nom de *Georgine*, qui lui fut donné par Mre Augustin-Louis-Salomon de la Tullaye, marquis de Magnannes, procureur général en la Chambre des Comptes de Bretagne, représenté à cette cérémonie par le sieur Onno, chirurgien, demeurant au bourg de Menil, et par Marie-Jeanne-Pulchérie de la Tullaye, demoiselle de la Suze, représentée par demoiselle Perrine Bonneau de la Lézinière. La seconde, *Françoise*, fut ainsi appelée par Mre François-Simon Guiteau, écuyer, seigneur de Cossé-en-Champagne, et par demoiselle Françoise-Siméonne-Stylite Moulin de Chevиré, veuve de haut et puissant seigneur Henri-Anne-Salomon de la Tullaye, en son vivant, seigneur marquis de Magnannes, procureur général en la Chambre des Comptes de Bretagne, représenté par dame Anne-Catherine Dézérée, épouse de noble homme François-Simon Guiteau, ci-dessus désigné. La troisième, *Anne*, par Mre Anne-Salomon-Louis de la Tullaye, chevalier, enseigne des vaisseaux du Roi, représenté par Joseph-Bernard Bonneau Touche-Baron, notaire royal en résidence à Château-Gontier, et par demoiselle Anne-Henriette-Adélaïde de la Tullaye, représentée par demoiselle Catherine Gueault (2).

Une nombreuse et brillante assistance, composée de

(1) *Chronique de l'église de Menil.*
(2) *Ibid.*

l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie de la contrée, assistait, le 10 septembre 1776, à la réconciliation de la chapelle du château de la Rivière (1), en Menil, appartenant à dame Françoise-Angélique Richard de la Noërie, près Daon.

Étaient présents : René Boucault, seigneur de la Ragottière, lieutenant général de police de Château-Gontier, Boucault, fils du précédent seigneur, Cadock, chevalier de Saint-Louis, dame Allaire, son épouse, Elie-Laurent Le Motheux, avocat et maire de la ville de Château-Gontier, Marie-Renée Allaire, Cadock, conseiller au siège présidial de Château-Gontier, Anne Cadock, Renée Gastineau, dame de l'Oisillère, Soudille, ancien officier, Marie Allaire, épouse de Boucault fils, dame Enjubault de la Roche, veuve de Sourdrille de la Valette, officier en résidence à Château-Gontier, dame Maumousseau, épouse du sieur Sourdrille, demoiselle Guérin de la Gendronnière, demoiselle Boucault, Guérin de la Gendronnière, officier pensionné du Roi, et d'autres membres des familles le Motheux et la Valette, assistés d'un cortège de seigneurs et d'ecclésiastiques, venus des localités environnantes (2).

Le 13 juin 1777, le petit cimetière de Menil, attenant à l'église paroissiale, fut interdit par ordonnance spéciale de Monseigneur Jacques de Grasse, évêque d'Angers (3). Le juge ordinaire, civil et criminel de police des châtellenies, terres et seigneuries de Magnannes et de Menil était alors M. Le Cercler. Le 13 avril 1783, on consacre la croix stationale du grand cimetière. Le 1er novembre 1788, on bénit les statues de l'autel en marbre, construit dans la tour de l'escalier du clocher de l'église. Elles représentaient

(1) *Chronique de l'église de Menil.*

(2) *Ibid.* — *Registres paroissiaux de Menil.*

(3) *Ibid.*

N. S. J. Ch. en croix sur le calvaire, la Ste Vierge et l'apôtre saint Jean (1). On devait réciter à cet autel les prières des agonisants, pour chaque paroissien en danger de mort, après avoir invité, par un tintement de cloche, les habitants à prier pour le malade (2). Ces statues et cette chapelle furent démolies en partie pendant la Révolution ; plus tard, on remplaça les statues, et, après avoir repeint à neuf la chapelle restaurée, on répara l'autel fort endommagé par les guerres civiles. Le 19 mai 1789 eut lieu la bénédiction de la chapelle du cimetière, qui venait d'être reconstruite. L'hiver fut si terrible que toutes les vignes gelèrent (3).

La paroisse de Menil était au nombre de celles où les anciennes coutumes telles que les quêtes de l'*Aguianleu* ou du *Guy l'an neuf*, les assemblées nocturnes des *Mouillotins* et les réunions des *Compagnons du devoir* étaient encore en vigueur à la fin du XVIIIe siècle. Mais leur caractère primitif était singulièrement altéré et ces usages donnaient lieu à des scandales contre lesquels l'Église s'était souvent élevée avec énergie. En 1595, déjà, Charles Miron, évêque d'Angers, avait protesté contre ces abus (4). Henri Arnauld avait renouvelé ces défenses en 1668 (5). Les magistrats blâmaient également ces perpétuels désordres.

Le 28 mars 1781, le roi Louis XVI rendit une ordonnance qui interdisait aux habitants des paroisses de l'Anjou, où ces pratiques s'étaient perpétuées, malgré les mesures prises par les autorités religieuses et civiles, « de faire » aucune assemblée nocturne en aucun temps et notamment » dans la première nuit du mois de mai, ni sous la qualifi-

(1) *Chronique de l'église de Menil.* — *Registres paroissiaux de Menil.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Voir le rescrit du synode d'Angers rapporté par Leber dans sa *Collection des pièces relatives à l'Histoire de France*, IX, 413.

(5) Cette nouvelle prohibition, issue du synode de la Pentecôte en 1668, ne parvint pas à détruire ces coutumes [illegible]. — Voir, sur ces usages, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, année 1884.

» cation de mouillotins, ni sous toute autre, à peine » contre les contrevenants d'être traités selon la rigueur » des lois, comme perturbateurs du repos public ». Sur l'ordre signé le 4 avril suivant par François-Pierre de Cluzel, chevalier, marquis de Montpipeau, baron du Cheray, seigneur de Blainville et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours, l'ordonnance fut lue et publiée au prône des paroisses énumérées. Dans les huit jours qui suivirent, le syndic convoqua l'assemblée générale des habitants de chaque localité pour relire de nouveau le texte et renouveler les défenses du roi.

Enfin, au mois de janvier 1782, le présidial d'Angers prit des dispositions plus générales pour faire cesser définitivement les coutumes condamnées. Le 24 février, les quêtes de l'*Aguianleu* ou *Bachelettes*, faites par des jeunes gens des deux sexes, en janvier, sous la conduite d'un chef appelé le *Follet*, les distributions de pain bénit aux premières messes des campagnes, faites aussi par des garçons et des filles nommés *Confrères* et *Consœurs*, les quêtes des œufs, les assemblées des *Mouillotins* et les réunions des *Compagnons du devoir* furent abolies définitivement.

Mre Thomas Ballier, sieur de la Tertinière d'Argenton, contrôleur ordinaire des guerres, acheta en 1788 la métairie de la Coudre de Menil (1). Nous avons raconté, dans nos *Recherches historiques sur le canton de Bierné*, au chapitre consacré à l'histoire d'Argenton et du château de la Bossivière, l'arrestation dramatique, l'emprisonnement et l'exécution capitale des dames Ballier pendant la Terreur.

En 1701, le rôle de répartition de la taille et de ses accessoires sur les habitants et manants de Menil était de 3,683 livres; en 1723, de 6,177 livres; en 1763, y compris la capitation et ses accessoires, de 10,582 livres. Privilégiés: le

(1) Archives de Maine-et-Loire, E. 3739.

curé et les vicaires de la paroisse ; Henri-François de Racappé, chevalier, marquis de Menil, de Magnannes et de Château-Gontier (1).

CHAPITRE III.

LES ÉGLISES ET LES CHAPELLES.

Il existait, à l'origine, à Menil, deux églises, l'une consacrée à saint Georges et l'autre à saint Martin. Nous avons déjà dit que Geoffroy Martel les donna en 1040 à l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

L'église Saint-Georges, la seule qui subsiste aujourd'hui, est placée dans une position pittoresque, sur le bord de la Mayenne, et domine le bourg de Menil groupé à ses pieds. Elle affecte la forme d'une croix, avec deux bas côtés. On ignore la date exacte de sa construction, mais il est permis de supposer qu'elle remonte au moins aux premières années du XIe siècle, époque à laquelle elle fut bâtie par les moines. Ce qui ferait croire qu'elle a été élevée par des religieux, c'est qu'elle est conçue d'après le plan ordinaire des basiliques dont les bénédictins étaient les auteurs ou dont ils avaient été soit les curés primitifs, soit les décimateurs.

La chapelle du prieuré de Saint-Georges était faite de petites pierres carrées, ce qui prouve son antiquité, selon la remarque d'un des curés dont le manuscrit figure parmi les archives anciennes de la cure de Menil (2). Elle était fortifiée et crénelée. Elle a été transformée en étable à moutons.

Lorsque l'église Saint-Martin menaça de s'écrouler, elle fut abandonnée, et, quoique les deux paroisses ne fussent pas encore réunies en une seule, les deux curés

(1) [illegible] la *Mayenne*, t. [illegible] 205.
(2) [illegible] *de l'église de Menil*.

exercèrent leurs ministères dans l'église Saint-Georges (1). De 1662 à 1667, plusieurs personnages de marque et principalement des prêtres furent inhumés dans la chapelle Saint-Lyen de l'église Saint-Martin. Le dernier curé de Saint-Martin fut Thomas Rébillard, mort le 24 janvier 1698 (2).

Les mémoires du temps insistent sur la beauté de l'ancien clocher gothique, détruit en 1672, haut de 170 pieds, un des plus remarquables de la province d'Anjou (3). Un autre document dit que la pointe mesurait seulement quatre-vingts pieds de haut et que ce clocher était orné, de chaque côté, de quatre grandes fenêtres ayant de dix à douze pieds de hauteur (4). La chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié est souvent mentionnée aux XVIIe et XVIIIe siècles.

C'est le 11 février 1700 que l'évêque d'Angers, Michel Lepelletier, sur la requête de Noël Jarry, curé de Saint-Georges, ordonna, par un premier décret, l'union et l'incorporation des deux paroisses, déjà demandée depuis longtemps par les habitants de Menil (5). Il institua deux vicaires amovibles. La cure de Saint-Martin devait être occupée par des « filles de piété », qui furent chargées de l'instruction des enfants et du soin des malades de la paroisse (6).

Le Pouillé du diocèse d'Angers en 1783 dit que le curé de Menil présentait la cure de Saint-Fort, alias Saint-Evroult, et celle de Saint-Julien de Coudray ; l'évêque d'Angers était le collateur de ces deux cures. L'auteur des *Chroniques Craonnaises* écrit que Menil renfermait autrefois les paroisses de Saint-Fort et de Coudray. On lit, d'autre part, dans le *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, au mot Coudray, que cette paroisse fut démem-

(1) *Chronique de l'église de Menil.*
(2) *Ibid.*
(3) *Album de Château-Gontier et ses environs.*
(4) *Chronique de l'église de Menil.*
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*

brée de celle de Menil. Nous ignorons à quelle source l'auteur a puisé son renseignement. Quoiqu'il en soit, il est certain que Coudray avait un curé particulier et une situation absolument distincte et indépendante. Les archives et les anciens registres de Coudray et de Menil ne font aucune allusion à cette subordination de la première de ces paroisses à la seconde. Dans notre *Etude sur la Vie Privée, au XVe siècle, en Anjou*, d'après les comptes inédits de Guillaume Tual, receveur de Jean Bourré, le ministre et le favori du roi Louis XI, nous avons reproduit divers extraits, relatifs au curé de Coudray, de 1463 à 1466.

La famille de Racappé avait un banc seigneurial, décoré de ses armoiries, dans l'église Saint-Georges. Il lui avait été concédé à perpétuité, en reconnaissance de ses largesses et de ses libéralités. Le prieuré de Saint-Georges s'armait : *D'azur à un Saint-Georges d'argent* (1). Au mois de novembre 1747, Spoulet de Vareil, curé de Saint-Georges, obtint du roi Louis XV des lettres patentes, enregistrées en parlement conjointement avec l'homologation d'un nouveau décret d'union, qui datait du 7 septembre de la même année (2). On a découvert, dans les murs de l'un des bas côtés, en réparant l'église, des débris de cercueils et d'armes, qui semblent remonter au moyen âge. Outre les deux églises paroissiales, il existait une troisième église, celle de Saint-Pierre-des-Vaux relevant de l'abbaye de la Roe (3). Les titres anciens mentionnent aussi les confrères de la Conception.

Le revenu de la cure de Menil comprenait : « Un gros de » trente-six septiers de bled, cinquante boisseaux d'avoine, » mesure de Craon, pris à l'aire ; deux arées de paille

(1) Voir l'*Armorial général de l'Anjou*, par J. Denais.

(2) *Chronique de l'église de Menil.*

(3) *Ibid.* — Les petites rentes se prélevaient sur le clos du Tertre, le [illegible] des Grattes, le clos de la Girouardière, le clos Mar[illegible] [illegible] et le clos de la Halaïne.

» fournies par les gros décimateurs ; un trait de dîme ecclé-
» siastique, cédé par les mêmes pour les novales et pro-
» duisant huit à neuf septiers, mesure de Chateaugontier ;
» les menues et vertes dîmes sur le dit trait ; le tiers de la
» dîme des lins et chanvres sur toute l'étendue de la
» paroisse de Menil, à l'exception des terres du prieuré de
» Saint-Georges, de la closerie de la Pallue et de celles qui
» étoient jadis en vignes, produisant cent cinquante à deux
» cents livres pesant ; la dîme des laines des agneaux et
» celle des petits cochons sur toute la paroisse, excepté sur
» les domaines du dit prieuré et sur la Pallue, qui en
» relevoit, produisant environ vingt à trente agneaux,
» vingt à quarante petits cochons, soixante à quatre-vingts
» livres de laine ; enfin la maison presbytérale et six jour-
» naux et demi de terre en huit morceaux situés en divers
» lieux (1) ».

Il existait, avant 1789, onze chapelles et deux oratoires sur le territoire de Menil : 1° la chapelle des *Vaux*, qui se trouvait dans le jardin, dépendance de l'église *Saint-Pierre*. Le 28 avril 1729, le service en fut transféré dans l'église paroissiale. Cet édifice a été détruit au commencement de ce siècle.

2° La chapelle *Saint-Jacques*, de Taigné, qui sert aujourd'hui de grange. J. B. de Seillons en était titulaire en 1710.

3° La chapelle *Saint-Christophe*, de Brez, dont les ruines n'existent plus depuis longtemps. On la trouve citée, pour la première fois, dans un titre daté de 1481, puis en 1583.

4° La chapelle du château de *Magnannes*, dont nous parlerons plus loin. Elle est en bon état.

5° La chapelle de *Bressault*, fondée en 1479, par Gillette d'Andigné, mariée le 3 août 1474 à Jacques de la Rouvraye, était dédiée à sainte Barbe. Par décret épiscopal du 21

(1) *Chronique de l'église de Menil.*

janvier 1719, cette prestimonie fut unie à la chapelle *Saint-Jacques*, de Tagné. Elle s'élevait dans la cour du manoir, comme nous l'avons dit dans notre précédente étude sur *René de la Rouvraye, sieur de Bressault* (1). Elle a été entièrement démolie.

6° La chapelle du lieu seigneurial de *Chitray*, qui servait récemment encore de décharge de cuisine. Elle était dédiée à sainte Émérance. Elle fut réconciliée le 21 janvier 1723.

7° La chapelle *Saint-Martin*, située dans le cimetière (2).

8° La chapelle du prieuré de *Saint-Georges*, bâtie en petit appareil roman et dont les vieux murs résistèrent longtemps aux injures des siècles. Elle sert d'étable à moutons, comme nous l'avons constaté.

9° La chapelle du château de la *Rivière*. Elle a été restaurée. Dédiée à saint Alexis, elle avait été bénite le 17 mars 1691. Le 8 avril 1729, elle fut réorganisée, et réconciliée le 10 septembre 1776.

10° La chapelle du village de *Saint-Martin*, bâtie pour remplacer l'ancienne et dont la bénédiction eût lieu le 19 mars 1810.

11° La chapelle du *Nouveau Cimetière*, où l'on disait la messe le jour des Rogations.

L'oratoire qui se dressait au carrefour des Guertinaies était placé sous la protection de saint Jeutray. L'autre, construit sur le bas chemin de Château-Gontier, derrière la pièce des Haies, était dédié à *Notre-Dame-de-Bonne-Fortune* et entretenu aux frais de la Fabrique. Il était ombragé par un groupe de beaux marronniers. On s'y rendait en procession le jour de l'Assomption, le jour de la Saint-Marc, le mercredi des cendres et le jour consacré à la Communion

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. X, deuxième livraison, p. 131.

(2) Le cimetière, l'église Saint-Martin, le presbytère et le cimetière furent vendus nationalement à l'époque de la Révolution.

des enfants de la paroisse (1). Sur une pierre brisée, on déchiffrait l'inscription suivante, datée de 1659 : « *Virginis intactæ dum veneris ante figuram, ne prætereundo cave, ne sileatur ave. Si le n̄o de Marie en 1̄o cœur est gravé, ne t'oublie pas en passant de luy dire un Ave. R. I. Me. P. 1659* » (2).

Enfin, il y avait, dans le bourg de Menil, une petite prestimonie, dite des *Herpins* ou du *Collège*, fondée le 24 mars 1585. Une maison, située sur le placître ou place de l'église, en dépendait. On la désignait sous le nom de « l'officialité ». C'était sans doute dans cette demeure que l'official forain venait exercer la juridiction ecclésiastique. Ce bénéfice était évalué à 30 livres.

Les registres paroissiaux commencent le 11 octobre 1563.

Après les actes de l'année 1594, on trouve une liste de divers personnages du pays, dont nous reproduisons la partie curieuse. En marge de la première feuille de cette liste, on lit : « Nous prions Dieu pour les deffuntz seigneurs » et dames de Maignannes, pour ceulx qui ont donné le » grand cimetière et pour les seigneurs de Bressault ». A la même page : « Sont les noms et sournoms de ceulx et » celles qui ont faict des legs et dons aux curez et boeste » de l'église de céans :

« Allain de Malestroit, en son temps seigneur de Taigné.

« G. de Malestroit, sgr dud. lieu.

« Pierre de la Rouvraye et Isabeau de Villeprouvée, son espouse. Claude de la Rouvraye. Jacques de la Rouvraye, sr de Bressault, et Gillette d'Andigné, son espouse. Françoys de la Rouvraye, sr dud. lieu, et Marguerite de Courtaleurt, son espouse.

(1) *Chronique de l'église de Menil.*
(2) *Ibid.*

« F. G. Morin, en son temps seigneur de Brez. G. Briand.

« J. Briand, P. Briand, L. Briand, seigneurs dud. lieu de Brez. S. Briand et les aultres seigneurs et leurs espouses.

« Les seigneurs de Meignannes. Louis Racappé, sgr dudict lieu.

« P. Racappé.

« Me Thibault Le Fournier, pbre, en son temps curé de Couldray.

« Damoyselle Aliette de la Morinière.

« J. Le Fournier et son espouse, seigneur et dame de Chistré.

« Les Le Fournier, sgrs de la Charlotterye.

« P. et J. de la Noë, sgrs de la Lande.

« A. de Torrigné. J. Chalopin, sgr de la Verrye.

« Les seigneurs des Rideaux.

« J. Nepveu, sr de la Ricoullière.

« Les seigneurs de la Rochepallière.

« Me Marc Fourmond, pbre.

« Me Mathieu Foucaud, pbre.

« Jehan Bourreau.

« Me J. Susanne, pbre.

« Me Thomas Perrure, pbre.

« Me P. Rubin, curé de céans.

« Me J. Hardy, curé de céans.

« Me Thomas Guilleu, curé de céans. »

On conserve à la cure de Menil un curieux registre intitulé *Chronique de l'eglise de Menil*. Cet important manuscrit, commencé en 1835 et continué jusqu'à 1848, compte 121 feuillets.

A la fin du XVIIe siecle, comme nous l'avons dit, plusieurs protestants de Menil abjurerent l'hérésie : Marie Michon, agée de 13 à 14 ans, fille d'André Michon et de Catherine Orriot de Baugé, le 27 novembre 1678 ; Fran-

çois Borillon, âgé de 23 ans ou environ, fils d'André Borillon et de Jeanne Le Royer, le 29 septembre 1685, etc. (1)

La *Chronique de l'église de Menil* renferme des documents et mémoires nombreux sur la châtellenie de Menil, sur le temporel du presbytère, sur les contestations entre les curés et les RR. PP. Bénédictins de Lévière, gros décimateurs, au sujet des dîmes novales de la paroisse, sur le papier décimal de MM. de St-Maur, sur les biens de la cure, etc. (2).

Le célèbre Pierre Costar, familier de l'hôtel de Rambouillet, né en 1603 et mort en 1660, dont la vie a été publiée à la fin des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, nommé chanoine de la cathédrale d'Angers en 1630, échangea sa prébende avec une prévôté de Saint-Martin de Tours ; puis celle-ci avec les prieurés de Chambellay, du Geneteil de Château-Gontier et de Menil (3).

André JOUBERT.

(1) *Chronique de l'église de Menil.*

(2) En 1601, Julien de Pène, sieur de Brun, sous-fermier du prieur de Lévière, loue à Jean Guilloteau, grènetier pour le roi à Château-Gontier, le droit de dîme sur Menil, Coudray et Saint-Fort (Arch. de M.-et-L., E, 4275).

(3) *Histoire de l'église du Mans*, par le R. P. Dom P. Piolin, t. VI, p. 231. — On trouve, dans un manuscrit inédit de la Bibliothèque d'Angers, des détails complémentaires sur les églises de Menil. On voit que « l'église Saint-Martin s'élevait à l'extrémité du bourg, dans le quartier qui porte ce nom, et que ce n'était plus, au siècle dernier, qu'une simple chapelle. Les matériaux de l'église servirent à rebâtir la sacristie de l'église Saint-Georges. L'autel de cette dernière église, selon le manuscrit, est magnifique et a coûté 1,500 livres. Le prieuré simple vaut 2,500 livres et est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Cet abbé donna le prieuré à un de ses aumôniers, M. Thomas, en commande. Celui-ci le fit mettre en rente et le concéda aux moines de Saint-Maur, moyennant une pension de 1,200 livres. Le titulaire s'appelait alors f. Jean Duret. Autrefois, le prieur était seigneur de Menil, mais il avait cédé ses droits

au seigneur de Magnannes, pour une métairie et closerie valant 300 livres de rente. L'ancienne chapelle du prieuré est délaissée ; il y résidait jadis des religieux de Vendôme ; on y trouve encore des tombeaux de pierre dans la terre. Les curés sont présentateurs de Saint-Fort et de Coudray. La cure de Coudray vaut 900 livres de rente et celle de Saint-Fort en vaut 400. L'abbé de la Roë a, dans la paroisse de Menil, une terre valant 400 livres de rente, avec un fief et une closerie, le tout affermé 2,000 livres. Le revenu des deux cures de Menil est de 600 livres chacune. Les religieux avaient partagé les ruines entre le prieur, qui resta à Menil avec son titre, et le titulaire d'un autre prieuré annexe de Lévière d'Angers. » (Bibliothèque d'Angers, *Collection des manuscrits*, *Topographie Grille*).

QUELQUES
ÉTUDIANTS MANCEAUX
EN
L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
AU XVIIe SIÈCLE

Est-il nécessaire de dire qu'en publiant ce document, je n'ai aucunement la prétention d'apporter une contribution importante à l'histoire de notre province? Cependant, il peut être utile, pour plusieurs, de conserver cette liste où nos lecteurs retrouveront peut-être soit des ancêtres, soit des personnages avec lesquels ils ont eu déjà l'occasion de faire connaissance. Je suis autorisé à croire que des recherches poursuivies dans les documents qui nous restent des universités de Paris, de Bourges et d'Angers amèneraient des résultats heureux pour notre histoire particulière du Maine (1).

On sait, en effet, que la plupart des jeunes gens du Maine qui, autrefois, se destinaient aux carrières libérales, se rendaient surtout à Paris, Bourges, Caen, Angers, ou

(1) Si je ne parle pas ici de l'Université de Caen, c'est que le travail n'est plus à faire. Tous les lecteurs ont encore présentes à la mémoire les recherches que M. Robert Triger a faites à ce sujet et qu'il a publiées dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, avec la sagacité et l'intérêt auxquels il nous a accoutumés.

Orléans. Paris et Angers attiraient surtout ceux qui étudiaient la Théologie ; Bourges et Orléans ceux qui voulaient acquérir la connaissance du droit. Ceux qui aspiraient au titre de docteur en médecine se rendaient à Paris, et quelques-uns à Montpellier. Je parle ici des Manceaux, et d'après les notes que j'ai pu recueillir dans l'histoire littéraire et un assez grand nombre de documents manuscrits. Ces indications, du reste, n'ont rien d'absolu, bien qu'elles semblent généralement vraies.

Les noms et les dates que je vais donner m'ont été communiqués par mon excellent ami, M. Charles Cuissard, auteur de nombreux et savants travaux surtout sur l'Orléanais. En m'envoyant ce document, il m'écrit : « Pour vous témoigner toute ma reconnaissance, j'ai recueilli sur un des gros registres de cette Université (volume in-folio de 1800 pages) les noms de tous les Manceaux qui ont passé leur licence en droit à Orléans. Malheureusement ce registre, commençant en 1638, se termine en 1671, et aucun autre document ne pourra jamais combler les lacunes occasionnées par les révolutions. J'ose croire que cette nomenclature, tant aride qu'elle soit, vous agréera, aussi bien qu'à vos lecteurs. »

LISTE DES LICENCIÉS DU DIOCÈSE DU MANS.

1638

Joannes Brûlé, 20 août.
Ambros. Dolard, 13 nov.

1639

Jacob. Chollet, 23 mars.
Renat. Dutertre, 30 avril.
Steph. Guerin, 23 juillet.
Guill. Bannier, 30 nov.

1640

Nicol. Tregain, 10 mars.
Ren. Gallou, 15 mars.
Mich. Pelletier, 16 juillet.
Ant. Gosselin, 17 août.
Gabr. Lefebvre, 6 oct.

1641

Mich. Lottou, 2 avril.

1641

Jacob. Berthelot, 14 mai.
Hubert. Vasse, 20 juillet.
Dionys. Germont, 6 août.
Jo. Aubert, 31 decembre.

1642

Jacob. Doullard, 20 août.

1643

Isaac Rigaut, 3 mars.

1644

Joann. Langlois, 13 juillet.
Jo. Legoué, 17 juillet.
And. Taulpin, 15 juillet.
Franç. Marest, 11 mai.
Nicol. Bardet, 4 juin.
Jo. Bruneau, 24 novembre.

1645

Phil. Hersant, 25 juin.
Roland. Lerayer, 29 juillet.
Jac. Lemoyne, 22 juillet.
Jac. Eveillard, 5 août.
Car. Duchemin, 2 octobre.

1647

Joan. Pasquinot, 11 juin.
Nicol. Poullard, 24 juin.
Julian Coquin, 25 juillet.
Jac. Fournier, 2 août.

1648

Pet. Menard, 25 mars.
Car. Coulombes, 22 mai.

1650

Jacob. Pasquinot, 19 avril.

1651

Phil Broustée, 12 sept.

1652

Amb. Touschard, 12 mars.
Claud. Noüet, 14 décembre.

1653

Thom. Jean, 26 avril.
Ant. Bondonnet, 18 octobre.

1654

Fr. Lud. Pouguet, 18 avril.
Nicol. Gaudin, 9 juillet.
Barth. Laurens, 20 juillet.

1655

Gabr. Pasquinot, 13 février.
Ægidius Gerberon, 21 juin.
Urb. Torrand, 21 août.

1656

Jo. Froger, 2 juillet.
Step. Aubry, 20 octobre,

1657

Andr. Dubois, 8 novembre.

1658

Jacob. Guestre, 5 janvier.
Jacob. Masceron, 8 janvier.
Guil. Thébault, 7 février.
Mich. Barbé, 1 juin.
Steph. Le Pelletier, 2 août.
Hélias Manchon, 3 août.

1659

Sebast. Pancher, 26 nov.

1660

Gab. Bertin, 19 avril.
Renat. Hervé, 12 mai.
Rob. de la Maignée, 12 juil.
Fran. Pahoyau, 19 juillet.
Pet. Robilot, 21 juillet.

1660

Ren. Defroger, 30 juillet.
Roland. Gouault, 27 oct.
Petr. Larsonneau, 1 déc.
Christ. Rigault, 3 déc.

1661

J.-Bapt. Le Meulnier, 4 juin.
Pet. Gaisne, 23 juin.
Ren.-Carol. Sevin, 26 juin.

1662

Jac. Giffart, 17 février.
Daniel Arnoul, 10 juin.
Mich. Moynet, 3 août.
P. Bonnier, 2 décembre.

1663

P. Dubourg, 11 avril.
Ren. Richard, 11 avril.
Car. Huger, 21 avril.
Mich. Hoyau, 9 juin.
Jac. de Boullon, 23 juin.
Rob. Guibert, 25 novembre.
Mich. Nocher, 1 décembre.

1664

Mich. Chevallier, 21 janv.
Mich. Bérard, 3 février.
P. Brice Ruault, 3 mars.
Ren. Aubry, 14 juin.
Steph. Esnault, 16 juin.
Dion. Chouet, 21 juin.
Jos. Nepveu, 31 juillet.
Domin. Thibaudin, 5 sept.
Cl. Noël, 26 septembre.
Florent. Rigault, 21 nov.

1665

Julian. Belin, 4 janvier.
Jacob. Dejiennart, Cassiensis, 20 juillet.
Jacob. Rahier, 31 octobre.
Jesse le Proust, 9 novembre.

1666

Adrian. Jendry, 21 janvier.
Pet. de Bramayer, 20 mars.
Hector Ferré, 9 avril.

1667

Fr. Lefébure, 4 juin.
J. Breton, 5 juin.
C. Caillau, 27 octobre.

1668

J. Levayer, 4 avril.
Car. Poulain, 15 mai.
Ren. Fournier, 1 juin.
Fr. Veau de la Cottelière, 12 octobre.
Ant. Marin, 19 octobre.
Pet. Lemaistre, de Laval, 25 octobre.
Jac. Tasseau, 9 novembre.

1669

Pet. Le Comus, 6 janvier.
Claud. Danguy, 16 février.
Fr. Rouzel, 7 mai.
Jac. Levayer, 27 juin.

1671

Pet. Aubert, 16 mars.
J.-Bap. de Goué, 8 avril.

Quelques lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être

encore que j'ai publié ici même, en 1882, des Mémoires de René Desboys du Chastelet, qui fut, vers 1640, au nombre des étudiants en droit de l'Université d'Orléans. Ce ne fut point assurément le plus studieux de ces élèves, et j'aime à croire qu'il trouvait peu de condisciples disposés à le suivre dans la recherche des aventures de Bohême dont il aime à faire le tableau.

Du reste, les derniers licenciés nommés sur la liste que nous venons de donner étaient encore très éloignés du commencement d'une triste période dont nous n'avons pas à nous occuper. L'illustre Robert-Joseph Pothier, qui devait répandre tant d'éclat sur l'école de droit d'Orléans, n'était pas encore né. Son influence soutint la prééminence de l'Université de sa patrie et elle ne commença sa décadence qu'après la mort de ce célèbre jurisconsulte, laquelle arriva le 2 mars 1772. On peut d'ailleurs consulter avec profit le Mémoire récemment publié par M. Jules Loiseleur, le savant bibliothécaire d'Orléans : *Etudes historiques d'après des documents récemment découverts sur l'Université d'Orléans, durant la période de décadence*, paru dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, 2e trimestre 1885.

Dom Paul PIOLIN.

SCEAUX

DU CARDINAL

PHILIPPE DE LUXEMBOURG

ÉVÊQUE DU MANS

ADDENDA

M. Bertrand de Broussillon, notre excellent confrère, a bien voulu nous signaler, depuis la publication de notre premier article (1) sur les sceaux du cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, deux autres sceaux du même, décrits par M. Demay, archiviste aux archives nationales, dans les sceaux de l'Artois et d'une autre province.

L'un de ces sceaux, celui qui se trouve dans les archives de l'Artois, est nouveau ; nous croyons devoir le donner ici.

Il porte en légende : S . PHĨ . DE . LVCẼMBVRGO . CAR . EPI . TVSCVLAN . ET . CENOMANEN .

Dans l'intérieur du sceau, on voit, sous une riche bordure, un écusson de cardinal abritant le blason du cardinal que nous avons suffisamment fait connaître dans notre premier

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XX, page 185.

article ; ce blason est soutenu par un ange accroupi et levant les bras vers le blason. A droite, dans une niche, est saint Julien, selon toute vraisemblance, crosse en main, faisant jaillir la fontaine miraculeuse de l'Éperon ; à gauche, saint Philippe, la croix longue à la main.

Nous n'avions pas encore vu sur les sceaux du cardinal la mention de l'Évêché de Tusculum.

Jules II qui, sous le nom du cardinal de la Rovère, avait été particulièrement lié avec Philippe de Luxembourg « qu'il avait su apprécier dès le tems qu'ils fréquentaient ensemble les leçons de l'Université de Paris », Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, tome V, page 255, lui offrit les évêchés d'Albano et de Tusculum, et l'invita à venir habiter Rome, l'autorisant du reste à conserver les évêchés du Mans et de Thérouanne. Nous n'avons plus même l'idée de l'accumulation d'une telle quantité de titres honorifiques sur la tête d'un seul homme ; mais les mœurs du temps, et, il faut le dire, les vertus éminentes du cardinal, autorisaient alors une telle dérogation aux règles canoniques.

Philippe de Luxembourg, du reste, ne recherchait pas de tels honneurs, mais notre prélat avait su se faire aimer et

vénérer aussi bien à la cour de France qu'à celle de Rome, et la ville du Mans en recevait, par le fait, un accroissement d'honneur et de célébrité.

E. HUCHER.

NOTA. — Nous profitons de cet *addenda* pour corriger une erreur qui s'est glissée dans notre premier article ; il faut rétablir les mots « ce sceau nous a été donné en original » (cire rouge) par notre ami et vénéré curé du Pré, M. l'abbé » Livet, il est actuellement déposé au musée archéologique » de la ville du Mans », après : *Hist. des peuples bretons*, par Aurélien de Courson. De cette manière, le don relaté s'applique bien au grand sceau en cire rouge donné par M. le curé du Pré et non au sceau provenant de la Freslonnière sous lequel cette mention s'est trouvée placée par un hasard de composition, indépendant de notre volonté.

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre dernière livraison, le conseil de la *Société historique et archéologique du Maine* a admis :

1° Comme membre fondateur,

M. le marquis DE JUIGNÉ, ✠, conseiller général de la Sarthe, déjà inscrit comme membre titulaire.

2° Comme membre titulaire,

M. l'abbé COUTARD, curé de Sainte-Sabine, déjà inscrit comme membre associé.

3° Comme membre associé,

M. GUILLER, propriétaire à Laval.

M. Legeay vient de compléter, par un troisième volume paru récemment à la librairie Leguicheux et Cie, la publication de ses *Documents historiques sur la vente des biens nationaux dans le département de la Sarthe*. Ce volume, qui contient la vente des biens des émigrés dans les districts de Mamers, Fresnay et Saint-Calais, est terminé par un

chapitre de notes sur plusieurs des établissements religieux cités dans ces trois volumes (p. 609-660), et par un « Tableau des édifices publics détruits dans la ville du Mans par suite de la Révolution française » (p. 661-668).

Malgré l'aridité du travail, M. Legeay a mené rapidement à bonne fin cette publication, qui présente un ensemble important de documents sur la Révolution dans la Sarthe, et qui comptera désormais parmi les plus curieux et rares ouvrages de la collection historique sur le Maine.

G. E.

On vient de découvrir à Saint-Denis-d'Anjou (Mayenne), dans une vigne appelée les Graviers, sur le roc, presque à fleur de terre, une tombe en caveau, construite en larges tuiles maçonnées et couverte en forme octogonale. Ces tuiles sont à rebords, bien cuites, d'une pâte dure et rouge, réunies par un ciment solide, quasi indestructible, celui que les archéologues reconnaissent aisément comme ciment romain. L'aire de la sépulture est pavée avec ces tuiles et recouverte, comme les murs, d'un enduit résistant de mortier. Elle est trop grande pour ne contenir qu'un corps. Sa longueur est de 1 m. 70 c. et la hauteur de 70 c. Les os qui en ont été extraits devaient appartenir à trois personnes : un homme et une femme, couchés côte à côte, avec un enfant aux pieds. On voit encore une partie des petits ossements. La tombe ayant été effondrée le soir et abandonnée pendant la nuit, le lendemain matin on n'a trouvé que des os et des tuiles, mais ni armes, ni ustensiles, ni monnaie qui puissent indiquer une époque précise. Il se peut que ces objets aient été enlevés pendant la nuit.

Ce tombeau est placé non loin d'un chemin qui relie un

ancien château détruit, nommé Martigné, à la route conduisant du bourg de Saint-Denis-d'Anjou à un autre bourg de la même commune nommé Varenne ou Varanne-le-Bourreau. Il n'est pas tout à fait au sommet du côteau. Néanmoins, de cette altitude on aperçoit les plaines d'Anjou et par un temps clair, dans l'horizon vaporeux, les clochers jumeaux de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers, qui en est éloignée de huit lieues, dans la direction du sud ouest. On assure dans le pays qu'on a trouvé, à une petite distance, d'abord la tradition puis les vestiges d'une voie romaine se dirigeant vers Angers.

Quelques personnes ont cru pouvoir rattacher cette découverte aux guerres des Anglais, qui furent battus dans la contrée vers 1640. Cette opinion paraît erronée. Il ne serait pas impossible que ce monument funèbre ne fut pas isolé et que sous cette vigne il y ait un cimetière caché. En tout cas, la tombe retrouvée ne porte aucun caractère du quinzième siècle. Elle ressemble plutôt à une sépulture gallo-romaine d'une époque grossière dans laquelle aurait été ensevelie une famille isolée et chétive, habitant ces côtes, jadis boisées, avant la plantation de la vigne, maintenant renommée, de Saint-Denis-d'Anjou.

LIVRES NOUVEAUX

Étude sur le moyen-âge ; histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier), par Léopold LIMAYRAC, ancien député à l'Assemblée Nationale, membre du Conseil général du Lot, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, chevalier de la Légion d'honneur. — Cahors, J. Girma, libraire-éditeur, 1885, grand in-8.

Bien qu'il semble au premier abord absolument étranger à l'histoire des provinces de l'Ouest, l'important ouvrage de M. L. Limayrac mérite, à beaucoup de titres, d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques. L'auteur, en effet, ne s'est pas proposé seulement d'écrire l'histoire de la commune et de la baronnie de Castelnau-de-Montratier ; il a su donner à son sujet un intérêt général en mettant très habilement en relief le rôle des barons suzerains, de la noblesse de second rang, des consuls et du peuple, les rapports qui existaient entre eux à l'époque féodale, l'état de la propriété, l'organisation municipale et les institutions religieuses.

A notre grand regret, nous ne pouvons entreprendre de donner ici une analyse, même succincte, de ce beau volume d'environ 700 pages, rempli de faits et de documents précieux pour les différentes périodes de l'histoire du Quercy. Après avoir signalé au passage le texte très curieux des Coutumes de Castelnau qui furent rédigées « l'an mil deux

» cents nonante et un, le premier jour de la lune avant la » fête du bienheureux Barthélemy, apôtre », nous laisserons donc de côté la partie locale pour insister plus particulièrement sur deux points qui nous ont paru essentiels.

C'est d'abord le but même du livre, l'idée dominante qui a inspiré l'auteur : « A notre époque d'intolérance religieuse, » dit M. Limayrac, de passions politiques, de préjugés et de » railleries, les partisans des idées nouvelles se sont constitués les détracteurs des institutions du passé, que le » Christianisme animait de son soufle, et afin d'affaiblir le » prestige des traditions et des souvenirs, ils travestissent » le moyen âge où les faits se sont accomplis, et en font » une ère de ténèbres et de tyrannie. *C'est contre cette » guerre déloyale qu'il faut réagir*, en opposant aux déclamations et aux mensonges la vie réelle des communes » qui remplit cette grande époque. » Et plus loin il ajoute pour compléter sa pensée : « *Il ne s'agit pas de reconstruire » le moyen âge : il ne reviendra pas.* Il s'agit de lui » rendre ce qui lui appartient. » — Il est difficile croyons-nous, d'indiquer avec plus de justesse et de modération le devoir actuel de tout historien impartial, et en comprenant ainsi l'étude du moyen âge, M. Limayrac a donné un excellent exemple que les érudits du Maine, comme ceux du Quercy, feront sagement d'imiter.

Le second point d'un intérêt tout particulier, c'est ce fait, longuement développé par M. Limayrac, d'une étroite alliance entre la noblesse en possession des arrière-fiefs, qu'il appelle la *petite noblesse* pour la distinguer de la noblesse suzeraine, avec la bourgeoisie et les classes inférieures : « Dans toutes les circonstances, écrit-il, la petite » noblesse fit cause commune avec les consuls et le » peuple : elle marchait à leur tête, elle combattait dans » leurs rangs, elle était investie par eux du mandat de » défendre leurs droits : jamais son dévouement ne leur fit » défaut, et jamais cette union ne fut troublée. » Or, il nous

a été donné récemment de constater le même fait dans l'histoire de notre province, et de montrer l'alliance qui exista toujours dans une paroisse rurale du Maine, entre la petite noblesse et la communauté d'habitants (1). Cette alliance, prouvée par des faits incontestables, eut une influence des plus heureuses sur le développement de la civilisation et sur l'état social des populations rurales. Elle se maintient dans le Maine jusqu'au XVIIIe siècle, époque où la petite noblesse, attirée dans les villes par les progrès de la centralisation, abandonne les campagnes, et c'est alors seulement que les chocs commencent à se produire entre le tiers état et les grands seigneurs laissés en présence sans intermédiaire suffisant. Nous pensons en conséquence que M. Limayrac peut soutenir hardiment, sans crainte « de paraître singulièrement attardé », une thèse contraire, peut-être, aux idées actuelles, mais qui nous semble fort juste ; bien plus, on ne saurait trop le féliciter de l'avoir si bien exposée et d'avoir ainsi contribué à préparer le triomphe de la vérité historique sur de regrettables préjugés.

Ajoutons en terminant que l'ouvrage de M. Limayrac vient d'être couronné par l'Académie française, qui a tenu à récompenser par cette distinction les longues et consciencieuses recherches de l'auteur.

Robert TRIGER.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGTIÈME VOLUME.

	Pages.
Nouveaux documents sur les Comédiens de campagne et la vie de Molière, par M. Henri Chardon.	5-170
Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé, 2e partie, de 1508 à 1601, par M. V. Alouis.	92
Statuette équestre, en bronze, de l'époque gallo-romaine, découverte à Villaines-la-Carelle, près Mamers, par M. G. Fleury.	117
Les Monnaies anglo-françaises, frappées au Mans, au nom de Henri VI (1425-1432), par M. André Joubert.	123
Marguerite Corbin, dame de Sougé-le-Ganelon, par M. P. Moulard.	131-288
Bibliographie du Maine pour 1885, par M. Louis Brière.	152
Notes historiques et bibliographiques sur le Maine, par M. l'abbé G. Esnault. . . .	176-310
Sceaux de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, par M. Eugène Hucher. . .	185-381
Jean Portier, curé de Saint-Hilaire, du Mans, auteur latin, par M. Sébastien de la Bouillerie.	313
Histoire de Menil et de ses seigneurs (1040-1886), par M. André Joubert.	340

Pages.

Quelques Étudiants manceaux en l'Université d'Orléans, au XVIIe siècle, par le R. P. Dom Paul Piolin. 376

CHRONIQUES.

Membres nouveaux. 174-384
Notice sur M. le marquis de Juigné. . . 174
Documents sur la vente des biens nationaux dans le département de la Sarthe, par M. Legeay. 384
Découverte archéologique à Saint-Denis-d'Anjou. 385

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES LIVRES NOUVEAUX.

La maison du Buat au Maine et en Anjou, par M. l'abbé R. Charles. 180
Gilles de Rais, maréchal de France, par M. l'abbé Bossard. 181
Un gouverneur de Vendôme et sa famille, par M. l'abbé Desvignes. 309
Etude sur le Moyen-Age, histoire d'une commune et baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier), par M. Léopold Limayrac. . 387

PLANCHES ET VIGNETTES.

Statuette équestre en bronze, de l'époque gallo-romaine, vue de face et de dos. 117
Monnaies anglo-françaises frappées au Mans, par Henri VI. 128
Armes du duc et de la duchesse de Bedfort. 129
Sceaux du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans. 186-189-382

NOMS D'AUTEURS.

MM.		MM.	
V. Alouis.	92	E. Hucher.	185-381
A. Bertrand.	180-309	A. Joubert.	123-340
S. de la Bouillerie.	313	A. Ledru.	92
L. Brière.	152	P. Moulard.	131-288
H. Chardon.	5-190	P. Piolin.	174
G. Esnault.	176-310	R. Triger.	387
G. Fleury.	117		

Mamers. — Typ. de G. Fleury et A. Dangin. — 1886.

Supplément à la *Revue Historique et Archéologique du Maine*,
Tome XX, sixième livraison 1886.

ANNÉE 1887

CATALOGUE

DES

Publications

HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

CONCERNANT LE MAINE

En vente chez

G. FLEURY ET A. DANGIN

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

A MAMERS

(SARTHE)

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

Il n'est fait aucune diminution sur les prix marqués.

Il ne sera pas fait de réponse aux demandes d'ouvrages épuisés.

On est prié de bien indiquer le mode d'envoi, et de fournir une adresse bien complète.

Les envois faits par la poste ou par colis postaux, que nous affranchissons, doivent nous être remboursés avec le montant du colis, le tout après réception, en un mandat sur Mamers.

Dans le cas contraire nous ferons traite à vue, en ajoutant les frais de traite à la somme due.

La vente se fait au comptant, sans escompte, aux prix marqués sur le catalogue ; dans le délai d'un mois nous nous réservons de faire recouvrer par la poste en ajoutant les frais d'encaissement.

DÉPOT SPÉCIAL

DE PUBLICATIONS

HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

CONCERNANT LE MAINE

Pour répondre à des demandes fréquentes d'envois d'ouvrages, qui nous sont adressées, nous avons établi, dans notre maison, un dépôt spécial de PUBLICATIONS HISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES CONCERNANT LE MAINE. En conséquence, nous prions MM. les auteurs, de vouloir bien nous adresser quelques exemplaires de leurs publications, en nous faisant connaître les prix de vente de chacun de leurs volumes.

Nous avons reçu plusieurs adhésions et surtout de nombreuses promesses et de bons encouragements pour développer cette idée.

Nous publions aujourd'hui le premier fascicule du catalogue général des ouvrages qui nous sont confiés en dépôt ; dans la suite, ce catalogue sera complété par des suppléments.

Si nous sommes secondés dans cette entreprise par le bienveillant concours des auteurs, les travailleurs et les chercheurs seront ainsi renseignés exactement sur les travaux historiques du Maine, et en même temps, les auteurs trouveront des débouchés plus faciles pour leurs publications.

G. FLEURY & A. DANGIN

Imprimeurs-Éditeurs

A MAMERS (Sarthe).

PUBLICATIONS

HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

CONCERNANT LE MAINE

V. ALOUIS

LE FIEF DE CHÈRES et ses Seigneurs. In-8 gr. raisin. 190 pages, 1877. . . . . 4 fr.

JEAN CHAPELAIN, titulaire d'un bénéfice du Haut-Maine. In-8 gr. raisin, 38 pages, 1877. . . . . . . 2 fr.

LUCÉ et ses environs jusqu'au milieu du XIVe siècle, in-8 gr. raisin, VII-232 pages, 1881. . . . . . . 4 fr.

LES COESMES, Seigneurs de Lucé et de Pruillé, in-8 gr. raisin de 336 p. 1884. . . . . 4 fr.

ABBE ANGOT

SAINT-GERVAIS ET SAINT-PROTAIS DE BRÉE, diocese de Laval, 84 p. gr. in-8, 1884. . . . . fr.

SAINT-MARTIN-DE-PRÉAUX, diocèse de Laval. — MÉMOIRES DU COLONEL LEBAILLIF, 62 pages gr. in-8, 1884. . . . . fr.

SAINT-PIERRE-DE-SENONNES, diocese de Laval, 52 p. gr. in-8 avec table alphabetique. 1884 . . . . fr.

LES BÉNÉDICTINES DU COUVENT DE SAINTE-SCHOLASTIQUE DE LAVAL, gr. in-8 de 78 p. avec table alphabétique, 1885. . . . .

A. BERTRAND DE BROUSSILLON

DOCUMENTS INÉDITS pour servir à l'histoire du Maine :

Ier fascicule. Réhabilitation de Vignolles (1572) : — Nicolas d'Angennes (1575) ; — Tentative sur le Mans (1588), in-8 raisin. . . . . 2 fr.

IIe fascicule. Le Maine, l'Anjou et Bussy-d'Amboise (1576-1579) ; — Pillage des faubourgs du Mans (1576) ; 40 p. in-8 raisin, 1877, avec une planche de signatures fac-simile. . . . . 2 fr.

IIIe fascicule. Le duc d'Alençon en Flandre, (1581) : — Bois-Dauphin (1581-1589) ; — Capitulation du Mans, décembre (1589) : 24 p., in-8 raisin. 1880, avec gravures dans le texte. . . . . 2 fr.

IVe fassicule. Le Maine (1593-1594) ; — Capitulation de Laval (1594) ; — Reconnaissance d'Henri IV par Bois-Dauphin (1595) ; 64 p., in-8 raisin, 1882. . 2 fr.

L. BRIÈRE

CORRESPONDANCE DE DOM JEAN COLOMB, bénédictin de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Grand in-8, de VI-99 pages. . . . . 3 fr.

SANHÉDRIN DES AVOCATS DU MANS, grand in-8, papier vergé. . . . . 1 fr. 50

L. ET R. CHARLES

HISTOIRE LE L'ÉGLISE DE LA FERTÉ-BERNARD. 1844, 70 p, in-12. . . . . fr.

Préface de XXII pages, par Paul Delasalle.

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LE CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD. 1851, 16 p. in-8. . . . 2 fr.

Renseignements sur Robert Garnier, Jean Glapion, Barthélemy Poulard, les familles *Quéton, Le Boindre, Heullant, Houeau, Re[illegible]*, etc.

ATELIER DE VERRIERS à la Ferté-Bernard à la fin du XVe et au XVIe siècle. 1851, 40 p. in-8.

Documents sur la famille des Courtois, Robert et Jean

Restent deux exemplaires au prix de. . . . 5 fr.

LA FERTÉ-BERNARD, son histoire et ses monuments. 1855, 68 p. in-8 et 4 planches. . . . . . fr.

DE LA CONSERVATION ET DE LA RESTAURATION DES ANCIENS VITRAUX. 1858, 23 p. in-8, 1 pl. gravée. 2 fr. 50

LA PEINTURE SUR VERRE AU XVIe SIÈCLE et à notre époque ; recherches sur les anciens procédés. 1860, in-8. . . . . 2 fr. 50

LETTRES INÉDITES DE BÉRANGER à un ami, précédées d'une appréciation par L. Charles. 1860, in-8. . fr.

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME-DES-MARAIS de la Ferté-Bernard. 1861, 84 p. in-12. . . . . fr.

MÉLANGES ET APERÇUS SUR DIVERSES QUESTIONS littéraires ou archéologiques. 1861, 84 p. in-12. 1 fr. 50

Ce recueil contient un Épisode sur la campagne de 1815, (p. 5-20), de l'ancienneté du langage populaire et de ses rapports avec la vieille langue française (p. 21-56), une Excursion à la Trappe de Mortagne (57-84).

DE L'ADMINISTRATION D'UNE ANCIENNE COMMUNAUTÉ D'HABITANTS DU MAINE citée dans le tableau de la France municipale d'Aug. Thierry, avec les pièces justificatives depuis le XIIIe siècle. 1862, 88 p. in-8.

Mention honorable de la part de l'Académie des Inscriptions séance du 1er août 1862.

Reste un exemplaire unique. . . . . . 10 fr.

QUELQUES MOTS A PROPOS DE L'OUVRAGE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS. — Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille. — 1863, 15 p. in-8. fr.

MAURICE ET EUGÉNIE DE GUÉRIN. Étude [illegible]

leur vie et leurs œuvres. 1864, 15 p. in-8. . . 1 fr.

MÉMOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA FERTÉ-BERNARD, pour la réunion des trois communes suburbaines Saint-Antoine, Cherré, Cherreau, 1865, in-4, plan. fr.

QUELQUES MOTS SUR LES CONDITIONS ET L'APPRÉCIATION DE LA PEINTURE SUR VERRE à propos des vitraux neufs de Notre-Dame de Mamers. 1865, 8 p. in-8. . . . . 1 fr.

CHERRÉ, arrondissement de Mamers, canton de la Ferté-Bernard. 1867, 4 p. in-8. . . . . 1 fr.

ANTIQUITÉS découvertes à Cormes. 1866, 8 pages, in-8. . . . . 1 fr. 50

RUINES GALLO-ROMAINES et restes d'un édifice Carlovingien dans l'Est de l'ancien Maine. 1865, 16 p. in-8, 2 vignettes. . . . . 2 fr. 50

HOTEL-DE-VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD Caen, 1869, 9 p. in-8. et 2 planches lithographiées. . fr.

Tiré à 50 exemplaires.

HISTOIRE DE LA FERTÉ-BERNARD. 1869, 64 p. in-8 et 2 planches lithographiées. . . . . fr.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE A LA FERTÉ-BERNARD, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. 1873, 19 p. in-8. 1 fr. 50

LES SIRES DE LA FERTÉ-BERNARD au Maine depuis le XIe siècle. 1870, 94 p. in-8, vue du château de la Ferté. . . . . 2 fr. 50

Pièces justificatives depuis le XIe siècle.

HALLES DE LA FERTÉ-BERNARD. 1870, 11 p. in-8, 4 bois gravés. . . . . fr.

Tiré à 50 exemplaires.

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES et autres antiquités de Connerré (Sarthe), par MM. L. et R. Charles. 1875, 8 bois gravés. . . . . fr.

Tiré à 75 exemplaires.

HISTOIRE DE LA FERTÉ-BERNARD, seigneurs, administration municipale, église, monuments hommes illustres,

publiée par l'abbé R. Charles. 1877, 304 p. in-8, 18 gravures, 6 pl. lithographiées, et 2 photographies.

Tirage à 300 exemplaires dont 150 seulement avec toutes les planches. . . . . 10 fr.

Cet ouvrage a été couronné par la Société française d'archéologie, en 1878.

NOTICE SUR L'INVASION ALLEMANDE A LA FERTÉ-BERNARD en 1870-1871, par Léopold Charles, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, publiée par l'abbé Robert Charles, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine. 1878, 23 p. in-8. . . fr.

LA STATION CELTIQUE DU CROCHEMÈLIER (Orne). 1875, 24 p. in-8 et 20 bois gravés. . . . 5 fr.

LA FONTE DES CLOCHES A LA FERTÉ-BERNARD, au XVe siècle. 1875, 8 p. in-8. . . . . . fr.

ETUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même (Sarthe) 1676, 34 p. in-8, 2 gr. . . . . 2 fr. 50

A cette brochure se joint la suivante:

L'ŒUVRE DE SAINCTOT-CHEMIN. Les Statues de Souvigné-sur-Même (Sarthe). 14 p. in-8, une photogravure. . . . . 2 fr.

UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE dans la paroisse de Berfay (Sarthe) 1876, 8 p. in-8. . . . . . 1 fr.

LE THÉATRE D'AUBIGNÉ ET LA VILLA DE ROCHES à Sceaux (Sarthe). 1877, 24 p. in-12. . . . 1 fr. 50

LES CHRONIQUES DE LA PAROISSE ET DU COLLÈGE DE COURDEMANCHE au Maine, 36 p. in-8, 1 pl. 2 fr.

Nombreux renseignements sur le Collège de Courdemanche, fondé en 1579, par J. de la Mothe, abbé de Saint-Prix.

UN OPPIDUM CARLOVINGIEN dans la forêt de Sillé-le-Guillaume. 1878, 15 pages in-8, 1 gravure. . . 2 fr.

UN ATELIER DE PEINTRES VERRIERS à Monfort, au XVIe siècle, 1878, 6 p. in-8. . . . . . 1 fr. 50

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE SUR CHATEAU-GONTIER

ET SES MONUMENTS. 1878, 42 p. in-8, 10 planches, dont 6 par G. Bouet . . . . 4 fr.

Cette étude contient un résumé de l'histoire du Collège de Château-Gontier depuis ses origines au XIe siècle.

ESSAI ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE sur Saint-Georges de La Couée et sur Saint-Fraimbault de Gabrône (Sarthe). 1878, 56 p. in-8, 2 pl. et 2 bois gravés. fr.

Table alphabétique, détails sur les artistes, et sur P. Huart, auteur manceau inconnu.

SAINT-GUINGALOIS, ses reliques, son culte et son prieuré, à Château-du-Loir (Sarthe), d'après des documents inédits. 1879, 147 p. in-8. . . . . . . 5 fr.

Cette notice suivie d'une table alphabétique est ornée d'une planche, hors texte, dessinée par G. Bouet, et de 9 bois gravés, figurant des sceaux, le portrait de Ronsard, le plan de la crypte etc.

NOTICE SUR G. DE LESTANG ET SES TRAVAUX. 1879, 8 p. in-8. . . . . fr.

Tiré à 50 exemplaires.

LES ARTISTES MANCEAUX de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, d'après les documents inédits, 1471-1574. 1880, 43 p. in-8, et 2 bois, gravés, dessinés par G. Bouet. . . . . 2 fr. 50

GUIDE ILLUSTRÉ DU TOURISTE AU MANS et dans la Sarthe, par l'abbé R. Charles, avec dessins de G. Bouet, inspecteur de la Société française d'archéologie. 1880, 1 vol. petit in-8 de 403 p. avec 26 vignettes dans le texte, 15 planches hors texte, carte du département. . . . 5 fr.

Il a été tiré 25 exemplaires sur papier de Hollande, dont il ne reste plus que 3, au prix de. . . . . . . 10 fr.

UN DIPTYQUE D'IVOIRE du XIVe siècle, provenant de la Ferté-Bernard (Sarthe). 1881, 14 p. in-8 et photogravure. 2 fr.

LE VIEUX MANS, dessiné par G. Bouet. L'Enceinte gallo-romaine et celle du moyen âge. . . . . . . fr.

LA MAISON DU BUAT, AU MAINE ET EN ANJOU. 1866, VIII-356 p. in-8, orné de 5 planches et de 51 vignettes.

LE VITRAIL DE LA COMPASSION DE LA VIERGE à l'église de la Ferté-Bernard, 14 p. in-8, orné de 3 pl. 2 fr.

COMTE G. DE CONTADES

NOTICE SUR LA COMMUNE DE LA SAUVAGÈRE. 1879, 150 p. in-8, avec une planche, papier vergé. 4 fr.

NOTICE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DU-DÉSERT. 1880, 167 p. in-8, avec 2 pl. dont une coloriée. 4 fr.

NOTICE SUR LA COMMUNE DE LONLAY-LE-TESSON. 1881, 248 p. in-8, avec une planche coloriée. 4 fr.

LE BOIS MANSELET ET LE CHEVALIER DE HAUSSAY. 1881, 46 pages in-8. . . . . 4 fr. 50

JOURNAL D'UN FOURRIER DE L'ARMÉE DE CONDÉ, Jacques de Thiboult du Paisact, député de l'Orne. 1882, 365 p. grand in-8. . . . . 7 fr.

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CANTONALE :

I. Canton de la Ferté-Macé, Bagnoles-les-Bains, canton de Juvigny-sous-Andaine. 1882, 150 p. petit in-8. 3 fr.

II. — Canton de Briouze. 1883, 102 p. petit in-8. 2 fr.

III. — Canton d'Ecouché. 1884, 50 pages, petit in-8. 1 fr.

UNE DATE INEDITE DE L'HISTOIRE DE DOMFRONT, 1608. 1883. 8 p. in-8. . . . . 1 fr.

RASNES, HISTOIRE D'UN CHATEAU NORMAND, 1884, 70 p. in-4 vergé. . . . . 2 fr.

P. DELASALLE

EXCURSIONS A SAINT-LÉONARD-DES-BOIS ET SAINT-CÉNERY-LE-GÉRÉ, 100 p. in-8, 1846. . . . . 1 fr.

G. DE LESTANG

LES INVASIONS NORMANDES dans le Maine 2 fr. 50

ABBÉ DUMAINE

TINCHEBRAY ET SA RÉGION AU BOCAGE NORMAND,
Tome I, 538 p. gr. in-8, avec nombreuses planches et gravures dans le texte, 1883. . . . . . . 6 fr.
Tome II, 430 p. gr. in-8, avec planches et gravures dans le texte, 1887. . . . . 6 fr.
Tome III, 570 p. gr. in-8 avec nombreuses planches et gravures dans le texte, 1885. . . . . . . 6 fr.

ABBÉ G. ESNAULT

MÉMOIRES DE RENÉ-PIERRE NEPVEU DE LA MANOUILLÈRE, chanoine de l'église du Mans (1759-1807), 3 vol. in-8, 1877-79. . . . . 15 fr.

MÉMOIRES DE J-B. LE PRINCE D'ARDENAY, avocat au Parlement, négociant, juge-consul et maire du Mans (1737-1815), 1 vol. in-8, 1880. . . . . 6 fr.

CONTRAT DE MARIAGE DE HONORÉ DE BUEIL DE RACAN (1628), in-8, 1877. . . . . 1 fr. 50

TRANSEPT SEPTENTRIONAL DE LA CATHÉDRALE DU MANS, architectes et bienfaiteurs (1393-1430), in-8, avec planche, 1879. . . . . 2 fr.

NOTICE SUR M. ARMAND BELLÉE ET SES TRAVAUX, lue à l'assemblée générale des membres de la Société historique et archéologique du Maine, in-8, 1880. . 1 fr. 50

ENTRÉE SOLENNELLE DE LOUIS XIII ET DE MARIE DE MÉDICIS en la ville du Mans, le 5 septembre 1614, in-12, 1880. . . . . 2 fr.

NOTICE SUR LE DOCTEUR LE PELLETIER DE LA SARTHE, in-8, 1881. . . . . 1 fr. 50

NOTE SUR LA CONVOCATION AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1651, in-8, 1882. . . . . 1 fr.

ENTRÉES ET FUNÉRAILLES AU MANS, au XVIIIe siècle, in-8, 1883. . . . . 1 fr. 50

LES LIVRES DE FAMILLE DANS LE MAINE. — I. Journal de P.-H. de Gahaisne de Classé, conseiller au siége présidial du Mans (1708-1732), in-8, 1883. . . . . . 2 fr.

MICHEL-CHAMILLARD, contrôleur-général des finances et secrétaire d'État de la guerre (1699-1709), correspondance et papiers inédits, tome Ier, 416 pages ; tome IIe, 352 pages, in-8, 1884. . . . . . 15 fr.

G. FLEURY

L'ABBAYE CISTERCIENNE DE PERSEIGNE. 1145-1790. 156 p., in-8 gr. raisin. 1878. Avec titre rouge et noir, têtes de chapitre, cul-de-lampe, gravures dans le texte et 12 planches. . . . . 3 fr. 50

NOTES ET CRITIQUES SUR LES BARONS DU SONNOIS, vicomtes de Châtellerault, au XIIIe siècle. 20 p., in-4. Avec encadrements de filets, titre rouge et noir, initiales, gravures dans le texte et culs-de-lampe. . . . . . . 2 fr.

CARTULAIRE de l'abbaye cistercienne de Perseigne, précédé d'une Notice historique. 400 p., in-4 gr. raisin. 1880. Avec planches, vignettes dans le texte, initiales, et culs-de-lampe. Titre rouge et noir. . . . . . . 20 fr.

Quelques exemplaires ont été tirés sur papier de Hollande.

La *Société française d'archéologie* a, pour ce travail, décerné une médaille d'argent à l'auteur M. Gabriel Fleury.

NOTICES HISTORIQUES SUR MAMERS. — I. L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS, 60 p. gr. in-8° avec deux planches et gravures dans le texte. . . . . 1 fr. 50

II. LES FORTIFICATIONS, grand in-8, avec plans et gravures. . . . . 1 fr. 50

LES FORTIFICATIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE MAMERS, du Xe au XVe siècle, in-4° avec plans et gravures dans le texte. . . . . 5 fr.

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne en avril 1886.

LES FORTIFICATIONS DU SONNOIS, du Xe au XIIe siècle. (Extrait), in-8° avec plans et gravures dans le texte, 1887. . . . . 2 fr.

UNE STATUETTE ÉQUESTRE en bronze, de l'époque gallo-romaine, 16 pages in-8° grand raisin, avec deux photogravures, 1886. . . . . 1 fr. 50

LES PUITS FUNÉRAIRES de la villa gallo-romaine des Terres-Noires à Saint-Rémy-des-Monts, près Mamers. 24 p. in-8 gr. raisin. . . . . 1 fr. 50

TESTAMENT DE MARQUENTIN DE CLOSMORIN vicaire-général de Saintes, 32 p. in-8 gr. raisin, avec signature autographe. 1882. . . . . 1 fr.

NOTES HISTORIQUES SUR LE VIEUX COLLÈGE DE MAMERS, 32 p. in-16 jésus, papier vergé. 1883. 1 fr.

FRAIN DE LA GAULAYRIE

LE TIERS-ÉTAT AU PETIT-MAINE et paroisses environnantes avec liste et documents inédits, petit in-8, 110 p. papier vergé, 1885. . . . . 2 fr. 50

JORRNAL DE GUILLAUME LANGELIER, SIEUR DE LA MARTINAIS, écrit à Fougères de 1643 à 1650, p. in-8, 58 p. papier vergé, 1884. . . . . 1 fr.

ABBÉ L. FROGER

PHILBERT DE VANSSAY, 24 p. gr. in-8, 1885.

LES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ A SAINT-CALAIS 40 p., in-8 gr raisin. 1878. Avec planche. . . .

LES CAMALDULES AU MAINE. 32 p., in-8 gr. raisin. 1877. . . . .

FONDATION DU PRIEURÉ DE CELLÉ. Ancien diocèse du Mans. (856-860). 12 p., in-8 gr. raisin. 1876. .

L. HUBLIN

QUELQUES MOTS SUR LES PLANS DU MANS publiés de 1868 à 1877. 1878, 15 p. in-8, épuisé.

(2e tirage) 1879, 20 p. in-8. . . . . » fr. 50

ENTRETIEN SUR LA GYMNASTIQUE. — Communication faite à la société philotechnique du Maine. 1883, 12 p. in-8. . . . . » fr. 40

PROMENADE DANS LA VALLÉE DE SAINT-BLAISE (commune du Mans). — Notes historiques et archéologiques. 1883, 28 p. in-8. . . . . . . » fr. 50

Restent 20 exemplaires de cette brochure suivie d'un index alphabétique des noms de personnes et de lieux.

LE MANS PITTORESQUE. — *Itinéraire du promeneur à travers la vieille ville*, avec illustrations et un plan montrant les enceintes successives ainsi que l'emplacement de la plupart des monuments qui ont été détruits depuis la Révolution. 1884, 1 vol in-8, de 131 p. . . . 2 fr. 50

Il ne reste plus que 10 exemplaires de ce travail publié dans le *Bulletin* de la Société philotechnique du Maine.

PLAN DES MONUMENTS DE LA VILLE ET DE SES ENCEINTES, 1 feuille in-4, avec légende tirée à 25 exemplaires (Il n'en reste plus que 10). . . » fr. 60

LA SALLE DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DU MANS (de 1869 à 1884). 1885, 4 p. in-8. (Historique et description). . . . . » fr. 15

NOTICE SUR LE THÉÂTRE *et les anciennes salles de spectacle du Mans*, accompagnée d'une photogravure montrant la disposition des places dans la salle actuelle. 1 fr. 50

PLAN DE L'INTÉRIEUR DE LA SALLE *du théâtre du Mans* (Extrait de la notice ci-dessus). . . . » fr. 15

E. ET F. HUCHER

VITRAUX PEINTS DE LA CATHÉDRALE DU MANS du XIe, XIIe, XIIIe et XVe siècles ; 22 ff. de texte descriptif où

chaque vitrail est noté, et 100 ff. de chromolithographies grand colombier. 1853 . . . . 450 fr.

En noir, le même ouvrage. . . . . . . 200 fr.

LE SAINT-GRAAL, 3 vol. in-18 jésus, avec gravure en fac-simile. Le Mans, 1878, contenant : Le petit Saint-Graal, Le grand Saint-Graal. La traduction des deux textes, M. Cangé 4, Perceval en prose et la fin de l'Artus. Le 3e vol. renferme la fin du texte de la Bibliothèque du Mans, une version inédite de l'Hypocras, enfin l'histoire de Grimaud également inédite . . . . , ... 15 fr.

Ouvrage honoré de 50 souscriptions du Ministère de l'Instruction publique.

LE JUBÉ du cardinal de Luxembourg, à la cathédrale du Mans. 8 planches et texte in-folio. Le Mans, 1876. . . . . 30 fr.

Première Médaille au concours des antiquités de France en 1876.

L'ART GAULOIS, deux vol. in-4., avec 840 types gaulois, reproduits, agrandis d'après les médailles. 1874. (Prix de numisnatique à l'Institut de France, 1874). . . 40 fr.

HISTOIRE DU JETON au moyen âge par Jules Rouyer et Hucher, 1 vol. in-8, avec 17 planches gravées. . 8 fr.

Mention très honorable au concours des antiquités de 1856.

ETUDES sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe, avec 11 pl. lithographiées in-8. 1851. 7 fr. 50

L'ÉMAIL DE GEOFFROY PLANTAGENET, avec la photochromie de l'Emril, in-8, avec gravures. sans date 6 fr.

ESSAI sur les monnaies frappées dans le Maine, 1 vol. in-4, avec planches, 1845. . . . . 6 fr.

Epuisé depuis longtemps.

Ier SUPPLÉMENT à l'essai sur la monnaie frappée dans le Maine, Ext. de la Rev. num., 1846, pl., 16 pages . 3 fr.

Epuisé.

IIe SUPPLÉMENT à l'essai sur la monnaie du Maine, 1848, 2 pl., 49 pages . . . . 6 fr.

Epuisé.

DE LA MONNAIE NOIRE DE BRETAGNE. Rev. num., 1837, 3 pl., 15 pages . . . . 6 fr.

Epuisé.

ETUDES sur le symbolisme des plus anciennes médailles gauloises, 4 art. et. 7 pl., 1850, 1852 et 1855, 83 pages, 29 pages . . . . 10 fr.

Epuisé.

CATALOGUE des monnaies romaines trouvées dans le jardin du collège du Mans en 1848. In-8. Le Mans, 1849, 1 planche, 87 pages . . . . 10 fr.

Epuisé.

ETUDES sur les types monétaires de l'hermine et du lys. Paris, 1850. 11 pages . . . . 4 fr.

Ire LETTRE à M. de la Saussaye sur la num. gauloise. Paris, 1853. 15 pages . . . . 4 fr.

IIe LETTRE à M. de la Saussaye sur la numismatique gauloise, 1854. — Dubnorix. — Divitiacus, 15 et 5 pages . . . . 4 fr.

IIIme LETTRE à M. de La Saussaye, sur la num. gauloise. Méd. d'Athenopolis, in-8, 1855, 4 pages, gravure. 1 fr.

IVme LETTRE à M. de la Saussaye sur la numismatique gauloise. Méd. de Vendeuil, 1855, 21 pages et 5 gravures . . . . 2 fr.

RESTITUTION de l'inscription SCAMBIATOR des vitraux du Mans, 1854, 1 planche. 5 pages . . . . . . 4 fr.

Epuisé (voir le grand ouvrage où le vitrail est reproduit de grandeur naturelle).

MOSAIQUE gallo-romaine de Mont-Saint-Jean, 1845, in-8, avec la planche, 13 pages . . . . 3 fr.

NOTICE sur une ancienne étoffe de soie déposée dans le trésor de l'église de la Couture au Mans, in-8, 1846 Gravure, 12 pages . . . . 3 fr.

ETUDES artistiques et archéologiques sur le vitrail de la rose de la cath. du Mans 1848, et 1855 in-8, avec gravures. . . . . 5 fr.

Ire LETTRE à M. de Saulcy, sur la numismatique gauloise. VIREDISOS. in-8, 1859, grav. 19 pages . . . . 2 fr.

IIme LETTRE à M. de Saulcy, sur la numismatique gauloise, in-8, 1863, gravure, 19 pages. . . . . . 3 fr.

IIIe LETTRE à M. de Saulcy, sur la numismatique gauloise, in-8, 1867, gravure, 7 pages . . . . . . 2 fr.

LETTRE à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise, in-8, 1857, grav. 23 pages . . . . . 4 fr.

LETTRE à M. le Bon Chaudruc de Crazannes, sur la numismatique gauloise, in-8, gravure 11 pages . . 8 fr.

Epuisé.

DES GAULOIS et de leurs médailles. 1862, 12 pag. 1 fr. 50

NOTICE sur la pierre tombale de Saint-Ouen-en-Belin (André d'Averton). 1848, grav. sur bois, in-8, 13 pages 3 fr.

SIGILLOGRAPHIE DU MAINE, précédée d'un aperçu sur la sphragistique. 1842, grav. 24 pages. . . 4 fr.

LETTRE à M. de Caumont au sujet d'une fibule mérovingienne à inscription chrétienne. Paris, 1854, in-8, gravure 7 pages . . . . 2 fr.

NOTES sur le bas relief de l'église de Saulges, 1856, in-8, grav. 12 pages. . . . . 3 fr.

ETUDES sur les poteries Gallo-romaines découvertes au Mans à diverses époques. 1er article, 1859, 3 pages, 2e article 1860, 16 pag. grav. . . . . 3 fr.

NOTICE sur les nouvelles Verrières de la Couture au Mans, grand in-8. 28 pages. . . . .

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPERIER sur la médaille Gauloise portant la légende VEROTAL. 1860, planche, 16 pages, in-8. . . . . 3 fr.

ATTRIBUTION DE QUELQUES MONNAIES ANÉPIGRAPHES. 1865, in-8, grav., 8 pages. . . . .

DES ANNEAUX ET DES ROUELLES, *antique monnaie* des Gaulois. In-8, 11 pages . . . . 2 fr.

MONUMENTS DES ANCIENS IDIOMES GAULOIS, par H. Monin, art critique, in-8, 1862, 11 pages. . . . 4 fr.

RÉVISION DES LÉGENDES DES MONNAIES DE LA GAULE, 1866, grand in-8. . . . . 5 fr.

NOTICE sur 450 deniers romains trouvés à Avezé (Sarthe). 1848, in-8, 8 pages. . . . . 3 fr.

NOTE SUR UN DENIER INÉDIT D'EUDES. In-8, 1857, 3 pages. . . . . 3 fr.

MEREAUX DE PLOMB, 1858, in-8, 1 planche, 15 pages . . . . 4 fr.

L'IMMACULÉE CONCEPTION sur les monuments du moyen âge. 1855, 6 pages, in-8, grav. . . . . . 2 fr.

NOTE SUR DES VASES ROMAINS, avec ornements en relief exécutés à la Barbotine, in-8, 1867, une planche double, 3 pages . . . . 3 »»

SCEAUX DE LA COUR DU MANS, in-8, 1864. 4 fr.

DE L'ART GAULOIS, in-8. Paris, 1865, 6 pages. 2 fr.

SCEAUX DE LA COUR DU MANS et du Bourg-Nouvel, gravures, in-8, 1868, 13 pages . . . . 3 fr.

CATALOGUE de la collection de Sceaux-matrices de M. Eugène Hucher. 1863, 23 pages. . . . . . . 2 fr.

COLLECTION de Sceaux, des archives de l'Empire. 1863, 16 pag. . . . . 2 fr.

PREMIERE LECTURE du nom de SALOMON, au portail roman de la cathédrale du Mans. 1855, 8 pages, grav. 2 fr.

NOTICE sur Sillé-le-Guillaume et ses environs. Le Mans, 1855, nomb. vig. de sceaux, 65 pages . . . . . 2 fr.

LE GRAND COUTEAU DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 1 planche enluminée, 4 pages. . . . . 4 fr.

DE L'ART AU XIXe SIÈCLE. 1861, 16 pages, in-8. 5 fr.

CATALOGUE du musée archéologique de la ville du Mans. 1 vol. in-8, nomb. vignettes. . . . . . . 2 fr.

RESTAURATION DU VITRAIL DE COURDEMANCHE, in-8, fig. 1883, 6 pages. . . . . 3 fr.

RESTAURATION DES VITRAUX DE SOLRE-LE-CHATEAU (Nord). 1883, 8 pages avec grande planche, in-fol . . . . 5 fr.

SCEAU de Jean de Chanlay. 1875, 2 pages, 2 vignettes, broché. . . . . 2 fr.

COMMISSION d'archéologie et d'art : 1° Médailles gauloises de Craon : 2° Sceaux du Bourg-Nouvel, inédits, 1 planche. 3 vignettes. 1874, 9 pages. . . . . . 3 fr.

SCEAUX DES SIRES DE BUEIL, seigneurs de Saint-Calais, Jean IV à Jean V. 1878. 10 pages . . . . 3 fr.

SCEAU DE CHARLES IV, comte du Maine 1 planche. 1872, 6 pages. . . . . 2 fr. 50

ENQUÊTE sur un droit de foire des religieux de l'Epau à Vendôme, 18 . 12 pages. . . . . 1 fr. 50

LETTRE à Paulin Paris sur les représentations de Tristan et Iseult. 1871, 30 pages, vignettes. . . . . . 7 fr.

NOTE sur Nicole de l'Escluse, maître es œuvres de la cathédrale du Mans, en 1450. Le Mans, 1871. . 2 fr. 50

INSCRIPTION du XIIIe siècle de l'église de Saint-Christophe-du-Jambet. Vig. 1879, 3 p. . . . 1 fr. 50

STATUETTE gauloise découverte à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe), 1874, 8 pages avec une planche, broch. . . . . 3 fr. 50

INSCRIPTIONS trouvées dans le département de la Sarthe. 1878, 12 pages, broch. . . . . 2 fr.

L'INSCRIPTION du vase de Moutans. (Tarn). 1878, 15 pages, broch. 2 vignettes. . . . . 2 fr. 50

TRÉSOR DE LA BLANCHARDIÈRE. (Sarthe). 1876, 82 vignettes, 91 pages, broch. . . . . 6 fr.

TRÉSOR DE JUBLAINS (Mayenne). 1880, 59 vignettes, 69 pages, broch. . . . . 6 fr.

LETTRE à M. de Caumont, au sujet d'une fibule mérovingienne. 1854, deux vignettes, 7 pages, broch. . . 2 fr.

DE L'ART CELTIQUE à l'époque mérovingienne. 1881, 15 vignettes, 20 pages. . . . . 4 fr.

DE L'ÉTUDE des plus anciens vitraux peints. 1855, 7 pages broch. . . . . 2 fr.

LE VITRAIL absidal de Notre-Dame-de-la-Cour, près

Lanctic (Côtes-du-Nord). 1879, 11 pages avec une gravure broch., grande planche de 60 cent. . . . . . . 4 fr.

LE SAINT-GRAAL. Compte rendu par M. Bertrand. 1879, 7 pages fig. . . . . 2 fr.

COMMISSION d'archéologie. Maison du Volier, sceau du XIIIe siècle, Tours de l'enceinte du Mans. 1872, 11 pages vig. . . . . 3 fr.

JETON du Maistre de la monnaie de Bruges, vignettes. 1882, 4 pages. . . . . 2 fr.

DES ENSEIGNES de pèlerinage, nombreux bois, 29 pages vignettes. . . . . 3 fr.

COMMISSION d'archéologie. Tombeau de Charles IV. Frise, blasons, médailles. 1873, 10 pages. . . . . 4 fr.

ICONOGRAPHIE du Roi René et de Jeanne de Laval avec nombreuses photographies, planches de gravure. 8 fr.

NOTICE nécrologique sur M. le Comte de Mally Rayneval, 1878, 20 pages. . . . . 2 fr.

RESTAURATION du vitrail de Beillé. Sarthe, 1881. 6 pages, avec une gravure, broch. . . . . 3 fr.

LE VITRAIL ROYAL de l'église N.-Dame de Saint-Lô (Manche). 1873. 10 pages avec 1 gravure broché. . 2 fr.

SCEAU de Hamelin, évêque du Mans, 1873, 8 pages, 2 vignettes broch. . . . .

Les SCEAUX de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine, 1879. 30 pages avec 9 gravures, broch. . . . . 4 fr.

SCEAU de la prévôté de l'abbaye de la Clarté Dieu, près Saint-Paterne (Indre-et-Loire). 15 pages. 1879, 2 vignettes, broch. . . . . 3 fr.

L'EX VOTO de la dame de Courvalain au musée du Mans, 1879. 12 pages avec 1 gravure, broché. . . . . . 4 fr.

DÉCOUVERTE du tombeau de la recluse Ermecia. 1879, 6 pages avec 1 gravure, broch. . . . . 3 fr.

SCEAU DE GEOFFROY de Laval ou de Londu 1873 4 pages. 2 vignettes, broché . . . . 2 fr.

SCEAU DE GEOFFROY d'Assé. 1875, 3 pages, avec 2 vignettes, broch. . . . . 2 fr.

L'EXPOSITION de l'art rétrospectif au Mans en 1880. 1879, in-8, 14 pages. . . . . 1 fr. 50

LE POELE de la corporation des maitres fondeurs de Paris. planche, 6 pages (cet opuscule est de M. Hucher fils). 3 fr.

LES LANDES de Pont-Lieue, in-12. 18... 23 pages. 1 fr.

MONUMENTS funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont au Maine, in-8, 1882, 94 pages, 50 vignettes et sceaux. . . . . 8 fr.

EMAIL (L') de Geoffroy Plantagenet au Musée du Mans, 1860, in-8, de 28 pages., grav. . . . . 2 fr.

EXPLICATION des vitraux dits des monnayeurs. 1855, in-8, de 8 pag., planche. . . . . 2 fr.

CONSIDÉRATIONS sur l'archéologie envisagée comme science d'application aux intérêts matériels. 1842, grand in-8, de 15 pages. . . . . 2 fr.

ANDRÉ JOUBERT

LA PESTE DE CHATEAU-GONTIER en 1626 et 1627 et 1627, d'après les documents inédits, 12 pages in-8, 1881. . . . . 3 fr.

RECHERCHES ÉPIGRAPHIQUES. — Le Mausolée de Catherine de Chivré, l'Enfeu des Gaultier de Brûlon, 58 p. in-8, avec 5 dessins de M. Abraham, 1883. . . . 3 fr.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHATEAU DU PORT-JOULAIN ET SES SEIGNEURS, d'après des documents nouveaux, et inédits, 1356-1882, 52 p. in-8 avec 2 eaux-fortes. 1883. . . . . 3 fr.

LE CHATEAU SEIGNEURIAL DE SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS, d'après les documents inédits, 1356-1789, 22 p. in-8, 1884. . . . . 3 fr.

LA DÉMOLITION DES CHATEAUX DE CRAON ET DE CHATEAU-GONTIER, d'après les documents inédits, 1592-1659, 40 pages in-8, 1885. . . . . 3 fr.

RENÉ DE LA ROUVRAYE, SIEUR DE BRESSAULT, 1570-1571. — Appendice, 8 p. in-8, 1885. . . . 3 fr.

LES NÉGOCIATIONS relatives à l'évacuation du Maine par les Anglais (1444-1448) et deux attaques des Anglais contre le Lude en 1371. 40 pages, grand in-8, 1881 . 3 fr.

R. KERVILER

MARIN ET PIERRE CUREAU DE LA CHAMBRE, 1596-1693. Étude sur leur vie et leurs écrits. VIII-138 p., in-8 gr. raisin. 1877. Avec signatures fac-simile et portrait, photogravure d'après Nanteuil. . . . . 5 fr.

ABEL SERVIEN, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie Française. Étude sur sa vie politique et littéraire. VIII-216 p., in-8 gr. raisin. 1877. Avec signature et un portrait, photogravure d'une taille douce de Paul Pontius d'après Anselme van Hulle. 5 fr.

FRANÇOIS DE LA MOTHE LE VAYER, précepteur du duc d'Anjou et de Louis XIV. Étude sur sa vie et sur ses écrits. VIII-216 p., in-8 gr. raisin. 1879. Avec signature fac-simile et portrait, photogravure d'après Nanteuil. 5 fr.

ABBÉ A. LEDRU

LES CORDELIERS DE NOTRE-DAME DE LA SALLE à Précigné, 32 p., in-8 gr. raisin. 1876. Avec planches. 2 fr.

LA STATUE FUNÉRAIRE DU PERRAY-NEUF, 8 p. in-8 gr. raisin. 1877. Avec planche. . . . . 1 fr.

URBAIN DE LAVAL BOIS-DAUPHIN, marquis de Sablé, maréchal de France (1557-1629), 216 p., in-8 gr. raisin. 1878.

Orné de 4 pl. hors texte, gravures dans le texte, et signatures fac-simile. . . . . 4 fr.

A TRAVERS LA FRANCE, (en 1422). 24 p., in-8 gr. raisin. 1879. . . . . 2 fr.

ÉPISODES DE LA LIGUE AU MANS (1589). 16 p., in-8 gr. raisin. 1880. . . . . 1 fr. 50

LES SEIGNEURS DE LA ROCHE-COISNON. 96 p., in-8 gr. raisin. 1881. Avec planche et gravure dans le texte. Table alphabétique. . . . . 3 fr.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE SABLÉ, in-8 de 38 p.

LOUIS XI ET COLETTE DE CHAMBES. et Grassin, in-8 de 63 p. . . . . 2 fr. 50

UN DUEL DANS LES BOIS DE PESCHESEUL, in-8 de 27 p. . . . . 1 fr. 50

NOTE SUR LA RÉFORME DANS LE MAINE, in-8 de 14 p. . . . . 1 fr.

NOTES ET DOCUMENTS SUR JEAN V DE CHAMPAGNE dit le Grand-Godet, in-8 de 32 p. . . . . . 1 fr. 50

URBAIN GRANDIER. in-8 de 10 p. . . . 1 fr. »»

UN PROCÈS AU XVe SIÈCLE. Louis XI, Philippe de Commynes, le seigneur de Montsoreau et les habitants de Savigny, in-8 de 20 p. . . . . 1 fr.

UNE ÉMEUTE DANS LE MAINE, in-8 de 11 p. 1 fr.

DAMIENS DANS LE MAINE, 16 pages grand in-8, 1885. . . . . 1 fr.

MORT DE FRANÇOIS PELÉ. sieur de Landebry, 1593. in-8 de 8 p. . . . . 1 fr.

UN PAROISSIEN DE LA SELLE-CRAONNAISE AU XVIe SIÈCLE, 16 p. gr. in-8, 1885. . . . . . . 1 fr.

S. MENJOT D'ELBENNE

LES SIRES DE BRAITEL AU MAINE DU XIe AU XIIIe SIÈCLE, d'après des documents pour la plupart inédits, 68 pages grand in-8[o] papier vergé, 1876.. 3 fr. 50

LES SIRES DE BRAITEL DE LA FAMILLE PAPILLON, DU XIIIe AU XVe SIÈCLE, 40 pages in-8° avec deux sceaux, 1875. . . . . 3 fr. 50

PIERRE TOMBALE DE CATHERINE D'ILLIERS, DAME DE MONTREUIL, A DUNEAU, 12 pages in-8° avec 1 planche, 1874. . . . . 1 fr. 50

SCEAUX DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY, ARRIÈRE-FIEF DE LA MOUSSE, 12 pages in-8° avec 1 planche de sceaux, 1874. . . . . 1 fr. 50

SIÈGE DU MANS EN 1652, d'après des lettres inédites des Ducs de Beaufort et de Nemours, du cardinal Mazarin, du Maréchal d'Hocquincourt, des Marquis de Castelnau et de Sainte-Suzanne, des comtes de Tresmes, du Lude, de Sainte-Maure, et de MM. de Navailles et de Plainville, 100 pages grand in-8°, 1881. . . . . 3 fr.

LETTRE INÉDITE DU MARÉCHAL DE LAVARDIN AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY (1599), 12 pages in-8°, 1876.. . . . . » fr. 50

DE MONTESSON

VOCABULAIRE DU HAUT-MAINE, 500 p. in-8, papier vergé, 1859 (nouvelle édition). . . . . . . 5 fr.

MÉMOIRES DE M. FRANÇOIS MORIN, 52 p. in-8, papier vergé, 1878. . . . . 2 fr. 50

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE FAMILLE CONTENUS DANS LE DICTIONNAIRE DU MAINE, par Lepaige, premier et second vol. 1877, 52 p. in-8, papier vergé. . . . . 4 fr.

H. DE MONTZEY

HISTOIRE DE LA FLÈCHE ET DE SES SEIGNEURS, Tome I, 288 p. in-8, 1879.

Tome II, 356 p. in-8, 1878.
Tome III, 378 pages in-8, 1878.
Les trois volumes. . . . . 15 fr.

L. PALUSTRE

MONUMENTS D'ART DE LA VILLE DU MANS, in-8°, 1886, 22 pages, 1 photographie et 10 gravures. . 4 fr.

LES SCULPTURES DE SOLESMES, in-8°, 1886, 16 pages. . . . . 1 fr. 50

LA RENAISSANCE EN FRANCE. — LE MAINE, fascicule in-folio avec eaux-fortes. . . . . fr.

ABBÉ PICHON

ESSAI HISTORIQUE SUR LES SÉMINAIRES DU MANS, 1802-1875, 190 p. in-8, 1879. . . . . 3 fr. 50

VIE DE M. MARQUIS-DUCASTEL, doyen-rural d'Évron et du Sonnois, curé de Sainte-Suzanne et de Marolles-les-Braults, 230 p. in-8, 1873. . . . . 3 fr.

R. P. DOM P. PIOLIN

RECHERCHES SUR LES ARTISTES QUI ONT EXÉCUTÉ LES SCULPTURES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-PIERRE DE SOLESMES, 36 p. in-8, 1878. . . . 1 fr.

QUESTION D'ORIGINE. — LES SCULPTURES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-PIERRE DE SOLESMES, 40 p. in-8, 1879. . . . . 1 fr.

LA MIRACULEUSE CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU-CHÊNE, 144 p. in-32, 1880. . . . . . . » fr. 50

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA CHARITÉ DU RONCERAY, 34 p. in-8, 1879. . . . . . . 1 fr.

LETTRE DE SIMON GUILLOREAU A PIERRE HESMIVY D'AURIBEAU, 22 p. gr. in-8, 1876. . . . . 1 fr.

RENÉ DESBOYS DU CHASTELET. ODYSSÉE ET DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES, etc., 68 p. gr. in-8, 1882. . . . . 1 fr. 50

TESTAMENT DU CARDINAL CHARLES D'ANGENNES, 1587, 16 p. gr. in-8, 1884. . . . . . . » fr. 75

TOMBEAU DE MATHIEU GAULTIER, XLVe ABBÉ DE MARMOUTIER ET ÉVÊQUE DE NÉGREPONT (1512-1537), 16 p. in-8, 1881. . . . . 1 fr.

RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE LA MÉDAILLE DE SAINT-BENOIT, 54 p. in-8, 1880. . . . . 1 fr. 50

DE L'ESPRIT DES CROISADES EN FRANCE AU XVIIe SIÈCLE, 52 p. in-8, 1877. . . . . 1 fr.

LOUISE DE SAVOIE, comtesse du Maine (1515-1534), 24 pages in-8o, 1886. . . . . 1 fr.

ABBÉ POINTEAU

LES CROISÉS DE MAYENNE, en 1158. Étude sur la liste donnée par Jean de la Futaye, suivie de documents inédits. 88 p., in-8 gr. raisin. 1879. Avec un sceau gravé dans le texte. . . . . fr.

JEAN DE CHAMPAGNE, BARON DE PESCHESEUL 1516-1576. 16 p., in-8 gr. raisin. 1880. . . . . fr.

JEAN ET JOACHIM DE BOISJOURDAN, 1505 à 1577. 16 p., in-8 gr. raisin. 1880. . . . . fr.

E. QUERUAU-LAMERIE

LA COMMISSION FÉLIX ET LES SUSPECTS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE. . . . . . . fr.

LES CONVENTIONNELS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE. . . . . fr.

LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1791. . . fr.

NOTICE SUR QUELQUES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE PENDANT LA RÉVOLUTION. — Biographies d'Enjubault-la-Roche, Maupetit, Gournay et de Lalande. . . . . 1 fr. 50

BIOGRAPHIES DU CHEVALIER DE HERCÉ ET LASNIER-VAUSSENAY. . . . . . . 1 fr.

ROBERT TRIGER

UN COUP DE MAIN D'AMBROISE DE LORÉ, en Basse-Normandie. 1878, br. in-8, 29 pages (épuisé).

OBSERVATIONS AGRICOLES ET MÉTÉOROLOGIQUES sur les années remarquables de 1554 à 1789, dans la province du Maine. 1881, br. in-8, 57 pages (épuisé).

NOTE SUR JEAN LEMAÇON, maitres des œuvres de la cathédrale du Mans, en 1397. 1881, br. in-8, 16 pag. » fr. 50

LA LÉGENDE DE LA REINE BERTHE, et la fondation des églises de Moitron, Ségrie, Saint-Christophe-du-Jambet et Fresnay. 1883, br. in-8, 32 pages. . . 1 fr. 50

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, au nom de la commission, chargée d'examiner la restauration récente du bas côté méridional de la nef de la cathédrale du Mans. 1883, br. in-8, 12 pages. . . . . 1 fr.

LES DESSÈCHEMENTS SUBITS DE LA SARTHE AU MANS ET A FRESNAY, en 820 et 1168. 1884, br. in-8, 28 pages. — (Rare). . . . . 2 fr.

LA PROCESSION DES RAMEAUX AU MANS. Recherches sur la corporation des Mézaigers et les Francs-Bouchers du Mans. 1884, 1 vol. in-8, 135 pages. . 2 fr.

ETUDE HISTORIQUE SUR DOUILLET-LE-JOLY (canton de Fresnay-sur-Sarthe). 1884, 1 vol in-4°, 384 pages, avec 21 planches, gravures, plans, portraits, généalogies etc. 10 fr.

UN BÉNÉDICTIN DE SAINT-VINCENT DU MANS, amateur d'art et collectionneur, en 1647. 1885, br. in-8, 22 pages. . . . . » fr. 75

REVUE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU MAINE

Elle paraît tous les deux mois par livraison, formant chaque année deux volumes avec vignettes et planches hors texte.

Cette Revue est l'organe de la Société historique et archéologique du Maine, vingt tomes ont été publiés jusqu'à ce jour : le vingt-et-unième est en cours de publication.

ANNÉE 1876

Tome I, in-8 de 651 p., orné de 15 vignettes et de 6 pl. hors texte. . . . . 20 fr.

ANNÉE 1877

Tome II, in-8 de 712 p., orné de 5 vignettes et de 11 pl. hors texte. . . . . 20 fr.

ANNÉE 1878

Tome III, (1er semestre), in-8 de 430 p., orné de 2 vignettes et de 6 planches hors texte. . . . . 10 fr.

Tome IV (2e semestre), in-8 de 426 p., orné de 6 vignettes et de 16 pl. hors texte. . . . . 10 fr.

ANNÉE 1879

Tome V (1er semestre), in-8 de 422 p., orné de 17 vignettes et de 2 pl. hors texte. . . . . 10 »

Tome VI (2e semestre), in-8 de 396 p., orné de 11 vignettes et de 14 pl. hors texte. . . . . 10 »»

ANNÉE 1880

Tome VII (1er semestre), in-8 de 422 p., orné de 30 vignettes et d'une planche hors texte. . . . 10 »»

Tome VIII (2e semestre), in-8 de 348 p., orné de 51 vignettes et de 3 pl. hors texte. . . . . 10 »»

ANNÉE 1881

Tome IX (1er semestre), in-8 de 384 p., orné de 18 vignettes et de 9 pl. hors texte. . . . . 10 fr.

Tome X (2e semestre), in-8 de 300 p., orné de 91 vignettes et de 3 pl. hors texte. . . . . 10 fr.

ANNÉE 1882

Tome XI (1er semestre), in-8, de 438 p., orné de 165 vignettes et de 2 pl., hors texte. . . . 10 fr.

Tome XII (2e semestre), in-8 de 344 p., orné de 56 vignettes et de 3 pl. hors texte. . . . . 10 fr.

ANNÉE 1883

Tome XIII (1er semestre), in-8 de 384 p., orné d'une vignette et d'une pl. hors texte. . . . . . 10 fr.

Tome XIV (2e semestre), in-8 de 444 p., orné de 7 médailles dans le texte. . . . . 10 fr.

ANNÉE 1884

Tome XV (1er semestre), in-8 de 386 p., orné de 2 vignettes et de 5 pl. hors texte. . . . . 10 fr.

Tome XVI (2e semestre), in-8 de 400 p., orné d'une vignette . . . . 10 fr.

ANNÉE 1885

Tome XVII (1er semestre), in-8 de 376 pages, orné de 6 vignettes et de 2 pl. hors texte. . . . . 10 fr.

Tome XVIII (2e semestre), in-8 de 476 pages. . 10 fr.

ANNÉE 1886.

Tome XIX (1er semestre), in-8 de 428 pages, orné de 8 vignettes et 2 planches hors texte. . . . 10 fr.

Tome XX (2e semestre), in-8 de 392 pages, orné de 3 vignettes et 4 planches hors texte. . . . 10 fr.

ANNÉE 1887.

Tome XXI (1er semestre), en cours de publication. 10 fr.

CAUVIN

ESSAI sur la géographie ancienne du Maine, in-4°. 25 fr.

DOM RIGAUD

CARTULAIRE DES ABBAYES DE LA COUTURE ET DE SOLESMES. Exemplaire sur Hollande (épuisé). 40 fr.

R. CHARLES ET S. MENJOT D'ELBENNE

CARTULAIRE DE L'ABBAYE SAINT-VINCENT DU MANS, grand in-4° raisin (*sous presse*).

S. DE LA BOUILLERIE

CROSMIÈRES. Monographie paroissiale. Avec table alphabétique, 76 pages, in-8° grand raisin, 1882. fr.

BAZOUGES-SUR-LE-LOIR, avec table alphabétique, planches et gravures, 120 pages in-8° gr. raisin. 1884. fr.

ABBÉ GILLARD

LES BÉNÉDICTINES DE LASSAY, avec table alphabétique, 117 pages in-8° grand raisin, 1885. . . fr.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.	
V. Alouis.	5	L. Hublin.	15
Angot.	5	E. et F. Hucher.	15
Bertrand de Broussillon.	6	A. Joubert.	22
S. de la Bouillerie.	32	R. Kerviler.	23
L. Brière.	6	A. Ledru.	23
R. Charles.	6, 31	S. M. d'Elbenne.	24, 31
Cauvin.	31	De Montesson.	25
G. de Contades.	11	De Montzey.	25
Delasalle.	11	L. Palustre.	26
De Lestang.	11	Pichon.	26
L. Dumaine.	12	D. P. Piolin.	27
G. Esnault.	12	Pointeau.	27
G. Fleury.	13	Queruau-Lamerie.	27
Frain de la Gaulairie.	14	D. Rigaud.	31
L. Froger.	14	R. Triger.	28
Gillard.	32		

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 4410